VINGTIÈME ANNÉE

TOME XX, n° 4

Prix : 15 francs

BULLETIN

DE

l'Ecole Française

D'EXTRÊME-ORIENT

NOTES ET MÉLANGES.

NOTES ARCHÉOLOGIQUES.

G.-C. TOUSSAINT. — LE PADMA THAŃ YIG.

BIBLIOGRAPHIE.

CHRONIQUE. — DOCUMENTS ADMINISTRATIFS.

INDEX ET TABLE.

HANOI

IMPRIMERIE D'EXTRÊME-ORIENT

1920

BULLETIN DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'EXTRÊME-ORIENT

Le *Bulletin de l'Ecole française d'Extrême-Orient* est en vente à Hanoi, à l'Ecole française d'Extrême-Orient et à l'Imprimerie d'Extrême-Orient. Le prix de l'abonnement annuel est fixé à 30 francs, port compris.

Les volumes parus sont mis en vente au prix de 45 francs. Toutefois les tomes I et III (1901 et 1903) ne sont plus vendus qu'avec la collection complète.

Chaque numéro simple antérieur à l'année 1912 est vendu 12 fr. 50 ; chaque numéro double 25 francs.

A partir de l'année 1912, chaque numéro est vendu à un prix spécial, indiqué sur la couverture, avec majoration de 50 °/o pour les années antérieures à 1920.

Ce tarif annule les précédents.

Toutes les communications concernant la rédaction du *Bulletin* doivent être adressées à M. le Directeur de l'Ecole française d'Extrême-Orient, à Hanoi.

Articles à paraître.

H. PARMENTIER. — Notes d'archéologie indochinoise.

L. AUROUSSEAU. — Notes sur les Jučen. — I. Un vocabulaire sino-jučen du XVIe siècle.

E. SEIDENFADEN. — Complément à l'Inventaire descriptif des monuments du Cambodge pour les quatre provinces du Siam oriental.

H. MARCHAL. — Le temple de Praḥ Palilay.

NOTES ARCHÉOLOGIQUES

BORNE INSCRITE DE MỸ-HƯNG

Sur le territoire du village de Mỹ-hưng (canton de Bình-phú, province de Vĩnh-long, Cochinchine), à 5 kil. environ à l'Ouest du centre de Ba-kê, le rạch de ce nom reçoit un petit affluent, le Cái lá. Presque dans l'angle formé par la rive S. du rạch et la rive N. du Cái lá, une modeste pagode abrite une borne khmère (pl. I, A) dont le sommet seul sort de terre (1). Encore a-t-on creusé un peu le sol de terre battue pour dégager la pyramide terminale qui est inscrite sur une face de quatre lignes un peu effacées (fig. 1) :

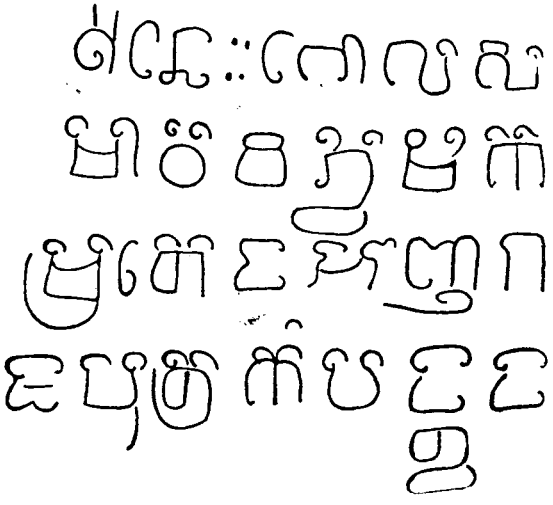

Fig. 1. — Inscription de Mỹ-hưng.

(1) neḥ gol sī(2)māvadhi bhumī ka(3)mrateṅ añ Rā(4)japutra Kaṃvaṅ Tvaṅ.

« Ceci est la borne frontière de la terre du seigneur Rājaputra de Kŏṃpoṅ Dóṅ (Quai des Cocotiers) » (2).

(1) Nous avons reconnu, dégagé et estampé cette pierre, le 10 novembre 1919, en compagnie de M. Gallois-Montbrun, administrateur de la province, et de M. Lê-văn-Phát, délégué de Vĩnh-long, qui nous l'avait signalée et a bien voulu nous y conduire.

(2) Lecture et traduction de M. Cœdès.

Cette borne est analogue à celles qui accompagnent certaines avenues de temples, par exemple à Vat Phu (1). Elle est à cette heure brisée, mais les deux morceaux étaient superposés. Le pied est dans la vase humide et une grosse brique fut trouvée dessous quand nous l'avons extraite. Rien n'indique donc que la pierre soit à sa place primitive. Les indigènes assurent cependant qu'elle est là depuis un temps immémorial et qu'elle fut cassée, il y a une trentaine d'années, par la chute d'un gros banyan qui l'abritait. Cet endroit, autrefois complètement sauvage, n'est habité que depuis Gia-long : c'est de cette époque que daterait le culte de cette pierre, qui est très vénérée et passe pour opérer des guérisons miraculeuses. A cause de cette vénération même, elle a dû être laissée sur place. Mais les habitants se sont engagés à la relever sur un autel convenable, de façon à ce qu'elle apparaisse entièrement hors de terre.

L'inscription est intéressante, non en raison du renseignement topographique qu'elle fournit, — car rien ne prouve que la borne soit en place et l'absence de tous vestiges aux environs comme la façon même dont la pierre était posée semble indiquer qu'elle a été transportée de quelque autre point, — mais parce qu'elle nous donne le premier exemple sûr de ces bornes limites dont les inscriptions parlent, mais dont on n'avait pas encore de spécimen certain. D'après M. Cœdès, l'écriture serait d'époque assez basse, du XIe au XIIIe siècle de notre ère.

Si la borne n'a pas été déplacée d'une trop grande distance, ce serait, avec l'inscription de Tháp Lục-hiền (892 A.D.) (2), un des témoins les plus récents de la civilisation cambodgienne en Cochinchine, le plus grand nombre de sculptures et d'inscriptions trouvées auparavant dans ce pays appartenant à la première période (VI-VIIe siècle çaka).

H. PARMENTIER.

VESTIGES DE VIHÃR THOṂ

Au printemps de 1919, un sanctuaire ou un groupe de sanctuaires souterrains furent rencontrés fortuitement dans la région voisine de Kŏṃpoṅ Čàm, près de la pagode de Vihãr Thoṃ.

Le chef de cette pagode voulait la reconstruire, mais il n'avait pas d'eau en quantité suffisante. Il connaissait l'existence d'une petite source au lieu dit Ó Svày, à 1500 m. au Nord-Est-Est de la pagode, au pied de la montagne nommée Phnoṃ Andóṅ Svày. Il décida de creuser un puits en cet endroit. Le

---

(1) *BEFEO.*, XIV, II, pl. VIII, C.
(2) *BEFEO.*, XVII, VI, p. 48.

travail commença le 13 mai. A 1 m. 50 de profondeur environ, les ouvriers rencontrèrent d'anciennes maçonneries.

M. Groslier, directeur des Arts cambodgiens, averti de cette découverte, put dès le 7 juin visiter les travaux et en prendre relevés et photographies.

Le hasard ayant porté ces faits à notre connaissance, M. Chassaing, résident de Kŏmpoñ Čàm, se rendit sur les lieux le 10 juillet, à notre demande, et nous fit parvenir quelques jours plus tard une description et des croquis des vestiges et des débris principaux trouvés en ce point.

Enfin je pus moi-même me rendre sur place le 31 décembre. Mais l'opération qui avait amené la découverte était terminée et ces curieux restes étaient en grande partie cachés sous une nappe d'eau (1) arrêtée à l'Est et à l'Ouest par deux murs de maçonnerie grossière.

Les renseignements consignés ici sont donc surtout tirés des enquêtes de MM. Groslier et Chassaing.

Le point se trouve approximativement, à 9 kil. à l'Ouest un peu Nord de Kŏmpoñ Čàm (2). Les vestiges consistent en deux groupes (pl. II et III) placés sur un même axe N.-S. et répartis assez symétriquement des deux côtés d'une dénivellation E.-O. Chacune des extrémités N. et S. forme une sorte de grotte, sous un banc de pierre assez peu épais, au moins en plafond, et qui paraît d'un grès légèrement feuilleté. Ce banc recouvre les extrémités N. et S. et les excavations en dessous semblent artificielles, au moins en partie.

La salle la plus importante est au Sud. Elle est rectangulaire, un peu allongée dans le sens N.-S. et s'ouvrait au Nord par une porte étroite, précédée d'un vestibule en longueur transversale qu'ouvrait un couloir dirigé vers le Nord. Quatre piliers soutenaient le plafond à moins de deux mètres du sol. Les piliers postérieurs paraissent avoir été réservés dans le banc ; ceux antérieurs ont été complétés dans le haut par des briques aujourd'hui déjetées et qui, pour le pilier Nord-Est, encore visibles sur la photographie de M. Groslier, se sont depuis renversées. Ces briques mesurent 0 m. 29 × 0 m. 15 × 0 m. 07.

Le couloir qui donne accès à la grotte S. par le Nord est enfermé entre deux parois qui vont en s'abaissant. A 1 m. 50 en avant du vestibule transversal, deux mortaises longues entaillées dans le roc semblent avoir permis la pose d'une pièce de bois qui aurait traversé le couloir à un mètre au-dessus du sol (3).

---

(1) M. Groslier avait déjà été gêné dans son examen par la présence d'une eau dormante dont la provenance lui resta inconnue.

(2) Exactement, d'après le croquis de carte communiqué par M. Chassaing, à 8 k. 800 à l'Ouest de l'embarcadère de Kŏmpoñ Čàm et à 1 k. 800 au Nord.

(3) Il est assez difficile de se rendre compte du rôle de cette disposition qui n'a pas son symétrique de l'autre côté au Nord, où la roche est d'ailleurs sensiblement plus basse.

Dans le même axe, au Nord, une autre salle précédée d'un vestibule tourné vers le Sud, paraît être restée en cours d'excavation. De dimensions plus larges que la précédente, elle a son fond Nord creusé de trois profondes niches fort basses, 1 m. 35, celle du centre moins creuse. Un couloir étroit unit la salle à son vestibule et celui-ci est muni lui-même dans sa paroi postérieure, c'est-à-dire Nord, de deux autres niches peu profondes. Le sol irrégulier descend des deux côtés vers le centre par une légère pente de 0 m. 08 par mètre en moyenne. Entre les deux ensembles qui paraissent ainsi se faire face s'étend un plan de rochers qu'entaillent les couloirs et sur lequel des saignées et des mortaises évoquent l'idée d'une salle unissant les deux sanctuaires semi-souterrains et leur donnant une entrée commune.

Près de l'angle S.-E. de cette hypothétique indication de salle, un trou vertical perce le plafond d'une grotte qui paraît naturelle, et qui, d'après les renseignements que j'ai recueillis auprès des bonzes, serait à peu près circulaire. Elle aurait un diamètre de quatre à cinq mètres. C'est là que fut cherchée le source, et avant que le chef des bonzes n'en fît creuser le sol, il était déjà plus bas que celui de la salle aux piliers ; on pouvait en effet se tenir debout dans la grotte, bien que le sommet de sa voûte assez régulière fût à un niveau bien inférieur à celui du plafond de la salle Sud. Le sol de terre a été excavé depuis et l'on peut par l'orifice supérieur enfoncer un bâton obliquement jusqu'à 3 m. 80 environ ; il rencontre alors un fond de vase.

La salle Sud offre au milieu trois puits peu profonds qui ont paru naturels à M. Groslier ; contigus, ils sont alignés sur l'axe N.-S. ; deux d'entre eux communiquent ensemble. Un autre puits analogue se trouve dans la niche N.-E. de la salle Nord.

Une mortaise sur l'axe dans chaque paroi de la salle S., une excavation dans la face E. sont à signaler également, sans qu'on puisse, dans l'état actuel, en rendre compte ; il en est de même de deux niches longues, d'un niveau un peu inférieur, qui se voient aux extrémités du vestibule de cette salle.

Enfin notons, avant d'indiquer les quelques trouvailles faites en ce lieu et qui sont d'ailleurs elles-mêmes assez énigmatiques, la présence de bois anciens découverts à l'Est et dont quelques-uns ont l'aspect de vieux pilotis.

Les pièces qui donnent à cet ensemble sa valeur archéologique furent rencontrées du côté Sud.

Des quatre pierres découvertes, l'une A, qui paraît être le devant d'un piédestal adossé contre une paroi, fut dégagée devant la grotte naturelle ; elle était accompagnée d'une pierre longue B, qui peut être en rapport avec la première. Le profil du piédestal est simple ; il est camardé. Deux pilastres nus enferment un champ long et vide. Le décor se retourne latéralement sur quelques centimètres seulement jusqu'à la face postérieure brute de la pièce.

La troisième pièce C est une dalle sculptée, représentant un triçûla dans un vase et portant une curieuse inscription (pl. I, B et C). Elle fut découverte

renversée, dans le vestibule de la salle Sud, décor et inscription en dessous (1).

On en trouvera la description plus bas, avec la lecture de l'inscription.

La quatrième pièce est plus énigmatique encore. De roche dure et noire, elle offre le même motif de triçūla dans un vase ; le décor est ciselé sur un plan oblique à l'extrémité d'une longue queue qui permit sans doute de sceller cette pièce à la surface d'une maçonnerie. Je n'ai pu savoir où fut trouvée cette curieuse sculpture (pl. II, E).

M. Groslier a vu en outre les deux pieds d'une statue 2/3 nature, dont le point de découverte est également inconnu ; un pan de draperie retombant à gauche lui parut appartenir à un sarong et fait supposer qu'elle était féminine.

Enfin quelques petits objets qui semblent avoir été rencontrés près ou dans la salle Sud, sont : un anneau en or, très mince, avec un chaton aujourd'hui vide ; deux plaques d'or de 0 m. 04 de largeur environ, d'un ou deux dixièmes de millimètre d'épaisseur, et un petit fragment de feuille d'or froissée. Ces quatre pièces sont des objets qu'on rencontre fréquemment dans les fouilles au Cambodge et dont l'antiquité ne peut guère être garantie ; vues par MM. Chassaing et Groslier, elles n'ont pu l'être par moi, en raison de l'absence fortuite du vieux chef des bonzes, lors de ma visite.

Ces vestiges assez énigmatiques passent chez les Cambodgiens pour des tombeaux creusés à l'époque de la construction de Vat Nokor et recouverts ensuite par les alluvions.

Si, comme il est probable, la sculpture inscrite a fait partie de cet ensemble, il serait antérieur de quelque deux cents ans au moins à cette époque, en admettant comme juste la date que nous avons proposée pour Vat Nokor (début du IXe çaka ou fin du Xe siècle de notre ère) (2). La tradition donnant ces salles comme des tombeaux est peu vraisemblable. Nous ne connaissons rien de tel au Cambodge et l'inscription qui mentionne le culte d'un liṅga semble indiquer qu'il s'agit ici d'un monument religieux. Quelle en était la nature ? C'est ce que rien ne permet de reconnaître à cette heure et il n'est même pas possible d'affirmer que le devant d'autel et le triçūla inscrit aient pris place dans la salle Sud.

Il est facile de voir que le système des galeries du Nord est artificiel ; il est possible que la salle Sud soit une grotte naturelle élargie et régularisée autour de trois puits naturels. La grotte Sud-Est, qui paraît sans fond résistant, semble entièrement naturelle. Enfin une source existait en ce point et c'est

---

(1) Le motif gravé sur cette pierre est identique au motif central de la pierre n° 162 conservée au Trocadéro (*BCAI.*, 1910, p. 46, pl. VIII). Sur ces pierres cf. encore *BEFEO.*, XI, p. 433. (Note de M. Cœdès.) J'ajouterai que les décors de la pièce signalée au Trocadéro sont nettement d'art primitif khmèr et que par suite cette pièce est contemporaine de celle examinée ici.

(2) Parmentier, *Vat Nokor*, *BEFEO.*, XVI, iv, p. 35.

sans doute à la libération de son griffon qu'est due la nappe d'eau qui, retenue aujourd'hui par deux murs aux extrémités E. et O. du terrain, recouvre la plus grosse partie des vestiges.

D'autre part M. Groslier a relevé la présence d'un véritable lit de cours d'eau qui sépare les deux systèmes S. et N., et qui, d'après lui, pourrait être la trace d'un déversoir du grand Beng de Kompong Samnanh, situé à l'Ouest (1).

Il est vraisemblable que le culte rendu en ce lieu a eu pour origine la présence ancienne des grottes Sud-Est et Sud, creusées peut-être par ce cours d'eau et, dans la dernière, l'étrangeté des trois puits qui s'y trouvaient. Les grottes paraissent avoir été toujours considérées par les Khmèrs, de même que par tant d'autres peuples anciens, comme des sanctuaires naturels et les sources semblent à l'occasion avoir été également très révérées par eux (2). Mais, étant donné le peu d'indications que fournissent ces vestiges, il serait imprudent de vouloir pousser plus loin l'hypothèse, alors que l'inscription elle-même ne vient apporter sur la question qu'une obscurité de plus.

H. PARMENTIER.

LE TRIÇÛLA INSCRIT DE PRÁḤ VIHĂR THOM.

La pierre inscrite découverte au Práḥ Vĭhăr Thom (*supra*, p. 4) a été transportée à Phnom-Penh et remise le 3 mai 1921 au Musée Albert Sarraut par les soins de notre collègue M. Victor Goloubew, dont le rapport fournit les précisions suivantes :

« La pierre, qui a la forme d'une *sîmâ* très allongée, mesure 1 m. 02 en hauteur. Son épaisseur très inégale varie entre 10 et 18 centimètres ; le relief atteint 3 centimètres de saillie. La matière paraît être du grès, mais la surface en est enduite d'une couche épaisse de noir contenant une certaine quantité d'huile, si bien que son aspect fait, de prime abord, songer à du basalte. Le symbole sacré, taillé en relief, est un *triçūla*, dont les pointes latérales sont

---

(1) Un arroyo de ce genre coule parallèlement et dans la même direction à quelque cent mètres au Nord et c'est lui qui forme actuellement le déversoir du Beng. Peut-être ce déversoir s'est-il déplacé ; mais le temps a manqué pour essayer de s'en assurer.

(2) Grottes du Phnom Basĕt et du Phnom Da. Cf. L. FINOT, *Phnom Basel*, *BEFEO.*, III. p. 65 et fig. 3 ; H. PARMENTIER, *Complément à l'Inventaire descriptif des monuments du Cambodge*, *BEFEO.*, XIII, 1, p. 4, nos 18-19. — Source de Vat Phu, cf. PARMENTIER, *Vat Phu*, *BEFEO*, XIV, II, p. 27. L'utilisation de ces grottes et de cette source est à peu près contemporaine de l'inscription trouvée ici.

formées par des feuilles de lotus. L'ensemble est groupé dans un vase à panse ellipsoïdale, au col court et mouluré, qui repose sur un socle. Une troisième feuille, dont la silhouette est celle d'un fer de hache, se voit à droite, à la hauteur du col. Dans la partie basse de la pierre sont pratiquées deux alvéoles en forme de mortaises, soigneusement taillées et munies de bouchons ajustés. L'une d'elles est placée de façon à rester visible quand la pierre est debout, plantée dans le sol ; l'autre se trouvait dissimulée par la terre qui entourait une partie du monument. Ces alvéoles ont été trouvées vides. Elles ont toutes deux la même profondeur, environ 6 centimètres, et se resserrent légèrement en forme de pyramide tronquée. L'épaisseur du bouchon est de 35 mm. Il reste donc une cavité de 25 mm. en hauteur, où on aurait pu placer quelques menus ex-voto. L'ouverture, de forme carrée, de l'alvéole supérieure mesure 55 mm., celle du bas 42 mm. L'ensemble du monument est en bon état de conservation, sauf la partie du haut, à gauche, ébréchée en plusieurs endroits. »

L'inscription est gravée de bas en haut, sur la branche médiane du triçūla, en caractères d'un centimètre de haut (pl. I, C). C'est un çloka sanskrit, dont chaque hémistiche forme une ligne, les pādas pairs étant séparés des pādas impairs par un intervalle. En voici le texte :

iha liṅgapratiṣṭhātur Bhojasyāçītivarṣiṇaḥ
triçūlamūle nihitā daṃṣṭrās tā yā mukhacyutāḥ

« De l'octogénaire Bhoja, qui érigea ici le liṅga (1), les dents (2) tombées de sa bouche ont été déposées à la base du triçūla. »

Les deux mortaises étaient apparemment destinées à recevoir ces singuliers ex-voto ; comme on l'a vu plus haut, elles ont été trouvées vides.

L'écriture est de la période primitive de l'épigraphie cambodgienne (VIe–VIIe siècle çaka).

L. FINOT.

NOTE SUR UNE STATUETTE CAMBODGIENNE DE LA PRAJÑÂ PÂRAMITÂ.

Cette statuette (pl. IV), qui appartient à un magistrat siamois de la Cour suprême de Bangkok, est en bronze portant des traces de dorure ; elle a 0 m. 255 de hauteur. Elle représente une femme debout, le torse nu, vêtue de

(1) *Pratiṣṭhātar* n'est usité que comme dénomination d'un prêtre auxiliaire de l'adhvaryu, plus ordinairement appelé *pratiprasthātar ;* mais il n'est guère douteux qu'il faille le prendre ici comme équivalent de *pratiṣṭhāpayitar,* « fondateur ».

(2) Littéralement : les canines.

l'habituel sampot rayé, noué sur le devant par un gros nœud retombant en formant trois plis.

La divinité a onze têtes : la tête principale est surmontée d'une première couronne de six têtes, qui supporte une seconde couronne de quatre têtes. Au sommet est figuré un petit Buddha assis méditant, adossé à une sorte de cône qui représente sans doute le mukuṭa de la divinité.

Onze paires de bras tenant des attributs assez difficiles à distinguer : on reconnaît à droite (de la statue) : le rosaire, le disque, le trident, le *khaḍga*, l'arc, la hache ; à gauche, le lotus, la massue, la conque, le *vajra*.

L'idole est ornée de tous ses bijoux.

L'intérêt de cette figure réside dans le fait que son nom nous est donné par une courte inscription gravée sur le socle :

Vraḥ rūpa vraḥ prajñāpāramitā

« Sainte Image de la sainte Prajñāpāramitā. »

G. Cœdès.

A PROPOS DES MEULES DE PIERRE APPELÉES RASUṄ BATAU

Les recherches archéologiques en Indochine, et plus spécialement au Champa, ont, à plusieurs reprises, amené la découverte d'instruments en pierre composés d'un billot et d'un rouleau. On a pris l'habitude de désigner ces objets par leur nom cham de *rasuṅ batau*, et de les définir comme des ustensiles servant à préparer la pâte dont on enduit le visage des divinités (1). Que ce renseignement « dû à la riche érudition chame du Père Durand » (*BEFEO.*, IV, p. 679) soit exact pour les Chams d'aujourd'hui, c'est ce dont il n'y a aucune raison de douter ; mais, que la définition citée et le nom même de *rasuṅ batau* conviennent à tous les objets de ce genre qu'on a découverts et qu'on découvrira encore, c'est ce dont je suis moins convaincu.

Au Siam, parmi les ustensiles composant le mobilier domestique, figure régulièrement une petite meule analogue au *rasuṅ batau* cham et nommée en siamois *hĭn bŏt*. C'est un objet de fabrication courante qu'on peut acheter pour quelques ticaux dans n'importe quel bazar indigène. Cette meule est exclusivement employée à broyer des médicaments, les épices servant à la confection des mets étant toujours broyés dans un mortier à pilon.

Le simple touriste qui s'arrête à Bangkok entre deux paquebots ne peut manquer de voir le *hĭn bŏt* placé dans l'enceinte du Vat Phra Kèo, au pied de la statue en bronze d'un ṛishi guérisseur. Autrefois cette statue était entourée de plantes médicinales, et les patients, après avoir invoqué le ṛishi, cueillaient

---

(1) Aymonier-Cabaton, *Dictionnaire čam-français*, s. v. *rasuṅ batau*. — Parmentier, *Inventaire*, t. II, p. 88.

et broyaient leurs médicaments sur place. Ce lieu n'étant plus guère fréquenté, les plantes médicinales ont été remplacées par des plantes d'agrément : mais le *hĭn bŏt* est resté en place.

Lors de l'inauguration d'une habitation siamoise nouvellement construite, le chef de famille, après avoir pris un bain d'eau lustrale, va s'étendre quelques instants sur sa couche, entouré d'objets familiers : quelques ustensiles d'un usage quotidien, un petit chat ou un petit chien (symbolisant l'ensemble des animaux domestiques), et généralement un *hĭn bŏt*. Mes questions au sujet de la présence de cet instrument ont toujours amené l'une des deux réponses suivantes : 1) le *hĭn bŏt* protège la nouvelle demeure contre les maladies ; 2) il symbolise sous une forme portative l'ensemble des mortiers, moulins à décortiquer et autres ustensiles domestiques. Ces deux explications, loin de s'exclure, se complètent au contraire : si le *hĭn bŏt* a été choisi pour symboliser une partie du mobilier, c'est à cause des vertus curatives qu'il doit à son usage ordinaire de broyeur de remèdes. Mais il se peut aussi que sa présence dans la cérémonie en question ait son origine dans l'Inde, où nous allons voir les meules à rouleau jouer un rôle fort ancien.

M. Parmentier a noté lui-même la ressemblance entre le *rasuṅ batau* cham et certains objets trouvés dans l'Inde du Sud. Voici ce qu'il dit dans son *Inventaire des Monuments čams de l'Annam* (t. II, p. 88) : » L'usage de cet ustensile remonte à une haute antiquité, car il faut sans doute le reconnaître dans les « sandal grinding slabs » trouvés dans les fouilles du Tinnevelly. (Note :) Cf. *Archæological Survey of India, Annual Report*, 1902-1903, p. 139, fig. 125 et 126. La similitude de forme et de dimensions entre ces objets et les *rasuṅ batau*, comme la présence d'une marque spéciale, anormale sur un objet d'usage commun (croix entourée d'un cercle sous la pièce), nous font écarter l'hypothèse proposée d'un ustensile domestique : tout mortier eût été d'ailleurs préférable pour broyer du santal ou du curry. Si cette opinion cependant était appuyée sur une pratique encore en usage dans l'Inde, il n'y aurait plus là qu'une rencontre qui serait intéressante, car elle montrerait l'origine très vraisemblable des *rasuṅ batau*, dont l'emploi, d'abord domestique, serait devenu ensuite essentiellement religieux, au moins au Čampa. Le R. P. Durand a déjà signalé (BEFEO., VII, p. 353) cet intéressant rapprochement. Un autre *rasuṅ batau* est mentionné dans *l'Archæological Survey*, 1908-1909, pl. XXXIII, n° 23, sous la désignation de « black granite grinder with four legs, 18″ × 10″ × 7″ » et est considéré comme préhistorique également, malgré la découverte voisine d'une image de Gaṇeça. »

Suivant des renseignements qui m'ont été donnés par un brâhmane de Madras (1), la meule à rouleau, analogue au *rasuṅ batau* cham et au *hin bŏt*

(1) M. Kuppuswami Ayyar, actuellement attaché à la Bibliothèque Nationale Vajirañāna.

siamois, se trouve dans toute demeure indienne ; mais, contrairement à ce qui se passe au Siam, elle sert à pulvériser les épices et autres éléments constitutifs du curry, tandis que c'est le mortier à pilon qui sert d'ordinaire à broyer les médicaments (1). En dehors de son usage domestique, la meule à rouleau est employée au cours de diverses cérémonies sur lesquelles je vais revenir. Le nom sanskrit de cet ustensile est *peṣaṇī*. Des meules du même genre, mais de grandes dimensions, sont employées en maçonnerie pour malaxer le mortier. Quant à la pierre à broyer le santal, c'est quelque chose de tout différent: c'est une pierre, généralement circulaire, sans rouleau, montée sur quatre pieds, qui sert non pas de meule (puisqu'il n'y a pas de rouleau), mais de *râpe*, sur laquelle on pulvérise par frottement un peu de bois de santal, la poudre ainsi obtenue servant à dessiner sur le front certaines marques sectaires.

La petite meule à rouleau ou *peṣaṇī* figure dans un certain nombre de cérémonies brâhmaniques :

1) Mariage. — C'est sur elle que la fiancée pose le pied droit au cours de *l'açmāropana*. (Cf. Hillebrandt, *Ritual-Litteratur*, Grundriss der indo-arischen Philologie und Altertumskunde, III. Band, 2. Heft, p. 65-66.)

2) *Puṃsavana* ou « cérémonie pour l'obtention d'un enfant mâle ». C'est sur une meule à rouleau qu'on pulvérise la pousse de *nyagrodha*, dont la poudre est ensuite introduite dans la narine droite de la jeune femme. *(Ibid.*, p. 42.)

3) *Sīmantonnayana* ou « division de la chevelure », cérémonie pratiquée par les femmes au cours de leur grossesse. A un certain moment, la femme appuie contre sa cuisse le rouleau de la meule.

Tels sont les renseignements que j'ai pu obtenir sur l'emploi de la meule à rouleau chez les brâhmanes du Sud de l'Inde.

Le nom sanskrit *peṣaṇī* figure dans Manu, III, 68 :

pañca sūnā gṛhasthasya cullī peṣaṇy upaskaraḥ
kaṇḍanī codakumbhaç ca badhyate yās tu vāhayan.

« A householder has five instruments of killing (insects, etc.) : the hearth, the *grindstone (peṣaṇī)*, the besom, the pestle and mortar, the water-pot ; using which he is fettered (by sin). » (Trad. Burnell et Hopkins, p. 52).

Le remède préventif contre ce péché inévitable est la pratique des cinq grands sacrifices quotidiens (*mahāyajña*).

---

(1) En ce qui concerne son emploi pour la préparation du curry, il n'y a pas de doute possible : je puis apporter ici un témoignage personnel et affirmer l'avoir vue employée à cet usage chez un Indien de Madras qui était mon voisin à Phnom Penh.

En ce qui concerne la présence de la meule à rouleau dans les cérémonies citées plus haut, il n'y a aucune raison de douter que les renseignements donnés ne soient exacts, mais ils ne sont rigoureusement valables que pour l'Inde méridionale. Il serait intéressant de savoir si c'était bien le même ustensile qui était employé à l'époque brâhmanique ancienne : cela est probable a priori, étant donné l'esprit conservateur des brâhmanes. Le texte des Gṛhyasūtras n'est pas décisif quant à la cérémonie du mariage. La pierre sur laquelle monte la fiancée est nommée tantôt *upalā,* tantôt *dṛṣat-putra,* qui désignent peut-être respectivement la meule et le rouleau, sans qu'il soit possible de rien affirmer de précis à cet égard (Cf. MACDONELL et KEITH, *Vedic Index*, s. v.). Mais pour le *puṃsavana*, les Gṛhyasūtras sont beaucoup plus explicites : la pulvérisation de la pousse de *nyagrodha* doit être exécutée de telle sorte que la pierre servant à moudre *ne soit pas ramenée en arrière* (*peṣayed apratyāharantī*, cf. S. B. E., XXIX, p. 394, XXX, p. 53). Ceci ne peut se comprendre que si l'on se représente quelqu'un opérant au moyen d'un instrument analogue au *rasuṅ batau* et manœuvrant le rouleau d'arrière en avant, en évitant de le ramener vers lui.

En résumé, des ustensiles semblables au *rasuṅ batau* des Chams sont actuellement d'un usage courant dans l'Inde et au Siam : ils servent dans l'Inde à préparer la poudre de curry, et au Siam à broyer des médicaments, mais dans les deux pays ils ont leur place marquée dans certaines cérémonies. Il y a beaucoup de chances pour que ces divers usages aient été connus autrefois au Champa et au Cambodge : le fait que les cérémonies auxquelles j'ai fait allusion plus haut sont des cérémonies brâhmaniques expliquerait même la découverte de ces objets à proximité des temples.

En tous cas le nom cham de *rasuṅ batau* et la définition citée au début de cette note me paraissent inadéquats. Je propose de définir ces objets comme des « meules à rouleau destinées à broyer des condiments ou des médicaments », et de les désigner par le nom sanskrit de *peṣaṇī*.

G. CŒDÈS.

LE PADMA THAṄ YIG

Par

GUSTAVE-CHARLES TOUSSAINT (1)

Le 3 avril 1911, à la lamaserie de Lithaṅ, j'acquérais, entre autres manuscrits, un *Padma thaṅ yig* visiblement ancien et en fort bon état de conservation.

C'est un in-folio tibétain, de grandeur un peu moindre que ceux des collections canoniques, lié d'une courroie et contenu entre deux planchettes. Celle du dessus, taillée en biseau et décorée d'arabesques, porte sur la tranche, en caractères rañja dorés : *oṃ maṇi padme hūṃ hrī*.

Les feuillets sont au nombre de 380 et numérotés de 2 à 374, la pagination étant indiquée, en toutes lettres sauf pour les centaines, dans un cartouche à gauche du recto. Cinq feuillets, à savoir 239, 240, 241, 242 et 369, sont dédoublés. Un autre, inclus entre 312 et 313, n'a pas de numéro ; en revanche, un même feuillet réunit les numéros 339 et 340. Le premier est protégé par un léger voile de soie blanche ; le dernier n'est qu'une feuille de garde. Presque tous sont encadrés de filets rouges, quelques-uns ornés de rosaces de même couleur.

L'écriture est, d'un bout à l'autre, d'encre argentée sur laque noire. Plusieurs scribes, de calligraphie inégale, se sont succédé dans la confection du manuscrit.

Celui-ci présente les particularités traditionnelles des livres « gter ma », qui sont censés reparaître, comme des trésors, de leurs cachettes mystérieuses. Tel est, en effet, le cas des chroniques afférentes à Padmasambhava et, notamment, de la geste du fameux Guru, c'est-à-dire du *Padma thaṅ yig*. Le sigle initial, au lieu de la forme symbolique de *Oṁ*, en affecte une autre, qui semble pouvoir être assignée à *Aṁ*. Au « çad » de ponctuation se substituent deux petits cercles superposés, que sépare un trait horizontal ; souvent ce dernier manque et l'aspect est alors celui d'un visarga. Tous les feuillets, dans le cartouche marginal, sont marqués du mot mystique « Hrī » aliàs « Hri ». En tête du manuscrit figurent quatorze syllabes, sept par sept, en caractères des Ḍākinī, et chaque chapitre est suivi d'une formule invariable de cinq mots en caractères de même sorte.

Le titre est libellé, selon la rubrique liminaire : Histoire des existences du Guru Padmasambhava — et, selon la mention finale de chaque chapitre : Histoire en teneur

(1) M. G.-Ch. Toussaint, qui a entrepris une traduction complète de cet étrange et remarquable poème, nous en a adressé la première partie, comprenant les vingt-six premiers chapitres, en tibétain et en français. Ne pouvant, faute de place, les publier intégralement, nous donnons ici, à titre de spécimen, les chapitres I (introduction) et XII-XXII (naissance et jeunesse de Padmasambhava) [N D L.R.]

intégrale des existences du Guru d'Oḍḍiyāna Padmasambhava. Le colophon donne en outre : Clair Edit de Padma, « Padma bka yi thaṅ yig », qui paraît être le véritable titre, et enfin : Testament du roi Khri Sroṅ Lde'u Bcan.

L'ouvrage est un poëme, en cent huit chants ou chapitres d'étendue variable. Il aurait, est-il spécifié au folio 367, été traduit par les paṇḍits et les lotsava, « d'un livre existant en la forme sanskrite, manuscrit à feuillets d'or ». Néanmoins, c'est en langue d'Oḍḍiyāna et non en sanskrit qu'est énoncé, avant de l'être en tibétain, le titre qui ouvre le livre. D'autre part, certains passages impliquent, à moins d'être des interpolations, que le texte tibétain est le texte original. Aussi bien le sujet et l'époque dissuadent d'accorder créance à l'assertion, purement emphatique sans doute, qu'il y ait eu un original sanskrit.

Le colophon ne donne qu'une date cyclique, mais il comporte, bien qu'avec adjonction légendaire, un nom géographique : celui du Rocher-de-Cristal, « Çel Brag », de la province de Yarluṅ, monastère que visita Sarat Chandra Dās en 1882.

La langue ne contient pas, à proprement parler, d'archaïsmes. Sans différer sensiblement du type classique, elle ne laisse pas d'avoir sa physionomie à elle et montre, notamment, certains termes du langage parlé, ainsi que certaines formes du Tibet occidental.

Le mètre dominant est l'ennéasyllabe, en longues séquences. De temps à autre figurent des stances en vers de sept pieds. Un des développements les plus remarquables, au premier chapitre, se déroule par distiques, en vers de douze et treize syllabes.

Chaque chapitre apparaît bien avec son entité de poëme. Réserve faite de quelques longueurs, un art sûr s'avère dans la composition. Quant à l'expression, bien que par endroits elle se contourne, elle a dans l'ensemble haute allure et fait ressortir à souhait la richesse et l'éclat des thèmes. Les vers sont habituellement de césure heureuse et embellis d'allitérations.

Le manuscrit a été révisé, comme l'attestent les renvois, interlignes, surcharges, ratures et parenthèses de suppression. Il n'est cependant pas encore exempt de fautes.

Tout en gardant ce manuscrit comme base, j'ai consulté utilement une autre recension, presque identique, mais récente et xylographiée, que j'ai trouvée à Pékin. Elle m'a servi à fixer certaines lectures douteuses, à restituer des mots omis, à déceler quelques fautes. Mais, outre qu'elle est loin d'être elle-même impeccable, j'ai toujours préféré à ses variantes les leçons manuscrites du document de Lithaṅ.

Telle quelle, la recension de Lithaṅ m'a paru assez importante pour valoir un essai de traduction, si aventureuse que s'offre l'entreprise en l'état actuel des études tantriques.

En langue d'Oḍḍiyāna :
Ruakṣa çakaraṇa ;
en tibétain :
Histoire des existences du Guru Padmasambhava.

A lui qui possède les cinq Buddha de vérité droite apparue,
qui par maints moyens divers porte les vivants au bonheur,
qui accomplit la très parfaite pensée de conversion,
qui ne relève pas de la naissance et de la mort, à l'Être-de-Diamant salut !

I

La princesse Mandārava
et la sujette népalaise Kālasiṃhī
et la Népalaise Çākyadevī
et la Mon (1) Mangalā meneuse d'enfants
et la dame Lac-royal-de-Science,
les cinq femmes qui vinrent au cœur du Guru,
envisageant l'orientation efficace pour convertir les hommes,
et la permanence des Trois Joyaux,
et l'accord des deux doctrines dissemblables,
envisageant les méthodes des Sūtra et des Mantra et les dogmes d'essentielle sagesse,
l'adjuration efficiente par les charmes d'approche
et l'intuition qui saisit les dogmes de vérité,
ont écrit pour l'avenir pur, puis déposé en secret
dix milliers et neuf centaines d'Histoires
de l'œuvre vaste que parfit, par corps, verbe et esprit,
le Guru d'Oḍḍiyāna Padmasambhava.
Et Thon-Mi (2) en recueille mérite et gloire !

(1) Les Tibétains appellent Mon les peuplades des vallées himalayennes du Sud (Kirāṭa en sanskrit).

(2) Parce que c'est lui qui dota le Tibet de l'écriture.

Intégrale ou résumée, l'Histoire du Guru cause la joie.
A la voir et l'ouïr, révérence sans bornes, actes de dilection,
piété envers lui, assurent l'expansion de la doctrine.
Buddha de l'Illumination suprême, sans doute possible,
Maître doué de la science des Trois Ages (1), Padmasambhava
soutient par le pur Tantra extérieur la manifestation du Nirmāṇakāya,
garde par le pur Tantra intérieur la manifestation du Saṃbhogakāya,
siège par le pur Tantra secret dans l'essence de la perfection.

Ce Buddha qui n'a pas de rival,
seigneur sans pair dans cet univers des Trois Ages,
fameux dans l'incarnation où il ne débat plus les préceptes vainqueurs,
est semblable à la Gemme-des-Désirs aux qualités sans défaut.
Pour atteindre toutes les fins nécessaires à la totalité des êtres,
le nombre des modes d'action étant inconcevable,
après s'être prodigué ici, il renvoie à l'Esprit futur.

A celui-là le Ciel occidental Disposé-en-Lotus (2).
Se délectant au sol en damiers d'or (3),
il cherche et ne trouve même plus le nom éteint du Meru du sol.
Développant les feuilles annuelles et les fleurs de l'arbre de la Bodhi,
il cherche et ne trouve même plus le nom éteint des arbres et des forêts.
Plongeant au Gange huit fois excellent de l'extase,
il cherche et ne trouve même plus le nom éteint des différentes rivières.
Enflammant l'arc-en-ciel de la sagesse comprise,
il cherche et ne trouve même plus le nom éteint du feu du monde.
Possédant la fragrance de l'encens tout à fait pur,
il cherche et ne trouve même plus le nom éteint du vent du monde.
N'ayant pas trébuché aux profondeurs de la Loi absorbant toutes choses,
il cherche et ne trouve même plus le nom éteint du ciel apparent.
Déployant l'astre clair de la science des degrés de l'Abîme,
il cherche et ne trouve même plus le nom éteint du soleil et de la lune.
Rayonnant dans son noble arc-en-ciel de victoire,
il cherche et ne trouve même plus le nom éteint du jour et de la nuit.
Gardant le règne lumineux et sauveur de la loi précellente,
il cherche et ne trouve même plus le nom éteint du roi et des ministres.
N'ayant fait qu'un indistinctement de lui-même et d'autrui,

---

(1) Trikālajña (cf. Mahāvyutpatti, édition de Kyōto, § I, 69).
(2) Sans doute Padmavyūha (cf. Mahāvyutpatti, § XXV, 7).
(3) Les enceintes en forme de damiers, tracées avec des cordes d'or, sont un ornement habituel des Terres-de-Buddha (cf. Saddharmapuṇḍarīka, passim).

il cherche et ne trouve même plus le nom éteint des querelles.
Content de l'aliment de l'extase substantielle,
il cherche et ne trouve même plus le nom éteint de l'aliment banal.
Ayant bu dans la soif le flot de nectar de sa pensée,
il cherche et ne trouve même plus le nom éteint de la soif banale.
Ayant revêtu le bon vêtement de l'observance pure,
il cherche et ne trouve même plus le nom éteint du vêtement banal.
Miraculeusement issu du lotus de sa naissance,
il cherche et ne trouve même plus le nom éteint de l'autre naissance.
Devenu puissant dans la vie adamantine de félicité,
il cherche et ne trouve même plus le nom éteint du déclin de ceux qui vieillissent.
Parfaitement établi dans la terre sans naissance et sans mort,
il cherche et ne trouve même plus le nom éteint de la mort de ceux qui naquirent.
Dans ce ciel sublime de tous les Buddha des Trois Ages,
heureux de concentrer dans l'Illumination son entière activité,
il cherche et ne trouve même plus le nom éteint du malheur et de la misère.

Dans cette bienheureuse Terre-de-Buddha de parfaite Illumination,
le palais céleste du Vide, nature intrinsèque des choses,
ayant dépouillé surface, profondeur et largeur, sans mesure,
et le Dharmadhātu sans dehors ni dedans, fenêtre de voyance, s'éclairent.

Sans rien qu'il ne sache et ne voie,
en haut dressant le dais de la Loi du Mahāyāna,
en bas fondant le trône du lotus lumineux sans désir,
entassant les coussins des quatre sciences immenses, quadruple joie,
faisant flotter les franges sur les Saṃbodhyaṅga aux huit points des quatre horizons,
formant dans la Synthèse impartiale les Lois de l'Indifférence,
par le lotus qui ne blesse pas dissipant l'espoir et la crainte, bannis ou admis soient-ils,
exhalant le parfum d'encens de l'observance, fragrance pure depuis toujours,
n'ayant été fait par personne, apparu de lui-même de toute éternité, accompli d'un seul coup,
extase immuable au pur Océan du Dharmadhātu même,
conscience incréée existant depuis toujours, procédant parfaite du lotus,
sa compassion pour tous les êtres le parant d'ornements égaux,
dans ce palais le Buddha Amitābha réside.

Les dix forces et les quatre intrépidités forment sa belle parure.
Son corps porte les signes fastes qu'on ne se lasse pas de voir.
Toutes sortes de rayons de tous les cieux avec l'arc-en-ciel l'enveloppent.

Il diffuse aux dix points de l'espace toutes sortes de rayons rougeoyants
[de générosité.

Parfait Buddha, il a la noblesse ; Puruṣa, il a la vigueur ;
son œuvre par corps, verbe et esprit, on ne se rassasie de la voir ;
océan de victoire, son cortège s'amasse en nuages ;
œil immuable, il est toute sérénité dans la sphère de béatitude ;
il diffuse aux dix points de l'espace maints rayons généreux d'amour ;
de la pointe de chaque rayon il fait apparaître un Buddha ;
il diffuse l'Ineffable sans nombre, impénétrable à la pensée ;
il fait le bien des êtres par la conversion sans limites selon chaque mode
[adéquat.

Et dans ce ciel, où nul Noble que lui ne demeure,
sont l'émanation, l'émanation seconde et l'émanation tierce, distinctes et
[inconcevables.

De l'Histoire en teneur intégrale des existences du Guru d'Oḍḍiyāna
[Padmasambhava,

tel est le premier chapitre,
celui de l'Enseignement du Ciel occidental de Béatitude.

XII

En ce temps là, du côté de l'ouest, il y avait le pays d'Oḍḍiyāna,
et le pays d'Oḍḍiyāna formait les deux tiers du Jambudvīpa.
Ce pays apparaissait pareil à une paire de cymbales creuses.
Il contenait cinq grands pays et vingt-et-un grands pays
et cent quatre-vingts millions de grands districts,
et il avait quatre-vingt-dix-neuf grandes cités.
Le Dhanakoça, grand pays, était au centre,
avec vingt-deux grandes cités.
Et, dans la grande cité Cārumatī,
en ce temps-là il y avait le palais des Neuf-Houppes (1),
précieux palais de béryl,
au pinacle d'or quadrangulaire, grande splendeur d'éclat flamboyant,
et aux corniches de turquoise garnies de lambrequins de soie.
Ce palais avait des parvis et des portes avec quatre Garuḍa,
et une ceinture de belles galeries et de murailles.

C'est là que siège le roi Indrabhūti,
entouré de cent ministres du dedans et de mille ministres du dehors,

(1) Navaçikha.

et qui pour épouse a pris la reine Prabhādharā (1).
Au centre de ce palais des Neuf-Houppes,
il y a un stūpa surgi de lui-même, temple de Heruka,
qui, formé de pierreries de toute espèce,
diffuse aux dix points de l'horizon maints faisceaux de rayons de lumière.
Il a une partie blanche, pareille à l'onyx
et faite de cristal précieux,
et c'est, surgi de lui-même et semblable à l'onyx, un stūpa étincelant,
qui se tient tout rond avec ses terrasses aux belles lignes,
qui se dresse à un kroça de hauteur,
où la crainte n'a jamais d'empire,
et qui, de chaque côté, mesure une toise de Brahmā.
Et, à trois par yojana, il y a aussi, nanti du quintuple insigne,
le château du Nuage de la Bonne Loi,
et aussi la caverne du Vajra immuable,
et aussi le cimetière des Nuages-noirs-amoncelés,
et aussi le palais Structure-spontanée,
et aussi le temple de Heruka,
carré très pur de l'apparition de la Loi.
Les portes se comptent d'une et de deux jusqu'à cent huit.
Et, en dehors des portes et de leurs voûtes,
il y a mille grandes citadelles gardées par les Yakṣa,
et il y a cent quatre-vingts chemins de pradakṣiṇā à quatre portes,
entourés de fosses de feu et de sentiers de fauves,
et de lacs de poisons et de Meru de squelettes,
et de la suite de la Déesse des Cimetières et des démons féroces des maladies,
qui traînent sur le sol de grandes brassées de peaux.
Et le dernier chemin est ceint de murs de diamant hīraka,
et entouré du roi des nuages, amoncellement plénier,
et des Ḍākinī du monde et des Ḍākinī du Karma,
et des Ḍākinī du savoir quadruple, Ḍākinī de science,
et de huit murailles aux nombreuses portes de bénédiction.
En bas, les Ḍākinī du monde accomplissent la pradakṣiṇā.
En dessous d'elles, les Nāga présentent des offrandes.
Au milieu, les Ḍākinī du Karma accomplissent la pradakṣiṇā.
En haut, les Ḍākinī de science accomplissent la pradakṣiṇā.

Sur des degrés de roc se montre un vase (2), dont les quatre faces,
portent apposés les quatre larges sceaux des quatre œuvres.

---

(1) Ou peut-être Bhāsadharā.
(2) Kalaça.

Dans le vase la fleur spontanée des Nidāna se lève.
En haut des quatre portes le fronton aux gazelles (1) se lève.
Au bas des portes sont les dix lettres du cœur de la vie des Saints tutélaires.

Et tout cela s'enveloppe, la nuit, de flammes, le jour, d'arc-en-ciel,
et jour et nuit constamment se voile de nuages et de molles vapeurs.
Dans des massifs profonds de forêts d'arbres divers, qu'environnent de vastes eaux,

il y a beaucoup d'oiseaux et de fauves rugissants.
Et le vase renferme les Mantra secrets, pleine profondeur de la Loi.
Et l'urne du stūpa renferme les reliques du Tathāgata.
Et dans ces lieux encore est le temple de Prophétie,
formé d'une substance brillante couleur d'azur,
d'une substance que la main ne peut toucher ;
et la nature du temple rappelle la splendeur de l'arc-en-ciel.
C'est là que confine le pays des Ḍākinī,
avec ses quatre cités aux cent mille myriades de Ḍākinī féminines.
Et, sur chacun des autels de ces cités,
siègent les Mantra secrets, profonds et incommensurables.

Le palais des Neuf-Houppes étant placé au centre,
il y a vers l'est le pays de Jambūmāla,
vers le sud il y a le Parpaṭadvīpa,
vers l'ouest il y a le pays de Nāgasiddhi,
vers le nord il y a le Kakaçambhala,
du côté du sud-est le pays du Dieu du Feu et des Ṛṣi,
du côté du sud-ouest il y a le pays des Rākṣasa,
du côté du nord-ouest il y a le pays du Dieu du Vent,
du côté du nord-est il y a le pays des Démons Vighna.

De l'Histoire en teneur intégrale des existences du Guru d'Oḍḍiyāna Padma-sambhava,

tel est le chapitre douzième,
celui de l'Exposé de la série des Pays du Pays d'Oḍḍiyāna.

XIII

Dans le rayonnement ardent du béryl
du précieux palais au pur pinacle,

(1) Les deux gazelles agenouillées de chaque côté de la roue de la Loi, comme on les voit encore dans maintes lamaseries, au-dessus de l'entrée des temples.

dominateur au pur pays d'Oḍḍiyāna,
est le roi Opulent-sans-regard,
roi de la Loi Prajñākīrti,
grand roi Gauça,
roi Dhanapāla,
roi Indrabhūti.
Or ce roi Opulent-sans-regard,
ce puissant et richissime, est aveugle,
et il n'a pas de fils, ce qui préoccupe roi et ministres.
Voici qu'à une reine un prince naquit,
et le roi, la reine, les ministres devinrent joyeux.
Mais, la fête de naissance célébrée, le prince mourut,
et le roi, la reine, tous sont accablés de misère.
Dans le pays, en outre, sévit une grande famine
et ce fut le temps pour beaucoup d'hommes de mourir.
Le roi Opulent-sans-regard, découragé, dit :
Dans le monde, point de joie de mon chef :
le sens splendide, les yeux me manquent ;
dans cette vie, le fils nécessaire me manque ;
hors de là, la Loi nécessaire me manque.
Des multitudes, soutien du roi, ont péri par la famine.
Qu'une telle misère ronge l'esprit et le tourmente !

Mais le ṛṣi Asena va faire cesser la misère :
« Seigneurie des hommes, royauté, vie, trésor,
richesses accumulées s'épuisent, la naissance aboutit à la mort.
Dans les mondes point de vie où soit l'affranchissement.
Raisons de craindre sont beaucoup, raisons de vivre sont peu.
Même à désirer vivre, il n'en est pas la moindre liberté.
Mais, sans te lamenter, pense à la récompense de la vertu !
La confiance sans faiblesse, l'énergie est de couleur heureuse. »
Ces paroles satisfirent le cœur du roi.
Au quinzième jour de la première lune d'été,
il présenta de grandes offrandes devant les Joyaux,
récita une fois les sūtra du Grand Véhicule,
intitulés Nuage de Joyaux (1) et Nuage de la Loi,
et promit, en vaste sacrifice aux êtres,
de distribuer en dons ce qu'il possède.

(1) Le Ratnamegha forme le premier ouvrage du dix-huitième volume du Mdo du Bka'Gyur.

En ce temps-là, où les hommes mangeaient des fleurs,
au nord-est de la ville de Kāmarūpa (1),
dans le lac Eclatant-immaculé (2),
où croissaient maintes fleurs de lotus,
il y eut une forêt de fleurs Udumbara
et une tige qu'il n'est pas possible d'embrasser,
changeant d'existence à chaque cycle et reparue.
Une fois, au premier mois d'automne de l'année du Dragon,
le jour de l'astre vainqueur Dais-du-trône (3),
lorsqu'un ministre vint pour prendre ce lotus,
sur les anthères de huit empans du lotus,
un bel enfant resplendissant, feu du pays de Phrom (4), siégeait.

S'il est apporté et présenté au roi,
cet enfant peut être la fortune. Et, balançant à l'emporter :
Est-il bon ? S'il est bon, ce sera le bonheur des neuf planètes.
Est-il mauvais ? S'il est mauvais, le sabre tombera sur moi.
Mieux vaut donc demander d'abord et agir selon les ordres.
Et il vint à la porte du roi annoncer la nouvelle. Et le grand bienfait fut [payé,

et furent distribuées en dons les richesses du trésor du roi.

Et quand beaucoup d'années eurent passé, le trésor fut vide.
La progression des aumônes est limitée, celle de mendier est illimitée.
Maintenant les trente mille trésoriers disent tous :
« A moins que ce ne soit notre tour de mendier,
la distribution de dons comme avant n'a plus de sens. »
Alors le roi, qui a réfléchi,
réunit ministres du dehors, ministres du dedans, la foule des ministres :
Par beaucoup d'années de dons toutes ressources pour subsister sont [taries.

La progression des mendiants reste illimitée.
D'où viendront désormais les ressources pour subsister ?
Les uns disent : Elles viendront de l'agriculture.
D'autres disent : Elles viendront des gains du commerce.
D'autres disent : Du pillage de guerre, si l'on vainc l'ennemi.
D'autres disent ceci, d'autres disent cela.

---

(1) Il ne s'agit pas de l'Assam, mais d'une ville homonyme de l'Oḍḍiyāna.
(2) Vimalaprabhā.
(3) Le soleil.
(4) Pays situé en Kachgarie, vers le nord-est de Yarkand.

De l'Histoire en teneur intégrale des existences du Guru d'Oḍḍiyāna Padma-
[sambhava,

tel est le chapitre treizième,
celui de la Distribution de son trésor en dons par le roi Opulent-sans-
[regard.

XIV

Alors le Buddha Amitābha,
de son palais de pierreries sans tache,
émit une émanation efficiente, aux dons de corps, de verbe et d'esprit,
qui se changea en roi cakravartin Meilleur-des-bons,
doué des trente-deux signes fastes dans sa forme corporelle.
Dominateur des quatre continents, il fit tourner la roue de la Loi.
Son magique regard qui dompte considéra les six directions.
Son premier regard, pour susciter aux six classes d'êtres
six Muni et six Guru messagers de conversion,
et chez les hommes la foi au fruit des actes,
considéra Indrabhūti privé de fils.
Son deuxième regard, comme il songeait à dompter
les mauvais Génies dans l'étendue du Tibet sauvage,
et puisque pour convaincre il faut une naissance miraculeuse,
considéra le lac de turquoise Eclatant-immaculé.
Son troisième regard, au royaume du Tibet,
pays de Rākṣasa offensifs et malfaisants,
considéra le grand roi Khri-sroṅ-lde-bcan,
qui faisait luire la lampe de la Loi dans les ténèbres.

En termes exacts, voici la claire analyse :
Dans la contrée lacustre du Dhanakoça d'Oḍḍiyāna,
le pourtour du lac Eclatant-immaculé
a deux mille yojana en large et en long.
Et à cent mille yojana s'égale l'Eclatant-immaculé,
tourbillon circulaire et limpide azur.
L'Eclatant-immaculé possède huit qualités
qui, spécifiées, s'énumèrent ainsi :
l'eau est pure et limpide, fraîche et douce,
parfumée et désaltérante, bonne et savoureuse.
Pure, elle ne souffre aucune souillure ;
limpide, elle n'est pas troublée de vase ;
fraîche, elle est glaciale ;
douce, si on en boit il n'est plus de peine ;
parfumée, elle a l'arome agréable ;

savoureuse, elle donne un goût excellent ;
désaltérante, elle étanche l'ardeur ;
bonne, elle est pour le corps un bienfait,
et un bienfait pour ceux que hantent les Vighna, démons des maladies.
Cette eau est la province d'activité de prodiges difficiles à saisir :
prise par tous ceux de bon karma,
elle efface les fautes de tous les êtres.
Des hommes qui la voient, en boivent et s'y baignent,
les querelleurs eux-mêmes,
à boire de cette eau, deviennent tranquilles ;
les batailleurs aussi,
à boire de cette eau, deviennent paisibles ;
les êtres féroces aussi,
à boire de cette eau, deviennent inoffensifs ;
les êtres furieux aussi,
à boire de cette eau, deviennent calmes.

Regardant les nombreux êtres des six classes
par tous les yeux perçants de la contemplation
et décelant les méchants où qu'ils soient,
splendeur suprême sur la terre,
le Saint Guide est né du lac de Koça.
Vers le sud-ouest du pays d'Oḍḍiyāna,
dans la contrée d'un grand lac, apparition de bonheur sans fin,
du côté nord-ouest excellent et beau,
aux confins nord-est de la ville de Kāmarūpa,
sont la tige de lotus et la forêt d'Udumbara.
Le jour, au soleil, les fleurs s'enfoncent au fond de l'eau.
La nuit, elles se lèvent lumineuses à la surface
de cet océan de bénédiction.
Le Saint Guide est né du lac de Koça.

De l'Histoire en teneur intégrale des existences du guru d'Oḍḍiyāna Padma-[sambhava,

tel est le chapitre quatorzième,
celui des Regards, des Qualités d'Eclatant-immaculé,
et de la Génération du Lac.

XV

Alors, comme le roi n'avait point de fils,
les sorciers jetèrent les sorts, les astrologues firent les calculs,
et les présages répondirent bonheur et bénédiction.

S'il a fait l'aumône illimitée, surviendra un fils.
Et le roi gardien de la Loi Indrabhūti
chargea cinq cent un grands paṇḍits buddhiques,
et cinq cent un autres brâhmaniques,
mille deux personnages sacerdotaux des meilleurs,
d'adjurer un à un les dieux.
Et quand eut le roi prié pour la survenance d'un fils,
l'année du Serpent, à la pleine lune des grands prodiges,
trois mille yeux de trésors s'ouvrirent.
Alors, au stūpa surgi de lui-même et pareil à l'onyx,
il fit de grandes offrandes extérieures, intérieures et secrètes,
et proclama plusieurs paroles aux huit points des quatre horizons.
Mais bien qu'il eût donné à chacun le nécessaire, fils ne survint.

Or un autre personnage sacerdotal, le ṛṣi Asena,
parvenu à la perfection et voyant la vérité,
se présentant à sept avec sa suite, dit : Faites-nous l'aumône !
— Il n'y a pas de quoi la faire, répondit-on.
Mais lui : Si nous n'avons notre part d'aumône,
l'aumône faite à d'autres est jetée inutile à l'eau.
La force de vérité que nous exprimons s'accomplit.
Alors le roi : Eh bien ! vous autres,
je vous prie de venir séjourner dans mon palais.
Si les ṛṣi ont dit parole véridique,
le vœu de survenance d'un fils s'exauce de par la vertu
Que maintenant les reines fassent honneur !
Donc, au lieu que le roi avec ses serviteurs
parte à la mer extérieure quérir la Gemme,
soient les mille deux grands paṇḍits de l'un et l'autre sacerdoce
chargés d'adjurer un à un les dieux !

Et ils préparèrent un lieu pour le feu d'offrandes (1),
qui sauve du découragement et du désespoir
et chasse les Esprits malfaisants.
Mais tous les démons assemblés déchaînèrent l'agitation.
Tonnerre et grêle fulgurèrent, rayons sonores et vent noir vibrèrent.
Tremblements de terre, grêles de pierres, guerres, maladies rongeantes,
semant l'effroi, frappèrent les pays d'Oḍḍiyāna de terreur.

(1) La grande cérémonie de l'incinération des offrandes, qui se célèbre encore dans les lamaseries.

Des gémissements multiples bondirent et montèrent du sol.
Les femmes nobles devinrent comme des sables dispersés.

De l'Histoire en teneur intégrale des existences du Guru d'Oḍḍiyāna Padma-
[sambhava,

tel est le chapitre quinzième,
celui de la Libre action par le roi Indrabhūti.

XVI

Alors le roi pensa que ces travaux
n'étaient pas travaux en accord avec la Loi.
Partir en mer et obtenir la Gemme-des-Désirs (1),
voilà comment au gré du cœur faire l'aumône aux pauvres.
Donc il songea à s'en aller en mer afin d'obtenir la Gemme.

Or il y avait dans le pays un vieux chef marchand,
qui jadis en mer bien des fois avait voyagé.
Le roi alla vers lui et lui dit :
Je m'en vais en mer et veux
que tu viennes comme guide : prépare-toi sur l'heure !
Mais le capitaine : Aller en mer n'est pas bon.
Y vont les pauvres qui risquent leur corps et leur vie.
En mer vous enlacent les vagues et les houles,
et il y a des Makara et des Nāga malfaisants,
et des Rākṣasī et des torrents colorés et autres choses de la sorte,
et encore d'effroyables dangers en grand nombre.
Les yeux du roi n'y voient pas : il n'est pas capable d'y aller.
Il dit. Alors le roi déclara :
Si je n'accomplis pas ma pensée, je m'arrêterai dans la mort.
Sois le guide pour aller en mer,
et indique-moi tout ce qu'il faut ! Le nécessaire ferai.
Donc le capitaine guide parla ainsi :
Il faut des pigeons vivants pour la recherche des Makara.
Les pigeons élevés, il faut une génisse rouge.
La génisse élevée, il faut beaucoup de bottes de foin.
Et il faut, pour tuer les Makara, une conque vivante.
Et il faut un navire et, pour attacher le navire, trois amarres,
Et il faut aux quatre côtés quatre grands plombs de sonde,

(1) Cintāmaṇi.

et des cordages en chanvre et en queue de yak.
Et, pour incliner au vent, il faut la vergue et l'étendard.

Alors, quand eut le roi bien réalisé tout cela
et le capitaine préparé le navire et bien disposé les agrès,
la suite du roi voulut le retenir,
mais il tint bon et s'embarqua ;
et des marchands au nombre de cinq cents aussi s'embarquèrent.
Alors le capitaine : Partant en mer
et une fois à bord du navire, c'est un point d'attache de démons.
Pour les marchands qui s'en vont au vent,
en mer il y a toutes sortes de périls.
Bien peu sont ceux qui reviennent heureusement.
Donc, les irrésolus, qu'ils retournent !
Mais que si, sans égard à ton corps et ta vie,
sans attachement ni tendresse pour père, mère, femme ou amis,
et les pensées vers les Gemmes,
tu t'en vas à la terre des Gemmes (1) et t'en reviens heureusement,
tes enfants et petits-enfants jusqu'à la septième génération,
nantis qu'ils seront de la richesse en gemmes, auront la prospérité.
Ainsi proclama-t-il, et il coupa une amarre ;
et de même, sept jours durant, il notifia ces paroles.
Enfin, toutes les amarres coupées, l'on hissa au vent
la voile et l'étendard de la vergue.
La vitesse fut de la grande mesure et l'on alla comme la flèche.

Alors, arrivés à la terre des Gemmes
et leur suite laissée devant la terre,
le roi et le capitaine allèrent dans un petit bateau
et, avançant par degrés, atteignirent et touchèrent la terre des Gemmes.
Et, par la force du vœu, la vue du roi vers ce pays,
vers ce pays dont la masse brillait, s'éclaira un peu.
Et, voyant une montagne avec un éclat blanc,
le roi dit : De quoi est cette montagne là-bas ?
Et le capitaine : Là-bas c'est une montagne d'argent.
Alors, en avançant et voyant que la montagne était bleue,
le roi demanda : De quoi est cette montagne là-bas ?
Et le capitaine : C'est une montagne de béryl.
Et, avançant encore, comme elle avait un éclat jaune,

(1) Ratnadvīpa.

il dit finalement : C'est une montagne d'or.
Quand ils arrivèrent au pied de cette montagne d'or,
tout le sol fendu brillait en poudre d'or
et sur le sable d'or ils s'assirent un peu de temps.
Or le capitaine dit à l'oreille du roi :
Moi je suis vieux et ne puis maintenant y aller.
Mais toi, va-t'en à un yojana d'ici,
là où sont cent châteaux de toutes sortes de pierreries.
Sans hésiter, pénètre dans le château
qui a une porte de bronze fermée.
Au fronton du château s'inscrit un svastika d'or.
Au seuil est une figure de vajra en croix
et, devant la porte, un heurtoir de diamant.
Du heurtoir de diamant frappe à la porte du château,
et, de l'intérieur, une fille des Nāga,
appelée la Belle et couleur d'azur,
sans vêtements, mais adornée des sept substances précieuses,
dans la main une boule bleue aux ardents reflets d'arc-en-ciel,
viendra te donner cette Gemme-des-Désirs souveraine.
Sitôt obtenue, serre-la bien pour ne pas la perdre.
Après quoi, les neuf désirs s'éveillant avec la Gemme,
tiens clos tes sens et ne parle pas !
Et, à la fin, quelque cinq déesses,
portant beaucoup de pierreries, te les viendront donner.
Vite alors prends-les et enveloppe-les au creux de ton vêtement !

Ainsi le capitaine enseigna au roi,
et le roi fit tout comme il lui avait indiqué.
D'entre les maints châteaux de pierreries,
il parvint au château des sept substances précieuses.
A la porte fermée il frappa du heurtoir de diamant.
La porte s'ouvrit d'elle-même, la Gemme fut apportée par la déesse,
et la déesse d'azur lui donna la Gemme bleue.
Et les Nāgī lui donnèrent beaucoup de pierreries.
La Gemme obtenue selon les paroles du capitaine,
tout de suite après il retourna en arrière.
Rejoignant l'endroit où était le capitaine, il lui dit sa gratitude.
La Gemme enveloppée dans le vêtement, il fit une prière,
et l'œil gauche aveugle du roi s'ouvrit,
et l'on ouït une voix l'appeler : Indrabhūti!

Alors, les marchands ordinaires étant arrivés,
ce capitaine habile à la quête des Gemmes,

montra les gîtes à pierreries de toute richesse et qualité,
recueillit d'entre les pierres précieuses quantité de pierreries,
et partagea et donna gemmes, pierres inférieures et le reste.
Et il dit : Beaucoup, leur navire englouti, sont morts.
Soyons satisfaits et rembarquons-nous !

De l'Histoire en teneur intégrale des existences du Guru d'Oḍḍiyāna Padma-[sambhava,
tel est le chapitre seizième,
celui de l'Obtention de la Gemme-des-Désirs
par le roi Indrabhūti.

XVII

Alors, la proue du navire tournée,
le roi avec sa suite revint vers son pays.
Et, tenant le lotus éminent, le ministre,
le ministre de la Loi Trignadhara
S'embarqua dans un petit bateau et alla en avant à sa rencontre (1)

Or, dans le sud-ouest (2) du Trône-de-Diamant des Indes,
du côté nord-est du pays occidental d'Oḍḍiyāna,
en un jardin de lotus au nord-ouest du Dhanakoça,
sur une île du lac (3) Eclatant-immaculé,
au milieu d'un vol incommensurable advenu
de tribus d'oiseaux d'eau, canards écarlates (4), grues cendrées (5) et autres,
était plantée une tente, cercle de lumière aux cinq couleurs d'arc-en-ciel.
Le roi dit à Trignadhara :
Regarde ce qu'il y a là-bas et invite !
Le roi n'a plus la même cécité :
lorsque j'eus obtenu la Cintāmaṇi,
mon œil gauche, après une prière faite, s'est ouvert.
— Il y a, dit le ministre, au milieu d'un jardin de lotus,
un petit enfant miraculeux assis.
Que le roi pense à emporter l'enfant béni ! Le jour point.
Je demande au roi d'aller voir lui-même.

---

(1) Le texte impiique, par fiction lyrique, que le royaume s'étend jusqu'à la mer.
(2) Le texte porte bien sud-ouest, au lieu de nord-ouest, qu'exigerait la géographie.
(3) Littéralement : mer.
(4) Casarca rutila.
(5) Grus cinerea.

Et le roi Indrabhūti prononça :
Il faut s'approcher. Cette nuit, dans un songe,
j'ai rêvé qu'une lumière à neuf pointes de vajra d'or,
apparue du ciel, me parvenait dans la main ;
j'ai rêvé que le soleil se levait dans mon cœur.

Donc le roi et le ministre
s'embarquèrent dans un petit bateau et arrivèrent,
tandis que résonnaient les cris de la foule des canards écarlates.
Sur le lotus, un enfant paraissant huit ans,
agréable à voir et de belle mine, siégeait,
la couleur du corps comme la pourpre des coquillages.
Et le roi, émerveillé :
Oh !
Petit enfant miraculeux, admirable !
Qui est ton père ? Qui est ta mère ?
Quel est ton pays ? A quelle caste appartiens-tu ?
De quoi te nourris-tu ? Que fais-tu ici ?
Alors le petit enfant :
Mon père est le Savoir de science.
Ma mère est l'excellence de la joie sainte et de la transcendance du Vide.
Mon pays, je n'en ai point, étant né dans la Sphère de la Loi.
Comme caste, j'appartiens à la caste unique de cette sphère.
Je me nourris de perplexité.
Ici je m'adonne à la destruction de la misère.
A ces paroles, le roi versa des larmes,
et l'œil droit aveugle à son tour s'ouvrit,
et le ministre de la Loi Trignadhara éclata en sanglots.
Le prince reçut le nom de Diamant-né-du-Lac (1).
C'est l'incarnation d'un être céleste, pensa le roi.
Mon fils béni sera l'objet d'un culte.
Et la tige de lotus avec l'enfant fut emportée
et fit route auprès du roi lui-même,
Et, des tribus des oiseaux d'eau, oies, grues cendrées et autres,
les uns suivaient, d'autres poussaient des cris perçants,
d'autres se laissaient tomber au-dessus de l'enfant,
d'autres tournaient autour des huit points des quatre limites du lac,
d'autres, bec piqué en terre, se roulaient sur le sol.

Alors, en chemin, on atteignit la rive d'un lac
où, jeté au filet d'un vieil homme à tête blanche,

(1) Saroruhavajra.

chaque poisson pris à l'hameçon.
et tiré à la berge, tressaillait tout palpitant.
Et le Guru Diamant-né-du-Lac réfléchit :
Quand je tiendrai le royaume du roi,
la misère sera pareille au poisson pris à l'hameçon.
Un tel symbole confinant à la Loi, il comprit les Enchaînements (1).
Et puis on atteignit un bois, et là
vint une perdrix chassée par un corbeau.
La perdrix, serrée de près, alla à un buisson d'épines ;
le corbeau, lui aussi, alla au buisson d'épines ;
le corbeau approchant à droite, la perdrix s'enfuit à gauche ;
le corbeau approchant à gauche, la perdrix s'enfuit à droite ;
longtemps ils furent ainsi en fuite et en chasse ;
mais après un certain temps, la perdrix en fuyant fut sauvée.
Or le buisson d'épines ressemblait au règne du roi,
et le corbeau à Indrabhūti,
et cette perdrix, figurant Diamant-né-du-Lac,
fut comprise comme symbole d'une opportune renonciation au règne.
Et puis, dans un lieu habité où on fit halte,
le jeune fils d'un upāsaka et d'une upāsikā
vit des rats tués par lui se changer en hommes dans sa maison.
Si la loi du roi est enfreinte,
symbole d'exil pour lui-même, le Guru comprit les Enchaînement de la Loi.

Enfin le palais du roi fut en vue
et tous en grand'joie vinrent au-devant du spectacle.
Par trois cents danses du tigre, du lion, du garuḍa,
trois cents incantations dansées, mimées et rhythmées,
trois cents adolescentes adornées firent honneur.
Trois cents garçons tournèrent des mudrā en dansant.
Les musiciens consommés battirent les tamtams et autres instruments.
Les décorateurs consommés hissèrent les dais et les étendards.
Les acteurs consommés de toute la terre
Mirent quantité de masques et commencèrent à jouer.

De l'Histoire en teneur intégrale des existences du Guru d'Oḍḍiyāna Padma-
[sambhava
tel est le chapitre dix-septième,
celui de la Rencontre avec le roi Indrabhūti
et de l'Examen des Enchaînements.

(1) Nidāna.

XVIII

Alors le roi Indrabhūti,
ayant bien lavé à l'eau salée
et frotté de coton de Bénarès
la précieuse Cintāmaṇi dispensatrice du nécessaire,
la plaça sur un palanquin de soie fine.
Si cette Gemme précieuse que j'ai gagnée
est réellement la Gemme-des-Désirs,
que le siège de cet enfant mien devienne
le haut trône aux sept joyaux d'un roi
et qu'il ait aussi le parasol aux sept joyaux !
Et l'enfant assis fut proclamé roi
et reçut le nom de Padmarāja.

Puis le roi fit la prière suivante :
Si cette Gemme précieuse que j'ai conquise
est vraiment infaillible aux désirs,
qu'elle remplisse tout le trésor vide !
Et voici qu'aussitôt tout le trésor
se remplit de ce qu'il contenait auparavant.
Alors le roi fit battre le tamtam
et publier aux huit points des quatre horizons :
Le roi Indrabhūti a conquis, selon son désir,
la Gemme précieuse qui fait pleuvoir ce qu'on souhaite.
Que chacun obtienne ce qu'il voudra, tout ce qu'il voudra !
Ainsi proclamèrent les hérauts.
Et le roi : Ondoyez la Cintāmaṇi !
Fixez-la en haut de l'étendard ! Arborez le parasol à franges !
Par le santal, l'aloës, les parfums du Dharmadhātu
et de Ceylan, par tous les parfums encensez-la !
Sitôt qu'il eut parlé, ce fut accompli.
Offrandes extérieures et intérieures, on offrit de nombreux biens.
Et, parmi d'incommensurables musiques,
le roi, s'étant baigné et revêtu de beaux vêtements purs,
salua les dieux des quatre directions et dit :
Si ce joyau, cette Gemme que j'ai gagnée,
est vraiment infaillible aux désirs,
qu'elle fasse pleuvoir les biens que généralement on souhaite !
Et comme il parlait, les quatre vents se levèrent,
purificateurs, effaçant toute impureté,
et voici qu'il tomba du miel en pluie fine.

Et quand fut balayée la poussière étendue,
ce fut d'abord une pluie d'aliments aux cent saveurs,
qui contenta tous ceux qui avaient faim.
Puis ce fut une pluie de vêtements de toute espèce,
qui contenta tous ceux qui avaient froid.
Puis ce fut une pluie de toutes les richesses,
joyaux, or, turquoise et béryl,
ambre et montures,
chars, palanquins, parcs et pâturages,
champs, maisons, troupeaux et tout le reste,
qui contenta chacun à son souhait.
Quiconque était sous le sceptre du roi,
cessa de souffrir de faim ou de misère.
Alors retentit aux cieux une voix accompagnée de lumière,
une voix dans un triple rayonnement d'arc-en-ciel.
Et elle dit:
Vajradhara aux six félicités,
volcan ardent, sur les demeures du roi
a fait pleuvoir les dix-huit sections des Tantra.
Buvant comme du sang les cinq sciences, les Ḍākinī assemblées,
ont aux forêts de Ceylan fait choir les sept Sūtra.
Au royaume de la contrée du Dhanakoça,
le Grand Parfait a fait pleuvoir le Rgyud, racine et branches.
Et maintenant, observant la Loi du Mahāyāna,
chacun obtiendra sa perfection suprême.

De l'Histoire en teneur intégrale des existences du Guru d'Oḍḍiyāna Padma-[sambhava,

tel est le chapitre dix-huitième,
celui de la Prière du roi Indrabhūti à la Gemme.

XIX

Ainsi la Cintāmaṇi précieuse,
essuyée des poussières, ondoyée, en un sachet de soie ondée fut mise
et fixée au haut de l'étendard. Offrande fut présentée, prière faite.
Comment apparaît-on suivant le désir ? Comme ceci :
Naissance en fleur blanche de race royale,
c'est le grand qui appartient à la caste des Kṣatriya.
Naissance en fleur jaune de race authentique,
c'est l'honorable qui appartient à la caste des Vaiçya.
Naissance en fleur rouge de race de brâhmane,

c'est le pur qui appartient à la caste des brâhmanes.
Naissance en fleur verte de souche caṇḍāla,
c'est le vil qui appartient à la caste des Caṇḍāla.

De peur que le Saint ne rejette le cycle de vie,
le lotus à fleur d'Udumbara
n'éclôt pas en un lieu où sont la terre et l'immondice.
Au nord de l'Anavatapta (1), chemin de la Pāramitā à cinq branches,
au lac Eclatant-immaculé du Dhanakoça,
est un jardin de fleurs Udumbara
Et le nid en fleur a la rondeur d'un palmier-palmyre
et embrasse un yojana de circonférence.
Et au milieu, dans la fleur rouge du brâhmane,
essence émanée du cœur d'Amitābha,
être obtenant la délivrance fondue dans la lumière,
intégralement doué des trente-deux signes fastes,
Saint le plus riche en ressources, voici Padmasambhava.

Les plus rares prodiges,
les apparences fallacieuses s'effacent sans âpreté devant lui.
Les êtres, tous sans exception, qui meurent
au fleuve démoniaque de naissance, vieillesse, maladie et mort,
sont-ils émules du Guru guide ? connaissent-ils tout ?
Pour leur nature d'ignorance irréfléchie,
il est comme la couleur montrée à l'aveugle.
N'étant pas vu davantage, il surpasse l'or.
Maître de la race humaine, qu'il soit béni !
Devenant l'or des Trois Mille, il surpasse l'or.
Devenant maître de tous, le maître soit béni !

A cause de lui, les Ḍākinī sont joyeuses.
Les huit classes de dieux et de Rākṣasa, aux ordres rigoureux,
deviennent aptes au bien de tous les êtres vivants.
Comme suite, les Ḍākinī l'entourent de leur foule :
celles qui pèsent la vie et l'homme, celles des moëlles et celles des succions,
celles blanches d'en bas, celles qui exercent leur esprit de quintessence,
celles rayonnantes de gloire, celles changeantes de gloire plénière,
toutes écarlates, leurs mains tenant le glaive et la tête de mort,

---

(1) Encore une fiction lyrique qui étend le pays d'Oḍḍiyāna, jusqu'au au delà de l'Anavatapta, c'est-à-dire du lac Manasarowar.

quatorze Ḍākinī voltigent dans les airs
et se changent en êtres sans nombre des cinq classes de Ḍākinī.

Leurs mains présentent des offrandes innombrables :
Porteuses de fleurs ou d'encens,
de lumières ou d'eaux parfumées,
d'onguents ou de mets,
de dons multiples ou simples,
elles l'honorent de chants d'hommage.
Hrī !
Le nom du pays, pays d'Oḍḍiyāna ;
le nom du lieu, lac de Koça ;
le nom de la fleur, Udumbara ;
la caste, caste rouge des brâhmanes.
Puissance concentrée des trois mondes, la corolle est sa mère.
A l'être de naissance immaculée, apparition de miracle,
possédant les trente-deux signes fastes,
bon et précellent, salut et louange !

Ainsi d'une seule voix le louent les Ḍākinī, tandis que,
émergeant à mi-corps d'entre les nuages du ciel,
cinquante-quatre Muni répandent des fleurs.

Haute perfection sur l'Océan des désirs futurs,
jetant sa force tour à tour partout, quel que soit le point de l'horizon,
omniscient, comblant les espoirs et les vœux des êtres,
qu'il soit la bénédiction étendant le Buddha comme les pétales du lotus !

Puisqu'au monde Saha s'est propagé le sol d'or,
Meru des quatre continents, au noble cercle de monts de métal,
le soleil et la lune des deux doctrines tournant autour de lui,
qu'il soit la bénédiction écartant l'ignorance obscure de tous les êtres.
Roi cakravartin possédant la force du monde heureux,
à qui l'émanation lumineuse, réjouissant tous les êtres,
donne en ce Bhadrakalpa valeur du corps et vigueur,
qu'il soit bénédiction fortifiant la Loi entière et portant le calme à tous !
Longue vie, gloire, abondance, mérite, piété, bonheur,
grand lac glacé de la manifestation qui a les trois sciences du Saṃgha,
alors que des dix points de l'espace s'assemblent l'élite et le vulgaire,
qu'il soit la bénédiction qu'on renomme aux trois mondes et qu'honorent
les dieux et les hommes !

Du zénith des huit points des quatre horizons,
les six Muni et les Buddha des trois âges,

aux sons de la musique et dans une pluie de fleurs,
multipliant les chants d'heureux présage,
ainsi saluent l'être apparu.
Les seize grandes Ḍākinī de haut lignage,
saluent l'être de bonheur parfait :
Hūm !
Sur la tige et dans la corolle du lotus de merveille
de l'Eclatant-immaculé, Dharmadhātu très pur,
atteignant à la félicité du non-agir véritable,
être unique aux huit noms, à toi hommage !

A l'est du lotus spontané, formé d'un seul coup,
apparu en Çākya le Lion, incarnation très parfaite,
entouré d'une suite nombreuse de Ḍākinī du Vajra,
siégeant parmi la clarté de voyance sans origine et toute pure,
à Çākya le Lion hommage !

Au sud du lotus ample et riche en ressources,
apparu en Padmarāja, grand ciel de science,
entouré d'une suite nombreuse de Ḍākinī des joyaux,
siégeant et persuadant chacun par chaque savoir où il brille,
à Padmarāja hommage !

A l'ouest du lotus, forme de rêve sur l'étendue des eaux,
apparu en Padmasambhava au corps de ciel,
comme suite entouré d'une foule de Ḍākinī du Lotus,
siégeant parmi les prodiges dont la puissance est à son gré,
à Padmasambhava hommage !

Au nord du lotus de l'œuvre embrassant toutes choses,
apparu en maison de diamant qui vainc les démons de misère,
comme suite entouré d'une foule de Ḍākinī du Karma,
siégeant parmi les cinq sciences, quintuple sorte parfaite,
à l'être libre adamantin salut !

Au sud-est du lotus des Sambodhyaṅga,
apparu en rayon de soleil dissipant l'ignorance obscure,
comme suite entouré de Héros du Vajra, ses serviteurs,
siégeant parmi les Bodhisattva bienfaiteurs des êtres,
à l'être rayon de soleil hommage !

Au sud-ouest du lotus exerçant la force des neuf Véhicules,
apparu en Padmasambhava qui fait les Rākṣasa se taire,

comme suite entouré de Héros des Joyaux, ses serviteurs,
siégeant parmi des Daçabhūmi sans nombre, toutes avec leurs cinq voies
[d'accès,
à l'être procédant du lotus hommage !

Au nord-ouest du lotus formé sans origine,
apparu en Maître de la Loi du savoir sextuple, à voix de lion,
comme suite entouré de Héros du Lotus, ses serviteurs,
siégeant, Mantradhara pur, au milieu des points cardinaux,
à l'être qui fait entendre une voix de lion salut !

Au nord-est du lotus que rien n'ébranle,
apparu en flamme de sagesse, Kātyāyana qui comprend,
comme suite entouré de Héros du Karma, ses serviteurs,
siégeant parmi l'abîme béant des quatre mérites immenses,
au Kātyāyana qui comprend salut !

A la foule qui fait cortège au Guru, à la foule des Ḍākinī et serviteurs,
aux quatre Dharmapāla et aux quatre Déesses du seuil,
aux Mamo et aux Ḍākinī qui, dehors et dedans, gardent des dangers,
aux Gardiens jurés des préceptes salut !

Et toutes les Ḍākinī dansent dans l'air.
Les dieux font retentir la musique aux profondeurs du ciel.
Les huit classes de dieux et de Rākṣasa formant cercle extérieur
et les huit chefs des Nāga entourant la tige du lotus
jour et nuit de tous côtés répandent des choses précieuses.

De l'Histoire en teneur intégrale des existences du Guru d'Oḍḍiyāna Padma-
[sambhava,
tel est le chapitre dix-neuvième,
celui de la Corolle de la fleur Udumbara.

XX

Alors le prince Padmarāja
s'en alla seul, sans compagnon, par les cours éloignées
et, dans le parc du sud Qui-dissipe-la-peine,
s'assit jambes croisées à l'ombre d'un arbre de paradis.
Or le grand ṛṣi Rayonnant
et le grand ṛṣi Quittant-sa demeure
et le grand ṛṣi Protecteur-des-êtres, d'autres encore,

de nombreux ṛṣi qui marchaient dans le ciel,
incapables d'atteindre en haut et regardant en bas,
virent le prince miraculeux et radieux de majesté,
doué des signes fastes et de grande force ardente.
Qui est-ce ? Est-ce Kuvera ?
Est-ce un roi cakravartin ?
Qui dans ce monde a pareil aspect ?
Ainsi disaient les ṛṣi et voici que
Du parc une déesse de paradis parla :
Kuvera ne l'approche pas d'un millième.
Quiconque vient en sa présence ne peut lutter.
A ces mots, les ṛṣi tombèrent à terre
et, voyant le prince immaculé en sereine méditation,
prononcèrent ces paroles véridiques :

Oh !

Ombragé par l'arbre de paradis riche en gemmes,
au gazouillis de maints vols d'oiseaux heureux,
en ce jardin de toutes sortes de fleurs bien écloses,
méditant la Loi qui possède toutes les précellences,
Padmarāja, sublime être immaculé,
second Buddha, lampe du monde, ô toi !
en mille kalpa et avec cent langues
notre impuissance à dire un peu tes perfections fait notre joie.
Sur quoi les ṛṣi firent sept fois pradakṣiṇā
et s'en allèrent dans le ciel.

Mais le roi : Le prince n'est pas là, où est-il allé ?
Pour chercher le prince, il jeta un regard magique
et le vit, assis jambes croisées, à l'ombre de l'arbre de paradis.
Et, venu là, le roi Indrabhūti lui dit :

Les autres, ceux à mauvaise chance,
ne cessant de boire et manger,
pratiquant les voies des plaisirs grossiers,
errent çà et là de tous côtés.
Mais ton cœur, prince, pourquoi ne va-t-il pas ?
Etre d'élite jeune et beau,
attrayant, charmant et unique,
salut avec les mains jointes !
Omniscient, omnivoyant,
indifférent au corps et à la vie,
entouré de respect et d'honneurs,
reste heureux dans le palais !

Il dit, et le jeune garçon rentra au palais.

Alors, peu après, les ministres
s'assemblèrent au conseil du roi
et plusieurs vieux ministres dirent :
Que le roi songe à prévoir !
Le prince n'a pas de contentement au palais.
Sa santé prend force, sa jeunesse croît, le désir s'affirme.
Obtiens une reine et donne-lui le contentement !
Ces paroles prirent importance dans l'esprit du roi,
et il répondit aux ministres :
Ainsi sera-t-il fait. Adéquates à cet être miraculeux,
regardez, s'il en est, quelles sont les jeunes filles.
Alors le ministre de la Loi Trignadhara,
jour et nuit sans relâche, en tous lieux,
rassembla des centaines et des milliers de jeunes filles,
puis invita le jeune garçon à regarder du faîte du palais,
et, prenant pour reine celle qui l'induirait en joie,
à désigner l'adéquate et la meilleure,
Et le ministre fit donner quantité de pierreries.
Et le grand roi, s'adressant au prince :
S'il en est comme nous avons pensé,
je prie le sublime immaculé d'écouter ceci :
Toutes les adolescentes sont ici rassemblées.
Que l'être de miracle dise laquelle touche son cœur, il l'aura.

Mais le sublime prince immaculé dit cette stance :
Grand troupeau d'animaux ne marchant pas à quatre pattes,
génisses, biches, esclaves, captives peintes, qu'en ferais-je ?
Ivres de bière avec leurs grands chignons,
non possédées des Génies, mais titubantes,
plongées dans la misère et se prenant pour des déesses,
cadavres peints dépourvus de vie, qu'en ferais-je ?
Il dit, et se rendit à l'ermitage.
La noble reine du roi, qui l'avait entendu,
déclara qu'on répondrait dans sept jours.
Alors Padmarāja se dit en lui-même :
Sitôt serais-je uni à pareille épouse,
luttes, disputes et querelles engendreraient la misère.
Mais la gemme qui surgit de l'amas de fange,
la femme qui n'est pas un obstacle pour son compagnon de route,
celle qui se plaît au goût de bonheur du chemin des causes
et pratique les trois yoga, celle-là soit louée !

Ayant médité cette pensée, il l'écrivit ainsi :
Ecarte de ta maison l'épouse au beau corps sans vertu !
Souhaite une épouse jeune, de pur lignage, digne de changer les pensées,
qui n'ait duplicité ni colère, qui ne soit jalouse ni avare,
et qui connaisse la pudeur !
Qu'on veuille me dire s'il existe une jeune fille,
qui n'ait que peu de désir, de haine et d'ignorance,
et n'agisse pas à l'encontre de ma pensée !
Il y a beaucoup de filles ordinaires, mais je n'en ai cure.

Quand il ouït cette stance et autres semblables,
le roi ordonna à Trignadhara : Va-t'en à Ceylan,
regarde toutes les jeunes filles aux foyers des hommes,
et celle, quelle qu'elle soit, douée des perfections intégrales,
celle vraiment accomplie, amène-la ici !
Alors le ministre chercha dans tous les foyers de ce pays,
et il n'y en avait pas une seule de la sorte.
Mais, à une fête du Buddha,
au milieu de de cinq cents jeunes filles assises ensemble,
il vit une belle et attrayante jeune fille.
De qui es-tu la fille ? demanda-t-il.
— Qu'importe de qui je sois la fille ? dit-elle.
— C'est que, reprit-il, il y a un beau fils de souverain,
de naissance immaculée, miraculeusement issu d'un lotus.
Es-tu digne d'être sa reine ? Je le crois.
Montre un sourire joyeux et dis-moi ton nom !
Or, montrant ses dents éclatantes dans son blanc visage,
elle se détacha un peu du groupe des jeunes filles.
Mon nom, dit-elle est Bhāsadharā.
Je suis la fille du roi Candragomçi.
Meilleur des hommes, ô toi, parle vite !
Au fils du roi Dhanahat
demain ou après-demain je serai mariée.
Meilleur des hommes, ô toi, il faut te hâter.
Donc le grand ministre de la Loi Trignadhara
vint en présence du roi de Ceylan
Candrakumāra et lui présenta la lettre.
Le roi lut la lettre et dit :
Si c'est ma fille la parfaite selon la lettre,
tu viens trop tard : je l'ai donnée au fils du roi Dhaha
et il faut qu'elle parte vers lui bien vite.
A cette réponse, le ministre s'avisa d'un détour
et, le roi demandant : Qui a pareille fille ?

le ministre dit : c'est le roi Candrakumāra
qui a la jeune fille douée des perfections intégrales ;
mais, lumière invisible, elle s'en va au fils de Dhaha.
Or le roi : Ses qualités sont-elles parfaites ? Pour le savoir de ton prince,
emmène les cinq cents jeunes filles
et, dans une distribution de pierreries,
le don de la Cintāmaṇi désignera la vraie parfaite.
Alors le ministre : Où je m'en vais demain,
l'excellent prince fera le don de la Gemme.
Que les cinq cents jeunes filles viennent prendre les pierreries !
Il dit et, emmenant les cinq cents, il partit.
A l'extérieur du palais furent entassées les pierreries.
Le prince s'assit sur un haut trône de lotus
et, à gauche du trône, un annonciateur des pierreries fut placé.
Quatre cent quatre vingt dix-neuf des jeunes filles,
en recevant leurs pierreries, ne purent soutenir le regard et s'écartèrent.
Mais il en restait une attrayante et charmante,
qui, à genoux, mains jointes devant le prince et regardant son visage,
fit son éloge en cette stance :

Oh !

On ne se rassasie, prince, de te regarder.
Ni ceux qui sont couleur de béryl blanc,
ni ceux qui sont couleur de corail ou rouges comme cuivre
ne se peuvent comparer à toi.
J'ai vu ta personne et j'en suis altérée.
Accorde-moi l'eau de ta générosité !
Avec toi pour guide, pourrais-je être malheureuse ?
Et à cet éloge elle mêlait ses larmes.
Padmarāja prit la Cintāmaṇi
et montra à Bhāsadharā le maṇḍala de sa face :
Fille du souverain Candra, Bhāsadharā, ô toi !
il n'y a personne sur la terre qui te ressemble même de loin.
Toujours et sans cesse je songe à toi.
et j'ai soif de voir celle qui est la Bienvenue.
Dispense-moi l'eau fraîche de ta vue, je t'en prie !
Il dit et lui donna la Cintāmaṇi.
Bhāsadharā la prit en souriant et dit cette stance :
Si je suis hors du chemin du mal,
que de la mer de science et de vertu du prince
une seule goutte changée en affection,
quand je serai à genoux sur un sol étroit,
altérée du prince et ne pensant qu'au chagrin,

s'épanche en parole généreuse pour me guider !
Et, lui rendant la Cintāmaṇi, elle partit.

Alors le roi Indrabhūti
envoya au roi Candrakumāra cette lettre :
O roi ! toi qui es au centre de la mer des mérites,
orné des perfections de la belle Bhāsadharā,
donne à mon fils celle qui a le corps d'une déesse !
Et, au vu de cette lettre,
le roi Candrakumāra répondit :
Du saint seigneur roi Indra
le fils précellent et de noble courage
est celui par qui ma fille serait heureuse.
Je l'ai représenté au fils de Dhaha,
mais les préparatifs de guerre m'alarment.
A cette explication, appuyée de présents, il n'y a pas à se fâcher.
En voyant la réponse, le roi ne fut pas content
et il dit au saint prince :
Si cette Bhāsadharā est la très parfaite,
de façon ou d'autre elle sera prise comme reine.
Et le prince répondit :
Sainte et douée de perfections,
mais faible, elle reste dans l'épaisseur des ténèbres.
Cher père, es-tu vivant, mort ou quoi ?
Fais diligence et amène vite ce jeune être au palais !
Sur un ordre du roi, le ministre
étant venu tout de suite, le roi dit :
Appelle le brâhmane docteur des Nidāna !
Et quand fut ce brâhmane docteur des Nidāna
satisfait par maints dons précieux, le roi lui dit :
Mon fils, cet unique, attrayant et charmant,
s'est épris de la fille de Candra, Bhāsadharā,
et elle s'en va au fils du roi Dhaha.
Alors le brâhmane : Quand elle se mettra en chemin pour se marier,
qu'aux mains droite et gauche de la jeune fille
soit, après incantation, cette poudre de fer
mêlée d'eau de sésame, jetée sous les ongles !
Et, à l'ordre strict du roi, le brâhmane
fit promesse solennelle et jura.
Alors au temps échu. comme elle partait pour le mariage,
dans le cortège accoutumé de centaines de milliers de jeunes filles,
rendue indiscernable par des vêtements tout pareils aux leurs,
et tandis qu'une foule bigarrée tourbillonnait vers ce spectacle,

le ministre Trigna avec une suite de cinq cents
attendit dans un village, porteur du fer capable de la prendre.
Et le roi Indrabhūti,
étendards et bannières déployés aux huit tours du palais,
arbora la Cintāmaṇi en haut d'un étendard
et, saluant aux quatre horizons, fit cette prière :
Si la Cintāmaṇi que j'ai gagnée
doit selon les vœux faire paraître ce qu'on requiert,
que la jeune fille parfaite Bhāsadharā
avec ses cinq cents suivantes vienne ici !
Quand il eut dit, la princesse Bhāsadharā
alla cueillir des baies et, comme elle les cueillait,
le ministre Trigna, en ce lieu de jonction,
l'attira par les mains et s'empara d'elle
Et le ministre avec sa suite revint vers son pays,
puis venaient Bhāsadharā et ses cinq cents suivantes.
Mais on cria au rapt et, comme il y eut lutte,
les quatre Grands Génies sur un airain brillant l'emportèrent.
Tantôt visible, tantôt invisible aux profondeurs du ciel,
bientôt elle tomba dans le palais des Neuf-Houppes.

Le roi, tout entouré de son conseil,
pour accorder l'être de miracle avec la loi du monde,
obtenait donc ainsi la fille d'un autre roi.
Le ministre, en l'appelant, la vit s'approcher,
et, plein d'allégresse, ce même ministre,
monté sur un éléphant, vint pour voir Bhāsadharā.
Et, baignée par ses cinq cents suivantes, Bhāsadharā se montra,
et la voyant bien baignée, bien adornée,
il regarda joyeux la reine.
Sur de beaux tapis elle prit place pour les plaisirs de l'amour.
D'entre cent, mille et cent mille jeunes filles,
Bhāsadharā fut consacrée reine éminente
et rendit hommage au prince précellent.

Et Dieux, Nāga, Yakṣa, Gandharva et autres,
poussant des cris de joie, se divertissent dans le palais.
Les huit donjons, les temples du palais servent de logis
et l'on s'installe dans les vestibules, aux fenêtres, dans les villas d'été
et dans les maisons décorées de pierreries.
Se servant d'objets parfaits,
les suivantes de la reine, pareilles à des filles des dieux,
observent sans défaillance théorie et pratique saintes.

Les bonnes façons des femmes gagnent les cœurs.
Amis et parents disent les mots de joie du cœur pur.
Les Quatre Grands champions mènent des chars
et se distraient chaque jour aux quatre côtés du palais.
Une inconcevable diversité de musiques
remplit le palais durant cinq années.

De l'Histoire en teneur intégrale des existences du Guru d'Oḍḍiyāna Padma-[sambhava.

tel est le chapitre vingtième,
celui de la Prise du règne au pays d'Oḍḍiyāna.

XXI

Alors, à peu de temps de là, parut un rayon sonore.
Vajrasattva, s'avançant au ciel antérieur,
entouré d'une suite de soixante-douze mille dieux,
au milieu de l'arc-en-ciel dit cette stance :

Hélas !
Au centre du palais royal
se tient le roi de la Loi,
entouré d'une foule de belles reines.
A leurs places respectives assemblés,
tous, malheureux,
le cœur effrayé, se désolent,
car voici que le temps est échu :
il rejette le règne comme pourri.

Il dit et, invisible, se perdit au ciel.

Alors Indrabhūti eut des songes de mauvais présage :
il rêva que le soleil et la lune se couchaient en même temps,
il rêva qu'on pleurait dans le palais
et, en grand chagrin, il se lamenta.
Roi et ministres, se répandant en cris pitoyables,
furent plongés dans l'abattement.
Or le prince Padmarāja
se rendit au même parc que naguère,
escorté de la foule des ministres.
Du côté de l'orient, une roue à mille rais,
parfaite avec son centre et son cercle,
non point œuvre de l'art, mais objet divin à la nature d'or,
montra que, pour accomplir des actions sans égales,

il devenait roi cakravartin.
Et parurent les sept joyaux du règne, les sept substances précieuses,
les sept choses nécessaires et les sept objets sacrés,
et les feudataires de la contrée s'avancèrent pour faire accueil.
Alors le prince meilleur des hommes pensa :
Prenant le trône, je n'assurerai pas le bien des êtres :
ils s'abîmeront nombreux au gouffre de damnation.
Renonçant au règne, je songerai au moyen à prendre.
Quant à Padmabandhu et à la courtisane Bhadrā,
ils ont, au cycle des damnés, repris naissance l'un comme abeille,
l'autre comme enfant Bhadralakṣaṇa.
Dans sept jours d'ici, morts, ils iront aux enfers.

Alors, quêtant le soleil d'une face sublime et ne voyant rien,
commettant un acte mauvais dans une vue de bienveillance,
et voulant lasser le roi et les ministres,
il coucha à l'ombre fraîche le jeune fils d'un feudataire,
et, comme une abeille était près de sa tête,
le prince Padma lança un caillou,
et l'abeille piqua en pleine tête l'enfant, qui mourut.
Tous s'effrayèrent de cet acte anormal :
Un roi Cakravartin ne fait pas de mal au pays.
Qui triomphe par les armes n'en vient pas au meurtre.
Mais ce roi-ci, au-dessus des hommes, est malfaisant.
En ces mots et autres les bouches murmurent.
Le corps du fils du feudataire fut déposé devant son père,
et le père alors dit au prince :
La loi du roi assure le bonheur des êtres.
Le prince n'a-t-il pas enfreint la loi, ou quoi ?
L'année de son accession à la royauté universelle,
alors que tous dans ce pays étaient heureux,
en tuant le fils du feudataire, il a sauté par-dessus la loi.

Et le meilleur des princes dit en réponse :
Père excellent, pour être satisfait à mon sujet, écoute !
J'avais, avant cette vie,
reçu la naissance comme Gautama,
fils du roi Karṇa d'Aparāntaka.
Entré en religion près du ṛṣi Kālavarṇa,
au pays de Potala j'installai une hutte de feuilles.
Il y avait là la courtisane Bhadrā,
et le débauché Padmabandhu.
Et comme tous deux partaient pour se livrer au plaisir,

en chemin le marchand Ari
donna à Bhadrā cinq cents kārṣāpaṇa.
Ils prirent leurs ébats ensemble et, sur le rapport de la servante,
Padmabandhu irrité tua Bhadrā,
puis jeta le sabre devant Gautama.
Lié par ordre royal, Gautama mourut.
Or Padmandhu a transmigré dans l'abeille,
la courtisane Bhadrā dans le fils du dignitaire,
et ce Gautama, maintenant c'est moi.
Ainsi se produit la vie en retour des actes.
But visé n'étant pas atteint, but ferme ne périra pas.
Le sache le roi, la loi n'a pas été enfreinte.

Alors le loi donna des éloges à l'enfant mort,
et, ayant rappelé le prince dans le palais,
fit aux portes extérieures, intérieures, médianes, à celles des logis,
poster cent centaines de gardes, officiers des corps d'athlètes,
défendit de laisser sortir le prince pour la promenade au dehors,
fit creuser un fossé extérieur, mettre derrière des portes barrées
et placer une forte armée aux quatre portes de la ville.
Mais tandis que Bhāsadharā et le prince dormaient ensemble,
les monts oscillèrent, la terre trembla,
un grand arbre mort secoué par le vent fut déraciné,
et survint le rêve que ciel et terre se retournaient,
que les cheveux étaient coupés, qu'une dent était arrachée.
Alors, dans l'insomnie, cœur en peine, elle frissonna
et dit : Qu'arrive-t-il quand on rêve pareil rêve ?
L'excellent prince dit à la frissonnante :
Bhāsadharā, toi qui es innocence et vertu,
dors silencieuse avec des songes heureux !

Et il alla à la résidence du roi,
et la résidence s'illumina tout entière,
et le roi s'éveillant dit : C'est le soleil qui se lève.
Puis, regardant et voyant ce saint prince :
Quel malheur y a-t-il, pour errer la nuit sans dormir ?
Long œil de lotus, que fais-tu donc ?
Le prince, mains jointes et s'agenouillant devant son père :
Père, écoute ! En une seule vie je parferai un Buddha.
Ne trouvant pas le bonheur dans le sommeil de l'ignorance
et rejetant l'indolence et les jeux,
j'enseignerai de près les différents systèmes de la Loi.
Ne t'attriste donc pas !

Il dit, et le roi, suffoqué de sanglots :
Tu penses à faire le bien des êtres,
si faible, encore que mon fils !
Récompensé et béni fus-je,
car né dans un corps d'homme et devenu roi,
ayant perdu un fils, donné mon trésor en aumônes
et, dans un voyage difficile, acquis la Gemme de la mer,
je t'ai, sans père ni mère et issu d'une tige de lotus,
rencontré, être de miracle que n'explique nulle cause ou raison.
Je t'ai donné le règne et, joyau de ma tête, je t'en prie,
te résignant à la loi de transmigration,
par bonté attache-toi à moi et au pays !
Alors le prince précellent :
Non affranchis de désir, de haine, d'ignorance,
pas plus ailleurs qu'ici ne seront les trois ordres d'êtres.
Quand on ne supporte pas la menue misère de ce corps,
c'est pour supporter la misère des trois damnations.
Ne sachant pas où est la misère majeure
et tenant cette vie pour durable, on y donne ses soins.
Je ne resterai pas parmi l'erreur et la vacuité.
Sans m'attacher au cycle illusoire, j'entrerai en religion.
Rejetant légèreté et vain bruit, je m'adonnerai à la Contemplation-totale.
Il dit, et les yeux du roi s'emplirent de larmes :
Hélas ! jadis, avant de te trouver,
j'étais comme un mort vivant.
Que le seigneur de la mort n'est-il déjà venu à moi !
De cette misère une autre ne fût pas sortie.
Ici l'excellent prince le consola :
Les Saints de jadis ont exposé la Loi.
Et moi, adhérant aux vérités contingentes,
pour guérir le cœur de mon excellent père le roi,
il me faut dire ces stances : écoute !
Ce qui était uni, faute d'être stable, est séparé.
La condition momentanée se désagrège.
Roi et grands se dispersent comme les gens du marché.
Dans les mondes aucune loi de permanence.
Tous meurent en perdant le corps qu'ils avaient.
Les bouquets assemblés se défont.
La vie humaine avance sans s'arrêter jamais.
Tous les actes se posent sans se fixer.
Hautes demeures n'accompagnent dans la mort.
Proches non plus n'accompagnent dans la mort.
Richesses accumulées n'accompagnent dans la mort.

Beauté ni parure n'accompagnent dans la mort.
Puisqu'il faut errer seul sur une terre inconnue,
examine avec déférence si tout cela est vrai !
Pour moi, ayant cherché la Loi par le Grand Véhicule,
bientôt, ô père et mère, je montrerai un Buddha suprême.
Médite ces hautes paroles et réconforte ton cœur !
Il dit, et le roi acquiesça :
Oui, c'est là que l'esprit se réfugie.
Mon désir d'un fils à aimer se brise.
Deviens l'Etre-Parfait que tu penses !
Et, s'enveloppant la tête et disant : Hélas ! il pleura.
Alors le saint prince se retira de lui-même,
et dès l'aube il y eut assemblée des ministres.
Et lui, pour rejeter le règne, il se livra aux austérités ;
puis, nu, avec la sextuple parure d'ossements,
ayant en main vajra, clochette et khaṭvāṅga à trois pointes,
il se mit à danser sur la terrasse du palais.
Pour voir ce spectacle il y eut grand concours de peuple,
qu'il effraya en feignant la poursuite avec le vajra et le khaṭvāṅga.
Et un puissant ministre hétérodoxe lui fit des remontrances.
Il y avait là la dame Katamā et le fils d'Upata,
Pratakara. Il visa mère et enfant en pleine tête.
Le vajra pénétra dans le cerveau de l'enfant, qui mourut.
Le khaṭvāṅga frappa au cœur la mère, qui expira.
Alors les ministres s'adressèrent au roi :
Désigné comme prince, il a commis des injustices.
Déjà il a tué le fils du feudataire, prétextant de sa rétribution,
et maintenant voilà qu'il a tué la femme et le fils du ministre.
Si son crime n'est pas puni selon la loi,
plus tard, une fois roi, il en fera encore plus de même :
nous demandons la peine de l'empalement.
Telle fut la requête, qui rendit anxieux et malheureux le roi.
Or, pour complaire à la loi sévère et aux ministres,
le roi, adoptant les vues du monde, dit :
Est-ce le fils d'un Etre-non-humain, ou quoi ?
Est-ce un être céleste incarné ? Je ne sais pas.
Il ne sera pas tué, mais il sera banni à la frontière.

Le prince souffrit dans son cœur aimant,
mais ne pouvant rien contre la sentence d'exil,
il parla devant la foule entière des ministres :
D'une tige de lotus au milieu du lac admirable,
l'enfant sans père ni mère miraculeusement apparu,

corps précellent orné de qualités sans défaut,
a, en l'absence d'héritier, reçu l'investiture du trône.
L'acte violent du prince a tué l'enfant du ministre.
La peine légale, disent les ministres,
est l'empalement, mais le bannissement m'est promis.
Moi le prince, je m'en vais où je suis exilé.
Ensuite le prince s'adressa à son père :
Précieux sont certes en ce monde les père et mère,
et, faisant acte de père et de mère, tu m'as donné le droit au règne.
Au temps où j'étais Gautama,
Pratakara était la servante,
et sa mère était le marchand Ari.
C'est le fruit de leurs actes qui a tué le fils et la femme du ministre.
Si la loi sévère me bannit, c'est bien !
Je demande à suivre ce qu'a dit le roi.
Et ces paroles plongèrent le roi dans la tristesse.

Les ministres tinrent conseil pour le bannissement du prince.
Les uns dirent : qu'il soit exilé au pays de Bruça.
D'autres dirent : qu'il soit exilé au pays de Baiddha !
D'autres dirent : qu'il soit exilé au pays de Bengale !
D'aucuns dirent : qu'il soit exilé au Tāmradvīpa, chez les Tīrthika !
D'aucuns dirent : qu'il soit exilé au pays de Khañbu !
D'aucuns dirent : qu'il soit exilé au pays de Khotan !
D'aucuns dirent : qu'il soit exilé au pays de Chine !
D'autres dirent : qu'il soit exilé à Nālanda !
D'autres dirent : qu'il soit exilé au pays de Tukhāra !
D'autres dirent : qu'il soit exilé au pays de Zahor !
D'autres dirent : qu'il soit exilé au pays de 'Aça ! (1)
D'aucuns dirent : qu'il soit exilé au pays de Perse !
D'aucuns dirent : qu'il soit exilé au pays de Marukacca !
D'aucuns dirent : qu'il soit exilé au nord, au Çambhala !
Les ministres ne s'accordant pas sur le pays de l'exil,
le roi dit : De quelque côté qu'il désire aller,
il sera exilé du côté qu'il désire.

Le prince second Buddha prononça ces paroles :
Nulle demeure n'ayant de fixité, lieu d'exil est palais céleste.
L'oiseau errant, étranger à la Loi, va vers le trône,
mais, en pratiquant les trois yoga, des hommes rencontrent le bonheur.

---

(1) Peut-être le même que le pays de 'Ači, cité au Rgyal-Rabs.

N'ayant point à l'esprit naissance et mort, d'être tué ne me fait pas peur.
Sans attachement au pays, l'exil ne me fait pas peur.
Et vous, mon père et ma mère, pour un temps soyez heureux !

Ayant dit, il salua son père et sa mère.
Ici la reine, les bras à son cou :
Hélas ! beau fils chéri si doux à voir,
pourquoi le mauvais avis vise-t-il l'exil ?
Ne suffirait-il pas de m'exiler à sa place ?
Et, ce disant, elle embrassait le prince.
Alors, de la bouche du roi Indrabhūti :
Sans que les ministres voient, emporte la Gemme !
Elle supprime pauvreté, faim et soif, froid et douleur.
Elle fait paraître tout ce qu'on demande par nécessité ou désir.
Qu'elle prête son aide au prince !
Le prince alors à son père :
C'est la Cintāmaṇi de mon apparition.
Que ferait pour moi la Gemme de mon père ?
Qu'elle lui prête à lui assistance !
Mais le roi, la langue confuse, lui jeta dans la main
la Cintāmaṇi même, destinée à combler ses vœux.

Alors le roi, venu parmi la foule des ministres :
Le cimetière du Froid-Bocage (1) est propre à effrayer,
il produit un nuage : qu'il soit exilé là !
A quoi tous les ministres acquiescèrent ensemble.
Mais ensuite le roi aux ministres :
Sans rival dans l'univers,
précieux roi cakravartin,
porteur des trente-deux signes fastes,
être précellent, sacré, incomparable qu'il est,
avant il n'avait pas paru, faut-il maintenant qu'il disparaisse ?
Bien qu'il ait sauté par-dessus la loi, je le sauve en l'exilant.
Naguère, de peur qu'il n'entrât en religion, je mettais des sentinelles.
Maintenant, qui aura le cœur de l'exiler ?
Fléaux, guerres, maladies, famines vont venir.
A ces mots, le ministre Upata, irrité :
Quand le roi gardien des lois prononce, c'est une fois pour toutes.
Que s'il varie ensuite, le règne n'est pas tenu.

---

(1) Citāni.

Quand les ministres maîtres des conseils délibèrent, c'est une fois pour toutes.
Que s'ils varient ensuite, le foyer du conseil n'est pas fixe,
Et l'accord est unanime pour l'exil au Froid-Bocage.

Or, ayant ouï que le prince était exilé,
tous les habitants s'assemblèrent pour voir ce spectacle.
Venus de cent et de trois cents yojana
et de mille yojana de chemin,
s'assemblant de cent dix mille yojana,
à onze millions qu'ils sont ils forment comme un nuage :
les hommes bien faits, aux membres robustes,
très beaux, attrayants, de teint frais,
tous s'étant sur la tête fait une touffe de leurs longs cheveux,
parés d'or, d'argent, de saphir et de corail,
vêtus de toutes sortes d'habits de coton blancs et rouges ;
les femmes aux cheveux noués de larges nœuds de rubans,
parées d'ornements de coquillages, d'os et de turquoises ;
Çramaṇa, Brâhmanes, pauvres sans protection,
Buddhistes et autres, tous à cet instant assemblés,
étaient dans le chemin hors de la ville, sur leurs montures ou leurs chars.

Alors le prince passa la porte intérieure du palais :
tamtams, conques et timbales,
tambours et flûtes résonnèrent tout seuls.
La reine Bhāsadharā le suivait :
Ô pur, ô pur, ô toi, où pars-tu ?
Moi aussi je m'en irai avec toi,
ou sinon, en regardant ce palais,
je resterai jusqu'à ce que j'atteigne les frontières de la mort.
Ainsi dit-elle, gémissante et parmi les larmes.
Et le saint prince, la ramenant à l'intérieur :
En exerçant mon activité, j'ai enfreint la loi de mon père.
La loi sévère a dit : qu'il aille en exil !
Toi au corps de déesse, où irais-tu et quoi faire ?
Près du roi, des ministres et des sujets, sois heureuse !
Sans autre amour plus tard je reviendrai.

Il dit, et Bhāsadharā pensa :
Pareil exil vient de la parole de son père :
autrement, malgré l'infraction à la loi,
l'exil serait épargné à ce meilleur des hommes.
Et, se retirant : Je vais demander au père, dit-elle.
Donc la reine Bhāsadharā vint en présence du roi,

et, se tenant agenouillée, exprima l'excès de sa douleur :
En quoi la loi satisfaite sera-t-elle un bien pour le règne ?
Ne renonçant pas à la façon des sujets, je demande à donner avis.
Le cœur du roi est-il fou, ou quoi ?
Il est difficile de rencontrer et joindre un homme précellent comme lui.
Ce fils unique du roi banni à la frontière,
et faute d'autre prince, que fera-t-on de par la loi ?
Et moi, pourquoi habité-je ce palais ?
En ces mots et maints autres elle s'exprima.
Et le roi : Tu dis vrai, Bhāsadharā, tu as raison ;
Que n'ai-je ouï des paroles comme les tiennes !
Puis le roi, venant au milieu de la foule des ministres :
Le prince à présent a quitté le palais,
et nous restons assis sous le Grand Arbre du Chagrin.
Et à l'assemblée il adressa ces mots de haute portée :
Le corps passager est comme une tige prêtée d'hier,
le souffle passager comme la brume des montagnes,
l'esprit passager comme un éclair,
cette vie passagère comme rosée sur l'herbe.
Il dit et, des visiteurs de toutes parts venus,
il n'y a plus grands ni petits, tous sont suffoqués de sanglots.

Alors les Quatre Grands Gardiens du monde,
Vaiçravaṇa et Dhṛtarāṣṭra,
Virūpākṣa et de même, Virūḍhaka,
avec leurs fils, leurs ministres, leur suite, leur armée,
leurs messagers et leurs serviteurs aux couleurs glorieuses.
assemblés en ce lieu et faisant honneur des sept joyaux du règne,
à genoux et mains jointes devant le prince,
firent cette exhortation en vers :

Oh !
Trône royal d'ordinaire n'est pas lieu de refuge.
En diverses naissances tôt ou tard vient celle du miracle.
Sans Padmasambhava, le sens transcendant ne serait enseigné.
Pour les divers sens apparents sont les différents Véhicules.
Unir pour le salut théorie et pratique, c'est la voie du Buddha Padmasambhava.
Nouveau seigneur du fruit des actes en accord avec la Loi, il parfait un Buddha.
Ils dirent. Les Ḍākinī des quatre classes alors s'avancèrent,
chantant et dansant, amenant le cheval miraculeux :
Prince vainqueur, monte sur ce cheval !
Et les Ḍākinī des quatre classes soulevèrent les pieds du coursier,
qui partit vers les profondeurs pures du grand ciel.

Et lui, ayant dit de mettre en avant les sept joyaux du règne,
tandis que tout le firmament se ceignait d'arc-en-ciel, il partit.

Le suivant du regard, la foule des hommes,
se désolait, les larmes baignant les visages.
Les femmes épuisées, gisant pêle-mêle,
disaient en pleurant : Ô roi ! Hélas ! Le beau fils !
Bhāsadharā, chancelante, accablée,
le palais desséché, comme les lèvres, la bouche et les dents,
ne disait rien, son souffle s'était arrêté.
Ses cinq cents suivantes, multipliant les pleurs,
exténuées, des deux mains se frappant la poitrine,
comme poissons hors de l'eau se retournaient pêle-mêle sur le sol.
Les ministres hétérodoxes étaient haletants.
Le prince, lui, regarde du côté où il part.
Et la mère : Ce fils si beau,
ne plus le voir désormais, c'était cela les mauvais présages !
Le feu du chagrin me consume.
Puis ce furent les ministres de la Loi qui le saluèrent :
Puisses-tu nous convertir tous !
dirent-ils en formant maints vœux.
Et, dans la direction du sud, il s'éloigna du pays d'Oḍḍiyāna.

De l'Histoire en teneur intégrale des existences du Guru d'Oḍḍiyāna [Padmasambhava,
tel est le chapitre vingt-et-unième,
celui de la Renonciation au Règne.

XXII

Alors, s'étant lancé au pays de Pañcāla,
le prince descendit de son cheval miraculeux
et s'assit dans la caverne du Gardien des Dogmes de l'Inde.
Après ouverture rituelle du maṇḍala du Vajradhātu,
au bout de sept jours d'adjuration il atteignit l'état parfait.
La foule des Dieux de sérénité, comme l'arc-en-ciel du firmament,
soutint pour l'Elu un miroir surnaturel.
A voir sa face, l'élite et le vulgaire, accédant à la perfection,
obtinrent possession du mode de vie sans naissance et sans mort.

Or, droit au sud-ouest du Trône de Diamant,
s'étend sur plus de cinq yojana le cimetière du Froid-Bocage,

bocage de pourriture, dit aussi bocage de roseaux.
Et, sur un yojana et demi de périmètre,
il est tel qu'un sol de matière précieuse,
nivelé comme la paume de la main, haut et sans creux.
Au centre, chu des mains des dieux,
est le stūpa Structure-qui-donne-le-bonheur,
extérieurement un stūpa, intérieurement un palais céleste,
fait de toutes sortes de substances précieuses,
à la porte de cuivre lamé d'or,
déployant la roue, le parasol et le kalaça,
aux clochettes en bel arroi diversement sonnantes,
et aux quatre statues du maître, une pour chaque côté.
Au nord-est du cimetière est l'image du grand Dieu du monde,
avec l'Arbre-des-Désirs Bhasala
hanté d'une multitude innombrable d'oiseaux des tombes,
Le Dieu du monde, Nandikeçvara,
monte comme monture un lion noir,
tient à la main un trident noir
et porte une robe à traîne écarlate à vieux rubans.
Et, avec leur suite de meurtriers inéluctables,
au nombre de dix millions, les Dieux et les Rākṣasa des huit classes sont assemblés.

Là se tiennent des Ḍākinī sans nombre,
les unes des yeux desquelles sortent des rayons de soleil,
d'autres faisant entendre le grondement du tonnerre, montant des buffles,
d'autres portant des sabres, divinités au regard de travers,
d'autres portant des têtes de mort étagées, montant des tigres,
d'autres portant des cadavres, montant des lions,
d'autres mangeant des entrailles, montant des Garuḍa,
d'autres aux lances de flamme, montant des chacals,
d'autres à quintuple visage, trempées d'un lac de sang,
d'autres dans leurs mains innombrables
portant maintes sortes et races d'être vivants,
d'autres portant à la main leur propre tête qu'elles ont coupée,
d'autres portant à la main leur propre cœur qu'elles ont arraché,
d'autres qui à leur propre corps ont fait une ouverture béante
et qui étendent et qui dévorent leurs intestins et leurs entrailles,
d'autres qui montrent et cachent à la fois leurs sexes mâles ou femelles,
montant des chevaux, des taureaux, des éléphants.
Au lac central Nuage-de-Purification
se tiennent en nombre immense les êtres animés qui habitent le cimetière.
Ils se tiennent là, prenant et dévorant le principe de vie,
substance dont les êtres ne s'allaitent jamais.

Songeant à la conversion orthodoxe de ceux à convertir,
Padmarāja, quand il fut arrivé là,
prit pour siège un monceau de cadavres frais et vieux.
Il effraya les êtres animés habitant le cimetière,
qui lui offrirent maints fruits de rare beauté,
tandis que les Ḍākinī faisaient révérence.
Or, adossé au stūpa central
et assis là cinq années durant, par les neuf excellents Véhicules,
il enseigna la Loi à la foule des Ḍākinī.

Il est de coutume en ce pays, s'il meurt une reine
ou un noble investi d'autorité,
qu'une fois qu'ils sont portés à ce cimetière
et enveloppés d'un grand suaire de coton,
alors à tous les morts déjà portés à ce cimetière
on place en guise d'oreiller un boisseau de riz pour leur nourriture.
Padmarāja s'adonna aux antérités,
mangea le riz de provision des morts et mit leurs suaires de coton.
Et quand dans ce pays survint une grande famine,
beaucoup moururent, le riz porté comme viatique aux morts s'épuisa,
mais ceux qu'on apportait avaient le grand suaire de coton.
Padmarāja fit œuvre de nécromant,
il se nourrit des cadavres et se vêtit des suaires,
il réduisit en son pouvoir les Ḍākinī des huit Kairīma,
il se livra aux austérités à l'amont d'une vallée fermée,
il tailla en pièces les mâles surgis, Mamo et Ḍākinī l'adorèrent,
il posséda les femlles surgies et les réduisit en son pouvoir.

Au roi de ce pays, Arti,
une reine enceinte mourut. Le corps ouvert,
dedans parut une fille qui n'était pas morte.
A celle-ci je ferai les mudrā, dit Padma.
Mais elle déplaisait au roi et on la tua avec mépris.
Or, les gens du pays se révoltant, on leur donna la chasse.
Le prince Dharmaçrī, doué d'habileté,
guetta en armes à l'issue de la vallée,
puis, rebroussant la vallée de chasse, fit la poursite à coups de flèches.
Avec le coup d'œil qu'avait Çākya le Lion, Dharma
décocha ses flèches de bambou et les hommes touchés moururent,
mais Padma ne fut pas tué : il échappa aux flèches de la vallée
et reçut le nom de Prince Génie qui échappa.

Alors, prises de violents remords,
les Ḍākinī aux austérités se livrèrent et elles élevèrent un stūpa.

De l'Histoire en teneur intégrale des existences du Guru d'Oḍḍiyāna Padma-
[sambhava,
tel est le chapitre vingt-deuxième,
celui du Séjour au Cimetière du Froid-Bocage.

BIBLIOGRAPHIE

INDOCHINE

Dictionnaire cambodgien-français par JOSEPH GUESDON. Fascicules II et III. — Paris, Plon-Nourrit, 1920; in-8°. P. 193 à p. 352 et p. 353 à p. 544. (Commission archéologique de l'Indochine.)

Les fascicules II et III du Dictionnaire cambodgien du P. Guesdon vont du mot ក្រឈ្ឍ *kraṅûor* au mot ជោក *čôk*. Les critiques de principe que j'ai cru devoir formuler dans mon compte-rendu du fascicule I (*BEFEO.*, XV, IV, p. 5) restent valables pour les deux suivants, et mon rôle se bornera ici à signaler un certain nombre d'erreurs de détail. La liste qui suit ne prétend nullement épuiser les observations suggérées par la lecture de ces trois cent trente pages. Presque dans chaque colonne il y aurait à relever une orthographe fautive ou du moins contraire aux principes de la phonétique khmère (1), une étymologie erronée (2) ou une référence insuffisante (3). De plus en plus,

---

(1) Pour ne citer qu'un exemple entre cent, le nom du jaquier est écrit de trois façons différentes : ខ្នុរ *khnor*, ខ្នោ *khnò*, ខ្នោរ *khnòr*. Or aucune des trois n'est correcte. La bonne orthographe est celle d'Aymonier ខ្នុរ *khnŏr*, seule conforme à la prononciation et à la graphie siamoise *khănun*, qui ne laisse aucun doute sur la nature de la voyelle du mot khmèr emprunté.

(2) A quoi sert de mettre l'indication Skt. (sanskrit) après des mots comme ក្រជៅ *kračau* (p. 194), ឈឈាវ *ṅoṅāv* (p. 353), ឈដេឈ *ṅoṅéṅ* (p. 354), etc. ? Par contre des étymologies évidentes comme *kumuda* pour ក្រម៉ុត *kramŏt* (p. 201) ne sont pas mentionnées.

(3) Qui pourra jamais tirer parti d'une référence telle que : W. *krang méd.* (p. 218) ?

ce dictionnaire, qui contient d'excellentes choses et qui est basé sur un minutieux dépouillement d'une littérature fastidieuse que peu de gens auront le courage de refaire, me rappelle tel monument khmèr envahi par la forêt, dont le plan et les lignes n'apparaissent que peu à peu sous le coupe-coupe des débroussailleurs. L'ouvrage du P. Guesdon ne deviendra vraiment digne du corps savant sous les auspices duquel il est publié, que le jour où l'auteur se sera décidé à en élaguer les doublets fautifs et les rapprochements étymologiques douteux ou fantaisistes qui l'encombrent comme d'une folle végétation.

P. 199. La traduction de ក្រប៊ី *krabi* par « aller » est suspecte. Il semble qu'il s'agisse plutôt du mot sanskrit-pâli *kapi*, « singe », avec insertion d'un *r* parasite qui se retrouve aussi dans le siamois *krabī*. Le sens de « singe » va très bien dans l'exemple qui suit, où il est précisément question de Hanumat.

P. 200. Je suppose que ក្រមាន *kramàn* est une faute de copiste pour ប្រមាន *pramàn*, « compter, calculer ». Dans ce cas, ce n'est pas le mot tout seul qui signifie « difficile à compter », mais l'expression toute entière អនេកប្រមាន *anèk pramàn*, qui a ce sens ou mieux celui d'« innombrable »

P. 204. Au lieu de ក្រវ៉ាន *kravan*, lire ក្រវ៉ាន់ *kravàn*, nom d'un arbuste aux fleurs parfumées, de la famille des Anonacées.

P. 214. ព្រះក្រាប *práḥ kràp* n'est pas un tapis quelconque, mais le rectangle d'étoffe jaune que les bonzes portent sur l'épaule gauche, et qu'ils étendent à terre devant eux avant de se prosterner.

P. 217. Dans l'énumération des différentes espèces de citron ou d'orange, ajouter ក្រូចឆ្មុះ *króc sòc* : ce citron à écorce ridée (Citrus hystrix), d'où son nom de « citron rieur », est très employé par les indigènes comme condiment et pour décrasser les cheveux.

P. 221. L'auteur distingue ក្រុំ *krŏm* de ក្រំ *kraṃ* et énumère sous cette dernière forme six mots différents. En réalité ក្រុំ *krŏm*, ក្រំ *kraṃ* 1 et 4 sont

un seul et même mot, dont les divers sens répondent aux différentes significations du sanskrit *krama*. (Toutefois, dans l'expression ក្រមការ *kraṃkàr*, le mot khmèr répond à sanskrit *karma*[*kāra*].) ក្រ *kraṃ* 2 et 3 semblent être simplement le sens figuré et le sens propre d'un même mot, identique au siamois *krom* signifiant « brûlé, desséché ». ក្រ 6 *kraṃ* est une mauvaise graphie de ក្រ *kroṃ*.

P. 223. Sous ក្លាប *klăp*, supprimer les points d'interrogation, les traductions données comme douteuses s'appliquant bien à ce mot qui correspond évidemment au siamois *klăb*.

P. 230. ខ្ញុំ *khalà*. On remarquera que ce mot n'est pas traduit et que dans tous les exemples qu'il donne ensuite, il est précédé de ម៉ *mé* que l'auteur prend évidemment pour l'appellatif des femmes. En réalité, c'est ម៉ែខ្ញុំ ou ម៉ែខ្ញ៉ *mékhalà* qui est la forme véritable du nom de cette divinité de l'atmosphère qui joue un si grand rôle dans le théâtre cambodgien et siamois. La forme complète et correcte de son nom est d'ailleurs *Maṇimekhalā* « qui a une ceinture de perles ».

P. 232. ខាន *khàn*, « omettre », a un *à* long : il faut donc supprimer, dans l'orthographe combodgienne, le signe de la brève. De plus, par le fait que la voyelle est longue, ce mot ne saurait être « le même que le suivant », dont la voyelle est brève.

P. 234. La répartition des gloses et des exemples sous le mot ខារ *khàr* ou ខ *khà* est à reprendre. Il y a d'abord un mot ខ *khà* qui signifie au propre « perforer », puis par extension « blesser la bouche par son âcreté », et au figuré « déchirer le cœur » : ce terme correspond aux numéros 1 et 3 du dictionnaire, et c'est sous cette rubrique qu'aurait dû être placée l'expression ត្រាប ខ *trăp khà*, « espèce d'aubergine blanche », qui tire son nom de sa saveur âcre. Il y a en outre un mot ខារ *khàr*, signifiant « enrouler », qui

correspond au numéro 2 du dictionnaire. Enfin le numéro 4 n'est autre que le mot siamois *khà*, « esclave, serviteur », *khà luâng*, « commissaire du roi ».

P. 236. Les deux paragraphes ខ្ចឹម *khĕm* 1 et 2 seraient à récrire entièrement. Dans le sens de « tranquille, prospère », c'est la forme ខែម *khèm* qui est correcte, et non ខ្ចឹម *khĕm*, contrairement à ce que dit l'auteur, puisque ce mot vient du pàli *khema*, skt. *kṣema*. Je ne crois pas, d'ailleurs, que ce soit à ce mot que se rapportent les exemples donnés sous ខ្ចឹម *khĕm* 1. En tous cas, dans l'expression សំបុរ ខ្ចឹម *saṃbòr khĕm*, « couleur vermillon », ខ្ចឹម *khĕm* est le nom d'une fleur rouge (Ixora coccinea) : siamois *dōk khĕ̂m*, khmèr ដក ខ្ចឹម *dak khĕm*, et il est probable que dans les deux exemples précédents មាត់ ខ្ចឹម *măt khĕm* signifie non pas « bouche prospère », mais « bouche rouge, bouche fraîche ». Sous ខ្ចឹម *khĕm* 2, il faut distinguer deux mots qui n'ont entre eux absolument aucun rapport : 1) ខ្ចឹម ខាត់ *khĕm khăt*, « boucle de ceinture », est un mot d'emprunt siamois : *khĕ̂m khăt* (*khĕ̂m* = « aiguille, épingle » et *khăt* = « fixer, retenir ») ; 2) ខ្ចឹម ខាប *khĕm khàp*, qui existe aussi en siamois sous la forme *khĕ̀m khāb*, est un mot d'emprunt persan (introduit soit directement, soit par l'intermédiaire d'un vernaculaire indien ou du malais) : *kamkhāb*, « étoffe de brocart ». (Cf. Hobson-Jobson, s. v. *Kincob*).

P. 243. ខែក *khèk* 1, qui semble avoir embarrassé l'auteur, est encore un mot d'emprunt siamois : *khĕ̀k*, « invité, étranger », qui, appliqué à une race déterminée, désigne plus particulièrement les Hindous. Ce mot n'est d'ailleurs pas siamois ; c'est le chinois 客 *k'o*, prononcé *hak* à Canton, *k'aik* à Fou tcheou, *k'e* dans plusieurs autres dialectes (Cf. Giles, s. v.).

P. 250. Ajouter ខ្ញង *khñòṅ*, nom d'un petit coléoptère brun à l'odeur repoussante, vulgairement nommé « punaise volante ». Le mot figure dans le dictionnaire d'Aymonier (avec la traduction inexacte « taupe-grillon »).

P. 252. Aux divers sens de ខ្ទង *khtoṅ* il convient d'ajouter ceux de « touche (d'un instrument à corde) » et de « ton » ou « mode » d'une mélodie.

P. 268. La traduction exacte de ប្រដាប់ *preṅ khyal* est « huile de cajeput ».

P. 278. Sous ខ្ទាម *khvàm*, dans la seconde citation, le mot ខ្ទាម *khvàm* est un mot cheville ou euphonique qui est couplé avec ខ្ទា *khvà* « gratter », et n'a absolument rien de commun avec le mot siamois *khuam* « chose, affaire », qui figure dans les autres exemples.

P. 287. Je ne saisis pas bien le sens de l'expression បញ្ជាវ៉ាត *bañčakhsèt*, mais la traduction en est sûrement inexacte. Il s'agit sans aucun doute d'une énumération, et ហោវ៉ៃត *hò trai* désigne un pavillon où l'on conserve les livres saints, une bibliothèque de pagode (ហោ *hò* = siamois *hó*, « pavillon, tour » ; *trai*, abréviation de *traibĕidak*, *tripiṭaka*).

P. 289. L'orthographe correcte du mot signifiant « ouatier, kapok » est ករ *kor* avec un *r* final, ainsi que le prouvent la prononciation et la présence d'un *n* final dans la forme annamite empruntée : *gòn* (1). — Il faut de même un *r* final à កកីរ *kokir*, dont la forme ancienne attestée par l'épigraphie est *gargyar*.

P. 295. L'exemple donné sous កន្ធា *konthā*, « parfum », n'est pas clair, mais il ne s'agit sûrement pas du « séjour de Kâlî ». កាឡីរ *kàlĕi* n'est autre que pāli *kāḷīyam*, « a dark sandalwood from which a *perfume* is made » (Childers).

P. 330. ក្រុត *krŭt* ne signifie pas « détruire, diviser ». C'est la prononciation siamoise populaire et fautive du mot *trŭ̃t*, généralement écrit *truṣ*, qui désigne le commencement de la nouvelle année : *trŭ̃t thăi*, « le nouvel an siamois »,

(1) Le nom cambodgien actuel de Saigon : *Prei nokor*, « forêt de la capitale », est probablement une corruption de *Prei kor*, « forêt de ouatiers », qui est l'équivalent exact de l'annamite *Sài-gòn*.

trŭt chin, « le nouvel an chinois, le têt ». Il n'est pas impossible que ce mot vienne du sanskrit *truṭi*, « ein bestimmter, sehr kleiner Zeitabschnitt » (P. W.), et désigne la minute précise, ou, pour employer un autre mot sanskrit d'usage courant, le *rơk (ṛkṣa)* auquel commence l'année nouvelle.

P. 331. ត្រុបខ្រៃ *krŭp khè* signifie bien « le temps accompli, le temps achevé », mais s'emploie surtout dans le sens de « à terme », appliqué à une femme enceinte.

P. 335. ធំម្ចាស្ថាស្ថា *thoṃmās àsnà*, ធម្ចាះ *thommāḥ*, ធមម្ចាស *thommās*, sont des graphies absurdes qui ont eu pour résultat d'induire l'auteur en erreur. Il n'est pas question ici d'un « trône en or » (*mās*), mais du « siège de la Loi » ou « chaire à prêcher », en pāli *dhammāsana*.

P. 321. ឃោស្ថា *khôsnà* a pris aussi le sens de «recueillir (de l'argent) par souscription ».

P. 342. L'orthographe ឃ្ជាប *khtôp*, « boucher » est doublement fautive. Le racine de ce mot est ទប់ *tŏp*, « barrer, boucher » avec un *ŏ* bref) dont il existe de nombreux *dérivés* : ផ្ជប់ *phtŏp*, « appliquer », បន្ជប់ *bantŏp*, « alcôve », ខ្ជប់ khtŏp, « boucher », កន្ជប់ *kantŏp*, « chambre », ទំនប់ *toṃnŏp*, « barrage ». La forme de ce dernier vocable fréquent dans les inscriptions anciennes : *daṃnap* montre bien que la seule orthographe moderne correcte exige un *ŏ* bref. D'autre part, le préfixe guttural, même quand il s'aspire devant une autre occlusive, ne devient jamais ឃ mais ខ. La seule forme correcte du mot est donc ខ្ជប់ *khtŏp*.

P. 346. Dans l'exemple ទោស្ជូងរស់អស់ទាំ ឃ្ជាយ ហើនឹងបង់តែម្ពង *tôs dóṅ rŏs ăs tăṅ khlāy hờy nŭṅ băṅ tè mdaṅ*, ឃ្ជាយ *khlāy* ne peut être qu'une faute pour ធ្ជាយ *thlāy*, « un régime de cocos ». Au lieu de traduire : « Les cocotiers eux-mêmes, qui vivent en s'étalant, doivent périr », ce qui est à peu près dénué de sens, je traduis, pour autant que je comprenne ce passage

dont je n'ai pas le contexte sous les yeux : « Si les cocos mûrissent par régimes entiers (c. a. d. tous à la fois), ils se gâteront d'un seul coup ».

P. 356. ង៉ាន *ṅàn* a bien le sens de « fête ». C'est le mot siamois *ngan*, « ouvrage, fonction, fête », mais ce mot est lui-même un emprunt du siamois au khmèr, et n'est autre que le mot ង៉ារ *ṅăr*, « fonction, affaire », l'*r* final devenant régulièrement *n* en thai. Dans l'exemple qui suit ថ្ងៃ ង៉ាន ការ *thṅai ṅàn kàn*, le mot *kàn*, est lui aussi un mot khmèr : ការ *kàr* (sanskrit *kārya*) prononcé à la siamoise.

P. 361. មិន ដឹង ខ្លួន *mĕn dĕṅ khluon* ne signifie pas « sans veiller sur soi », mais « sans s'en douter, sans en avoir conscience ».

P. 364. La plupart des équivalences khmèr-sanskrit et khmèr-annamite sont de pure fantaisie. Pour ne citer que celles dont l'impossibilité est susceptible d'une démonstration : ម្ចាស់ *mčàs*, « maître » n'est pas une contraction du *tមចាស់ méčàs*, et n'a rien de commun avec skt. *çās*. C'est une contraction de អំម្ចាស់ *aṃmčàs*, qui est de son côté un dérivé de ចាស់ *čàs*, « vieux ». សង្គ្រោះ *saṅkrôḥ*, « protéger » vient bien du sanskrit, mais de *saṅgraha* et non de *saṅgṛhnāmi*. — Quel est ce mot *sūka* d'où l'auteur tire ឈូក *čhuk*, « lotus »? — Si le mot ស្រក *sraka*, « compagnon » vient du sanskrit, ce n'est certainement pas de *caraka* qui n'a pas ce sens. On songerait plutôt à *sakha*. (L'*r* ne fait pas difficulté. cf. supra : *kapi*> *krabi*). — ស័ក្តិ *săkkh*, « dignité » n'a rien à voir avec l'annamite *chưk*, c'est le skt. *çakti*. — De même ច្យុត *čayŏt*, « tomber » n'est pas l'annamite *sât*, mais le skt. *cyuta*. — Les équivalences ឆ្អែត *čhaèt* <skt. *suhita*, ច្រួច *čruoč* <skt. *çruti* et *sṛj* sont très hypothétiques, pour ne rien dire de plus.

P. 373. ចង្វាត់ *čaṅvàt* ne signifie pas « croisement », mais « district ». Au Siam, *chăngvăt* désigne actuellement une division administrative, subdivision du *mŏnthŏn* et correspond à peu près au *khèt* cambodgien. Mais c'est un mot

emprunté au khmèr et dérivé d'un vieux mot *chvàt* « délimiter », qui se trouve dans l'inscription du Phnoṃ Dĕi (*BEFEO.*, XVIII, IX, p. 13).

P. 391. J'avoue ne pas comprendre la glose : « auspice à droite » donnée sous ចាន ក្រឡា *čàn kralà*. Un court commentaire n'eût pas été superflu.

P. 397. ឈឺ ចិត *čhư čĕt* désigne un sentiment très spécial que la traduction : « regret, contrition » ne rend qu'imparfaitement. C'est la douleur morale ressentie à la suite d'une injure, et le regret éprouvé à la suite d'une action malencontreuse, qui cause un préjudice à celui qui l'a commise. C'est, en gros, le sentiment exprimé par les adjectifs français : « froissé, vexé », mais beaucoup plus fort. La même expression existe aussi en siamois : *chĕb chăi*, que l'auteur donne (p. 408, เบดใบ) avec la traduction inexacte : « s'enthousiasmer ».

P. 401. ចុះ ក្អួត *čŏḥ kauot* désigne proprement le « choléra ».

P. 403. On remarquera que sous le mot ចុត *čŏt* 1, tous les exemples donnent ce vocable suivi de ម៉ាយ *mày*. C'est en effet l'expression (siamoise) *čŏtmày* tout entière qui a le sens d'« ordonnance,... écrit ». En siamois, *chŏ̃t* veut dire « noter par écrit », et *mái*, « propos, dessein » ; l'expression *chŏ̃t mái*, abrégée de *nángsứ chŏ̃t mái*, « écrit notant (ou fixant) une intention », a pris le sens général de « lettre, missive, écrit ». Dans l'expression, devenue cambodgienne, de *čŏtmày* le mot *čŏt* est complètement différent de เบาต. เบาจ์ *čòt*, qui vient effectivement de skt. *codya* et existe en siamois sous la forme *chŏ̃t* (écrit *cody*).

P. 407. L'arbuste nommé ចេក ទុំ *ček tŭṃ* n'est pas le gardenia (1), dont le nom khmèr est មាឈ្ពី *mãldĕi* < skt. *mālatī* (Jasminum grandiflorum). Le *ček tuṃ* est identique au *kadangnga chin* siamois, que Pallegoix traduit par « Artobotrys odoratissimus ».

---

(1) Cette erreur, qui se retrouve dans plusieurs ouvrages, senble remonter à la liste du Dr. Hennecart (J. A. 1877).

P. 408. Sous *ជើរ čer* 2, l'exemple *សែណា ទាហ៉ាន ហែ ៗជើរជើរ sèṇà tãhãn hè hè čerčar* devrait être supprimé de ce paragraphe et réuni aux exemples donnés sous *ជើ če*, pp. 406-407. Le mot *ជើរជើរ čerčar* signifie « marcher » : la seconde partie du mot vient probablement de skt. *cara*, mais je ne crois pas que *ជើរ čer* soit à rapprocher de skt. *cira*, « long, lent ». La plupart des dialectes aborigènes apparentés au khmèr expriment l'idée d'« aller, marcher », par un mot identique ou très voisin : kui *cher* ; samrè *cheo, chơ* ; xong *chea*, etc. Il est permis de se demander si le mot khmèr *ជ្នរ čhner*, « rive, rivage » n'est pas dérivé de la même racine.

P. 412-413. *ជៃ čai* 1 ne signifie pas « honorer, aider ». Sous cette rubrique, l'auteur a rassemblé au moins trois mots ou fragments de mots différents. Dans les deux premiers exemples, *čai* est la première syllabe de skt. *caitanya*. Dans *ចតុ ព្រះ ជៃ čadŏ práḥ čai*, nous avons affaire de nouveau à une de ces graphies fantaisistes dont sont coutumiers les scribes cambodgiens : il s'agit évidemment du pāli *catupaccayaṃ*, les quatre choses nécessaires au moine bouddhiste, savoir, vêtement, nourriture, couchage et médicaments. — Dans tous les autres exemples, *ជៃ čai* est le mot siamois *chăi* « cœur, esprit », notamment dans l'expression *khõb chăi*, « remercier », qui revient plusieurs fois sous la forme cambodgianisée *គាប់ ជៃ kăp čai*.

P. 432. *ចំបែង čaṃbèṅ*, plutôt qu'un verbe signifiant « quitter » — sens indiqué par le mot *ចាក čàk* dans tous les exemples cités — ne serait-il pas identique à *សំបែង saṃbèṅ*, mot vide qui s'emploie couplé avec *ផ្ទះ phtáḥ*, « maison » ?

P. 462. *ចាស čràs* « brosser » peut être pris aussi comme un substantif signifiant « brosse ».

P. 473. *ធាន čhàn*, « soi, personne, etc. » est une orthographe fautive. La forme correcte comporte l'*ă* bref et est par suite identique, du moins dans

l'écriture, à celle du mot qui veut dire « manger (en parlant des bonzes) ». De plus, l'auteur a une fois de plus confondu sous une même rubrique deux mots différents. Il y a d'abord le mot pāli *chando*, « désir, volonté » : c'est celui qui apparaît dans les trois premiers exemples et dans le dernier, soit seul, soit dans le composé ឯកឆន្ទ *èk chăn* = pāli *ekachando*, « unanime ». L'autre mot est le pronom de la première personne, probablement emprunté au siamois, où il est d'un usage tout à fait général entre égaux.

P. 491. Le mot ឆ្នួន *čhnuon* est complètement différent de ឈ្នួន *čhnûon*, « tableau noir ». Le sens de ce mot est donné dans le dictionnaire siamois de Pallegoix, s. v. *xănuón* : « chemin bordé de cloisons par où le roi ou ses femmes doivent passer ».

P. 517. J'ai en vain cherché dans l'ouvrage nommé *Kón čau* l'exemple donné par l'auteur comme tiré de cet ouvrage sous le mot ជាដក *čădak*, exemple dont le texte et la traduction me semblent également suspects.

P. 521. Dans les mots ជីនុក *činŭk* et ជីនី *čini*, la première syllabe n'est pas le mot ជី *či*, « aïeul », mais une déformation de la première syllabe *ja* des mots sanskrits (ou pālis) *janaka*, « père », *jananī*, « mère ».

P. 526. Sous le mot ជីវរ *čĭvor*, l'énumération des trois vêtements réglementaires des bonzes est un tissu d'erreurs. Ni le *aṅsak*, « l'écharpe », ni le *vathpon*, « la ceinture » ne font partie des trois *cīvara*, et ne peuvent par conséquent être identifiés respectivement à l'*uttarasaṅgo* et à l'*antaravāsako*. D'autre part, le *sbaṅ* et le *saṅkhdĕi* sont deux choses tout à fait différentes, la seconde seule correspondant à *saṃghāṭī*. Les équivalences exactes sont : Pāli *antaravāsako* = khmèr *sbaṅ* = pièce d'étoffe faisant le tour de la taille et couvrant les jambes jusqu'au-dessous des genoux à la manière d'un sarong. — Pāli *saṃghāṭī* = khmèr *saṅkhdĕi* = pièce d'étoffe se portant pliée sur l'épaule gauche et couvrant tout le torse. — Pāli *uttarasaṅgo* = khmèr *čipor* = la grande toge dans laquelle les bonzes se drapent hors du monastère et qui les enveloppe tout entiers.

G. Cœdès.

Dr Robert Heine-Geldern, Wien. — *Gibt es eine austroasiatische Rasse ?* (Sonderabdruck aus dem Archiv für Anthropologie) (1). — Braunschweig, F. Vieweg, (s. d.), in-4°, 79-99.

Il n'est personne qui, en lisant le célèbre mémoire du P. W. Schmidt sur les peuples mon-khmèr (*BEFEO.*, VII, 231 et VIII, 1) ne se soit étonné de la fragilité des données anthropologiques qui supportent cette vaste théorie d'une *race* austro-asiatique. Autant les recherches linguistiques ont été poussées à fond et offrent tout au moins un terrain de discussion et une base de recherches nouvelles, autant les observations anthropologiques ramassées de-ci de-là, chez des auteurs parfois peu qualifiés, sont insuffisantes et souvent contradictoires. Une synthèse d'éléments aussi disparates ne saurait être bien solide : mais elle a une ampleur et une simplicité de nature à séduire beaucoup d'esprits. Aussi n'est-il pas étonnant qu'elle ait promptement trouvé place dans des ouvrages de vulgarisation tels que l'*Illustrierte Völkerkunde* de Georg Buschan, et le *Leitfaden der Völkerkunde* de Karl Weule (Leipzig et Vienne, 1912). M. Heine-Geldern s'est inquiété de ces progrès insidieux d'une théorie qu'il jugeait fausse et il s'est donné pour tâche de la réfuter. Il s'attache d'abord à montrer que les témoignages rassemblés par Schmidt n'autorisent pas les conclusions qu'il en a tirées ni, à plus forte raison, l'extension que leur donnent les deux ouvrages précités. Dans la section « Süd- und Ostasien » du premier, Volz admet l'existence d'une race « indo-australienne », comprenant, avec les Mon-Khmèr et les Moï, la plus grande partie des tribus primitives de la péninsule malaise (Senoi, Sakei) et plusieurs tribus de Ceylan et de l'Inde : Wedda, Kurumba, Irula, Munda, etc. ; mais il en exclut les Khasi, qu'il rattache aux Malais. Weule, dans son *Leitfaden*, emprunte à Schmidt ses Austro-Asiates, à Volz ses Indo-Australiens et range sous cette dénomination d'Austro-Asiates *ou* Indo-Australiens les Munda, Kolh, Bhil, etc. de l'Inde et les Mon-Khmèr de l'Indochine (Mon, Khmèrs, Bahnar, Stieng, Senoi, Sakei, Moï, Kha, Wa, Riang). Il couronne cette classification en faisant des Indo-Australiens un rameau de la race noire !

La théorie que M. Heine-Geldern propose à son tour ne peut guère avoir, elle aussi, qu'un caractère hypothétique, puisqu'elle se fonde sur les mêmes matériaux. Au moins a-t-il pleinement raison quand il pose cette règle, aussi incontestée en principe que négligée en pratique, que les notions de race et de langue doivent être strictement séparées. Ici, nous avons devant nous un groupe parlant des idiomes austro-asiatiques, groupe où sont probablement incluses des peuplades allogènes ayant abandonné leur parler primitif, et d'où sont exclues d'autres populations de souche austro-asiatique ayant adopté une

(1) Aucune autre indication. Un tirage à part devrait toujours porter l'indication de l'année et du volume de la revue d'où il est tiré.

langue étrangère. Si on élimine du groupe linguistique ce qu'il a conquis et qu'on lui restitue ce qu'il a perdu, on obtient le groupe ethnique. M. H.-G., pour éviter toute confusion, propose de désigner ces deux groupes par des noms différents, en appelant le premier austro-asiatique et le second indo-australien. Mais comme ce second terme repose sur une théorie invérifiable, il semble peu opportun de l'introduire dans la terminologie scientifique. Pour Schmidt, ces deux groupes sont superposables; pour M. H.-G., ils ne coïncident qu'en partie, voilà toute la différence. Mais je crains que la seconde thèse ne soit aussi aventureuse que la première. Voici comment son auteur se représente les faits.

Avant l'invasion aryenne dans l'Inde, les Austro-Asiatiques couvraient toute l'Inde du Nord, depuis les frontières du Kachmir et du Rajputana. Ils y ont laissé des représentants dans les Munda et certaines peuplades himalayennes ; mais (admirons cette précision !) les Munda n'appartiennent qu'au groupe « austro-asiatique », c'est-à-dire linguistique, tandis que « maintes peuplades montagnardes » (lesquelles ?) font partie du groupe « indo-australien », c'est-à-dire ethnique. Ces Austro-Asiatiques ou « Ur-Mon-Khmer » (1) couvrirent ensuite, à l'époque néolithique, la péninsule indochinoise. Ils n'étaient pas les premiers à y pénétrer : avant eux y avaient déferlé plusieurs « vagues malaises ». Les Malais eux-mêmes y avaient trouvé des aborigènes, « sei es indo-australischer (?), sei es nigritischer Rasse » (p. 97). Les Malais, de race jaune, mais non Mongoloïdes et sans culture, furent repoussés ou absorbés par les Austro-Asiatiques ou Mon-Khmèrs primitifs, de race jaune, eux aussi, mais Mongoloïdes, et porteurs de la culture néolithique, qui étendirent leur action jusqu'à Sumatra (Atjeh). Toutefois ces Malais primitifs se maintinrent plus ou moins dans l'Indochine Orientale et dans la Péninsule Malaise (Senoi, Semang). Ainsi donc le groupe austro-asiatique représente un noyau ethnique qui a étendu sa langue et sa culture sur des races étrangères, de même qu'il a perdu certains de ses membres passés à la langue et à la culture thai ou tibéto-birmane.

Il y a dans ce tableau bon nombre d'idées très vraisemblables ; mais on en retire l'impression que le seul terrain relativement solide sur lequel on puisse actuellement avancer, c'est celui de la linguistique. Dès qu'on pénètre sur celui de l'anthropologie, on tombe dans le vague et l'incohérence et on ne parvient à bâtir sur ces sables mouvants que des châteaux de cartes. Ne désespérons pas qu'un jour des observations plus étendues et plus approfondies

(1) Il est regrettable qu'au vague des faits s'ajoute celui des termes. Pour Schmidt, les Mon-Khmèrs sont une partie des Austro-Asiatiques : ici ils sont identifiés avec eux. Plus loin (v. *infra*) l'auteur nous parle de peuplades de race indo-australienne, qu'il oppose aux Mon-Khmèrs, alors que, selon sa définition même, les Mon-Khmèrs sont des Indo-Australiens Plus une matière est confuse, plus on devrait s'appliquer à être rigoureux dans les définitions.

permettent des conclusions mieux assises : mais ce jour n'est pas venu. En attendant, il faut savoir gré à M. H.-G. d'avoir exposé et discuté avec talent un problème d'une haute importance et qui est destiné à alimenter, pendant de longues années encore, les recherches des linguistes et des anthropologues.

L. FINOT

Atlas de l'Indochine, dressé et publié par le Service géographique de l'Indochine. — Hanoi, 1920. 46 cartes de 225 × 405 mm.

Le Service géographique de l'Indochine a utilisé les loisirs forcés que lui faisait la guerre pour préparer une publication dont le besoin se faisait sentir depuis longtemps : un atlas de l'Indochine. Il existe, à la vérité, deux atlas de ce genre : mais l'un, celui de M. Pavie (1), excellent à l'époque où il parut et encore utile aujourd'hui, a forcément vieilli ; l'autre, l'atlas de Chabert-Gallois est trop défectueux pour rendre les services qu'on attend d'un ouvrage de ce genre (2). L'atlas du Service géographique marque un incontestable progrès, sans toutefois réaliser encore ce point de perfection qu'on trouve par exemple dans le *Hand Atlas of India* de Bartholomew qui a, il est vrai, été gravé à Londres dans de meilleures conditions de personnel et d'outillage, mais qui d'autre part, est d'un format deux fois plus réduit que celui-ci et par suite d'une exécution plus difficile. Il y a tout lieu d'espérer qu'une seconde édition mettra toutes choses au point et dotera enfin l'Indochine d'un atlas définitif. C'est dans cette vue que nous croyons devoir suggérer quelques améliorations.

Le choix des cartes pourrait être modifié. Il n'y pas grande utilité à faire défiler en commençant les cinq parties du monde suivies de la France et de ses colonies : tout cela se trouve dans d'autres atlas, que celui-ci ne saurait avoir la prétention de remplacer. On pourrait conserver le planisphère politique et l'Asie politique, mais en complètant le premier par une indication plus complète des grandes lignes de navigation et en doublant la seconde d'une carte physique de l'Asie orientale, pour montrer comment la péninsule indochinoise se rattache au continent.

Certaines cartes seraient utilement ajoutées : une carte géologique, une carte de la surface du sol (forêts, savanes, rizières, etc.) ; enfin celle du « réseau postal et télégraphique » devrait devenir une carte des routes, chemins de fer, télégraphes, canaux navigables, lignes de navigation intérieure et côtière.

Il sera bon d'ajouter à la prochaine édition un titre et une introduction, mais surtout un index : un atlas sans index perd la moitié de son utilité.

---

(1) *Mission Pavie, Indochine. Atlas, notices et cartes*, par Auguste PAVIE. — Paris 1903.

(2) Cf. le compte-rendu de M. Chassigneux dans *BEFEO.*, IX, 370.

Sans insister davantage sur ce qu'aurait pu être l'atlas, voyons maintenant ce qu'il est. Il comprend : *a*) une carte générale de la péninsule ; *b*) 14 cartes spéciales ; *c*) la carte de l'Indochine au 1/1000.000^{e} en 18 feuilles ; *d*) 6 plans de villes et une carte des environs d'Angkor.

a) La carte générale de la péninsule est assez bonne, encore que les montagnes y soient trop vaguement indiquées, que le cours des fleuves y soit trop souvent marqué en pointillé, et que la voie ferrée qui relie Đông-hà à Vinh anticipe un peu sur l'avenir.

b) Les cartes spéciales constituent la partie la plus neuve et la plus instructive de l'atlas ; il y en a d'excellentes ; d'autres soulèvent quelques objections, par exemple, la carte ethnographique. Pourquoi les Moï et les Kha, qui sont les mêmes populations sous deux noms, sont-ils distingués par des couleurs différentes, tandis que les Moï et les Man, qui n'ont rien de commun, sont confondus sous les mêmes hachures ? L'aire du principal groupe cham est inexacte : elle est marquée en arrière de la côte depuis un point au nord de Phantiet jusqu'à la hauteur du cap Varella, alors que les Chams occupent les environs de Phanri et de Phanrang, jusqu'à la côte, mais pas plus haut que Phanrang. Les groupes chams de Chaudoc et de Chantaboun ont été omis.

La carte 14 (Indochine historique) est une véritable énigme : elle fait en partie double emploi avec la carte 15 (Tonkin historique) et est, pour le reste, à peu près vide. Il est manifeste d'ailleurs que, pour l'auteur de ces deux cartes, l'histoire de l'Indochine n'est rien d'autre que l'histoire de la conquête française, ce qui est un point de vue original.

Les cartes administratives sont loin de fournir les renseignements qu'on serait en droit d'en attendre. Celle du Tonkin ne mentionne le plus souvent que le chef-lieu de la province : on devrait y trouver les phủ et même les huyện. Celle d'Annam est plus complète : les subdivisions administratives y sont indiquées en grande partie. Mais celle du Cambodge est viciée par une regrettable confusion : les prétendues *provinces* entre lesquelles elle divise le royaume sont en réalité les *circonscriptions résidentielles*. Les provinces indigènes (*khèt*), qui constituent les divisions administratives les plus stables et qui auraient dû former la base de la carte, sont complètement ignorées.

c) Les cartes 24-41 reproduisent simplement la carte de l'Indochine au 1/1.000.000^{e} divisée en 18 feuilles. Ce système, qui est celui du *Hand Atlas of India*, semble préférable aux cartes provinciales de l'atlas de Chabert-Gallois. Mais la carte du Service géographique a le défaut d'être trop surchargée de noms, défaut accentué encore par l'imperfection de la gravure. Un atlas doit viser à être clair, bien plus qu'à être complet.

d) Les plans de villes ont cette particularité qu'aucune voie (rue, avenue, boulevard) n'y porte de nom : ceux qui voudraient s'en servir pour se diriger à Hanoi ou à Saigon n'y trouveraient pas grand secours.

Quelques observations générales pour finir. La lettre manque généralement de netteté, au point que les noms sont parfois illisibles : elle devra de toute

nécessité être améliorée. Il conviendra de réviser soigneusement la toponymie, qui est souvent incohérente, par exemple : *svai*, *soai* et *sway* (38 et 39) ; *chong* et *chœung* (38), *tuk*, *tuc* et *touk* (id.) etc. Une question se pose pour les territoires siamois : convient-il de se conformer à la toponymie officielle, à la fois pédantesque et incorrecte, qui a produit des monstres tels que *Jieng Khohng* (Xieng Khong), *Hnōhng Gāi* (Nong Khay), *Sakol Nagorn* (Sakon Lakhon) ? A notre avis, elle devrait être délibérément mise de côté.

On fera bien de tenir compte des critiques de M. Chassigneux sur l'Atlas de Chabert-Gallois : il en est plus d'une qui s'applique également à celui-ci.

En dépit de ce qu'il laisse encore à désirer, cet ouvrage ne manquera pas de rendre les plus grands services : il facilitera en outre la confection de l'atlas plus parfait que nous attendons avec confiance du personnel savant et dévoué de notre Service géographique.

L. FINOT

Casimir SCHNŸDER. *Eduard Huber, ein schweizerischer Sprachengelehrter, Sinolog und Indochinaforscher, sein Leben und seine Briefe, seine wissenschaftliche Bedeutung, nebst einer Auswahl seiner Arbeiten.* — Zurich, 1920, in-8°, VIII-203 pp.

Ce livre est un hommage opportun à la mémoire d'un grand savant qui, pour avoir passé toutes ses années d'activité scientifique en Extrême-Orient et n'avoir enseigné dans aucune université d'Europe, n'a pas joui d'une renommée égale à son mérite. Si jalouse que soit d'ordinaire la Suisse de ses gloires nationales, elle risquait de ne pas rendre à celle-ci la justice qui lui était due : l'ouvrage de M. S. vient à point pour l'éclairer. De notre côté, nous ne pouvons que nous féliciter d'une publication qui contribuera à mieux faire apprécier du public la personne et l'œuvre d'un des plus anciens et des plus fidèles membres de notre Ecole.

Malgré l'ampleur du titre transcrit ci-dessus, on chercherait vainement dans ce travail une véritable biographie d'Edouard Huber, aussi bien qu'une appréciation raisonnée de son œuvre. N'ayant eu que de trop lointaines relations avec son héros pour le bien connaître comme homme, et ne possédant pas d'autre part l'expérience philologique nécessaire pour le juger comme savant, M. S. s'est modestement contenté du rôle de compilateur. Son travail se divise en deux parties, dont la première comprend de larges extraits de la correspondance d'Huber avec sa famille, la seconde une traduction des mémoires publiés par lui dans notre *Bulletin*. Il semble qu'il aurait pu faire mieux : en faisant appel, pour rédiger son travail, aux souvenirs des parents et des amis

d'Huber et en le soumettant à leur examen, M. S. aurait sans doute réussi à l'améliorer sur bien des points. Il n'aurait pas omis, par exemple, de mentionner la naturalisation française d'Huber ; il aurait été mis en garde contre des communications burlesques, comme celle du digne gentleman de Shanghai qui nous apprend (p. 87) que « le problème auquel travaillait le défunt était l'origine du sanskrit » ; il aurait été mis à même de corriger maints noms propres qui apparaissent dans son texte sous les formes les plus singulières (par exemple, *Uha-Trang* pour *Nhatrang*).

Comme traducteur, M. S. ne paraît pas avoir une maîtrise parfaite de la langue française, surtout des idiotismes du style familier. En voici un exemple assez amusant (p. 50) : le 9 février 1904, Huber écrit que, d'après une lettre du Prof. Muller de Berne, il pourra faire son doctorat à Berne *à la papa*. Glose de l'éditeur : « d.h. wohl : in Erfüllung des väterlichen Wunsches » (« c'est-à-dire apparemment : en exécution du vœu paternel ») !

Ces petites méprises n'affectent en rien d'ailleurs le texte des lettres, dont l'original est en allemand, et qui constituent la seule partie neuve du volume. Dans cette correspondance revit le joyeux compagnon qu'était Huber, aimant les récits humoristiques et ne craignant pas à l'occasion de *gaber* un peu et d'ajouter une pointe de fantaisie à la terne réalité. Les lettres familières d'un homme d'esprit sont à prendre *cum grano salis* : ce sont des conversations écrites et non des documents historiques.

L'ouvrage est illustré de 40 photographies, la plupart intéressantes, mais trop souvent sans rapport avec l'endroit du texte où il y est renvoyé. En outre les légendes ne sont pas toujours exactes : fig. 4, la scène n'est pas sur un bateau, mais à Saigon, et représente Huber inventoriant les livres tibétains. Fig. 27, le fac-simile n'est pas celui d'une « inscription de victoire du roi Indravarman du Tchampa, en sanskrit, datée de 820, trouvée dans la forêt vierge sur le cours supérieur du Song-Bareng » (*sic*, pour S. Darang ?) : cette inscription, qui n'est pas d'Indravarman, mais de Bhadravarman, a été découverte (par V. Rougier, et non par Huber) au village de Hoà-quê, situé en dehors du faubourg Sud de Tourane, fort loin du cours supérieur du S. Darang et de toute forêt vierge. Fig. 37, est reproduit sous le titre de « Bronzestatue des Buddha Çākyamuni » le fameux Buddha de Kamakura, dont la présence ici ne s'explique guère, Huber n'ayant pas voyagé au Japon.

Malgré ses défauts, le livre de M. Schnyder a le mérite de préserver, sous une forme vivante et colorée, le souvenir d'un homme dont la science profonde et l'esprit original ont laissé une si profonde impression sur tous ceux qui l'ont connu.

L. Finot.

Charles B.-Maybon. — *Histoire moderne du pays d'Annam* (1592-1820). Etude sur les premiers rapports des Européens et des Annamites et sur l'établissement de la dynastie annamite des Nguyễn. Préface de M. Henri Cordier, membre de l'Institut. — Paris, Plon, 1920, 1 vol. gr. in-8°, III, XIV, 418 pp., deux cartes.

Ce volume constitue la thèse principale de doctorat de M. Maybon ; il est précédé d'une préface de M. Henri Cordier, membre de l'Institut, et d'une copieuse introduction de l'auteur. Les pages de cette introduction (p. I-XIV) énumèrent les sources de l'histoire moderne de l'Annam, telles que les a connues M. Maybon. Des *Préliminaires* historiques (p. 1-11) conduisent ensuite au seuil du sujet. Celui-ci est traité dans une série de neuf chapitres qui peuvent être groupés en deux classes : la première, suite normale des préliminaires, relate presque exclusivement l'histoire intérieure du pays et comprend les chapitres I (p. 13-25), III (p. 101-134), V (p. 183-224), VIII et IX (p. 289-401) ; la seconde classe est formée des chapitres où sont étudiées les relations des Européens et des Annamites, savoir : II (p. 27-100), IV (p. 135-182), VI et VII (p. 225-288). L'ouvrage se termine par un appendice relatif à la rivière du Tonkin (p. 403-409) et au traité de Versailles du 28 novembre 1787 (p. 409-416). Enfin deux cartes complètent ces diverses études : une carte du cours de la rivière du Tonkin (p. 404) et une carte d'ensemble de l'Indochine (p. 418, hors-texte).

Quelle est la méthode qui a conduit l'auteur dans l'exécution de ce travail ? Dans un passage de son *Introduction* (p. 1-2) M. Maybon s'exprime ainsi : « Pour retracer avec fidélité l'histoire [des relations entre Européens et Annamites], il ne suffirait pas de montrer à l'œuvre les Européens attirés par le goût des aventures, le désir du gain ou quelque autre motif plus désintéressé ; il faut encore décrire la scène où ils ont déployé leur énergie et leurs efforts, il faut les placer dans le milieu où ils ont vécu et agi. Plus on s'applique à étudier les mouvements, les faits et les gestes de ces missionnaires, de ces marchands, de ces agents de grandes compagnies, de ces officiers, et plus on s'aperçoit que leur histoire n'est bien comprise qu'à la lumière des *faits annamites*. Et de la sorte, un chapitre de l'histoire des relations entre peuples d'Occident et d'Extrême-Orient, quand on veut, comme il convient, rendre compte des événements qui forment la trame de l'histoire nationale, s'élargit jusqu'à devenir une *Histoire moderne du Pays d'Annam*.

« Ce cadre se limite naturellement. A la fin du seizième siècle, une dynastie annamite qui a produit de grands rois tombe en décadence sans abandonner les apparences du pouvoir royal ; trois grandes familles s'en disputent la réalité. Elles se sont élevées à côté et au-dessus des souverains affaiblis, elles luttent entre elles et contre leur seigneur. L'une de ces familles, à l'aube du dix-septième siècle, paraît définitivement écartée du nombre des compétiteurs ; une autre, après une période de grande prospérité, disparaît vers la fin du

dix-huitième siècle devant une insurrection dont le triomphe éphémère déjà touche à son terme; la troisième enfin, victorieuse des rebelles au XIXe siècle, étend sa domination sur le pays entier et fonde une dynastie nouvelle.

« Cette *Histoire moderne du Pays d'Annam* peut être faite de première main ; les sources en sont aisément décrites. »

Excellent raccourci d'histoire (quoique trahissant un peu le sujet tel que le titre l'annonce) et exposé prometteur, que M. Maybon fait suivre de la liste des textes qu'il a utilisés. Les sources européennes y sont abondantes et choisies et il y aurait bien peu à y ajouter. En revanche et malgré toutes ses promesses, j'ai été surpris de constater que M. Maybon a ignoré, ou volontairement négligé, une masse énorme de documents annamites et, sans exception, tous les ouvrages chinois relatifs au pays d'Annam (1).

Une telle méthode est dangereuse et ne peut que donner une valeur inégale au livre qui s'en inspire. Il ne s'agit pas ici de reprocher à l'auteur de n'avoir pas connu tous les textes originaux relatifs au sujet qu'il traite ; un tel reproche serait injuste et conduirait d'ailleurs à soutenir le dogme stérilisant de la documentation complète, qui épuise nos études et que je repousse de toutes mes forces. Mais il s'agit de montrer à M. Maybon qu'il a manqué une partie de son sujet en ignorant les sources essentielles où il devait aller puiser. En effet, si la partie qui traite des relations entre Européens et Annamites est, grâce aux documents européens, très nourrie et bien conduite, par contre, l'exposé d'histoire pure qui lui sert de cadre est loin d'avoir la même valeur. En fait le titre *Histoire moderne du Pays d'Annam* éveille un grand espoir et ménage une égale déception ; il devrait laisser place au sous-titre, seul conforme à la réalité : *Etude sur les premiers rapports des Européens et des Annamites et sur l'établissement de la dynastie des Nguyễn*. C'est dire que je ne puis souscrire entièrement au jugement de M. Henri Cordier, dont la préface (p. III) affirme que « rien de plus complet n'a été écrit sur l'histoire d'Annam ». Si M. Henri Cordier entend parler des chapitres sur les Européens en Annam, j'en tombe d'accord et jamais compliment ne fut mieux mérité ; ces chapitres constituent en réalité la partie neuve et solide de l'ouvrage de M. Maybon ; mais c'est la seule et je ne vois pas que cette flatteuse appréciation puisse s'étendre à celle qui traite de l'histoire d'Annam proprement dite.

---

(1) Il faut ajouter que les sept ouvrages annamites consultés ne l'ont été qu'en partie ; il n'y a pas eu en fait de dépouillement complet et des passages d'importance capitale ont été délaissés. Enfin, parfois, ces sept ouvrages n'ont pas été consultés directement sur le texte, mais à travers des traductions partielles ou des citations faites par des auteurs européens.

Aucun ouvrage chinois n'est directement utilisé par M. Maybon ; seuls sont cités dans les sources les travaux de trois sinologues français : Gaubil, Devéria et J. Beauvais.

Les études historiques du P. Cadière (1), si importantes pour toute la période étudiée par M. Maybon, sont incomparablement plus complètes et plus exactes que le simple résumé que M. Maybon s'est parfois contenté d'en faire. Elles sont connues depuis 1906, c'est-à-dire depuis quinze années. M. Maybon ne se devait-il pas de nous donner quelque chose de plus, sinon quelque chose de mieux ? A dire vrai, M. Maybon s'est trouvé satisfait, pour maint récit, de recopier textuellement, sans addition ni référence, l'excellent petit manuel d'histoire d'Annam qu'il a publié en 1909 en collaboration avec M. Russier (2). Je soupçonne par surcroît qu'il s'est contenté de reproduire une partie de la liste des sources annamites de ce manuel (p. VIII), sans les utiliser beaucoup plus. Or ce qu'on ne peut exiger d'un ouvrage scolaire, on est en droit de le demander à une thèse qui se présente dans un appareil scientifique propre à faire illusion. Je ne crois donc pas inutile d'essayer de montrer, pour ce qui touche à l'histoire même de l'Annam, en quoi cet appareil me semble peu solide et ce qui lui manque pour être mieux ajusté au sujet traité.

* * *

Dans le courant des notes de détail qui vont suivre, nous aurons l'occasion de constater assez souvent que l'auteur n'a pas réussi à dégager de leur obscurité certaines questions importantes, parce qu'il n'a pas projeté sur elles les lumières de la géographie historique. C'est peut-être la plus grave lacune du travail de M. Maybon car elle provient d'une méthode défectueuse. Rien n'est aussi nuisible à la clarté d'un exposé de faits historiques que l'absence de notions précises sur les points de l'espace où ils se sont produits.

On se rend compte en lisant cet ouvrage qu'à aucun moment l'auteur n'a eu sous les yeux, ou simplement présente à l'esprit, la série des cartes historiques et administratives de l'Annam du XVIe au XIXe siècles. La tâche de reconstituer pour cette période la géographie historique du pays était-elle donc si ardue ? En aucune manière. Si nous avons les plus grandes difficultés à démêler clairement les changements survenus dans la géographie politique du pays d'Annam pour l'immense période qui remonte de l'avènement des Lê (1418 A. D.) jusqu'aux origines, il faut reconnaître que ces difficultés diminuent à partir du début du XVe siècle et qu'elles disparaissent presque complètement

(1) *Géographie historique du Quảng-bình*, BEFEO, II, 1902, 55 ; *Lieux historiques du Quảng-bình*, *Id.*, III, 1903, 164 ; *Première étude sur les sources annamites de l'histoire d'Annam* (avec des additions de M. Pelliot), *Id.*, IV, 1 904, 617 ; *Tableau chronologique des dynasties annamites : Id.*, V, 1905, 77 ; *Le Mur de Đồng-hới*, *Id.*, VI, 1906, 87, etc.

(2) *Notions d'histoire d'Annam* par Ch. B. Maybon et H. Russier avec traduction annamite par MM. Bùi-Đình-Tá et Đỗ-Thận, Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1909. Cf. aussi, des mêmes auteurs, *Lectures sur l'histoire d'Annam*... id., id., 1919.

dès 1428. M. Maybon n'aurait donc pas eu grand'peine à essayer de reconstituer la carte politique du pays dont il écrit l'histoire, et de marquer au lecteur non initié, les frontières de ce pays, ses divisions administratives et leurs variations.

Les témoignages originaux et sûrs d'auteurs, tant chinois qu'annamites, ne manquent pas pour dresser le tableau de ces variations et de leur concordance.

Sans prétendre à établir ici une bibliographie des ouvrages annamites et chinois relatifs à la géographie de l'Annam du XVe au XIXe siècles, je ne crois pas inutile d'indiquer rapidement et dans l'ordre chronologique les travaux principaux qui s'y rapportent et que M. Maybon n'a pas connus.

Tous ces ouvrages, dont il faut soigneusement contrôler les affirmations quand elles portent sur la géographie ancienne de l'Indochine, sont en revanche des sources de premier ordre pour l'étude du pays à l'époque de leur rédaction.

Le premier traité géographique chinois consacré à l'Annam du début du XVe siècle est, à ma connaissance, le *Kiao tcheou tche* 交州志, rédigé par un auteur anonyme ; cet ouvrage perdu en Chine a été retrouvé en Annam et notre bibliothèque en possède une bonne copie (A. 974, p. 25 à 42). Il étudie en détail le pays, relativement à sa situation géographique, aux routes, aux itinéraires terrestres et maritimes, à l'orographie et à l'hydrographie.

Vient ensuite le manuscrit du *Ngan-nan k'i cheou pen-mo* 安南棄守本末 (1) qui s'arrête à 1433 et qui donne les détails les plus circonstanciés sur l'organisation administrative de l'Annam sous Lê Lợi 黎利.

En 1461 est terminé le *Ta Ming yi t'ong-tche* 大明一統志 ou Géographie générale de la Chine et des pays étrangers connus de la Chine sous les Ming (2), dont la partie du chapitre 90 consacrée au pays d'Annam contient malheureusement trop peu de détails géographiques.

Le premier ouvrage général important à signaler ensuite est le *Yue k'iao chou* 越嶠書 (3) que Li Wen-fong 李文鳳 composa dans la première moitié du XVIe siècle (préface de 1540), et qui comprend seize chapitres exclusivement

---

(1) Cf. *BEFEO*, XIV, 1914, n° 9, p. 40.

(2) Cf. *ibid.*, p. 42.

(3) J'ai indiqué par inadvertance la date de 1552 pour la rédaction du *Yue k'iao chou* (*BEFEO*, XIV, 1914, n° 9, p. 43); c'est 1540 qu'il faut lire. Le *Yue k'iao chou*, ouvrage qui n'a jamais été imprimé, n'est connu que par l'original manuscrit que j'ai acquis en 1912 pour notre bibliothèque au cours d'une mission en Chine. Ce manuscrit est l'exemplaire même qui fut conservé si longtemps à Ning po, au T'ien-yi ko 天一閣 de la famille Fan. Le *Yue k'iao chou* est d'importance capitale ; il est utile, non seulement par les renseignements originaux qu'il apporte, mais encore pour la critique de certains textes antérieurs. C'est ainsi que le texte si fautif du *Ngan-nan tche lio* 安南志畧 pourra être corrigé, dans l'édition future qui s'impose de cet ouvrage précieux, à l'aide de nombreuses citations du *Yue k'iao chou*, auxquelles il faudra joindre d'ailleurs celles du *Yuan che* 元史 et du *Kiao tcheou tche* 交州志.

consacrés à l'Annam; le premier chapitre contient une carte et une étude géographique intéressantes.

Il faut ensuite citer le remarquable ouvrage que Tchang T'ien-fou 張天復 et ses collaborateurs terminèrent en 1557, firent paraître en 1561, et qui porte le titre de *Houang yu k'ao* 皇輿考. Notre bibliothèque en possède l'édition originale des Ming; l'ouvrage consacre neuf chapitres à l'étude de la Chine proprement dite et le dixième et dernier chapitre à celle des pays étrangers (四夷)(1). La partie réservée à l'Annam va du folio 72 recto au folio 74 verso et donne des indications précises sur les divisions administratives du pays.

En l'an 1600 Lou Ying-yang 陸應陽 (*tseu* : 伯生) terminait son *Kouang yu ki* 廣輿記, Géographie générale de la Chine et des pays étrangers, dont une édition refondue parut en 1686 et dans laquelle est contenue une étude de l'Annam (k. 26, f° 9 r° et *ss.*). — Une carte et un tableau administratif de l'Annam se trouvent dans le *Houang ming tche kong fang ti t'ou* 皇明職貢方地圖, achevé par Tch'en Tsou-cheou en 1636 (2).

Au milieu du XVIIe siècle, un érudit célèbre Kou Yen-wou 顧炎武 publiait sa Géographie générale de l'Empire, *T'ien hia kiun kouo li ping chou* 天下郡國利病書, dont le copieux chapitre 118 traite exclusivement du pays d'Annam.

Quelques années plus tard, en 1667, paraissait un traité de géographie générale, dont il a été fait grand usage tant en Chine qu'en Annam, et dont l'auteur est Kou Tsou-yu 顧祖禹 (*tseu* : 景范); cet ouvrage porte le titre de *Tou che fang yu ki yao* 讀史方輿紀要. La partie de ce travail où est étudiée la province du Kouang-si 廣西 (k. 106 à 112) est suivie d'un supplément qui traite de l'Annam en détail. De plus le chapitre 4 d'un supplément général, intitulé *Yu t'ou yao lan* 輿圖要覽, contient un *An-nam t'ou-chouo* 安南圖說 où sont données, avec une carte, d'utiles indications sur les subdivisions administratives du pays d'Annam, sur les étapes des principales routes de pénétration et sur les branches du delta tonkinois.

Plus tard encore, sûrement après 1691, est composée une œuvre chinoise entièrement consacrée à la géographie de l'Annam, le *Ngan-nan tche yuan* 安南志原 par Kao Hiong-tcheng 高熊徵, œuvre perdue en Chine mais que j'ai eu la bonne fortune de retrouver, complète, au Tonkin. Elle comprend trois chapitres et 36 sections et mérite d'être étudiée à fond (3).

---

(1) Ce chapitre renferme des cartes intéressantes et traite des pays suivants : Corée, Japon, Lieou-kieou, Annam, Champa, Siam, Malacca, pays d'Occident connus par terre (Si-yu) : Samarkand, Arabie, Médine ; pays du Nord-Ouest : Hami, Tourfan, etc. ; pays du Nord : Jučen, etc.

(2) Cf. Courant, *Catalogue des livres chinois...* p. 95, n°s 1522-1524.

(3) Cet ouvrage était connu jusqu'ici par une série de copies qui présentent entre elles d'assez grandes divergences et qui toutes sont incomplètes. Il faut noter tout d'abord que ces copies portent tantôt le titre de *Ngan-nan tche yuan*, tantôt celui de

Dans le courant du XVIIIe siècle parurent d'importants ouvrages généraux parmi lesquels plusieurs sont à retenir. La grande encyclopédie *T'ou chou tsi tch'eng* 圖書集成, terminée en janvier 1726, contient une longue étude sur le pays d'Annam (*Pien yi tien*, sections 90-95). — La Géographie générale des Ts'ing, *Ta Ts'ing yi t'ong-tche* 大清一統志, établie entre 1743 et 1764, consacre à ce pays son 422ème chapitre.

Les *San t'ong* 三通 de Tou Yeou 杜佑 des T'ang, de Tcheng Tsiao 鄭樵 et de Ma Touan-lin 馬端臨 des Song, furent suivis par de grandes publications officielles faites sous K'ien-long. Elles contiennent six ouvrages qui ne

---

Ngan-nan tche 安南志, tantôt ceux de *Ngan-nan tche ki lio* 安南志紀畧, *Ngan-nan tche ki yao* 安南志紀要 et *Ngan-nan ki yao* 安南紀要. Ce dernier titre, donné par le *Cương mục, tiền biên* k. 5, f° 14, avait été connu de M. Pelliot qui supposait (*BEFEO*, IV, 1904, p. 649) que ce *Ngan-nan ki-yao* était identique au *Ngan-nan tche yuan* ; cette hypothèse est parfaitement fondée, comme nous allons le voir. Je crois d'ailleurs que le titre exact est *Ngan-nan tche* 安南志; mais je discuterai ce point ailleurs. Cinq recensions de ce texte existent dans le fonds annamite de la Bibliothèque de l'Ecole française :

α) *Ngan-nan tche yuan* [A. 76], qui contient une préface non datée et une table des matières où sont annoncés trois chapitres; mais une notable partie du premier chapitre (sections 2, 3, 4, 5, 8, 9) et les deux derniers manquent; le texte subsistant est abrégé.

β) *Ngan-nan tche* [A. 76bis], qui donne seulement la fin du deuxième chapitre et le chapitre troisième.

γ) *Ngan-nan tche ki yao* [A. 947], qui ne renferme ni préface ni table des matières et qui donne le début du premier chapitre dans un texte un peu différent et plus complet que celui de α ; il s'arrête toutefois avant la fin de la 1re section. Manquent donc la fin de la 1re section et les 35 autres.

δ) *Ngan-nan tche yuan* [A. 1459], qui donne une préface à peu près semblable à celle de α, mais ne contient pas la table des matières ; après la préface l'ouvrage prend le titre de *Ngan nan tche ki yao* et renferme le texte du chapitre premier dans un état assez satisfaisant. La recension γ s'arrêtait avant la dernière partie de la 1re section, qui contient précisément le tableau des provinces, *phủ*, *huyện* et *châu* du pays d'Annam; cette recension δ donne toute la première section, y compris ce tableau (f° 28 et *ss.*), et les sections 2 à 10, soit le chapitre premier et la première section du chapitre 2. La plus grande partie de ce chapitre 2 et tout le chapitre 3 font défaut. Ajoutons que cette copie orthographie le nom de l'auteur de la façon suivante : Kao Pa-wei 高罷微 au lieu de Kao Hiong-tcheng.

ε) *Ngan-nan tche* (*yuan*) [A. 1489]; ce manuscrit, dit de Nguyễn Sĩ-Dực 阮士翼, est celui que j'ai pu acquérir pour notre bibliothèque. Il comprend trois volumes et contient la table des matières, une préface, trois chapitres, le texte complet des 36 sections, un supplément (qui serait d'ailleurs mieux placé après la 32e section) et de nombreuses notes. Le nom de l'auteur y est correctement écrit Kao Hiong-tcheng 高熊徵. Ce texte peut être amélioré sur certains points de détail, mais se trouve dans l'ensemble soigneusement établi ; s'il est nécessaire de le corriger, on pourra le faire à l'aide des textes précédents pour les parties communes. Il sert de base à l'édition imprimée que j'en prépare et qui formera le premier volume, actuellement sous presse, de notre *Collection de textes chinois sur l'Indochine*.

peuvent être négligés ni pour l'étude de l'histoire, ni pour celle de la géographie de l'Annam. Ce sont: 1° le *Houang-tch'ao Wen hien t'ong k'ao* 皇朝文獻通考, terminé en 1747 et dans lequel l'Annam est étudié (k. 296, f° 1 à 32); 2° le *Houang-tch'ao T'ong tien* 皇朝通典 (1767), où l'on pourra consulter le chapitre 98 (f° 2 v° à 8 v°); 3° le *Houang-tch'ao T'ong tche* 皇朝通志 (1767); 4° le *Siu T'ong-tien* 續通典 (1767); 5° le *Siu T'ong tche* 續通志 (1767), k. 318, f° 6 v° à 9 v°; 6° le *Siu Wen hien t'ong k'ao* 續文獻通考 (1767), k. 239, f° 1 à 13.

Enfin on peut ajouter à cette énumération la Géographie de K'ien-long, *K'ien-long fou t'ing tcheou hien t'ou tche* 乾隆府廳州縣圖志, terminée entre 1788 et 1803, l'appendice au *Kin kou ti li chou* 今古地理述 de Wang Tseu-yin (1806-1807) et en dernier lieu le *Hai kouo t'ou tche* 海國圖志, qui date de 1842, mais qui est précieux par le soin que son auteur Wei Yuan 魏源 a mis à l'établir.

Tels sont les principaux ouvrages chinois qui traitent de la géographie annamite du XVe au XIXe siècles.

Quant aux ouvrages d'auteurs annamites ils sont encore plus nombreux et mieux renseignés sur cette question. Toutefois je ne citerai ici que les principaux.

Dès 1435 un excellent tableau géographique de l'Annam nous est donné par Nguyễn Trãi 阮廌 (1380-1442) dans son *Dư địa chí* 輿地志; cette étude formait la section géographique du grand ouvrage intitulé *Quốc thơ bảo huấn* 國書寶訓, aujourd'hui perdu; mais cette section a heureusement été conservée et constitue le chapitre 6 du recueil des œuvres de Nguyễn Trãi qui subsistent, recueil publié en 1825 sous le nom de *Ức-trai di tập* 抑齋遺集 [Bibliothèque de l'Ecole française, fonds annamite, A. 139]. Le *Dư địa chí* de Nguyễn Trãi est une mine précieuse de renseignements géographiques sur le pays d'Annam des origines à 1435; si ceux qu'il donne pour la période antérieure aux Lê sont pour la plupart puisés à des sources chinoises et n'ont pas la valeur de témoignages originaux, en revanche ceux qui concernent la géographie annamite du début du XVe siècle offrent les plus sérieuses garanties d'exactitude. Le *Dư địa chí* a été commenté par trois contemporains de l'auteur: Nguyễn Thiên-Túng 阮天縱, Nguyễn Thiên-Tích 阮天錫 et Lý Tử-Tấn 李子晉 (1).

Peu après 1490 fut terminé l'ouvrage que l'Empereur Lê Thánh-tôn avait, en décembre 1483, ordonné à plusieurs lettrés de composer et qui reçut le titre de *Thiên Nam dư hạ tập* 天南餘暇集. Cet ouvrage, loin d'être un Code, comme le croit M. Deloustal (2), est un important recueil administratif; il nous

(1) Cf. *BEFEO*, X, 1910, p. 541.

(2) Cf. *BEFEO*, VIII, 1908, p. 182 et note 2. — Cf. Cadière et Pelliot, *BEFEO*, IV, 1904, p. 657-658, où il faut ajouter que Nguyễn Trực 阮直 est bien un des auteurs de l'ouvrage du XVe siècle. — « Le *Cm*, XXIII, 40 b, expose ainsi les circonstances dans

est malheureusement parvenu incomplet. Ce qui en subsiste est contenu dans huit fascicules conservés à notre bibliothèque [fonds ann., A. 334]. L'un de ces volumes renferme des poèmes, des chants, des essais littéraires sur l'activité et l'état de l'empire ; le deuxième volume nous a heureusement transmis le tableau géographique détaillé du pays d'Annam en 1490, ainsi que des renseignements fort intéressants sur l'administration civile et militaire à cette époque. Le rôle joué dans l'histoire par le grand empereur Lê Thánh-tôn 黎聖宗 (1460-1497) est trop important et a trop influé sur les formes administratives, juridiques et traditionnelles de ce pays pour que l'étude des vestiges du *Thiên nam dư ha tập* ne s'impose pas d'elle-même. Le troisième volume est également précieux, car il nous donne, dans une forme un peu dithyrambique peut-être, mais dans un texte rédigé sous les yeux de l'empereur intéressé, le récit circonstancié des campagnes que Lê Thánh-tôn mena contre le Champa et le Laos. Ce récit, agrémenté de digressions poétiques et littéraires, est intéressant ; on peut l'éclairer d'ailleurs en partie à l'aide de divers recueils d'itinéraires de la capitale annamite (Hà-nội) à la capitale chame (Vijaya) (1). Les cinq autres volumes sont constitués par des notes historiques, administratives, juridiques et par des compositions littéraires.

---

lesquelles il fut composé : « La 14e année *Hồng-đức* (1483), au 11e mois, l'Empereur ordonna au grand Chancelier du Pavillon de l'Est Thân-nhân-Trung 申仁忠, au Vice-président de la Cour des Censeurs Quách-đình-Bảo 郭廷寶, aux réviseurs du Pavillon de l'Est Đỗ Nhuận 杜潤 et Đào Cử 陶擧 et au secrétaire de l'Académie impériale Đàm-văn-Lễ 譚 (le *Tl* écrit 覃) 文禮 de rassembler tout ce qui concernait le gouvernement de la dynastie régnante. L'ouvrage eut en tout cent livres. Lorsqu'il fut achevé, l'Empereur en composa la préface ». Voir aussi *Tl*, XIII, 36 a. Le *Hiến-chương*, dans sa partie bibliographique (文籍誌, l. 42) consacre la notice suivante à cet ouvrage : « *Thiên nam dư hạ*, 100 livres : la 14e année *Hồng-đức* (1483), Lê Thánh-Tôn chargea Thân-nhân-Trung, Đỗ Nhuận, etc., de réunir, mettre en ordre et consigner intégralement les règlements administratifs, lois et décrets, proclamations et brevets, et d'en faire un recueil dans le genre des répertoires administratifs (會典) des T'ang et des Song. — Rem. : Après la restauration des Lê, l'ouvrage complet se trouva dispersé ; il n'en restait guère qu'un ou deux dixièmes. Malgré les dépenses et les recherches faites par les différents souverains, il fut impossible de le reconstituer. En l'année *mậu-tl* 戊子 (1768) de la période *Cảnh-hưng* 景典, Tĩnh-Vương 靖王, autrement dit Trịnh Sâm 鄭森, fit faire de nouvelles recherches : il retrouva une vingtaine de livres, qui ont été aussi brûlés au cours des incendies allumés par les soldats révoltés. » (Cf. Deloustal, *BEFEO*, VIII, 1908, p. 182, note 2).

(1) Une importante série d'excellents guides géographiques, établis sous forme de recueils d'itinéraires terrestres levés à la boussole, nous a été conservée par des manuscrits de dates diverses et plus ou moins complets. Ces textes paraissent, pour l'ensemble de leurs données anciennes, avoir puisé leurs renseignements à une source unique que je crois être le *Thiên nam dư ha tập* ; ils sont connus par une grande quantité de copies auxquelles les scribes ont ajouté quelquefois des indications plus modernes. Il y aurait à faire sur ces copies un travail intéressant de critique de provenance. Je me contente pour l'instant d'énumérer rapidement ici les principales d'entre elles.

En 1773 Lê Quí-đôn (sur qui cf. *infra*) composait son *Vân đài loại ngữ* 芸臺類語 qui contient dans le troisième chapitre quelques renseignements sur les territoires administrés nominalement par les Lê et en réalité par les Trịnh, Seigneurs du Nord. Ces données, peu fournies, seront aisément complétées par les nombreux ouvrages qui traitent de cette partie de l'Annam. Pour ce qui touche à la région méridionale du pays, occupée au XVIIIe siècle par les Seigneurs du Sud, nous serions véritablement privés de renseignements détaillés si nous ne possédions le *Phủ biên tạp lục* 撫邊雜錄 (1) du même Lê Quí-đôn. Cet auteur eut en effet l'idée de mettre à profit les renseignements qu'il recueillit au cours de sa mission (1776-1777) dans les deux provinces de Thuận-hoá 順化 et de Quảng-nam 廣南 et de rédiger presque sur le champ son *Phủ biên tạp lục*. L'ouvrage s'ouvre par un historique de la région, parle de la fondation du Thuận-hoá et du Quảng-nam, puis fait le récit des alternatives d'avance et de recul des Chams pendant le XIVe et le XVe siècles. De nombreux renseignements géographiques se trouvent contenus dans cet ouvrage intéressant.

Lê Quí-đôn écrivait encore en 1777 un autre ouvrage intitulé *Kiến văn tiểu lục* 見聞小錄, dont le chapitre 6 est riche en renseignements sur la géographie des provinces de l'Empire d'Annam.

A peu près à la même époque Ngô Thì-Sĩ 吳時仕 (1726-1780) refondait les données géographiques laissées par Nguyễn Trãi 阮薦 et y ajoutait un commentaire personnel; quelques autres lettrés tels que Nguyễn Nghiễm 阮儼 (*tự*: 希思), Nguyễn Tôn-Khuê 阮宗奎 (*tự*: 舒軒) enrichissaient également ce travail; l'ensemble nous est parvenu sous le titre de *Lê triều công pháp* 黎朝

Les deux plus anciennes que nous possédions sont :

1° *Toản tập thiên nam địa đồ* 纂集天南地圖 (début du XVIIe siècle), un volume ; cartes seules, sans texte [A. 1174].

2° *Thiên nam lộ đồ* 天南路圖 (1770-1771) ; beau manuscrit complet, avec cartes et texte ; un fort volume [A. 1081]

Puis viennent :

3° *Kiền khôn nhất lãm* 乾坤一覽 (1787); partie consacrée au *Toản tập thiên nam tứ chí lộ đồ thư* 纂集天南四至路圖書 [A 414], dont il existe plusieurs copies plus ou moins fautives [A. 611 ; A. 588, etc.].

4° *Thiên hạ bản đồ tổng mục lục đại toàn* 天下版圖總目錄大全, établi vers la fin du XVIIIe siècle ; cartes ; texte incomplet [A. 1362].

5° *An-nam địa chí* 安南地志, composé par un auteur anonyme de la fin des Lê ; 2e partie, texte sans cartes [A. 381].

6° *Địa chí* 地志, établi sous Gia-long [A. 343], 1re partie.

7° *Đại Nam tổng hội đồ lục* 大南總繪圖錄 (1886), un volume [A. 73], dernière partie.

(1) Le manuscrit que possède la bibliothèque de l'Ecole française [A. 84] comprend deux volumes et six chapitres Une autre recension [A. 1175], légèrement différente, est composée de six chapitres en cinq volumes. Cf., sur cet ouvrage, Pelliot, *BEFEO.*, IV, 1904, p. 636.

貢法 [A. 32]. Quoique le fonds de l'ouvrage soit bien celui du *Dư địa chí* de Nguyễn Trãi, les remaniements et les additions sont dans une telle proportion qu'il faut lui faire une place à part et le considérer comme un ouvrage utile à consulter pour la période à laquelle il a été refondu, c'est-à-dire pour le troisième quart du XVIIIe siècle.

Entre 1732 et 1780 était composé le Répertoire administratif des Lê, *Lê triều hội điển* 黎朝會典 [A. 52], dont il ne reste que trois chapitres : sur le cens (戶屬, 1[r] partie), sur l'armée (兵屬, 3e partie) et sur les rites (禮屬, 6e partie). Tout ce qui subsiste de ce *Hội điển* des Lê est intéressant ; la première partie de la section sur le cens 戶, contient précisément la description géographique du pays d'Annam telle qu'elle pouvait être faite après l'application des mesures administratives édictées à cet égard en 1723 (1).

Dans les dix premières années du XIXe siècle, Lí Trần-Tấn 李陳瑨 terminait son *Việt dư thặng chí toàn biên* 越輿剩誌全編, qui contient des développements historiques intéressants et une géographie proprement dite [A. 864, f° 63 v° à 108] ; il renferme en outre des études sur les pays étrangers, Champa, Cambodge, Siam.

Au moment de son entrée dans l'administration (1820), Phan-huy-Chú 潘輝注 (1782-1840) avait terminé son remarquable *Lịch triều hiến chương loại chí* 歷朝憲章類誌 (2). M. Maybon cite bien l'ouvrage de Phan-huy-Chú dans la bibliographie de ses sources (3) ; mais il ne paraît pas avoir consulté les cinq premiers chapitres de cet ouvrage, dans lesquels il aurait trouvé les éléments essentiels pour reconstituer la géographie détaillée de l'Annam à partir du XVIe siècle.

Voilà pour quelques sources originales dont la date de composition peut prendre place dans la longue période étudiée par M. Maybon.

En admettant même qu'il ne soit pas toujours facile d'avoir accès aux textes de première main, M. Maybon aurait pu, sans trop de peine je crois, compenser cette difficulté en ayant recours soit aux données géographiques du *Cương mục* 綱目 (4), soit à celles des grandes géographies annamites du

---

(1) On peut compléter en partie le *Lịch triều hội điển* par un ms. de notre bibliothèque intitulé *Lê triều cựu điển* 黎朝舊典, qui doit être une portion plus ou moins abrégée de l'ancien *Hội điển* des Lê.

(2) Sur cet ouvrage et son auteur cf. *BEFEO.*, VIII, 1908, p. 177 à 180.

(3) Introduction, p. XI, n° 6.

(4) Sur le *Cương mục* dont le titre complet est *Khâm định Việt sử thông giám cương mục* 欽定越史通鑑綱目 cf. *BEFEO.*, IV, 1904, p. 639. — J'ajoute qu'en 1884, aussitôt après l'impression du *Cương mục*, un lettré annamite Phan Đình-phùng 潘廷逢 composa un traité géographique très commode ; ce travail intitulé *Việt sử địa dư* 越史地輿 reproduit toutes les données géographiques du *Cương mục* avec des renvois aux dates et aux numéros de chapitres de cet ouvrage.

XIXe siècle (1), soit à celles de quelques ouvrages modernes sérieusement établis (2); il y aurait trouvé des renseignements, de seconde main il est

(1) Les grandes géographies annamites du XIXe siècle sont les suivantes :

a. Géographie de Gia-long, *Nhất thống dư địa chí* 一統輿地志 [Fonds ann. A. 67], composée sur l'ordre de Gia-long par un de ses ministres Lê-quang-Định 黎光定; terminée en 1806. Cet ouvrage comprend 10 chapitres ; les quatre premiers sont consacrés à la description des routes de l'Empire ; les six derniers à la description des diverses provinces. Cf. aussi une note de M. H. Maspero *in BEFEO.*, X. 1910, p. 543, à laquelle il convient d'ajouter que le désordre dans lequel seraient donnés les renseignements n'existe nullement pour les six derniers chapitres et qu'il est plus apparent que réel dans les quatre premiers. En effet la description des routes s'éclaire aussitôt si l'on tient compte du fait que ce routier en quatre chapitres donne toujours la capitale, c'est-à-dire Hué, comme point de départ central des itinéraires ; les deux premiers chapitres étudient la route de Hué à Gia-định (Saigon), au fur et à mesure que l'on s'éloigne de la capitale dans la direction du Sud ; les deux chapitres suivants étudient dans le sens opposé la route qui partant de Hué traverse tout le Tonkin pour arriver jusqu'à Lạng-sơn et à la frontière chinoise.

b. Géographie de Minh-mạng, *Hoàng Việt địa dư chí* 皇越地輿誌, ouvrage imprimé en 1833 et réimprimé à diverses reprises (1897, 1907, etc.). Sur cet ouvrage cf. H. Maspero *loc. cit.*, p. 544 ; j'ajoute que l'Ecole française possède encore l'édition originale de 1833 [A. 1074] et l'édition de 1907.

c. Géographie de Thiệu-trị, *Đại Nam thông chí* 大南通志, manuscrit en un volume et un seul chapitre [A. 70], composé en 1841 et contenant la description rapide de la capitale et des provinces avec des indications sur la situation politique et administrative de l'Annam.

d. Géographie de Tự-đức, *Đại Nam nhất thống chí* 大南一統志, rédigée sur ordre impérial, en 1865, par les fonctionnaires du Bureau des Annales Sử quán 史館 et terminée en 1882. Cf. H. Maspero *loc. cit.*, p. 544-545. Cet ouvrage n'a jamais été imprimé ; l'Ecole française en possède deux copies de provenance différente ; elles portent les cotes A. 69 et A. 1448 dans le fonds annamite de notre bibliothèque ; le supplément sur les modifications apportées entre 1865 et 1882 à la géographie administrative du pays manque à ces deux copies et paraît être irrémédiablement perdu. — La Géographie de Tự-đức est la dernière des grandes géographies qui contienne la description des provinces de la Cochinchine ; elle renferme des notices sur le Cambodge, la Birmanie, les territoires du Sadet de l'Eau 水舍 et du Sadet du Feu 火舍.

e. Géographie de Đồng-khánh, *Đồng-khánh địa dư chí lược* 同慶地輿志畧 [A. 537], composée sur l'ordre de l'Empereur (1886) ; elle ne contient pas la description des provinces de Cochinchine, mais donne encore celle des provinces du Tonkin qui, à son tour, disparaîtra de la grande géographie de Duy-tân. Cet ouvrage n'a pas été imprimé ; la copie qu'en possède notre bibliothèque a été faite sur le manuscrit original conservé au Nội các 內閣 de Hué ; les cartes de l'original ont été reproduites exactement, à l'aide de calques, par les dessinateurs du Service Géographique de l'Indochine.

f. Géographie de Duy-Tân, *Đại Nam nhất thống chí* 大南一統志 [A. 853], édition limitée à l'Annam actuel proprement dit et préparée en 1909 par S. E. Cao-Xuân-Dục 高春育, ancien Ministre de l'instruction publique en Annam.

(2) Je me borne à citer ici les suivants :

Bắc thành địa dư chí 北城地輿志, importante description géographique du Tonkin datant des premières années du XIXe siècle (sur laquelle cf. *BEFEO.*, IV, p. 643,

D'autre part, à l'intérieur du pays, les subdivisions en *lộ* 路 et en *trấn* 鎮 esquissaient déjà les futures provinces annamites.

En juillet-août 1466, le nombre des *đạo* est porté à douze, plus la capitale Trung đô phủ 中都府 (Hanoi) ; ces douze *đạo* étaient encore appelés *thừa tuyên* 承宣 ; ils fixaient de façon un peu plus précise encore ce que seraient les grandes provinces annamites telles que Lê Thánh-tôn devait les créer en 1490. De plus les termes géographiques *lộ* 路 et *trấn* 鎮 disparaissent pour laisser place aux *phủ* 府 et *châu* 州 ; le terme *trấn* devait être repris sous Gia-long.

En avril-mai 1469 une ordonnance confirme, avec quelques changements de détail, la répartition de 1466. Certains noms sont modifiés ; on peut noter par exemple la première apparition du nom de Sơn-tây 山西, qui désigne une portion de territoire dont le nom était jusque là Quốc-oai 國威. La capitale prend le nom de Phụng thiên phủ 奉天府 (Hanoi).

En juillet-août 1471, à la suite de ses victoires sur le Champa, Lê Thánh-tôn organise le territoire conquis et lui donne le nom de Quảng-nam thừa tuyên 廣南承宣. Il étendait donc considérablement vers le Sud la superficie de son Empire. Cette création est consacrée par la transformation du Quảng-nam en province régulière au moment où, en avril-mai 1490, Lê Thánh-tôn refond l'organisation administrative du pays. L'Annam est alors divisé en treize *xứ* 處, dont douze correspondent en gros aux douze *thừa tuyên* de 1469 et dont le treizième est le *xứ* de Quảng-nam. La capitale formant toujours une division à part reprenait le nom de Trung đô 中都. Le *xứ* de Quảng-nam comprenait du Nord au Sud trois *phủ* : Thăng-hoa 升華, Tư-nghĩa 思義 et Hoài-nhân 懷仁, qui représentent à peu près les provinces actuelles de Quảng-nam, de Quảng-ngãi et de Bình-định. Les points les plus méridionaux du phủ de Hoài-nhân étaient Phù-li 符離 (l'actuel Phù-cát 符吉) et Tuy-viễn 綏遠, ce qui place légèrement au Nord de Sông-cầu la frontière méridionale du Quảng-nam de 1490, et par conséquent celle du royaume d'Annam et la limite septentrionale du pays cham de la même époque.

Quant à la frontière occidentale du pays, elle avait été modifiée à diverses reprises. En 1440 les Annamites s'établissaient sur toute la Rivière Noire ; en 1479 ils faisaient même une guerre victorieuse au Laos et prenaient Luang Prabang. Mais quoique installés à Lai châu, à Sơn-la et à Mương Muôi (Thuận châu), les Annamites n'étendirent pas leur territoire au delà du cours supérieur du Sông Mã et évacuèrent par exemple Điện biên phủ (Mương Theng) après une occupation temporaire nécessitée par les opérations.

Après 1490, la carte politique du Nord du pays est en principe fixée ; pour ce qui touche à tout le territoire compris entre la frontière Sud du Quảng-nam, la mer, la frontière chinoise et les pays tai, seules de légères modifications dans l'arrangement intérieur des provinces y seront apportées jusqu'au XVIIIe siècle.

Mais le pays va s'étendre considérablement vers le Sud. Les Nguyễn y procéderont à une organisation particulière par la création, sous des noms divers,

XVIIe et XVIIIe siècles.	GIA-LONG (1802-1819) (*suite*)	MINH-MẠNG (1820-1840) (*suite*)	1886 (*suite*)	1920 (*suite*)	
Doanh de Quảng-nam 廣南營 (1602-1614) *Trấn* (1723) — *a* *Phủ* de Điện-bàn 奠磐 (1602).	*Trấn* de Quảng-nam (1808)	Quảng-nam 廣南 (1831).	Quảng-nam 廣南	Quảng-nam	SUD-ANNAM
b » Thăng-hoa 升華 (1602).					
c » Quảng-ngaĩ 廣義 (1602).	*Trấn* de Quảng-ngaĩ (1808)	Quảng-ngaĩ 廣義 (1831).	Quảng-ngaĩ 廣義	Quảng-ngaĩ	
d » Qui-nhơn 歸仁 (1602).	*Trấn* de Bình-định 平定 (1808).	Bình-định 平定 (1832).	Bình-định 平定	Bình-định	
e » Phú-yên 富安 (1611).	*Trấn* de Phú-yên (1808)	Phú-yên 富安 (1832).	Phú-yên 富安 (1876).		
Doanh de Thái-khang 太康營 (1653).	*Trấn* de Bình-hoà 平和 (1808).	Khánh-hoà 慶和 (1832).	Khánh-hoà 慶和	Khánh-hoà *Kontum.*	
Phủ de Bình-thuận 平順府 (1697).	*Trấn* de Bình-thuận 平順 (1808).	Bình-thuận 平順 (1832).	Bình-thuận 平順	Bình-thuận. *Lang-bian.*	
Doanh de Trấn-biên 鎮邊營 (1698).	*Trấn* de Biên-hoà 邊和 (1808).	Biên-hoà 邊和 (1832)	Inspection de Saigon — Arrond^t. de Biên-hoà (13) 邊和	Biên-hoà.	COCHINCHINE : 17 provinces ; 3 circonscriptions ; 2 villes.
			» Bà-riạ (15) 婆哋	Bà-riạ.	
			» Thủ-dầu-một (11) 首油沒	Thủ-dầu-một	
Phủ de Gia-định 嘉定府 (1698).	*Trấn* de Gia-định (1802)	Gia-định 嘉定 (1836).	» Tây-ninh (12) 西寧	Tây-ninh.	
			» Gia-định (1) 嘉定	Gia-định	
	Ville de Gia định 嘉定城 (1808).		» Sàigòn (20) 柴棍	Ville de Saïgon.	
Đạo de Trường-đồn 長屯道 (1753).	*Trấn* de Định-tường 定祥 (1808).	Định-tường 定祥 (1832).	Inspection de Mỹ-tho — » Chợ-lớn (16) 幣贔	Chợ-lớn et ville.	
			» Gò-công (18) 堰公	Gò-công (circ.).	
			» Tân-an (9) 新安	Tân-an.	
			» Mỹ-tho (14) 美湫	Mỹ-tho.	
Châu de Định-viễn 定遠州 (1732).	*Trấn* de Vĩnh-thanh 永清 (1814).	Vĩnh-long 永隆 (1832).	Inspection de Vĩnh-long — » Bến-tre (7) 變柳	Bến-tre	
Doanh de Long-hồ 龍湖營 (1732).			» Vĩnh-long (17) 永隆	Vĩnh-long.	
			» Sa-đéc (6) 沙的	Sa-đéc (circ.).	
			» Trà-vinh (5) 茶榮	Trà-vinh.	
Đạo de Châu-đốc 朱篤道 (1757).	*Đạo* de Châu-đốc 朱篤	An-giang 安江 (1832).	Inspection du Bassac — » Sóc-trăng (10) 朔庄	Sóc-trăng	
			» Bắc-liêu (21) 北遼	Bắc-liêu.	
			» Rạch-giá (4) 瀝架	Rạch-giá.	
			» Cần-thơ (19) 芹苴	Cần-thơ.	
			» Long-xuyên (8) 龍川	Long-xuyên.	
			» Châu-đốc (2) 朱篤	Châu-đốc.	
Trấn de Hà-tiên 河仙 (1714).	*Trấn* de Hà-tiên 河仙	Hà-tiên 河仙 (1832).	» Hà-tiên (3) 河仙	Hà-tiên (circ.).	

Février-mars 1723 *TREIZE ĐẠO* 道 ou *THỪA-TUYÊN* 承宣	GIA-LONG (1802-1819) 24 *TRẤN*; 3 *DOANH*; 2 *THÀNH* + Capitale.	MINH-MẠNG 明命 (1820-1840) (Base 1838) 30 provinces 省	1886 provinces 省	1920 51 provinces 省 + divers.	
I. Lạng-sơn 諒山	*Trấn* de Lạng-sơn 諒山 (1802)	Lạng-sơn 諒山 (1831)	Lạng-sơn 諒山	Lạng-sơn 諒山. *Bắc-giang*	TONKIN : 21 provinces ; 4 territoires militaires ; 2 villes.
II. Kinh-bắc 京北	» Kinh-bắc 京北 (1802)	Bắc-ninh 北寧 (1822 ; prov. 1831)	Bắc-ninh 北寧	Bắc-giang 北江. *Vĩnh-yên* Bắc-ninh 北寧.	
III. Thái-nguyên 太原 y compris le Cao-bình 高平 (1677)	» Thái-nguyên 太原 (1802) » Cao-bình 高平 (1802)	Thái-nguyên 太原 (1831) Cao-bình 高平 (1831)	Thái-nguyên 太原 Cao-bằng 高平	Thái-nguyên 太原. Bắc-kạn 北沛. Vĩnh-yên 永安. Cao-bằng (2e T.M.) 高平.	
IV. Tuyên-quang 宣光	» Tuyên-quang 宣光 (1802)	Tuyên-quang 宣光 (1831)	Tuyên-quang 宣光	Tuyên-quang 宣光. Hà-giang (3e T.M.) 河陽. *Yên-báy*	
V. Hưng-hoá 興化	*Trấn* général de Bắc-thành 北城總鎮 (1802) 11 *trấn* » Hưng-hoá 興化 (1802)	Hưng-hoá 興化 (1831)	Hưng-hoá 興化	Yên-báy 安沛. Lai-châu (4e T.M.) 萊州. Sơn-la 山羅. Hoà-bình 和平. Lạc-kay 牢該. *Phú-thọ*	
VI. Sơn-tây 山西	» Sơn-tây 山西 (1802)	Sơn-tây 山西 (1831)	Sơn-tây 山西	Phú-thọ 富壽. Sơn-tây 山西. *Hà đông ; Vĩnh-yên ; Tuyên-quang.*	
VII. An-quảng 安廣 (nom après 1592 ; ancien An-bang)	» An-quảng 安廣 (1802)	Quảng-yên 廣安 (nom : 1822 ; prov. 1831)	Quảng-yên 廣安	Hải-ninh (1er T.M.) 海寧. Quảng-yên 廣安.	
VIII Hải-dương 海陽	» Hải-dương 海陽 (1802)	Hải-dương 海陽 (1831)	Hải-dương 海陽	Hải-dương 海陽. Kiến-an 建安.	
Capitale. Trung-độ 中都 ou Thăng-long 昇龍 ou Phụng-thiên 奉天	Ville de Thăng-long ou *Phủ* de Hoài-đức 昇隆 (1805) 懷德府 (1805).	Ville de Hà-nội 河內	Hà-nội 河內	Ville de Hải-phòng 海防. Ville de Hà-nội 河內. *Nam-định* (Hà-nam)	
IX. Sơn-nam 山南	*Trấn* de Sơn-nam thượng 山南上 (*divisé* de nouveau en 1741). » Sơn-nam hạ 山南下.	Hà-nội 河內 (1831) Hưng-yên 興安 (1831) Nam-định 南定 (nom : 1822 ; prov 1831)	Hưng-yên 興安 Nam-định 南定	Hà-đông 河東 Hưng-yên 興安. Thái-bình 太平. Nam-định 南定.	
X. Thanh-hoa 清華	*Đạo* de Thanh-bình 清平道 (1806). *Trấn* de Thanh-hoa 清花 (1802).	Ninh-bình 寧平 (nom : 1822 ; prov. 1831) Thanh-hoa 清花 (1831)	Ninh-bình 寧平 Thanh-hoá 清化 (1841)	Ninh-bình 寧平. Thanh-hoá 清化. *Houa-phan*	
XI. Nghệ-an 乂安	*Trấn* de Nghệ-an 乂安	Nghệ-an 乂安 (1831) Hà-tĩnh 河靜 (1831)	Nghệ-an 乂安 Hà-tĩnh 河靜 (*Đạo* en 1853 ;	*Trấn-ninh ; Cam-mon* Nghệ-an 乂安.	ANNAM

	bình 高平 (1677)								
			» Cao-bình 高平 (1802) .		Cao-bình 高平 (1831).		Cao-bằng 高平		Vĩnh-yên 永安.
									Cao-bằng (2e T.M.) 高平.
IV.	Tuyên-quang 宣光		» Tuyên-quang 宣光 (1802) .		Tuyên-quang 宣光 (1831).		Tuyên-quang 宣光		Tuyên-quang 宣光.
									Hà-giang (3e T.M.) 河陽.
									Yên-báy
									Yên-báy 安沛.
									Lai-châu (4e T.M.) 萊州.
V.	Hưng-hoá 興化	*Trấn* général de Bắc-thành 北城總鎮 (1802) 11 *trấn*	» Hưng-hoá 興化 (1802) .		Hưng-hoá 興化 (1831).		Hưng-hoá 興化		Sơn-la 山羅.
									Hoà-bình 和平.
									Lạc-kay 牢該.
									Phú-thọ
									Phú-thọ 富壽.
VI.	Sơn-tây 山西		» Sơn-tây 山西 (1802) .		Sơn-tây 山西 (1831).		Sơn-tây 山西		Sơn-tây 山西.
									Hà đông; Vĩnh-yên; Tuyên-quang.
VII.	An-quảng 安廣 (nom après 1592; ancien An-bang).	. . . . .	» An-quảng 安廣 (1802) .		Quảng-yên 廣安 (nom: 1822; prov. 1831)		Quảng-yên 廣安		Hải-ninh (1er T.M.) 海寧.
									Quảng-yên 廣安.
VIII	Hải-dương 海陽		» Hải-dương 海陽 (1802) .		Hải-dương 海陽 (1831).		Hải-dương 海陽		Hải-dương 海陽.
									Kiến-an 建安.
Capitale.	Trung-độ 中都 ou Thăng-long 昇龍 ou Phụng-thiên 奉天	. . . . .	Ville de Thăng-long 昇隆 (1805) ou *Phủ* de Hoài-đức 懷德府 (1805).		Ville de Hà-nội 河內		Hà-nội 河內		Ville de Hải-phòng 海防.
									Ville de Hà-nội 河內.
			Trấn de Sơn-nam thượng 山南上 (*divisé* de nouveau en 1741). .		Hà-nội 河內 (1831).				*Nam-định* (Hà-nam)
IX.	Sơn-nam 山南	. . . . .			Hưng-yên 興安 (1831).		Hưng-yên 興安		Hà-đông 河東
			» Sơn-nam hạ 山南下. . .		Nam-định 南定 (nom: 1822; prov 1831)		Nam-định 南定		Hưng-yên 興安.
									Thái-bình 太平.
									Nam-định 南定.
X.	Thanh-hoa 清華	. . . . .	*Đạo* de Thanh-bình 清平道 (1806).		Ninh-bình 寧平 (nom: 1822; prov. 1831)		Ninh-bình 寧平		Ninh-bình 寧平.
			Trấn de Thanh-hoa 清花 (1802).		Thanh-hoa 清花 (1831).		Thanh-hoá 清化 (1841) . . .		Thanh-hoá 清化.
									Houa-phan
XI.	Nghệ-an 乂安		*Trấn* de Nghệ-an 乂安. . . .		Nghệ-an 乂安 (1831).		Nghệ-an 乂安		*Trấn-ninh; Cam-mon*
									Nghệ-an 乂安.
					Hà-tĩnh 河靜 (1831).		Hà-tĩnh 河靜 (*Đạo* en 1853; prov rétablie en 1876)		Hà-tĩnh 河靜.
			Doanh de Quảng-bình 廣平 (nom: 1574) (1802)		Quảng-bình 廣平 (1831).		Quảng-bình 廣平 (1876) . . .		Quảng-bình 廣平.
XII	Thuận-hoá 順化	. . . . .	*Doanh* de Quảng-trị 廣治 (1802).		Quảng-trị 廣治 (1831).		Quảng-trị 廣治 (1876) . . .		Quảng trị 廣治.
			Capitale. *Doanh* de Quảng-đức 廣德 (1802)		Capitale *Phủ* de Thừa-thiên 承天府 (1822)		Capitale. *Phủ* de Thừa-thiên 承天府		Huế — Thừa-thiên 承天.
XIII.	(Quảng-nam; voir tableau suivant).								

TONKIN : 21 provinces ; 4 territoires militaires ; 2 villes.

ANNAM

N. B. Les noms propres en italique de la dernière colonne indiquent les provinces actuelles qui n'ont pas été constituées intégralement par les territoires des anciennes provinces correspondantes et qui ont été complétées pa des portions de territoires provenant de provinces diverses.

Février-mars 1723 *TREIZE ĐẠO* 道 ou *THỪA-TUYÊN* 承宣	GIA-LONG (1802-1819) 24 *TRẤN*; 3 *DOANH*; 2 *THÀNH* + Capitale.	MINH-MẠNG 明命 (1820-1840) (Base 1838) 30 provinces 省	1886 provinces 省	1920 51 provinces 省 + divers.
I. Lạng-sơn 諒山	*Trấn* de Lạng-sơn 諒山 (1802)	Lạng-sơn 諒山 (1831)	Lạng-sơn 諒山	Lạng-sơn 諒山. *Bắc-giang* Bắc-giang 北江.
II. Kinh-bắc 京北	» Kinh-bắc 京北 (1802)	Bắc-ninh 北寧 (1822; prov. 1831)	Bắc-ninh 北寧	*Vĩnh-yên* Bắc-ninh 北寧. Thái-nguyên 太原.
III. Thái-nguyên 太原 y compris le Cao-bình 高平 (1677)	» Thái-nguyên 太原 (1802) » Cao-bình 高平 (1802)	Thái-nguyên 太原 (1831) Cao-bình 高平 (1831)	Thái-nguyên 太原 Cao-bằng 高平	Bắc-kạn 北泝. Vĩnh-yên 永安. Cao-bằng (2e T.M.) 高平.
IV. Tuyên-quang 宣光	» Tuyên-quang 宣光 (1802)	Tuyên-quang 宣光 (1831)	Tuyên-quang 宣光	Tuyên-quang 宣光. Hà-giang (3e T.M.) 河陽. *Yên-báy*
V. Hưng-hoá 興化	*Trấn* général de Bắc-thành 北城總鎮 (1802) 11 *trấn* » Hưng-hoá 興化 (1802)	Hưng-hoá 興化 (1831)	Hưng-hoá 興化	Yên-báy 安沛. Lai-châu (4e T.M.) 萊州. Sơn-la 山羅. Hoà-bình 和平. Lạc-kay 牢該. *Phú-thọ*
VI. Sơn-tây 山西	» Sơn-tây 山西 (1802)	Sơn-tây 山西 (1831)	Sơn-tây 山西	Phú-thọ 富壽. Sơn-tây 山西. *Hà đông; Vĩnh-yên; Tuyên-quang.*
VII. An-quảng 安廣 (nom après 1592; ancien An-bang)	» An-quảng 安廣 (1802)	Quảng-yên 廣安 (nom: 1822; prov. 1831)	Quảng-yên 廣安	Hải-ninh (1er T.M.) 海寧. Quảng-yên 廣安.
VIII Hải-dương 海陽	» Hải-dương 海陽 (1802)	Hải-dương 海陽 (1831)	Hải-dương 海陽	Hải-dương 海陽. Kiến-an 建安.
Capitale. Trung-đô 中都 ou Thăng-long 昇龍 ou Phụng-thiên 奉天	Ville de Thăng-long ou *Phủ* de Hoài-đức 昇隆 (1805) 懷德府 (1805).	Ville de Hà-nội 河內	Hà-nội 河內	Ville de Hải-phòng 海防. Ville de Hà-nội 河內. *Nam-định* (Hà-nam)
IX. Sơn-nam 山南	*Trấn* de Sơn-nam thượng 山南上 (*divisé* de nouveau en 1741). » Sơn-nam hạ 山南下.	Hà-nội 河內 (1831) Hưng-yên 興安 (1831) Nam-định 南定 (nom: 1822; prov 1831)	Hưng-yên 興安 Nam-định 南定	Hà-đông 河東. Hưng-yên 興安. Thái-bình 太平. Nam-định 南定.
X. Thanh-hoa 清華	*Đạo* de Thanh-bình 清平道 (1806). *Trấn* de Thanh-hoa 清花 (1802).	Ninh-bình 寧平 (nom: 1822; prov. 1831) Thanh-hoa 清花 (1831)	Ninh-bình 寧平 Thanh-hoá 清化 (1841)	Ninh-bình 寧平. Thanh-hoá 清化. *Houa-phan*
		Nghệ-an 乂安 (1831)	Nghệ-an 乂安	*Trấn-ninh; Cam-mon*

TONKIN: 21 provinces; 4 territoires militaires; 2 villes.

V.	Hưng-hoá	興化	*Trấn* général de Bắc-thành 北城總鎮 (1802) 11 *trấn*	»	Hưng-hoá	興化 (1802)	Hưng-hoá	興化 (1831)	Hưng-hoá	興化	*Yên-bay* Yên-báy 安沛. Lai-châu (4e T. M.) 萊州. Sơn-la 山羅. Hoà-bình 和平. Lạc-kay 牢該.
VI.	Sơn-tây	山西		»	Sơn-tây	山西 (1802)	Sơn-tây	山西 (1831)	Sơn-tây	山西	*Phú-thọ* Phú-thọ 富壽. Sơn-tây 山西. *Hà đông; Vĩnh-yên; Tuyên-quang.*
VII.	An-quảng	安廣 (nom après 1592; ancien An-bang)		»	An-quảng	安廣 (1802)	Quảng-yên	廣安 (nom: 1822; prov. 1831)	Quảng-yên	廣安	Hải-ninh (1er T. M.) 海寧. Quảng-yên 廣安.
VIII	Hải-dương	海陽		»	Hải-dương	海陽 (1802)	Hải-dương	海陽 (1831)	Hải-dương	海陽	Hải-dương 海陽. Kiến-an 建安. Ville de Hải-phòng 海防.
Capitale.	Trung-độ ou Thăng-long ou Phụng-thiên	中都 昇龍 奉天		Ville de Thăng-long ou *Phủ* de Hoài-đức		昇隆 (1805) 懷德府 (1805).	Ville de Hà-nội	河內	Hà-nội	河內	Ville de Hà-nội 河內. *Nam-định* (Hà-nam) Hà-đông 河東
IX.	Sơn-nam	山南		*Trấn* de Sơn-nam thượng (*divisé* de nouveau en 1741).		山南上	Hà-nội	河內 (1831)	Hưng-yên	興安	Hưng-yên 興安. Thái-bình 太平.
				» Sơn-nam hạ		山南下	Nam-định	南定 (nom: 1822; prov 1831)	Nam-định	南定	Nam-định 南定.
X.	Thanh-hoa	清華		*Đạo* de Thanh-bình		清平道 (1806).	Ninh-bình	寧平 (nom: 1822; prov. 1831)	Ninh-bình	寧平	Ninh-bình 寧平.
				Trấn de Thanh-hoa		清花 (1802).	Thanh-hoa	清花 (1831)	Thanh-hoá	清化 (1841)	Thanh-hoá 清化. *Houa-phan*
XI.	Nghệ-an	乂安		*Trấn* de Nghệ-an		乂安	Nghệ-an	乂安 (1831)	Nghệ-an	乂安	*Trấn-ninh; Cam-mon* Nghệ-an 乂安.
							Hà-tĩnh	河靜 (1831)	Hà-tĩnh	河靜 (*Đạo* en 1853; prov rétablie en 1876)	Hà-tĩnh 河靜.
XII	Thuận-hoá	順化		*Doanh* de Quảng-bình		廣平 (nom: 1574) (1802)	Quảng-bình	廣平 (1831)	Quảng-bình	廣平 (1876)	Quảng-bình 廣平.
				Doanh de Quảng-trị		廣治 (1802).	Quảng-trị	廣治 (1831)	Quảng-trị	廣治 (1876)	Quảng trị 廣治.
XIII.	(Quảng-nam; voir tableau suivant).			Capitale. *Doanh* de Quảng-đức		廣德 (1802)	Capitale *Phủ* de Thừa-thiên	承天府 (1822)	Capitale. *Phủ* de Thừa-thiên	承天府	Huè — Thừa-thiên 承天.

TONKIN : 21 provinces ; 4 territoires militai

ANNAM

N. B. Les noms propres en italique de la dernière colonne indiquent les provinces actuelles qui n'ont pas été constituées intégralement par les territoires des anciennes provinces correspondantes et qui ont été complétées par des portions de territoires provenant de provinces diverses.

Mars-avril 1428 CINQ *ĐẠO* subdivisés en DIX-NEUF *trấn* ou *lộ* + Capitale.	Juillet-août 1466 DOUZE *ĐẠO* + Capitale.	Avril-mai 1469 DOUZE *ĐẠO* ou *THỪA-TUYÊN* + Capitale.	Avril-mai 1490 TREIZE *XỨ* + Capitale.	1509-1516 TREIZE *TRẤN* + Capitale.
I. ĐẠO septentrional 北道				
Lạng-giang 諒江	I. Lạng-sơn 諒山	I. Lạng-sơn 諒山 (1 *phủ*; 1 *huyện*; 7 *châu*).	I. Lạng-sơn 諒山.	I. Lạng-sơn.
Bắc-giang 北江	II. Bắc-giang 北江	II. Kinh-bắc 京北 (4 *phủ*; 19 *huyện*).	II. Kinh-bắc 京北.	II. Kinh-bắc.
Thái-nguyên 太原	III. Thái-nguyên 太原	III. Ninh-sóc 寧朔 (1 *phủ*; 7 *châu*)	III. Thái-nguyên 太原.	III. Thái-nguyên.
II. ĐẠO occidental 西道				
Tuyên-quang 宣光	IV. Tuyên-quang 宣光	IV. Tuyên-quang 宣光 (1 *phủ*; 2 *huyện*; 5 *châu*).	IV. Tuyên-quang 宣光.	IV. Minh-thuận 明順.
Hưng-hoá 興化	V. Hưng-hoá 興化	V. Hưng-hoá 興化 (3 *phủ*; 4 *huyện*; 17 *châu*)	V. Hưng-hoá 興化.	V. Hưng-hoá.
Gia-hưng 嘉興				
Tam-giang 三江	VI. Quốc-oai 國威	VI. Sơn-tây 山西 (6 *phủ*; 24 *huyện*)	VI. Sơn-tây 山西.	VI. Sơn-tây.
III. ĐẠO oriental 東道				
An-bang 安邦	VII. An-bang 安邦	VII. An-bang 安邦 (1 *phủ*; 3 *huyện*; 3 *châu*).	VII. An-bang 安邦.	VII. An-bang.
Hồng-sách supérieur 洪策上	VIII. Nam-sách 南策	VIII. Hải-dương 海陽 (4 *phủ*; 18 *huyện*).	VIII. Hải-dương 海陽.	VIII. Hải-dương.
Hồng-sách inférieur 洪策下				
Capitale. Thăng-long 昇龍				
deux circonscriptions: Quảng-đức 廣德. Vĩnh-xương 永昌.	.... Trung-đô phủ 中都府.	.... Phụng-thiên phủ 奉天府 (2 *huyện*).	.... Trung đô phủ 中都府.	.... Trung-đô phủ.
IV. ĐẠO méridional 南道				
Lị-nhân 莅仁		Sơn-nam thượng. 山南上	Sơn-nam thượng. 山南上.	
Khoái-châu 快州				
Tân-hưng 新興	IX. Thiên-trường 天長	IX. Sơn-nam 山南 (11 *phủ*; 42 *huyện*)	IX. Sơn-nam 山南.	IX. Sơn-nam.
Kiến-xương 建昌		Sơn nam hạ. 山南下	Sơn-nam hạ. 山南下.	
Thiên-trường 天長				
V. ĐẠO à l'Ouest de la mer 海西道				
Thanh-hoá 清化	X. Thanh-hoá 清化	X. Thanh-hoá 清化 (3 *phủ*; 16 *huyện*; 4 *châu*).	X. Thanh-hoá 清化.	X. Thanh-hoá.
Nghệ-an 乂安	XI. Nghệ-an 乂安	XI. Nghệ an 乂安 (9 *phủ*; 27 *huyện*; 2 *châu*).	XI. Nghệ-an 乂安.	XI. Nghệ-an.
Tân-bình 新平	XII. Thuận-hoá 順化	XII. Thuận-hoá 順化 (2 *phủ*; 7 *huyện*; 4 *châu*).	XII. Thuận-hoá 順化.	XII. Thuận-hoá.
Thuận-hoá 順化			XIII. Quảng-nam 廣南 (1471).	XIII. Quảng-nam.
Hiền chương. 輿地誌, q. 1, f° 59. *Cương mục*, q. 15, f° 5. *Ức trai di tập*, q. 6, passim.	*Phủ biên tạp lục*, q 1, f° 11 v°. *Cương mục*, q. 20, f° 7 v°.	*Phủ biên tạp lục*, q. 1, f° 12 r°. *Cương mục*, q. 21, f° 15 v°.	*Thiên nam dư hạ tập*, q. 1. *Cương mục*, q. 24, f° 10.	*Cương mục*, q. 21, passim.

de nouvelles circonscriptions. On trouvera indiquées et classées chronologiquement dans le tableau annexé au présent travail, les modifications apportées à la division de ces territoires. Les dates suivantes suffiront à marquer ici les étapes de l'extension annamite en Cochinchine.

Les Annamites sont organisés dans la région de Qui-nhơn dès la fin du XVe siècle; sous l'impulsion particulière due aux Seigneurs du Sud, qui s'y installent dans la deuxième moitié du XVIe siècle, les Annamites créent en 1611 le *phủ* de Phú-yên 富安 (région de Sông-cầu), en 1653 le *doanh* 營 de Thái-khang 太康 (Nha-trang et Phan-rang) (1), en 1697 le *phủ* de Bình-thuận (Phan-thiết), en 1698 le *doanh* de Trấn-biên 鎮邊 (Biên-hoà) et le *phủ* de Gia-định (Saigon); enfin ils consacrent en 1714, par la création du *trấn* de Hà-tiên 河僊 (Hà-tiên), leur influence réelle sur une partie de la région cambodgienne. Cette région avait été organisée quelques années auparavant par le Cantonais Mac Kau 鄚玖 (2); le fils de ce dernier, Mac Thin tsze 鄚天賜 (3), devait réussir à étendre cette possession de la côte orientale du golfe de Siam jusqu'à la région de Camau.

Au XVIIIe siècle, exactement en février-mars 1723, la répartition de la partie septentrionale du royaume en 13 provinces proprement dites est confirmée officiellement; cependant les *xứ* 處 reprennent le nom de *đạo* 道. Quant à l'organisation des régions méridionales, elle se poursuit lentement mais sûrement: en 1732, le châu de Định-viễn 定遠, détaché du Sud du *doanh* de Phiên-trấn 藩鎮, est érigé en *doanh* de Long-hồ 龍湖 (région côtière du Sud de Gia-định, Vĩnh-long et Tra-vinh jusqu'à la branche occidentale du Mékong ou song Bassac); en 1753, extension vers le Nord-Ouest par la création du *đạo* de Trường-đồn 長屯 (Mỹ-tho, Cao-lanh jusqu'à la frontière du Cambodge, mais en restant sur la rive gauche de la branche orientale ou principale du Mékong); enfin, en 1757, la soudure entre les territoires de Hà-tiên et ceux de la Cochinchine septentrionale et orientale est effectuée par la création du *đạo* de Chu-đốc 朱篤 (régions de Sadec, Châu-moi, Châu-đốc, Long-xuyên, Cần-thơ, Sóc-trang). Les pays annamites actuels furent donc définitivement constitués dès la deuxième moitié du XVIIIe siècle.

Enfin les Nguyễn triomphent et s'emparent de tout le pays; au début du XIXe siècle Gia-long l'organise en 24 *trấn* 鎮, 4 *doanh* 營 et 2 *thành* 城; c'est sur les bases de cette organisation que Minh-mạng fixera, au cours de son règne, la série des provinces annamites (*tỉnh* 省) qui sont, dans l'ensemble et *mutatis mutandis*, les provinces administratives actuelles.

---

(1) La rivière de Phan-rang servait de frontière entre le Champa et l'Annam, en 1659; les Chams occupaient la rive droite et les Nguyễn la rive gauche. Cf. *Phủ biên tạp lục*, q. 1, f° 26 v°

(2) Prononciation classique: Mo Kieou; annamite: Mạc Cửu.

(3) Mo T'ien-sseu; ann. Mạc Thiên Tứ. Le fils de Mac Kau est l'auteur de *Dix poèmes sur Hà-tiên* 河僊十詠 [A. 441], ouvrage composé entre 1735 et 1739.

exemplaire se termine par la préface que Yen Ts'ong-kien écrivit pour son *Lai wei tsi lio* ou *Ngan-nan lai wei tsi lio* 安南來威輯略.

Il faut ensuite citer l'*Histoire des Ming* 明史, dont le chapitre 321 tout entier traite de l'histoire d'Annam. Les renseignements qu'il donne s'arrêtent en fait à 1624 et sont plus spécialement détaillés pour l'intéressante période historique du XVe siècle.

Après le *Ming che*, les recueils qui nous ont transmis des textes de l'époque des Ming sont le *Ming che kao* 明史稿 publié en 1697, le *Ming tch'ao ki che pen mo* 明朝記事本末 (1718), le *Ta Ming houei tien* 大明會典 (1), le *Ming Houei yao* 明會要 (k. 78) et le *Ming t'ong kien* 明通鑑.

A partir de 1644, c'est d'abord aux deux textes officiels de l'époque des Ts'ing qu'il faut s'adresser, le *Tong houa lou* 東華錄 (2) et le *Cheng hiun* 聖訓 (3).

Outre ces deux recueils importants, les sources d'information sont: le *Kouo tch'ao jeou yuan ki* 國朝柔遠記, compilation rangeant par ordre chronologique les faits historiques, de Chouen-tche à T'ong-tche ; le *Cheng-wou ki* 聖武紀 de Wei Yuan 魏源, le *T'ong kien tsi lan* 通鑑輯覽 (1767) et le *Ta Ts'ing houei tien* 大清會典. Je laisse de côté bien entendu les nombreux ouvrages modernes publiés sur l'histoire d'Annam.

Comme je l'ai fait au sujet des travaux chinois, je renvoie pour les textes annamites aux travaux généraux que j'ai déjà mentionnés (*supra* p. 79 *sq.*) et qui contiennent des études historiques plus ou moins importantes. Au nombre de ces travaux je rappelle l'*Ức trai di tập*, le *Thiên Nam dư hạ tập*, le *Vân đài loại ngữ*, le *Phủ biên tạp lục*, le *Kiến văn tiểu lục*, le *Hội điển* des Lê et le *Hiến chương* de Phan-huy-Chú.

Ces ouvrages et les traités généraux connus de M. Maybon mis à part, les sources historiques qu'on peut citer sont très nombreuses et doivent être soigneusement choisies.

Après le *Đại Việt thông giám* 大越通鑑, terminé en avril-mai 1511 par Vũ Quỳnh 武瓊, ouvrage qui devait être suivi en 1514 par les *Considérations générales* 總論 de Lê Tung 黎嵩 et qui devait, en 1520, être mis en vers par Đặng-minh-Khiêm 鄧鳴謙 (4), une première recension des Annales comprenant l'histoire des Lê était présentée, en 1665, par Phạm-công-Trứ 范公著; elle avait pour titre *Đại Việt sử kí toàn thư* 大越史記全書 et s'étendait des origines jusqu'à l'année 1662.

---

(1) Cf. Pelliot, *BEFEO*, IX, 1909, p. 133 n. 3.

(2) Cf. Pelliot, *BEFEO.*, III, 1903, p. 686 n. 4.

(3) Cf. *Ibid.*, p. 687 n. 1.

(4) Cf. Cadière et Pelliot, *BEFEO.*, IV, 1904, p. 629-630. J'ajoute que le *Vịnh sử thi tập* 詠史詩集 de Đặng-minh-Khiêm nous a été transmis dans une édition imprimée qui est conservée à notre bibliothèque [A. 1483].

Il fallut plus tard completer les Annales en écrivant la suite du *Đại Việt sử kí toàn thư*; Hồ-sĩ-Dương 胡士揚 mourut, en 1681, trop tôt pour exécuter l'ordre qui lui avait été donné, à cet égard, par l'empereur Lê Hi-tôn 黎熙宗 (1). C'est à Lê Hi 黎僖 et à ses collaborateurs que l'empereur dut confier le soin d'écrire cette première suite des Annales. L'œuvre était terminée en 1697; elle portait le titre de *Sử kí tục biên* 史記續編 et allait de la première année *cảnh-trị* 景治 (1663) à la 2e année *đức-nguyên* 德元 (1675) (2). Ainsi le *Đại Việt sử kí toàn thư* était complété et, avec la suite, comprenait dix-neuf chapitres; c'est sous cette forme qu'il nous est parvenu (3).

La *Première étude sur les sources annamites de l'histoire d'Annam* de MM. Cadière et Pelliot (*BEFEO.*, IV, 1904, p. 617-671) ne cite aucune suite officielle aux Annales pour la période qui va de 1675 à la fin des Lê, c'est-à-dire jusqu'en 1800 A. D. Ce n'est pas à dire que les empereurs Lê se soient, pendant plus d'un siècle, désintéressés du passé de leur pays et qu'aucun ouvrage historique officiel n'ait été composé pendant cette période (4).

Le *Hiền chương*, aussitôt après la mention du *Tục biên* de Lê Hi, indique un *Quốc sử tục biên* 國史續編 en 6 chapitres qui aurait été composé peu après 1740 et aurait traité de l'histoire annamite pour la période comprise entre la première année *vĩnh-trị* 永治 et les années *vĩnh-hữu* 永佑, soit de 1676 à 1739. Quel est cet ouvrage et l'avons-nous conservé? Examinons d'abord quelques textes historiques originaux que nous possédons sur le XVIIe et le XVIIIe siècles annamites et qui paraissent être la suite des Annales officielles.

α. *Đại Việt sử kí bản kỉ tục biên* 大越史記本紀續編; porte sur les années 1676 à 1773, deuxième partie du second volume et troisième volume d'un manuscrit de l'Ecole française [A. 1189]; la première moitié du manuscrit est occupée par l'histoire annamite, de Lê Lợi à 1675, sous la forme d'un abrégé du *Đại Việt sử kí toàn thư* de 1697; la suite de la copie est incomplète, car elle est interrompue au milieu du récit des événements de l'année 1773. Elle présente la particularité suivante qui semble, pour les années qui vont de 1676 à 1773, confirmer que nous avons affaire à la copie intégrale d'un ouvrage ancien indépendant. Alors que le résumé du *Toàn thư*, tel qu'il est donné dans la première moitié de ce manuscrit, ne comporte aucune indication de ce genre, le texte de la seconde moitié (de 1676 à 1773) mentionne soigneusement, après les signes particuliers de chaque année, le numéro

---

(1) Cf. Cadière et Pelliot, *ibid.*, p. 633.

(2) Cf. *Hiền chương*, section littéraire 文籍誌, k. 24, ff. 20-22.

(3) Cf. Cadière et Pelliot, *loc. cit.*, p. 631-632. Cette œuvre a été imprimée en 1697 dans une édition que notre bibliothèque possède [A. 3]; une autre édition en a été faite au Japon en 1884 [A. 7]. C'est l'ouvrage que M. Maybon (Introduction, p. X) appelle le *Livre complet* et qu'il cite d'après le P. Cadière.

(4) Cf. *BEFEO.*, IV, 1904, p. 634, n. 4.

du *nien hao* chinois correspondant ; de plus le récit ne paraît pas abrégé ; il est en tout cas plus détaillé que celui de la première moitié du manuscrit, puisqu'il couvre approximativement le même nombre de pages pour une période qui comprend un siècle et demi de moins.

Notre bibliothèque possède de ce manuscrit une copie abrégée et fragmentaire, sous la cote A. 4, dont le sous titre est *Lê hoàng triều kỉ* 黎皇朝紀.

β. *Đại Việt sử kí tục biên* 大越史記續編 [A. 1210], copie d'un ouvrage historique allant de 1676 à 1789.

γ. *Đại Việt sử kí tục biên* 大越史記續編 [A. 1415], copie presque semblable à la précédente, mais avec des divergences importantes et moins complète, puisqu'elle relate les événements de 1676 à 1753.

δ. *Việt sử tục biên* 越史續編 [A. 6], ms. en un volume qui relate les faits de l'année 1676 au début de 1740.

ε. *Lê hoàng triều kỉ* 黎皇朝紀 [A. 14], copie abrégée et fragmentaire et portant sur les années 1740-1785.

Si nous comparons maintenant ces cinq textes, nous constaterons d'abord qu'ils émanent d'une source unique, mais que les transmissions en sont différentes. Le plus complet est celui de la recension β [A. 1210] ; en dehors des lacunes matérielles, les mieux établis sont γ [A. 1415] et α [A. 1189], qui nous sont parvenus dans des manuscrits anciens et qui seront utiles pour corriger la copie moderne assez fautive de la recension β [A. 1210].

Un ouvrage historique, source unique des recensions précédentes, aurait donc été composé vers la fin des Lê pour reprendre le fil du récit, interrompu à l'année 1675, de l'édition définitive du *Toàn thư* ; cet ouvrage original, si l'on en croit les textes dérivés, devait porter le titre de *Việt sử tục biên* ou un titre analogue. La preuve, pour ainsi dire matérielle, que cette suite existe et qu'elle est représentée par les textes dont je viens de parler, se trouve dans le fait qu'une des recensions, et précisément celle qui nous est transmise par le manuscrit le plus ancien [A. 1415], porte une numérotation des *quyển* qui commence à 20 ; de même le deuxième des *quyển* de la recension A. 6 porte le numéro 21. Or l'édition de 1697 du *Toàn thư* comprend 19 chapitres ; il n'y a donc pas de doute que l'ouvrage original, d'où proviennent les cinq recensions signalées plus haut, ait été composé pour faire suite au *Toàn thư*.

Mais reste à savoir quelles étaient la forme et l'étendue exactes du texte original de cette suite. Il est fort probable que cet ouvrage original a dû servir de source à beaucoup de travaux historiques et notamment au *Cương mục* du XIXe siècle. Dans les notes de ce dernier travail, sous les années qui vont de 1676 à la fin des Lê, j'ai en effet trouvé des citations d'un ouvrage appelé *Lê sử tục biên* 黎史續編 et parfois *Tục biên* ; elles correspondent le plus souvent mot pour mot au texte de l'ouvrage que nous étudions. Pour ne retenir que la copie la plus complète [A. 1210], voici la concordance des passages de cette recension et des citations que le *Cương mục* fait du *Lê sử tục biên* :

mars-avril 1679. — Le *C. M.* (q. 34, f° 9 r°, col. 6) donne du *Lê sử tục biên* une citation qui correspond exactement au passage de la recension A. 1210, I, f° 4 r°, col. 7.

juillet-août 1700. — *C. M.* (q. 34, f° 48 r°, col. 5) texte identique à A. 1210, I, f° 29 v°, col. 4.

juin-juillet 1720. — *C. M.* (q. 35, f° 28 r°, col. 1) = A. 1210, I, f° 49 r°, col. 7.

juillet-août 1720 — *C. M.* (q. 35, f° 31 v°, col. 2) texte à peu près identique à A. 1210, I, f° 50 v°, col. 5.

juillet-août 1729. — *C. M.* (q. 37, f° 9 r°, col. 2) = A. 1210, I, f° 77 v°, col. 9.

septembre-octobre 1732. — *C. M.* (q. 37, f° 25 v°, col. 5) = A. 1210, I, f° 89 r°, col. 1.

octobre-décembre 1735. — *C. M.* (q. 37, f° 34 r°, col. 2) = A. 1210, I, f° 88 v°, col. 9, et 89 v°, col. 5.

fin 1739. — *C. M.* q. 38, f° 16 r°, col. 2), texte relatif à un passage de A. 1210, I, f° 110 v°.

Je pourrais donner quelques autres citations, mais celles-ci suffisent. Je n'ai rien trouvé après 1739, ce qui nous engagerait à croire que le véritable original du *Tục biên* pourrait être le *Quốc sử tục biên*, en six chapitres, cité par le *Hiền chương*. Le *Quốc sử tục biên*, le *Lê sử tục biên* du *Cương mục* et l'original d'où dérivent nos cinq recensions seraient donc un seul et même texte. Toutefois ce texte unique devait s'arrêter à 1739. Et pourtant quatre de nos recensions relatent des faits postérieurs à 1740 et allant même jusqu'à 1789. Le texte aurait-il donc été complété plus tard, et jusqu'en 1789, par suite des initiatives privées ou officielles qui ont dû s'exercer vers la fin des Lê et peut-être au début des Nguyễn ?

On voit qu'il y a une difficulté. Le *Cương mục* (q. 44, f° 24 r°) dit: [Entre le 5e et le 8e mois de la 36e année *cảnh hưng*, soit juin-août 1775] Nguyễn Hòan 阮侃 et consorts reçurent l'ordre officiel de corriger et de mettre à jour les annales de l'empire (國史). » Une note ajoute : « Il n'y avait pas d'Annales impériales définitivement rédigées pour la période qui partait de l'année 1676 ; c'est en 1775 que l'ordre officiel fut donné à Ngô Thì-sĩ 吳時仕, Phạm Nguyễn Du 范阮攸, Ninh Tốn 寧遜 et Nguyễn Trạch 阮佗 de rédiger en collaboration (cette suite aux Annales) sous la direction de Nguyễn Hòan, de Lê Quí-đôn 黎貴惇 et de Vũ Miên 武棉 (1) ».

La suite originale des Annales se confondrait-elle donc avec l'œuvre dirigée par Nguyễn Hoàn ? Mais il faudrait admettre alors que les dates de 1739, 1740, données par le *Hiền chương* sont fausses. De plus l'œuvre de Nguyễn Hoàn n'aurait pas été terminée avant la fin des Lê et serait sûrement postérieure à 1789. D'autre part, si l'œuvre de Nguyễn Hoàn ne se confond pas avec la suite

(1) Cf. aussi *BEFEO*, IV, 1904, p. 634 n. 4.

des Annales, on ne comprend pas l'affirmation du *Cương mục* qui dit, qu'en 1775, les Annales n'avaient pas été rédigées depuis 1676. Il y a au sujet de ces textes une énigme que l'avenir déchiffrera peut-être. Contentons-nous, pour l'instant, de constater que nous possédons réellement une importante portion, sinon la totalité, de la suite officielle des Annales des Lê.

Les histoires dues à l'initiative particulière sont assez nombreuses.

Hồ-sĩ-Dương, s'il est mort trop tôt pour pouvoir écrire la suite des Annales officielles, avait cependant composé en 1676, avec quelques collaborateurs, un *Lê triều trung hưng thực lục* 黎朝中興實錄, dont l'exemplaire conservé à notre bibliothèque [A. 19] comprend deux volumes et trois chapitres ; cet ouvrage dont le titre complet est *Đại Việt Lê triều đế vương trung hưng công nghiệp thật lục* 大越黎朝帝王中興功業寔錄 porte sur l'époque des Lê postérieurs jusqu'à la fin du XVIIe siècle et principalement de 1548 à 1671 (1).

En 1749 Lê Quí-đôn terminait son *Đại Việt thông sử* 大越通史, sur lequel M. Pelliot écrivait ces lignes en 1904 (2) : « Frappé de l'insuffisance des ouvrages historiques annamites comparés aux ouvrages chinois, Lê-quí-Đôn avait voulu donner à son pays, au lieu des simples Annales qu'on avait exécutées jusqu'alors, un nouvel ouvrage sur le plan des histoires canoniques chinoises et en particulier de la plus volumineuse d'entre elles, l'Histoire des Song. Dans cette œuvre, l'ordre chronologique n'était suivi que pour les Annales principales (本紀 *bổn-kỉ*) des empereurs, et ensuite venait à la mode chinoise toute une longue suite de monographies et de biographies. Les Annales principales allaient de la prise d'armes du fondateur des Lê 黎利 Lê Lợi, en 1418, jusqu'à l'usurpation des 莫 Mạc en 1527. Les monographies étaient placées à la suite, puis les biographies commençant par celles de la famille impériale. Après la famille impériale étaient rangés les grands serviteurs, puis les lettrés, les femmes vertueuses, les magiciens, les flatteurs, les rebelles ; l'œuvre se terminait par des notices sur les pays étrangers. Voilà du moins ce qui résulte de la préface et de l'avertissement par lesquels débute l'œuvre de Lê-quí-Đôn, mais il se pourrait à la rigueur qu'en publiant en 1749 sa préface, quand il était encore sans doute fort jeune, Lê-quí-Đôn n'y ait joint que la première partie de l'ouvrage annoncé, qui peut-être ne fut jamais achevé. Il subsiste en effet à la bibliothèque de Huê une copie fragmentaire du *Đại Việt thông sử*, en trois volumes : le premier contient la préface, l'avertissement, et les deux premiers chapitres consacrés au règne de Lê Lợi ; mais il n'y a pas de table des matières, et les deux autres volumes, consacrés aux biographies des Mạc, sont divisés en trois chapitres sans que ces chapitres soient numérotés. » L'Ecole française possède deux copies de cet ouvrage [A. 18 et A. 1389].

---

(1) Cf. *Ibid.*, p. 666, nos .68 et 169.

(2) *Ibid.*, p. 635.

Peu après, Ngô Thì-Sĩ 吳時仕 (1726-1780) composait son *Việt sử tiêu án* 越史標案, « Notes sur les annales annamites », où sont corrigées beaucoup d'erreurs des documents officiels. L'ouvrage comprenait dix chapitres, mais l'Ecole française n'en possède que deux copies incomplètes [A. 11, deux chapitres : I et II] et [A. 1311, un chapitre : II] (1).

Sur les empereurs de la dynastie des Lê et leur généalogie il convient de se reporter au *Lê hoàng ngọc phổ* 黎皇玉譜, composé en 1780 [A. 678]. La question de la généalogie des Nguyễn sera traitée plus bas.

Sur les années 1774-1777 un manuscrit intitulé *Bình nam thực lục* 平南實錄 [A. 1396] donne des renseignements intéressants qui concernent la pacification des rebelles dans les régions de Sơn-tây, de Hưng-hóa et du Trấn-ninh (2). L'histoire des derniers princes Lê, de 1786 à 1799, pourra être complétée grâce au *Lê triều dã sử* 黎朝野史 (cf. *BEFEO.*, IV, 1904, 667) dont notre bibliothèque conserve deux copies [A. 17 et A. 1087].

Telles sont les œuvres principales des historiens de l'époque des Lê, contemporains de cette dynastie.

Pour ce qui touche à l'histoire des Nguyễn il faut noter l'important ouvrage de Nguyễn-khoa-Chiêm 阮科占 (1645-1723), haut fonctionnaire des Nguyễn ; cet ouvrage intitulé *Việt Nam khai quốc chí truyện* 越南開國志傳 [2 vol. mss. ; 8 chapitres, A. 24] est une histoire des seigneurs du Sud allant des origines à 1689 ; il contient une généalogie de la famille des Nguyễn et constitue la source la plus ancienne pour l'étude de l'œuvre politique de cette famille.

Je passe maintenant aux principaux ouvrages historiques annamites écrits depuis 1800. En 1840 environ Nguyễn Bảo 阮保 écrivait son *Lê quí kỉ sự* 黎季紀事 [A. 21] qui porte sur les années 1777-1789 et sur lequel cf. *BEFEO.*, *ibid.*, p. 666, n° 166.

En 1841, Ngô-cao-Lang 吳高朗 terminait le *Lịch triều tạp kỉ* 歷朝樸紀 en 6 chapitres [A. 15] qui traite de l'histoire des Lê, de 1672 à la fin de la dynastie ; l'ouvrage nous a été transmis dans un état peu satisfaisant mais il peut être consulté avec fruit.

Au milieu du XIXe siècle furent composés quelques ouvrages historiques tels que le *Quốc sử di biên* 國史遺編 de Dưỡng-hạo-Hiên 養浩軒 [ms. A. 1045] qui donne au début une intéressante généalogie des seigneurs Nguyễn antérieurs à Gia-long et qui étudie l'histoire annamite de 1802 à 1847.

Au printemps de l'année 1849, Trần-văn-Vi 陳文爲 terminait l'ouvrage historique qu'il avait commencé en 1843, qui portait le titre de *Quốc sử tập*

(1) *Ibid.*, p. 634.
(2) Cf. *BEFEO*, IV, 1904, p. 640 n. 2.

biên toản yếu 國史集編纂要; ce travail fut plus tard mis au point par le fils de l'auteur Trần Huy-tích 陳煇積 qui écrivit une préface datée du 11 décembre 1863 et donna à l'ouvrage son titre définitif : *Lê sử toan yếu* 黎史纂要. La copie que nous conservons [A. 1452] comprend 6 volumes et 10 chapitres.

Les traités spéciaux relatifs aux biographies sont également nombreux ; à ceux qu'a connus M. Maybon il y aurait à ajouter quelques biographies individuelles de personnages célèbres. Enfin il aurait été bon d'utiliser des travaux originaux sur l'administration, le droit, l'organisation financière, l'instruction publique, la littérature et l'art annamites sous les Lê. Je ne parle pas de l'épigraphie annamite, champ encore inexploré, qui donnera aux futurs chercheurs la solution de bien des problèmes historiques.

Tous ces textes auraient permis à M. Maybon de traiter plus à fond certaines périodes de l'histoire d'Annam qui, nous le verrons tout à l'heure, ont été ou négligées ou mal comprises. Ils l'auraient mis à même également de donner pour la dynastie des Lê des aperçus qui n'auraient pas manqué d'être intéressants, sur les personnes, le gouvernement, l'organisation administrative, la législation, la culture chinoise en Annam, sur l'histoire littéraire, les examens civils et militaires, sur les mœurs, les coutumes et les cultes.

Je me permets aussi de faire remarquer à l'auteur que le récit des règnes successifs des souverains annamites eût été plus clair si les noms des empereurs avaient été donnés en vedette avec les dates exactes du règne et celles de la naissance et de la mort. Des tableaux synoptiques donnant la liste des empereurs Lê et Mạc et celle des Seigneurs Trịnh et Nguyễn eussent été très utiles.

De plus, les conversions de dates du calendrier lunaire chinois en dates du style grégorien sont rarement effectuées avec exactitude et précision ; les tables de concordance du Père Hoang sont pourtant sûres et faciles à manier ; le livre de M. Maybon eût certainement gagné à s'y référer.

La question si importante des relations de l'Annam avec les pays étrangers sous les Lê est esquissée pour ce qui touche à la péninsule indochinoise, à peine indiquée pour la Chine, et non traitée quant au Japon. Toute une bibliographie d'ouvrages spéciaux serait à ajouter à celle des traités généraux que nous avons signalés dans les pages précédentes.

Un recueil de documents officiels relatifs aux relations entre la Chine et l'Annam depuis les origines, a été composé en 1819 par Lê Thống 黎統 sous le titre de *Bang giao lục* 邦交錄 ; notre bibliothèque en possède deux copies [A. 614, A. 691]. Il faut consulter aussi toute la série des récits de voyage des ambassadeurs annamites en Chine, ou chinois en Annam, dont un des plus utiles est le *Bắc sứ thông lục* 北使通錄 que Lê Quí-đôn écrivit en 1763 sur son ambassade de 1759-1761 [A. 179]. Enfin le *Ngoại quốc lai văn tập* 外國來文集 [A. 752] contient dans ses premières pages une série de lettres officielles envoyées à Gia-long par divers souverains.

Quelques ouvrages relatifs au Cambodge, au Siam, au Champa et au Laos sont indiqués ci-dessous en note (1).

Pour le Japon, je me contente de signaler les études insérées dans le premier volume du *Shōzai zenshu* 正齋全集, de Kondō Morishige 近藤守重 (1771-1829).

La première étude forme les chapitres 11 à 14 du *Gwaihan tsūsho* 外蕃通書 (2) (pages 69 à 100); elle est essentiellement constituée par un recueil d'une soixantaine de lettres officielles échangées entre le Japon et l'Annam, de l'année 1601 à l'année 1694. Ce recueil est précédé d'une introduction où Kondō Morishige dit en substance que les relations du Japon avec l'Annam commencent, selon l'histoire, en la sixième année *keichō* (1601), mais que le texte des premières lettres échangées contient des allusions à des rapports plus anciens. De plus, en 1601, on apporta aussi une lettre destinée à Hideyoshi (mort en 1597), dans laquelle on parlait de « rétablir les relations »; celles-ci avaient donc été interrompues, et avaient par conséquent existé avant 1597; ce n'est qu'en 1605 que Ieyasu donne le *goshu in* 御朱印, sceau rouge, en marque d'autorisation aux bateaux de commerce. Ces lettres émanaient non des Lê, mais des Nguyễn et étaient transportées par des navires partant de Faifo; les Japonais ne semblent pas avoir fait erreur sur la qualité du prince annamite qui leur écrivait; ils ont été embarrassés pour se rendre un compte exact du degré de noblesse que cachaient les divers titres de leur correspondant, mais à aucun moment ils ne paraissent l'avoir pris pour le souverain véritable de l'Annam. Ce travail est suivi d'un court historique qui renvoie à la seconde étude de Kondō Morishige.

Ce second travail, très important, est l'*Annam kiryaku kō* 安南紀略藁 (p 1-146), qui contient une excellente partie historique et des aperçus fort intéressants sur la géographie, les mœurs, les produits, la langue, etc., du pays annamite. Quelques cartes et dessins complètent l'ouvrage.

---

(1) Champa. — Voir *Ô châu nhân vật chí* 烏州人物志 [A. 96]; *Ô châu cận lục* 烏州近錄 [A. 263] etc.,

Cambodge — Voir *Cao-man Tiêm-la sự tích* 高蠻暹羅事跡 (date de 1852) [A. 106] qui, dans sa première partie donne l'histoire des relations des Nguyễn avec le Cambodge de 1599 à 1847; *Cao man kỷ lược* 高蠻紀畧 (date de 1834) [A 832] qui est une chronique traduite du cambodgien, probablement sur le même texte que celui qui a été traduit en français par Francis Garnier; *Cao-man thế thứ kỷ lược* 高蠻世次紀略 [A 1290], liste des souverains du Cambodge etc..

Siam. — *Cao-man Tiêm-la sự tích* (1852) [A. 106] dont la deuxième partie est consacrée aux rapports des Nguyễn et des Siamois de 1778 à 1842; *Lân hiếu lệ tập bản* 鄰好例摺本 [A. 63] sur les ambassades échangées de 1802 à 1820 entre les Siamois et les Nguyễn etc..

Laos. — *Cam lộ phủ chí* 甘露府志 [A. 98]; *Quốc triều sử chí vạn tượng sự nghi* 國朝處置萬象事宜 [A. 949] etc..

(2) Les chapitres 15 à 17 sont consacrés au Siam; 18 à 20 au Cambodge.

* * *

Ces questions de principe ayant été posées, nous pouvons maintenant entrer dans le détail du récit et examiner de près quelques uns des renseignements contenus dans l'ouvrage de M. Maybon et relatifs à l'histoire annamite avant Gia-long.

INTRODUCTION. — p. IX. Au sujet du récit de voyage de Samuel Baron, il faut ajouter l'indication de la traduction de M. Deseille, traduction qui suit le texte anglais de plus près que celle de l'abbé Prévost et qui a paru en 1915 sous le titre de : Samuel Baron. *Description du royaume de Tonquin,* traduit de l'anglais par H. Deseille. Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 88 pp. (1)

p. XI. — « ... une *Histoire d'Annam sous la dynastie des Nguyên*, œuvre d'un nommé Đường-hiệu-Hiên... dont on n'a pu trouver encore le texte original (2). » Il s'agit du *Đỉnh tập Quốc sử di biên* 鼎輯國史遺編 de Dưỡng Hạo-Hiên 養浩軒, manuscrit cité plus haut p. 94 et conservé dans le fonds annamite de la bibliothèque de l'Ecole française, sous la cote A. 1045.

Au sujet du *Gia định thông chí*, il est bon de remarquer que la traduction d'Aubaret donne une fausse chronologie.

p. XII. — Noter que les deux mémoires du Père Gaubil sur la Cochinchine et le Tonkin ont été mis à la portée du public par la réimpression qui en a été faite dans la *Revue indochinoise*, 1911, 1re semestre, 576-585 ; 2e sem., 22-45.

id.. « Les documents traduits sont extraits principalement d'une histoire des campagnes des Mandchous entre 1616 et 1842 et du *Répertoire administratif* de la dynastie des Ts'ing. » L'histoire des campagnes des Mandchous est le *Cheng wou ki* 聖武記 de Wei Yuan et le *Répertoire administratif* est le *Ta Ts'ing houei tien* 大清會典 (cf. *supra* p. 89).

PRÉLIMINAIRES (p. 1-11). — Dans ce chapitre M. Maybon retrace les principaux événements historiques survenus entre 1460, date de l'avènement de Lê Thánh-tôn 黎聖宗, et 1592, année de la conquête de la capitale Thăng-long 昇龍 sur les Mạc 莫.

Après cent années environ de prospérité, les Lê régnaient à Thăng-long (Hanoi) au début du XVIe siècle. Le 8 mai 1516 l'Empereur Lê Tương-dực 黎襄翼 (1509-1516) est assassiné par un haut fonctionnaire et remplacé par Lê Chiêu-Tôn 黎昭宗 ; l'anarchie la plus complète commence à régner.

Une famille, celle des Nguyễn 阮, qui exerçait une très grosse influence à la Cour depuis la deuxième moitié du XVe siècle, allait, après des fortunes diverses, triompher de toutes ses rivales et s'emparer du trône qu'elle possède encore à l'heure actuelle. Une seconde, celle des Mạc 莫, allait naître à la

(1) Extrait de la *Revue Indochinoise*, juillet-décembre 1914 et mars-juin 1915.
(2) Cf. également p. 7, note 1.

gloire en 1527 et jouer un rôle très important en régnant d'abord à Hanoi, puis dans la région de Cao-bằng jusqu'en 1677. Enfin une troisième famille, celle des Trịnh 鄭, allait compter sérieusement à partir de Trịnh Kiểm 鄭檢 (1539) et gouverner dans l'ombre des souverains Lê jusqu'en 1787. Toute l'histoire politique intérieure de l'Annam du XVIe à la fin du XVIIIe siècle va tenir, au cours des règnes des souverains Lê, dans le récit des luttes entre ces trois familles.

M. Maybon met en relief l'état de faiblesse où se trouvait le royaume Lê dès les premières années du XVIe siècle et la facilité relative avec laquelle des rebelles énergiques purent usurper le pouvoir ou le mettre en péril. Il expose ensuite les circonstances de la fondation de la dynastie des Mạc, puis donne quelques renseignements sur les familles Nguyễn et Trịnh. Il marque enfin le point de départ de la puissance des Nguyễn dans le Sud.

p. 1. — « Lê Thánh-Tôn (1460-1487) », lire (1460-1497).

p. 3. — Mạc Đăng-dung prend le titre d'empereur et le pouvoir réel à la date du 12 juillet 1527 (1).

p. 4. — « En 1535 cependant, il [Lê Ninh] envoya des députés en Chine. » M. Maybon renvoie au *Mémoire historique sur le Tonkin* de Gaubil (*in* Mailla *Hist. Génér.*, XII, 56 ; *in Revue indochinoise*, 1911, 42), dont il n'a d'ailleurs pas suivi tout le texte ; Gaubil résume assez bien d'après les sources chinoises la question de l'intervention chinoise dans la querelle entre les Mạc et les Lê. Cependant le *Chou yu tcheou tseu lou* et l'*Histoire des Ming* (k. 321, ff^os^ 11 r° et ss.) semblent rendre plus exactement encore la nature des hésitations de la Cour des Ming ; de plus la préface du *Yue kiao chou*, datée de juillet 1540, est un document contemporain qui peut nous aider à mieux saisir la physionomie des événements. L'auteur de cette préface Li Wen-fong 李文鳳 pose en effet la question suivante (f° 1 v°) : « 或問今日黎氏可救乎. Nous faut-il aujourd'hui porter secours aux Lê ? » Il y répond que, malgré la conduite de Lê Lợi à l'égard des Ming et malgré toutes les fautes des Lê, le crime des Mạc est impardonnable et qu'il faut châtier ces usurpateurs. Et tout à la fin il ajoute : cependant si les Mạc se repentaient, renonçaient à leur titre d'empereur et se soumettaient à notre suzeraineté, le pardon serait la mesure la plus sage : « 逆而討服而舍哲王之典也. Châtier le rebelle, mais accepter sa soumission, c'est la méthode des souverains prudents. »

Ces courtes réflexions sur la politique extérieure de la Chine sont en parfaite harmonie avec les attitudes diverses que le *Chou yu tcheou tseu lou* et le *Ming che* prêtent à la Cour des Ming à l'égard de l'Annam entre 1535 et 1543.

Dès 1537, à l'arrivée à Pékin de Trịnh-duy-Liêu 鄭惟僚, envoyé de Lê Ninh 黎寧, la question de l'intervention militaire en Annam est posée ; les

(1) Cf. *Cương mục*, q. XXVII, f° 15 r° et Cadière, *BEFEO.*, V, 1905, p. 110.

cercles officiels des Rites et de la Guerre s'entendent pour demander à l'empereur de châtier Mạc Đăng-dung. Un moment, ce parti semble devoir être suivi. Des dispositions sont prises au Yun-nan, au Kouei-tcheou, dans les deux Kouang pour le rassemblement des troupes et la préparation des approvisionnements (1). L'expédition, dont le général en chef devait être désigné par la suite, est dès ce moment placée sous les ordres de Mao Po-wen 毛伯温 ancien *yeou-tou yu-che* 右都御史, qui avait été réintégré spécialement pour s'occuper des préparatifs. De plus des instructions détaillées étaient données par le Ministère de la Guerre au sujet de l'emploi des troupes et du matériel.

La décision semblait donc prise d'envoyer des troupes en Annam pour y combattre les Mạc. Une opposition systématique d'un parti de la Cour obligea l'empereur à abandonner momentanément son projet. Cette opposition se manifesta d'abord par la critique du plan de campagne préparé par le Ministère de la Guerre, critique faite par un *che lang* 侍郎 du nom de P'an Tchen 潘珍, qui d'ailleurs y perdit ses fonctions.

C'est ensuite le vice-roi des deux Kouang, P'an Tan 潘旦, qui adresse à l'empereur un rapport le priant de différer l'exécution des mesures militaires prévues, puisqu'au moment « où sont levées les armées destinées à le châtier, Mạc Đăng-dung sollicite d'être considéré comme un vassal de la Chine », et concluant à accepter la soumission des Mạc (2). Ce rapport et ses conclusions sont mal accueillies par le parti chinois favorable aux Lê. Ce parti semble s'être gagné Mao Po-wen, un des chefs de la future expédition, qui sorti de sa retraite et arrivant à Pékin en juin 1537, demande à l'empereur un autre collaborateur que le vice-roi des deux Kouang, P'an Tan, qu'il accuse d'incapacité. L'empereur approuve ces propositions et déplace P'an Tan ; ce dernier est d'ailleurs remplacé par Tchang King 張經, qui plus tard prendra position dans l'intrigue.

Les partis manœuvrent encore soit pour soit contre l'intervention militaire ; l'empereur est indécis. Un *siun-fou* 巡撫 du Yun-nan, Wang Wen-cheng 王文盛, transmet à la cour, en septembre 1537, une fausse proclamation attribuée à Mạc Đăng-dung et des indications secrètes à son sujet ; le souverain chinois s'irrite et ordonne de mettre à exécution sans délai les mesures militaires arrêtées pour punir l'usurpateur annamite. Wang Wen-cheng semble d'ailleurs avoir partie liée, au moins pour un temps, avec les Lê, puisqu'un certain Vũ-văn-Uyên 武文淵, tout dévoué à la dynastie légitime, lui remet pour être envoyée à Pékin, une carte militaire du pays.

Le parti opposé à la guerre semble battu. Un fonctionnaire du Kouang-tong propose de considérer les Mạc chassant les Lê comme on avait considéré les Lê chassant les Trần. « A quoi bon effectuer une expédition lointaine ? » disait-il

(1) *Ming che*, k. 321, f° 11 v°. *Chou yu tcheou tseu lou, s. a.*
(2) *Ming che*, k. 321, f° 11 v°. *Chou yu tcheou tseu lou*, f° 28 r°.

et il affirmait que les Mạc ne manqueraient pas d'offrir leur soumission, soumission qu'il conseillait d'accepter. Ce fonctionnaire jugé trop audacieux fut d'ailleurs privé de ses appointements pendant une année (1).

Puis brusque revirement du *siun-fou* Wang Wen-cheng, qui fait savoir à Mạc Đăng-dung qu'il aura la vie sauve s'il consent à se soumettre et à fournir à la Chine ses registres et ses cartes. Mạc Đăng-dung et son fils Đăng-doanh saisissent cette occasion avec empressement et offrent leur soumission dans une déclaration qui arrive à Pékin en avril 1538.

Cependant Lê Ninh, prétendant de la dynastie légitime, encouragé par les dispositions militaires ordonnées par la Cour de Chine et craignant, avec raison, un revirement d'opinion en faveur des Mạc, avait pris la précaution d'éclairer en détail la Cour de Pékin tant sur les circonstances de l'usurpation que sur les effectifs et les plans de l'usurpateur. L'intervention militaire, paraissant assurée d'un plein succès, est définitivement décidée. Un général en chef de l'expédition est nommé ; c'est K'ieou Louan 仇鸞, marquis de Hien-ning 咸寧, à qui on adjoint Mao Po-wen.

Mais Tchang King, le nouveau vice-roi des deux Kouang, donne à son tour des conseils de prudence : « Il y a six routes par où les soldats chinois peuvent pénétrer en Annam ; il faudra au moins 300.000 hommes et des approvisonnements en conséquence ; il faudra construire des bateaux, acheter des chevaux, fabriquer des armes, payer les soldats. Les frais seront considérables. D'autre part une armée arrivant dans ce pays sera fatiguée et à la merci d'une surprise. Réfléchissons avant d'agir, » dit-il en substance (2).

Toutefois, l'empereur de Chine reçoit en même temps le conseil d'attaquer les Mạc sans hésiter et paraît toujours décidé à intervenir ; pendant que le Ministère de la Guerre tergiverse, l'empereur insiste pour que ce Ministère exécute ses ordres et présente des plans ; mais les hésitations subsistent et devant elles l'empereur est impuissant ; mécontent, il reproche à ses ministres d'être incapables de se décider et de ne pouvoir unir leurs pensées dans l'intérêt de l'empire. « Puisqu'il en est ainsi, conclut-il, laissons cela. » Et le *Ming che* ajoute : « 鸞伯溫別用 ; K'ieou Louan et Mao Po-wen ne furent pas utilisés. »

Les partisans chinois des Mạc paraissaient donc avoir cause gagnée, sans conditions.

En 1539, cependant, l'héritier présomptif de l'empire de Chine venait d'être désigné ; il s'agissait d'annoncer ce choix aux pays étrangers et en particulier à l'Annam ; une ambassade fut constituée sous les ordres d'un Président du Ministère des Rites, Houang Kouan 黃綰.

Avant le départ de cette ambassade, la Cour de Pékin recevait, par lettre, avec la soumission de Mạc Đăng-doanh, des renseignements sur la population

(1) *Ming che, ibid.*
(2) *Ming che, ibid.*

annamite et sur l'organisation des pays occupés par les Mạc (1). L'empereur de Chine accepta cette soumission et ces documents. L'ambassade allait partir et probablement rendre officielle cette reconnaissance du pouvoir des usurpateurs Mạc; ces derniers étaient donc sur le point de triompher.

Le parti favorable aux Lê ne se tient cependant pas pour battu ; le *Ming che* ne relate pas ses agissements, mais constate simplement qu'en août-septembre 1539 l'ambassade n'a pas encore quitté Pékin, que son chef Houang Kouan est destitué de ses fonctions pour n'avoir pas obéi à un ordre supérieur et, enfin, que l'ambassade elle-même est différée.

A la suite de ces intrigues l'empereur se fâche et exige une solution immédiate : « 此國應棄應討宜有定議. Que ce pays soit abandonné (à son sort) ou qu'il soit châtié, il faut que vous preniez une décision ! »

Une conférence des membres du Ministère de la Guerre aboutit à une solution bien chinoise. La première expédition militaire placée sous les ordres de K'ieou Louan et de Mao Po-wen devait être envoyée pour punir en principe les Mạc ; toutefois si ces derniers se soumettaient de bonne foi et sans combattre, ils seraient tous épargnés. » (2) C'était à la fois donner satisfaction aux deux partis.

L'expédition de Mao Po-wen part et arrive au Kouang-si au début de 1540. Mạc Đăng-doanh meurt le 22 février 1540 ; Mạc Đăng-dung, bien conseillé, offre sa soumission. Entre le 28 novembre et le 28 décembre 1540, Mạc Đăng-dung, son neveu Mạc Văn-minh et quarante-deux chefs Mạc passèrent la frontière (à la porte 鎮南) et, la cangue au cou et les pieds nus, présentèrent leur demande de soumission à Mao Po-wen en se prosternant et en offrant les registres du cens et du cadastre. Mao Po-wen fit grâce aux Mạc et leur ordonna de retourner dans leur pays pour y attendre la décision impériale.

Le souverain chinois, satisfait de cette solution, ordonna de transformer l'appellation « *An-nan kouo* 安南國 royaume d'Annam » en « *An-nan tou t'ong che sseu* 安南都統使司 » et de confier le pouvoir à Mạc Đăng-dung. Les 13 *đạo* de l'Empire (voir le tableau de géographie historique) étaient changés en 13 *siuan fou sseu* 宣撫司 ; Mạc Đăng-dung se considérait donc comme étant sous la dépendance immédiate de la Chine, non comme souverain vassal, mais comme chef d'administration d'une portion de l'empire.

Les partisans des Lê avaient perdu leur cause ; la seule satisfaction qu'ils purent obtenir fut de faire donner à Mạc Đăng-dung un ordre, ordre que celui-ci reçut sans plaisir, et qui lui enjoignait de faire une enquête au sujet de Lê Ninh ; si ce dernier était véritablement un descendant des Lê, il devait recevoir en apanage le territoire de quatre *phủ* pour assurer le culte de ses ancêtres.

---

(1) Ces pays étaient divisés en 53 *phủ*, 49 *châu*, et 176 *huyện*. Cf. *Ming che*, *ibid.*, avant-dernière colonne.

(2) Cf. *Ming che*, k. 321, f° 12 r°

Tel est, d'après l'*Histoire des Ming*, le récit des relations entre la Chine et l'Annam, de 1535 à la mort de Mạc Đăng-dung (août-septembre 1541). Il peut être complété et éclairé par quelques passages du *Tong si yang k'ao* et par les renseignements des historiens annamites ; on trouvera également dans le *Cương mục* (q. 27) un tableau d'ensemble assez exact de ces négociations.

p. 6 — : « A Mạc Đăng-doanh avaient succédé, de 1540 à 1561, son fils Phúc Hải et son petit-fils Phúc-Nguyên.» Pourquoi ne pas dire de manière plus précise qu'à Mạc Đăng-doanh, mort le 22 février 1540, succéda son fils aîné Mạc Phúc Hải 莫福海, du 23 février 1540 au 5 juin 1546, date de la mort de Phúc Hải ; à Mạc Phúc Hải succéda son fils aîné Mạc Phúc Nguyên 莫福源, du 6 juin 1546 au mois de janvier 1562, mois pendant lequel Phúc Nguyên mourut ?

id. — « Enfin, en 1592, il [Trịnh Tùng] tente un grand effort ; il marche contre les Mạc, les défait, arrive sous les murs de la capitale, l'investit et l'enlève (décembre 1592).

« Ainsi, la capitale du royaume était reconquise sur l'usurpateur et cet événement marque vraiment la restauration des Lê, et c'est aussi à cette date, où les Lê rentrent en possession de leur capitale, soixante ans après en avoir été chassés, que l'on peut fixer le commencement de l'histoire moderne du pays d'Annam. »

M. Maybon parle à plusieurs reprises de cette capitale ; il ne l'identifie qu'à la note 4 de la page 10. Il eut été sans doute préférable de dire dans le corps même du récit et dès la première citation que cette capitale était Thăng-long 昇龍 (Đông kinh 東京 ou encore citadelle de Đại la 大羅城), c'est-à-dire Hanoi.

D'autre part, M. Maybon date de décembre 1592 la prise de Thăng-long par les Lê. Il ne donne pas de référence, mais paraît avoir pris ce renseignement dans Cadière, *Tableau chronologique des dynasties annamites* (*BEFEO.*, V, 1905, p. 121, 1592) qui dit : « Le 25 de la 11e lune, Mậu Hợp, chassé de Hanoi, confère à son fils aîné, etc... » Le 25 de la 11e lune (qui correspond au 28 décembre 1592) indique, dans l'esprit du P. Cadière et dans les textes auxquels il renvoie, la date à laquelle Mậu Hợp confie le pouvoir à son fils Toàn 全 ; il ne s'agit pas ici de la prise de Hanoi (1) et M. Maybon l'aurait constaté en se reportant aux sources habituelles du P. Cadière, qui sont le *Cương Mục* et le *Toàn thư*.

Puisque M. Maybon fixe à 1592 le point de départ de son histoire, il se devait de nous donner, avec des références exactes, un court récit puisé à bonne source de la prise de la capitale ; il aurait trouvé tous les renseignements nécessaires dans les ouvrages annamites les plus courants, ceux mêmes

(1) Cette erreur est d'ailleurs également passée dans Madrolle, *Chine du Sud*, 2e éd., 1916, p. 139.

dont il se sert, le *Toàn thư* (Livre complet) et le *Cương mục* (Miroir historique), sans compter les textes anciens comme les divers *Tục biên*. Il y aurait vu que la date exacte de la prise de Thăng-long par les Lê est le 18 février 1592, dans l'après-midi, et non le mois de décembre 1592.

En dehors des passages du *Toàn-thư* et du *Cương mục*, les principaux textes relatifs à la prise de cette capitale sont le *Lê sử toản yếu* 黎史纂要 (q. 5, f° 31 v°) et le *Lê hoàng triều kỉ* 黎皇朝紀 (1) ; ce dernier ouvrage n'est, comme je l'ai dit plus haut, qu'un mauvais résumé du *Toàn thư*, mais je le cite avec intention parce que sa transmission a été indépendante de celle du texte du *Toàn thư* et qu'il peut servir à émender ce dernier.

Conscient de la force particulière que lui donnait la possession de la citadelle de Đại-la 大羅城 (capitale Thăng-long, Hanoi), le roi Mạc voulut en faire une forteresse imprenable ; à la double rangée de remparts qui la protégeaient il fit ajouter, dès février 1588, un troisième rempart circulaire en terre. Ce rempart partait du village de Nhật-chiêu 日昭, soit l'actuel Nhật-tân, qui se trouve au N. N. O. de Hanoi, au point où, près de l'usine des cheddites, la route quitte la digue du Fleuve Rouge ; puis le rempart contournait le Grand Lac, passait près du village actuel de Yên-thái (Village du Papier), traversait le Sông Tô-lịch près de Bưởi, et suivait la rive orientale du Sông Tô-lịch jusqu'au pont Gia 椰橋, c'est-à-dire jusqu'à l'actuel Thịnh-quang 盛光 ; puis le rempart abandonnait au Sud le Sông Tô-lịch et, se dirigeant franchement vers l'Est, il rejoignait la digue Sud du Fleuve Rouge au huyện de Thanh-trì 青池, près du village actuel de Vĩnh-tuy. Ce rempart suivait donc à peu près la route que l'on prend aujourd'hui pour faire le « grand tour » de la ville de Hanoi, en partant de l'usine des cheddites au N. N. O. de Hanoi, pour arriver au blockhaus de Vĩnh-tuy, au S. E. de la ville. Peut-être la partie Sud du rempart était-elle un peu moins longue que la partie correspondante de la route actuelle.

Ce rempart était plus élevé de vingt pieds que les murs de la ville proprement dite de Thăng-long ; il mesurait 250 pieds de large, était entouré de trois fossés et surmonté d'une épaisse rangée d'arbres et de bambous. Il mesurait vingt *ly* de longueur (2). (L'actuelle route du « grand tour », du fleuve au fleuve, mesure à peu près 15 kilomètres en longueur).

Thăng-long était donc protégée à l'Est par le Fleuve Rouge, au Nord, à l'Ouest et au Sud par ce troisième rempart. C'est contre ce véritable camp retranché que Trịnh Tùng 鄭松, victorieux au Sud et à l'Ouest de la capitale, prépare une attaque dès janvier 1592 ; il envoie d'abord un de ses généraux, Nguyễn Hữu-liêu 阮有僚, dévaster le pays au Nord et au Sud de la capitale ; puis les armées des Lê se reposent quelques jours avant d'attaquer ; au premier jour

(1) Autre titre du *Việt sử tục biên* 越史續編 [A. 4] dont j'ai parlé (p. 91) ; le passage en question se trouve dans le volume des années 1572-1599, q. 19, f° 20 r° et ss.)

(2) *Cương mục*, q. 29, f° 19.

de l'année 壬 辰 (13 février 1592), Trịnh Tùng fait servir un festin à ses troupes et leur conseille de faire appel à tout leur courage pour l'assaut prochain des remparts de Đại-la (1). A ce moment Trịnh Tùng était campé à l'Ouest de la rivière Ninh-giang 寧 江, (probablement le Sông Nhuệ).

Le 17 février Trịnh Tùng fait traverser cette rivière à ses troupes et établit son quartier général dans le temple Thiên xuân 千 春 寺, au village de Thanh-xuân 青 春 (sur la route de Hà-đông à Hanoi, à environ deux kilomètres de Hà-đông). Trịnh Tùng s'avance même jusqu'au pont Nhân mục 仁 睦 橋, prêt à franchir le Sông Tô-lịch.

Mạc Mậu-hợp 莫 茂 洽, effrayé, abandonne ce jour même la ville de Thăng-long (il n'y devait jamais rentrer), traverse le Fleuve Rouge et va s'installer au village de Thổ-khôi 土 塊, dans le *huyện* de Gia-lâm, (à 6 km. environ au S. S. E. de cette gare, province actuelle de Bắc-ninh). Il se réservait, de là, de commander lui-même une flotte d'une centaine de bateaux qui devait, du Fleuve Rouge, concourir à la bataille et probablement protéger le flanc Est de la ville, dépourvu de rempart. Il confie à ses généraux le soin de défendre les murailles de la capitale. Mạc Ngọc-liên 莫 玉 璉, à la tête de la garnison de Thăng-long, assurait la garde des parties Nord, Nord-Ouest et Ouest de l'enceinte, depuis le Fleuve Rouge (Nhật chiêu, près de l'usine des cheddites) jusqu'à la porte Bảo-khánh 保 慶 門. Bùi Văn-Khuê 裴 文 奎 et Trần Bách-niên 陳 百 年, avec 4 régiments, défendaient, dans la partie Sud-Ouest, les portes Gia kiểu 椰 橋 門, Mộng kiểu 夢 橋 門 et Triền kiểu 纏 橋 門, c'est-à-dire le rempart, sur une ligne allant à peu près de Yên-lãng aux postes actuels de télégraphie sans fil de Bạch-mai. Enfin Nguyễn Quyện 阮 倦 et ses troupes étaient chargés de garder le rempart Sud et Sud-Est, depuis ce dernier point (Bạch-mai) jusqu'au Fleuve Rouge.

Le lendemain 18 février (2), Trịnh Tùng franchit le Sông Tô-lịch, au pont Nhân mục 仁 睦 橋, s'installe à Sạ-đôi 射 堆, et prend ses dernières dispositions pour la bataille ; il recommande à ses généraux de faire tout le possible pour s'emparer le jour même, de la ville de Thăng-long et promet une belle récompense à celui qui pénétrera le premier dans l'enceinte. Nguyễn Hữu-liêu 阮 有 僚 et Trịnh Ninh 鄭 寧 commandaient l'aile gauche et étaient, avec 10.000 hommes et des éléphants, chargés d'attaquer le pont 椰 橋 (actuel Thịnh-quang) et la porte de l'Ouest 西 門 ; ils devaient donc se trouver en face de

---

(1) *Cương mục*, q. 29, f° 25 v°.

(2) Le *Toàn thư* (éd. jap. et éd. ann.) écrit à tort 六 月 pour 六 日. Le *Lê hoàng triều kí* écrit bien 六 日 ; la correction s'impose si l'on songe que le récit est chronologique et que, après les circonstances de la prise de Thăng-long, le *Toàn thư* relate des événements qui ont eu lieu au troisième mois ; outre cette raison externe, toutes les raisons logiques exigent la leçon 六 日 ; le récit deviendrait incompréhensible avec la lecture 六 月.

Bùi Văn-khuê et de Trần Bách-niên. L'aile droite était placée sous les ordres de Hoàng Đình-ái 黃廷愛 et de Trịnh Đồng 鄭桐 ; forte de 10.500 hommes et soutenue par des éléphants, elle devait attaquer la partie méridionale des remparts, principalement la porte Triền kiều 纏橋門 (Bạch-mai) et la porte du Nam-giao 南郊門 ; elle devait avoir devant elle les troupes de Nguyễn Quyện. L'avant-garde et le centre étaient sous les ordres de Trịnh Đỗ 鄭杜 ; Thụy Trang hầu 瑞莊侯, avec 12.000 hommes, devait attaquer le premier ; l'objectif qui lui était assigné était le pont Mộng 夢橋 et la porte du même nom. L'attaque principale devait donc se porter dès le début sur la partie méridionale de l'enceinte, autour d'un point central qui se trouvait très près du camp actuel de l'aviation, au Sud de Hanoi.

Quant à l'arrière-garde, au quartier général et aux réserves, environ 25.000 hommes, ils restaient sous les ordres directs de Trịnh Tùng 鄭松.

Toutes ces dispositions étant arrêtées, les troupes furent dirigées vers le village de Hồng mai 紅梅 (à peu près le Bạch-mai phường 白梅坊 actuel) et y attendirent en silence le signal de l'attaque ; à l'heure *tị* 巳 ce signal fut donné par trois coups de canon, le bruit des gongs et le son des cornes.

L'attaque commença donc peu après 9 heures du matin ; le combat fut âprement conduit de part et d'autre jusque vers 3 heures de l'après-midi, heure à laquelle la victoire était encore incertaine. A ce moment Trịnh Tùng fit envoyer ses troupes à l'assaut ; cet effort ultime fut couronné de succès ; une brèche fut pratiquée dans le rempart et les soldats Lê passèrent. Trois portes étaient en leur pouvoir quand trois chefs ennemis, Bùi Văn-khuê, Trần Bách-niên et Mạc Ngọc-liễn, abandonnèrent la citadelle et s'enfuirent.

Les troupes de Nguyễn Hữu-liễu, entrées dans la citadelle par la porte de l'Ouest, pénétrèrent dans l'intérieur de la capitale et incendièrent les palais et beaucoup d'autres bâtiments ; elles traversèrent complètement la ville jusqu'au Fleuve Rouge.

Hoàng Đình-ái et ses hommes avaient réussi à s'emparer de la porte Triền kiều (Bạch-mai) ; derrière eux, les Lê firent immédiatement détruire le pont Triền ; ainsi était coupée la retraite des troupes de Nguyễn Quyện 阮倦 ; elles furent détruites en peu de temps et Nguyễn Quyện lui-même fut fait prisonnier ; ses deux fils avaient été tués dans le combat.

Puis Trịnh Tùng fit son entrée dans la ville avec ses hommes, sa cavalerie et ses éléphants ; la victoire était complète et le butin considérable ; la plupart des ennemis étaient tués ou prisonniers ; quelques uns s'étaient enfuis par l'Est de la ville en traversant le Fleuve Rouge ; beaucoup se noyèrent. De son côté le roi Mạc Mậu-hợp, en défendant avec énergie les rives du Fleuve Rouge, protégea la retraite de ceux de ses soldats qui s'enfuyaient à la nage.

Trịnh Tùng se fit amener Nguyễn Quyện et le reçut avec beaucoup d'égards, car il désirait se l'attacher. Trịnh Tùng lui demanda son opinion sur les moyens qu'il fallait employer pour détruire définitivement les Mạc. Nguyễn Quyện lui conseilla de faire raser les remparts de Đại la, puis de continuer la campagne.

Malgré le retard que le travail de démolition devait apporter à la suite des opérations, Trịnh Tùng suivit cet avis et, à la date du 27 février 1592, il donna l'ordre de détruire les remparts de la capitale (1).

Trịnh Tùng était donc, dès la fin février 1592, complètement maître pour le compte des Lê de la capitale Thăng-long et de tout le pays tonkinois à l'Ouest du Fleuve Rouge, sauf une faible portion au Sud de Hưng-yên et de Thái-bình.

p. 7, note 1. — Au sujet de la généalogie de la famille impériale des Nguyễn il faut signaler l'article que M. Orband a donné à notre *Bulletin* (XIV, 1914, n° 7) sous le titre suivant : *Les Tombeaux des Nguyễn* 阮. Cet article renferme une liste des princes ancêtres de la dynastie avec d'excellentes indications biographiques ; il est basé sur le *Ngọc-điệp* 玉牒, ou recueil officiel des tableaux généalogiques de la dynastie. Malheureusement la liste en question ne commence qu'avec Nguyễn Hoàng 阮潢 (né le 26 septembre 1525 † le 21 mai 1613). Le P. Cadière dans son *Tableau chronologique des dynasties annamites* (*BEFEO.*, V, 1905, p. 77-145) fait remonter cette généalogie de quatre générations à partir de Nguyễn Hoàng 阮潢 (écrit à tort 阮黃 p. 133). M. Maybon suit les indications du P. Cadière et fait commencer à Nguyễn Đức-Trung 阮德忠 la généalogie des Nguyễn ; il fait remarquer avec raison, qu'antérieurement à Nguyễn Đức-Trung, il est possible que des membres de la famille « aient rempli des fonctions publiques ou possédé un certain crédit à la Cour ». Il indique ensuite que d'autres ouvrages font mention d'ancêtres antérieurs à Nguyễn Đức-Trung et que quinze générations auraient pris place entre ce dernier et l'ancêtre le plus lointain nommé Nguyễn Bặc 阮卜.

Cette question de la généalogie de la famille impériale actuelle est en effet très embrouillée ; certes l'essentiel est connu, puisqu'on a pu établir avec certitude l'état civil des ancêtres à partir de Nguyễn Kim 阮淦 (1468 † 23 mai 1545), le père du premier seigneur du Sud, Nguyễn Hoàng.

Toutefois il est intéressant de chercher à connaître l'origine exacte de la famille régnante actuelle. Les textes officiels des Nguyễn indiquent tous que cette famille a eu pour premier berceau le village de Gia-miêu 嘉苗 (*huyện* de Tống-sơn 宋山, *phủ* de Hà-Trung 河中, province de Thanh-hoá). C'est juste, du moins si l'on s'en tient aux générations qui ont suivi celle de Nguyễn Đức-Trung, et l'on conçoit que les historiographes des Nguyễn, qui s'occupent exclusivement de celles-ci, ne se soient pas inquiétés des origines lointaines des précédentes. Les sources d'information relatives à la généalogie des Nguyễn sont nombreuses ; elles seront étudiées en détail dans un travail ultérieur. Qu'il me suffise d'indiquer dès maintenant que l'étude minutieuse de

(1) Pour tout ce récit cf. *Cương mục*, *Toàn thư* et les ouvrages indiqués *supra*, *sub. ann.* 1592.

ces sources et de l'épigraphie annamite permet d'obtenir des résultats satisfaisants. C'est ainsi que je crois pouvoir établir que la famille des Nguyễn est en réalité une branche qui, avant d'émigrer au Thanh-hoá, appartenait au tronc principal des Nguyễn et était originaire d'un village de la province actuelle de Ha-dong. Parmi les ancêtres figure le célèbre géographe et historien Nguyễn-Trãi 阮廌 que nous avons mentionné plus haut.

p. 9. — Nguyễn Kim 阮淦 est né en 1468 et mort le 23 mai 1545. Au sujet de cet ancêtre des Nguyễn et de son tombeau, cf. R. Orband, *Les Tombeaux des Nguyễn* (*BEFEO.*, XIV, 1914, n° 7, p. 2, note 1) et Tôn Thất Hân, *Généalogie des Nguyễn avant Gia-long* (*B. A. V. H.*, 1920, p. 301-305).

p. 10, note 1. — Le travail du P. Cadière intitulé *Le Mur de Đồng-hới* a paru dans notre *Bulletin*, non en 1907, mais en 1906, p. 87 et ss.

id. — Pour la situation exacte du Thuận-hoá, qui n'est pas indiquée par M. Maybon, cf. le tableau de géographie historique annexé au présent travail. L'ancien Thuận-hoá comprenait en gros une partie du Quảng-bình, le Quảng-trị, le Thừa-thiên et une partie du Quảng-nam actuels (cf. aussi Cadière, *Tableau chronologique*, p. 133 (1558); *Le Mur de Đồng-hới*, p. 94, note.

id., note 3. — Sur Nguyễn-Ư-Kỉ 阮於已 cf. aussi Cadière, *Le Mur de Đồng-hới*, p. 91, note 1; au lieu de province de Hăi-dưng, lire province de Hải-dương 海陽 (Cf. *Chính biên liệt truyện sơ tập*, k. 3, f° 3 v°, col. 3).

p. 11. — Nguyễn Hoàng dut partir pour le Thuận-hoá entre le 10 novembre et le 10 décembre 1558. (Cf. *Cương mục*, q. 28, f° 11 r°, col. 3). Pour se rendre un compte exact des mobiles qui poussèrent Trịnh Kiểm à présenter à l'empereur un rapport demandant l'envoi de Nguyễn Hoàng dans le Thuận-hoá, il n'est pas inutile de se référer à ce rapport dont le texte nous a été, au moins en partie, conservé dans le *Cương mục* (ibid., f° 11 v°). A ce moment, les Lê avaient tout à craindre des Mạc et, en dehors des raisons personnelles de Trịnh Kiểm, les raisons politiques qui sont exposées dans le rapport paraissent avoir pesé d'un certain poids dans sa détermination: « La possession du territoire de Thuận-hoá, dit en substance le rapport, est primordiale pour l'Empire. Je crains que les Mạc viennent un jour s'en emparer et nous attaquer à revers. Il faut désigner un chef capable de défendre ce pays. »

Aussi ne puis-je comprendre la remarque, que M. Maybon reproduit d'ailleurs textuellement du livre du P. Cadière (*Mur de Đồng hới*, p. 94) : « Peut-être Trịnh Kiểm s'aperçut-il alors, mais trop tard, que la mesure qu'il avait prise était impolitique. » Que la stèle du Long Pont et tous les documents fassent remarquer que la fortune des Nguyễn date de cette année 1558, où Nguyễn Hoàng « jeta les fondations de son empire », rien que de très naturel à cela, puisqu'il s'agit d'histoire tant pour les auteurs de ces documents que pour le rédacteur de l'inscription; mais comment croire que Trịnh Kiểm ait pu se douter en 1558 et même avant 1570, date de sa mort, que cet acte de gouvernement aboutirait à rendre la famille des Nguyễn complètement indépendante à l'égard des Lê et même dangereuse pour la propre famille des Trịnh ? Si Trịnh

Kiểm avait eu de telles appréhensions, rien ne l'eût empêché lui, tout-puissant, de revenir sur sa décision et de faire maintenir Nguyễn Hoàng sous sa surveillance à la Cour, au moment où celui-ci revint du Thuận-hoá en 1569.

A vrai dire, et en admettant même que les motifs politiques aient été mis en avant pour les besoins de la cause, Trịnh Kiểm n'a eu en vue, tant en 1558 qu'en 1569, que d'éloigner Nguyễn Hoàng qui gênait son autorité à la Cour impériale. Le P. Cadière a d'ailleurs fort justement corrigé ce que son hypothèse pouvait avoir d'aventureux en exposant avec clarté (*loc. cit.*, p. 107 et n. 1, passage que M. Maybon aurait dû reproduire) les rapports de Nguyễn Hoàng avec Trịnh Kiểm, en notant qu'en 1569 l'entrevue de ces deux dignitaires fut plus que cordiale et en précisant que ce fut sur la demande nouvelle de Trịnh Kiểm que Nguyễn Hoàng put retourner, en février 1570, dans ses domaines augmentés du Quảng-nam. Comment, en cette matière, ce qui n'est pas vraisemblable en février 1570, alors que Nguyễn Hoàng avait déjà commencé à organiser le pays placé sous son autorité, aurait-il pu l'être en 1558, au moment où il arrivait à peine au Thuận-hoá et avait tout à créer ?

En fait, l'hostilité réelle entre les Trịnh et les Nguyễn ne commence guère avant l'année 1600, avec Trịnh Tùng 鄭 松 et seulement lorsque Nguyễn Hoàng, présent à la Cour des Lê, à Hanoi, comprit enfin que Trịnh Tùng en voulait à son indépendance.

Chapitre premier (p. 13-25). — Dans ce chapitre M. Maybon étudie la rivalité naissante et les luttes sanglantes entre les Nguyễn, Seigneurs du Sud et les Trịnh, Seigneurs du Nord.

Cette rivalité ne se manifesta pas tout de suite, comme nous l'avons vu. En octobre-novembre 1569, le *Cương mục* (q. 28, f° 22 r°) note que l'entente est encore maintenue entre les Trịnh et les Nguyễn, puisque Nguyễn Hoàng vient au Thanh-hoá, à la capitale des Lê ; il y fait une visite à Trịnh Kiểm 鄭 檢, qui le reçoit avec les marques d'une affection presque fraternelle. Ce voyage à la cour ne fut d'ailleurs pas inutile ; Nguyễn Hoàng, avec l'appui de Trịnh Kiểm, en profita pour obtenir des pouvoirs plus étendus ; deux ou trois mois après, en effet, Nguyễn Hoàng était chargé de gouverner, avec le Thuận-hoá 順 化, les territoires du Quảng-nam. Jusque là, ceux-ci avaient été placés sous l'autorité d'un gouverneur militaire *tổng binh*, 總 兵 ; le dernier *tổng binh* au service des Lê fut Nguyễn Bá-Quỉnh 阮 伯 駉, qui fut rappelé au Nghệ-an en janvier 1570. Nguyễn Hoàng reprit au même moment la route du Sud.

p. 13. — Trịnh Kiểm mourut le 24 mars 1570. C'est à la fin de l'année 1569 qu'il désigna son fils Trịnh Cối 鄭 檜 pour le remplacer à la tête des armées.

ibid. — « Trịnh Cối fut abandonné par la plupart des mandarins partisans de son frère cadet Trịnh Tùng ; il dut fuir et se réfugia chez les Mạc. » L'expression est bien faible ; là encore M. Maybon a pris ses renseignements dans Cadière, *Tableau chronologique...*, p. 124 (1570), sans se référer aux textes ; mais le P. Cadière donne volontairement un tableau des faits en raccourci ; il parle d'ailleurs d'« attaque » de la part de Trịnh Tùng. En fait il y eut

guerre et guerre violente entre les deux frères. De plus il est inexact que Trịnh Cối, une fois vaincu par son frère, se soit immédiatement réfugié chez les Mạc.

Trịnh Cối avait pris le pouvoir aussitôt après la mort de son père (24 mars 1570) ; il se rendit rapidement odieux par ses excès et son orgueil. En mai de la même année, Trịnh Tùng, se sentant menacé, se réfugia (avec le roi Lê, semble-t-il) dans le fort de Vạn lại, que Trịnh-Cối assiégea aussitôt ; il y eut un combat à la suite duquel Trịnh Cối fut vaincu. Sur ces entrefaites on apprit l'arrivée des armées Mạc ; Trịnh Cối se rendit au camp de Biện 汴營 pour leur résister et organiser la défense du territoire. Ce n'est qu'en septembre, trois mois plus tard, que Mạc Kính-điển 莫敬典, attaquant le Thanh-hoá, reçut la soumission de Trịnh Cối et de ses partisans qui, réduits à eux-mêmes, étaient trop faibles, paraît-il, pour continuer la lutte.

ibid. — Ajouter qu'aussitôt après la défection de Trịnh Cối, le roi Lê chargea Trịnh Tùng du commandement en chef des armées. Trịnh Tùng réussit à chasser les Mạc du Thanh-hoá et à les refouler jusqu'au Tonkin (décembre 1570-janvier 1571).

ibid. — « Mais des bandes se réfugièrent dans le Thuận-hoá ; Nguyễn Hoàng se porta à leur rencontre, les surprit et les tailla en pièces, etc. » Il s'agit de l'expédition de Mĩ-lương 美良 et de ses deux frères Văn-lan 文蘭 et Nghĩa-sơn 義山 ; le P. Cadière (*Mur de Đồng-hới*, p. 96 et ss.) donne un excellent exposé de cette campagne.

p. 14. — « Voici le tableau que fait le *Miroir* de son administration (celle de Nguyễn Hoàng) ».

Suit la traduction, qui n'est pas, comme on pourrait le croire, faite sur le texte du *Miroir* (*Cương mục*), mais qui est en réalité prise dans Cadière (*Mur de Đồng-hới*, p. 104) et n'est pas exactement reproduite.

ibid. — « En 1592, au moment où la capitale de l'Est retomba au pouvoir de ses maîtres légitimes, Nguyễn Hoàng vint à la tête de sa flotte apporter à Lê Thế-tôn ses félicitations de sujet fidèle. »

Nous avons vu plus haut (p. 102-106) que la capitale Thăng-long fut reprise aux Mạc pour le compte des Lê, à la date du 18 février 1592. Mais Nguyễn Hoàng ne vint pas cette même année rendre hommage à Lê Thế-tôn dans son palais de Thăng-long pour la bonne raison que l'Empereur Lê ne fit en réalité son entrée à Thăng-long que dans les premiers jours du mois de mai 1593 (1). Ce n'est que le 16 mai 1593 que Lê Thế-tôn prit effectivement et officiellement possession de son trône, dans le palais principal de Thăng-long, et qu'il reçut pour la première fois dans cette ville l'hommage des dignitaires de son royaume. Nguyễn Hoàng lui-même n'était pas présent à cette première cérémonie puisqu'il arriva à Thăng-long au plus tôt en juin 1593 (2).

(1) *Cương Mục*, q. 30, f° 3 v°, col. 2 et 3.
(2) *Ibid.*, f° 3 et 4. — *Phủ biên tạp lục*, q. 1, f° 20 v°.

Cette erreur de date est d'autant plus surprenante que le P. Cadière (*Mur de Đồng-hới*, p. 109) indique nettement que Nguyễn Hoàng arriva à Hanoi à la 5e lune de l'année *quí-tị* 癸巳 (1593).

ibid. — avant-dernière ligne : 1671 est une faute d'impression pour 1571.

p. 15. — Au sujet de l'élévation de Trịnh Tùng à la dignité de « roi », il faut noter que cette nomination, qui n'eut lieu qu'en avril-mai 1599 et sur la demande, on pourrait dire l'ordre, de Trịnh Tùng lui-même (1), fut habilement préparée par ce dernier. Dès 1594 des titres posthumes avaient été décernés à Nguyễn Kim, père de Nguyễn Hoàng et à Trịnh Kiểm, père de Trịnh Tùng. Nguyễn Kim était nommé *Chiêu huân phụ triết tĩnh công* 昭勳輔哲靖公 et Trịnh Kiểm, *Minh khang nhân trí vũ trinh hùng lược đại vương* 明康仁智武貞雄畧大王. Comme le P. Cadière le fait très justement remarquer (2), la préférence était acquise dès ce moment à la famille des Trịnh ; le titre posthume de « roi 大王 », qui anoblissait Trịnh Kiểm, annonçait que Trịnh Tùng ne tarderait pas à exiger pour son propre compte une égale dignité.

p. 15-16. — Au sujet du départ de Nguyễn Hoàng, M. Maybon ne donne qu'une partie du récit. Voir l'exposé intéressant et clair que le P. Cadière fait de ces événements en relatant les deux versions tonkinoise et cochinchinoise (*Mur de Đồng-hới*, p. 110-114).

p. 16. — Le *phủ* de Phú-yên fut créé en 1611. Nguyễn Hoàng mourut le 21 mai 1613. Trịnh Tùng mourut le 17 juillet 1623.

p. 17. — Les chiffres donnés sur les forces militaires en présence ne sont pas nécessairement valables pour la durée entière de la rivalité et pour toutes les campagnes. Quoiqu'elles n'aient peut-être pas subi de grandes modifications pendant le XVIIe siècle, il serait bon de remarquer que les forces indiquées pour l'armée de terre et la marine des Trịnh valent pour la campagne de 1627, le chiffre de 500 éléphants pour 1663.

p. 18. — La date de la construction du mur de Trường-dục 長育城 est juillet-août 1630. (Cf. *Cương mục*, q. 31, f° 25 v° et Cadière, *Đồng-hới*, p. 136).

p. 19. — M. Maybon ne date pas la rébellion des deux frères de Sãi-vương ; elle eut lieu en 1620 et donna lieu à la première expédition mort-née des Trịnh.

ibid. « Quelques années plus tard (1627)... etc. » Lire 1624 ; c'est bien 1624 qu'indique le P. Cadière (*ibid.*, p. 119-120). La date de 1627 est celle de la campagne. C'est en octobre-novembre 1626 que Trịnh Tráng envoie 5.000 hommes sur la frontière et c'est deux mois plus tard qu'il dépêcha son nouveau massager. Pour tout ce récit de la campagne de 1627 il est préférable de se reporter au P. Cadière, *ibid.* p. 119 à 131.

---

(1) *Ibid.*, f° 27 v°.

(2) *Mur de Đồng hới*, p. 110.

Au sujet des titres et des noms divers des membres de la famille des Nguyễn, voir Orband, *Tombeaux des Nguyễn*, *BEFEO*, XIV, 1914, nº 7.

p. 20. — « Trois ans après (1630), les Nguyễn prirent l'offensive et occupèrent le Bố-chính méridional ». Il est bon d'ajouter que cette offensive était limitée et ne paraît avoir été dirigée que contre le *tri-châu* du Bố-chính méridional, nommé Nguyễn Tịch 阮 籍, et contre la garnison du chef-lieu. Les Nguyễn n'avaient pas à proprement parler en face de leurs troupes les armées Trịnh sur le pied de guerre.

Ce pays de Bố-chính méridional tomba tout entier à cette époque aux mains des Nguyễn ; plus tard, à l'issue de la campagne de 1634, Trịnh Tráng laissa une importante garnison, sous les ordres de Nguyễn-Khắc-loát 阮 克 滑, pour défendre le Bố-chính septentrional.

Donc en 1634 la limite des deux royaumes rivaux était parfaitement déterminée ; le pays gouverné par les Trịnh avait pour frontière, au Sud, le Bố-chính septentrional, et le territoire des Nguyễn était borné au Nord par la limite septentrionale du Bố-chính méridional. Quel était donc le tracé géographique de la frontière qui séparait les deux parties du Bố-chính ?

A titre d'identification des parties du Bố-chính, M. Maybon donne ces deux notes.

(1) « [Bố-chính méridional] correspondant à peu près à la partie méridionale de la province moderne de Hà-tĩnh ; c'est le Bố-trạch d'aujourd'hui ».

(2) « [Bố-chính septentrional] actuellement Quảng-trạch ; cette circonscription dépendait alors du Nghệ-an, qui comprenait à cette époque le Hà-tĩnh actuel et le nord du Quảng-bình ».

Ces deux notes se contredisent ; si le Bố-chính méridional correspondait à la partie méridionale de la province moderne de Hà-tĩnh et au Bố-trạch actuel, il s'étendait donc à la fois sur une portion de la province de Hà-tĩnh et sur une partie de celle de Quảng-bình, soit du Nord au Sud, sur un territoire compris à peu près entre le parallèle 20 G et le parallèle 19 G 46 (voir carte de l'Annam au 1 : 100.000e, feuilles nos 111, 114, 115). D'autre part si le Bố-chính septentrional pouvait être identifié au Quảng-trạch actuel, il aurait été également situé dans le Quảng-bình et se serait trouvé à peu près entre les parallèles 19 G 80 au Nord et 19 G 60 au Sud. — Ces deux territoires se seraient donc recouverts et une partie du Bố-chính méridional aurait même été placée au Nord du Bố-chính septentrional. L'identification est manifestement à rejeter.

Le Bố-chính était situé dans l'actuelle province de Quảng-bình, entre la limite septentrionale de cette province et la frontière Nord du huyện actuel de Phong-lộc. De plus les textes nous permettent de fixer exactement au fleuve Linh giang 靈 江 la ligne de séparation entre l'ancien Bố-chính septentrional et l'ancien Bố-chính méridional (Cf. *Cương mục*, q. 31, fº 29 rº). Le fleuve Linh giang fut donc pendant longtemps la frontière qui séparait les possessions des Trịnh de celles des Nguyễn. C'est une donnée dont il faut tenir compte si l'on veut bien comprendre l'exposé des campagnes du XVIIe siècle.

p. 22. — Au lieu de 1569, lire 1659.

p. 22. « Les troupes des Trịnh pénétrèrent dans le Bố-chính septentrional vers la fin de l'année 1672 ; Trịnh Căn adressa, aussitôt après avoir franchi le Sông Giang, une proclamation aux habitants du Thuận-hoá et du Quảng-nam... » Les troupes Trịnh n'avaient pas besoin de « pénétrer » dans le Bố-chính septentrional où elles étaient chez elles ; elles y arrivèrent en effet en septembre-octobre 1672 et partirent de là pour pénétrer dans le territoire des Nguyễn ; pour cela elles franchirent le Sông Giang (Linh giang), et Trịnh Căn installa son camp, sur la rive droite du fleuve, et le long de la côte, entre les deux points actuels de Quang-khê et de Lý-hoà. C'est de là qu'il adressa sa fameuse proclamation, dont M. Maybon (p. 23) prend la traduction dans Cadière (*Mur de Đồng-hới*, p. 219), sans renvoyer ni au travail du P. Cadière, ni au texte original de la proclamation ; ce texte se trouve dans le *Toàn thư* (q. 29 f° 31 v° et ss).

p. 23. — « Mais l'attaque de Trịnh Căn vint se briser contre les ouvrages de Trấn-ninh. » Sur ces ouvrages de Trấn-ninh dont M. Maybon parle pour la première fois et à propos desquels il ne renvoie à aucun document, cf. Cadière, *ibid.*, p. 213, 217, 221.

Chapitre III (p. 101-134). — L'auteur étudie dans ce chapitre l'histoire d'Annam pendant le siècle de paix relative qui dura de 1674 à 1775.

p. 102. — Mạc Mậu-hợp fut pris et tué par les soldats de Trịnh Tùng en janvier 1593. Quant à son fils Mạc Toàn 莫全, il fut fait prisonnier le 14 février et décapité le 27 février de la même année (cf. Cadière, *Tableau chronologique*, p. 121-122). La référence de la note 2 est fausse.

p. 103. — Il eût été intéressant de donner, d'après les textes, le récit de la suite de la campagne des Lê contre les Mạc et de dire comment et à quelles dates les Trịnh parvinrent à reconquérir progressivement sur les usurpateurs la presque totalité du territoire tonkinois.

M. Maybon dit bien, en parlant de la famille Mạc : « Sa puissance est en fait presque anéantie, mais elle gouverne encore une notable portion du territoire annamite », et en note : « Un passage du *Miroir* (l. XXXI, p. 10-11) fait savoir qu'en 1610 les provinces de Thái-nguyên et de Lạng-sơn constituaient le territoire encore soumis aux Mạc. »

Ce n'est pas inexact en fait ; mais la question est moins simple. En effet le même ouvrage (q. 30, f° 25 r°) dit, sous la date de décembre 1598, que les Mạc attaquèrent Thái-nguyên et Lạng-sơn et qu'un général des Trịnh, Lại Thế-quí 賴世貴, chargé d'aller les combattre, fut vaincu par eux. Il y eut, même après 1592, on le voit, des alternatives d'avance et de recul des Trịnh dans les territoires qu'ils essayèrent de reconquérir sur les Mạc. C'est l'exposé de ces alternatives qu'il eût été utile de faire ; ce récit ne peut être écrit d'ailleurs qu'en se référant constamment à l'histoire des relations de la Chine et de l'Annam à cette époque. M. Maybon a bien utilisé les travaux de Devéria, mais les textes doivent être serrés de plus près. Le *Cương mục* (loc. cit., f° 27 r°) dit

encore qu'en janvier 1599, l'empereur Ming autorisa, sur sa demande, le roi Mạc Kính-cung 莫敬恭 à séjourner dans le territoire de Cao-bằng ; le souverain chinois obligea même les Lê à laisser aux Mạc cette région ; les Lê durent y consentir. Ce renseignement est confirmé nettement par l'*Histoire des Ming* 明史 (k. 321, f° 13 v°) qui dit : « 自是安南復爲黎氏有而莫氏但保高平一郡. Depuis lors (début 1599) les Lê possédèrent de nouveau tout le pays d'Annam sauf le seul territoire de Cao-bằng qui était réservé aux Mạc ». On voit que Thái-nguyên et Lạng-sơn avaient été conquis par les Lê avant 1610 et l'on sait d'autre part que cette conquête ne fut pas définitive.

D'une manière générale l'histoire des Mạc, telle qu'on peut la lire dans l'ouvrage de M. Maybon, est insuffisamment étudiée. On s'en rend compte en constatant que, pour les années qui vont de 1593 à 1677, elle tient en trente lignes.

P. 104. — La même remarque peut s'appliquer à l'histoire des Lê pour les années 1674 à 1709, qui est complètement passée sous silence, et à celle de la période qui s'étend de 1709 à 1774 et qui est traitée en deux pages et demie.

Il suffit cependant de parcourir les douze chapitres du *Cương mục* (k. 33 à 44), à défaut d'autres ouvrages, pour se persuader que pendant ce siècle d'histoire quelques faits valent d'être retenus. J'en indique brièvement quelques uns :

Cương mục, q. 33, f° 40 v° (juillet-août 1675). Renseignements intéressants sur l'organisation des six ministères avec le détail de leurs attributions (1).

q. 34, f° 3 r° (4 janvier 1677). Refonte complète des règles de procédure et détails sur les divers degrés de juridiction à la capitale et dans les provinces ; le rôle de la Cour des Censeurs 御史臺 en matière judiciaire (2).

q. 34, f° 3 v° (milieu 1677). Historique détaillé de la conquête de la région de Cao-bằng sur les Mạc ; les rapports de Mạc Kính-vũ (ou Hoàn) avec le rebelle chinois Wou San-kouei 吳三桂 ; sa fuite à Long-tcheou.

q. 34, f° 7 v° (août-septembre 1678). Texte très important sur la réglementation des examens pour la session ouverte le 23 septembre 1678 ; le nombre des candidats ; procédure des examens provinciaux ; classement ; recommandations aux candidats ; choix des examinateurs dans les provinces ; précautions prises contre la fraude, etc.

q. 34, f° 12 r° (entre le 2 septembre et le 30 octobre 1682). Trịnh Tạc 鄭柞 meurt et son fils Trịnh Côn 鄭根 lui succède.

q. 34, f° 12 v° (novembre 1682). Un des derniers chefs du parti Mạc, nommé Nguyễn Công-Hồi 阮公迴, vient se soumettre au gouverneur de Cao-bằng, Lê Hải 黎海 ou Lê Hồi 黎誨.

---

(1) Comparez p. 104 n. 3 du livre de M. Maybon.
(2) *Id.*, p. 104-105.

q. 34, f° 13 r°. (1683). En juillet 1682 les autorités chinoises font transporter jusqu'à la frontière annamite 350 prisonniers appartenant au parti Mạc, avec leur chef Mạc Kính-liêu 莫敬僚. Longue discussion entre envoyés officiels chinois et annamites au sujet de la remise des prisonniers et, probablement, des sommes à verser. Enfin Mạc Kính-liêu et 124 autres prisonniers Mạc sont acceptés par les autorités annamites et reçus en audience par le roi Lê au début de l'année 1683 ; ces prisonniers sont ensuite libérés.

q. 34, f° 16 v° (octobre-novembre 1683). Arrivée à la Cour annamite d'une ambassade de l'Empereur K'ang-hi, sous les ordres du *pien-sieou* Souen Tchŏ-jong 孫卓榮, pour apporter à Lê Hi-tôn 黎熙宗 (1675-1705) ses lettres d'investiture. Cette investiture n'avait été demandée qu'en 1682 par l'envoyé annamite Đặng Công-chât 鄧公瑾, qui était en même temps chargé d'annoncer officiellement le décès de Lê Huyền-tôn 黎玄宗, décès survenu le 16 novembre 1671, c'est-à-dire onze années plus tôt (1).

q. 34, f° 18 (novembre-décembre 1684). Place des Trịnh à la Cour ; titres que s'attribue Trịnh Côn et note marginale intéressante de l'Empereur Tự-đức.

q. 34, f° 19 r° (septembre 1685). Détermination des principes qui réglaient l'avancement des fonctionnaires. Jusque là les fonctionnaires étaient notés chaque année et les notes se traduisaient aussitôt soit par une promotion, soit par une rétrogradation. La Cour, reconnaissant que ce délai d'une année est insuffisant pour juger de la valeur réelle des fonctionnaires, décide de continuer à noter une fois par an, mais de n'établir un tableau d'avancement que tous les trois ans. Les notes étaient données suivant l'échelle 上 *bien*, 中 *passable*, 下 *mal*. La note *bien*, obtenue trois années de suite, donnait le droit d'être promu à la classe supérieure, avec une récompense de 50 ligatures. Deux *bien* et un *passable* entraînaient un avancement avec récompense de 20 ligatures. Un *bien* et deux *passable*, simple avancement sans gratification. Trois notes *passable* provoquaient la mutation de l'intéressé qui était remis à l'épreuve pendant trois nouvelles années et sans changer de grade. Trois notes *mal* entraînaient la rétrogradation à la classe inférieure et une amende de 50 ligatures. Deux *mal* et un *passable*, la même sanction avec une amende de 25 ligatures. Enfin un *mal* et deux *passable*, rétrogradation sans amende.

q. 34, f° 20 v° (mai-juin 1688). Question de frontière entre la Chine et l'Annam, au sujet des *châu* de Vị-xuyên 渭川 et de Bảo-lạc 保樂, dans le Tuyên-quang et du *châu* de Thủy-vĩ 水尾 dans le Hưng-hoá. Cette question est importante et il y est souvent fait allusion dans les textes (2). La traiter

---

(1) Cf. *Cương mục*, q. 34, f° 10 v°-11 r° ; voir un cas analogue d'investiture tardive dans Cadière, *Tableau chronologique*, p. 117, à propos de laquelle voir *infra* p. 116 et 117 n. 1.

(2) Cf. encore *Cương mục*, q. 34, f° 26, 2°, 42 r°-v° ; q. 36, f° 29 ; q. 37, f° 4 à 10 ; *Tong houa lou, sub. ann.* ; *Ta Ts'ing yi t'ong tche*, etc.

serait d'autant plus intéressant que cela donnerait l'occasion d'apprécier avec exactitude à quel degré l'Annam des Lê était moralement et matériellement tributaire de la Chine, ensuite de déterminer le rôle joué dans les régions frontières par les petits seigneurs de tribus thổ et par les chefs de bandes organisées.

q. 34, f° 31 v° 32 r° (1693). Réorganisation du Quốc-tử giám 國子監 des Lê (décembre 1693-janvier 1694). Classement nouveau des lettrés en quatre grandes divisions : *liêm năng* 廉能, *đãi noạ* 怠惰, *bình thường* 平常 et *tham giảo* 貪狡.

q. 34, f° 32 v° (mai-juin 1694). Trait de mœurs et renseignements sur la sécurité qui régnait dans le pays. Cinquante-deux personnes du village Đa-giá thượng 多稼上 (province actuelle de Ninh-bình) sont condamnées à mort pour les raisons suivantes. Ce village situé dans la montagne, sur le tracé de routes rendues dangereuses par l'abondance des tigres, avait décidé d'élever une maison de repos spéciale destinée aux voyageurs. Les habitants s'étaient concertés et, à frais communs, avaient construit cette maison. Les passagers y étaient reçus en grand nombre ; cependant, la nuit venue, les habitants les tuaient et pillaient leurs biens, puis faisaient disparaître les corps. Cette petite industrie dura plus de vingt ans, mais finit par être connue des autorités. On se rendit sur les lieux où l'on découvrit une grosse quantité d'ossements accumulés ; 290 habitants furent arrêtés et passèrent en jugement ; 52 furent mis à mort et les autres condamnés à avoir un doigt coupé et à être exilés dans une contrée lointaine ; quant au village, il fut rasé.

q. 34, f° 34 r° (août 1694). On établit une liste de « ce qu'il était nécessaire de savoir 須知冊 », dans laquelle étaient énumérés les montagnes, fleuves, canaux, temples, terrains, marchés, bacs, routes, etc., du pays d'Annam.

q. 34, f° 35 v°-36 r° (août 1696). Lutte des autorités contre les coutumes chinoises et le danger d'assimilation qu'elles présentaient pour les Annamites ; les Chinois résidant en Annam sont astreints à se plier aux mœurs locales, à parler annamite et à porter des vêtements annamites, et d'autre part interdiction est faite aux indigènes d'employer la langue chinoise parlée et de s'habiller à la chinoise.

q. 34, f° 37 r° (octobre 1696). Triều Phúc 朝福 est nommé souverain du royaume d'Ai-lao 哀牢 avec l'appui de l'Annam ; question de l'influence annamite dans la région du Trân-ninh et des Hua-phan. — Les procès étant trop nombreux et les cours de juridiction ne suffisant pas à la tâche, on charge aussi les fonctionnaires civils et militaires de rendre la justice.

q. 34, f° 39 r° (décembre 1696-janvier 1697). Un examinateur, membre du jury des concours littéraires, est condamné à mort et exécuté pour avoir essayé de faire recevoir par fraude un candidat, fils de haut fonctionnaire.

q. 34, f° 41 v° (mars-avril 1697). Interdiction des jeux d'argent et réglementation relative à ces jeux.

q. 34, f° 47 v° (juillet-août 1700). Révolte dans le pays d'Ai-lao ; Triều Phúc, protégé par l'Annam, reste vainqueur. Nombreuses querelles avec les tribus thổ.

q. 34, f° 50 r°-51 v° (février-mars 1703 à fin 1704). Affaire de la succession de Trịnh Côn 鄭棍 ; son fils aîné Vịnh 栐 et son fils cadet Bách 栢 ; son petit-fils Bính 栟 et son arrière-petit-fils et successeur Cương 棡. Révolte de deux fils de Bạch, Luân 棆 et Bạt 栰 ; rôle de Đào Quang-Nhai 陶光涯 et de Nguyễn Công-Cơ 阮公基. Luân, Bạt et leurs complices sont décapités.

q. 34, f° 52 r° (avril-mai 1705). Abdication de Lê Hi-Tôn en faveur de son fils aîné Duy Đường 維禟 qui devient l'Empereur Lê Dụ-Tôn 黎裕宗 et qui recevra l'investiture 15 années plus tard, en janvier 1720.

q. 35, f° 1 r° (février 1706). Le roi d'Ai-lao, Triều Phúc, envoie le tribut aux Trịnh (哀牢來貢于鄭) ; il demande et obtient la main d'une princesse de la famille Trịnh (鄭郡主). Remarquer ces expressions qui sont habituellement réservées d'une façon exclusive à l'Empereur ou à ses filles ; mieux que beaucoup d'autres choses, elles marquent l'importance définitive prise par les Trịnh, qui ne laissaient aux Lê même pas l'illusion du pouvoir.

q. 35, f° 2 r° (mars 1707). La réglementation de 1685 sur l'avancement des fonctionnaires est modifiée. — Régime spécial de pensions et de privilèges pour les familles des militaires tués à l'ennemi.

q. 35, f° 7 r° (juin-juillet 1709). Mort de Trịnh Côn et avènement de Trịnh Cương.

q. 35, f° 8 v°-9 r° (début 1711). Réglementation au sujet de la distribution des rizières communes 公田.

q. 35, f° 10 r°-21 v° (fin 1711 à 1717). Refonte du programme des examens provinciaux. — Les différentes classes d'inscrits ; leur importance. — Relations avec la Chine ; le tribut ; sa composition et sa valeur. — Mort de l'Empereur Lê Hi-Tôn.

q. 35, f° 20 v° et ss. (janvier 1718). Réglementation sur l'exploitation des mines d'or, d'argent, de cuivre, de zinc ; emploi de la main-d'œuvre chinoise.

q. 35, f° 22 v°-23 r° (octobre-novembre 1718). Trịnh Cương crée pour son service personnel et dans son palais six bureaux spéciaux (六番) qui correspondent, par leurs attributions, aux six ministères et qui confirment officiellement l'autorité des Trịnh. Ces six bureaux accaparèrent immédiatement toutes les affaires de l'Etat sans exception ; les ministères des Lê devinrent inutiles. Organisation détaillée de ces six bureaux et de leurs sections.

q. 35, f° 26 v°-27 r° (janvier 1720). Arrivée des ambassadeurs de la dynastie des Ts'ing, Teng T'ing-tchö 鄧廷喆 et Tch'eng Wen 成文 pour conférer l'investiture et le titre de « Roi d'Annam 安南國王 » à l'Empereur Dụ-tôn 裕宗 et lui apporter des vêtements de 1re classe (一品服) ; ces ambassadeurs étaient également chargés de sacrifier au roi défunt, Lê Hi-tôn 黎熙宗. L'Ambassade chinoise voulut exiger du roi 3 agenouillements et 5 prosternations au moment

où il recevrait l'investiture. Les fonctionnaires annamites refusèrent en affirmant que, d'après les rites du pays, 5 salutations (五 拜) et 3 prosternations (三 叩) suffisaient : cette dispute dura quatre jours à l'issue desquels l'ambassadeur chinois consentit à laisser suivre les rites annamites (1).

q. 35, f° 31 r° (juin-juillet 1720). Trịnh Cương n'ose pas prendre la robe jaune impériale, que ses partisans lui conseillent de revêtir.

q. 35, f° 34 r° (décembre 1720). Réglementation de la vente du cuivre et de la cannelle, sous le contrôle de l'administration.

q. 35, f° 37 v°-43 v° (fin 1720-janvier 1721). Refonte du système d'impôts et de corvées. Réforme de l'administration provinciale. Réorganisation de l'armée. Institution du monopole du sel; les receveurs de l'impôt sur le sel; les saliniers (竈 丁) et les marchands de sel (監 戶) ; leurs privilèges ; fonctionnement du monopole et part de l'Etat.

q. 36, f° 5 r° (fin 1722). Les troupes de Trịnh Cương et leur organisation en six *dinh* 六 營.

q. 36, f° 7 v° (février 1723). Répartition géographique du pays en *xứ* ; organisation intérieure des provinces.

q. 36, f° 9 et ss. (juin 1723). Détails intéressants au sujet de l'impôt sur les rizières (租) et de l'impôt personnel (庸). (Cf. d'ailleurs Deloustal, *BEFEO.*, X, 1910, p. 471, où se trouve un excellent exposé de la question).

q. 36, f° 13 v° (janvier-février 1724). Trịnh Cương sacrifie au Ciel à la place et au nom de l'empereur ; il n'ose pas le faire en son nom propre.

q. 36, f° 22-25 (1725). Création d'inspecteurs des cultures (觀 農 使). Renseignements détaillés sur la tenue officielle des fonctionnaires civils et militaires.

q. 36, f° 25 v° (février 1726). Retour de Chine d'une ambassade annamite rapportant à l'empereur d'Annam des ouvrages chinois, dont plusieurs encyclopédies : *P'ei-wen yun fou*, *Yuan kien lei han*, *Kou wen yuan kien*, etc.

q. 36, f° 32-34 (fin 1727). Trịnh Cương choisit comme héritier présomptif du trône le prince Duy-phường 維 祊, fils cadet de l'empereur. Le fils aîné Duy-tường 維 祥, alors âgé de 28 ans, avait été proclamé héritier présomptif

---

(1) On voit que le *Cương mục* est formel sur la date de janvier 1720. Le P. Cadière (*Tableau chronologique*, p. 117) indique que Lê Dụ-tôn reçut l'investiture en 1718 戊 戌 et renvoie au *C. M.*, XXXV, 22 a, en notant que Devéria donne l'an 1719. Dans le passage invoqué il n'est nullement question d'investiture reçue par Lê Dụ-tôn, mais de tribut et de représentations générales au sujet des retards apportés par l'Annam à ses devoirs de vassal. Quant à Devéria (*Histoire des relations de la Chine avec l'Annam*, p. 11), il donne 1719 parce que cette année 1719 correspond en gros à l'année, marquée du signe cyclique *ki-hai* 己 亥, dont la fin tombe en l'an 1720 du calendrier grégorien. L'ambassade chinoise est en réalité partie de Pékin, sur un ordre impérial émis le jour 壬 子 de la 2e lune de l'année *ki-hai*, soit le 29 mars 1719 (cf. *Tong houa lou*, K'anghi 13, f° 1 r°) et n'est arrivée à Hanoi qu'en janvier 1720.

depuis plus de dix ans ; son frère cadet Duy-phường n'avait que 19 ans, mais il était apparenté aux Trịnh par sa mère qui était la fille même de Trịnh Cương. Depuis longtemps Trịnh Cương désirait faire reconnaître Duy phường comme prince héritier à la place de Duy-tường ; il hésitait cependant. Il s'y décida en 1727 sous les yeux de l'empereur Lê Dụ-tôn, impuissant. — A la même date Trịnh Cương désigna, pour lui succéder après sa mort, son fils Trịnh Giang 鄭杠.

q. 37, f° 8 r°-10 r° (avril-mai 1729) Trịnh Cương oblige l'empereur Lê Dụ-tôn à abdiquer en faveur de l'héritier présomptif Duy-phường, petit-fils de Trịnh Cương, qui prend le titre de période *vĩnh-khanh* 永康. — Mort de Trịnh Cương à qui succède Trịnh Giang.

q. 37, f° 17 r°-28 r° (février 1731). Mort de l'ex-empereur Lê Dụ-tôn ; ce décès est annoncé à l'empereur de Chine par une ambassade qui quittera l'Annam en avril-mai 1732 et qui sera chargée, par surcroît, de demander l'investiture pour le jeune empereur Duy-phường. Dès mai-juin 1732, Trịnh Giang projette de remplacer l'empereur Duy-phường par un autre. Il prépare cette mesure en réunissant un conseil de hauts dignitaires, en écartant les fonctionnaires hostiles à son projet, en enlevant à la mère du roi, sa propre fille, le titre d'impératrice 太后 pour le remplacer par celui de *quận quân* 郡君. Enfin il renverse le roi (qu'il fera assassiner en 1734), lui donne le titre de *Hôn-đức công* 昏德公 et lui substitue le fils aîné de l'empereur défunt, ce même Duy tường, qu'en 1727 Trịnh Cương avait privé de son titre d'héritier présomptif. Le titre de règne est changé en celui de *long-đức* 龍德, à la date du 10 octobre 1732. On peut chercher les raisons qui poussèrent Trịnh Giang à défaire ce que son père Trịnh Cương avait fait et à aboutir en somme à une solution plus favorable aux Lê qu'aux Trịnh. Plusieurs ouvrages avancent que Trịnh Giang agit ainsi pour se venger de Duy-phường avec qui une de ses concubines le trompait, paraît-il. Peut-être n'est-ce là que le prétexte ; à vrai dire les faits prouvent clairement qu'au cours de sa carrière Trịnh Giang n'eut aucun respect, aucun ménagement pour la mémoire de son père. Trịnh Giang fait d'abord (1730) détruire le palais privé que Trịnh Cương avait fait construire et où il aimait à aller se reposer ; il fait ensuite assassiner (1733) un certain Nguyễn Công-hãng 阮公沆, confident et ami de son père, à qui il ne put pardonner quelques critiques faites en 1727. Tout porte à croire que Trịnh Giang était un personnage sans cœur et sans intelligence et que par simple haine de la volonté paternelle il renversa ce que Trịnh Cương avait édifié.

q. 37, f° 30 r°-31 v° (février 1734). Interdiction d'acheter des livres en Chine ; on fait graver en Annam des éditions des *Sseu chou*, des *Histoires*, des *Poètes*, du dictionnaire *Tseu-houei* 字彙 ; on répand le *Wou king ta ts'iuan* 五經大全. — Rédaction du *Hội điển* des Lê 黎朝會典. — Ambassade chinoise (novembre 1734).

q. 38, f° 1-10 (1736-1739). Période troublée par les exigences et les crimes de Trịnh Giang. Celui-ci va jusqu'à faire vendre à son profit des grades de

mandarinat ; il accorde aux fonctionnaires des promotions contre le versement de 600 ligatures, et, à qui le désire, le grade de *tri-phủ* contre 2.800 ligatures, celui de *tri-huyện* contre 1.800 ligatures. Des tentatives de révolte se font jour, mais elles sont cruellement réprimées ; la piraterie sévit.

q. 38, f° 13 v° (octobre 1739). Trịnh Giang prend le titre de « Roi suprême de l'Annam 安南上王 » et fait ou laisse croire que ce titre lui a été décerné par brevet spécial de l'empereur de Chine ; (pour les autres titres pris par Trịnh Giang, cf. Cadière, *Tableau chronologique*, p. 125).

q. 38, f° 14 v° - 31 v° (1740). On crée des milices de gardes civils destinées à combattre efficacement les bandes de pirates. Chaque village devait fournir deux gardes armés et équipés par 10 inscrits ; les gardes de plusieurs villages étaient groupés en milices qui avaient le devoir de se porter rapidement sur les points menacés et au besoin de faire appel aux milices voisines. Les textes ajoutent qu'aussitôt après la création de ces milices, il y eut des armes dans tout le pays et que les gens animés de mauvaises intentions en profitèrent pour piller les villages. Le remède était donc pire que le mal et les autorités durent plus tard licencier ces milices et confisquer les armes conservées chez les habitants. — Des révoltes, particulièrement dirigées contre Trịnh Giang, naissent un peu partout ; deux bandes de pirates, celle de Nguyễn Tuyển 阮選 et celle de Nguyễn Cư 阮遽, sont particulièrement redoutées et mettent le pays en coupe réglée. — Trịnh Doanh 鄭楹 est porté au pouvoir (cf. Cadière, *Tableau chronologique*, p. 125-126). — Abdication de l'empereur Ý-tôn 懿宗 (mai-juin 1740) en faveur de son neveu Duy-diêu 維祧, connu sous le nom posthume de Lê Hiển-tôn 黎顯宗, etc. etc.

* * *

Je n'ai pas l'intention de pousser plus avant cette révision de l'ouvrage de M. Maybon. Le temps et la place me manquent pour la compléter. En écrivant ce compte rendu j'ai voulu simplement montrer en quoi une partie de ce livre me paraissait n'apporter rien de nouveau et quelles étaient les directions principales dans lesquelles il aurait fallu faire certaines recherches.

Les pages qui précèdent ne rendent peut-être pas à l'effort patient de M. Maybon le juste hommage qui lui est dû. Je suis le premier à reconnaître que cet effort a dû être considérable et je répète que la partie de l'ouvrage qui traite des relations des Annamites avec les Européens est excellente et pleine de choses neuves ; elle fera certainement autorité. D'autre part, il est juste de reconnaître également que l'histoire intérieure de l'Annam à partir de Gia-long est traitée d'une manière plus intéressante et suffisamment exacte.

Mais je crois que la tâche ingrate et vaste qu'assumait par surcroît M. Maybon, en se proposant d'écrire l'histoire propre du pays d'Annam sous les Lê, exigeait de lui qu'il fît autre chose que ses devanciers sous peine de ne pas faire mieux, sous peine même de se condamner à faire parfois moins bien.

A côté des analyses de grande valeur que nous possédons déjà pour des périodes restreintes du passé de l'Annam, il y a toute une littérature de synthèse historique dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle est prématurée. A cette masse d'histoires générales, utiles pour la vulgarisation, mais désuètes au regard de la recherche scientifique, il ne faut ajouter une histoire nouvelle qu'en s'astreignant à faire ce que M. Maybon lui-même a fait pour la partie bonne de son ouvrage, je veux dire à effectuer ce travail de classement, de dépouillement, de traduction et d'utilisation des sources originales dont la nécessité a été trop longtemps méconnue.

La besogne est ingrate, je le répète, et très longue. Mais elle doit être faite. L'heure semble avoir sonné de réunir et de mettre enfin au jour les matériaux qui permettront d'écrire plus tard la véritable *Histoire d'Annam* que nous devons à ce pays. Aussi faut-il être reconnaissant à M. Maybon d'avoir essayé de traiter ce beau sujet pour la période moderne qui va de la fin du XVIe siècle à la mort de Gia-long. Des travaux comme celui-ci ne peuvent qu'être utiles en stimulant les recherches et en révélant les lacunes de notre documentation. S'ils nous confirment l'ignorance où nous sommes encore du passé vivant de ce coin du monde, ils restent les sûrs témoins de la tâche qui nous incombe de la faire disparaître.

L. Aurousseau.

INDE

The Nighaṇṭu and the Nirukta, the oldest Indian treatise on Etymology, Philology and Semantics, critically edited from original manuscripts and translated for the first time into English, with Introduction, exegetical and critical notes, three indexes and eight Appendices, by LAKSHMAN SARUP. Introduction. — Oxford, 1920, in-8°. 80 pp.

M. Lakshman Sarup a préparé à Oxford, sous la direction du Prof. A. Macdonell, une édition critique des *Nighaṇṭu* et du *Nirukta*, avec une traduction anglaise et de très utiles index. Les frais excessifs qu'entraîne aujourd'hui l'impression d'un ouvrage scientifique n'ayant pas permis, pour le moment, une publication intégrale de ce travail, l'auteur s'est décidé à en donner tout d'abord l'introduction.

Il commence par justifier l'opportunité d'une nouvelle édition de ces deux textes en signalant les imperfections des précédentes. Les *Nighaṇṭu*, qui ne sont que des listes de mots védiques rares ou obscurs dressés à une époque fort ancienne, et le *Nirukta*, commentaire sur ces listes par le vieil exégète Yāska (vers le VIe-Ve siècle av. J.-C.), ont été publiés ensemble, d'abord par Roth (Tübingen, 1852), puis par Satyavrata Sāmaçrami (Bibliotheca Indica, 1882-1891). Une troisième édition du *Nirukta*, par le pandit Çivadatta (Bombay, 1912) est fondée sur les deux éditions précédentes et non sur une étude critique des manuscrits.

De l'aveu de M. S., la plus ancienne recension du *Nirukta* est représentée par le commentaire littéral de Durgasiṃha (XIIIe siècle ?), qui forme la base de l'édition de Satyavrata Sāmaçrami. Il est donc assez douteux que la nouvelle édition modifie le texte dans une large mesure. Néanmoins il est à croire que la soigneuse collation des 13 manuscrits d'Oxford à laquelle M. S. s'est livré lui aura fourni bon nombre d'intéressantes leçons. Mais ce qui donnera un prix tout particulier à son travail, c'est la traduction ainsi que les index dont il donne la liste : l'étude de ces vieux textes, si intéressants pour l'histoire de la langue et de la tradition védiques, en sera grandement facilitée. Aussi formons-nous le vœu que cette publication voie le jour à bref délai.

L. FINOT.

Annual Progress Report of the Superintendent, Hindu and Buddhist Monuments, Northern Circle, for the year ending 31st March 1919. — Lahore, 1920.

Ce rapport, signé de M. Daya Ram Sahni, signale quelques découvertes intéressantes dans le domaine archéologique ou épigraphique.

Au cours de travaux d'aménagement entrepris à Sarnath, on a mis au jour une vingtaine de stûpas, les uns en pierre, les autres en brique et mortier, presque tous contenant des reliques ; — un promenoir (*caṅkrama*) de 162 pieds sur 8 ; — un petit temple, qui paraît avoir été dédié à Vajra-Varāhī ; — enfin plusieurs sculptures, tant bouddhiques que çivaïtes, ces dernières datant évidemment de l'époque où le sanctuaire bouddhique fut usurpé par l'hindouisme. La principale image bouddhique est une statue de Vajrasattva, datant probablement de la fin de la période Gupta : le bodhisattva est assis sur un lotus, tenant le *vajra* et la clochette ; dans sa haute coiffure sont assis deux dhyānibuddhas, dont l'un (Akṣobhya sans doute) fait le geste du *bhūmisparça*. Parmi les sculptures çivaïtes exhumées dans la cella du temple de Vajra-Varāhī, il faut citer un piédestal supportant « cinq groupes de liṅgas », et un Çiva assis, tenant un bol et un trident ; comme d'ordinaire, le croissant de la lune orne sa chevelure, mais avec cette particularité que Rāhu est en train de le dévorer.

Le Musée de Mathurâ a acquis un lot de moules en terre cuite ayant servi à fabriquer des *punch-marked coins*. Ces moules sont des disques de 2 . 35 pouces de diamètre ; trois disques superposés formaient un double moule dont les surfaces comprenaient chacune cinq empreintes, de sorte qu'on pouvait fondre en même temps dix pièces.

M. Daya Ram Sahni a étudié plusieurs inscriptions inédites, en particulier les inscriptions en nāgarī gravées sur le Kutb Minar de Delhi. La plupart d'entre elles sont du XIVe siècle et aucune ne confirme la thèse de l'origine hindoue et pré-musulmane du monument ; d'autre part, une inscription du XVIIe siècle le caractérise comme un *kīrti-stambha* (« pilier de gloire »).

Parmi les inscriptions inédites du Musée de Lahore, dont M. D. a préparé la publication, il s'en trouve trois qui concernent la dynastie des Sāhi du Panjab et de Kaboul, dynastie connue jusqu'ici exclusivement par les historiens musulmans. Al-Biruni, qui donne une généalogie de cette famille, la dit issue d'un brahmane ; M. D. s'inscrit en faux contre cette assertion, par la raison que les rois Sāhi portaient des noms en *-varman*, réservés normalement aux kṣatriyas. L'argument n'est peut-être pas décisif. Nous avons au Cambodge l'exemple d'une dynastie qui faisait remonter son origine à un brahmane et dont les rois portaient néanmoins des noms en *-varman*. Cela s'explique du reste assez facilement : le brahmane qui devient roi, et *a fortiori* ses descendants, échangent les occupations sacerdotales contre les fonctions royales, dont la plus essentielle est la guerre ; il est naturel, par suite, qu'ils changent la finale de leur nom contre une autre mieux appropriée à leur nouvelle condition, en substituant *-varman* à *-çarman*.

Deux autres inscriptions de Lahore, en caractères çaradā, sont datées dans le règne de Hammīradeva, qu'on identifie avec Mas'ud, fils de Mahmud de Ghazni.

L. Finot.

Report of the Superintendent, Archæological Survey, Burma, for the year ending 31st March 1920. — Rangoon, 1920.

M. Duroiselle. notre correspondant, dont on n'a pas oublié la collaboration au *Bulletin*, a été nommé « Superintendent, Archæological Survey, Burma », à partir du 7 décembre 1919. Tous nos vœux l'accompagnent dans l'accomplissement de la lourde tâche qui lui incombe. Si la science et le dévouement y suffisaient, le succès serait d'avance assuré. Mais le Service archéologique de Birmanie, comme d'autres et plus que d'autres, est dangereusement affaibli par la pénurie de personnel. A en juger par le rapport qui est sous nos yeux, ce personnel se compose du chef de service et de deux assistants indigènes : un « archælogical assistant » et un « architectural surveyor » ; ce n'est évidemment pas assez pour faire face à toutes les obligations dont il est chargé : conservation des monuments, exploration archéologique, étude des inscriptions, etc., et on n'est pas étonné de lire dans le rapport de M. D. (p. 2) que « the hands of the Superintendent are already full to overflowing » et que, par suite, un certain nombre d'articles du programme ont dû être laissés en souffrance. On avait mis quelque espoir dans les bourses d'études offertes aux jeunes Birmans, mais le goût de la recherche ne semble pas encore éveillé dans la jeunesse indigène et les « scholarships » n'attirent pas de candidats. En fin de compte, le Gouvernement ne trouve rien de mieux que de faire appel aux initiatives locales, remède héroïque qui peut éventuellement être pire que le mal.

Malgré ces circonstances défavorables, le Service archéologique n'a pas laissé de faire œuvre utile : on a poursuivi les travaux de restauration du palais de Mandalay ; on a établi un programme de routes pour permettre la visite des monuments de Pagan, qui est pour la Birmanie ce qu'Angkor est pour l'Indochine et qui commence, lui aussi, à attirer les touristes. On a reconnu dans la région de Pagan de nouveaux « cave-temples » et trouvé dans l'un d'eux une statue debout du Buddha *avec quatre yeux*. On a découvert à Hmawza (Prome) deux nouvelles sculptures vishnuites, dont l'une représente Vishnu à quatre bras avec ses attributs ordinaires, et l'autre le dieu couché sur Ananta. A Pégou ont été exhumées deux nouvelles inscriptions mones du XVe siècle. L'*Epigraphia Birmanica* a continué à paraître régulièrement.

Le Rapport contient, p. 17-20, un intéressant exposé des relations historiques de la Birmanie avec Ceylan et la Péninsule Malaise, et p. 21, la discussion de deux noms ethniques qui se trouvent dans une inscription mone de Kyanzittha : *Mirmā* et *Tircul* ; ce dernier, selon M. Duroiselle, correspondrait à *Cola* et désignerait ce royaume bien connu de l'Inde méridionale qui entretenait avec tout l'Extrême-Orient un commerce maritime très actif.

Le texte est accompagné de 3 planches donnant la reproduction photographique des plus importantes trouvailles de l'année.

L. Finot.

Memoirs of the Colombo Museum, edited by Joseph PEARSON, Director of the Colombo Museum. Series A.

N° 1. — *Bronzes from Ceylon, chiefly in the Colombo Museum*, by ANANDA K. COOMARASWAMY, D. Sc., fellow of University College, London. — Ceylon, 1914 ; 1 vol. in-4°, 31 pp., 28 planches hors texte.

N° 2. — *Sinhalese banners and standards*, by Edward W. PERERA. — Colombo, 1916, in-4°, 42 pp., avec deux illustrations et 38 planches hors texte.

La plupart des musées créés dans l'Inde par le gouvernement anglais sont conçus à la façon d'une encyclopédie. On y voit réunis les objets les plus variés, les collections les plus hétérogènes, si bien que le visiteur, en peu de temps, se trouve renseigné sur tout ce qui peut intéresser le bon sens britannique : faune et flore du pays, souvenirs historiques, folklore, cultes et croyances populaires, agriculture, richesses naturelles, navigation et commerce. Parfois, lorsque le musée n'est pas trop éloigné d'un site archéologique important, une salle réservée aux antiquités complète l'ensemble. C'est d'habitude la salle où l'on rencontre le moins de curieux. Le musée de Colombo n'a pas échappé à la règle. Sa belle collection d'art ancien fut constituée, pour ainsi dire, en marge des sections consacrées à l'histoire de l'Ile et à l'étude de ses plantes, de ses animaux, de ses pierres précieuses. Il serait temps peut-être de lui assurer une existence plus indépendante par la construction d'un édifice spécial, ce qui permettrait en outre de la développer à la suite de nouvelles fouilles. Ceci dit, rendons hommage à la direction actuelle du musée, toujours soucieuse de mettre en valeur ses trésors archéologiques et de les compléter de son mieux ; de cette constante sollicitude elle nous a donné une nouvelle preuve en inaugurant la série de ses *Memoirs* par deux publications sur l'art de Ceylan.

Le premier de ces ouvrages, consacré aux bronzes, est à notre avis de beaucoup le plus important. Sur 28 planches il nous offre les reproductions de 189 statues et objets divers, trouvés dans l'Ile et conservés soit au musée de Colombo, soit au British Museum ou dans des collections particulières ; l'auteur du texte est M. A. Coomaraswamy dont les savants travaux ont considérablement enrichi nos connaissances sur l'art indien. L'ouvrage est composé de de deux parties : bronzes bouddhiques et bronzes civaïtes. Les pièces d'origine bouddhique se subdivisent en deux groupes correspondant à deux époques distinctes de l'histoire singhalaise ; l'époque dite d'Anurâdhapura, qui ne dépasse pas le XIe siècle, et celle du royaume de Kandy, contemporaine de la conquête de Ceylan par les Européens.

Certains bronzes d'Anurâdhapura peuvent être classés parmi les plus beaux spécimens de l'art indien en général. Les affinités de style avec les sculptures du Magadha médiéval sont évidentes. Quelques pièces, examinées de plus près, paraissent en outre révéler l'influence de la sculpture bouddhique de l'Inde du Sud, dont la floraison, vers le IVe siècle de notre ère, se manifeste

dans les célèbres marbres d'Amarâvatî, conservés au British Museum et à Madras.

Tel est le cas de ce Buddha assis, qui fut trouvé en 1878 sur la route de Batticoloa, près de Badulla, et offert au Musée de Colombo par M. G. F. K. Horsfall (Pl. XVII, fig. 46). Cette pièce, haute de 54 cm., est remarquable à tous les points de vue. Elle représente le Maître en train de discourir, la main droite en *vitarka-mudrâ*, la gauche soulevant un coin de l'ample robe monacale (1). Une légère inclinaison de la tête accompagne le mouvement des mains qui prend ainsi la valeur d'un geste spontané, observé sur le vif. Un autre Buddha de bronze, exhumé à Toluvila, est d'un caractère plus sévère, plus hiératique (pl. XVII, fig. 47). Les deux pièces peuvent être datées du VIe siècle. D'un beau style et d'un faire excellent, elles nous donnent une haute opinion de l'art du bronzier tel qu'il se pratiquait à l'époque des rois d'Anurâdhapura. Le procédé technique est celui de la cire perdue. Les draperies, très étudiées, sont disposées en courbes harmonieuses et discrètes. Le modelé de la tête rappelle celui, si caractéristique, des grands Buddhas en pierre, que l'on rencontre dans les régions Nord-Ouest de l'Ile, au milieu de la brousse, près des *dâgoba* ruinés: l'ovale est plein, avec une légère tendance à la lourdeur, le nez allongé et busqué vers la pointe, le menton arrondi et plutôt fuyant. La bouche paraît petite en dépit des lèvres charnues; les paupières se dessinent avec netteté. L'*uṣṇîṣâ* ne présente qu'une faible saillie au-dessus du crâne. Nous supposons qu'elle était complétée par une sorte de flamme, comme cela se voit encore chez le Buddha colossal d'Awkana.

Un magnifique Bodhisattva trouvé près de Basawakkulam en 1898, est peut-être postérieur de deux ou trois siècles aux bronzes que nous venons de décrire (pl. V.). De toutes les pièces du Musée c'est la plus connue du grand public (2).

---

(1) Le geste de la main gauche a été mal interprété jusqu'à présent. Selon M. Coomaraswamy, le coin du vêtement monastique entre les doigts du Buddha serait un lotus. La même erreur a déjà été commise par le *Guide* du Musée (1912), p. 8. M. V. Smith, dans son *History of fine art in India and Ceylon*, 1911, p. 258, hésite à se prononcer: « the nature of the object held in the left hand is obscure. » Cependant le motif n'a rien d'exceptionnel et se rencontre déjà fréquemment dans l'art du Gandhâra. A ce propos, M. L. Finot a signalé à notre attention le magnifique Buddha de Đồng-dương conservé au Musée de l'Ecole à Hanoi, un bronze de haute époque qui montre le Maître debout et faisant le même geste que l'idole de Badulla. Cette statue offre de telles analogies avec le bronze de Colombo que l'on serait tenté d'y reconnaître une œuvre de provenance singhalaise Cf. H. Parmentier. *Guide au Musée de l'Ecole française d'Extrême-Orient*, 1915, pl. III et p. 22; *BEFEO.*, XI, p. 242 et 470, fig. 42; *Inv. des monuments čams de l'Annam*, t. II, p. 435 et 583.

(2) Le Bodhisattva représenté est probablement Maitreya. Le *Mahâvaṃsa* mentionne une statue érigée au Ve siècle par le roi Dhâtusena au Buddha futur. Fa-hien rapporte qu'il a entendu à Ceylan un sûtra récité par « un fidèle de l'Inde » et célébrant ce Bodhisattva Cf. le compte rendu de M. N. Peri consacré à la *Miroku jôdo ron* de

Le *Burlington Magazine* en a publié en 1910 une reproduction. Haute de 0 m. 46, elle nous séduit par la perfection de la ciselure. On ne peut pousser plus loin le souci du détail parachevé (1). La conception plastique est peut-être moins satisfaisante. La pose, qui est celle « des trois flexions » (*tribhaṅga*), est manifestement exagérée, et le problème d'équilibre qu'elle comporte n'est résolu qu'à moitié. La ligne inclinée du torse ne trouve de compensation ni dans le mouvement de la tête, ni dans la position des jambes. Il en résulte pour l'ensemble de la sculpture une instabilité gênante pour l'œil. L'artiste aurait-il copié en pleine ronde bosse une image exécutée en haut-relief ? Se serait-il inspiré d'une peinture ? L'un est aussi possible que l'autre. Les miniatures népalaises décrites par M. A. Foucher (2) et de nombreuses idoles sculptées en relief à diverses époques de l'art indien nous offrent des exemples caractéristiques de ce que nous appellerions le « *tribhaṅga* outrepassé ».

Si l'on se place uniquement au point de vue du statuaire, on n'hésite pas à préférer à ce Bodhisattva surchargé de parures le minuscule Avalokiteçvara de la collection Nevill au British Museum (pl. XXVII, fig. 174). Bien que haute à peine de 9 cm., cette figurine évoque par la simplicité monumentale de ses contours les images rupestres d'Ellora et d'Eléphanta. La même remarque peut être faite à propos d'une autre statuette d'Avalokiteçvara dont M. Coomaraswamy est propriétaire (pl. XXVII, fig. 172 et 173). Un petit Jambhala bedonnant et joyeux fait partie de la même collection (pl. XXVIII, fig. 132). Il est exactement pareil aux Jambhalas du Bihar (3). Nous renonçons à énumérer toutes les figurines de bronze trouvées dans la forêt d'Anurâdhapura et en d'autres sites archéologiques de l'Ile. Beaucoup d'entre elles ne sont que d'un médiocre intérêt artistique, mais toutes ont leur valeur aux yeux de l'iconographe et attestent l'emprise que le Mahâyâna exerçait sur le bouddhisme de Ceylan avant l'invasion tamoule (4). La déesse Cundâ est représentée par deux statuettes du British Museum. On constate l'absence de Târâ. Cette divinité se trouve pourtant mentionnée dans des textes trouvés dans l'Ile.

Les bronzes bouddhiques postérieurs au XVIe siècle, tous exécutés selon les règles iconographiques du Hînayâna, ne méritent qu'une courte mention. Tous sans exception présentent les marques d'une décadence grossière : abus

---

M. Matsumoto, *BEFEO.*, t. XI, p. 451. Le souvenir de ce culte ne s'est d'ailleurs pas complètement éteint à Ceylan Un temple de Kandy, le Natha Dewâla, est dédié à une divinité tutélaire de l'Ile, que les moines bouddhiques identifient avec Maitreya. Cf. Perera, *Sinhalese Banners...*, p. 19

(1) En fait de parure, notons les sandales ornées de bijoux. Les brodequins de Ceylan étaient renommés dans l'Inde antique.

(2) Cf. *Etude sur l'iconographie bouddhique de l'Inde*, pl. II, IV et VII.

(3) Cf. A Foucher, *op. cit*, fig 20 et 21.

(4) Les premières découvertes intéressant le mahâyânisme à Ceylan sont résumées dans le *Sixth Progress Report of the Archæological Survey of Ceylon* (Colombo, 1896).

du trait gravé au détriment de la ciselure en relief ; lourdeur des extrémités ; rigidité de la pose et des gestes. La *sanghâṭî* est transformée en une étole lisse et étroite, et l'*uttarasaṅga*, si soigné jadis, est traité à la façon d'un pelage ondulé. L'*uṣṇîṣâ* stylisée à l'excès ne rend guère ces images plus attrayantes. Si l'on a reproché au Grand Véhicule d'avoir multiplié à l'infini le nombre de ses dieux et par conséquent celui de ses types iconographiques, on peut dire de la doctrine rivale qu'elle a imposé aux artistes des restrictions contraires aux nécessités plastiques et favorisé ainsi un appauvrissement progressif de l'imagerie religieuse.

Les bronzes çivaïtes du Musée de Colombo furent trouvés pour la plupart dans le Nord de l'Ile. C'est de l'art tamoul. L'étude en est rendue facile par la publication de M. O. C. Gangoly sur les *South Indian Bronzes* parue en 1915. On avait la tendance à considérer certaines de ces pièces comme plus anciennes qu'elles ne l'étaient en réalité, mais M. A. Coomaraswamy n'eut pas de peine à mettre fin à cette erreur et à déterminer comme époque d'exécution une période comprise entre le XIe et le XIIIe siècles. Il se peut que l'on ait exagéré sous certains rapports l'importance de cette collection. Aucune des pièces qui la composent ne supporterait la comparaison avec le Çiva de Tanjore ou les *Naṭarâja* du Musée de Madras. Mais on aurait tort d'en négliger pour cette raison l'étude. Rien de plus instructif, par exemple, que la série des saints civaïtes, reproduite dans les planches VIII, IX et X et provenant du Siva Devâle de Polonnâruwa, l'ancienne capitale tamoule. Elle nous révèle, pour ainsi dire, l'immuable « image mentale » qui inspire le sculpteur hindou et le guide dans la représentation du corps humain. L'Appar Swâmi de la pl. X (fig. 21), dont l'anatomie n'est dissimulée par aucune draperie, par aucun bijou, peut être considéré comme un véritable canon statuaire. C'est sur des images de ce type qu'il convient de vérifier l'application plus ou moins fidèle des règles enseignées par les Çilpa-çâstras.

La planche XXVI reproduit une belle statue de femme qui appartient au British Museum depuis 1830. C'est un bronze de grandes dimensions (H. 1 m. 43) et d'un faire admirable. Le modelé du corps paraît à la fois robuste et harmonieux ; le mouvement des mains sculptées en *vara* et *vitarka mudrâ*, est plein de vie et de souplesse ; le visage porte l'empreinte d'une sérénité grave et accueillante. Cette belle déesse en bronze est-elle vraiment une Pattinî, ainsi que le veut une tradition déjà ancienne ? Nous n'en sommes pas absolument convaincu. Pattinî fut l'épouse déifiée d'un joaillier que le roi de Madura avait injustement mis à mort. Elle est considérée comme la patronne des orfèvres et des bijoutiers. On la représente parée de colliers, de ceintures en pierres précieuses, de bracelets... Ses attributs habituels sont un anneau de cheville et une mangue. Parfois un cobra se dresse à côté d'elle, le capuchon gonflé. Rien de tout cela dans la statue du British Museum. A l'exception du diadème en forme de mukuṭa, la déesse ne porte aucun bijou, et même — détail à noter — les cheveux sont cachés sous une sorte de serre-tête qui ne

laisse échapper aucune boucle. Cette idole si humaine et si abstraite en même temps nous fait songer à certaines entités mahâyânistes, où se manifeste le culte de la « Science transcendantale » ou Prajñâpâramitâ; mais il serait hasardeux d'émettre à ce propos une hypothèse quelconque. Quant à la question de la date, si nous partageons dans une certaine mesure les doutes de M. A. Coomaraswamy, qui hésite entre le VIe et le XIIe siècles, une chose d'autre part nous paraît indiscutable. C'est que le bronze du British Museum éveille chez ceux qui connaissent Ceylan le souvenir des reines et des princesses peintes sur le rocher de Sigiriya.

Nous ne pouvons consacrer que quelques lignes aux *minor objects* en bronze, publiés par le Musée de Colombo. Toutes les époques historiques de Ceylan y sont représentées. Parmi les objets reproduits se trouvent des lampes et des candélabres, des *aṅkuça*, des bols, des plats et des cuillers, des *vajra*, des cymbales et des clochettes rituelles dont le manche se termine en *triçûla*. Une série d'animaux minuscules fut retirée des décombres de Dondra, un temple bouddhique détruit par les Portugais au XVIe siècle. Notons aussi les poissons, crabes et tortues symboliques qui figuraient jadis parmi les ex-voto lors de la consécration d'un *taḍâga* ou bassin d'eau lustrale. Signalons enfin à tous ceux qui s'intéressent à l'architecture de l'Inde ancienne une pièce exceptionnelle, unique et à laquelle on aurait bien dû consacrer une planche entière (fig. 90). C'est une plaque de revêtement en cuivre, longue de o^m^ 61 et haute de o^m^ 189, provenant d'Anurâdhapura et que l'on croit être un reste de décor de porte. Le rinceau et les feuilles stylisées qui l'accompagnent sont d'un fort beau dessin et d'une exécution technique parfaite. Quelques traces de dorure subsistent dans les creux des ornements. Des pièces de ce genre nous permettent d'évoquer la splendeur de ces capitales de jadis dont la brousse a enseveli les ruines. Sans doute, les palais et les temples d'Angkor possédaient, eux aussi, leur étincelante parure de métal doré, pas très différente de celle dont le Musée de Colombo conserve un tout dernier fragment.

* * *

Les *Sinhalese Banners and Standards* de M. Edward W. Perera sont une monographie très complète sur une branche de l'art décoratif de Ceylan, dont nous étions loin de soupçonner l'importance. Dans cet art la science héraldique importée par les Portugais au XVIe siècle se mêle d'une façon parfois fort inattendue à la mythologie et aux traditions populaires de l'Ile. Le livre de M. Perera n'est pas spécialement destiné aux archéologues. Il s'adresse plutôt à un groupe de collectionneurs et aux érudits dont les recherches se poursuivent dans des limites tracées par l'histoire des quatre derniers siècles. On peut le comparer à des publications telles que le *Bulletin des Amis du Vieux Hué*. Il existe un vieux Ceylan, comme il y a un Calcutta de Warren Hastings, un Pondichéry de Dupleix. Ce terme évoque un bizarre mélange de styles et de traditions, un

milieu composite, mi-asiatique, mi-européen, où le rococo et le baroque voisinent et se confondent avec l'art religieux et les métiers d'un pays exotique. Cependant tous ces étendards et ces drapeaux singhalais, dont beaucoup remontent au règne de Kirti Sri, roi de Kandy (1748-1778) et dont un certain nombre sont plus anciens encore, appartiennent à ce Ceylan médiéval, bouddhiste ou tamoul, qui lui-même se rattache sans solution de continuité aux royaumes de Polonnaruwa et d'Anurâdhapura. Il n'y a donc rien de surprenant dans le fait qu'un archéologue de carrière, M. H. C. P. Bell, qui pendant de nombreuses années a dirigé le service des antiquités à Ceylan, ait été le premier à reconnaître l'importance de ce genre de documents. En marge de l'un de ses rapports il publia en 1892 une liste de drapeaux anciens étudiés par lui au cours de ses déplacements administratifs et en donna la description sommaire (1). D'autres continuèrent ses recherches, notamment M. H. W. Codrington, qui fit paraître en 1910 une étude sur le même sujet dans ses *Notes on Kandyan chiefs and headmen, and their dresses*, et M. P. Perera, qui esquissa les éléments d'une héraldique singhalaise dans le tome III des *Miscellanea Genealogica et Heraldica* (2).

C'est à ce dernier auteur que le Directeur du Colombo Museum confia le soin de rassembler et de classer les matériaux destinés à être reproduits dans le 2e fascicule des *Memoirs*. La tâche n'était pas des plus faciles. La lettre circulaire adressée par le Musée aux notables indigènes et à des collectionneurs privés ne fut pas toujours suivie d'une réponse empressée, et M. Perera eut parfois des difficultés sérieuses à se faire montrer par des bonzes méfiants et inquiets les vieilles bannières de temples cachées au fond de coffres moisis. Malgré cela il finit par réunir un nombre considérable de documents. Un heureux hasard lui fit en outre retrouver, durant un séjour en Angleterre, la bannière du dernier roi de Kandy, Śrî Vikrama Râja Siñha, conservée à l'hôpital de Chelsea. C'est cette pièce que nous voyons reproduite en couleurs au frontispice de l'ouvrage. Le drapeau, de forme rectangulaire, est « de pourpre bordé d'or au lion passant de même ». Le lion tient une épée singhalaise. Une feuille de figuier sacré, également en or, est disposée dans chaque coin. De toutes les pièces publiées par M. Perera, c'est bien celle où le souvenir des écussons portugais se manifeste le plus. Les autres sont d'une composition moins sévère et certains motifs y sont traités avec un naturalisme spontané et naïf qui nous paraît incompatible avec les règles de l'héraldique. Malgré leur goût pour le faste moyenâgeux, les Singhalais n'ont pas atteint la perfection dans l'art subtil du blason. Nous ne songeons d'ailleurs pas à le leur reprocher.

L'influence de l'imagerie civaïte de l'Inde du Sud est apparente dans un certain nombre de pièces. Il serait intéressant de comparer ces drapeaux avec

(1) Cf. H. C. P. Bell. *Report on the Kegalla District (Arch. Survey of Ceylon)*, 1892.
(2) Londres, 1909.

les estampes et les peintures populaires tamoules dont M. Jouveau-Dubreuil s'est servi pour illustrer son livre sur l'iconographie indienne (1). Les drapeaux du Kataragam Dewála à Kandy (fig. 64, 65, 66, 68, 92 et 99) sont à cet égard particulièrement curieux. Dans quelques rares exemples on croit en outre reconnaître comme le lointain souvenir d'une image empruntée à l'art chrétien; ainsi le Viśvakarmâ de la planche I rappelle les saints trônant dans les nuages, sur les peintures des églises jésuites.

C'est certainement dans la représentation des animaux que les artistes blasonneurs de Ceylan ont déployé le plus d'originalité. Leurs paons et leurs coqs sauvages (2) sont des créations iconographiques pleines de vie et de mouvement, de même que les éléphants, les perroquets, les panthères... C'est le retour à la jungle de la faune emblématique. Toutefois le tigre, inconnu dans l'Ile, ne se rencontre qu'exceptionnellement et sous un aspect très stylisé.

Notre liste ne serait pas complète si nous ne faisions mention des êtres dimorphes de la mythologie indienne, représentés sur les bannières des royaumes et districts singhalais par des *kinnarî* (*kindura*), des *garuḍa*, des *gaja*- et *narasiṃha*. Parmi les animaux purement héraldiques, notons l'aigle bicéphale (*bhoruṇḍa pakshiya*) de la province de Tun Koral (Pl. XIII et XXXIII), que nous retrouvons d'ailleurs dans l'Inde, dans les armoiries du mahârâja de Mysore. Enfin une place à part, qui est en même temps la place d'honneur, est réservée au lion. Et ceci à bon droit. Le lion est l'ancêtre légendaire des Singhalais et l'origine du culte dont il est l'objet se perd dans le passé des siècles. Nous avons déjà mentionné son image sur l'étendard royal de Kandy ; un lion rampant surmonté du disque solaire et flanqué d'un dâgaba, constitue la pièce honorable de l'écusson sculpté sur la tombe du prince singhalais Don João, qui mourut à Lisbonne en 1642. Plusieurs provinces ont choisi le *Sinha kodiya* en guise d'enseigne, et les artisans chargés d'en fournir le dessin renchérissaient les uns sur les autres dans la recherche de silhouettes stylisées à outrance.

Nous ne pouvons pousser plus loin notre étude, limitée qu'elle est par le cadre d'un compte rendu sommaire; et pourtant nous aurions bien voulu consacrer ne fût-ce que quelques lignes au symbolisme des couleurs ; aux tissus (soies, toiles, cotonnades) employés dans la fabrication des drapeaux ; à l'ordonnance des cortèges somptueux, que les oriflammes multicolores habillaient comme d'une parure flottante. M. Perera a réussi à nous offrir un exposé très intéressant et complet de la matière, dont il a fait l'objet de ses investigations (3). Les amis de Ceylan lui seront sans doute reconnaissants d'avoir

---

(1) *Archéologie du Sud de l'Inde*, (Annales du Musée Guimet, 1914).

(2) De l'espèce *Gallus Lafayettii* très répandue dans la brousse de Ceylan.

(3) Nous n'avons qu'un reproche à faire à l'auteur des *Sinhalese Banners* : celui d'avoir négligé dans la transcription des mots sanskrits les signes de quantité et les points diacritiques Cette omission est d'autant plus grave qu'il s'agit d'un livre imprimé dans un pays tributaire de la culture indienne.

entrepris une tâche, dont le succès est dû à une connaissance approfondie du pays et de son passé féodal.

V. Goloubew.

Rūpam. A Journal of Oriental art, chiefly Indian. Edited by Ordhendra Coomar Gangoly. Fascicule I. — Calcutta, Janvier 1920, in-4°, 19 pp., avec 9 planches hors texte.

Il y a cinq ans, en pleine guerre, nous eûmes l'agréable surprise de voir paraître un bel ouvrage sur les bronzes de l'Inde du Sud, publié par un historien d'art de Calcutta, M. Ordhendra C. Gangoly (1). Conçu dans l'esprit de nos méthodes scientifiques les plus modernes, ce livre, malgré quelques légères erreurs et lacunes, constituait une importante contribution à l'histoire de l'art indien. Cette impression fut confirmée par l'excellent accueil que les *South Indian Bronzes* trouvèrent tant en Europe qu'en Amérique. Nous souhaitons le même succès à la revue trimestrielle *Rûpam*, dont nous avons sous les yeux le premier fascicule daté du 1er janvier 1920.

Une revue d'art indienne, paraissant en anglais et dirigée par un érudit tel que M. Gangoly, paraît appelée à combler une lacune. Depuis quelque temps l'étude de l'art hindou a pris un nouvel essor. Le nombre des problèmes s'est accru considérablement. Une orientation plus libre, plus conforme au génie religieux et philosophique de l'Inde, est venue remplacer fort avantageusement des points de vue surannés, étrangers au génie autochtone. Dès le début de ce mouvement, dont Calcutta était le principal centre, la création d'une revue s'imposait. Pour diverses raisons, elle ne put paraître tout de suite. Des années passèrent. Le projet semblait abandonné. C'est à *Rûpam* que revient le mérite d'avoir réalisé un souhait souvent exprimé par les amis de l'art indien.

Nous regrettons que l'éditeur n'ait pas songé à nous exposer son programme. Force nous est de tirer de la lecture des quatre articles réunis dans le premier fascicule, la matière d'un avertissement.

La notice sur la statuaire pallava de M. Gangoly, par laquelle débute le numéro, n'est que le commentaire du frontispice, représentant une sculpture de Mavalipuram (2). Cependant elle contient quelques généralités sur l'art indien, dont le spiritualisme est opposé aux tendances matérialistes de

(1) *South Indian Bronzes*. Calcutta, 1915; 1 vol. in-4°, 80 pp., avec 94 planches hors texte. Cf. le compte rendu de M. H. Parmentier, *BEFEO.*, XV, IV, pp. 15-20.

(2) L'orthographe de ce nom continue à varier selon la fantaisie des auteurs. *Mahâvellipur, Mahâmallaipuram, Mahâ Bali-puram, Mâmallapuram, Mâvalipuram* : on n'a qu'à faire son choix ! Nous optons pour *Mavalipuram* proposé par M. Jouveau-Dubreuil, *Archéologie du Sud de l'Inde*, 1914, tome I, p. 77.

l'esthétique européenne. M. Gangoly paraît appréhender chez ses lecteurs une certaine hostilité à l'égard des conceptions plastiques de l'hindouisme. « L'image que nous reproduisons ici », dit-il, « prouvera sans doute que l'art indien n'est pas forcément inintelligible pour un public qui manque de préparation. » En effet, le dvârapâla princier sculpté entre deux pilastres sur une paroi du temple d'Arjuna n'a rien, absolument rien, qui puisse soulever une objection quelconque de la part du *western critic*. C'est une belle évocation plastique, un deva-homme, au « torse de lion », au port majestueux et souple. L'exemple est bien choisi. Mais hâtons-nous d'exprimer la conviction que l'éditeur de *Rûpam* aurait pu reproduire en guise de frontispice n'importe quelle autre des images rupestres des *Seven Pagodas*, la triomphante Kâlî Mâhiṣâsurî par exemple, ou le Viṣṇu dormant, ou bien les nâgas de la Descente de la Gaṅgâ, sans risquer le moins du monde d'effaroucher ses lecteurs européens. La connaissance du panthéon brahmanique a réalisé dans l'Occident des progrès appréciables. On a appris à tenir compte des nécessités imposées par une iconographie rigoureuse à un art essentiellement religieux, et il n'est plus question chez nous de classer les Çivas et les Viṣṇus à quatre bras parmi les monstres (1).

L'article de M. Akshay Kumar Maitra sur le Garuḍa en tant que porteur du dieu Viṣṇu est une contribution à l'histoire de cette demi-déité hybride, qui tient à la fois de l'homme et de l'aigle et dont nous pouvons poursuivre les transformations morphologiques jusqu'en Perse et au Japon. L'auteur en détermine certains aspects d'après des spécimens appartenant à l'art de Java et du Bengale, et en retrace l'évolution symbolique subie au contact du vichnouisme. En lisant son étude nous avons relevé un point inexact que nous tenons à rectifier. D'après M. A. K. Maitra, Garuḍa aurait pris l'apparence d'un homme ailé au bec d'oiseau, à une époque relativement récente, lorsqu'il devint le vâhana de Viṣṇu. Cette affirmation nous surprend. Parmi les sculptures indo-bouddhiques du British Museum se trouve un masque de Garuḍa en mortier de chaux, qui offre précisément un exemple caractéristique de cette « humanisation » du roi des suparṇas, où le nez se recourbe en bec d'aigle, tandis que les autres traits de la face sont ceux d'un être humain (2). Ce type de Garuḍa mérite d'autant plus de retenir notre attention qu'il résulte d'une métamorphose dont nous connaissons, grâce aux travaux de M. A. Foucher, les principales étapes. Il est donc erroné de prétendre que le Garuḍa anthropomorphe soit une création des imagiers brahmaniques. On ne peut admettre qu'un emprunt, que l'adaptation d'une forme déjà existante à un nouvel emploi iconographique.

---

(1) Le maître A. Rodin considérait les deux Naṭarâja du Musée de Madras comme des chefs-d'œuvre de la sculpture, et ceci dans un sens absolu, sans tenir compte de la race ou de l'époque.

(2) Cf. A. Foucher. *L'Art gréco-bouddhique du Gandhâra*, tome II, fig. 322.

Comment est-il possible que M. A. Maitra ait oublié d'introduire dans le cadre de son exposé le Garuḍa bouddhique, duquel pourtant la « monture » de Viṣṇu tire son origine ? L'omission serait-elle volontaire ? Nous hésitons à le croire. Le procédé serait injustifiable (1). Il y a encore un autre point sur lequel nous ne sommes pas d'accord avec M. A. K. Maitra. « L'historien d'art hindou », dit-il, « s'occupe davantage de l'évolution des formes que de leur origine. » Nous avouons que le sens de cette pensée nous échappe. Qui dit origine dit évolution. L'une ne va pas sans l'autre. Etudier l'origine d'un type plastique, n'est-ce pas poursuivre dans un passé plus ou moins lointain, la chaîne de ses transformations ? Nous craignons fort que l'histoire de l'art indien, telle que M. A. K. Maitra la conçoit ou paraît la concevoir, ne soit qu'une science fragmentaire et instable, propice aux déductions séduisantes, mais hostile à l'évidence, au fait précis, indiscutable.

L'excellente étude de M. E. Vredenburg sur la « continuité de la tradition picturale dans l'art indien » effleure un problème, dont la solution, malheureusement, se fera encore longtemps attendre. On a constaté que dans l'Inde, à partir du VIIIe siècle, l'art de la peinture commence à disparaître. Du moins, on n'en trouve, pour ainsi dire, presque plus de traces. Tandis que dans les temples brahmaniques et jainas les images sculptées se multiplient à l'infini, la fresque et l'enluminure, si florissantes autrefois, paraissent vouées à un oubli étrange, incompréhensible. Et il en est ainsi jusque vers la fin du XVe siècle. Cette éclipse de sept cents ans est-elle réelle ou seulement apparente ? Sans doute l'émigration du bouddhisme vers les pays du Nord et de l'Est a dû porter une grave atteinte à un art auquel tant de saṅghârâmas et de vihâras indiens étaient redevables de leur splendide décor mural. On peut également invoquer les invasions musulmanes et leur action funeste sur l'imagerie religieuse des pays vaincus. Néanmoins la question reste ouverte. Peut-on admettre une Inde médiévale sans ateliers, sans équipes de peintres ? La chose paraît invraisemblable. Ils ont bien existé quelque part, ces artistes oubliés, dont le lignage remonte jusqu'aux maîtres d'Ajaṇṭâ et dont les œuvres si faciles à détruire ont péri sans avoir laissé de trace ! Il se peut d'ailleurs que l'avenir nous réserve encore quelque découverte éclatante. Le fait serait important pour l'étude de la peinture mogole dont l'origine n'est pas encore suffisamment connue.

---

(1) Nous signalons à M. A. K. Maitra au hasard quelques suparṇas bouddhiques. Le British Museum possède une torchère ornementale de stûpa, provenant de Taksaçilâ (A. Foucher. *Art gréco-bouddhique*, vol. I, fig. 89). Mentionnons aussi le suparṇa du musée de Lakhnau, ceux de Bharhut, de Sânchi, de la Mahâbodhi (Cunningham, *Mahâbodhi*, pl. VIII), d'Amarâvatî (Foucher, op. cit., tome II, fig. 466), et enfin le groupe si connu du suparṇa et de la Nâgî, provenant de Sanghao. Ajoutons à ceci que dans certaines de ces sculptures les ailes sont stylisées à la façon assyrienne, détail qui pourrait indiquer une influence étrangère, en dépit de ce que M. A. K. Maitra professe sur l'origine purement védique du Garuḍa.

Il est à regretter que l'article de M. Vredenburg ne nous apporte pas de donnée nouvelle. Le document qu'il fait connaître aux lecteurs de *Rûpam* intéresse surtout une branche d'études dont B. H. Hodgson fut, au début du siècle dernier, le grand initiateur. C'est une copie sur feuilles de palmier de l'*Aṣṭasâhasrikâ Prajñâpâramitâ* exécutée au Népâl ou dans le Bihar vers la fin du XIe siècle. Deux manuscrits du même type, le ms. Add. 1643 de l'Université de Cambridge et le ms. A. 15 de la Société asiatique de Calcutta ont été décrits par M. A. Foucher dans ses *Etudes sur l'iconographie bouddhique de l'Inde*. L'article de M. Vredenburg est accompagné de deux planches qui reproduisent en facsimile un certain nombre de miniatures. Tracées et coloriées selon les règles iconographiques du Grand Véhicule, ces miniatures nous montrent des divinités bouddhiques: un Mahâkâla entouré de flammes, des Bodhisattvas, le Dhyâni-Buddha Amitâbha, une Târâ verte... Sans doute elles ont leur intérêt. L'art monumental de jadis s'y reflète comme dans de minuscules miroirs. On y retrouve aussi tous les éléments qui constituent le point de départ de la peinture lamaïque. Mais il serait difficile, sinon impossible, d'en tirer une conclusion quelconque au sujet d'une soi-disant *flourishing condition* que la peinture hindoue aurait atteinte à l'époque du moyen âge. Quand on songe à l'immense vide qui sépare les fresques d'Ajaṇṭâ des peintures indo-musulmanes, le manuscrit de M. Vredenburg produit l'effet d'une brique avec laquelle on s'obstinerait à combler un océan.

Un très substantiel article sur le *kîrtimukha* termine le premier fascicule de Rûpam. Nous l'aurions voulu un peu plus ordonné et plus complet, mais tel quel il nous fournit de précieux renseignements sur ce curieux motif plastique, qui tantôt prend l'importance d'un symbole religieux, à la manière d'un *t'ao-t'ie* ou d'un Gorgoneion, tantôt se trouve ramené au rôle secondaire d'un simple élément de décor architectural, tout pareil au « mascaron » de la Renaissance. Une série de 34 exemples répartis sur cinq planches complète le texte(1). Nous y ajoutons par la pensée quelques spécimens d'origine čame et khmère. Des études de ce genre sont rarement sans intérêt, à condition toutefois que l'analyse soit poussée à fond. Le vaste terrain de la sculpture comparée est en Extrême-Orient à peine défriché. La moindre investigation constitue un apport précieux à une science qui s'apprête à prendre son essor et qui est appelée sans doute à rendre les plus grands services. Quant aux documents qui fournissent pour ainsi dire la matière première à ces recherches, on ne risque guère d'en manquer. Echelonnés et dispersés à travers toute l'Asie, de l'Himalaya aux Iles Polynésiennes, ils constituent comme une mine de richesse fabuleuse, une mine qui appelle la main-d'œuvre !

---

(1) Nous attirons l'attention de l'éditeur sur les inconvénients résultant du fait que les planches ne sont pas numérotées. Il faut du temps et beaucoup de bonne volonté pour retrouver, parmi les illustrations disséminées au hasard des exigences typographiques, celle dont on a besoin pour suivre le texte.

Résumons en quelques lignes l'impression d'ensemble qui se dégage de notre premier contact avec *Rûpam*. C'est dans un milieu d'artistes et d'amateurs que la nouvelle revue d'art a été créée. Elle doit sa naissance à un cénacle. Elle a un idéal et elle lutte pour une cause. Le triomphe de la pensée hindoue se manifestant dans l'art plastique, voilà le véritable but qu'elle va poursuivre. Dans ces conditions il faut s'attendre à ce qu'elle ait des préférences, des partis pris. Une pensée tendancieuse se glissera parfois dans l'un ou l'autre de ses articles. Certains problèmes délicats et complexes, tels que celui des influences étrangères subies par l'Inde, n'y trouveront peut-être pas toujours une solution exempte de tout préjugé. Peu importe ! L'éditeur de *Rûpam* saura toujours racheter une exagération involontaire, un léger manque d'impartialité par la valeur et le nombre des documents publiés. Et ceci, c'est l'essentiel !

V. Goloubew.

G. K. Nariman. — *Literary History of Sanskrit Buddhism.* (From Winternitz, Sylvain Lévi, Huber). — Bombay, D. B. Taraporevala Sons & Co., 1920; 1 vol. in-8°, XIII + 383 pp.

« La version pāli ou méridionale des Ecritures bouddhiques est seule authentique et originale. » L'ouvrage de M. Nariman montre bien à quel point les temps sont changés, depuis le jour où Childers inscrivait cet axiome dans le préface de son *Dictionnaire*. Nous abordons aujourd'hui l'étude du bouddhisme sous un angle absolument différent. M. Nariman (pp. XI, 240) conte le scandale qu'il causa aux moines pieux de Rangoon, en leur révélant les convictions qu'il retirait de ses lectures. Chez les érudits occidentaux, l'ère des controverses paraît close ; Nordistes et Sudistes s'accordent à reconnaître qu'il est plus profitable de comparer que de disputer ; seule la collation de toutes les traditions laissera apparaître sous un jour vrai l'histoire du bouddhisme. Les trésors immenses que nous ont livrés la Chine, le Tibet, la Sérinde, sont à peine explorés encore. Toutefois nous sommes assez renseignés sur les Ecritures sanskrites pour pouvoir apprécier leur richesse en apports nouveaux, l'importance des problèmes qu'elles suscitent, la fécondité de leur information au delà même de l'horizon bouddhique. Il devenait opportun de récapituler le travail accompli et de formuler les conclusions générales qui ressortent de tant de recherches de détail éparses dans des publications spéciales.

C'est le but que s'est proposé M. Nariman. Quel procédé a-t-il choisi ? On aurait pu souhaiter un essai de critique originale, qui n'aurait pas fait double emploi avec les pages substantielles, mais conçues d'un point de vue un peu suranné, qui sont consacrées à la littérature bouddhique sanskrite dans l'*Histoire de la Littérature indienne* de Winternitz. M. Nariman a préféré s'en tenir aux interprétations de ses prédécesseurs. Les dix premiers chapitres de

son livre comprennent la traduction, parfois abrégée, des pp. 181-288 du second volume de Winternitz ; puis vient — on ne sait trop pourquoi — du même auteur l'introduction générale à son *Histoire* (ch. XI-XIII). Dans une série d'appendices, M. Nariman a traduit : la conférence de M. Sylvain Lévi sur la *Constitution du Canon bouddhique* et son article de 1908 sur le *Sūtrālaṃkāra* (app. I-II) ; puis — pourquoi encore ? — l'exposé général sur le canon pāli qui ouvre le second volume de Winternitz (app. III) ; une étude du même sur le drame bouddhique (app. IV) ; de Lüders, un bon aperçu sur les découvertes faites en Asie centrale (*Sitzungsber. k. pr. Ak. Wiss.*, 1914, pp. 85-105) et son étude de 1912 sur l'inscription d'Ara, dans laquelle un roi Kaniṣka est désigné par le titre de *kaisara* (app. V-VI). Dans l'app. VII, M. Nariman résume, en se fondant sur les articles célèbres de Huber et de Sylvain Lévi, la question des sources du *Divyāvadāna*. Il traduit enfin (app. VIII-X) : les trois articles de Huber parus dans le *BEFEO.* de 1914 ; les pages de Jolly relatives à la médecine bouddhique, dans le *Grundriss* ; celles de Burnouf sur Vasuhandhu et la littérature d'Abhidharma (*Introduction*, pp. 447 sqq.), pourtant bien vieillies depuis les travaux de MM. Peri et La Vallée Poussin, particulièrement le *Vasubandhu et Yaçomitra* de ce dernier, que M. Nariman paraît ignorer. Les deux derniers appendices contiennent des notes originales sur quelques références au bouddhisme dans la littérature brahmanique et jaina (XI) et sur quelques rapprochements entre des passages du *Divyāvadāna* et certains textes pāli (XII). Une série d'annotations bibliographiques et autres, avec un index, termine le volume ; nous retrouvons là (p. 337) les gaies hypothèses d'Arthur Lloyd, d'après lequel Ngan Che-kao fut pendant sept ans otage de l'empereur Hadrien.

Les traductions sont assez négligées. — P. 13, l. 11, il faut lire : « souvent il n'est même pas fait de tentative.... » pour : « sometimes an attempt is made ». — P. 28, l. 27, l'auteur renvoie au « premier volume ci-dessus », ce qui embarrassera ses lecteurs. Certaines expressions sont malheureuses : « linguistic archælogy... » (p. 140) ; « The Hinayana terminates his endless birth.... » (p. 168). — P. 182, l'Indonésie devient « Indo-Asia ». — P. 207, Gautama est mort et non pas né en 480 a. C. — P. 176 : Pourquoi supprimer toute la conclusion de l'exposé de Sylvain Lévi ? C'est risquer d'en fausser le sens. — L'auteur ne précise pas ses sources : « The splendid pages of Winternitz » (p. XI) est une indication insuffisante pour quiconque désirera se reporter au texte traduit dans l'app. III. Enfin l'impression est fort défectueuse. Non seulement les transcriptions ne comportent aucun signe diacritique, ce qui est assez étrange dans un livre imprimé dans l'Inde ; mais *avadāna* devient *advana* (p. 13), *avadnna* (p. 46) ; *Ind. Ant.* devient *ante* (p. 245) ; Fra Paolino devient Fra Polino, M. Senart M. Sanart. Presque toutes les citations en sanskrit sont défigurées (p. 294). Quant aux chiffres, les années 52 ou 53 a. C. deviennent « 5153 B. C. » (p. 28) ; p. 197, l. 13, pour « vol. II, p. 22 », il faut lire : « p. 482 » ; p. 286, les dates des traductions en chinois de l'*Abhidharmakoça* sont fausses.

D'autre part, l'information personnelle de M. Nariman n'est pas toujours sûre : « Chacun sait que le bouddhisme fut introduit d'Inde en Chine vers le quatrième siècle de l'ère chrétienne » (p. 177). — P. 187 : il est bien évident qu'Açvaghoṣa ne fut pas un roi. — P. 293 : Sur la question des Nikāya et des Āgama, l'auteur est inexcusable de ne pas mentionner la précieuse *Correspondance* du professeur Anesaki.

Malgré ses défauts, l'ouvrage de M. Nariman comble une lacune. Il témoigne d'un esprit ouvert, curieux, attentif aux progrès de la science ; on saura gré à l'auteur d'avoir signalé au public anglais de l'Inde et d'ailleurs une discipline encore neuve et dans laquelle l'orientalisme français joua dès l'origine un rôle d'avant-garde.

P. Demiéville.

INDES NÉERLANDAISES

Archæologisch Onderzoek in Nederlandsch Indië. III. *Beschrijving van Barabudur, samengesteld door* N. J. KROM *en* T. VAN ERP. 1te deel. *Archæologische Beschrijving, door* N. J. KROM. — 's-Gravenhage, M. Nijhoff, 1920, gr. in-4°, VIII-791 pp. avec atlas de 442 planches in-fol.

Sous le titre de *Recherches archéologiques dans l'Inde Néerlandaise*, l'Institut royal de la Haye et la Société des Arts et Sciences de Batavia publient, depuis 1904, une collection aussi remarquable par l'excellence du texte que par la perfection des reproductions photographiques. Les deux premiers volumes concernent les čandi Jago (1904), Singasari et Panataran (1909). Le troisième, qui vient de paraître, surpasse en importance les deux premiers : c'est une description archéologique du célèbre Barabudur, écrite par M. N. J. Krom, ancien président de la Commission archéologique de Java et aujourd'hui professeur à l'Université de Leyde. Elle sera suivie d'une étude architecturale par M. Van Erp, dont on connaît les travaux de restauration si habilement exécutés dans l'illustre monument.

Le travail de M. Krom, qui ne comprend pas moins de 800 pages gr. in-4° et qu'accompagne un magnifique album de 442 planches mesurant 50 cm. sur 40, est une monographie complète du monument, où toutes les questions qui s'y rapportent sont traitées avec la sûreté d'un esprit judicieux et parfaitement au courant du sujet. Nous ne pouvons mieux faire que d'en donner ici un résumé.

Il retrace d'abord l'histoire du Barabudur, donne la description et l'interprétation des bas-reliefs et des statues qui le décorent, l'étudie comme monument de la culture indo-javanaise et en analyse la signification religieuse.

Mais d'abord qu'est-ce que ce nom de Barabudur (prononcé Boroboudour) ? Nul ne le sait. Il n'y a rien à tirer du fait que le monument était situé, au temps de Raffles, dans le district de Boro (il est aujourd'hui dans le district de Salaman, province de Magelang), car le nom du district peut provenir du monument lui-même. D'ailleurs aucune étymologie satisfaisante n'a pu être donnée du mot *budur*. Sans doute on l'a tout de suite rapproché de *buddha* et on a imaginé des explications telles que : *bhara buddha*, « les nombreux buddhas », ou *bara buddha*, « l'auguste buddha » (1) ; mais il est impossible de rendre compte de la corruption *buddha* > *budur*. M. Krom pense qu'il n'y a là aucune

(1) P. 5 : « Il y aurait encore une autre possibilité, qui serait de considérer *bara* comme le même mot qui est devenu ailleurs *bra*, abrègement de *bhaṭāra* » Pourquoi *bara* ne serait-il pas simplement le skr. *vara*, qui est justement préfixé à *buddha* dans le *Puruṣādaçānta* : « vara-buddha viçva » (cité p. 744). Quant à *bra*, il répond évidemment au *braḥ* khmèr, au *phra* thai et birman et n'a rien de commun avec *bhaṭāra*.

corruption et que le nom peut être ancien, — encore qu'il n'apparaisse que dans une relation de 1709 ou 1710, — mais qu'il est inutile de chercher à l'expliquer. Depuis la publication de son livre, une nouvelle interprétation a été proposée par R. Ng. Poerbatjaraka (1) : il considère *budur* comme un nom propre et *bara* comme l'aboutissement d'une transformation phonétique partant de *vihāra* ; le sens serait donc le « couvent de Budur », et cette expression, après avoir désigné plus spécialement le monastère qui devait exister près du stūpa, serait restée attachée au stūpa lui-même.

Comme la plupart des stūpas, celui du Barabudur avait dû être édifié pour contenir des reliques. Il est vrai qu'on n'y a découvert ni reliquaire ni chambre à reliques ; mais les premiers Européens qui le visitèrent en 1814 constatèrent dans la maçonnerie une brèche qui permettait de pénétrer à l'intérieur et avait dû livrer passage aux chercheurs de trésors.

L'entrée était sur le côté Est et, d'après la tradition javanaise, une grande voie pavée et bordée de murs reliait le Barabudur au Mendut ; mais on n'en a trouvé aucune trace.

L'époque de la fondation du Barabudur n'est attestée par aucun document épigraphique. On a cru longtemps posséder un témoignage de ce genre dans une inscription de Pagar Ruyung (Sumatra), attribuant au roi Ādityavarman la construction d'un vihāra à sept étages, qu'on avait aussitôt identifié, assez inconsidérément, avec le Barabudur. Or ce document était daté en termes symboliques, que le premier éditeur Friedrich (2) avait lus : *vasur munir bhūtam*, soit 578 çaka = 656 A. D. (3) Dès 1872, Kern avait rétabli la vraie lecture (*Bijdr.*, III, 7, p. 295 : *vasur mmuni bhujā sthalam*, 1278 çaka = 1356 A. D. Il était dès lors évident que l'inscription ne pouvait concerner le Barabudur et on doit regretter que cette vieille erreur se retrouve dans la nouvelle édition de Fergusson parue en 1910 (*Hist. of East. Arch.*, II, 419).

L'épigraphie étant muette, la tradition sans valeur et la première mention historiographique très tardive (1709 ou 1710), il semblait qu'on dût renoncer à fixer d'une manière précise l'époque de la construction, lorsqu'une découverte de haute importance vint apporter la donnée qui manquait. En 1885, M. IJzerman (4) reconnut que la terrasse inférieure du Barabudur cachait un soubassement primitif sculpté de bas-reliefs, dont quelques-uns étaient accompagnés de courtes inscriptions. Or, comme il est établi que la terrasse a été

---

(1) *Eene hypothese ter verklaring van den naam Boroboedoer*, dans : *Congres voor de Taal-, Land- en Volkenkunde van Java*. Weltevreden, 1921. P. 287.

(2) *Verhandelingen Bat Gen.*, XXVI (1857), p. 31 sqq

(3) C'est par suite d'un lapsus évident que M. Krom (p. 14) dit « 656 çāka » (sic). On se demande pourquoi cet auteur emploie partout la graphie *çāka* au lieu de *çaka*, qui est la seule correcte.

(4) Voir *Notulen*, XXII, p. 156 ; et IJzerman, *Iets over den oorspronkelijken voet van Boro Boedoer*, Tijdschr. Bat Gen., XXXI (1886), p. 261.

ajoutée avant l'achèvement du stūpa, ces épigraphes sont nécessairement contemporains de la construction. Il ne reste plus qu'à déterminer l'âge de l'écriture: Kern le place vers 850 A. D., Krom de 750 à 800. On peut donc admettre que le Barabudur a été achevé dans le courant du IXe siècle.

On ne sait rien de l'histoire du Barabudur pendant la période hindoue. Sa ruine a dû commencer au Xe siècle, quand l'hégémonie passa du Centre à l'Est de Java. Il est mentionné pour la première fois dans le *Babad Tanah Djavi*, où il est question d'un rebelle qui, en 1709 ou 1710, fut cerné et pris sur la « montagne Barabudur ». Un demi-siècle plus tard, suivant une relation manuscrite, le prince héritier de Jogya († 1758) s'y rendit pour voir les mille statues: il en mourut, pour avoir regardé la statue maléfique d'un kṣatriya dans une cage (sans doute un des Buddhas dans les stūpas ajoures).

Cette illustre ruine était tombée dans l'oubli, lorsque son existence fut signalée en 1814 par le lieutenant-gouverneur de Samarang au Gouverneur général Sir Thomas Stamford Raffles, qui chargea aussitôt H. C. Cornelius de l'explorer. A la suite de cette visite, un débroussaillement général fit sortir le vieux monument de la nuit. Après la guerre de Java et la reprise de l'île par la Hollande (1830), un heureux hasard voulut que la résidence de Kĕdu fût confiée à un ami éclairé et actif de l'archéologie, C. L. Hartmann: ce fut lui qui fit exécuter le dégagement complet du stūpa et pratiquer dans l'intérieur du dôme central la fouille fameuse au cours de laquelle fut découvert le mystérieux « Buddha inachevé ».

Les sculptures étant maintenant visibles, on songea à les reproduire. Après un essai malheureux de photographie (1844), on opta pour le dessin et la tâche fut confiée, en 1849, par le Gouverneur général aux dessinateurs F. C. Wilsen et Schönberg Müller. Ce travail fut achevé en 1853 et parut en 1873, sous forme de deux grands atlas de planches lithographiques, avec un volume de texte rédigé par C. Leemans d'après les travaux de Wilsen, Brumund et autres.

Si consciencieuse que fût cette œuvre, les dessins ne donnaient qu'une idée très imparfaite des sculptures et la nécessité d'une reproduction photographique ne tarda pas à s'imposer à tous les esprits, hormis celui de Leemans qui, regardant ce projet comme une concurrence déloyale, mit une regrettable obstination à en entraver la réussite. En 1872, la Société des Arts et Sciences de Batavia fut autorisée à traiter avec Van Kinsbergen, qui venait précisément de terminer son admirable collection des *Antiquités javanaises* en 346 clichés. Dès l'année suivante il se mit à l'œuvre et exécuta 65 clichés comprenant des vues du monument, différents Dhyāni-buddhas, enfin les bas-reliefs du mur principal de la première galerie.

En 1885, la découverte par IJzerman du soubassement enterré ayant excité un intérêt universel, le Gouvernement conclut un traité avec le photographe Cephas de Jogyakarta pour la reproduction des bas-reliefs. La ceinture de maçonnerie fut enlevée par tranches successives, dont chacune fut rétablie après photographie du mur intérieur. Le travail fut terminé en 1891.

En 1896 eut lieu ce que M. Krom n'hésite pas à nommer « un des épisodes les moins rafraîchissants de l'histoire du Barabudur ». Cette année-là, le roi de Siam, visitant Java, exprima le désir d'emporter quelques sculptures en souvenir de son voyage, ce que le Gouvernement s'empressa de lui accorder. Le butin ramené à Bangkok par le souverain siamois comprenait : cinq Dhyāni-buddhas, deux lions, un rākṣasa et plusieurs pièces décoratives. M. Krom juge avec sévérité ce délit de vandalisme et prononce l'arrêt suivant à l'égard des prévenus : il met hors de cause le roi de Siam et condamne le résident de Kĕdu comme auteur principal et le Gouvernement comme complice. Peut-être faut-il surtout déplorer l'indifférence d'un Gouvernement qui n'avait pas jugé utile de confier la protection des antiquités à un service technique. Si le Service archéologique qui fonctionne aujourd'hui à Java avait existé en 1896, il est probable que le Barabudur aurait gardé ses sculptures : mais chaque fois qu'une administration se trouvera, sans contrôle, placée entre un intérêt politique ou économique, qu'elle peut apprécier, et un intérêt archéologique dont l'importance lui échappe, on verra se répéter l'histoire du résident de Kĕdu proposant d'utiliser de vieilles pierres, et du Gouvernement ratifiant sa proposition.

L'état ruineux du Barabudur rendait urgents des travaux de restauration. La question fut renvoyée à l'examen d'une commission spéciale instituée en 1900 sous la présidence de Brandes. Elle eut d'abord à faire justice d'un certain nombre de propositions saugrenues, comme celle de protéger le monument au moyen d'une gigantesque toiture ou encore d'en enlever les bas-reliefs pour les abriter dans un musée. Dans son rapport de 1902, elle se prononça pour une restauration partielle, dont elle fixa les règles. La mort de Brandes (26 juin 1905) n'eut pas, en raison de l'état très avancé du projet, les conséquences funestes qu'on aurait pu appréhender : le capitaine du génie Van Erp fut chargé des travaux et il se mit à l'œuvre à la fin d'août 1907.

Il ne tarda pas à constater la nécessité de réparations plus étendues que celles qui avaient été prévues par la Commission et il fit de nouvelles propositions qui furent approuvées. Ces travaux, qui mettent définitivement le Barabudur à l'abri de la ruine dont il était menacé, ont été terminés à la fin de 1911. L'entretien de l'édifice est assuré par le Service archéologique, qui a remplacé en 1913 la « Commission de recherches archéologiques à Java et Madura ».

Le principal intérêt du Barabudur réside dans les belles séries de bas-reliefs qui couvrent les murs de ses galeries. Un grand nombre des scènes représentées ont été identifiées avec plus ou moins de précision ; d'autres au contraire restent encore énigmatiques. Avant de résumer, d'après M. Krom, les résultats obtenus, nous donnerons un aperçu schématique de ces bas-reliefs.

Situation.	*Scènes représentées.*
I. Soubassement enterré.	Scènes de la vie ordinaire. Cieux et enfers.
II. 1re galerie, mur principal, registre supérieur.	Vie de Çākyamuni.

Situation.	*Scènes représentées.*
III. 1re galerie, mur principal, registre inférieur.	Jātakas et avadānas (1re section du registre supérieur = *Jātakamālā*).
IV. d° balustrade	
V. 2e galerie, balustrade	
VI. d° mur principal	Histoire de Sudhana (*Gaṇḍavyūha*).
VII. 3e galerie, mur principal	Histoires de Maitreya.
VIII. d° balustrade	
IX. 4e galerie, balustrade { 1re section. . . . / 2e section. . . .	?
X. d° mur principal	Histoires de Samantabhadra

I. Le soubassement enterré offre des scènes de harem, de chasse, de guerre, etc. On y a aussi représenté les plaisirs du ciel et les supplices de l'enfer. Certains de ces bas-reliefs sont accompagnés de courtes inscriptions, qui paraissent être, non des légendes explicatives, mais des indications pour le sculpteur. L'une d'elles porte *Suvarṇavarṇa* : l'histoire de Suvarṇavarṇa se trouve dans la *Vratāvadānamālā* (voir R. Mitra, *Buddh. Skr. Lit.*, p. 275). M. Krom croit que cette série tout entière est une illustration du saṃsāra et qu'elle doit suivre un texte déterminé de l'Abhidharma-piṭaka, peut-être l'*Abhidharmakoça* de Vasubandhu. Cette argumentation ne paraît pas très solide. Pourquoi vouloir chercher sous ces tableaux variés une idée unique, celle du saṃsāra ? Et pourquoi le saṃsāra, qui est une notion fondamentale du bouddhisme et même de l'esprit hindou en général, serait-il un sujet spécial à l'Abhidharma ? Quant à l'*Abhidharmakoça*, d'après ce que nous en savons, c'est probablement le dernier texte auquel il faudrait songer pour expliquer une imagerie de ce genre.

II. Le mur principal de la 1re galerie contient, dans le registre supérieur, l'histoire de Çākyamuni depuis son séjour dans le ciel Tuṣita jusqu'au sermon de Bénarès, d'après le *Lalitavistara* ou un texte du même genre.

III. Sous les tableaux de la vie de Çākyamuni se développent des histoires comprenant chacune un nombre variable de bas-reliefs et dont une partie seulement est identifiée. Quatre se retrouvent dans le *Divyāvadāna* : Sudhanakumāra, Mandhātar, Rudrāyaṇa et Maitrakanyaka, mais sans que le sculpteur ait puisé immédiatement à cette source ; car les légendes ne sont pas ici dans le même ordre que celles du *Divyāvadāna* ; elles ne forment pas une série continue ; enfin l'une d'elles, celle de Mandhātar, suppose une rédaction différente de celle de l'ouvrage sanskrit. On a reconnu en outre deux histoires racontées dans l'*Avadānaçataka* : Subhāṣitagaveṣin (n° 38) et Maitrakanyaka (n° 36) ; une scène de l'histoire du roi de Çibi, bien connue par les sources brahmaniques,

mais dont la seule version bouddhique connue se trouve dans le *Sūtrālaṃkāra* (n° 64) ; enfin deux jātakas identifiés à l'aide du texte pāli : Bhallāṭiya-jātaka (n° 504) et Sambulā (n° 519).

IV. Le registre supérieur de la balustrade de la première galerie contient, dans sa première section, 135 bas-reliefs illustrant les 34 histoires de la *Jātakamālā* de Çūra. La 2e section, qui semble bien faire suite à la première, est-elle basée sur un autre texte inconnu ? Il est plus vraisemblable d'admettre que le registre tout entier est l'illustration d'un recueil de cent jātakas, dont les 34 premiers seulement furent mis en vers par Çūra. En effet Tāranātha dit au sujet de ce dernier : « Il voulut aussi mettre par écrit les cent renaissances, correspondant aux dix Pāramitās, que les pandits et les ācāryas se transmettaient oralement ; mais lorsqu'il en eut composé 34, il mourut. » Ce recueil de cent jātakas n'a d'ailleurs pas encore été retrouvé.

Dans cette seconde section, on a réussi à identifier 8 histoires :

Sigālajātaka = Jāt. n° 152.
Mātipoṣaka = Jāt. n° 455.
Çibi = Avadānaçat. n° 34.
Campeyya = Jāt. n° 506.
Surūpa = Avadānaçat. n° 35.
Kacchapāvadāna. Cf. Raj. Mitra, *Buddh. Skr. Lit.*, p. 75.
Cūla-Nandiya = Jāt. n° 222.
L'ascète et les quatre animaux. Cf. S. Julien, *Contes et apologues*, I, 37.

Le registre inférieur de cette même balustrade est très endommagé : on y distingue cependant les histoires suivantes :

Le Trésor = Jāt. n° 56.
La séduction du jeune ermite = Jāt. n° 477 (?).
Padmaka = Avadānaçat. n° 31.
[Seconde] histoire du lièvre = Avadānaçat. n° 37.
Anāthapiṇḍada = Avadānaçat. n° 39.

V. Dans la deuxième galerie, balustrade, on reconnaît :

[Troisième] histoire du lièvre = Avadānaçat. n° 37.
Suvarṇaprabhāsa, roi des paons = Çrīguptasūtra, Mdo, XVI, f° 427-521. Voir Rockhill, JAOS., 18, 1 (1897), p. 12.

VI. Le mur principal de la même galerie a pour source, d'après M. Krom, le *Gaṇḍavyūha*, où sont racontées les démarches de Sudhana à la recherche de la connaissance suprême.

VII-IX. Dans les scènes de la 3e galerie (mur principal et balustrade) et de la 4e galerie (balustrade, 1re section) figure comme personnage principal Maitreya, caractérisé par un stūpa dans la coiffure. On y voit Maitreya adoré par

des fidèles, des nāgas, des garuḍas, des yakṣas, etc., conversant avec Samantabhadra, nourrissant les Pretas, prêchant aux animaux. On ne sait à quel texte ces scènes sont empruntées. Deux bas-reliefs de la 4e galerie (balustrade), nos 21 et 22, représentent des hommes sauvés de l'inondation par un cheval volant : il s'agit ici probablement de l'histoire de Balāha (1).

La suite des bas-reliefs de cette même balustrade ne se prête à aucune identification.

X. Les bas-reliefs du mur principal de la 4e galerie ressemblent beaucoup aux précédents : ici également c'est un bodhisattva qui joue le rôle principal dans la plupart des scènes Il a pour attribut un rameau terminé par trois fleurs en bouton. M. Krom reconnaît dans ce personnage Samantabhadra et il répète dans le présent ouvrage la démonstration qu'il en avait donnée dès 1916 (Bijdr., 71, p. 579). C'est par élimination qu'il procède : les principaux bodhisattvas étant déjà caractérisés par un attribut spécial, Maitreya par le stūpa, Lokeçvara par l'image d'Amitābha, Mañjuçrī par le livre sur le lotus bleu, Vajrapāṇi par le vajra sur la même fleur, il ne reste guère de disponible que Samantabhadra. Cette conclusion a pour elle de grandes probabilités.

La série de Samantabhadra offre cette particularité que dans certains tableaux plusieurs buddhas apparaissent rangés côte-à-côte. M. Foucher propose de voir dans ces groupes une représentation du Grand Miracle de Çrāvastī : autrement il faudrait supposer la présence simultanée dans un même monde de plusieurs buddhas, ce qui serait contraire à l'orthodoxie. Sur ce point M. Krom fait des réserves très judicieuses, qu'on nous permettra de citer textuellement, parce qu'elles dépassent les limites de l'archéologie javanaise et s'appliquent aussi bien à celle de l'Indochine. P. 603 : « Effectivement, le raisonnement en soi ne soulève aucune objection. Mais tout dépend de la valeur qu'on attache à ce mot « orthodoxe » et où on fait finir l'orthodoxie et commencer l'hétérodoxie : il est extrêmement difficile de tracer une telle limite dans le bouddhisme à ses différentes phases. Pourtant, lorsque nous rencontrons en fait sur la balustrade de cette galerie des tableaux où se trouvent plusieurs buddhas, sans que le Miracle de Çrāvastī *puisse* y être représenté, il suit de là qu'on ne peut reconnaître à la règle de Foucher une portée aussi étendue qu'il le croit. Admettant la justesse de cette loi pour le bouddhisme orthodoxe, il en faudra conclure alors que le bouddhisme du Barabudur paraît bien n'être pas orthodoxe. »

Cette conclusion nous semble plausible et nos propres observations sur le bouddhisme indochinois nous portent à croire avec M. Krom que le criterium de l'orthodoxie est, en matière d'interprétation iconographique, un instrument très peu sûr, au moins en dehors de l'Inde propre.

---

(1) Cf. S. d'Oldenburg, trad. dans Kern, *Verspr. Geschr.* IV, 226 et dans JAOS., 18, (1897), p. 196.

Le Barabudur n'est pas décoré seulement de bas-reliefs, mais aussi de nombreuses statues de buddhas, qui se classent de la façon suivante :

4 rangées inférieures : Buddhas formant verticalement 4 groupes distingués par leurs mudrās, chacun de 92 figures.	368
5e rangée : Buddhas faisant tous la même mudrā (vitarkamudrā). . .	64
6e-8e rangées : Buddhas dans des stūpas ajourés, sur les trois terrasses circulaires	72
Dôme central : Buddha inachevé.	1
	505

Les buddhas des 4 rangées inférieures — on l'a reconnu depuis longtemps — sont quatre Jinas ou Dhyāni-buddhas, mis en rapport avec les points cardinaux et faisant une mudrā dans chacune des quatre directions :

Est.	Akṣobhya.	bhūmisparça-mudrā
Sud.	Ratnasaṃbhava.	vara°
Ouest. . . .	Amitābha.	dhyāna°
Nord	Amoghasiddha.	abhaya°

Mais cette liste est incomplète : il y a un cinquième Jina, Vairocana, qui doit, lui aussi, figurer parmi les statues du monument. Où le chercher ? Il peut être représenté, soit par les buddhas de la 5e rangée qui font tous le même geste, la vitarkamudrā ; soit par les buddhas renfermés dans les stūpas ajourés des galeries circulaires. Sur ce point les opinions diffèrent : suivant Leemans et IJzerman, les Vairocana sont les buddhas dans les stūpas ; mais ces deux auteurs interprètent différement ceux de la 5e rangée : Amoghasiddha, comme ceux du côté Nord, prétend Leemans ; les Mānuṣi-buddhas, pense IJzerman. Foucher estime avec raison que le 5e Dhyāni-buddha ne peut être séparé des 4 autres : c'est donc lui qui forme 5e rangée. Mais alors quel est le Buddha dans les stūpas ? Çākyamuni. Krom admet la première identification et repousse la seconde : le Buddha dans les stūpas serait, suivant lui, Vajrasattva, qui, d'après Hodgson, est un sixième Dhyāni-buddha supérieur aux autres. C'est le Buddha de l'intelligence suprême ; un texte sanskrit de Java l'appelle Sarvabuddhādhipa « roi de tous les buddhas ». Il est donc logique qu'il occupe les terrasses supérieures. On pourrait objecter que, partout où est représenté Vajrasattva, il apparaît en costume de bodhisattva, avec deux attributs : le vajra et un petit temple. Mais la distinction des buddhas et des bodhisattvas est flottante dans l'iconographie : c'est ainsi qu'un bronze de Leide, représentant un boddhisattva avec sa çakti, porte l'inscription : *Verocanā* ; or Vairocana est un Dhyāni-buddha. Rien ne s'oppose donc à ce que le buddha sous les stūpas soit Vajrasattva.

Reste la mystérieuse figure de la coupole centrale, le fameux « Buddha inachevé », où Kern voit le Buddha à l'état d'embryon dans le sein de sa mère ; Groeneveldt, l'Ādibuddha ; et Foucher une copie de la statue de Bodh-Gayā. Ces diverses théories supposent que la statue a bien été trouvée sous le dôme

central. Or rien n'est moins certain. Il est exact qu'elle fut exhumée en 1842, au cours d'une fouille ordonnée par le résident Hartmann et en sa présence. Le régent de Magĕlang, qui dirigeait ce travail, savait que le résident espérait la découverte d'une image : n'a-t-il pas fait le nécessaire pour que cet espoir ne fût pas déçu ? On a quelques raisons de le croire. De plus, où est la preuve que cette statue ait été laissée inachevée à dessein ? Ne serait-ce pas plutôt une sculpture mal venue et mise au rebut ? C'est vers cette conclusion qu'incline M. Krom : à ses yeux, ce Buddha est un Akṣobhya destiné aux niches de la partie Est, qui devait être terminé et qui ne l'a pas été pour une raison accidentelle.

Le chapitre suivant (XVI) traite du Barabudur comme œuvre d'art et monument de la culture indo-javanaise. M. Krom y analyse avec sagacité les modalités de cet art : l'intention de l'artiste, qui est simplement d'édifier les fidèles ; la composition des scènes, qui multiplie les personnages superflus dans le seul but de meubler les cadres plus larges que hauts ; l'absence de caractéristiques individuelles, les personnages étant réduits à des types, ce qui fait que la même personne change d'aspect d'une scène à l'autre et qu'une conversation commencée dans un certain pavillon s'achève, au tableau suivant, dans un pavillon de forme différente. Il définit le caractère général de cet art, qui n'est pas un art purement hindou, mais composé d'éléments importés de l'Inde et d'éléments indigènes, ceux-ci croissant avec le temps. Il étudie enfin les *realia* que fournissent les bas-reliefs : costume, parure, édifices, mobilier, métiers, chasse et pêche, voitures, barques, objets religieux, instruments de musique etc.

Le chapitre XVII décrit le panthéon du Barabudur : Buddhas, les uns assis avec l'épaule droite découverte, les autres debout avec les deux épaules drapées ; Pratyeka-buddhas, qui ne se distinguent pas des précédents ; Bodhisattvas (Maitreya, Lokeçvara, Samantabhadra, Mañjuçrī, etc.) ; Devas (Çakra, Brahmā) ; Māra, Garuḍas, Nāgas, Kinnaras, Yakṣas.

Enfin le chapitre XVIII et dernier est consacré à une question très importante, qui est traitée ici d'une manière approfondie et, il me semble, décisive : le bouddhisme du Barabudur. L'opinion courante veut que ce bouddhisme soit celui des Mūla-Sarvāstivādins et elle s'appuie sur le témoignage de Yi-tsing, qui prétend que dans les îles du Sud le Mūla-sarvāstivāda-nikāya est adopté à peu près partout (*Record*, p. 10). Or tous les faits connus contredisent cette assertion : ce n'est pas le Hīnayāna des Mūla-Sarvāstivādins ou d'une autre école qui dominait dans ces pays : c'était le Mahāyāna. Le même Yi-tsing, parlant du Champa, déclare, dans les termes les plus précis, que les bouddhistes de ce pays appartiennent en majorité au Sammiti-nikāya, un petit nombre au Sarvāstivāda (ibid., p. 12). Ces deux écoles font partie du Hīnayāna : or s'il est un fait bien établi, c'est que le bouddhisme du Champa était celui du Mahāyāna : tous les témoignages épigraphiques concordent à cet égard. Donc, de quelque façon qu'il faille expliquer ce fait, les renseignements de Yi-tsing sur

la répartition géographique des sectes bouddhiques sont inexacts et ne sauraient servir de base à des conclusions sur le bouddhisme du Barabudur.

Dira-t-on que les auteurs des bas-reliefs, sans être, du point de vue dogmatique, des Sarvāstivādins, suivaient néanmoins le Vinaya de cette école? Cela même n'est pas certain, car on a vu qu'une au moins des légendes représentées, celle de Mandhātar, s'écartait sensiblement de la version du Divyāvadāna, qui n'est, comme on le sait, qu'un extrait du Vinaya des Mūla-Sarvāstivādins.

La meilleure méthode est de comparer le monument avec d'autres temples javanais plus explicites et de chercher des données dans les ouvrages indigènes sur le bouddhisme. C'est surtout pour Java Oriental que ces renseignements sont abondants et c'est aussi de là qu'il faut partir.

Le seul sanctuaire de Java Oriental qui offre un matériel iconographique assez complet est le temple funéraire du roi Viṣṇuvardhana à Jajaghu (= Tumpang), fondé vers 1190 çaka (= 1268 A. D.). Il était dédié à Amoghapāça-Lokeçvara : ce nom est gravé au dos de la statue principale, dont la coiffure est ornée d'une figurine inscrite « Amitābha ». Alentour se rangaient des idoles secondaires : Sudhanakumāra, Çyāma-Tārā, Hayagrīva, Bhṛkuṭī. On y voyait aussi des Dhyāni-buddhas associés à leurs Tārās. Ce panthéon détermine nettement la religion qui dominait ici : c'était un Mahāyāna fortement imprégné de tantrisme. La même conclusion ressort d'une collection de bronzes trouvée à Ngandjuk (Kediri), qui ne contient ni buddha, ni Lokeçvara, ni Maitreya, mais révèle la prépondérance de Mañjuçrī et la grande place que tenait dans la doctrine le symbole du *vajra*.

Plus instructifs encore sont quelques ouvrages religieux composés dans l'Est de Java du XIIe au XIVe siècle : *Kuñjarakarṇa, Sutasoma, Nagarakṛtāgama, Sang Hyang Kamahāyānikan.*

Kuñjarakarṇa est une œuvre en prose, probablement du XIIe siècle. L'auteur considère Vairocana comme l'auteur de toute sagesse, le maître qui enseigne la doctrine aux autres divinités, qui sont les quatre Dhyāni-buddhas et les deux bodhisattvas Lokeçvara et Vajrapāṇi. Il exalte la vertu de la contemplation (*samādhi*) et professe l'unité de tous les êtres dans la connaissance parfaite. Il admet expressément l'identité du Buddha et de Çiva. Çākyamuni ne joue aucun rôle dans cette doctrine.

Sutasoma ou *Puruṣāda çānta* est un poème de Tantular, composé entre 1272 et 1311 çaka (= 1350-1389 A. D.). Le syncrétisme entre les deux panthéons hindou et bouddhique y est hardiment développé. Le Buddha est l'Être universel (*vara buddha viçva*) ; il est identique à Çiva. Sutasoma est un avatar du Buddha éternel, incarné pour lutter contre la puissance du mal. Ce Buddha, c'est Vairocana ; les quatre autres Dhyāni-buddhas sont identifiés avec les membres de la Trimūrti, Çiva étant dédoublé en Īçvara et Mahāmara, de manière à obtenir le chiffre quatre.

Le *Nagarakṛtāgama* est un poème composé en 1287 çaka (1365 A. D.) par Prapañca, qualifié de *dharmādhyakṣa*, « inspecteur de la Loi ». Il présente les

mêmes caractéristiques que les précédents : identification du Buddha avec Çiva, supériorité des exercices mystiques du *yoga*, rôle prédominant du *vajra*. On y voit le roi Kṛtanagara recevant le « sacre de la connaissance » (jñānābhiṣeka) et le nom de sacre de Jñānaçivabajra.

Le *Sang hyang Kamahāyānikan* (1) est formé de deux ouvrages distincts : le premier est un traité en vers sanskrits accompagnés d'un commentaire en vieux-javanais ; le second est un catéchisme en vieux-javanais avec citations sanskrites. La doctrine en est identique : c'est le Mantranaya, qui se distingue du Mahāyāna, en ce que ce dernier fait de la Bodhi le fruit de pénibles épreuves poursuivies au cours d'une suite indéfinie d'existences, tandis que le Mantranaya la met à la portée de la main : il suffit pour l'atteindre de pratiquer le *yoga*, l'adoration des Buddhas et la docilité absolue envers le Guru. Non seulement le disciple n'est pas obligé de s'imposer des mortifications, mais il lui est recommandé de s'en abstenir, car un corps robuste est nécessaire à l'exercice du *samādhi* qui procure la délivrance. Il est à remarquer que Dignāga est cité comme une autorité sur le Yoga ? Son disciple Dharmapāla, contemporain de Hiuan-tsang, après avoir professé pendant trente ans à Nalandā, se rendit à Suvarṇadvīpa (Sumatra) : c'est peut-être par lui que la doctrine du Yoga fut introduite à Sumatra et passa de là dans le Centre, puis dans l'Est de Java. Elle y était implantée dès le Xe siècle, si on en croit l'introduction au *Sang hyang Kamahāyānikan*, qui met cet ouvrage en rapport avec le roi Siṇḍok (929-947 A. D.). On peut admettre que ce Mahāyāna tantrique avait pénétré dans Java Central dès le VIIIe siècle : car le čandi Kalasan fondé en 700 çaka (778 A. D.) est dédié à Tārā ; dans les niches sont des Dhyāni-buddhas qui font les mudrās correspondantes aux points cardinaux ; l'inscription mentionne la fondation d'un couvent pour les religieux versés dans le Vinaya et le Mahāyāna (ārya-bhikṣūṇāṃ vinaya-mahāyānavidām). Le Mĕndut est également mahāyāniste : on y trouve la série des huit grands bodhisattvas. Java Central ne se distingue donc pas, au point de vue doctrinal, de Java Oriental, et cette identité de religion est confirmée par les bronzes qui y ont été trouvés et parmi lesquels on trouve Lokeçvara, Mañjuçrī, Vajrapāṇi, Maitreya, Halāhala-Lokeçvara, Vajrasattva, Trailokyavijaya, Tārā, Cundā, Prajñāpāramitā, Marīcī, Vasundharā.

De tous ces faits on peut conclure que le Barabudur, comme les autres temples du Centre de Java, est le sanctuaire d'une forme très évoluée du bouddhisme : le Mahāyāna imprégné de trantrisme.

Tel est, réduit à ses traits essentiels, le travail de M. Krom. Il nous apporte non seulement un ensemble de recherches très complètes et de solutions

(1) Ed. Kats, La Haye, 1910. Cf. J. S. Speyer, *Ein altjavanscher mahāyānistischer Katechismus*, dans : ZDMG., 67 (1913), p. 347.

judicieuses sur le plus célèbre monument de Java, mais encore un point de comparaison et une base d'études pour les questions similaires que soulève l'art bouddhique dans les autres pays d'Extrême-Orient et notamment en Indochine. Par là le savant professeur de Leyde a rendu aux études d'archéologie extrême-orientale un service inappréciable, dont il n'est que juste de le remercier.

L. FINOT.

CHINE

J. J. M. De Groot. — *Universismus. Die Grundlage der Religion und Ethik, des Staatswesens und der Wissenschaften Chinas.* — Berlin, Georg Riemer, 1918 ; 1 vol. in-8°, VIII + 404 pp. ; 7 pl.

A part les chapitres consacrés à la description du culte officiel (VI-X), ce livre est la traduction d'une série de conférences que M. De Groot publia à New-York en 1912, en un volume intitulé *Religion in China* (titre qu'on est surpris de ne pas trouver parmi ceux des ouvrages de l'auteur mentionnés à la première page). Les citations sont données en caractères chinois et, pour les trois derniers chapitres, la traduction est un peu développée et enrichie de quelques textes nouveaux.

Nous retrouvons ici les idées générales sur la religion chinoise déjà exposées par l'auteur dans quelques ouvrages antérieurs, *The Religion of the Chinese* (New-York, 1910), *Die Religionen der Chinesen* (dans le manuel sur les *Religions orientales* édité chez Teubner en 1906). La thèse fondamentale de M. De Groot, qu'il avait esquissée une première fois dans son *Religious System* (vol. IV, pp. 66-69), est la suivante : « Les trois religions, 三 教, sont des ramifications d'un tronc commun, qui n'est autre que la religion de l'univers, de ses différentes parties et de ses phénomènes... Le bouddhisme, qui vint se greffer sur le système religieux chinois, ne retiendra pas notre attention. L'universalisme est le taoïsme même : les deux expressions sont synonymes... » (p. 2-3). « On est en droit de dire classicisme, taoïsme ou universalisme, au lieu de confucianisme » (p 64). « Les livres classiques sont aussi bien la bible du confucianisme que du taoïsme » (p. 4). « Le confucianisme est taoïste et le taoïsme confucianiste... « (p. 28).

Cette thèse me paraît comporter un malentendu. M. De Groot confond sous le mot « taoïsme » deux choses qui n'ont rien de commun : d'une part, l'ensemble des doctrines classiques relatives au *tao*. le système universaliste, pour adopter le terme choisi par M. De Groot (encore que ce terme soit employé par l'école sociologique en un sens tout différent) ; d'autre part, ce qu'on est convenu d'appeler taoïsme, c'est-à-dire le système de l'école bien déterminée qui s'organisa en église vers le deuxième siècle de notre ère, se constitua un canon, se posa en concurrente du bouddhisme. Dès le « traité sur les arts et les lettres » du *Ts'ien-Han chou*, les désignations 儒家, 道家, qui correspondent à nos termes courants « confucianisme, taoïsme », sont réservées à deux des neuf ou dix écoles, 九家之流 (1) entre lesquelles sont répartis les

(1) Neuf sans compter le 小說家 (*Ts'ien-Han chou*, k. 30, 18 b).

philosophes 諸子. Les « lettrés » y sont nettement définis « ceux qui honorent et reconnaissent pour maître Confucius » (1) ; la définition de « l'école du *tao* » est moins précise (2), mais la nature des ouvrages qui lui sont attribués prouve que Pan Kou ou avant lui Lieou Hin (3), entendait bien par *tao kia* l'école qui était sur le point de prendre une si vaste extension. Pourquoi donc détourner de sa valeur habituelle le mot taoïsme ? L'équivoque qui en résulte conduit M. De Groot à déclarer, par exemple, que « le taoïsme a existé de tout temps au Japon » (p. 32), parce que les Japonais désignent (dès le *Nihongi*, au VIIIe siècle) leur religion nationale d'un terme emprunté au vocabulaire philosophique chinois ! A quoi bon d'ailleurs ce souci d'étiqueter les diverses manifestations de la vie religieuse des Chinois ? Je ne crois pas qu'il y ait pour nous enrichissement à apprendre que le taoïsme (il s'agit ici de l'école de Tchang Tao-ling) est fondé sur « le polythéisme, le démonisme, l'anthropothéisme, l'idolâtrie et le fétichisme » (p. 140). Nous connaissons en vérité si peu encore la religion chinoise qu'il serait logique de scruter les faits avant de les classer en formules nécessairement vagues.

En dehors de la fâcheuse confusion de termes qui l'obscurcit, la thèse de M. De Groot contient indéniablement une part de vérité. L'auteur l'étaie d'aperçus ingénieux et de citations suggestives. Toutefois sa tendance à généraliser l'entraîne parfois à forcer le sens des textes. Pour démontrer que Confucius lui-même préconisa le principe taoïste de la retraite ascétique, M. De Groot s'appuie sur trois textes (p. 94) : dans le premier, extrait du

---

(1) *Ib.*, 11b. 儒家者流 ... 宗師仲尼以重其言. Mencius (VII, II, 26) oppose déjà les « lettrés ». 儒, aux sectateurs de Yang Tchou et de Mŏ-tseu. Sseu-ma Ts'ien cite un texte de Mŏ-tseu d'après lequel les « lettrés » sont ceux qui reconnaissent Confucius pour maître (*Mém. hist*, t. V, p. 307, n. 2). Mais l'historique de ces termes demanderait une étude spéciale.

(2) *Ib.*, 13b. « Quant à l'école des taoïstes, elle est née parmi les historiographes. Ils consignent au cours des temps le *tao* des succès et des échecs, de ce qui se conserve et se perd, du malheureux et de l'heureux, du passé et du présent ; en conséquence, ils savent saisir l'essentiel et s'y attacher. Leur principe fondamental est de se purifier et de se « vider » 清虛 afin de bien veiller sur soi-même, de se faire humble et faible afin de se bien posséder soi-même C'est là un artifice de ceux qui règnent sur les hommes, le visage tourné vers le Sud (des empereurs), conforme au « savoir céder » 克讓 de Yao (*Chou king*, I, 1. 1). Sous l'hexagramme « humilité » 謙 du *Yi* [*king*, il est dit que] de la seule humilité dérivent quatre sortes de profits (*t'ouan* 彖 au 15e hexagramme) En cela leur doctrine est excellente. Quant aux hommes relâchés qui la pratiquent, c'est qu'ils désirent abandonner l'étude des rites et renoncer à l'humanité et à la justice, en disant qu'il suffit de s'en remettre à la purification et au « vide » pour gouverner. »

(3) On sait que le chapitre bibliographique du *Ts'ien-Han chou* est fondé sur le *Ts'i tio* 七略 de Lieou Hin 劉歆, le fils de Lieou Hiang ; les notices sont probablement dues à Pan Kou, mais les titres des livres énumérés et leur classement doivent être copiés sur le catalogue de Lieou Hin.

Tchong-yong (11-12), la dernière phrase, 君子之道費而隱, que M. De Groot traduit : « das *Tao* des *Kiün Tsĕ* spendet (?), aber *er* hält sich verborgen », n'est que le début de l'article 12, dont la substance est que le *tao* du sage se répand largement parmi tous, tout en restant secret (invisible quoique manifeste, d'après Tchou Hi) ; 隱 se rapporte à 道 et non à 君子. Même si l'on adopte la glose invraisemblable 蔓二倆, « tel est le *tao* du sage, qu'en temps d'opposition il se retire dans la vie privée », la traduction de M. De Groot ne tient pas debout. Le second texte est précédé dans le *Tchong-yong* (33) d'une citation du *Che king* qui ne laisse pas de doute sur le sens de l'article : il n'y est nullement question de « l'indifférence du sage » que M. De Groot découvre dans cette phrase : 君子之道淡而不厭, « le *tao* du sage est insipide, mais on ne s'en dégoûte pas ». Le troisième texte est un passage célèbre du *Louen-yu* (VIII, 13), où Confucius enseigne que le sage doit participer à la vie publique sous un bon gouvernement, mais se retirer du monde en temps de désordre : simple principe de morale civique. Je ne pense pas qu'il faille abandonner pour ces textes les interprétations unanimes des commentateurs. Où donc M. De Groot voit-il que Confucius ait prôné l'ascétisme ?

Dans un autre domaine, M. De Groot fait violence non plus aux textes, mais à l'évidence historique. Prenant à la lettre le dicton : 函三爲一, il tente d'établir une parenté entre le Mahāyāna, introduit en Chine « peut-être un peu antérieurement aux Han » (p. 99 ; question brûlante sur laquelle nous désirerions des détails !) et « l'universalisme ». Dans un récent ouvrage (1), il développe cette idée jusqu'à ces conclusions inattendues : « Ce n'est probablement pas en Chine que le bouddhisme a pris un caractère universaliste... Il l'avait déjà en Inde. On est donc en droit de croire que les religions asiatiques, y compris peut-être celles de l'Assyrie et de Babylone, ont une racine primitive comme : un sentiment de religieux respect devant la majesté de l'univers... » Malgré la place relativement importante qu'occupe dans le bouddhisme du Grand Véhicule l'élément cosmologique, il me paraît foncièrement impossible de l'assimiler à une religion naturiste. D'autre part, le *Tripiṭaka* chinois ne comprend-il pas une section considérable de textes hînayânistes ? Le bouddhisme n'a donc pas eu d'histoire en Chine depuis son apparition ? Enfin, et nous touchons là à un défaut de méthode radical, quelle est exactement la religion qu'étudie M. De Groot ? Est-ce le système de l'époque féodale, ou les doctrines qui prirent forme sous les Han et subirent au contact du bouddhisme une évolution si complexe, ou l'état que nous révèle notre expérience actuelle ? Je n'insisterai pas sur certaines erreurs chronologiques dues à une critique insuffisante des sources ; M. De Groot fait remonter au XXIIIe siècle un propos de Yi 益 rapporté dans l'un des chapitres du *Chou king* qui fait partie du

(1) *Der Thūpa, das heiligste Heiligtum des Buddhismus in China.* Extrait des *Abh. pr. Ak. Wiss*, 1919, p. 84.

« texte en caractères anciens » forgé au IVe siècle de notre ère (p. 42). Mais il ne précise pas le plan temporel des faits qu'il examine. Comme circonstance atténuante au *squeeze* des mandarins de la République, il donne ces mêmes « conceptions universalistes » (p. 84) dont, d'autre part, « l'origine se perd entièrement dans la nuit de l'histoire humaine » (p. 4). Pourtant nulle part peut-être il n'est plus nécessaire qu'en Chine d'appuyer les études religieuses sur une critique historique serrée. Des générations de lettrés se sont employés à établir que les doctrines, le rituel ou les mœurs en vigueur à leur époque correspondaient intégralement à ceux qui nous sont attestés dans la littérature primitive. Il n'est pas trop de toutes les ressources de la méthode comparative, appliquées en toute indépendance d'esprit aux documents orthodoxes et aux autres, pour dégager les traits réellement essentiels et fondamentaux de la religion proprement chinoise.

On sait que cette tâche a été entreprise avec succès. Des travaux récents nous permettent d'entrevoir la vivante silhouette de la religion chinoise, enfouie jusque-là sous un foisonnement d'exégèse captieuse. Je n'aborderai pas ce point délicat, puisque M. De Groot (à part sa thèse sur l'identité du confucianisme et du taoïsme) s'en tient aux théories traditionnelles. C'était son droit.

Les chapitres consacrés au culte d'Etat nous ramènent parmi les faits. Se basant sur les rituels de la dynastie mandchoue, le *T'a Ts'ing t'ong li*, le *Ta Ts'ing houei tien* (k. 35-36 de l'édition en 100 k. de Kouang-siu ; les sources ne sont pas suffisamment précisées, p. 301), M. De Groot expose d'une façon exacte et détaillée l'ensemble des grandes cérémonies officielles. Les lieux où elles se déroulent sont décrits à l'aide du *Ta Ts'ing houei tien t'ou* (chap. 禮制) et en partie d'après les notes personnelles de l'auteur. Ces pages, tout en n'étant qu'un résumé, sont excellentes et remplaceront avantageusement la médiocre traduction des chapitres sur les « rites fastes » 吉禮 du *Ta Ts'ing t'ong li* publiée naguère par de Harlez. Nous y retrouvons l'informateur diligent auquel nous sommes redevables de si utiles documents.

P. Demiéville.

JAPON

Katsuro HARA. — *An Introduction to the history of Japan.* — New-York and London, Putnam's Sons, 1920, in-8°. XVIII-411 pp.

Les Japonais se plaignent souvent, et non sans quelque raison, que leur pays, son histoire, sa civilisation, soient mal connus et inexactement appréciés des étrangers, loués sans discernement par les uns, plus souvent dénigrés sans raison par les autres. Ils se reconnaissent d'ailleurs responsables pour une bonne part de cet état de choses : ils n'ont pas fait ce qui était en leur pouvoir, ce qu'il était nécessaire de faire, étant donnée la difficulté d'accès, pour les étrangers, aux textes et aux documents originaux qui seuls pourraient les renseigner ; ils ne se sont pas efforcés, au moyen d'ouvrages appropriés, de faire connaître eux-mêmes le Japon tel qu'ils le conçoivent et désirent qu'il soit connu. Sous l'empire de ces considérations, un certain nombre de personnalités de divers ordres, industriels, commerçants, membres du Parlement, professeurs, se sont réunis pour fonder la Yamato Society, à laquelle ses statuts assigent comme premier but de « mettre en lumière la signification et l'extension de la culture japonaise, de manière à manifester au monde le caractère fondamental de la nation ». Pour y atteindre, la Société se propose de publier en langues étrangères des ouvrages relatifs aux diverses branches de l'histoire japonaise, des traductions d'œuvres littéraires, des travaux et un périodique sur la littérature et l'art japonais. Ce n'est là qu'une partie, la principale il est vrai, de son programme, auquel on ne peut qu'applaudir. Elle en a commencé la réalisation, et l'*Introduction to the history of Japan* de M. HARA, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Kyōto, est le premier ouvrage qu'elle publie dans ce but.

On pouvait difficilement mieux choisir. Au seuil du vaste édifice que la Yamato Society se propose d'élever à la gloire de son pays, c'est bien en effet une Introduction, une vue générale de son histoire et de sa civilisation dans ses éléments et ses développements successifs qui s'imposait. Cette vue générale, M. H. nous la donne d'une manière claire, rapide, serrée, suffisamment complète dans l'ensemble et dégagée de tout chauvinisme étroit. Son style sans recherche est net et précis. Son ouvrage, qui a dû évidemment lui demander un travail considérable de condensation et de mise au point, est assurément une œuvre de bonne vulgarisation, et l'un des premiers que devra lire quiconque voudra connaître le Japon et se faire une idée du chemin qu'il a parcouru dans le passé, des voies par lesquelles il est devenu ce que nous le voyons. Ce n'est qu'un sommaire, et à chaque instant, en le lisant, on est tenté de regretter que tel ou tel point qui paraît particulièrement intéressant ne soit pas plus développé ; l'auteur, j'en suis sûr, a dû regretter lui-même de ne pas s'arrêter plus longuement çà et là, Mais il a eu raison de ne pas s'attarder, de

ne pas insister, de poursuivre rapidement sa marche : les développements désirés doivent faire, d'après le programme que s'est fixé la Société, l'objet d'ouvrages spéciaux, que nous espérons ne pas avoir à attendre trop longtemps ; ils auraient encombré son *Introduction* sans grand profit.

Il est pourtant certains sujets que M. H. a laissés de côté ou à peine effleurés, et qui auraient mérité un meilleur traitement. Je citerai d'abord l'invention de l'écriture proprement japonaise, du *kana*. C'est assurément dans l'histoire d'un peuple un fait de première importance et dont les conséquences sont énormes. Sans le *kana*, le japonais n'aurait pu être qu'une langue parlée ; jamais sa littérature ne se fût développée. Que l'on songe à la difficulté du maniement du *manyō-gana*, aux travaux qu'il a fallu pour arriver à établir la lecture des textes primitifs, du *Manyō-shū* même, dont qulques passages n'ont pas encore livré leur secret. Peut-on espérer qu'avec un instrument aussi imparfait on aurait vu la belle éclosion d'œuvres littéraires de la période Heian ? Et si néanmoins quelques auteurs avaient écrit, la difficulté de les lire, véritable travail d'érudit, n'eût-elle pas enlevé à peu près toute influence à leurs œuvres ?

Les raisons profondes du transfert de la capitale de Nara à Kyōto sont enveloppées d'incertitude ; je ne reprocherai pas à l'auteur de n'avoir pas percé leur mystère ; leur recherche l'eût certainement entraîné beaucoup trop loin et forcé à entrer dans des détails que le plan de son ouvrage aurait difficilement comportés. Pourtant il y avait, semble-t-il, plus et mieux à en dire que ne le fait M. H., qui se borne somme toute à poser quelques points d'interrogation. Et plutôt que de parler de l'étroitesse de la vallée de Nara, étroitesse relative d'ailleurs, car certaines parties de la capitale paraissent avoir été fort peu peuplées, n'y aurait-il pas intérêt à savoir si l'imitation de la Chine et le bouddhisme des sectes anciennes, imitation aveugle et bouddhisme aux conceptions rigides, après avoir vivifié l'esprit japonais, ne menaçaient pas de l'enliser et d'en arrêter le libre développement ? Toujours est-il que très rapidement, après l'échec de la tentative du parti conservateur avec Nara Tennō et Kusuri ko, tout se renouvelle à Kyōto, art, littérature, gouvernement, religion même. Il semble qu'on assiste à l'éclosion de germes que Nara renfermait sans doute, mais dont il contenait la poussée, et qui trouvent enfin le milieu, le terrain neuf, l'atsmosphère plus légère et plus libre, nécessaires à leur développement.

Il me paraît bien difficile d'admettre que, par suite de la tentative qu'il fit de s'assimiler le shintoïsme, le bouddhisme ait été rendu « quite powerless » au Japon, et que « the cunning device of priests to make it conformable to our country went too far, and resulted only in weakening its efficiency as a practical religion » (p. 170). Il semble bien au contraire qu'il y ait peu de pays où son influence ait été plus profonde. Le langage courant en est un bon témoin, qui aujourd'hui encore emploie tant de termes, de locutions, de proverbes d'origine bouddhique, voire sanscrite, comme *danna*, *chabi*, *bon*, etc. L'auteur sacrifie manifestement ici à la théorie officielle moderne, qui entend à tout prix glorifier le shintoïsme. Ce qui est vrai, et que note bien M. H., c'est que

cette influence ne pénétra le peuple que lentement, parce que le bouddhisme fut d'abord au Japon une religion aristocratique ; et il faudrait ajouter aussi, parce qu'il fut d'abord surtout monastique. Il y a un monde, toute une évolution — on pourrait presque dire une révolution — religieuse, une transformation complète de la conception de la « pratique » religieuse, et par suite de son rôle social et de son influence sur le peuple, entre les temples de Nara et des premiers temps de Heian, simples chapelles de monastères, quelles que soient leurs dimensions, où en dehors de l'autel chargé de statues parfois gigantesques, il n'y a que tout juste la place de quelques moines, et ceux des âges suivants, ceux du Jōdo-shū par exemple, pour prendre ceux où l'opposition s'accuse le mieux, ouvrant de vastes nefs à la foule des fidèles.

M. H. aime à montrer, et avec raison sans doute, le Japon tendant progressivement, à travers de multiples transformations, à l'unité, à la centralisation, le centre d'attraction nationale étant le trône impérial. De ce point de vue il y a dans l'histoire japonaise un fait très grave, parce que plus que tout autre il mettait en péril cette unité, et même aurait pu la briser définitivement. Ce centre d'attraction se dédoubla violemment ; pendant plus d'un demi-siècle il y eut deux empereurs, deux cours, deux gouvernements. Comment un tel fait put-il se produire avec un principe assuré de succession légitime au trône ? Comment et par quelles causes profondes fut écarté le danger de démembrement qu'il fit courir au pays ? M. H. n'en dit rien. A peine en une phrase imprécise fait-il allusion au fait lui-même. « At the same time the imperial family was divided into two » (p. 206) : c'est tout, c'est trop peu.

M. H. est plus que sévère, injuste envers les missionnaires chrétiens du XVIe et du XVIIe siècle. Qu'ils se soient parfois trompés, aient commis des erreurs, des maladresses, des fautes, que sous l'empire des événements ils aient peut-être quelque peu exagéré soit leurs succès, soit leurs malheurs, tout le monde en conviendra. Mais pour M. H., « the majority of them were the grossest liars... men of knavish characters » (p. 265) ; il parle de « the incredible folly of these missionaries, who fomented trouble and embroiled themselves in numberless intrigues » (p. 266) ; il y insiste à différentes reprises : « The intermeddling of those missionaries in the politics of our country infuriated him (Hideyoshi) » dit-il p. 280 ; le vrai motif de la fermeture du pays fut d'éviter « any intervention of scheming foreign missionaries » (p. 327), etc. Laissant de côté la violence de la forme, qui convient peu à un livre d'histoire, il y a en tout cela une telle exagération qu'on se demande si l'auteur s'est vraiment reporté aux textes, je veux dire aux textes autres que ceux des ennemis déclarés des missionnaires, bouddhistes ou bonzes japonais, Anglais ou Hollandais de l'époque. Ce ne sont d'ailleurs que de simples affirmations qu'on ne peut discuter, l'auteur ne précisant pas sur quoi elles reposent. Une remarque pourtant : Hideyoshi n'était pas homme à mâcher ses mots ; avec quelque raison on pourrait lui reprocher plutôt d'aimer à grossir sa voix. S'il avait été « infuriated » par les manœuvres politiques des missionnaires, il n'avait aucune raison de le

cacher, il en avait au contraire de s'appuyer sur ces manœuvres pour leur interdire l'accès du Japon. Or dans sa lettre si insolente au gouverneur de Manille en 1592, il n'y fait pas même allusion ; il se borne à dire que le Japon étant le pays des dieux, il n'y veut pas de religion étrangère. Iyeyasu ne parle pas autrement dans sa lettre de 1612 au gouverneur de la Nouvelle-Espagne. C'est à peine si, dans la violente note que Iyemitsu fait adresser à Macao en 1610 et où il annonce qu'il a fait massacrer 40.000 révoltés d'Amakusa, il accuse les Jésuites d'être venus espionner le Japon afin de s'en emparer (?).

C'est par inadvertance sans doute que M. H. met Nagasaki, avec Sakai et Ōsaka, au nombre des villes qui durent leur développement au commerce avec la Chine (p. 225). Douteuse pour Ōsaka, la chose est certainement inexacte pour Nagasaki, qui fut fondée en 1571, à un moment où ce commerce était à peu près interrompu depuis plusieurs années. La Chine ne figure pas parmi les pays que sont autorisés à visiter les bateaux partant de Nagasaki, en 1592, avec les passeports de Hideyoshi. C'est au commerce portugais que cette ville doit sa naissance et ses premiers développements.

Il faut ajouter encore que M. H. se laisse aller parfois à développer avec quelque abondance des thèses d'ordre général sans rapport particulier avec l'histoire du Japon, sortes de truismes sur lesquels il n'y a aucune utilité à insister, qu'il était même superflu d'énoncer. Cela donne à certaines pages de son livre une allure quelque peu pédantesque, que n'est pas pour atténuer la façon dont il présente parfois la succession des événements, et qui tient trop de la méthode déductive. A sa manière de décrire les circonstances dans lesquelles tel ou tel fait s'est produit, on croirait par moments entendre un professeur de mathématiques exposant les « conditions nécessaires et suffisantes » d'un théorème.

N. Peri.

ASIE CENTRALE

E. Leumann. — *Maitreya-samiti, das Zukunftsideal der Buddhisten.* Die nordarische Schilderung in Text und Übersetzung, nebst sieben andern Schilderungen in Text oder Übersetzung. Mit einer Begründung der indogermanischen Metrik. — Strasbourg, Trübner, 1919; 2 vol. in-8°. 282 pp.

Dans un travail antérieur (1), M. Leumann avait décrit le manuscrit — qu'il désignait par le sigle E — d'un poème en iranien-oriental, entré au Musée Asiatique de St-Pétersbourg par les soins du consul de Kachgar Petrovski. M. Leumann n'utilisait ce texte considérable, qui d'après lui ne doit pas comprendre moins de 5300 strophes réparties en une quarantaine de chapitres, qu'à titre de mine de matériaux pour fonder son exposé de la métrique et de la phonologie et pour établir son glossaire. Il en étudie maintenant un fragment constitué par les strophes 90 à 173 et 186 à 336 du 23e chapitre. Le texte des strophes 90 à 101 manquaient au manuscrit de St-Pétersbourg; il fut fourni à M. Leumann par la photographie, publiée dans les *Mémoires* de la Société asiatique du Bengale (vol. V, n° 2, pl. XXXIV), d'un feuillet acheté à Calcutta à un Caucasien qui le disait provenir de Khotan. Les strophes 90 à 112 comprennent la fin d'un sermon prononcé par Çākyamuni avant sa mort; les strophes 113 à 336, une prophétie sur Maitreya et le roi Çaṅkha. Voici donc, après le fragment du *Suvarṇaprabhāsasūtra* étudié par M. Pelliot — auquel l'auteur trouve moyen de ne pas faire la moindre allusion — un texte iranien-oriental cohérent, presque complet, transcrit et traduit sans lacunes graves. Ce succès marque les progrès qu'ont faits, en moins de vingt ans, et pour une bonne part grâce à l'industrie même de M. Leumann, nos connaissances sur l'une des plus importantes parmi les langues ressuscitées en Asie centrale.

Les parties les plus intéressantes de l'ouvrage de M. Leumann sont celles qui ont trait à l'exégèse graphique et à la métrique. Celle-ci seconde celle-là; l'auteur distingue par exemple suivant leur position métrique les phonèmes *ç ṣ t g* des phonèmes doubles *çç ṣṣ tt gg*, confondus dans le texte: ainsi le correspondant de sk. *bodhate* sera transcrit *butte* et non *bute*, parce que cette forme apparaît régulièrement en valeur trochaïque (*bútte*); les formes anciennes *buvāre* et contractée *bvāre* (« ils comprennent ») seront reconnues sous des graphies fautives, selon que le rythme exigera trochée ou amphibraque. Inversement, le système prosodique n'est apparu nettement qu'après l'élucidation de certains problèmes graphiques. Toute cette discussion est ingénieuse et les résultats en paraissent sûrs. Enfin M. Leumann consacre quelques pages fort

(1) *Zur nordarischen Sprache und Literatur* (Strasbourg, Trübner, 1912), pp. 11-15.

originales (pp. 154-172) à la comparaison des mètres iraniens-orientaux avec l'hexamètre et le pentamètre grecs d'une part, la triṣṭubh et la jagatī indo-iraniennes de l'autre ; ses conclusions sont convaincantes et mériteraient d'être développées à l'aide d'autres langues indo-européennes.

Le culte de Maitreya semble avoir joui d'une large popularité en Asie centrale, tant dans le Sud que dans le Nord de l'actuel Turkestan chinois. L'expédition Von Le Coq a rapporté de Tourfan trois fragments d'un manuscrit en tokharien A intitulé *Maitreyasamiti-nāṭaka* (1) ; un même texte fut traduit en vieux-turc (2). Le texte iranien-oriental « n'est pas », dit M. Leumann (p. 8), « traduit du sanskrit, mais manifestement composé par un poète aryen septentrional ». Toutefois un coup d'œil au tableau synoptique des diverses versions apparentées suffit pour constater que ce texte n'apporte pour ainsi dire aucun élément neuf. Il faudra donc utiliser avec prudence tels renseignements que donne la première partie, non identifiée, du fragment traduit par M. Leumann. Par exemple, un Nāgasena est mentionné dans la strophe 94, parmi les disciples qui assistent le Buddha à ses derniers moments ; mais cette mention ne pourra servir à attester qu'un Nāgasena était connu indépendamment en Asie centrale, tant qu'on n'aura pas prouvé qu'elle ne provient pas de quelque texte du *Mahāparinirvāṇa-sūtra*. D'ailleurs, le lecteur non linguiste ne trouve guère à glaner dans les textes publiés par M. Leumann. Le nom iranien-oriental de Maitreya, Mittra, eût enchanté Kern (3). Dans un appendice au XIIe chapitre du manuscrit E figure ce titre curieux de *Kəysar* qui désigna les rois Çakas (p. 153). Le quatrième joyau du cakravartin, *maṇi*, est étrangement appelé *mūra* (sk. *mūdra* ; p. 67, str. 151) ; ce joyau est en *vaiḍūrya* bleu, *āṣṣeini vrūl-i]ye*, tradition qui se retrouve, en dehors du *Lalitavistara*, dans divers textes [(*Dīgha-Nik.*, vol. II, p. 175 ; *Mahāparinirvāṇa-sūtra*, trad. de Dharmarakṣa, TT. k. 20, 62b). L'auteur persiste à traduire par « prêtre » le nom iranien-oriental du Buddha, *balysə* ; M. Pelliot a déjà critiqué cette traduction (4). De même M. Leumann maintient cette dénomination d'« aryen septentrional » qui

(1) Cf. Sieg et Siegling in *Sitzungsber. k. pr. Ak. Wiss.*, 1908, II, p. 925. Le titre est indiqué dans les colophons de chapitres, par exemple : « Maitreyasamiti nāṭkaṃ Aniruddhavadāṃ ñomā tridh-nipānt ār. » On verra que plusieurs textes chinois font précéder la prophétie sur Maitreya d'un *Aniruddha-avadāna*.

(2) M. F. W. K. Müller (*Sitzungsber. k. pr. Ak. Wiss.*, 1907, II, pp. 958-960) a trouvé la mention du texte toχrī dans le colophon du 10e chap. de la version en vieux-turc, qu'il traduit ainsi : « La descente du bodhisattva Maitreya du monde des dieux Tuṣita sur la terre, dans le saint livre *Maitrisimit.*... » Ce titre de chapitre répond presque mot pour mot aux titres de divers sūtras chinois, notamment Nj. 205, 207 et 208.

(3) Il est dit dans l'un des sūtras maitreyens chinois (Nj. 206 ; TT. IV, 5, 49 b) que Maitreya obtiendra la bodhi sous l'arbre Nāgapuṣpa « le huitième jour de la quatrième lune, au lever de Vénus » 明星出時.

(4) *Mém. Soc. Ling. Paris*, t. XVIII, 1913, p. 113.

ne répond plus à rien, puisqu'il a reconnu lui-même dès 1912 le caractère foncièrement iranien de la langue qu'il désigne ainsi (1).

M. Leumann ne s'est pas borné à l'iranien-oriental ; il semble bien avoir eu en vue une sorte de monographie sur Maitreya. Il embrasse même d'un vaste regard, au début de son livre, le bouddhisme et le jainisme. On trouve là quelques arguments qui surprennent sous la plume d'un spécialiste du jainisme : « Mahāvīra est du village, Buddha de la ville... Voilà pourquoi le dialecte des Jainas est plus rude, le pāli plus raffiné. Buddha était plus jeune que Mahāvīra... parce que dans le système jaina il y a vingt-quatre sauveurs... mais vingt-cinq dans la dogmatique bouddhique. » (p. 2.) Non seulement M. Leumann reproduit un passage du *Divyāvadāna* et un autre du *Dīgha-nikāya* (les interprétations du texte iranien-oriental exigeaient des répondants qui les garantissent), mais il soumet à un commentaire très détaillé et très intéressant (pp. 177-226) un texte pāli assez corrompu publié naguère par Minaev dans le *Journal* de la *Pāli Text Society*, l'*Anāgata-vaṃsa*. Enfin un de ses auditeurs japonais, M. Kaikioku Watanabe, lui a fourni la traduction de quatre sūtras chinois, qui est publiée dans la dernière partie de l'ouvrage. L'étude comparative intégrale d'un texte bouddhique est à l'heure qu'il est une redoutable entreprise. M. Leumann néglige délibérément le tibétain : la couronne est lourde, mais ce joyau n'est il pas indispensable à qui veut faire tourner la Roue ?

Du côté chinois, la littérature relative à Maitreya a été étudiée par le Japonais Matsumoto dans un ouvrage dont M. Peri publia ici même, en 1911, un compte-rendu critique. Des quatre sūtras traduits par M. Watanabe, deux seuls sont bien choisis : ce sont le *Ta tch'eng fo king* traduit par Kumārajīva (Nj. 209) et le *Chang cheng king* traduit par Yi-tsing (Nj. 207). La version du *Hia cheng king* attribuée à Kumārajīva (Nj. 205) (2) est composée d'extraits.

---

(1) *Zur nordarischen Sprache und Literatur*, p. 29.

(2) Le titre complet est : *Fo chouo Mi-lö hia cheng king*, « sūtra, prononcé par le Buddha, sur la naissance ici-bas de Maitreya ». Un autre titre : 彌勒授決經, « Maitreya-vyākaraṇa-sūtra », est mentionné dès le *Li-tai san-pao ki*. La traduction en fut achevée par Kumārajīva le 5e jour du 2e mois de la 4e année *hong-che* (402 A. D.) ; cette date est indiquée dans un recueil de notes sur ce sūtra intitulé 彌勒經遊意, dû à Ki-tsang, moine d'origine parthe qui vécut de 549 à 623 (TK. *Suppl. I*, XXXV, 4). Les commentateurs anciens (Ki-tsang, *loc. cit.*, 342b infra ; Kiong-hing, TK. *Suppl. I*, XXXV, 5, 403b infra) connaissaient déjà une tradition d'après laquelle Nj. 205 aurait été extrait de Nj. 209. Ki-tsang intitule Nj. 205 : 小成佛經 « le petit *Tch'eng fo king* » (*ib.*, 342b infra) ; mais au début de son ouvrage il déclare que *tch'eng fo* n'est qu'une abréviation, et transcrit le titre *hou* complet : Buddha-vāca-āyāna-Maitreya-bodhisattva-anuttara-?-Tuṣita-deva-sūtra, 佛陀般遮阿那 (corr. 耶) 羅彌勒菩薩薄多羅修摩兜率陀提婆修多羅. Ce dernier titre, fait curieux, correspond presque mot pour mot à celui de Nj. 204 ; cependant c'est bien Nj. 205 que vise Ki-tsang ; la teneur même de son commentaire ne laisse pas de doute à cet égard.

presque partout textuels, de Nj. 209; quant au *Hia cheng king* de Tchou Fa-hou (Nj. 208), c'est un faux: ce texte est la reproduction littérale du second sūtra du k. 44 de *l'Ekottarāgama* (TT. XII, 3, 33^b-35^a). De tous les textes chinois, celui qui se rapproche le plus du poème iranien-oriental est le grand *Tch'eng fo king* (Nj. 209); Kumārajīva travailla sans doute sur un texte analogue à celui de M. Leumann, qu'il avait dû recueillir au cours de ses pérégrinations en Asie centrale. Fut-ce avant ou après sa conversion au Mahāyāna? Le texte iranien-oriental paraît mentionner à la fois les « quatre āgamas » (str. 223) (1) et les « sūtras du Mahāyāna » (str. 226). Il est probable que les sūtras maitreyens, qui sont l'expression d'idées fort anciennes et d'un culte répandu dans tout l'ensemble du monde bouddhique, étaient plus ou moins communs aux deux Véhicules. Seul le *Chang cheng king* traduit par Tsiu-k'iu King-cheng (Nj. 204) (2) est nettement mahāyāniste de forme; quant au fond, c'est également dans ce dernier sūtra que l'idée du paradis de Maitreya atteint son plein développement et qu'apparaît la doctrine, d'inspiration manifestement amitābhiste, du salut obtenu par l'adoration de Maitreya.

Quelques textes non mentionnés par MM. Matsumoto et Peri me semblent valoir d'être signalés ici. Deux d'entre eux sont étroitement apparentés au *Chouo pen king* du *Madhyamāgama*, que je résumerai préalablement.

Madhyamāgama 說本經, « Sūtra exposant l'origine » (*Tchong a-han king*, k. 13, TT. XII, 5, 75^b-78^a). Le Buddha résidait au Mṛgadāva... Après le repas de midi, les bhikṣus se réunissent dans la salle de prédication pour discuter sur cette question: Lequel l'emporte, du gṛhapati qui fait l'aumône à un bhikṣu ou de celui qui chaque matin réalise d'incalculables bénéfices? Aniruddha raconte un de ses avadānas. Jadis il était mendiant dans le royaume de Bénarès; en temps de famine, il partagea sa nourriture avec un pratyekabuddha nommé « Sans-calamité » 無患 (Ariṣṭa?). En conséquence de cette bonne action, il renaquit sept fois au ciel et devint roi parmi les devas, puis sept

---

(1) M. Leumann transcrit: tcohōrdātama, traduit: les quatre āgama, et déclare sans discussion qu'il s'agit des quatre Nobles Vérités. Après ce terme sont mentionnés le Vinaya et l'Abhidharma; le passage correspondant de Nj. 209 (TT. IV, 5, 45^a, col. 14) donne simplement: « sūtra-vinaya-abhidharma ». La triade « Vinai-ātame-avidharmə » se retrouve dans un feuillet déchiffré par Sten Konov (*Sitzungsber. k. pr. Ak. Wiss.*, 1912, p. 1131), où elle est donnée comme constituant le « hīnə-śrāvaka-yānə »; ce feuillet porte un passage, nettement mahāyāniste, du même grand poème iranien-oriental dont M. Leumann a extrait le fragment relatif à Maitreya

(2) Yuan-hiao 元曉, moine coréen qui fréquenta l'école de Hiuan-tsang (voir dans le *Song kao seng tchouan*, k. 4, sa biographie et celle de son compagnon de voyage Yi-siang 義湘), a composé sur Nj. 204 un ouvrage de critique doctrinale intitulé 彌勒上生經宗要 (TK. *Suppl. I*, XXXV, 4). Le texte de ce sūtra a été commenté de très près par le célèbre K'ouei-ki (632-682 A. D.) dans son 觀彌勒上生經疏 en 2 k. *(ib)*.

fois ici-bas et devint roi parmi les hommes, riche et respecté (1). — Le Vénéré-du-monde se rend à l'assemblée des bhikṣus et apprend qu'Aniruddha vient de leur exposer la Loi à l'occasion des choses passées. Il leur propose d'exposer la Loi à l'occasion des choses futures. Ecoutez attentivement: Dans un avenir lointain, il y aura un peuple où l'on vivra jusqu'à 80.000 ans. Ce Jambudvīpa sera grand, riche, heureux, populeux; les villages et villes ne seront distants que d'un vol de coq. Les femmes se marieront à 500 ans. Il n'y aura que quatre maladies. Il y aura un roi nommé « Conque » (Çaṅkha), un roi cakravartin, intelligent et sage; ses quatre corps de troupes parcourront l'univers; il possédera les sept joyaux. Il aura mille fils intrépides et gouvernera tout ce territoire jusqu'à la mer, non par le bâton ou l'épée, mais par la Loi. Il y aura un grand yūpa d'or orné de tous les joyaux, haut de 1000 coudées, de 16 coudées de tour; on le dressera, puis on l'abattra pour distribuer des aumônes aux çramaṇas, brahmacāriṅs, pauvres, orphelins, étrangers et mendiants. Ensuite le roi se fera moine ainsi que ceux de son clan. — Le vénérable Ajita, qui est assis dans l'assemblée, se lève et déclare au Buddha qu'il obtiendra de devenir le roi Çaṅkha; le Buddha le blâme, mais confirme son vœu par une prophétie. Suit la prophétie relative à Maitreya: Dans un avenir lointain, à l'époque où les hommes vivront jusqu'à 80.000 ans, il y aura un buddha appelé Maitreya-tathāgata, sans nivāraṇa, samyak-sambuddha... On le surnommera « le secours de la communauté du Buddha », comme moi. Il prêchera, répandra le brahma-carya; son bhikṣusaṅgha sera innombrable, comme le mien... Le vénérable Maitreya se lève et déclare au Buddha qu'il obtiendra de devenir le tathāgata Maitreya; le Buddha le loue et renouvelle sa prophétie; puis il ordonne à Ānanda de lui apporter un vêtement tissu d'or, qu'il remet à Maitreya; celui-ci le donne au Buddha-dharma-saṅgha. Sur ces entrefaites, Māra Pāpīyān médite un mauvais coup; mais le Buddha devine sa pensée et Māra disparaît après un échange de stances.

De ce texte, une version indépendante, avec de légères variantes et plus brève, fut traduite sous les Tsin orientaux (317-420 A. D.). C'est le « sūtra, prononcé par le Buddha, sur le temps des existences ancienne et future » 佛說古來世時經 (Nj. 562; TT. XII, 8, 16a-17a). Il comprend également l'avadāna d'Aniruddha (le nom du pratyeka-buddha est donné en transcription, 和里, *houo-li*), la prophétie sur Çaṅkha 珂 (2) et sur Maitreya, les épisodes

(1) Un texte de l'avadāna d'Aniruddha est reproduit dans le 13e chap. du *King lu yi sing* (TT. XXXVI, 3, 12a); le nom du pratyeka-buddha y est donné en transcription: 披栗吒, *p'i-li-tchu* (faute pour 波栗吒 Variṣṭa ?). Les compilateurs du *King lu yi siang* ont extrait ce texte « du 13e *k'iuan* du *Madhyamāgama* »; mais ils utilisèrent une autre version que celle qui nous est conservée, sans doute celle de Dharmanandi. — Sur l'avadāna d'Aniruddha, cf. Thera-gāthā, st. 913-915.

(2) L'édition de Corée donne 軻 « essieu », qui est certainement fautif; 珂 ou 珂璟 est le nom d'un coquillage marin.

de la saṅghātī d'or et de Māra. Le *yūpa* est ici placé sur un char : « Le roi aura un char (*var.* quatre chars) fait des sept joyaux, aux roues de mille rais hautes de 320 pieds. Ce char sera extrêmement haut, imposant, resplendissant, magnifique ; on y hissera un mât à pendeloques qui sera distribué à toutes les créatures. » Le nom du bhikṣu qui deviendra Çaṅkha n'est pas indiqué ; quant au futur buddha Maitreya, c'est actuellement « le sage Mi-lö », bhadra Maitreya.

Un texte analogue est incorporé à l'un des contes du *Damamūka-sūtra*, traduit en 445 A. D. sur un original sérindien (*Hien-yu king*, k. 12 ; TT. XIV, 9, 69b-72b). Ce conte (1) est intitulé Pravarī 波婆離 (*var.* 梨) (2). Le Buddha résidait au Pic du Vautour... En ce temps règne à Bénarès le roi Brahmadatta. Un ses ministres a un fils pourvu des signes, au corps doré. Parce que sa mère, incorrigible auparavant, est devenue charitable en l'enfantant, les devins lui donnent le nom de Maitreya. Brahmadatta, apprenant les dons extraordinaires de l'enfant, craint qu'il n'usurpe le trône et prend la résolution de le faire disparaître avant qu'il n'ait grandi. Le ministre le confie alors à son oncle maternel Pravarī, purohita à Pā [ṭa] li-putra 波梨弗多羅 (3). Maitreya devient si savant que son maître, pour lui permettre de faire valoir ses talents, décide d'organiser une conférence de brahmanes ; il envoie un de ses disciples à Bénarès pour communiquer ce projet au père de Maitreya. Le disciple, en cours de route, entend parler du Buddha ; il veut lui rendre visite, mais est tué par un tigre et renaît au ciel. Cependant Pravarī dépense toute sa fortune à offrir des cadeaux aux brahmanes qu'il a conviés. En dernier lieu arrive un nommé Lao-tou-tch'a 勞度差 (4) ; Pravarī n'ayant plus rien à lui offrir, Lao-tou tch'a lui prédit que

---

(1) Il manque dans la version tibétaine, traduite par Schmidt (*Der Weise und der Thor*) ; cf. Takakusu *in JRAS.*, 1901, p. 451.

(2) Cette restitution est fondée sur les gloses de deux scoliastes des T'ang, Yuan-hiao (*loc. cit.*, 350b supra) et Kiong-hing (TK. *Suppl. I*, XXXV, 5, 393a supra). Kiong-hing 憬興 (ou Ying-hing 璟興, mais, comme il s'agit d'un nom de religion, la première forme doit être correcte) est un moine coréen qui vécut sous les T'ang, postérieurement à K'ouei-ki, qu'il cite. Le supplément du Tripiṭaka de Kyōto contient de lui deux commentaires : l'un à l'*Amitāyus-sūtra* ; l'autre, en 3 k., à Nj. 204 (intitulé *Mi-lō chang cheng king sou* 彌勒上生經疏), Nj. 208 (intitulé *Mi-lō hia cheng king sou* 彌勒下生經疏) et Nj. 205 (intitulé *Mi-lō tcheng fo king sou* 彌勒成佛經疏).

(3) Ce personnage apparaît, en qualité de concurrent de Çāriputra, dans un autre conte du *Hien-yu king* (construction d'un vihāra par Sudatta, k. 10,60a sq.).

(4) D'après Nj. 204, Maitreya naîtra dans la royaume de Bénarès, au village de 劫波利 (glose de Yuan-hiao : 此云捉髑髏鬼, « démon qui saisit les crânes »), Kapālī, dans la famille du brahmane Pravarī 波婆利. Dans *l'Avataṃsaka-sūtra*, où il joue un rôle considérable, Maitreya annonce au cours d'une de ses prédications qu'il naîtra dans la pays de Malaya-deça 摩羅提, au bourg de Kūṭa (?) 拘吒, dans une famille de brahmanes (trad. Çikṣānanda ; TT. I, 4, 91a). Yuan-hiao explique curieusement ces divergences en disant qu'en Inde les femmes rentrent dans leur propre famille pour accoucher ; il est évident qu'elles révèlent différents états de la légende.

dans sept jours sa tête se brisera en sept morceaux. Alors le disciple mort vient du haut du ciel rassurer Pravarī; il n'a pas lieu de s'effrayer de cette menace, Lao-tou tch'a n'étant qu'un ignorant, un hérétique: seul le Buddha détient la vérité. Suit un résumé de la vie et de la doctrine du Buddha. Pravarī déclare que le Buddha n'est sans doute autre que l'homme saint dont la venue est prédite dans ses livres. Il envoie Maitreya et quinze autres de ses disciples rendre visite au Buddha, qui leur fait obtenir l'arhattvam; le Buddha vient convertir Pravarī lui-même, puis retourne au Pic du Vautour. En ce temps le roi Çuddhodana envoie Udāya 優陀耶 inviter le Buddha; le Buddha va prêcher à Kapilavastu, où sa tante maternelle Mahāprajāpatī lui offre une étoffe dorée qu'elle a tissée en attendant son retour; le Buddha la convainc de donner ce vêtement au Saṅgha; Maitreya l'accepte. Puis le Buddha et sa suite se rendent à Bénarès. Maitreya prêche dans la ville, paré du vêtement doré, et convertit entre autres un enfileur de perles, auquel sa femme, désolée des répercussions du zèle religieux sur les finances du ménage, cherche querelle. Maitreya entraîne l'enfileur de perles au vihāra, et pose au Saṅgha cette question: Lequel réalise le plus grand bénéfice, du dānapati qui nourrit un bhikṣu ou d'un homme qui gagne 10.000 pièces de monnaie? Aniruddha raconte son avadāna (1); le Vénéré-du-Monde survient et propose de discourir sur les temps futurs. — Le territoire de ce Jambudvīpa sera carré, plat et vaste, nivelé; le sol donnera naissance à des herbes tendres comme des vêtements de deva. En ce temps, les hommes vivront jusqu'à 80.000 ans; leur corps sera long de 80 pieds, droit et beau; ils seront d'un naturel humain et accommodant et pratiqueront les dix vertus. Il y aura un roi cakravartin nommé Çaṅkha. Dans une famille de brahmanes naîtra un garçon nommé Maitreya, au corps doré, pourvu des signes principaux et secondaires, resplendissant. Il obtiendra l'anuttara-samyak-sambodhi et fera tourner la roue de la Loi pour toutes les créatures Il convertira 93 koṭis d'auditeurs à la première grande assemblée, 96 à la seconde, 99 à la troisième. Ceux qui obtiendront le salut à ces trois assemblées seront ceux qui auront planté du mérite dans leurs existences antérieures. — Maitreya se lève et fait vœu de devenir ce Maitreya-tathāgata; le Buddha le confirme. Le bhikṣu Ajita se lève et fait vœu de devenir ce cakravartin; le Buddha le blâme de ne pas désirer sortir du saṃsāra, mais confirme son vœu. L'assemblée, constatant que, comme buddha futur, Maitreya gardera son nom actuel, conçoit des doutes; le Buddha raconte l'avadāna suivant: Dans un asaṅkhyakalpa passé régnait sur les 80.000 royaumes du Jambudvīpa un grand roi nommé Dharmaruci. Il y avait un petit royaume florissant, dont le roi *Po-sŏ-k'i* 波塞奇 entretenait le buddha Puṣya 弗沙佛 et son saṅgha; leur ayant donné tout ce qu'il possédait, Po-sŏ-k'i

(1) 71a, col. 15 à 72a, col. 8; il est ici beaucoup plus développé. Aniruddha s'appelait alors *A-lei-tcha* 阿淚吒 (Ariṣṭa ?) et était le frère cadet du nommé *Lei-tcha* 淚吒 (Riṣṭa ?).

négligea le tribut qu'il devait à Dharmaruci ; celui-ci porta la guerre aux frontières de son feudataire. Le roitelet exposa à Dharmaruci les raisons de sa négligence. Dharmaruci alla voir le Buddha. Il le trouva en extase ainsi que tous ses disciples ; parmi ces derniers, il distingua un bhikṣu particulièrement resplendissant : « C'est qu'il est entré en extase-de-miséricorde » (慈定, maitrī-samādhi), lui explique le Buddha. Alors Dharmaruci fit vœu de s'exercer à cette sorte d'extase ; il invita le Buddha à l'accompagner au grand royaume. Le roitelet s'attristant de ce que le Buddha le quittait pour suivre un plus grand roi, le Buddha lui fit remarquer qu'il n'est point de plus grand roi qu'un cakravartin ; Po-sö-k'i fit vœu de devenir cakravartin. Dharmaruci est l'actuel Maitreya ; Po-sö-k'i, Jeta 示 氏 陀. — Ayant entendu tout cela, l'enfileur de perles atteint l'anuttara-samyak-sambodhi.

Ce texte évidemment récent réunit plusieurs éléments de la légende maitreyenne : naissance de Maitreya (ici située à l'époque de Çākyamuni), don miséricordieux de la saṅghāṭī, avadāna d'Aniruddha et prophétie sur le monde de Maitreya (l'épisode de l'enfileur de perles n'a sans doute d'autre but que d'amener la scène du *Madhyamāgama* ; le mât à offrandes n'est pas mentionné), désignation de personnages destinés à devenir le buddha Maitreya et le roi Çaṅkha, explication du nom de Maitreya (l'autre explication donnée au début n'est qu'un procédé qui se retrouve dans la plupart des contes du *Hien-yu king*).

La prophétie sur Maitreya et Çaṅkha a passé dans un autre avadāna, ou plus exactement un jātaka, où est mise en lumière la vertu de miséricorde de Maitreya. Nous avons de ce dernier texte une version, intitulée 佛 說 一 切 智 光 明 僊 人 慈 心 因 緣 不 食 肉 經 (1), qui fut faite à une époque indéterminée entre 350 et 431 A. D. (Nj. 420 ; TT. IV, 5, 51b-53a). — Ainsi ai-je entendu. Une fois le Buddha résidait au Bodhimaṇḍa du royaume de Magadha, au vihāra du temple de Maheçvara... En ce temps il y avait un fils d'un brahmane *kapālī* 迦 波 利 婆 羅 門 子 (2) nommé Maitreya, au corps doré, pourvu des signes principaux et secondaires, orné d'or, resplendissant comme une montagne d'argent... Il se rend auprès du Buddha, qui est entouré de 250 bhikṣus et de 500 brahmacārins. Les brahmacarins demandent au Vénéré-du-monde sous quel buddha

(1) C'est sans doute à une version de ce jātaka, sinon à celle-ci même, que se rapporte l'un des titres de sūtra mentionnés à la fin de Nj. 209 : 慈 心 不 殺 不 食 肉 經.

(2) Voilà qui explique le « village de Kapālī » de Nj. 204 ; le nom d'une secte inconnue fut pris pour un nom de lieu. On sait que les Kapālins ou Kāpālikas étaient des ascètes çivaïtes qui s'ornaient la tête de crânes, dont ils se servaient aussi en guise de récipients ; nous avons même ici des mentions assez anciennes de cette secte, qui ne semble pas apparaître dans les documents indiens avant le VIIe siècle (cf. Bhandarkar, *Vaiṣṇavism, Śaivism...* dans *Grundriss*, III, 6, p. 118). Hiuan-tsang a connu les Kapālī 迦 佛 釐 (*Vie*, trad. Julien, p. 220) ; il les appelle « les hérétiques coiffés de crânes », 髑 髏 外 道 (*ib.*, p. 224) et les compare à des yakṣas, comme Yuan-hiao à des démons.

ce jeune homme, que sa beauté et son éclat rendent pareil à un buddha, conçut pour la première fois la pensée de la Bodhi, et quels livres saints sont les siens. Çākyamuni expose ce qui suit : Dans un kalpa infini du passé, il y eut un monde appelé Cheng-houa-fou 勝花敷 (« vaincre-fleurs-répandre ») et un buddha appelé Maitreya, qui convertissait toutes les créatures par les quatre dharmas infinis de la pensée miséricordieuse ; il prêchait un sūtra intitulé : Sūtra des nuages et de la mer de la grande compassion lumineuse du samādhi de miséricorde 慈三昧光大慈雲海經. Quiconque l'entendait était absous de péchés commis pendant des existences de cent koṭis de myriades de kalpas et obtenait à coup sûr la Bodhi. En ce temps, un brahmane très savant nommé Sarva-jñāna-prabha — 切智光 se fit disciple du buddha Maitreya et fit vœu de devenir à son tour, par la récitation et l'observance du sūtra dont le titre est indiqué ci-dessus, le buddha Maitreya dans un kalpa infini de l'avenir. Il se retira dans les montagnes et pendant 8000 ans pratiqua l'ascétisme, récitant et observant le sūtra. Survint une inondation qui le priva de nourriture pendant sept jours. Or il avait pour voisins cinq cents lièvres blancs. La reine lièvre et son fils remarquent que l'ermite, futur buddha, est affamé : la Loi périclite ; ils vont sacrifier leur vie au Bienveillant 仁者, sauver ainsi toutes les créatures et obtenir eux-mêmes de l'avancement au point de vue des conditions d'existence. Les déités des arbres de la montagne fournissent le bois : on allume un bûcher ; les deux lièvres se jettent dans le feu en rappelant que le Vénéré prescrit l'offrande 供養. L'ermite fait vœu de ne jamais manger de viande, ainsi que l'ordonnent les sūtras de miséricorde de tous les buddhas, puis se jette à son tour dans le feu. — La reine lièvre, c'était moi ; le petit lièvre, c'était l'actuel Rāhula. L'ermite, c'était ce fils de brahmane Maitreya bodhisattva-mahāsattva qui est parmi nous ; cinquante-six koṭis de myriades d'années après mon Nirvāṇa, il obtiendra la Sambodhi sous l'arbre de bodhi Nāgapuṣpa, dans un parc du royaume du roi cakravartin Çaṅkha, et fera tourner la Roue de la Loi merveilleuse... Suit la morale du jātaka : Un bodhisattva qui, même s'il renaît comme animal, n'hésite pas à faire l'offrande de son propre corps, sera absous de péchés commis pendant neuf cents myriades de koṭis de kalpas et obtiendra la Bodhi devant les innombrables buddhas, entre autres devant Maitreya. Çāriputra demande au Seigneur où renaquit l'ermite après son suicide. Le Buddha répond qu'il naquit dans le Brahmaloka 梵世, prêcha le grand Brahmadharma 梵法, obtint la Sambodhi et fit tourner le grand *brahmacakra* 梵輪 ; les sūtras qu'il prêchait alors étaient aussi appelés : les Nuages et la mer de la grande compassion lumineuse du samādhi de miséricorde ; selon le Prātimokṣa qu'il institua, un homme qui ne pratiquait pas la miséricorde était coupable ; un homme qui mangeait de la viande était doublement coupable et devait, en guise de châtiment, boire du cuivre fondu dans son existence postérieure. Enfin l'ermite deviendrait un buddha, comme il est dit dans le *Mi-lö p'ou-sa hia cheng king* (Nj. 207 ou 209). Ānanda fait remarquer combien est « étrange et particulière » cette prescription de s'abstenir de viande.

Le rôle de Maitreya contemporain de Çākyamuni n'est pas nettement défini dans ce sūtra. Çākyamuni lui donne le titre de bodhisattva : pourquoi n'est-il pas au Brahmaloka ? Burnouf notait déjà une contradiction analogue au sujet de la présence aux assemblées mahāyānistes de Maitreya qui devrait résider au ciel Tuṣita. Mais le trait vraiment curieux de ce texte, c'est qu'un Maitreya y est présenté comme un buddha du passé (1). Nous allons voir toutefois que cette bizarrerie s'explique assez bien.

Le conte du ṛṣi et des lièvres, fond ancien de notre sūtra, est le développement d'un jātaka bien connu, le 316e. D'après le texte pāli, le lièvre est une incarnation antérieure de Çākyamuni ; il se jette dans le feu pour offrir son corps à un brahmane qui n'est autre que le dieu Çakra. Ce jātaka paraît sous la même forme dans le *Cariyā-piṭaka* (I, 10) et, en sanskrit, dans la *Jātaka-mālā* (trad. Speyer, pp. 43-44). Enfin il y est fait allusion à la st. 259 de l'introduction au *Jātaka*, peu après les st. 12-222 qui correspondent au deuxième chapitre du *Buddha vaṃsa*, chapitre relatif à Dīpaṃkara, le premier des buddhas passés d'après la tradition des Sthaviras. On sait (2) que le *Vinaya* des Mūlasarvāsti-vādins contient la version chinoise d'un *Buddhavaṃça* sanskrit ; nous y retrouvons une allusion au jātaka du lièvre (TT. XVII, 4, 61a) : « Jadis », dit le Buddha, « je fus lièvre et sacrifiai la chair de mon corps pour en faire don à cet ermite » ; et le texte renvoie, pour un récit plus développé, au « *Nāga-yakṣa-sūtra* », 那迦藥叉經. D'autre part notre conte reparaît dans un recueil de jātakas traduit en chinois en 285 A. D., le *Cheng-king* (TT. XIV, 5, 43b) : là le lièvre et l'ermite, dont le nom n'est pas indiqué, renaissent tous deux au Tuṣita ; le lièvre, c'est l'actuel Buddha ; l'ermite, Dīpaṃkara (3).

Or M. Leumann montre (pp. 182-183) qu'en tout ce qui touche la personne de Maitreya l'*Anāgata-vaṃsa* suit de près les fragments du *Buddha-vaṃsa* relatifs à Dīpaṃkara. Dīpaṃkara ne renaissait-il pas au Tuṣita ? Le jātaka de l'ermite, portant sur le Don, n'était-il pas digne du Miséricordieux ? Enfin, le jātaka mis à part, tout porte à croire qu'un rapprochement fut établi entre Çākyamuni, le buddha actuel, Dīpaṃkara, le premier buddha passé (4), puis

---

(1) La doctrine d'après laquelle un buddha présent (ou futur) a déjà été buddha n'est pas nouvelle. Hiong-hing (*loc. cit.*, 386[1] infra) cite par exemple un texte du *Daçabhūmi-vibhāṣā-çāstra* (Nj. 1180) d'après lequel c'est à cause 因 d'un buddha Çākya que le bodhisattva Çākya conçut la pensée d'absolue certitude (niṛṇaya-citta) ; c'est à cause d'un buddha Maitreya que le bodhisattva Maitreya conçut la pensée d'absolue certitude. » Dans le *Fo pen hing tsi king* (trad. Beal, *The Romantic History of Sâkya Buddha*, p. 5), le buddha Çākya rappelle avoir rencontré dans le passé d'innombrables Çākyatathāgata.

(2) Cf. Huber, *BEFEO* XIV, 1, p. 11.

(3) Ce texte est reproduit avec de légères variantes dans le *King lu yi siang* (TT. XXXVI. 4, 81[1]-82[a]) ; le même jātaka paraît sous une forme simplifiée dans le *Tsa pao tsang king* (TT. XIV, 10, 6[b]-7[a]).

(4) D'après Nj. 55, Maitreya conçut le *bodhicitta* quarante-deux kalpas avant Çākyamuni. Cette théorie se retrouve dans plusieurs textes cités par Kiong-hing (*loc. cit.*, 386[1] supra).

Maitreya, le futur buddha ; la légende de celui-ci fut en partie constituée par des emprunts aux légendes de ceux-là.

La preuve de ce rapprochement nous est fournie par un autre fait : M. Peri a résumé (*BEFEO.*, XI, p. 442) le conte suivant incorporé, à Nj. 55 et à Nj. 23 (42) (1) : le jeune homme 賢行 (Nj. 23 (42) 賢壽), futur Maitreya, s'étend par terre pour que le Buddha 炎光 (Nj. 23 (42) : 燄光) passe sur son corps. Or nous retrouvons également ce jātaka dans le *Buddha-vaṃsa* (st. 52-71 = introduction au *Jātaka*, st. 62-80) (2) : le buddha Dīpaṃkara passe sur le corps de Sumedha, futur Çākya-buddha. Ici nous pouvons saisir sur le vif l'élément de transition grâce au *Fo pen hing tsi king*, où reparaît ce jātaka sous la forme suivante (TT. XIII, 7, 10b) : le buddha Dīpaṃkara passe sur le corps du jeune brahmane Megha 雲 ; or Megha est un disciple du brahmacārin Ratna 珍寶, lequel n'est autre que l'actuel Maitreya-bodhisattva.

Le procédé suivi par les compilateurs de Nj. 420, les éléments qu'ils mirent en œuvre, se laissent donc reconstituer. Quant à la substitution du Brahmaloka au Tuṣita, voici comment je serais tenté de l'expliquer : on sait que l'abstinence de viande ne fut probablement adoptée par certains bouddhistes qu'à l'imitation des ascètes brahmaniques et que l'observance ne s'en généralisa pas. Il convenait donc de faire tourner « la roue brahmanique » à Maitreya, qui prescrit cette « étrange » interdiction.

Pour avoir été « dictées au courant de la plume » (p. 6), les traductions de M. Watanabe sont dans l'ensemble fidèles et sûres. J'y relèverai seulement quelques erreurs et omissions sans grande importance.

Nj. 205. — 1. Çāriputra peut faire tourner la Roue *à l'exemple du Buddha*, 隨佛. Commentaire de Kiong-hing : « D'abord [le Buddha] fait tourner la Roue en maître ; ensuite Çāriputra suit son exemple », 正轉於前鶖子受唱於後. — 7. M. Watanabe paraît brouillé avec tous les termes qui désignent des mesures de longueur. Pour « portées de voix » (kroça), lire *li*. — 15. Le nom du nāga, *To-lo-che-k'i* 多羅尸棄, est glosé 善護 « bien-protéger » par Kiong-hing (?). Nj. 208 a 水光, qui traduit bien « Jalaprabha » de l'iranien-oriental. — 19. Le nom du yakṣa est donné en transcription : Po-t'o-po-lo-chŏ-sŏ-kia 跋陀波羅除塞迦, avec cette traduction en note ; « bien-enseigner » 善教, Bhadrapadaçāsaka ? — 22. Compléter : ni famine ni empoisonnements. — 33. « Mille pieds, soixante pieds » : lire 10.000 pieds, 600 pieds (千丈, 六十丈). — 40. « Quand on le voit, on ne ressent pas d'aversion ». Lire : On ne se rassasie pas de le voir, 不厭足. — 41. Lire 1000 pieds, 300 pieds,

---

(1) A propos de ces textes je signalerai le fait que la *Tissametteyyamāṇavapucchā* du *Sutta-nipāta* (st 1040), où M. Matsumoto voit le point de départ de tous les textes sur l'interrogation de Maitreya, est citée deux fois dans l'*Aṅguttara nikāya* (« *pārāyaṇe Metteyyapañhe* », III, 399 et 401)

(2) Trad. Warren, *Buddhism in Translations*, pp. 13 16.

124 pieds. — 46. L'existence en ce monde est impermanente et il est difficile de conserver longtemps la vie, 世間無常命難久保. — 68. Dans la première et la dernière partie de la nuit (toute la nuit), 於初夜後夜.

Nj. 207. — 3. « Le plus élevé », lire : le plus miséricordieux. — 22. Il sort des arbres des sons merveilleux, comme si l'on jouait des huit sortes d'instruments, 猶如奏八音. — 35. Lire 80 coudées, 20 coudées 肘.

Nj. 208. — 3. Il connaît le nombre 若干 des pays et contrées. — 15. Les villages sont proches d'une portée de voix de coq. — 17. Le corps humain n'a pas les cent-huit maladies. — 34. Lire : 500 pas 步 (le *pou* vaut généralement 5 pieds 尺). — 37. 大將, Mahāsenāpati. Cf. Nj. 207, § 3, 法將 = *Anāgatavaṃsa*, § 1, dhamma-senāpati.

Nj. 209. — 2. Le mont Po-cha 波沙. Note dans le texte : « le mont solitaire et abandonné ». — 6. Après : « il découvrit son épaule droite », ajouter : Il connaissait la pensée du Roi de la Loi et était capable de s'y conformer excellemment. Il avait appris [à tourner] la Roue de la Loi droite que tourne le Roi de la Loi du Buddha : c'était le ministre du Buddha, un grand général, le soutien de la Loi. Parce qu'il avait pitié de toutes les créatures, il voulait faire en sorte qu'elles dépouillassent les liens de douleur. Il dit au Buddha... *Ad finem*, compléter : kuçala-mūla, çīla, dāna, samādhi, jñāna, prajñā-bala. — 10, *in fine* : le Tathāgata voit clairement [votre intention], comme une mangue dans la paume de sa main. — 19. « 16 coudées », lire 160 pieds. — 22. « 12000 lieues », lire 1200 yojana. — 27. Même note qu'à Nj., 205. — 19. 35. Le monde est rempli de maṇi lumineux-de-nuit et de fleurs [faites de] cintāmaṇi, 夜光摩尼如意珠華徧滿世界. — 55. Après « aversion » (lire : satiété), ajouter : Il est lumineux, resplendissant ; on ne peut voir toute l'étendue de son resplendissement ; tous les devas et les hommes en ce monde n'ont encore rien vu de pareil à lui. Sa force est incommensurable... — 56. Son corps est long de 80 *coudées* 肘 de Çākyamuni-buddha (note dans le texte : 320 pieds), sa poitrine large de 25 coudées (note : 100 pieds), sa face longue de 12 coudées 1/2 (note : 50 pieds). Ici donc une coudée vaut 4 pieds et non 2 ou 1 1/2 comme d'ordinaire. Il s'agit d'une échelle de mesures spéciale, réservée aux buddhas. — « Des rayons ordinaires (différents des susnommés) ». Lire : un éclat permanent, 常光. — Après : « à une distance de cent lieues », ajouter : « L'éclat du soleil et de la lune, des étoiles et des constellations zodiacales, de la vrai perle (*muktā*) et du *maṇi*, des arbres composés des sept joyaux, se manifeste d'une façon resplendissante dans son éclat de buddha ; quant aux autres lumières, il n'y en a plus besoin. Son corps de buddha est élevé et majestueux... — 58. « *saṃskāradharma* », lire : *saṃskṛta-dharma* 有爲法. — 59. « *Bodhi-maṇḍala* », lire : *bodhimaṇḍa*. — 大寂滅 est rendu par *parinirvāṇa* au § 58, *mahākṣānti* au § 59. 寂滅 traduit *nirvāṇa*. — 68. « Une femme, des fils et des richesses ne peuvent sauver personne. » Lire : personne ne peut sauver sa femme, ses fils ni ses richesses. — 72 « ... les dieux, chacun avec sa suite... » Lire : chacun dans le domaine qu'il régit 各於己所統領處 — 78, *Devāsana*, lire *Devavarṇa* (提娑婆那).

P. 281. Sur l'épisode de Kāçyapa, cf. les textes du *Vinaya* des Mūla-sarvāsti-vādins et de l'*Açokāvadāna* traduits par M. Przyluski, *JA.* 1914, II, pp. 522 sqq.

P. DEMIEVILLE.

Ancient Chinese Figured Silks excavated by Sir Aurel Stein at ruined sites of Central Asia, drawn and described by F. H. ANDREWS. (Extrait du *Burlington Magazine*, juillet-septembre 1920. Londres, Bernard Quaritch, 20 pp. avec 15 illustrations.)

Parmi les sites archéologiques explorés par Sir Aurel Stein dans la région déserte du Lop-nor se trouve l'emplacement d'un camp militaire chinois établi sous la dynastie des Han et abandonné vers le IVe siècle de notre ère. L'illustre savant y séjourna deux fois, en décembre 1906 et en février 1914. Les premières fouilles mirent au jour un grand nombre d'objets dont la diversité atteste l'importance du trafic que ce poste avancé de l'antique Chine guerrière et marchande avait jadis connu. Ces objets ont été décrits dans le vol. I de *Ruins of Desert Cathay,* paru en 1912 (1). Lors de sa deuxième visite aux ruines du Lop-nor, Sir Aurel Stein continua ses recherches (2). Cette fois, au nord-est du site déjà visité, il découvrit sur le sommet d'un monticule d'argile les restes d'un cimetière dont quelques tombes avaient résisté aux effets destructifs de l'érosion. Ces tombes contenaient, mêlés à des ossements humains et à des débris de cercueils, quelques miroirs de bronze, des textes sur bois et sur papier, des restes de tapis et enfin, fait exceptionnel dans l'histoire de l'archéologie chinoise, un nombre considérable de lambeaux et bandelettes funéraires de soie brochée, de cette précieuse espèce, que l'on désigne en Chine par le caractère 錦 *kin* « brocart » et que les Occidentaux appellent communément « damas ».

Personne n'était mieux qualifié pour apprécier l'importance de cette trouvaille que l'explorateur lui-même. Depuis longtemps il s'était consacré à l'étude de ce commerce de la soie qui constituait dans l'antiquité un facteur de communication directe entre la Chine, l'Asie centrale et l'Occident lointain, le *Ta Ts'in* des Annales. Il s'en inspirait volontiers dans le choix de ses itinéraires. Aucune des routes suivies jadis par les caravanes chinoises ne lui

(1) P. 377 et suiv.

(2) Cf. *A third journey of exploration in Central Asia,* 1913-16, by Sir Aurel STEIN. Extrait du *Geographical Journal,* août-septembre 1916, p. 26 et suiv. Les textes chinois rapportés de ces voyages ont été traduits et commentés par Ed. Chavannes dans *Documents chinois découverts par Aurel Stein,* Oxford, 1913.

est restée inconnue. Déjà, au cours de son expédition de 1913-1915, Sir Aurel Stein a pu réunir quelques restes d'étoffes anciennes, ornées de dessins tissés (1). Ils provenaient de Touen-houang 敦煌 et du *limes* occidental, dont les vestiges se trouvent à l'Est de cette ville. Mais il s'agissait là de tissus relativement récents, dont la fabrication ne remontait pas au delà de l'époque des T'ang. C'est donc dans les sables du Lop-nor que furent trouvés les spécimens les plus anciens de ces fameuses soieries chinoises, dont Denys le Périégète avait vanté, au IIIe siècle, les couleurs vives, pareilles à celles « des fleurs des champs », et l'étonnante finesse ($\frac{1}{9}$). Aussi pouvons-nous considérer comme certain qu'une place d'honneur sera réservée à cet ensemble unique dans un des volumes de *Serindia*, le monumental ouvrage que Sir Aurel Stein est sur le point de faire paraître. Mais d'ores et déjà, grâce au *Burlington Magazine*, nous pouvons en tenter l'étude d'après les quinze spécimens dessinés par M. F. H. Andrews et commentés par lui avec une rare compétence.

L'art décoratif à l'époque des Han s'inspirait de deux sources principales. Il y avait d'abord le décor des vases rituels. Vénérable répertoire de motifs plusieurs fois millénaires, cette ornementation est constituée surtout par le méandre, la spire, le feston de nuages ou *lei wen*, et quelques éléments de caractère géométrique (2). Le rinceau végétal y est pour ainsi dire inexistant. Les figures animées sont rares. Encore sont-elles conventionnelles au point de ressembler à des caractères écrits. Le motif connu sous le nom du *t'ao t'ie* appartient à ce genre de décor.

Un principe ornemental d'un esprit tout différent tirait son origine de la peinture contemporaine. L'art du peintre avait atteint sous les Han un niveau très élevé. Son influence sur les divers métiers fut considérable. C'était un art aux tendances progressives. Il représentait le goût moderne. Libre de tout ritualisme, il opposait aux formules rigides de l'antiquité des motifs pleins de vie et de mouvement, empruntés directement à la nature, et notamment il excellait dans la représentation d'animaux de toute espèce, réels et fabuleux, dont les silhouettes gracieuses se répandirent bien vite jusque sur les jarres fabriquées par d'humbles potiers. A ces deux tendances, si opposées à première vue et néanmoins parfaitement conciliables lorsqu'il s'agissait de les fondre dans un style composite, venait s'ajouter parfois l'influence d'objets

(1) Cf. Stephen W. Bushell, *l'Art chinois*, trad. par H. d'Ardenne de Tizac, p. 280.

(2) L'étude de l'ornementation chinoise au point de vue de ses origines est à peine commencée. Nous ne possédons que des notions éparses sur les matériaux inépuisables réunis dans le *Po kou t'ou lou* et tant d'autres ouvrages. Sur le méandre cf. Fr. Hirth, *Chinesische Studien*, 1890, p. 231 L'ouvrage de W. von Hoerschelmann, *Die Entwicklung der altchinesischen Ornamentik*, Leipzig, 1907, ne fait qu'effleurer la question. Au sujet d'un soi-disant « art du Pacifique » cf. E. Fenollosa, *Epochs of Chinese and Japanese Art*, vol. I. La *Chinesische Kunstgeschichte* de Münsterberg contient quelques données intéressantes, mais d'un caractère confus et par trop hypothétique. Cf. encore Perceval Yetts, *Symbolism in chinese art*.

d'art étrangers importés en Chine, influence variant au gré de la mode et des relations politiques et dont il serait encore difficile à l'heure actuelle de retracer l'histoire.

Les données que nous venons d'exposer sommairement peuvent servir, à notre avis, à un classement méthodique des étoffes rapportées par Sir Aurel Stein. Tâchons de les appliquer de suite aux documents publiés dans le *Burlington Magazine*.

Le tissu le plus ancien est celui de la fig. 9, p. 13. Son décor, d'une ordonnance rigide, se compose de carrés se succédant dans le sens diagonal et dont chacun encadre un groupe de quatre animaux fantastiques, disposés autour d'un ornement central (1). Aux angles des ces carrés s'étalent des motifs à volutes, qui dessinent, semble-t-il, des têtes de *t'ao t'ie*. Les animaux fabuleux sont le dragon (*long*) et le phénix (*fong houang*) (2). Ils sont traités d'une façon archaïque, comme sur les bronzes sacrés. Leurs contours disloqués, décomposés en traits et en crochets, tout pareils aux éléments d'un caractère écrit, permettent à peine de reconstituer par la pensée la silhouette d'ensemble. Un troisième animal stylisé, se répétant quatre fois dans le carré qui lui sert d'encadrement, pourrait être le *houa tchong* (« oiseau fleuri »).

Le spécimen reproduit p. 9, fig. 8, est d'un type analogue, avec cette différence toutefois que les divers éléments du décor, animaux et plantes stylisées, sont disposés par rangées verticales. Les motifs végétaux, un arbre et une plante herbacée (?), sont rigoureusement schématiques, de même que le monstre aux mandibules formidables dont le poil hérissé est indiqué par des hachures parallèles. Il est évident que le décor de ces deux étoffes répète à peu de chose près celui des bronzes antiques. Les artisans qui les tissèrent ont fait preuve d'un traditionnalisme sévère. Voyons maintenant quelles sont les données que nous pouvons tirer des autres exemples.

Dans un splendide morceau d'étoffe, fig. 1, les divers éléments du décor apparaissent comme transfigurés. En outre ils sont répartis selon un rythme mouvementé. Les motifs animés ne se présentent plus sous l'apparence de tracés idéographiques, et leurs silhouettes s'inscrivent en courbes variées et élégantes dans le cadre tortueux de *lei wen* entremêlés. On y découvre un cerf à la puissante ramure, qui paraît échapper à la poursuite d'un chasseur ou d'un fauve, un dragon qui rampe, un félin tacheté comme une panthère, un

---

(1) M. Andrews mentionne des losanges. L'expression n'est pas exacte, étant donné que les quadrilatères en question ont les angles droits.

(2) La juxtaposition du phénix et du dragon sur une étoffe aussi ancienne est un fait intéressant à retenir. Sans doute s'agit-il ici d'un souhait emblématique de bonheur, souhait qui se retrouve dans le dicton *long fong tch'eng siang* 龍鳳呈祥. Cf. à ce propos Ed. Chavannes, *De l'expression des vœux dans l'art populaire chinois*, Journal Asiatique, sept.-oct. 1901, p. 201.

animal d'aspect héraldique dressé sur ses pattes de derrière, et un cavalier dont la monture avance au pas. Le sentiment décoratif qui prédomine ici est d'un tout autre caractère que celui que nous avons tâché de définir à propos des spécimens 8 et 9. C'est à ce style qu'appartiennent la plupart des soieries reproduites dans l'article de M. Andrews. Les fig. 2, 3, 4, 5, 6 et 15 en offrent d'excellents exemples. Nous pouvons donc le considérer comme typique pour l'époque des Han. La variété plaisante et l'animation du décor résultent ici du fréquent emploi de motifs empruntés au règne animal et de leur habile combinaison avec une ornementation de caractère abstrait, méandres, volutes et festons de nuages, dont les origines remontent à la plus haute antiquité. Que cette « modernisation » du goût décoratif soit due à une influence d'inspiration réaliste, nous paraît indiscutable. Le fait s'explique aisément par l'emprise exercée sur l'art textile par la peinture, dont nous avons déjà signalé l'état de floraison atteint vers le 1er siècle après J.-C. A défaut de documents directs, nous pouvons nous faire une idée de cet art d'après les sculptures de l'époque des Han exécutées sur des panneaux de pierre, et dont quelques-unes se sont conservées dans la province du Chantong (1).

Ce n'est pas par hasard que M. Andrews se réfère fréquemment, au cours de ses analyses, à ces pierres gravées. En effet, on pourrait presque en reconstituer certains sujets, avec le décor animé de nos étoffes.

Il nous reste à dire quelques mots de l'ornementation de nature végétale, telle qu'elle se présente sur nos spécimens. Le rinceau, nous l'avons dit, est à peu près inconnu dans l'art archaïque de la Chine. Par contre, on trouve assez souvent sur des bronzes anciens le méandre bourgeonnant ainsi que des *lei wen* entrelacés dont les volutes se terminent en fleurettes ou en feuilles. Les tisseurs de soie paraissent avoir fait de ces motifs un fréquent usage, tout en tâchant de les « rajeunir » de leur mieux. Le spécimen de la fig. 6, p. 11, est à ce point de vue particulièrement instructif. On y voit de robustes méandres superposés enfermant chacun le calice d'une fleur et sortant d'une bande de nuages qui affecte la forme d'une branche ou d'une tige sinueuse. D'autres méandres, plus petits ceux-là et sans appendice floral, sont disposés à côté, également en rangée verticale. Des campanules aux tiges flexibles complètent le dessin. L'ensemble de cette ordonnance est du plus heureux effet ; cependant, lorsqu'on l'examine détail par détail, on croit y deviner une certaine inexpérience dans l'emploi de la plante stylisée. C'est que nous sommes encore loin de cette maîtrise que les Chinois devaient atteindre plus tard dans l'utilisation ornementale de la fleur. Un tisseur de soie, contemporain des Ming, n'aurait certainement pas appliqué un calice sans tige sur le bord d'un méandre. Nous assistons là à

(1) Cf. S. W. Bushell, *L'Art chinois*, p. 32 et surtout Ed. Chavannes, *Mission archéologique dans la Chine septentrionale*, t. I. 1913.

la naissance d'un style nouveau, dont l'évolution sous les Wei et les T'ang ne s'effectuera pas sans une forte influence occidentale (1).

Les dessins de M. Andrews sont accompagnés de notations très minutieuses indiquant les couleurs employées dans la fabrication de chaque tissu. Les nuances principales sont : bleu indigo, chamois, brun sombre, rose, vert, jaune safran, jaune bouton d'or, beige, vert bronzé, or pâle, rouge cramoisi, jaune tirant sur le vert... Riche assortiment de couleurs, et qui nous surprend par le nombre des teintes dégradées, même lorsqu'on tient compte de l'action exercée par le temps sur l'étoffe ensevelie dans le sable !

Nous ne croyons pas que l'origine chinoise des brocarts découverts par Sir Aurel Stein puisse faire l'objet d'un doute. Des recherches patientes nous feront peut-être connaître un jour les villes et les ateliers où ils furent fabriqués. En attendant, signalons aux lecteurs du *Bulletin* une notice de M. Ed. Chavannes publiée sous le N° 539, p. 118, dans son ouvrage sur les *Documents chinois découverts par Aurel Stein*. Cette notice se rapporte à deux morceaux de soie, dont l'un est marqué d'une empreinte de sceau, tandis que sur l'autre se lisent ces mots : « un rouleau de soie, de K'ang-fou du royaume de Jen-tch'eng ; largeur, 2 pieds et 2 pouces ; longueur, 40 pieds ; poids 25 onces ; valeur, 618 pièces de monnaie ». Les deux documents datent de la fin du Ier siècle ou des premières années du IIe. Quant au « royaume de *Jen-tch'eng* », M. Chavannes nous apprend qu'il correspondait à une région comprise actuellement dans la province du Chan-tong. Nous voici donc renseignés sur un centre d'industrie textile et de sériciculture sous les Han. Le fait que le texte traduit par M. Chavannes est tracé sur un morceau de soie ordinaire et non pas sur un *kin* précieux, ne diminue en rien la valeur de ce document (2).

* * *

C'est à dessein que nous avons laissé de côté, dans cette analyse, les caractères écrits, qui apparaissent dans certains spécimens, au milieu du décor tissé. Leur étude incombe aux sinologues. Notre camarade M. Aurousseau, nous a communiqué la description de la fig. 2, que nous sommes heureux de pouvoir joindre à ces lignes.

VICTOR GOLOUBEW

---

(1) Cf. J. STRZYGOWSKI, *Seidenstoffe aus Aegypten, Wechselwirkung zwischen China, Persien und Syrien*, dans *Jahrbuch der Kgl. Preuss. Kunstsammlungen*, 1903.

(2) Qu'il nous soit permis de signaler, dans une courte note, à M. Andrews les quelques définitions discutables que contient son article. Les énigmatiques silhouettes de la fig. 5 nous paraissent être plutôt des lièvres lunaires pilant la drogue que des agneaux ou des chèvres. Dans la « chaîne » de la fig. 6 nous croyons reconnaître l'image emblématique dite « des étoiles » (*Sing Tchen*). Enfin, la bordure du spécimen 7, p. 9 est

La figure 2 (hors texte) présente de droite à gauche, et répétés sur des alignements verticaux, une série de motifs décoratifs et de mots chinois qui sont les suivants :

a) le mot Han 韓, nom de famille chinois bien connu.

b) un tigre, *hou* 虎.

c) le mot *jen* 仁, qui représente peut-être un nom personnel.

d) le mot *sieou* 繡 « broderie aux couleurs variées ».

e) un animal, à deux petites cornes recourbées et qui peut être le *k'i-lin*.

f) le mot *yeou* 又 « de nouveau », « encore » ?

g) le mot *hong* 厷, probablement pour 宏 « grand » « vaste ».

h) un crocodile, *kiao* 蛟.

i) le mot *ki* 吉 « de bon augure », « bonheur ».

j) le mot *tseu* 子 « enfants ».

k) un animal au long cou tendu et à deux cornes de grandeur moyenne et presque droites, qui doit représenter le dragon, *long* 龍.

l) le mot *souen* 孫 « petits enfants ».

m) un bélier, *yang* 羊 ; on connaît le rôle du *yang* dans la décoration de l'époque des Han (Cf. Chavannes, *Documents Stein*, p. 103, n° 460 et *Mission archéologique*, passim).

n) le mot *wan* 萬 « dix mille », écrit sous la forme 卌.

o) un animal au long cou recourbé et ayant, sur sa tête dressée, deux fortes cornes recourbées en arrière ; il ressemble beaucoup à cet animal des bas-reliefs Han, que M. Chavannes appelle « hydre » et qui n'a pas encore été identifié (Cf. Chavannes, *Mission archéologique*, I, p. 55 et passim).

p) le mot *che* 世 « génération ».

Ces motifs sont disposés sur un fonds de *lei-wen* 雷紋, de dessins d'oiseaux (phénix, colombes, etc.) et de représentations d'objets (sceptres *jou-yi*, etc.) plus ou moins stylisés. D'après les indications qui viennent d'être données, ils peuvent se répartir en deux groupes :

1° un texte continu qui, je crois, se lit ainsi : 韓仁繡又(?)宏吉子孫萬世. « Broderie de Han Jen... grand bonheur (à vos) enfants (et) petits enfants (jusqu'à) dix mille générations. »

---

formée de triangles se joignant par le sommet (motif d'un emploi courant dans l'art des Han) et non pas d'« hexagones allongés ». Ajoutons à ceci qu'il n'existe à notre avis qu'une très faible parenté de style entre le tissu de la fig. 9 et celui de la fig. 10, le dessin de ce dernier étant d'un caractère nettement occidental.

2° un groupe de six animaux de bon augure :

le tigre, *hou*.
le *k'i-lin* ?
le crocodile, *kiao*.
le dragon, *long*.
le bélier, *yang*.
l'« hydre » des Han (?).

A mon avis, la représentation de ces six animaux fastes a un sens précis dans lequel leurs noms doivent jouer un rôle ; il ne serait pas impossible que le bélier, *yang* 羊 fût mis ici pour indiquer le sens de *siang* 祥 « bon augure ». Mais les rapides recherches auxquelles je me suis livré pour découvrir un sens général dans ces représentations d'animaux n'ont donné aucune solution satisfaisante.

L. Aurousseau.

Notes bibliographiques.

— Sous le titre de : *Les Classiques de l'Orient*, l'éditeur Bossard publie une série de traductions d'ouvrages orientaux qui se recommandent par leur caractère littéraire à la sympathie du public cultivé. Cette collection est placée sous la direction de M. Victor Goloubew. Les volumes en sont bien imprimés et illustrés de gravures sur bois très heureusement inspirées de l'art oriental. Deux volumes ont paru en 1920. I. *La Légende de Nala et Damayantī*, traduite par Sylvain Lévi, bois dessinés et gravés par Andrée Karpelès ; II. *La Marche à la lumière* (*Bodhicaryāvatāra*), poème sanskrit de Çāntideva, traduit par Louis Finot, bois dessinés et gravés par Henriette Tirman. Le premier de ces textes est une charmante légende ou plutôt, comme l'appelle le traducteur, « un vieux conte de fées » conté avec toutes les séductions de l'imagination indienne. Le second est une sorte d'*Imitation* qui nous fait pénétrer dans la vie intérieure d'un pieux bouddhiste.

— Le même éditeur publie une plaquette qui, sans faire partie de la collection des Classiques de l'Orient, peut être considérée comme une introduction artistique destinée à préparer le lecteur au ton un peu exotique des images qui illustrent ces volumes. Elle est intitulée *Art et anatomie hindous*, par Abanindra Nath Tagore, traduction d'Andrée Karpelès, préface de Victor Goloubew. Il y a d'intéressantes remarques dans cet opuscule, et les règles des çilpaçāstras y sont commentées par des croquis très adroits, un peu trop adroits parfois (par ex. p. 25 où l'artiste a esquissé sur la poitrine une échancrure destinés à rappeler la pointe de la feuille de bétel que le visage ne lui donnait pas). Mais l'orthographe des mots sanskrits est négligée ; le texte est déparé par de nombreuses coquilles : *bula* pour *bâla* (p. 16), *Hvianyaksha* pour *Hiraṇyâksha* (p. 18), *Kumbhaharna* pour *Kumbhakarṇa* (id.). Les références sont nulles : on aimerait à savoir notamment où Çaṃkara a dit sur l'esthétique les belles choses que lui prête l'auteur (p. 14). Il faut bien se persuader que le soin d'écrire correctement les mots étrangers et de citer ses sources n'a jamais disqualifié un ouvrage, au contraire.

— Il s'est fondé en 1919 à Soerakarta une société dénommée *Java Instituut*, qui « se propose le développement de la culture indigène à Java, Madura et Bali, et, dans ce but, s'efforcera de favoriser et de répandre la connaissance de cette culture ». Un des moyens choisis pour y parvenir est la publication d'une « revue populaire » (*Djâwâ, driemaandelijksch tijdschrift uitgegeven door het Java-Instituut*). Ce périodique paraît à Batavia en format in-4° imprimé sur deux colonnes avec de belles photographies. Le premier n°, qui porte la date de janvier-avril 1921, contient plusieurs articles dignes d'attention sur des sculptures et une inscription découvertes dans la région de Palembang, sur les coutumes, les chansons et les jeux d'enfants des Soundanais, l'architecture

théâtrale à Java, les Kalang de Bagelen, etc. Le fascicule se termine par une bibliographie encore un peu sommaire, mais qui, en se développant, pourra rendre de grands services.

— L'antiquaire Paul Mallon a publié cette année (1920) un second album de sa collection contenant quatorze photographies de sculptures indiennes (*Quatorze sculptures indiennes de la Collection Paul Mallon, décrites par* Victor Goloubew. Paris, s.d., in-4°). Les six premières de ces sculptures appartiennent à l'art du Gandhāra, les huit autres, provenant du site de Nālanda, dans le Behar, au Nord de Rājagṛha, datent de l'époque des Pālas (VIIIe-Xe siècles). Le texte de M. Goloubew analyse avec une précision élégante la composition et le sens des scènes figurées. C'est seulement sur des détails secondaires qu'on peut ne pas acquiescer aux judicieuses interprétations qu'il propose. Pl. I. Le geste prudent et délicat dont Maitreya protège son vase semble vouloir évoquer l'idée d'un objet très précieux, tel que serait le flacon d'amṛta, et tel que ne serait pas un pot à eau (kamaṇḍalu). — Pl. IV. Comme l'a remarqué avec raison M. G., les deux scènes sont exactement identiques, sauf que les personnages y sont rangés en ordre inverse : il faut donc supposer deux épisodes successifs d'une même histoire, qui ne peut guère être une simple « scène de vénération » où le Buddha « reçoit l'hommage rituel (pradakṣiṇā) d'un prince ». En effet, dans l'un et l'autre panneau, il est manifeste que le Buddha parle au prince et que même, dans le second, il lui tient un discours assez animé ; d'autre part le prince lui-même a le bras droit levé et non les mains jointes, comme il conviendrait à un adorateur ; enfin, dans la première scène au moins, il ne peut faire la pradakṣiṇā, puisqu'il a le Buddha à sa gauche. — Pl. XI. Il semble que l'attribut tenu dans la main gauche supérieure soit une conque. — Pl. XIV. Les feuillages qui ombragent le Buddha ainsi que le geste de sa main *(bhūmisparça-mudrā)* indiquent clairement qu'il s'agit ici de Çākyamuni sous l'arbre de la Bodhi, invoquant contre Māra le témoignage de la Terre. Mais il est plus difficile d'identifier les deux petits Buddhas assis sur un lotus de chaque côté du nimbe et dont l'un fait la *vitarkamudrā* et l'autre la *dhyānamudrā*.

— Comme thèse complémentaire pour le doctorat ès-lettres (nous avons longuement parlé ci-dessus, p. 73, de la thèse principale), M. Charles-B. Maybon a édité la *Relation sur le Tonkin et la Cochinchine* de M. de La Bissachère, missionnaire français (1807). [Paris, Ed. Champion, 1919 ; in-8°, 185 pp. + 1 f. s. n.]

Pierre-Jacques Lemonnier de La Bissachère naquit vers 1764 dans le diocèse d'Angers, partit en 1790 comme missionnaire pour l'Indochine, où il séjourna principalement dans la région de Vinh. Malade, il se rendit à Macao, d'où il repartit pour l'Europe. Il mourut à Paris le 1er mars 1830

Pendant son séjour à Macao, en 1807, La Bissachère rédigea des *Notes sur le Tonquin*, dont une bonne copie, rapportée à Paris par F. Renouard de Sainte-Croix, se trouve aux archives du Ministère des Affaires Etrangères.

C'est ce texte original, si différent des passages reproduits par Renouard de Sainte-Croix (1810) et de Montyon (1811), que M. Charles-B. Maybon a eu le mérite de publier pour la première fois. Il offre un très grand intérêt, tant pour l'histoire des relations extérieures du pays d'Annam que pour la connaissance des coutumes indigènes. Le soin avec lequel cette édition est établie est digne de tous les éloges.

CHRONIQUE

INDOCHINE FRANÇAISE.

Ecole française d'Extrême-Orient. — L'année 1920 a été marquée par un événement de la plus haute importance pour les destinées de notre Ecole. Sur le rapport de M. Albert Sarraut, ministre des Colonies, un décret du 3 avril 1920 lui a conféré la personnalité civile à partir du 1er janvier 1921. Un arrêté de M. le Gouverneur général Long, du 20 septembre suivant, a réglé l'organisation et le fonctionnement de l'Ecole sous le nouveau régime, et un autre arrêté, du 16 octobre, a fixé pour la première période quinquennale la subvention forfaitaire de la colonie. Ainsi se trouve consacré par le jugement réfléchi des plus hautes autorités coloniales une œuvre scientifique de vingt ans, qui n'a été ni sans honneur, ni sans profit pour l'Indochine et pour l'orientalisme français en général. Notre gratitude va à MM. Sarraut et Long qui, par l'octroi de cette charte d'autonomie, principe de nouveaux progrès, ont manifesté leur approbation du passé et leur confiance dans l'avenir. Tous nos efforts tendront à ce que cette attente ne soit pas trompée.

— M. Louis FINOT, nommé directeur titulaire de l'Ecole française d'Extrême-Orient par décret du 25 juin 1920, est arrivé à Saigon le 9 décembre suivant. Accompagné de M. Parmentier, chef du Service archéologique, et de M. Victor Goloubew, membre temporaire, il a inspecté les travaux du groupe d'Angkor et étudié diverses questions en rapport avec ces monuments.

— M. Henri PARMENTIER, chef du Service archéologique, a exercé pendant tout le cours de cette année, les fonctions de Directeur p. i. En novembre, il s'est rendu au Cambodge et a dirigé les chantiers d'Angkor pendant une absence de M. Batteur, conservateur p. i. Il a assisté le Directeur de son expérience technique dans l'examen de l'état actuel de ces monuments et l'étude des progrès à réaliser dans les travaux de conservation. Il a rédigé des *Notes d'archéologie indochinoise*, dont deux paraissent dans le présent fascicule et dont les autres seront publiées prochainement.

Le prix d'archéologie coloniale institué par M. Albert Sarraut, ministre des Colonies, a été décerné à M. Parmentier pour son *Inventaire descriptif des monuments čams de l'Annam.*

— M. Noël PERI, secrétaire de l'Ecole, a été envoyé en mission au Japon par arrêté du 8 mai 1920. Il y a poursuivi ses recherches sur les rapports du Japon et de l'Indochine, recherches à peu près terminées aujourd'hui et que nous espérons publier prochainement. Il a pu faire d'intéressantes acquisitions pour notre bibliothèque et notre musée. La suite de ses études sur le drame lyrique japonais forme le 1er fascicule du *Bulletin* pour l'année 1920.

— M. Henri MASPERO, professeur de chinois, a terminé son étude sur le dialecte de Tch'ang-ngan sous les T'ang, qui a paru dans le 2e fascicule du *Bulletin* de cette année et auquel l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres a décerné le prix du Budget (2000 fr.). Nommé professeur au Collège de France par décret du 30 décembre 1919, il a donné sa démission de membre de l'Ecole Française et est parti le 27 novembre pour rentrer en France. M. Maspero appartenait à notre institution depuis douze ans ; c'est dans notre *Bulletin* qu'ont paru les travaux de philologie et d'histoire dont le rare mérite l'a désigné aux suffrages du Collège de France. Aussi, tout en regrettant d'être privée d'un si éminent et si fidèle collaborateur, notre Ecole est-elle en droit de se féliciter que soit échu à l'un de ses membres l'honneur d'occuper la chaire illustre d'Abel Rémusat, de Stanislas Julien et d'Edouard Chavannes.

— M. Léonard AUROUSSEAU, professeur d'histoire et d'archéologie de l'Annam, rentré de congé le 12 avril 1920, a été chargé des fonctions de secrétaire p. i. pendant l'absence de M. Peri envoyé en mission au Japon. Au départ de M. Parmentier pour le Cambodge, le 22 septembre 1920, et jusqu'à la fin de l'année, il a été chargé par arrêté du Gouverneur général d'expédier les affaires courantes de l'École ; il a pu ainsi collaborer à la préparation des textes administratifs qui devaient assurer le fonctionnement de l'institution sous le nouveau régime de la personnalité civile. Il a d'autre part dirigé les travaux de la Commission centrale d'examens de langues orientales pour la deuxième session de 1920. Un arrêté du 17 septembre 1920 l'a nommé professeur de chinois à l'Ecole Française d'Extrême-Orient en remplacement de M. H. Maspero. M. Aurousseau a ouvert à l'Université un cours libre de langue chinoise écrite (style moderne administratif et commercial). Ces absorbantes et multiples fonctions ont laissé à M. Aurousseau peu de loisirs à consacrer à son travail personnel ; il a pu toutefois continuer la mise au point de l'article sur la langue des Jučen qu'il doit donner prochainement à notre *Bulletin* et la préparation de la mission en Mandchourie qui lui a été confiée par l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres et qu'il ira bientôt accomplir.

— M. Henri MARCHAL, nommé conservateur du groupe d'Angkor par arrêté du 28 novembre 1919, a continué à diriger les travaux de conservation jusqu'à son départ en congé, au mois de septembre 1920. Il a écrit une étude sur le monument de Práh Palilay, qui paraîtra prochainement dans le *Bulletin*.

— M. Charles BATTEUR, inspecteur des Bâtiments civils, détaché à l'Ecole par arrêté du 24 mars 1919, est rentré de congé en janvier 1920. Après un séjour à Hanoi, qu'il a consacré principalement à l'étude de l'architecture annamite, il est parti le 20 mai 1920 pour l'Annam et de là pour Vieng-Chan où il a commencé l'aménagement de Vat Sisaket en musée laotien. Il a été chargé p. i. des fonctions de conservateur du groupe d'Angkor et a continué le dégagement de Ta Kèo et de Bantāy Kdei, ainsi que la restauration de la chaussée des Géants à la porte de la Victoire. On lui doit la découverte de plusieurs inscriptions.

— Le terme de séjour de M. L. CADIÈRE, membre temporaire, a été prorogé d'un an, à partir du 28 octobre 1919, par arrêté du 10 août 1920.

— M. Paul DEMIÉVILLE, membre temporaire, a terminé la traduction de la version chinoise du *Milinda-pañha*. Il a étudié un auteur mahâyâniste, Nāgasena, auteur d'un *Trikāyaçāstra*, et entrepris des recherches sur l'histoire littéraire des T'ang.

Il a en même temps poursuivi l'enquête qu'avait commencée M. Henri Maspero sur les pratiques religieuses des Annamites, particulièrement celles qui relèvent du culte communal.

— M. Victor Goloubew, nommé membre temporaire par arrêté du 4 août 1920, a accompagné le Directeur dans sa tournée à Angkor, en s'occupant principalement de prendre de nombreuses photographies des monuments et d'en étudier l'iconographie.

— M. Pierre-Marie Aucourt, qui avait été détaché à l'Ecole pour exercer les fonctions de secrétaire-adjoint, est parti en congé le 20 janvier 1920 et a été remis à la disposition du Directeur de l'Instruction publique à partir du 1er janvier 1921.

— Les travaux de l'Ecole Française d'Extrême-Orient du mois d'avril 1918 au mois de juillet 1920, ont fait l'objet du rapport suivant lu à l'Académie des Inscriptions, dans sa séance du 8 octobre 1920, par M. Henri Cordier, membre de l'Académie :

« Dans sa séance du 16 novembre 1917, l'Académie formée en comité secret entendait pour le première fois un rapport de notre regretté confrère Chavannes sur les travaux de l'Ecole française d'Extrême-Orient ; il était consacré aux travaux de l'Ecole en 1916-1917 et fut imprimé dans les *Comptes rendus* de l'Académie, pp. 380-385. Dans la séance du 11 octobre 1918, un second rapport fut lu par moi sur les travaux de l'Ecole, du mois de juillet 1917 au mois d'avril 1918, et inséré aux *Comptes rendus* de 1918, pp. 356-362.

« Je viens aujourd'hui vous lire un troisième rapport sur l'Ecole, du mois d'avril 1918 au mois de juillet 1920.

« Pendant plusieurs années, la Commission de l'Ecole nommée par notre Académie et la Direction même de l'Ecole, ont poursuivi auprès du Gouverneur général de l'Indochine et du Ministre des Colonies l'obtention à l'Ecole de la personnalité civile. M. Sarraut, gouverneur général, devenu ministre des Colonies, ayant adressé un rapport, le 3 avril 1920, à M. le Président de la République, celui-ci signait le même jour un décret qui conférait à l'établissement de Hanoi « le régime plus libéral dont l'Ecole française du Caire bénéficiait depuis l'année 1898 ». Le décret a été inséré au *Journal officiel* du 23 avvil 1920. Il est stipulé par l'art. 27 de ce décret que : « un arrêté du Gouverneur général de l'Indochine, soumis à l'approbation du Ministre des Colonies, déterminera, conformément aux dispositions du décret du 30 décembre 1912, les mesures de comptabilité nécessaires à l'exécution du précédent décret ».

« Dans son rapport pour l'année 1919-1920 au Secrétaire perpétuel de l'Académie, le Directeur p. i., M. H. Parmentier, constate que le décret du 3 avril 1920 marquera pour l'Ecole française d'Extrême-Orient, à laquelle est accordée la personnalité civile avec l'autonomie financière, un moment important de son développement. « Cette attribution, sans modifier en quoi que ce soit son organisation scientifique, lui donnera le moyen d'employer plus utilement les crédits mis à sa disposition par l'Indochine et lui permettra de les augmenter à l'occasion des libéralités de ceux, toujours plus nombreux, qui s'intéressent à son œuvre. En outre, ce décret consacre le principe de l'organisation d'un service archéologique réel, comportant un personnel européen et indigène susceptible de rendre possible la conservation et la surveillance des bâtiments et des vestiges dignes d'être classés comme monuments historiques ; en dehors du seul groupe d'Angkor, doté d'un conservateur, cette œuvre considérable

devait jusqu'à ce jour être assurée par une seule personne et, dans ces conditions, était à peu près irréalisable. . . . »

« Ses fonctions administratives n'ont pas empêché le Directeur p. i., M. Henri Parmentier, Chef du Service archéologique de l'Ecole, de donner d'excellents travaux : il a décrit un tombeau découvert en novembre 1915 par des indigènes dans une propriété annamite du village de Nghi-vê, province de Bac-ninh ; sous le titre de *L'Art d'Indravarman*, il étudie deux groupes de temples caractéristiques du règne d'Indravarman Ier (877-889 A. D.) ; enfin il rédige le *Catalogue du Musée Čam de Tourane* qui « fait partie de la série des dépôts-musées que l'Ecole s'est proposé de créer dans les diverses régions de l'Indochine, pour y recueillir les pièces archéologiques dont la conservation ne peut être assurée sur place avec toutes les garanties désirables ».

« M. Louis Finot, qui pendant toute la durée de la guerre avait rempli les fonctions de directeur p. i., ayant été autorisé à rentrer en France par un arrêté du 29 avril 1918, à été nommé par décret, le 8 juillet 1920, à nouveau directeur en remplacement de M. Claude Maitre, retenu en France, dont le mandat expirait le 10 janvier 1920. Le secrétaire-bibliothécaire, M. Noël Peri, s'est rendu au Japon le 18 mai 1920, et ses fonctions sont remplies par M. Léonard Aurousseau, rentré en Indochine le 12 avril 1920. M. Henri Maspero, professeur de chinois à l'Ecole, nommé le 30 décembre 1919 professeur au Collège de France en remplacement de M. Éd. Chavannes, rentré à Hanoi en 1919, reviendra incessamment en France. « M. Maspero, dit M. Parmentier, est débarqué à Saigon le 17 juillet 1919 et est remonté par l'Annam, effectuant diverses recherches linguistiques et archéologiques, notamment dans la province de Kontum ; par malheur, les fièvres l'y ont retenu assez longtemps et ne lui ont permis de rejoindre Hanoi que le 5 novembre 1919, pour présider la seconde session de la Commission d'examens de langues orientales. Il a accompagné M. Peri dans les recherches faites au Thanh-hoa. Il a publié diverses notes et comptes rendus dans le Bulletin et préparé un important article sur le dialecte de Tch'ang Ngan. Il a continué ses études sur la société et la religion des Tai du haut Tongking et poussé activement l'établissement du Catalogue de la bibliothèque chinoise, auquel il travaillait depuis plusieurs années. »

« M. Léonard Aurousseau, tout en suppléant M. Peri, réunit les documents qui lui permettront de remplir la mission en Mandchourie qui lui a été confiée par l'Académie.

« M. H. Marchal, dont on connaît le zèle et le dévouement, qui pendant plusieurs années avait rempli les fonctions de conservateur p. i. du groupe d'Angkor, vient d'être nommé conservateur en titre ; pendant le congé qu'il doit prendre en France après un séjour de sept ans dans la colonie, il sera remplacé par M. Ch. Batteur, inspecteur des bâtiments civils, détaché au Service archéologique de l'Ecole.

« Depuis notre dernier rapport, M. Robert Germain, élève de l'École des langues orientales, a été nommé pensionnaire par arrêté du 12 avril 1919, mais il a donné sa démission pour entrer dans la Banque franco-chinoise ; un autre arrêté, du 31 décembre 1919, a désigné également comme pensionnaire M. P. Demiéville, autre élève de l'Ecole des langues orientales, licencié ès-lettres, qui est arrivé à Hanoi le 28 février 1920 et a commencé de préparer une étude sur la société et le monde littéraire au temps de l'empereur Ming Houang des T'ang ; il a continué en outre la traduction, qu'il avait entreprise en France, des deux versions chinoises du *Milindapañha* et l'étude de leurs relations entre elles ainsi qu'avec la version pâlie des mêmes textes. L'Académie, le 30 avril 1920, a proposé à l'approbation du Gouverneur général de l'Indochine la nomination de M. Victor Goloubew comme membre temporaire de

l'Ecole. M. L. Cadière, qui avait été nommé pensionnaire le 28 octobre 1918 pour une période d'une année, a eu son mandat renouvelé pour une autre année.

« Le 12 janvier 1918, un arrêté plaçait hors cadres M. G. Cœdès, professeur à l'Ecole, et le mettait à la disposition du Gouvernement siamois qui, ainsi que nous l'avons dit précédemment, le nommait conservateur de la Bibliothèque Nationale Vajirañāṇa à Bangkok ; il n'en a pas moins continué sa collaboration au Bulletin de l'Ecole.

« M. Aucourt, qui avait été, le 11 juin 1918, détaché à l'Ecole pour y remplir les fonctions de professeur de chinois et de secrétaire-adjoint, avait été, à partir du 15 juin, chargé également des fonctions de secrétaire-comptable pendant l'absence de M. Peri auquel, pour des raisons de santé, un congé spécial de trois mois avait été accordé pour le Japon ; il est rentré en France au début de 1920.

« Dans la collection de l'Ecole, M. Antoine Cabaton avait déjà donné des *Nouvelles recherches sur les Chams* (1901) et, en collaboration avec M. Aymonier, un *Dictionnaire cham-français* (1906), et M. Henri Parmentier donnait en 1909, dans l'*Inventaire archéologique de l'Indochine* commencé par les *Monuments du Cambodge* du commandant E. Lunet de Lajonquière, le premier volume des *Monuments chams de l'Annam*, consacré à la description des monuments ; en 1918 paraissait le tome II renfermant une étude de l'art cham que l'auteur fait remonter à son origine distincte de celle de l'art annamite, étude sur laquelle je reviendrai quelque jour.

« En 1905, M. A. Foucher avait donné le premier volume de son grand ouvrage sur l'*Art gréco-bouddhique du Gandhâra, étude sur les origines de l'influence classique dans l'art bouddhique de l'Inde et de l'Extrême-Orient*, consacré à l'Introduction, aux Édifices, aux Bas-reliefs. Depuis lors on attendait avec une légitime impatience le second volume ; elle a été en partie satisfaite en 1918 par l'apparition du premier fascicule du tome II, consacré aux Images, dans lequel on retrouve toute la science du tome I.

« M. Noël Peri, l'excellent secrétaire de l'Ecole, nous communique ses recherches sur les *Femmes de Çākya Muni* ; M. Henri Marchal, conservateur p. i. des monuments d'Angkor, décrit des *Monuments secondaires et terrasses bouddhiques d'Angkor Thom* ; M. Raymond Deloustal termine la publication de sa traduction et de son commentaire du Code de procédure dans la *Justice dans l'ancien Annam* ; enfin M. Louis Finot nous donne la transcription de deux nouvelles inscriptions indochinoises : l'une, découverte par le Dr Sallet, de Faifo, gravée, comme l'inscription de Hôn Cuc, sur un rocher situé au bord du Sông Thu-bôn, au-dessous de Chiem sơn, Quang Nam, du IVe siècle çaka ; l'autre, découverte en janvier 1918, à Kompong Rusei, province de Prei Veng, comprenant 31 lignes dont 18 1/2 en sanskrit et 12 1/2 en khmer.

« La religion et le folk-lore ont eu aussi leur part dans le Bulletin. M. l'abbé Cadière, aujourd'hui pensionnaire de l'Ecole, étudie les *Croyances et pratiques religieuses des Annamites dans les environs de Hué*, tout d'abord le *Culte des Arbres*, puis les *Pierres*, et M. le colonel A. L. M. Bonifacy donne une troisième série de ses *Recherches sur les Génies thériomorphes au Tonkin*.

« Le capitaine Silvestre, de l'Infanterie coloniale, disparu dans le naufrage de l'*Athos*, 17 février 1917, a laissé quelques notes sur les *Thai blancs de Phong tho* (Mường So en thai), recueillies dans le Bulletin. L'Académie a cru devoir honorer la mémoire de l'auteur en lui accordant une partie du prix Giles.

« Dans une nouvelle série d'*Etudes d'histoire d'Annam* (IV-VI), M. H. Maspero nous donne deux notes : 1° sur l'antique royaume de Van-lang formé avant toute conquête étrangère du Tongking, gouverné par une longue suite de rois nommés Hung vương ;

2° sur la célèbre expédition de Ma Yuan au Tongking sous les Han ; 3° sur la frontière de l'Annam et du Cambodge du VIIIe au XIVe siècle. »

Bibliothèque. — Les ouvrages ou tirages à part suivants nous ont été adressés par leurs auteurs :

K. Asakawa. *The Life of a monastic shō in medieval Japan.* Reprinted from the Annual Report of the American Historical Association for 1916, Volume I. Washington, Government Printing Office, 1919.

J. Bloch. *La Formation de la langue marathe.* Paris, Champion, 1920. (Bibliothèque de l'Ecole des Hautes Etudes, Sciences historiques et philologiques, 215e fascicule.)

R. Brandstetter. *Architektonische Sprachverwandtschaft in allen Erdteilen.* Luzern, 1920.

A. Chevalier. *Premier inventaire des bois et autres produits forestiers du Tonkin.* Hanoi-Haiphong, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1919. (Extr. du *Bulletin économique de l'Indochine*, juillet-octobre 1918 et juillet-août 1919.)

A. Gasperment. *Etude de chinois. Langue mandarine.* IV. *Récits.* Sienhsien, Imprimerie de la Mission catholique, 1920.

G. Jouveau-Dubreuil. *Ancient History of the Deccan.* Translated from French by V. S. Swaminadha Dikshitar. Pondicherry, 1920.

B. Karlgren. *A Mandarin phonetic reader in the Pekinese dialect.* Leyde et Stockholm, 1918. (Archives d'études orientales, vol. 13.)

N. J. Krom. *De Sumatraansche Periode der Javaansche Geschiedenis.* Leiden, Brill, 1919. (Cf. *BEFEO.*, XIX, v, 127-135).

B. Laufer. *Sino-Iranica.* Chicago, 1919. (Blackstone Expedition).

Nguyễn-can-Mộng. *Nam-học-hán-văn.* Hanoi, Mạc-đình-Tư, 1920.

F. M. Savina. *Abécédaire mèo-français.* Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1920.

Id. *Lexique français-mèo.* Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1920.

Id. *Recueil de lectures courantes mèo-français.* Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1920.

P. W. Schmidt. *Die Gliederung der australischen Sprachen.* Wien, Mechitharisten-Buchdruckerei, 1919.

Id. *Die Personalpronomina in den australischen Sprachen. Mit einem Anhang : Die Interrogativpronomina in den australischen Sprachen.* Wien, 1919. (Akademie der Wissenschaften in Wien, Philosophisch-historische Klasse, Denkschriften, 64. Band, 1. Abhandlung).

E. Souvignet. *Variétés tonkinoises.* N° 2 : *Les Origines de la langue annamite.* Premier fascicule : *Malais et Annamite.* Hanoi-Haiphong, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1920.

Trần-trọng-Kim. *Việt-Nam sử-lược* (*Précis d'histoire de Việt-Nam*). Hanoi, Imprimerie du Trung-Bắc-Tân-Văn, 1920.

Triệu Hoàng Hoà. *Tục ngữ annam dịch ra tiếng tây.* Quyển thứ hai. Imprimerie de Quinhơn, 1920.

J. Ph. Vogel. *Het Koninkrijk Çrivijaya.* (Overdruk uit de *Bijdragen tot de Taal-, Land- en Volkenkunde van Nederlandsch-Indië*, Deel 75, Afl. 3-4, 1919.)

— Nous avons reçu des éditeurs les publications suivantes :

Analecta Bollandiana. Tomus XXXVIII. Bruxelles, Société des Bollandistes, 1920.

F. H. ANDREWS. *Ancient Chinese Figured Silks excavated by Sir Aurel Stein at ruined sites of Central Asia*, drawn and described by F. H. ANDREWS. Published under the orders of H. M. Secretary of State for India. (Reprinted with fifteen illustrations from *The Burlington Magazine*, july-september, 1920). London, Quaritch, 1920. (cf. *supra*, p. 170).

Annals of the Bhandarkar Institute 1918-19. Vol. I, Part 1. Poona, Bhandarkar Oriental Research Institute.

Annuaire financier et économique du Japon, 1919. Tôkyô, Imprimerie Impériale.

Annual Report of the Archæological Department of His Exalted Highness the Nizam's Dominions. Calcutta, Baptist Mission Press, 1919.

Archæological Survey of Burma. Epigraphia Birmanica being lithic and other inscriptions of Burma. Edited by TAW SEIN KO and Chas. DUROISELLE. Tome I, Part 1. Rangoon, Government Printing, 1919.

Association pour la formation intellectuelle et morale des Annamites. Statuts. Hanoi, Đông-Kinh-Ân-Quán, 1920.

Henri BOSMANS. *Documents relatifs à la liturgie chinoise. Le mémoire de François de Rougemont à Jean Paul Oliva.* Bruxelles, Société des Bollandistes, 1914. (Extrait des *Analecta Bollandiana*, tome XXXIII.)

La Gazette Coloniale, économique et financière, bi-hebdomadaire. 4e année, 1920. Paris.

Hyderabad Archæological Series. N° 4. Pakhāl Inscription of the reign of the Kākatīya Gaṇapatidēva. Published by His Exalted Highness the Nizam's Government, 1919.

G. R. KAYE. *A Guide to the old Observatories at Delhi, Jaipur, Ujjain, Benares.* Calcutta, Government Printing, 1920.

Linguistic Survey of India. Vol. VIII. Part I. *Indo-aryan Family, North-Western Group. Specimens of Sindhī and Lahndā.* Part II. *Specimens of the Dardic or Piśācha languages (including Kāshmīrī).* Vol. IX. *Indo-aryan Family, Central Group.* Part I. *Specimens of western Hindī and Pañjābī.* Part IV. *Specimens of the Pahāṛī languages and Gujurī.* Collected and edited by Sir George Abraham GRIERSON. Calcutta, Government Printing, 1916 et 1919.

A List of archæological reports published under the authority of the Secretary of State, Government of India, Local Governments etc , which are not included in the Imperial Series of such reports. Calcutta, Government Printing, 1900.

List of Parliamentary Collections, with indexes. 3d edition. India Office, September 1913.

List of photographic negatives belonging to the India Office. Ibid., 1894.

Nomenclature des journaux, revues, périodiques français, paraissant en France et en langue française à l'étranger, publiée par l'Argus de la Presse. Edité par les bureaux de l'Argus, 1919-1920.

Papers on Malay Subjects, published by direction of the Government of the Federated Malay States. A History of the Peninsular Malays with chapters on Perak et Selangor, by R. J. WILKINSON. 2d edition. Singapore, Kelly et Walsh, 1920.

Principal Teachings of the True Sect of Pure Land. Kyōto, The Ōtaniha Hongwanji, 1915.

Report of the Librarian of Congress and Report of the Superintendent of the Library Building and grounds, for the fiscal year ending June 30, 1918. Washington, Government Printing Office, 1918.

Report of the work of the K. R. Cama Oriental Institute from 1910 to 1918. Bombay, 1919.

Rūpam, an illustrated Quarterly Journal of Oriental Art, chiefly Indian. Edited by Ordhendra C. GANGOLY. N° 1, january 1920. Calcutta. Cf. *supra*, p. 131.

Arthur WALEY. *Japanese Poetry. The 'Uta'.* Oxford, Clarendon Press, 1919.

— La Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen nous a fait don des ouvrages suivants :

Dagh-Register gehouden int Casteel Batavia vant passerende daer ter plaetse als over geheel Nederlandts-India. Anno 1681. Uitgegeven door het Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen met medewerking van de Nederlandsch-Indische Regeering en onder toezicht van Dr. F. de HAAN. Batavia, Landsdrukkerij, 1919.

Korte Gids voor de Archeologische Verzameling van het Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen. Weltevreden, Albrecht, 1919.

H. J. E. F. SCHWARTZ. *Gids voor den bezoeker van de Ethnographische Verzameling. Zaal A. Sumatra, Java en de omliggende eilanden.* Weltevreden, Evolutie.

— L'Archæological Survey of India nous a fait parvenir les rapports et ouvrages suivants :

DAYA RAM SAHNI. *Annual Progress Report of the Superintendent, Hindu and Buddhist Monuments, Northern Circle, for the year ending 31st March 1919.* Lahore, Government Printing, 1920

K. N. DIKSHIT. *Annual Report of the Archæological Survey of India, Eastern Circle, for 1918-19.* Patna, Government Printing, 1920.

Chas. DUROISELLE. *Report of the Superintendent, Archæological Survey, Burma, for the year ending 31st March 1920.* Rangoon, Government Printing, 1920.

HIRANANDA SHASTRI. *Annual Progress Report of the Archæological Department, Jammu and Kashmir State, for the Vikrama year 1974* (A. D. *1917-18).* Jammu, Diwan Alim Chand, 1919.

A. H. LONGHURST. *Annual Report of the Archæological Department, Southern Circle, Madras, for the year 1918-1919.* Madras, Government Press, 1919.

John MARSHALL. *Annual Report of the Archæological Survey of India, for the year 1912-13.* Calcutta, Government Printing, 1915.

Memoirs of the Archæological Survey of India. N° 1. *Dates of the votive inscriptions on the stupas at Sanchi,* by RAMAPRASAD CHANDA. N° 2. *Varieties of the Vishṇu Image,* by B. B. BIDYABINOD. N° 3. *Talamana or Iconometry, being a concise account of the measurements of Hindu Images as given in the Agamas and other authoritative works,* by T. A. GOPINATHA RAO. N° 4. *The Archæology and Excavations at Nagari,* by D. R. BHANDARKAR. N° 5. *Archæology and Vaishnava Tradition,* by RAMAPRASAD CHANDA. Calcutta, Government Printing, 1919-1920.

R. Narasimhachar. *Annual Report of the Mysore Archæological Department for the year 1919.* Bangalore, Government Press, 1919.

Id *The Lakshmidevi Temple at Dodda-Gaddavalli.* Bangalore, Government Press, 1919. (*Mysore Archæological Series, Architecture and Sculpture in Mysore*, n° III.)

J. A. Page. *Annual Progress Report (abridged) of the Superintendent, Muhammadan and British Monuments, Archæological Survey of India, Northern Circle, for the year ending 31st March, 1919.* Allahabad, Government Press, 1919

South-Indian Inscriptions. Volume III, *Miscellaneous Inscriptions from the Tamil country.* Part III. Edited and translated by Rao Sahib H. Krishna Sastri. Madras, Government Press, 1920.

M. Wasi-ud-din. *Annual Report of the Archæological Survey of India, Frontier Circle, for 1918-19.* Peshawar, Sham Lall, 1919.

— Nous avons reçu du Ministère de l'Instruction publique les ouvrages suivants :

Abou-Zéïd Aḥmed Ben Sahl El-Balkhî. *Le Livre de la Création et de l'Histoire.* Publié et traduit par Cl. Huart. Tome VI. Paris, Editions E. Leroux, 1919. (*Publications de l'Ecole des Langues Orientales vivantes*, IVe série, vol. XXIII.)

Etienne Asolik de Tarôn. *Histoire universelle.* Traduite de l'arménien et annotée par F. Macler. 2e partie, livre III. Paris, E. Leroux, 1917. (*Publications de l'Ecole des Langues Orientales vivantes*, 1e série, tome XVIII bis.)

Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque Nationale. Auteurs. Tomes LXIX-LXXI. Paris, Imprimerie nationale, 1919-1920.

Joseph Guesdon. *Dictionnaire cambodgien-français.* Fascicule II. Paris, Plon-Nourrit, 1919.

F. Macler. *Le Texte arménien de l'Evangile d'après Matthieu et Marc.* Paris, Imprimerie nationale, 1919. (*Annales du Musée Guimet, Bibliothèque d'études*, tome XXVIII.)

A. Pavie. *Mission Pavie, Indo-Chine, 1879-1895. Géographie et Voyages.* VII. *Journal de marche (1888-1889). Evènements du Siam (1891-1893).* Paris, Editions Ernest Leroux, 1919.

Le Gouvernement général de l'Indochine nous a envoyé :

L'Annam. Notice touristique. Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1919. (Collection du Vieux Hué).

Arrêté du 12 novembre 1920 réglementant la concession de l'indemnité de zone aux fonctionnaires européens. Hanoi-Haiphong, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1920.

Budget général et Budgets locaux pour l'exercice 1920.

Commission monétaire indochinoise. Rapport au Gouverneur général. Saigon, août 1920. Hanoi-Haiphong, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1920.

Ch. Crevost et Ch. Lemarié. *Catalogue des produits de l'Indochine.* Tome II, *Plantes et produits filamenteux et textiles.* Fasc. II et III. Hanoi. Imprimerie d'Extrême-Orient, 1920.

Décrets du 11 septembre 1920 concernant la solde et les accessoires de solde du personnel colonial (promulgués le 1er décembre 1920). Hanoi-Haiphong, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1920.

L. DELAPORTE. *Les Monuments du Cambodge Etudes d'architecture khmère* publiées par L. DELAPORTE d'après les documents recueillis au cours des deux missions qu'il a dirigées en 1873 et 1882-1883 et de la mission complémentaire de M. FARAUT, en 1874-1875. Livraison II. Paris, Editions Ernest Leroux, 1920.

Inauguration du Musée Albert Sarraut et de l'Ecole des Arts cambodgiens sous la présidence d'honneur de Sa Majesté SISOWATH. Phnom-penh, Imprimerie du Protectorat, 1920.

L'Indochine Française. I, Annam. Paris, 1919. (Publications du Gouvernement général de l'Indochine.)

A. KIRCHER. *Rapport sur la Navigation et le Mouvement commercial de l'Indochine pendant l'année 1918.* Hanoi-Haiphong, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1920.

M. LONG. *Discours prononcé par M. Maurice* LONG, *Gouverneur général, à l'ouverture de la session ordinaire du Conseil de Gouvernement de l'Indochine tenue à Hanoi le 18 octobre 1920.* Hanoi-Haiphong, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1920.

Charles B.-MAYBON. *La Relation sur le Tonkin et la Cochinchine de Mr de la Bissachère, Missionnaire français (1807)*, publiée d'après le manuscrit des Archives des Affaires étrangères avec une introduction et des notes par Charles B.-MAYBON. Paris, Champion, 1920 (cf. *supra*, p. 178).

A. MARTINEAU. *Dupleix et l'Inde française, 1722-1741.* Paris, Champion, 1920.

Procès-verbaux des séances de la Chambre Consultative indigène. Session 1919. Hanoi, Imprimerie Tonkinoise, 1920.

Rapports au Conseil de Gouvernement de l'Indochine. Session ordinaire de 1920. Hanoi-Haiphong, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1920.

A. SARRAUT. *Interpellations sur les ressources coloniales. Discours prononcé par M. Albert* SARRAUT, *Ministre des Colonies.* Séance du Sénat du vendredi 27 février 1920. (Extrait du *Journal Officiel de la République française* du 28 février 1920).

SCHEIN. *Conférence de M.* SCHEIN *faite à la Chambre d'Agriculture de Hanoi sur la peste bovine.* Hanoi, Imprimerie du Trung-Bắc-Tân-Văn, 1920.

La Vie, 1er et 15 octobre 1920. Numéro spécial sur l'Indochine. Paris.

— La Direction des Archives et Bibliothèques nous a fait don des ouvrages suivants :

Dr BERRET. *Popok-Vil et le Mont Bockor, station climatérique d'altitude maritime au Cambodge.* Observations, pièces et notes documentaires fournies par G. JUBIN. Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1920.

M. G. DUFRESNE. *Molière chez les Annamites.* Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1920.

Ch. B.-MAYBON. *Histoire moderne du pays d'Annam.* Paris, Plon-Nourrit, 1920. (cf. *supra* p. 73).

Dr B. MENAUT et Dr H. BAISEZ. *La Lèpre au Cambodge (Etude critique).* Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1919.

NGUYỄN-VĂN-NHO. *Souvenirs d'un étudiant.* Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1920. (Publications de la *Revue indochinoise.*)

— La Bibliothèque Vajirañāṇa de Bangkok a disposé en notre faveur des ouvrages suivants :

Abu Hassan, a poem composed by order of H. M. Rāma V. Bangkok, B. E. 2462.

Ancient Cambodian Laws on Slavery. Bangkok, B. E. 2462.

Ancient Songs from the time of Ayuddhya. Bangkok, B E. 2463.

Bhuvanetr Narindr Riddhi. *Manibijai, a play*. Bangkok.

Chulalongkorn. *A poem on the names of H. M. Rāma IV's children*. Bangkok, B. E. 2461.

A Collection of Chronicles. Vol. IX-XII, XIV, XVI, XVII, XVIII, XIX. Bangkok, B. E. 2461-2463.

A Collection of plays for marionettes. Bangkok, B. E. 2462.

Collection of poems composed by Their Majesties the Second Kings of Siam. Bangkok, B. E. 2463.

A Collection of poems formerly printed in the « Nāriramya », a periodical for women. Bangkok, B. E. 2462.

A Collection of poetical works engraved on stone-slabs in Vat Phra Jetubon. Bangkok, B. E. 2462.

A Collection of Riddles, composed during the reign of H. M. King Rāma V. Bangkok, B. E. 2463.

A Collection of Travels to Eur pe, to Burmah, to Ceylon and to Turkey. Part II. Bangkok, B. E. 2461.

Damrong Rajanubhab. *History of Chinese Porcelain*. Bangkok, B. E. 2460.

Id. *History of the reign of H. M. Rāma II*. Bangkok, B. E. 2459.

Id. *History of the Wars between Siam and Burma during the XVI th, XVII th and XVIII th centuries*. Bangkok, B. E. 2463.

Desanā Mahājāti, a Sermon, being a translation of the Vessantara jātaka. Bangkok, B. E. 2463.

Dhananjai Chieng Mieng, the siamese Eulenspiegel according to the version current in the Northern Provinces. Bangkok, B. E. 2463.

Fragments of the Siamese Rāmāyana Bangkok, B. E. 2461.

Genealogy of the family of Bang Chang. 2d edition. Bangkok, B. E. 2462.

The Jātaka or Stories of the Buddha's former births, translated from the pāli into siamese. Book I, volume I (2d edition). Book III, part 2. Bangkok, B. E. 2461-2462.

A List of royal names and titles. Vol. II. *Officials in the service of H. M. the Second King*. Bangkok, B. E. 2462.

Mahāvaṃsa, translated into siamese. Vol III. Bangkok, B. E. 2463.

Mahāvana, a Sermon on an episode of the life of Vessantara composed in Chiengmai during the reign of H. M. Phra Narai. Bangkok, B. E. 2462.

Milinda pañha. The Questions of King Milinda. Translated for the first time from pāli into siamese. Vol. I-II. Published by Luang Sri Banja. Bangkok, B. E. 2462.

Mom Rajodai. *Records of the Siamese Embassy to London in 1857 during the reign of H. M. Rāma IV*. Bangkok, B. E. 2461.

Nang Manora and Sangkh Thong, two Ancient Plays from the time of Ayuddhya. Bangkok.

An old Sermon on an episode of the life of Vessantara. Bangkok, B. E. 2461.

Pāli and Siamese Stanzas recited during the Visākhapūjā festival. Bangkok, B. E. 2462.

Pañhādhammavinicchaya. Explanations on various points of religious doctrine. 2d edition. Bangkok, B. E. 2462.

PARAMANUJIT JINOROS. *Moral Precepts of Krisna.* Bangkok, B. E. 2462.

A Poem in praise of H. M. Rāma III. Bangkok, B. E. 2462.

A Poem on the demise of H. M. the Second King of Siam. Bangkok, B. E. 2461.

Poem on the names of the boats conveying lamps and offerings down the River during the « Loi Krathong Pradip » festival. Bangkok. B. E. 2461.

A poetical record of the journey of Phya Mahānubhāb to China in B. E. 2324. Bangkok, B. E. 2461.

Poetical Record of a Journey to India. Bangkok, B. E. 2462.

Phya PRAJAKICH KORACHAKR. *The Languages and Dialects spoken in Siam.* Bangkok, B. E. 2462.

PUSSADEVA. *A Sermon from the Akankheyya Sutta.* Bangkok, B. E. 2462.

ID. *A Sermon from the Daliddiya Sutta.* Bangkok, B. E. 2462.

ID. *A Sermon from the Dhammuddesakathā.* Bangkok, B. E. 2462.

ID. *A Sermon from the Dighajinukoliyaputta Sutta.* Bangkok, B. E. 2462.

ID. *A Sermon from the Kalama Sutta.* Bangkok, B. E. 2461.

ID. *A Sermon from the Lekhapatipada Sutta.* Bangkok, B. E. 2462.

ID. *A Sermon from the Namassana Gāthā.* Bangkok, B. E. 2462.

ID. *A Sermon from the Parabhava Sutta.* Bangkok

ID. *A Sermon from the Pavaragatha Māraovāda.* Bangkok, B. E. 2462.

ID. *A Sermon from the Sangahavatthu and Devatābalī.* Bangkok, B. E. 2463.

ID. *A Sermon from the Subha Sutta.* Bangkok.

Rāja Nitisāstra, pāli text with the siamese version. Bangkok. B. E. 2463.

RĀMA IV. *A Collection of letters.* Printed for the first time by H. R. H. Prince NARES. Bangkok, B. E. 2462.

ID. *On the style of royal letters.* Bangkok, B E. 2463

ID. *Prologue for the Royal Theatre.* Bangkok, B. E. 2463.

ID. *Sermon on the life of Vessantara.* Bangkok, B. E. 2463.

RĀMA V. *A Collection of Moral Stanzas,* composed by H. M. RĀMA V and other members of the Royal Family. Bangkok, B. E. 2463.

ID. *A Treatise on Ceremonial.* Bangkok, B. E. 2463.

Phya RATANAKUL ATULYABHAKT. *Genealogy of some old siamese families.* Bangkok, B. E. 2463.

A Record of the journey of H M. Rāma IV to the Malay Peninsula in B. E. 2402. Bangkok, B. E. 2462.

The Romance of Khun Ch'ang Khun Phēn, a poem for recitation. Vol. III. Bangkok, B. E. 2461.

Royal Decrees appointing Chao Phyas since the foundation of Bangkok, compiled by H. R. H. Prince SOMMOT AMARABANDHU. Bangkok, B. E. 2461.

Royal Proclamations conferring titles upon members of the royal family during the present reign. Bangkok, B. E. 2463.

Sāsanāyupakkhakathā, a sermon. Bangkok.

Sattāriyadhanakathā, a sermon. Bangkok.

A Sermon on Chastity. Bangkok, B. E. 2462.

The Story of Inao Stanẓas improvised during the reign of H. M. Rāma III. Bangkok, B. E. 2462.

Somdet Phra Vanaratn. *Culayuddhakāravaṃsa, Siamese Chronicle,* composed by Somdet Phra Vanaratn during the reign of H. M. Rāma I. Pali text with the Siamese version. Bangkok, B. E. 2463.

Prince Krom Luang Wongsa. *A Treatise on medical property of various herbs.* Bangkok, B. E. 2462.

— M. E. Bory nous a fait présent des ouvrages suivants :

The Book of learning english in six months, Ollendorff, [traduit en japonais par] Inouye Roku. Tōkyō, Aoki Sūzandō, 1888.

M.-J. Cuaz. *Essai de dictionnaire français-siamois.* Bangkok, Imprimerie de la Mission catholique, 1903.

Id. *Lexique français-laocien.* Hongkong, Imprimerie de la Société des Missions Etrangères, 1904.

Dr Estrade. *Dictionnaire et Guide franco-laotiens.* 1895.

J. Moura. *Vocabulaire français-cambodgien et cambodgien-français.* Paris, Challamel, 1878.

— M. Holbé nous a fait don des ouvrages suivants :

Emille Burnouf. *Le Vase Sacré et ce qu'il contient. Dans l'Inde, la Perse, la Grèce et dans l'Eglise Chrétienne. Avec un appendice sur le Saint-Graal.* Paris, Bibliothèque de la Haute Science, 1896.

F. G. Faraut. *Etude sur la vérification des dates des inscriptions des monuments khmers.* Saigon, F.-H. Schneider, 1909.

Description des procédés chinois pour la fabrication du papier, traduite de l'ouvrage chinois intitulé : Thien-kong-khaï-we, par Stanislas Julien. (Extrait des *Comptes rendus des séances de l'Académie des Sciences,* séances du 27 avril et du 4 mai 1840). Paris, Imprimerie de Bachelier.

Si-do-in-dẓou, Gestes de l'officiant dans les cérémonies mystiques des sectes Tendaï et Singon. D'après le commentaire de Horiou Toki. Traduit du japonais par S. Kawamoura. Avec introduction et annotations par L. de Milloué. Paris, Leroux, 1899. *(Annales du Musée Guimet, Bibliothèque d'Etudes,* t. VIII.)

Le Nouveau Kouang-toung, par un Réfugié au delà de l'Océan Pacifique (Sans indication de date ni d'imprimerie). Traduit du chinois par J. Coulon. Saigon, Ardin, 1912.

P. Passerat de la Chapelle. *L'Industrie du décorticage du riẓ en Basse-Cochinchine.* Saigon, Ménard, 1901.

Schmitt. *Inscription siamoise du Vat Pamokha au Nord de Juthia.* Saigon, Imprimerie coloniale, 1887.

Vanier. *Etude analytique sur les Codes annamites et chinois.* (Extrait de la *Revue pratique de droit français,* 1er et 15 mars 1868.)

— Nous avons reçu de M. Lochard : *Un doigt de la lune, conte d'amour indou mis en anglais d'après un manuscrit sanscrit par* F.-L. Bain, traduit en français par Suzanne Karpelès. Paris, Grasset, 1919.

— M. Cucherousset nous a fait don de *The Malay Archipelago, the Land of the Orang-utan and the Bird of paradise, a Narrative of travel with studies of man and nature*, by Alfred Russel Wallace. London, Macmillan, 1913.

— M. G. Cordier nous a offert les ouvrages suivants :

Leang You-yi 梁友檍. *Mong houa tche kao* 蒙化志稿. Yun-nan Tch'ong wen chou kouan 雲南崇文書館代印, 6 vol.

Tchang-t'ao 張濤. *Tien louan ki lio* 滇亂紀畧. Chang-hai Tsi tch'eng t'ou chou kong sseu 上海集成圖書公司代印.

Yang-Kioung 楊瓊. *Tien tchong souo ki* 滇中瑣記.

Nan-ning hien tche 南寧縣志. Wen tch'ang kong 板存文昌宮.

— Nous avons reçu de M. Jean Roux un tableau chronologique des rois de Luang Prabang, établi sur sa demande en décembre 1898 par le Sathou de Vat Mai.

— M. L. Aurousseau, nous a fait don des ouvrages suivants :

Clémenceau. *Affaires du Tonkin. Discours prononcé par M.* Clémenceau *à la Chambre des Députés le 27 novembre 1884*. Paris, Bureaux du journal *La Justice*, 1884.

Id. *Politique coloniale. Discours prononcé par M.* Clémenceau *à la Chambre des Députés le jeudi 30 juillet 1885*. Paris, Bureaux du journal *La Justice*, 1885.

E. Deshayes. *Collection G .. Catalogue des deuxième et troisième parties des œuvres d'art et de haute curiosité de la Chine et du Japon*. Paris, 1904.

Karl Vollmöller. *Drittes Beiheft zu Ueber Plan und Einrichtung des Romanischen Jahresberichtes*. Erlangen, Junge, 1912.

— M. Holbé a fait don à notre bibliothèque, en 1919, des manuscrits suivants :

1. Récitations bouddhiques, en pāli. Ms. siamois sur papier, en forme de krăn, de 0 m. 60 de long sur 0 m. 09 de haut. Enluminures.

2. Manuel d'astrologie, en siamois. Ms. siamois sur papier, en forme de krăn, de 0 m. 355 de long sur 0 m. 120 de haut. Enluminures.

3. *Upāsaka-Kammavācā*, pāli Ms. birman en pāli carré, caractères noirs sur fond or; 15 ff. de 0 m. 585 de long sur 0 m. 140 de large.

4. *Pārājika-aṭṭhakathā*, pāli. Ms. birman sur olles, de 0. 27 de long sur 0. 05 de large.

Le don de ces intéressants manuscrits aurait dû être annoncé en 1919. Nous nous excusons de reconnaître un peu tard cette nouvelle libéralité d'un ancien et fidèle ami de notre Ecole.

— La Bibliothèque nationale de Bangkok possède une collection de documents laotiens des Hua phan, dont M. Cœdès a bien voulu nous envoyer des clichés photographiques accompagnés de l'inventaire suivant (les numéros portés sur les clichés sont ceux sous lesquels ces documents sont conservés à Bangkok) :

1 Edit royal donné au Chao Murang de Murang Son. — Etoffe 3,80 × 0,93.
2 » » Murang Hua Murang. — Etoffe 2,24 × 0,52.
3 » Upahat de Murang Hua Murang. — Etoffe 2,18 × 0,55.

4 Edit royal donné au Chao Murang de M. Pon. — Etoffe 0,86 × 0,63.
5 » » » . — Etoffe 1,49 × 0,48.
6 » » » . — Etoffe 1,63 × 1,00.
7 » » M. Thani. — Etoffe 1,55 × 0,66.
8 » Upahat M. Lan Mat. — Etoffe 1,69 × 0,99.
9 » » » . — Etoffe 3,41 × 0,50.
10 » Chao Murang de M. Soy. — Etoffe 2,53 × 0,51.
11 » » M. Sam Tai. — Etoffe 1,29 × 0,63.
12 » » » . — Etoffe 2,29 × 0,64.
13 » » » . — Etoffe 1,38 × 0,60.
14 » » M. Sam Nura. — Etoffe 1,70 × 0,43.
15 » » M. Vên. — Etoffe 1,86 × 0,58.
16 » » M. Sob Et. — Etoffe 5,84 × 0,41.
17 » » M. Pua Tai, M. Pua Nura, M. Lom, etc. etc. Papier 0,90 × 0,41
18 » » M. Pua. — Etoffe 0,76 × 0,72.
19 » » » . — Papier 0,67 × 0,42.
20 » » M. Lum. — Papier 0,94 × 0,43.
21 » » M. Lom. — Papier 0,45 × 0,40.
22 » » M Khuang Ma. Etoffe 3,00 dont seulement 1,55 d'inscrit × 0,55.
23 » » M. Hurem. — Etoffe 1,58 × 0,97.
24 } Documents émanant d'un personnage qui
25 } s'intitule roi du Tranninh. Etoffe { 1,50 × 0,54. / 0,89 × 0,66.
26 Ordre royal donné à un fonctionnaire. Etoffe 1,20 × 0,69.

A partir de 27, la collection comprend un certain nombre de documents gravés sur une ou deux olles fixées à un grand sceau de cire. Ils sont presque impossibles à photographier. J'en ai réuni quelques spécimens sur le cliché suivant :

27 Ordre au Chao Murang de M. Son.
28 » M. Soy.
38 » M. Sam Tai.
30 » M. Sam Nura.
40 » »
41 » » M. Pua.
52 Formule de prestation du serment de fidélité au roi.

70 Carte, en écriture thaï du Tonkin, des Murang Naham et M. Phun.
71 Carte annamite du M. Hua Murang.
72 » M. Xieng Kho.
79 Edit de l'empereur d'Annam nommant le gouverneur de Xieng Kho.

Toutes ces indications sommaires sont sujettes à révision. — G. Cœdès.

Musée. — Au cours de l'année 1920, l'accroissement du Musée s'est un peu ralenti. Deux sections seulement se sont augmentées d'une façon sensible, celle de l'art et celle de la préhistoire. Pour commencer par cette dernière, nous avons reçu du

P. H. de Pirey une collection importante de « pierres de foudre » recueillies dans le Nord de l'Annam ancien. Cette série que M. Mansuy, avec sa haute compétence et sa complaisance habituelle, a bien voulu cette fois encore nous aider à classer, vient combler une lacune aussi bien dans nos vitrines que dans la connaissance de la préhistoire en Indochine. Nous en reparlerons plus loin. D'autre part la récolte des pièces de bronze et des bijoux de pierre dans les plaines basses du Tonkin a été cette année particulièrement fructueuse et comme nombre et comme intérêt ; elle s'est encore augmentée d'un don de pièces identiques recueillies au Thanh-hoá par M. Feutrier (1). Rien que pour les instruments en bronze, l'ensemble dépasse largement la centaine : s'il n'y a guère de types nouveaux, par contre les modèles connus figurent en exemples bien meilleurs. C'est ainsi que les remarquables poignards de cette période, dont nous avions déjà quelques bons échantillons, nous offrent cette fois un spécimen dans un tel état de conservation que les fines pointes de la garde enroulées en une spirale de un à deux millimètres sont intactes. Les haches, nombreuses, nous donnent jusqu'en quatre exemplaires, le modèle à décor de barque et de chasse si curieux que nous ne possédions encore qu'en un faible morceau publié *BEFEO.*, XVIII, 1, pl. IX c. L'interprétation que nous en donnâmes alors, et qui pouvait paraître hardie, est pleinement justifiée par la pièce **A 31**, 137, qui est dans un état de conservation parfait, sous la plus admirable patine profonde. Les pointes de lancé, de javelot ou de flèche à douille parfois importante, sont les plus fréquentes. **A 31**, 226, trouvée près de Hanoi, **A 31**, 221, 186, d'une forme spéciale, et **A 31**, 225, nervée à la douille et ajourée, prendront une place de choix dans nos vitrines. Deux de ces pointes de javelot, **A 31**, 265 et 266, nous apportent les premiers exemples de décor sur ce genre de pièces ; il occupe sur les deux faces le bas de la nervure. Ajoutons deux bouts d'épieux, des ciseaux, des gouges, de nombreux hameçons, etc. Deux fragments, semblables de forme mais de dimension un peu différente, sont nouveaux et se rapportent peut-être à la partie inférieure d'une sorte de faucille à couper les épis, **A 31**, 227 (fig. 2) et 228.

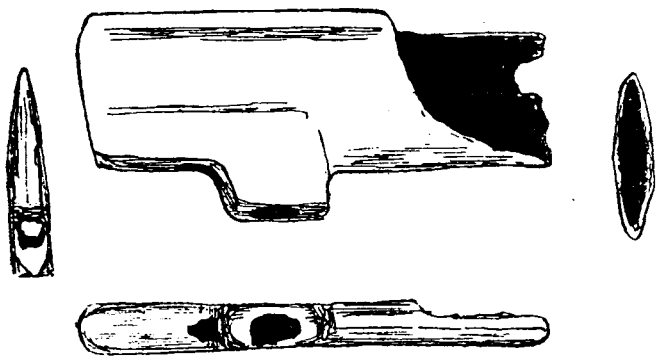

Fig. 2.

Enfin un extraordinaire instrument paraît une sorte de brosse à carder **A 31**, 229. C'est une plaque ovale à manche ; elle est munie à la périphérie de quatre petits

(1) En plus des pointes de flèches, de javelots ou de lances, d'une partie de poignard, on y trouve encore un pied de coupe ou un gobelet **A 31**, 280.

prolongements retournés en dessous, comme s'ils avaient fixé la lame métallique à une doublure ; sur la plaque même un ovale concentrique plus petit est hérissé sur toute sa surface de pointes perpendiculaires, mousses, d'un millimètre de diamètre, de deux millimètres de hauteur, et qui s'espacent d'autant. Nous devons cette pièce curieuse à M. Coupard, qui l'a trouvée dans sa concession près de Haiphong avec une pointe de lance.

Deux plaques carrées de bronze, percées aux angles de trous, comme si elles étaient destinées à être cousues sur un vêtement, évoquent l'idée d'une armure légère. L'une, **A 31**, 278, de o m. 16 de côté, est nue ; l'autre, **A 31**, 285 un peu plus petite, o m. 13, offre une curieuse ornementation intermédiaire entre celle des vieux bronzes chinois et les décors de nos plus anciens tambours de pluie.

La récolte des bijoux, pour moins abondante, n'est pas sans intérêt. C'est surtout une série de bracelets, en disques minces, évidés en anneau, soit plats et le plus souvent alors en jadéite, comme **A 22**, 64 et 65, soit munis vers le vide intérieur d'un renfort qui donne à la section la forme d'un T, parfois à branches égales ; ils sont alors plutôt en phtanite ou en pagodite : nous en avons un complet, **A 22**, 60, à faible renfort ; tous, comme les poignards, indiquent une race minuscule ou dont les mains et les bras étaient d'une finesse extraordinaire, surtout si ces bijoux étaient, comme chez la plupart des sauvages, portés aussi bien, ou plus, par les hommes que par les femmes. Leur diamètre intérieur est de o m. 056, o m. 053 et même o m. 050.

Des anneaux en disque mince de jadéite à peine évidés, et cependant coupés sur un rayon, sont presque nouveaux (1) ; ils ne s'expliquent pas aisément (**A 22**, 74 et 75). Tous ces bijoux montrent des traces de réparations. Une pièce ici encore est hors de pair et offre une très curieuse ornementation ; elle semble un coulant de ceinture. Cet objet, **A 22**, 80, est en pagodite (Pl. V, B.)

Le reste de l'Indochine est représenté par un petit nombre de pièces : deux haches du Tran-ninh, recueillies pour nous par le Cne Roux ; ces pièces, d'un pays qui n'était pas encore représenté dans nos collections, se rapprochent, l'une en pierre, **A 21**, 257, du type de Luang Prabang, qu'elle exagère plutôt ; l'autre en bronze, **A 31**, 161, de celles du Tonkin ; légèrement dissymétrique, elle est caractérisée par un décor de crochets sur une face près de la douille.

Le passage d'un des membres de l'Ecole, M. Demiéville, à Samron Sen, fut aussi une occasion de grossir notre collection déjà importante de pièces provenant de cette célèbre station ; il y a lieu de citer dans ce nouvel apport deux marmites sphériques, **A 22**, 87 et 88, de petite taille, mais intactes, qui viennent s'ajouter à celle que nous possédions déjà, un peu plus grande (**A 22**, 53). Un pied de vase, **A 22**, 89, autorise à supposer dans cette fabrication primitive une forme de coupe ou de vase orné qui implique déjà un certain raffinement.

Enfin nous avons reçu en don de M. Lê-văn-Cư, délégué de Trang-bang (Tây-ninh), une belle hache de pierre, **A 21**, 505, qui provient des rizières de Tân-chau ; ainsi qu'on pouvait le prévoir par l'excentricité de cette province, elle marque un rapport direct avec la préhistoire du Cambodge et s'oppose aux formes de Cochinchine.

---

(1) Il en avait déjà été trouvé un dans les dépôts de jarres de la pointe Sahoy (**A 22**, 19) et il en est deux bons spécimens, **A 22**, 83 et 84, dans l'envoi du Thanh-hoá que nous devons à M. Feutrier.

Dans la section d'art, l'annamite — cela est forcé — domine. L'afflux des débris et des tessons qui proviennent d'un centre détruit aux environs de Hanoi ne s'est guère ralenti, mais sans apporter quelque lumière sur le problème de ces vestiges. Et cependant nous avons encore bénéficié d'une récolte faite dans d'excellentes conditions. Au cours du creusement d'un égout le long du boulevard Rialan, M. Mansuy, à qui le Musée de l'Ecole doit déjà tant, a recueilli une série importante de débris extraits presque sous ses yeux. Cette fois encore, comme il est arrivé l'an dernier pour les travaux de l'Ecole d'Agriculture, au Jardin Botanique (cf. *BEFEO*, XIX, 5, p. 100), les débris trouvés se rapportent à des fabrications peu soignées et par suite ne peuvent fournir les indications précises que l'occasion d'une observation méthodique pouvait faire espérer.

Les travaux divers entrepris au Thanh-hoá ont amené quelques trouvailles intéressantes de la même période, sans doute celle des Song, et nous devons à MM. Rey, Feutrier et surtout à M. Lemai de précieux débris, avec d'utiles renseignements sur leur découverte.

Enfin M. Demiéville nous a rapporté de la vieille citadelle čame de Čaban au Bình-định des fragments analogues, qui doivent provenir de quelque colonie chinoise.

D'une date beaucoup plus ancienne paraît être un miroir de bronze, **D 6214**, 26, trouvé au Tonkin, à Vĩnh-phuc, sur le même emplacement voisin de Hanoi qui fournit les innombrables tessons mentionnés plus haut ; il offre un remarquable décor de monstres mi-lions mi-dragons (Pl. V, A.)

Dans la section annamite moderne signalons deux brûle-parfums de bronze d'aspect ancien dont le col était orné de minces queues de dragon et de hautes bandes verticales toutes brisées aujourd'hui sauf une (**D 161**, 46 et 47). Ces brûle-parfums, au décor déjà si frêle en bronze, semblent les modèles des motifs décoratifs analogues, d'un usage courant dans l'art de Bát-tràng, surtout dans la belle série vert sombre (voir **D 1131**, 32) ; leur fragilité en fait alors un véritable non-sens.

Un petit brûle-parfums de bronze, **D 161**, 48, tout en silhouette et très découpé, donne un exemple typique (Pl. VI) de ce genre déchiqueté et mièvre, mais non sans charme où tendait l'art annamite avant d'être ramené, par la direction française, à l'enseignement des vieux bronzes chinois.

La collection des Bát-tràng s'est accrue de quelques pièces, soit importantes par leur masse plus que par leur ancienneté ou leur mérite artistique, comme les éléphants brûle-parfums, **D 1136**, 51, soit curieuses par leur composition, comme les chandeliers **D 1133**, 21, traités en tronc fleuri. Une curieuse statue, qui paraît de fabrication très moderne, montre trois têtes démoniaques, **D 1136**, 50.

Le P. Cadière a acquis pour nous à Huê un ensemble de mobilier religieux, grande table à pieds courbes, large niche, de bois laqué rouge et or, parure d'autel en cuivre, écran et grelots de pagode avec deux grandes bannières bouddhiques (**D 122**, 53-56 ; **D 161**, 40-45 et **D 18**, 7-8). Nous avons trouvé d'autre part à Hanoi un autre grelot de pagode de taille énorme et d'un décor franc, **D 122**, 64, plusieurs statues de bois intéressantes, **D 122**, 50, 57, 63, et trois sièges de tablettes d'ancêtres, **D 122**, 60, 61 et 62, plus ou moins anciens.

L'art čam est représenté par des pièces recueillies au Kontum par M. H. Maspero : trois tablettes d'or, **D 22**, 69, simples feuilles rectangulaires avec, sur les côtés, traces d'attaches de plaques analogues en argent. Ces lames doivent provenir d'un dépôt sacré ; l'une des feuilles porte quelques caractères effacés. Avec elles fut trouvé un

curieux anneau ouvert, **D 21**, 30, d'une matière transparente bleuâtre. L'origine de ces diverses pièces est Plê Wao (cf. *BEFEO.*, XIX, 5, p. 104).

Nous avons reçu d'autre part du Dr Sallet une minuscule statuette en bronze du Buddha méditant, **D 22**, 67, une pierre verte, sans doute chaton de bague, **D 21**, 69, etc., provenant de divers emplacements čams au Quảng-nam. M. Demiéville a pu recueillir à Čaban la partie principale (**D 21**, 31) d'une des tuiles spéciales à cet art: elle est vernie, ce dont nous n'avions pas encore d'exemple, et la couleur de l'émail est jaune. Enfin le P. Kemlin a fait don au Musée de quelques morceaux de cristal de roche, dont la forme géométrique frappe les indigènes: les Čams et à leur suite certains Moï y voient des divinités et en font le *yaṅ roṅ*, le dieu de la maison commune chez les Jarai et les Bahnars de la région de Kontum.

L'art khmèr est représenté par une série de pierres, **D 311**, 17-43, provenant de Thanh-diên, aux environs de Tây-ninh ; il en sera publié dans la suite une note détaillée et nous n'y insisterons pas ici. Signalons seulement une petite stèle, **B 3**, 9, portant une inscription en khmèr, d'une écriture assez tardive, qui n'est guère lisible que sur une face et n'offre qu'une banale formule. Diverses statuettes de bronze, **D 32**, 85-93, divinités brahmaniques et bouddhiques, manche de clochette avec représentations brahmaniques, pièces d'attelage aux décors curieux, ont été acquises au Siam avec quelques vieilles monnaies cambodgiennes aujourd'hui fort rares.

Avec ces pièces khmères nous est parvenue une série d'objets qui complètent heureusement notre collection siamoise déjà riche : statue en cuivre de Çiva, **D 421**, 42, joli matériel de toilette de femme, table, miroir, porte-serviette en ivoire, pots à fards, **D 424**, 56-58, **D 425**, 61-63, un vieux coffret à livres de prières, **D 424** 55, une jarre en terre cuite décorée, avec son socle de même, **D 423**, 12 et 13, de facture peut-être ancienne et en tout cas d'une remarquable valeur artistique, quelques pièces de la fabrication de Savankhalok (XIIIe-XIVe siècle), **D 426**, 43-44, d'intéressantes porcelaines, des cuivres émaillés, etc.

L'envoi comprenait en plus un tambour de pluie en bronze, du type III, **D 426**, 26 qui provient sans doute de Xieng-mai. Le capitaine Roux en a rapporté un autre, **D 414**, 16, de Ban Ban, au Tran-ninh, de caractère analogue. Il ne manque donc plus à l'Ecole qu'un tambour du type II pour que toute la série y soit représentée.

Nous devons également au capitaine Roux de charmants motifs de bois orné de clinquant, **D 413**, 26-34, qui firent partie d'un de ces gracieux tabernacles laotiens du Tran-ninh, condamnés par l'abandon à une disparition prochaine ; et nous avons reçu du commandant Prévost une série de buddhas laotiens en bronze, en bois, en terre cuite, de la même région, **D 41!**, 49-56, **D 412**, 14-24, **D 413**, 15-25.

En dehors des pièces chinoises qui forment sans doute la part principale des trouvailles faites au Tonkin et en Annam et mentionnées plus haut, le Musée n'a reçu que quelques jolis vases acquis au Tonkin et qui ont dû faire partie du patrimoine de quelque vieille famille annamite. Notons ainsi un flambé polychrome qui, sans être bien ancien peut-être, vaut pour le hasard de la splendide coulée d'émaux, un joli vase bleu-vert remarquable, un grand bol bleuté à larges craquelures, un petit pot céladon, un grand vase en terre cuite dure rouge-brun de Canton, etc., **D 613**, 84-89.

D'autres objets chinois nous sont venus du Japon : un petit brûle-parfums carré et un grand vase en cornet, d'une admirable ligne, tous deux en bronze niellé, l'un roux, l'autre noir : **D 6211**, 8 et 10, ainsi qu'une paire de statuettes d'enfants, en porcelaine polychrome des Ming, **D 616**, 60.

Du même envoi, mais d'art japonais, est un remarquable bronze de Kwannon sur un lotus sortant des eaux, **D 91**, 8, et deux *ta ben to*, boîte en étain aux armes des Tokugawa, enfermées dans de curieuses maisonnettes en laque noire ornée de motifs d'or.

La section numismatique s'est augmentée de plusieurs dons, en particulier de médailles et de lingots d'argent aux chiffres de Minh-mạng et de Thiệu-trị, don de M. André Salles; et nos importantes collections sans cesse accrues ont été l'objet d'un examen long et minutieux du P. Max de Pirey afin d'en refondre et d'en compléter le classement.

M. Salles nous a également offert un exemplaire de la médaille destinée à commémorer la participation militaire des colonies à la guerre. Cette médaille, œuvre de graveur Legastelois, est ainsi décrite par M. Salles dans l'*Asie française*, de 1920 :

« Du module de 70 millimètres, elle est consacrée à la participation des indigènes aux combats.

« La face n'a d'autre légende explicative que celle-ci : *Pour la France*. Mais, au-dessous de ces mots, fourmillent des soldats de toutes races, mêlant leurs corps, leurs fusils et leurs fanions. Au centre, le drapeau national avec inscriptions coloniales, fourragère et décorations, est tenu haut par un officier métropolitain qu'entourent tout d'abord les recrues des vieilles colonies. Plus bas, au premier plan, un adjudant sénégalais portant Légion d'honneur, médaille militaire et croix de guerre, puis un Algérien, un Annamite (1), un Tunisien, un Dahoméen, ensuite un flot mélangé de Marocains, Malgaches, Tonkinois, Cambodgiens, voire même un Tahitien qui se signale par l'étoile d'une fleur de tiaré à l'oreille, tandis qu'au loin un biplan en plein ciel rappelle les hauts faits du capitaine Do-huu et du petit mitrailleur tonkinois Nguyễn-xuân-Nha, tué au-dessus de Verdun.

« Au revers sont énoncés les noms de toutes les colonies, telles qu'elles étaient constituées entre 1914 et 1918, un cartouche restant disponible au milieu pour telle inscription spéciale qu'on jugerait nécessaire.

« Cette belle médaille fait grand honneur à son auteur, qui a réussi à diversifier d'une façon saisissante les types si variés de nos coloniaux ; d'autre part elle venge nos braves troupes indigènes des moqueries lourdes de certains artistes d'outre-Rhin». (2)

Tonkin. — Les travaux de conservation entrepris au Văn Miếu de Hanoi depuis 1917 ont été achevés au début de cette année. Il fallait assurer au monument un nouveau laps d'existence et le débarrasser d'adjonctions malheureuses qui en dénaturaient certaines parties. Le premier problème était facilité pour les soins apportés dans la construction primitive et en particulier par l'excellence des bois qui

---

(1) Le sergent Ha-van-Hanh, de Vung-liêm, avec croix de guerre et fourragère, pour qui la Légion étrangère était « une seconde famille » et qui fut tué dans la région du moulin de Laffaux en septembre 1918. (Note de l'auteur.)

(2) Le premier exemplaire de cette médaille, avec l'inscription gravée au revers : « A mes amis indochinois tués à l'ennemi », a été déposée, à titre d'hommage personnel, sur l'autel de la pagode récemment consacrée, au jardin colonial de Nogent-sur-Marne, à la mémoire des Annamites morts pour la France. (Id.)

y avaient été employés ; il était rendu délicat par la difficulté de trouver aujourd'hui des artisans aussi experts que les premiers ouvriers.

Malgré la qualité des bois anciens, un certain nombre de pièces de la charpente avaient pourri et leur chute eût amené de proche en proche la ruine totale de l'ensemble. Une première série de réparations avait déjà été exécutée par les Annamites à une époque indéterminée ; elles s'accusent par une sculpture moins nerveuse et moins ample. Bien que d'installation plus récente, ces bois d'essences plus vulgaires avaient beaucoup souffert et ont dû être remplacés comme d'autres datant de l'origine. Afin d'éviter toute restitution hypothétique, pièces anciennes et pièces refaites ont été copiées avec la même fidélité, mais dans des bois de qualité égale à la première employée et, si les ouvriers actuels n'ont plus le génie créateur de leurs ancêtres, ils sont encore assez maîtres de leur métier, pour que leur copie garde à s'y méprendre la valeur artistique de l'original. La même prudence archéologique a conduit les réparations de l'élégant abri qui joint, au travers de l'étroite cour séparative, les deux salles du bâtiment principal ; les quatre supports de l'édicule avaient pourri par le pied et l'ensemble s'était déjeté : les poteaux ont été recépés dans leur partie basse, qui a été remplacée par des bois sains, et l'élégante composition supérieure a pu être ainsi redressée, sans qu'il ait fallu la démonter pièce à pièce.

Une fidélité semblable a été observée dans le reste des travaux ; les balustrades, les chemins dallés de carreaux de terre cuite ont été réparés en mêlant aux éléments vieillis mais encore solides des pièces de modèle semblable demandées à la même main-d'œuvre et exécutées suivant les mêmes procédés.

La seule modification a été le remplacement des sols de chaux dans les abris longs des sièges de tablettes, aux deux côtés de la cour principale, par un dallage de carreaux de terre cuite, pareil à ceux anciens employés dans le reste. C'est un travail qui avait été négligé aux temps de la construction, et son absence rendait l'entretien des édifices difficile et leur conservation précaire.

Les cours ont été débarrassées de la population qui s'y était infiltrée et qui commençait à construire des cases sordides au long des murs de division, mettait les espaces vides en rizières ou les cultivait en patates. Deux mares qui se trouvent là depuis l'origine ont été régularisées en bassins et leur approfondissement a fourni le remblai nécessaire au nivellement des cultures intempestives : une pelouse continue y substitue sa surface calme, sous l'ombre des vieux manguiers échappés aux typhons ou des jeunes plants destinés à remplacer ceux qui n'ont pu résister.

L'établissement de la route qui passe devant le temple avait amené les premiers administrateurs à transformer en cour l'esplanade habituelle qu'on trouve devant chaque pagode ; ils l'avaient enfermée de murs et une grille insolite venait accoter ses pilastres bourgeois aux pylônes de l'entrée. Cette adjonction malheureuse a été supprimée ; les pylônes et les bornes, invitations à descendre de cheval, replacées aux angles, délimitent le terrain ; les indigènes l'ont jusqu'ici respecté, à la réserve d'un passe-pied que leur amour des raccourcis rend inévitable.

A cette heure le Văn Miếu a repris son noble aspect d'autrefois et son existence est assurée à nouveau pour de longues années sans que les travaux y aient apporté la moindre fausse note : même la vivacité des laques et des dorures aux pièces nouvelles s'atténuera vite.

L'opération a été exécutée sur les crédits du budget local consacrés à l'entretien des pagodes, avec une subvention de l'Ecole en raison du classement du temple

comme monument historique. Le mérite principal de l'œuvre revient à S. E. Hoàng-trọng-Phu, tổng-đốc de Hà-đông, qui a mis au service des travaux, vus d'ailleurs par tous les indigènes avec le plus grand intérêt, son goût éclairé et son ascendant sur ses compatriotes. Son aide seule a assuré le concours des ouvriers encore maîtres des anciennes traditions, en même temps que le sentiment historique qu'il doit à son éducation européenne garantissait à l'œuvre sa valeur scientifique.

Nous avons été appelés également, après la visite nécessaire, 3 novembre 1920, à autoriser certains travaux dans la vieille pagode bouddhique de Đội-sơn, de la délégation de Phủ-lý. Cette pagode d'où proviennent le merveilleux siège d'ancêtres et le tambour de bronze du type IV du Musée, **D 161**, 1 et **D 6214**, 20, s'élève sur l'emplacement d'un stūpa à treize étages datant des Lý et détruit par les Ming. Les bâtiments ne remontent pas au delà du XVe siècle sans doute et contiennent peu de restes de la tour primitive. Le plus précieux est la stèle de fondation (1120), énorme bloc aux fins décors, qui repose sur un socle orné de dragons filiformes très spéciaux, caractéristiques de nombreux débris rencontrés ailleurs et dont la datation était encore douteuse.

Annam. — Les travaux en cours au Thanh-hoá ont apporté une nouvelle moisson de débris anciens, dont nos collaborateurs bénévoles, MM. Rey, Feutrier et Lemai, ont encore fait bénéficier nos collections. Mais l'évènement le plus intéressant est l'envoi par le P. H. de Pirey de sa collection de haches préhistoriques, dont nous avons mentionné plus haut l'entrée au Musée. Cette série a été réunie au cours des longs séjours qu'il a faits dans le Quảng-trị et le Quảng-bình. Il a pu y joindre un petit groupe de pièces recueillies chez les Moïs de Kontum et des régions montagneuses voisines des provinces indiquées. Ces pièces sont toutes des types que l'on considère ordinairement comme des haches, armes de guerre, de chasse et, plus souvent sans doute, simples outils. Nous ne rencontrons ici aucun objet de parure, aucun instrument en coquillage, en os ou en métal. Il serait imprudent de conclure du manque de ce genre de pièces dans cette collection à leur absence dans la préhistoire de ces régions. Il faut se rappeler en effet que cette série ne provient pas de fouilles, mais d'acquisitions aux indigènes et que ceux-ci ne recueillent guère que les objets qu'ils appellent « pierre de foudre ». Ils n'attribuent pas la même origine céleste aux bracelets, perles de coquillage etc., et par suite peuvent les négliger. Enfin quelques pièces spéciales sont considérées comme des fétiches par les sauvages et ne semblent pas rentrer dans les cadres ordinaires (1).

Cette réserve faite, la première impression qui se dégage de l'ensemble de cette collection, c'est 1° l'uniformité des types ; 2° l'exiguité et la grossièreté des instruments ; 3° la fréquence d'un travail postérieur d'adaptation à un nouvel usage à cette heure assez énigmatique.

1° Nous ne trouvons guère ici que des haches ; elles sont presque toujours à tenon d'emmanchement et la proportion de ce type est ainsi bien plus considérable qu'au Cambodge et au Laos, sinon en Cochinchine. La hache sans tenon est rare, la hache

(1) Il est très difficile d'établir le rapport d'âge entre ces diverses pièces et l'on ne sait d'ailleurs si l'abandon par les sauvages de l'outillage de pierre est bien ancien.

à deux tranchants est exceptionnelle ainsi que le ciseau et il n'y a aucune gouge. Il n'apparaît pas de différence marquée en rapport avec les lieux d'origine. Une exception est à faire cependant pour la région de Kontum qui offre, à côté des types ordinaires au reste de la collection, une forme qui paraît nouvelle en Indochine et peut-être ailleurs: c'est une hachette en spatule bombée, plate par en dessous. Nous examinerons ce type nouveau en dernier lieu avec les fétiches qui proviennent de cette région.

Pour donner une idée de la répartition des types, voici le nombre des pièces de chaque série, celles cassées ou roulées étant négligées:

Pièces à tenon d'emmanchement.	178
Pièces à bords équarris.	41
Diverses	6
Type Bahnar	5
	230

2° Les pièces sont en général assez petites, et les plus grandes ne dépassent guère 15 centimètres. Beaucoup d'ailleurs paraissent retaillées dans d'anciens outils cassés, et quelques-unes montrent encore la préparation par éclats pour le nouveau polissage. Les éclats sont alors petits et assez irréguliers. Les éclats de premier travail, très grands, ne sont guère plus soignés et les pièces n'ont souvent pas été polies sur toute la surface. Bon nombre sont naturellement meilleures et paraissent en phtanite, quelques-unes ont été taillées dans des galets roulés ; d'autres sont prises dans des pierres schisteuses ou sans grande consistance ; les roches éruptives sont peu représentées.

Enfin un grand nombre de pièces sont hors d'usage, cassées ou roulées.

3° Bon nombre de ces pièces (80 sur 230 entières, soit environ un tiers) ont subi, postérieurement à leur emploi primitif, un travail d'émoussage intentionnel qui a fait disparaître le tranchant de l'arête utile et a substitué au coupant une surface mousse, polie, plus ou moins large, qui va d'un millimètre ou deux jusqu'à toute l'épaisseur de l'objet. L'opération a porté d'ordinaire sur le tranchant seulement, mais le talon ou la queue de la pièce ont subi parfois le même traitement. Dans ce cas, le plus souvent le fait ne peut être affirmé, une belle pièce ayant d'ordinaire toutes ses surfaces polies. Sur d'autres la retouche est révélée par la couleur différente de la nouvelle surface. La date de l'opération apparaît ainsi bien plus récente que l'exécution de l'objet, car dans l'intervalle qui les sépare, la pièce s'est profondément oxydée et la retouche découvre l'âme même de la pièce qui est d'une couleur toute différente (1).

Ce travail a été poussé sur quelques pièces jusqu'à les rendre complètement informes: l'une en phtanite noire, **A 21**, 502, est devenue un triangle aux angles arrondis, l'autre presque carrée, **A 21**, 503, est un simple tenon de hache à emmanchement. Il est impossible à cette heure de savoir à quel rôle nouveau devaient répondre ces pièces ainsi transformées (2). Nos collections du Tonkin présentaient déjà deux spécimens de ce travail bizarre. L'un, une très jolie hache en phtanite à bords équarris, **A 21**, 70 (Kenganh, Hoa-binh) a eu son tranchant légèrement abattu et, coupée peut-être dans sa

(1) C'est le cas parmi tant d'autres pour **A 21**, 427, 436, 449, etc.

(2) Peut-être sommes-nous simplement en présence de l'usure produite par le prélèvement d'une partie de ces pierres comme poudre médicale ou magique.

longueur, a eu sa nouvelle section polie. L'autre beaucoup plus caractéristique, **A 21**, 246 (Thanh-khê, Hưng-yên, don de M. H. Maspero), a été largement abattue sur le coupant et la queue de la pièce est soigneusement lissée dans toute sa largeur et arrondie aux angles.

Dans les pièces régulières, quelques-unes appellent une mention spéciale. Ainsi dans les outils à tenon d'emmanchement, **A 21**, 294, pièce courte de pierre à patine brune, en mauvais état, porte à l'envers l'inscription 天雷 « tonnerre céleste » ; elle confirme la tradition indigène qui appelle ces pièces « pierres de foudre ».

Sur **A 21**, 334, le tenon qui se dégage de l'épaulement peu soigné est cassé ; la profonde oxydation de la matière apparaît alors ; le fond est presque noir et la patine, accusant deux couleurs différentes, présente deux millimètres d'épaisseur.

Le type nouveau, qui paraît propre à la région montagneuse d'Annam, est représenté ici par cinq ou six pièces, dont la plupart proviennent de Kontum. Ce sont des haches à tenon d'emmanchement dont l'arrêt biais est à peine sensible. Elles sont bombées en tous sens par en dessus, presque plates par en dessous. La pièce la plus caractéristique, **A 21**, 483, a son tranchant demi-circulaire. D'autres ont par dessous un large biseau à peine indiqué, pour accentuer le coupant qui est obtenu par la rencontre du plan convexe supérieur et du plan inférieur. C'est le cas de **A 21**, 484, dont le tenon est mieux marqué. Le tranchant est presque droit sur 485 et 486, plus petit, mais plus soigné. Le bas d'une pièce, 487, coupée intentionnellement, paraît avoir été le débris d'un outil de la même série. Un instrument, **A 21**, 488, d'une forme analogue à 483, provient des Moï de Cam-lô ; et une pièce de notre collection, **A 21**, 21, qui vient des Bahnars, présente le même type. Toutes ces pièces sont taillées dans une pierre plus ou moins brune qui ne prend pas le poli et qui ne semble pas très résistante.

Les autres pièces de Kontum, **A 21**, 489 à 496, sont des haches à tenon d'emmanchement plus ou moins étroit, dont l'épaulement va du très net au très flou. Elles sont toutes détériorées ou usées par le roulement dans les ruisseaux et n'ont pas un caractère bien franc.

La pièce **A 21**, 497 en pierre schisteuse est un grand battoir, qui, nous dit M. H. de Pirey, ressemble exactement à un objet en bois fabriqué par les sauvages et qui sert à préparer les écorces d'arbre dont ils confectionnent des sortes de gilets imperméables.

La jolie pièce 498, incurvée, est, d'après M. H. Maspero, un *yaṅ roṅ*, dieu de la maison commune chez les Jaraï et les Bahnars de la région de Kontum. C'est dans cette maison qu'habitent les jeunes hommes avant le mariage. Le yaṅ roṅ y est caché dans un coin de la toiture et n'est sorti — et alors arrosé de sang — qu'au départ des expéditions militaires. **A 21**, 499 est également un fétiche percé à son extrémité le plus mince d'un trou de suspension. C'est une pierre allongée, plate, aux bords équarris. Elle est dissymétrique. **A 21**, 500 est un petit disque conique percé d'un trou central ; il est taillé dans une pierre rugueuse. Nous ignorons son rôle. Enfin **A 21**, 501 est une grosse masse sphérique, un peu aplatie aux pôles, qui semble un bloc de pierre très dure, roulée ; elle est percée sur l'axe principal d'un gros trou qui en fait une sorte de perle à enfiler. Elle passe pour être tombée du ciel où elle aurait orné le cou de la Divinité et pourrait être simplement un ancien casse-tête.

Musée čam de Tourane. — Le Musée a reçu une ou deux pièces intéressantes, mais qui ne sont pas nouvelles. L'une est le tympan S 10 de notre premier Musée à

Saigon, qui provient de Mĭ-sơn et qui était resté à la traîne par suite d'une omission dans l'envoi. L'autre est une tête de Çiva, devant un chevet orné. Cette pièce remarquable, trouvée à Đồng-dương au cours des fouilles de 1902, avait disparu depuis longtemps. Elle avait en réalité été emportée par un visiteur, puis donnée par lui avant sa mort à M. Beisson, avocat à Tourane. Celui-ci, qui en ignorait l'origine précise, a tenu à en faire profiter le Musée de Tourane et nous avons eu ainsi la surprise de retrouver cette sculpture de réelle valeur, que nous croyions à jamais perdue.

Cochinchine. — L'enquête archéologique de Cochinchine est achevée. Elle paraît avoir été menée en général avec un soin réel par les administrateurs et a fourni un certain nombre d'indications qui seront utilisées dans une campagne prochaine.

Càmbodge. — La Commission des Antiquités historiques et archéologiques du Cambodge s'est réunie à Phnom-Penh le 26 novembre 1920, sous la présidence de M. G. Maspero, résident supérieur p. i. La Commission a été mise au courant des travaux exécutés à Aṅkor depuis la séance précédente et a donné son adhésion au programme prévu pour la période suivante. La construction du dépôt d'Aṅkor, si nécessaire à la bonne marche des travaux, a été approuvée par la Commission, sous la réserve que ce dépôt resterait uniquement un moyen d'études et de conservation et ne serait pas rendu public. La Commission a été informée par le Résident supérieur p. i. de l'inscription au budget local d'un crédit destiné à la publication d'un Corpus des inscriptions du Cambodge.

Le Musée d'archéologie khmère, devenu une des sections du Musée Albert Sarraut à Phnom-Penh, a reçu deux remarquables pièces que nous avons acquises de la succession Pujol : le motif terminal en bronze d'un timon de charrette en forme de nāga et un intéressant buddha de pierre qui provient de Bantāy Čhmàr et qui est dans un état de conservation parfaite. Le Musée a recueilli en outre un beau linteau d'une des meilleures périodes de l'art khmèr, l'art d'Indravarman, pièce dont l'origine précise est inconnue. Il a été sauvé par hasard d'une exportation frauduleuse de sculptures khmères qui semble malheureusement s'être poursuivie pendant quelque temps avec impunité. Nous espérons que d'ici peu une législation plus rigoureuse mettra un terme aux exploits des trafiquants d'antiquités.

Aṅkor. — L'année 1920 marque, au point de vue du tourisme comme à celui de la conservation du groupe, un progrès normal. Le petit circuit, entièrement empierré, a été en service toute l'année ; et la passerelle en ciment armé, au Nord du Baray oriental, qui a permis de donner au grand circuit un meilleur tracé, est achevée. La voie est prête et la route n'attend plus que l'empierrement pour pouvoir être livrée à la circulation. Déjà, en simple chaussée et malgré les profondes ornières qu'y creuse le charroi du cailloutis, elle rend d'utiles services et nous avons pu, grâce à elle, reprendre l'examen des monuments les plus éloignés à l'Est d'Aṅkor, dont la visite exigeait autrefois de véritables petites expéditions.

Le Service forestier de son côté a, durant toute cette période, conduit ses propres travaux dans le meilleur esprit d'entente avec le Service archéologique et s'est efforcé, tout en embellissant le parc d'Aṅkor, de donner les vues les plus amples et les plus agréables sur les monuments ; les percées nécessaires à l'assainissement de la forêt et les sentiers indispensables à la surveillance sont tracés en même temps pour faciliter

l'approche des monuments hors des grandes voies et ont contribué à faire découvrir des vestiges ignorés. D'excellents résultats ont déjà été acquis, et d'autres, pour demander plus de temps, ne sont pas moins certains.

Les travaux de conservation ont été exécutés suivant le programme arrêté dans la séance de la Commission des Antiquités du Cambodge, réunie à Phnom-Penh le 7 novembre 1919. Ils ont été conduits pendant la première moitié de l'année par M. H. Marchal, conservateur titulaire, puis tandis qu'il allait prendre en France un repos bien gagné par un séjour colonial de six ans, dont quatre passés aux pénibles travaux d'Aṅkor, par M. Ch. Batteur, inspecteur des Bâtiments civils, détaché au Service archéologique de l'Ecole, enfin, durant quelques semaines de décembre, par le Chef du Service archéologique, après son inspection annuelle et la réunion de la Commission des Antiquités le 26 novembre.

Avec la marche régulière des travaux, l'aire de ceux-ci s'étend de plus en plus ; un monument dégagé ne peut être abandonné après son déblaiement et les consolidations urgentes ; il demande un entretien constant pour éviter la reprise de la végétation et souvent appelle un certain aménagement qui le mette en valeur. En raison de cette extension continue et pour plus de clarté, nous adopterons l'ordre naturel d'une visite ; nous suivrons alors le petit circuit qui dessert les divers temples et dont l'ouverture a permis la mise en train des chantiers éloignés.

Aṅkor Vat: — Les travaux de présentation d'Aṅkor Vat ont continué toute l'année et ne sont d'ailleurs pas près de finir. Ce monument qui passe à juste titre pour la pièce capitale de l'art khmer et qui, seul parmi tant d'autres aux formes admirables, mais confuses et heurtées, offre de grandes lignes calmes et sobres, est, comme l'on sait, dans un état de conservation remarquable. Aussi demande-t-il à être traité avec un soin particulier et, sans tenter en aucun point une de ces restaurations auxquelles la pensée scientifique moderne est hostile, il est nécessaire d'en écarter tout ce qui peut augmenter l'impression de ruine, tout ce qui diminue la pureté et la franchise de son noble effet.

Ce travail, commencé dès le début par Commaille, consiste d'une part, pour les édifices mêmes qui constituent le monument, à faire disparaître les repousses continuelles de végétation, à resserrer les joints ouverts, à remettre dans leur place toutes les pierres plus ou moins sorties de leur position ou tombées à pied d'œuvre, — de l'autre, aux abords de ces bâtiments, à régulariser les plans de terrain ravinés par les pluies ou exhaussés par des remaniements postérieurs, à les débarrasser de la brousse d'aspect fâcheux qui masque les perspectives grandioses de l'ensemble et en dénature les proportions, enfin à restituer la grande ligne de base à laquelle elles se rapportent toutes. Les deux opérations se complètent et le second travail démasque souvent des pierres utilisables dans le premier.

Celui-ci a porté sur presque tout l'ensemble du monument. Une des opérations les plus faciles, mais non des moins heureuses, fut le redressement, dans le sens même de l'arête longitudinale des couvertures, des pierres longues de crête. Ces blocs, on ne sait par quelle cause, avaient tous été déviés et suivant des angles différents, et la ligne brisée qu'ils constituaient ainsi nuisait à l'impression de calme dont jouit le visiteur du haut du massif principal. Le resserrage des joints et la remise en place de nombre de pierres tombées a permis de supprimer une bonne part des étais provisoires en ciment armé. Mais ces divers travaux exécutés avec les moyens locaux

ont dû être suspendus, parce qu'ils arrivent à des points difficiles à atteindre ; ils deviendraient ainsi trop onéreux, trop dangereux aussi ; ils ne pourront être repris qu'au jour où la Conservation d'Aṅkor sera munie des échafaudages mobiles et des outils de levage mécaniques qui sont à cette heure à l'étude.

L'autre groupe d'opérations ne demande, en dehors du Decauville, aucun matériel spécial. Les travaux ont porté principalement sur la face d'accès du monument, depuis le temple même et la galerie historique jusqu'à l'entrée occidentale de la chaussée qui coupe le bassin fossé Ouest, vaste espace que divise en deux la remarquable galerie extérieure qui s'allonge entre les passages dits Portes des éléphants.

Les terrains que traverse la chaussée intérieure formaient des deux côtés des étendues de brousse chétive ; leur sol mal nivelé enterrait une partie des soubassements de l'esplanade et, sur celle-ci, noyait la plinthe du piédestal continu qui forme base à la galerie des bas-reliefs. Si le pied même de la chaussée avait été dégagé par Commaille, les abords des deux bibliothèques étaient encore encombrés des blocs qui en étaient tombés ou qui en avaient été sortis. Enfin les deux bassins s'étaient transformés au cours des temps en mares informes dont les gradins pourris laissaient à peine distinguer le dessin primitif.

Le nettoyage et le nivellement général de ces terres a permis de régulariser toutes ces surfaces, de combler les ravinements, et de préciser la forme des bassins, surtout du bassin N. dont les gradins ont pu être reconstitués, après le repêchage de leurs blocs dans la vase du fond où ils avaient glissé. Les religieux de la bonzerie voisine se sont prêtés avec une réelle complaisance à ces aménagements dont ils ont paru sentir l'intérêt pour le monument qu'ils desservent.

Le dégagement et le nivellement opérés des deux côtés de la chaussée intérieure et le long de la face postérieure des galeries occidentales, commencés depuis deux ans, sont terminés ; les vestiges de constructions que ces terrains de rapport cachaient apparaissent symétriques. Il sera impossible de les conserver, car les pluies commencent à les déchausser, mais un plan détaillé a été pris de leurs dispositions.

Sur le reste de ces vastes terrains, la brousse a été éclaircie par les soins du Service forestier afin de permettre le développement des meilleurs plants ; ainsi toute la partie O. de l'enceinte se transformera en une sorte de parc où se fondra une zone qui a été dégagée pour assurer, du bungalow, la vue du massif principal du temple. Dans la partie extérieure, l'aménagement des deux bords du fossé et du pied des galeries est presque terminé ; la réfection du bord du bassin a été poussée, après une coupure, jusque devant le bungalow pour donner une face à la large pelouse qui s'étend aujourd'hui au devant. Les terres ont été reprises au fossé où elles avaient coulé par de larges brèches. Ce travail, en dehors de notre programme, a été exécuté à la demande du résident supérieur p. i., M. Maspero, pour le remblai par la main-d'œuvre pénale, et pour la reprise du parement de la douve, par nos soins, au moyen d'un crédit supplémentaire spécial.

Une vue a été également ménagée depuis la route du petit circuit qui longe le fossé S. vers le gopura méridional et la berme a été dégagée et régularisée devant ce bâtiment. Le même travail a été exécuté sur sa face N. et sur toute la longueur de l'avenue que Commaille a établie depuis l'esplanade du temple jusqu'à cette porte et qui depuis sa création s'était rembroussaillée et fortement dénivelée.

Le bassin-fossé S., contre l'ordinaire, s'est presque entièrement asséché cette année et les indigènes se sont empressés, abandonnant le bassin N. où les rizières

étaient tolérées depuis l'origine, de mettre à profit cette nouvelle surface de cultures. La question a été soumise aux Travaux Publics qui étudient à cette heure les mesures nécessaires pour maintenir un niveau d'eau suffisant dans ce bassin.

Le monument est entretenu maintenant par une équipe permanente qui le nettoie chaque jour, mais qui a fort à faire à la suite des grandes fêtes religieuses du Cambodge, occasions de véritables pèlerinages à Aṅkor Vat. Faute d'abris suffisants pour les recevoir, les indigènes campent dans les galeries, surtout celles de l'entrée O., un des morceaux les plus remarquables du monument, y couchent, y font leur cuisine, au grand dommage de la propreté, voire de la conservation de ces portiques.

Phnom Bakheṅ. — Si, quittant le temple d'Aṅkor Vat, nous nous dirigeons par la route vers Aṅkor Thom, le seul monument où des travaux aient été exécutés depuis un an dans cette partie est celui qui se dresse au sommet du Phnom Bakheṅ. L'accès de l'édifice dont l'ancien escalier est devenu presque impossible a été grandement facilité grâce à l'ouverture par le Service forestier de deux chemins en zigzag à pente douce qui, soit par le Sud, soit par le Nord, permettent d'atteindre sans fatigue la plateforme supérieure de la colline. Partant l'un et l'autre du pied de l'escalier gardé par ses énormes lions qui ont été redressés, ils donnent tous deux accès au parvis oriental par le côté Sud.

La pyramide du temple, peut-être avec la colline même, a subi un mouvement d'affaissement dans l'angle S.-E. ; il a entraîné la ruine d'une partie des édicules qui s'élevaient sur ses gradins et semble avoir compromis la solidité du sanctuaire central construit cependant avec une recherche de solidité peu ordinaire chez les Khmèrs.

Cet édifice se rattache à la série dite de l'art d'Indravarman et son ornementation a les plus grands rapports avec celle des pràsàts du Phnom Bok et du Phnom Krom. Son plan offrait quatre ouvertures. Elles ont été fermées par la construction d'une énorme ceinture de maçonnerie qui offrait à l'extérieur une espèce de parement et qui fut exécutée avec soin, au moyen de blocs de grès, bien empilés et assemblés entre eux, au moins sur deux rangs, par des tenons de fer plat coudés dont nous avons gardé de nombreux exemples (fig. 3, A). Cette ceinture de maçonnerie contre laquelle est venue se buter la première tentative de dégagement faite par M. de Mecquenem, interdisait tout accès dans le sanctuaire. Deux sections en ont été faites sur l'axe E.-O. pour permettre l'entrée dans la tour, dont les baies E. et O. ont reçu les étaiements nécessaires. Au cours de la démolition on a trouvé plusieurs dépôts d'images du Buddha, feuilles d'or ou d'argent repoussé, de dimensions beaucoup plus grandes que d'ordinaire, le linteau de la porte E. sans doute, et une stèle avec inscription en beaux caractères arabes. Les blocs retirés, dont la plupart sont de réemploi, ne fournissent aucune donnée précise sur leur origine.

Le dégagement permet seulement le passage à travers la tour et l'accès à l'inscription de la porte N. Il ne rend visible qu'une très faible partie des façades, surtout le haut des frontons de porte E. et O., et une partie de la paroi N. de la face O., où la ceinture semble s'être écroulée ; tout cela d'ailleurs est en très mauvais état. Le dégagement total ne pourra s'exécuter qu'avec une grande prudence ; l'établissement de cette ceinture de maçonnerie ne s'explique pas encore en effet d'une façon nette et nous ne savons si, comme il est probable, la catastrophe à laquelle elle parait, s'est produite, ou si elle est encore à redouter. Peut-être cette chemise était-elle destinée à empêcher la ruine des parties supérieures, qui s'est accomplie néanmoins. Cependant

la quantité de débris, grandes pierres et briques, qui se trouvait à l'intérieur de la tour, présentait un volume inférieur aux superstructures du pràsàt s'il s'était écroulé après avoir été entièrement construit. C'est néanmoins l'hypothèse qui parait la plus vraisemblable : l'inscription de la porte N., datée de 920 ç., semble bien postérieure à l'édification et sans doute sa présence implique l'achèvement du sanctuaire. Nous avons d'ailleurs retrouvé dans les débris supérieurs des pierres sculptées qui durent être des antéfixes à personnages employées dans la décoration des étages.

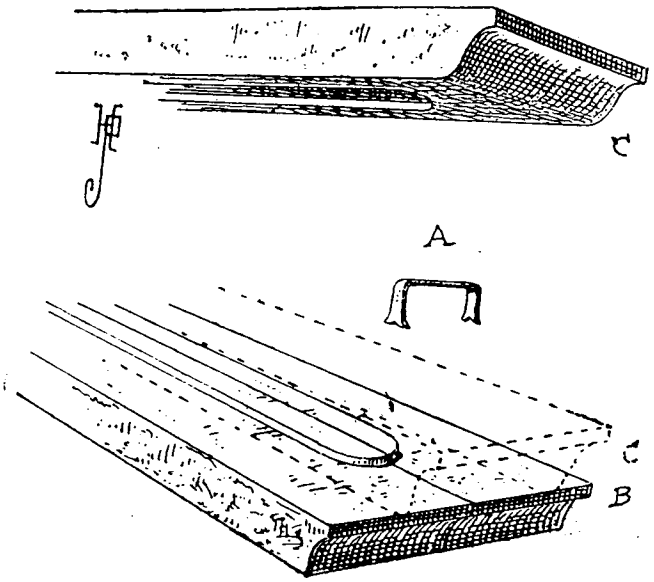

Fig. 3. — Assemblage des blocs de la corniche du sanctuaire principal du Phnom Bakheñ.

Le haut des murs, restes de la tour, qui formait un belvédère agréable aux visiteurs, est toujours d'accès aisé : une échelle durable permettra l'ascension par l'intérieur lorsque le dégagement des parois aura fait disparaître l'escalier de décembre.

Le déplacement de quelques blocs supérieurs pour la destruction des souches d'arbrisseaux a permis de se rendre compte des dispositions très particulières adoptées dans cette construction. Les pierres de la corniche et sans doute une partie des blocs d'en dessous sont appareillés par joints verticaux rayonnants vers le centre de la tour. Ils sont maintenus en plus dans leur place (fig. 3 B et C) par un étrange système de tenon long, formant une légère surépaisseur sur deux pierres B et correspondant à une mortaise en défoncement d'une bonne part de la face inférieure du long bloc unique C qui les recouvre. L'art khmèr ordinaire ne nous a pas habitué à une telle recherche de stabilité : peut-être plus que la masse de la chemise, ce soin dans la construction nous a-t-il sauvé les restes si curieux de ce monument.

Au cours de ces travaux rapides, une inspection sommaire a été faite des tourelles de la pyramide et des tours de briques qui encadrent celle-ci. Les tourelles offrent, comme le sanctuaire, certains détails typiques qui montrent la traduction littérale en pierre d'une construction en briques encorbellées ; les tours sont apparues bien moins indéchiffrables que ne le fait supposer la description de M. de Lajonquière (*IK.*, III, p. 90) : elles étaient disposées en un front de 10 par face, les deux du centre aux côtés de chaque avenue d'accès étant précédées d'une autre, soit 12 en tout par face et 44 pour l'ensemble ; il subsiste des restes nets de 21 ; plusieurs existent aux trois quarts,

et une ou deux sont presque complètes. Elles s'ouvraient par deux portes opposées E. et O. Enfin quelques-unes, dont le sol, comme d'ordinaire, est en contrebas, ont conservé un piédestal important.

Aṅkor Thom. — Le travail à l'intérieur d'Aṅkor Thom a consisté dans l'entretien et la lutte contre la reprise incessante de la végétation sur les monuments déjà déblayés et l'achèvement des opérations en cours sur les autres bâtiments.

Bayon. — C'est ainsi qu'au Bayon on a terminé le dégagement immédiat sur une largeur de quelques mètres entrepris autour du soubassement de la galerie extérieure afin de donner plus d'air à celle-ci. Parmi les blocs qu'on a dû écarter, quelques morceaux de balustrade ont été encore retrouvés et ont été remontés, sur des supports artificiels, il est vrai, les dés étant toujours ce qui manque le plus.

Les deux arbres qui se dressaient l'un au-dessus du pavillon d'angle S.-E., l'autre sur la partie N. du pavillon E à l'entrée de ces galeries avaient été réservés jusqu'alors à cause de la bizarrerie de leur situation et des risques de leur abattage : ils servaient de témoins de l'œuvre considérable qui avait été faite en ce point. Mais l'expérience a montré que ces arbres mal assurés par leur pied devenaient un danger chaque jour plus grand pour les maçonneries environnantes, qu'ils écraseraient dans leur chute, le jour inévitable où ils seraient arrachés par un des coups de vent terribles qui accompagnent les orages dans cette région.

L'opération très délicate de leur descente a pu être menée à bien sans accident d'aucune sorte.

Enfin, grâce à la libéralité de M. Bing, la citerne du Bayon a été vidée. Mais, comme il arrive souvent, la fouille avait donné ses meilleurs résultats dès le premier jour et il n'y a aucune trouvaille nouvelle à enregistrer. Le curage de cette citerne a révélé qu'une arrivée d'eau continuelle se produisait au fond du puits par un canal assez profond qui débouche dans le compartiment N.-O. On sait que le fond est divisé en effet par un petit mur en croix sur une hauteur de 1 m. 80 à partir de 9 m. 50 au-dessous du niveau de la galerie.

Baphuon. — Un arbre énorme qui dressait son fût droit bien au-dessus du Baphuon et étreignait de ses racines le gopura E. de la seconde galerie, à mi-hauteur de la pyramide, a dû être descendu pour la même raison que ceux du Bayon, par les mêmes méthodes et avec le même succès.

L'angle S.-E. de cette galerie, à mi-hauteur, dont l'état est si peu rassurant, faisait dans son soubassement sur la face S. un ventre chaque jour plus inquiétant ; la flèche de sa courbure atteignait à un mètre pour les assises supérieures. Le mur a été démoli sur une hauteur de trois assises sans compter les restes, d'ailleurs peu importants, de la galerie. Les blocs ont été replacés ensuite après les travaux de terrassement nécessaires, dans une situation aussi voisine que possible de la verticale, de façon à ramener à l'aplomb le centre de gravité de la partie en dévers. Le tout, jointoyé au ciment et armé au lit médian d'un fort chaînage, constitue maintenant un bloc unique qui résistera avec moins de peine au tassement des parties supérieures, déchargées d'ailleurs par la ruine elle-même et par les travaux.

Grande Place et édifices adjacents. — Les opérations commencés sur la face E. de la Grande Place dans le groupe des Pràsàts Klāṅ et des Pràsàts Suor Prat ont été

poursuivies et peuvent être considérées comme achevées jusqu'à nouvel ordre. Les deux « magasins » eux-mêmes, les édifices en arrière et le temple à l'Est du Pr. Klāñ N. avaient été déblayés dans la campagne précédente. Mais l'étude de la composition confuse qui a existé derrière le Klāñ S. n'avait pu être poussée assez à fond ; de plus le dégagement des énigmatiques Pr. Suor Prat n'avait pu être achevé.

A l'Ouest du « Magasin » S., c'est-à-dire du côté de la place, la fouille qui avait mis au jour le beau soubassement du Klāñ a été élargie pour en donner une vue meilleure ; elle a été poussée jusqu'au Pr. Suor Prat voisin qui se dresse au Sud de l'avenue d'accès au monument. Les rangs de pierres sculptées conservées au cours des travaux précédents et qui occupaient cette surface ont été alignés un peu plus loin au Nord et au Sud de la tour. Ce déblaiement a permis de laisser voir le soubassement de ce Pr. Suor Prat. Les autres ont été dégagés seulement jusqu'au niveau général du remaniement khmèr et l'on s'est réduit pour le dernier au Sud à le débarrasser de la brousse qui le masquait au Nord ; l'opération suffit à en ouvrir la vue au bout de l'alignement des autres ; son état de ruine est en effet trop avancé pour permettre plus ; ses murs de façade sont encore partiellement debout, mais tout l'angle S.-E. ne présente plus qu'un amas d'éboulis.

Des sondages à la base des deux tours situées respectivement en face des ailes N. et S. du Klāñ S. ont montré sous le niveau actuel du sol un soubassement resté en épannelage de 1 mètre de hauteur moyenne ; il repose lui-même sur une première assise masquée par une couche formée d'un conglomérat de latérite. Le niveau supérieur de cette couche correspond à peu près au pied du soubassement du Klāñ S. mentionné plus haut.

Le travail a été repris sur la face S. de ce monument, mais n'a pu être encore poussé d'une façon suffisante ; il y est fort difficile en raison de la présence d'arbres splendides, dont l'abattage est inutile puisqu'ils ont sans doute tout détruit sous leurs racines et dont le déchaussement rendrait l'équilibre précaire, si le déblaiement des cours était complet. C'était bien un quinconce de galeries à quatre rangs de piliers qui se dressait derrière le Klāñ ; ces colonnades, de latérite et de grès, reçurent une couverture légère. Les piliers en latérite, dont il ne reste que le bas, portaient sur un dallage relevé comme d'ordinaire au-dessus du sol des cours par un soubassement en latérite moulurée. Les quatre courettes rectangulaires ainsi déterminées étaient dallées de latérite et contournées par une rigole à section carrée qui dans celle du Sud-Est part vers le Sud en tunnel à travers le terre-plein de la colonnade, ici veuf de son parement de latérite.

On a trouvé dans l'angle S.-E. de cette même cour un certain nombre de blocs de grès taillés en encadrement de baies, ainsi qu'un haut de pilier avec son chapiteau. Les déblais fournissent de nombreux débris de briques et de tuiles.

Les gradins du Sraḥ Ta Set qui s'enferme entre le Klāñ S. et la route de la Victoire dans le retour des Pr. Suor Prat, s'arrêtent en haut par une sorte de margelle continue. Celle-ci a été dégagée sur sa périphérie et le nivellement correspondant a été conduit jusqu'au pied des tours voisines.

Un travail analogue a été exécuté auprès du Sraḥ Andoñ symétrique et des Pr. Suor Prat qui l'encadrent. Le niveau des terres atteignait le socle au-dessus du soubassement des tours et le bord supérieur du sraḥ était enterré de près d'un mètre. Il a été abaissé entre les gradins jusqu'à 50 cent. au-dessous du bord.

Le pràsàt voisin de la route est en grossier épannelage. Des deux premières tours du front sur la place, correspondant au petit côté du Sraḥ Andoñ, la tour S.-O. est

traitée comme la précédente ; au contraire celle du Nord-Ouest présente un ravalement de moulures et de nus bien dressés et les blocs en sont mieux appareillés que de coutume. En revanche les fondations de ce pràsàt étaient insuffisantes ; un tassement, inégal, s'est produit et le monument s'est incliné en bloc et sans lézardes d'environ 15° d'Ouest en Est.

L'encadrement de la porte S. de la tour voisine de la route montre dans ses chambranles de grès mouluré l'encastrement de blocs à peine dégrossis sur lesquels repose le linteau. Le surélèvement ainsi obtenu correspond, à quelques centimètres près, à la hauteur d'une maçonnerie bloquant le bas de la baie. De chaque côté de la porte se trouvent des restes de pilastres moulurés dont on ne retrouve pas la suite au-dessus. Rappelons qu'un relèvement du sol intérieur est visible dans les tours qui sont de l'autre côté de la route. Ce remaniement apparaît ici contemporain de l'exécution même et il est probable que l'observation doit s'appliquer à toute la série des Pr. Suor Prat

Le soubassement en latérite de la seconde tour (S.-O. du sraḥ) ne présente pas d'épannelage de moulures ; la masse générale du profil ne s'accuse que par la saillie carrée des pierres.

Le soubassement de la troisième tour (N.-O.) est en harmonie avec les parties hautes de cet édifice. Les moulures d'un beau profil sont poussées avec tout le soin et la netteté que permet la latérite.

Les Pr. Suor Prat suivants, qui encadrent l'accès O. à la tour centrale du Klāṅ N., ont été dégagés jusqu'au niveau supérieur, mais non jusqu'au sol primitif. Dans ce travail de déblai furent trouvées trois pierres de forme ronde, percées d'un trou axial, élément probable du couronnement du motif milieu du Klāṅ. La fouille a été menée à un niveau plus bas, à l'Est, autour des vestiges de terrasses qui conduisaient de la place à ce monument. La terrasse, allongée depuis le bâtiment dans le sens O.-E., présentait plusieurs décrochements en croix ; les plus importants sont à l'entrée O., où la surface présentait un double niveau : l'un extérieur et inférieur pourtourne l'autre sur deux mètres de largeur. C'est la disposition de la plupart des terrasses dites « royales » et de la Terrasse des Eléphants ; elle rappelle la circulation qu'on voyait devant la tribune royale, dans l'ancienne salle des danses (1) du Palais de Phnom-Penh, emplacement où se tenaient les mandarins de second rang. C'est donc là une disposition constante et fort ancienne.

Au temple découvert derrière le groupe du Klāṅ N., la bibliothèque septentrionale, prise dans les racines d'un arbre énorme, n'a pu être déblayée. Mais cette opération était possible pour celle du Sud : elle a apporté une donnée nouvelle, des plus intéressantes, d'autant qu'elle remet en question le rôle de ces édifices, qui semblait fixé par le texte d'une inscription (2). Le dallage de cet édifice était occupé par onze liṅgas du type à intermédiaire octogonal, de 0 m. 47 de hauteur, et de 0 m. 14 de côté au carré de base, trouvés debout ou renversés, alignés en plusieurs rangs.

---

(1) Cf. un plan de cette salle dans Adh. Leclère *Le théâtre cambodgien*, Revue d'Ethnographie et de Sociologie, 1910, in-4°, nos 11-12, pp. 257 et sqq.

(2) G. Cœdès, *Des édicules appelés bibliothèques*, BEFEO., XI, p. 405.

Praḥ Pithu. — Un dégagement du même ordre n'a rien donné de spécial au temple *y* du Praḥ Pithu. Le sanctuaire a été débarrassé d'un arbre dangereux et vidé des décombres qu'il y maintenait. La fenêtre S. du raccord, murée après coup, a été rouverte pour donner une vue meilleure sur l'intéressant fronton S.-O. de la salle qui formait nef antérieure.

Ce temple était surélevé sur un monticule de terre dont il était prudent de connaître la composition. Un sondage opéré à l'angle N.-O. de la base du sanctuaire a montré que l'édifice reposait sur deux assises de latérite, couvertes par une assise de grès qui déborde régulièrement le soubassement. Cette modeste fondation porte sur une couche de latérite damée. Les terres mêmes qui supportent le temple sont retenues par un mur de soutènement en latérite à 5 mètres au Sud de la salle antérieure. Ce mur subsiste sur une longueur de 6 mètres, avec une partie inférieure en gradins saillants.

Un chemin surélevé a été établi dans la dénivellation qui sépare les temples *u* et *x* pour que les communications restent possibles en tout temps : on sait qu'elles étaient coupées durant la saison des pluies.

Porte de la Victoire. — La sortie E. d'Aṅkor Thom par la Porte de la Victoire a pris aujourd'hui pour les visiteurs un grand intérêt par suite de la reconstitution de l'admirable motif de balustrade, énorme nāga soutenu par une file de géants. La plus grande partie des Devas qui au côté S. jouent ce rôle de porteurs ont été retrouvés ; ils gisaient en morceaux séparés et en désordre dans les terres éboulées au pied du mur de soutènement de l'ancienne chaussée, sur laquelle passe en une largeur moindre la route actuelle. Le mur, en triste état dans ses quelques parties conservées, a été consolidé ou complété au moyen de blocs de latérite ; ils ont été fournis par la démolition de deux éperons, de basse époque, accolés à la muraille ; dressés des deux côtés de la porte et à quelque distance, ils devaient sans doute barrer l'accès des bermes.

La reconstitution de cette file de géants entreprise dans le cours de juin est presque achevée et la recherche des Asuras qui formaient l'autre balustrade est commencée. Le succès est plus problématique pour ce côté qui a souffert davantage. Au Sud les 54 Devas, y compris les deux personnages à têtes multiples des extrémités, ont pu être remontés, avec un certain flottement, il est vrai, en raison du nombre des pièces manquantes ; mais l'ensemble est suffisant pour que la pensée achève de restituer cette admirable composition.

Monuments de la route hors d'Aṅkor Thom. — En dehors des nettoyages d'entretien aux ruines du Pr. Thommanom et du Čausei Tevada, ces admirables monuments, dont la conservation est assurée au moins d'une façon provisoire, n'ont donné lieu à aucun travail nouveau. Par contre le Spān Thma, sur lequel passait autrefois la chaussée khmère et que laisse un peu au Nord la route actuelle, a été l'objet d'un dégagement suffisant ; il ne put être cependant poussé très loin au Sud pour ne pas nuire au terrassement de la route toute proche. Les blocs écroulés sous les voûtes ont été enlevés pour rendre visible la percée des arches. On les a utilisés à agrandir la culée O. du nouveau pont. Quelques morceaux de la balustrade et quelques pierres décorées ont été mis en réserve sur les restes de l'ancien. Celui-ci n'est fait que de blocs en réemploi, débris de monuments qui sans doute étaient déjà ruinés du temps des Khmèrs. Deux graffitti de tête et un d'inscription se voient sur les blocs de la face E. d'une des dernières piles O. reconnaissable à l'arbre au tronc blanc qui la surmonte.

Dans ce dégagement est apparu au Nord-Ouest de l'extrémité du pont un massif parementé en grès avec infrastructure en latérite, amorce de culée non encore signalée.

Un peu plus loin, après son coude au Sud, et 80 m. avant l'axe E.-O. du Prasat Ta Kèo, la route laisse à l'Ouest un prasat récemment découvert, presque identique au Ta Prohm Kel voisin d'Ankor Vat et, comme ce petit monument, de l'époque du Bayon. Il est mieux conservé, bien que couvert de végétation. A une vingtaine de mètres en avant à l'Est sont les restes d'un gopura cruciforme, aux murs moitié en latérite et moitié en grès ; dans la salle centrale, près de la porte S., se trouvait un nouveau spécimen de la stèle des hôpitaux, stèle dont l'installation fut naturellement bien postérieure à la construction du prasat. Une avenue a été ouverte entre la route et le prasat et permet de l'apercevoir de celle-ci.

Prasat Ta Kèo. — Les travaux du Pr. Ta Kèo ont commencé en mai. On a procédé d'abord à l'aménagement du terrain compris entre le chemin et le gopura O. pour rendre possible l'accès provisoire au monument de ce côté. Le temple n'avait pas en effet de chaussée occidentale pour traverser le bassin-fossé qui l'entoure. Il a donc fallu établir un passage en remblai à travers cette dénivellation en utilisant les déblais de ce gopura O. ; ils contenaient de nombreux débris de briques. Après avoir nettoyé l'intérieur de cet édifice assez modeste et l'espace étroit qui le sépare du haut escalier d'accès à la terrasse de la IIe enceinte, on reprit les travaux suivant l'ordre logique par le sommet du monument : déblaiement de la tour centrale, elle-même relevée sur une pyramide de soubassements, — dégagement des quatre prasats qui l'entourent et de la nouvelle pyramide qui relève l'ensemble du groupe au-dessus de la plateforme II, — destruction des racines des buissons poussés dans les crevasses, — resserrage des joints dans la mesure du possible — et rangement des pierres écroulées. Puis a commencé dès septembre le dégagement de la cour II, avec rejet à l'extérieur des galeries III des terres qui s'étaient accumulées sur cette terrasse et de celles qui provenaient des parties supérieures. Des glissières ont été installées qui conduisent directement ces terres au pied du monument, au-dessus de l'étroite cour inférieure III, par les points où les galeries II laissent des brèches.

Au cours du dégagement des gopuras et des galeries, des bibliothèques et des bâtiments en longueur qui occupent les angles E., de nombreux débris de briques ont été trouvés, mais aucun bloc de grès pouvant provenir de voûtes de pierres au-dessus de l'arase des corniches. Il est par suite à présumer que tous ces bâtiments étaient couverts par des voûtes en briques encorbellées ou par quelque autre procédé.

Le sol est formé par un dallage de grès en bon état, très soigné, d'un appareillage très régulier et formé d'éléments égaux. De grands espaces plus bas, où l'infrastructure de latérite apparaît, pourraient correspondre aux surfaces d'autres édifices analogues, prévus, mais non exécutés. Le travail en fin d'année s'étend à toute la surface de la partie S.-E. de cette plateforme II, les cours O. et N. étant à peine attaquées.

Une inscription nouvelle a été découverte au cours des travaux du Prasat Ta Kèo, le 9 octobre 1920 C'est une stèle de 0 m. 65 × 0 m. 35, inscrite sur les deux faces : A, 14 lignes ; B, 28 lignes, les 6 dernières en écriture du Nord. Ce nouveau document « digraphique » est étroitement apparenté par le sujet et les auteurs de l'acte à la stèle de Phnom Prâḥ Vihār (n° LXI du *Corpus*).

Une statue masculine de 1 m. 42 de haut, une féminine, de 1 m. 25, debout, normales, en assez bon état mais incomplètes ont été trouvées au voisinage de l'édifice

situé dans l'angle S.-E. de la cour II et une image de Nandin, couché, à bosse très accusée, de 1 m. 10 × 0 m. 50 de base, a été dégagée auprès de l'échiffre N. de l'escalier E. du massif médian.

Un autre renseignement ressort de ces travaux : le nombre des blocs trouvés sur la terrasse entre les quatre tours d'angle indique l'achèvement du pràsàt central, que le vide au sommet de sa voûte mettait en question. Les quatre pràsàts sont complets et ces blocs ne peuvent provenir de leur ruine ; ils se rapportent donc au sanctuaire central dont ils formaient les parties hautes. L'observation est confirmée par la présence, dans le porche N. du sanctuaire, d'une partie du couronnement qui, à la différence des parements du pràsàt, a été ciselé. Avait-il été achevé avant le montage pour diminuer la difficulté de la manœuvre ? A-t-il été travaillé sur place et indique-t-il ainsi un début de ravalement interrompu ensuite ? Il est difficile d'en juger à cette heure.

Signalons dans la bibliothèque S. de l'enceinte II un piédestal de 1 m. de long sur 0 m. 11 de large. Sa surface étroite montre 9 mortaises qui semblent attendre les neuf Devas mystérieux qu'on voit si souvent rangés sous niches et dont le culte paraît avoir tenu une place importante au pays khmèr, bien qu'il n'y en ait aucune mention dans les inscriptions. Ils seraient ici séparés ; mais aucun débris n'en a été retrouvé.

Un autre pràsàt inconnu a été découvert à 400 m. environ au Sud du Pràsàt Kèo et à une centaine de mètres à l'Est de la route, d'où un chemin facile et direct permet d'y accéder. Il est en grès, à peine épannelé, et découronné. L'intérieur en est inaccessible. Il a une porte et trois fausses portes, mais, fait exceptionnel, la porte est ouverte au Sud.

Ta Prohm. — Le travail prévu pour la campagne de 1920 sur ce monument a duré de janvier à juin. Il consistait en un dégagement sommaire qui en rendît la visite moins pénible et dans la consolidation des parties où la ruine était le plus menaçante, à l'exclusion de celles où le danger est si imminent qu'elles doivent être abandonnées.

A l'heure actuelle et grâce à la symétrie générale du temple, la visite du monument a suffisamment gagné en facilité pour qu'aucune partie essentielle n'échappe au visiteur. Les quelques points trop dangereux sont signalés par des écriteaux très apparents qui en interdisent l'accès.

La route du petit circuit passe devant la partie O., puis celle du Sud, qui n'a jamais été en communication avec le centre du monument, et à l'angle S.-E. coupe un chemin de terres en remblai qui conduit d'une part à l'entrée E. de Ta Prohm, de l'autre à celle O. de Bantãy Kedei. Cette chaussée est destinée à être empierrée. Elle permettra à l'automobile des touristes de venir les déposer à l'entrée E. et la voiture les reprendra à la porte O., après la traversée complète du monument où nous allons les suivre.

Le gopura E. de la Ve enceinte avait été obstrué par l'écroulement de la tour qui le surmonta. Le passage central a pu être déblayé et fournit ainsi une entrée plus aisée que l'escalade du mur à laquelle le voyageur était réduit auparavant. Ce gopura présente de chaque côté les habituelles salles obscures, ici doubles. Celles du Sud trop ruinées ont été laissées en l'état. Celles du Nord, dont la plus voisine du centre a conservé toute sa voûte, ont été déblayées des terres qui les obstruaient, fait bizarre qui ouvre un curieux problème. Ces terres montaient jusqu'au sommet de la voûte de la première salle et bien que celle de la seconde soit ruinée en partie, on n'a trouvé dans les déblais aucun des blocs de cette voûte. Ces terres ne peuvent donc s'être introduites par la

brèche et le remplissage est artificiel. Sommes-nous en présence d'une tentative de consolidation par blocage intérieur d'un gopura dont la solidité inspirait des craintes ? C'est ce qui semble le plus vraisemblable.

Une allée en ligne droite relevée de la hauteur nécessaire et munie d'un ponceau à la dénivellation, qui se remplit d'eau à la saison des pluies, mène du gopura V Est à la terrasse orientale qui précède le gopura IV Est. Ce chemin laisse au Nord un édifice du type de Tăp Čei, inconnu avant les travaux, et un petit bassin aux bords en latérite très dégradés, qui l'accompagnait plus au Nord encore. L'édifice est en triste état ; l'intérieur, inaccessible, est encombré des débris de la voûte et des parties hautes. Ses dispositions ne semblent rien offrir de spécial. Ses murs n'ont pour tout soubassement qu'un simple socle mouluré. Tout l'angle extérieur N.-O. de la tour postérieure a dû être repris pour éviter sa ruine prochaine. Une terrasse bouddhique avec les vestiges probables de son *balaṅ* à l'Ouest faisait symétrie à cet édifice au Sud de l'allée. Son dégagement n'a apporté aucun renseignement nouveau.

La terrasse orientale qui s'étend devant le gopura IV Est, non mentionnée dans l'*I. K.*, III, traverse le fossé extérieur à la quatrième enceinte. Elle rappelle par sa position et son importance celle qui précède le Bayon. Elle a souffert beaucoup de la présence d'arbres énormes poussés sur son dallage et qui l'ont disloquée.

De chaque côté du gopura IV Est furent trouvés les débris de deux piliers ronds de 0 m. 40 de diamètre ; leur partie inférieure portait un tenon carré qui permettait de les ficher dans la mortaise d'un dallage ou dans un socle disparu ; leur sommet orné d'une bague de lotus se termine par un tenon peu saillant ou un simple disque décoratif entouré d'une gorge creuse. Est-ce un ornement ou le mode de fixage d'un troisième élément d'une autre matière peut-être ?

Le gopura IV Est, qui s'ouvre derrière la terrasse, a été dégagé pour donner au monument un accès plus commode que la brèche S. du mur IV intérieur, qui formait autrefois la seule entrée.

Sur les bords du bassin-fossé qui s'enferme à droite et à gauche entre le double mur de cette enceinte IV, quelques vestiges ont été découverts. Sur le bord E. du fossé S. existe un petit tumulus maçonné où on a déterré une image de bodhisattva, de facture assez grossière, et deux autres statues plus petites brisées en plusieurs morceaux. Au côté O. du fossé N., deux arbres enfermaient entre leurs troncs un certain nombre de fragments de divinités, dont quelques-uns, transportés au dépôt, montrent le détail intéressant d'un bracelet de petites images autour des chevilles.

Les édifices identiques qui bordaient ces fossés en dedans du mur extérieur, Z de la figure 63 de l'*I. K* III, paraissent avoir été au nombre de 100, en comptant avec eux l'espèce de halle X. Ils sont construits en latérite et leurs baies, comme leurs porches mêmes, sont faits de cette matière. Cependant quelques-uns présentent des parties de muraille en briques. Ce sont de petites salles, allongées dans le sens perpendiculaire à la face qu'ils garnissent. Ils ont une porte sous porche à leur extrémité libre et une baie dans un des murs longs près du fond. Les mieux conservés sont sur la face S., et la hauteur des murs les moins ruinés ne dépasse pas le linteau des baies. Bon nombre par contre ne sont plus marqués que par un tertre informe ou même ne peuvent plus être comptés que par leur écartement régulier.

Le visiteur peut maintenant pénétrer dans la belle salle à galeries en croix dont il ne pouvait voir auparavant que les sévères murs extérieurs. Par malheur l'état de ruine très avancée de cette salle ne permet pas de la dégager en entier.

L'accès au monument proprement dit, qui commence à la galerie de la IIIe enceinte, se fait soit par l'entrée S. du gopura III Est, soit par le bras N. du même, car l'effondrement du bras central en avant ne permet pas le passage par le milieu ; en arrière la circulation intérieure de ce gopura est aisée.

A partir de cette troisième enceinte, le travail exécuté dans cette campagne consiste surtout dans l'aménagement de sentiers sûrs et faciles au travers des éboulis. C'est ainsi que des cheminements permettent, après avoir passé entre les tours du Nord-Est, de pénétrer dans la galerie II par l'angle S.-E., puis de traverser le sanctuaire central, la cour voisine S.-O., et de parcourir les édifices d'axe pour sortir par le gopura III Ouest, après avoir vu ainsi les points principaux du temple.

Un autre sentier rend possible le tour complet par les ensembles J et J' (*I. K.*, III, fig. 63) dont le décor présente des sculptures fort intéressantes. Parmi les débris contenus dans le cloître J' on a retrouvé nombre des blocs décorés qui manquaient à l'angle extérieur N.-E. de l'édifice situé devant le sanctuaire de ce groupe ; ils ont pu être remis en place après consolidation des assises inférieures.

La seule partie qui reste inaccessible, et dont l'état de ruine instable nous oblige à écarter les visiteurs, est le dédale de salles et de couloirs qui s'étendent du gopura III Est au sanctuaire central. C'est là que gît l'énorme stèle dans la salle en croix aux murs pleins située entre P et O de la figure 63. Seuls les initiés peuvent gagner ce point, à leurs risques, en se glissant derrière l'édifice Q' ; un minuscule passage couvert par le resserrement des murailles permet de se faufiler ainsi entre Q' et le quadrilatère postérieur (1).

Une observation intéressante de M. H. Marchal, faite pendant qu'il dirigeait ces déblaiements, se rapporte aux niveaux successifs des diverses cours. Une fouille opérée dans celle du sanctuaire central a montré dans l'angle S.-O. un soubassement de 1 m. 10 de hauteur qui règne le long de la petite galerie II. Ce soubassement est ainsi enfoui sous le dallage actuel. De même un dallage de grès dans le préau S.-O., entre les galeries pleines I et les portiques II, établi sur un remblai de pierraille à 0 m. 10 plus bas que le sol du bas-côté de la galerie II, vient buter contre le milieu du soubassement du pràsàt d'angle S.-O. de l'enceinte I. De même encore les édifices de l'Ouest (2), entre les enceintes II et III ont eu leur support enterré ; une petite partie du soubassement a été dégagée pour montrer les deux états.

Il semble ainsi que la plupart des cours que circonscrivent les galeries d'enceinte aient été remblayées après coup pour permettre de traverser de plain-pied le temple dans son entier suivant son axe E.-O., depuis la terrasse orientale de la IVe enceinte jusqu'au pont-chaussée de sortie occidentale, en passant par le sanctuaire central ; le sol a été ainsi établi à un niveau à peu près constant qui est celui des galeries. Cette modification, très fâcheuse pour l'aspect des édifices, semble de peu postérieure à l'exécution même et rappelle le travail de remblai signalé à Vat Nokor (3).

---

(1) Ce passage presque invisible a été oublié dans le plan 63.

(2) M, N et N' de la fig. 63.

(3) Peut-être celui-ci est-il alors beaucoup plus ancien qu'on ne le supposait Cf. H. Parmentier, *Vat Nokor*, BEFEO., XVI, 4, p. 2.

A la base de tous les pràsàts au pied desquels furent exécutés des travaux ont été trouvés des blocs de pierre ronds à décor de lotus et mortaise centrale, terminaison ancienne de ces tours ; elles semblent donc bien avoir été achevées.

Le gopura O. de la IIIe enceinte a été dégagé et donne un accès direct à la belle galerie qui constitue l'aile S. de cette enceinte et qui est si bien conservée. Les soubassements de ce gopura complètement enterrés ont été mis à nu et les pierres disjointes par les racines y ont été resserrées.

Une chaussée un peu surélevée relie ce pavillon au gopura IV Ouest. Elle a été débarrassée des terres qui la recouvraient, sur tous les points où les énormes *spoṅ* (1) qui l'encombrent ont permis le travail. Assez soignée, elle était garnie d'une balustrade de nāgas et ornée de lions dont on n'a retrouvé qu'une partie.

Le gopura IV Ouest est très ruiné ; il a fallu se contenter d'ouvrir un passage en son centre. Un sentier, légèrement exhaussé, conduit de là en ligne droite au gopura V Ouest. Celui-ci a sa voûte centrale en assez bon état et la tour à quatre visages qui le surmonte est encore debout ; mais les parties latérales ont beaucoup souffert. Cette porte a été dégagée pour permettre la sortie des visiteurs sur la route même.

Le mur V qu'interrompt ce gopura ne présente rien de particulier sur ses trois faces vues de la route et de la chaussée et y est en assez bon état. Il ne serait pas impossible qu'il ait présenté quelque sortie d'eau dans sa partie E. N. qui a le plus souffert. Le gopura de ce côté est bien conservé. Quant à la Thvăr Khmoč, la Porte des Morts, seconde porte du mur N. dans sa partie E., c'est une porte simple et non un édifice du genre des gopuras précédents, comme on serait tenté de l'inférer du texte de l'*I. K.* III, p. 198.

Bantāy Kedei. — Le monument de Bantāy Kedei est dans un état moins défectueux que celui de Ta Prohm ; peut-être doit-il cette conservation meilleure au fait qu'il n'a jamais été tout-à-fait abandonné. Il est occupé encore par une bonzerie dont les religieux, loin de gêner les travaux, comme on aurait pu le craindre, mettent au contraire une grande complaisance à les faciliter. L'étendue moindre du temple et sa conservation meilleure permettent d'y faire un travail plus poussé.

La route, après avoir coupé la chaussée commune qui court le long de la face E. de Ta Prohm et O. de Bantāy Kedei, passe ensuite devant le gopura IV Nord de l'enceinte extérieure du monument, puis après le carrefour où se détache la route du grand circuit le long du bord septentrional du Sraḥ Sraṅ, file entre cet immense bassin et le gopura IV Est de Bantāy Kedei, accès principal du monument.

Le même système de visite a été prévu ici : entrée par un des gopuras E. ou O. de l'enceinte extérieure IV et sortie par l'autre. Le gopura IV Nord, devant lequel court la route, bien conservé dans les parties hautes avec ses quatre grandes faces divines, a sa voûte principale dans un état très menaçant. Aussi le dégagement n'a-t-il intéressé que les façades et le passage sous la porte a-t-il été rigoureusement interdit.

Le travail commencé par les deux extrémités de l'axe principal du temple est en fin d'année arrivé auprès du massif intérieur, enceintes II et I. Nous allons toutefois pour plus de clarté en rendre compte dans le même ordre que pour Ta Prohm.

---

(1) Arbre de pousse rapide dont le tronc sans consistance atteint rapidement un développement considérable.

L'entrée par le gopura IV Est de l'enceinte extérieure es ttoujours restée libre, mais le chemin, défoncé par le piétinement des indigènes et les ornières des charrettes qui allaient à la bonzerie installée près des ruines, formait à la saison des pluies un petit lac très gênant pour les visiteurs européens. Le nivellement de ce point et l'établissement d'un sentier sec en ligne droite étaient les premiers travaux nécessaires.

Ici encore l'état dangereux de la voûte a imposé une certaine prudence dans les dégagements et en particulier a interdit tous travaux dans les salles annexes du passage. On s'est donc contenté de dégager les façades, mais par contre un des énormes garuḍas d'angle, celui du Nord-Ouest, reconstitué de ses débris retirés des décombres, a pu être remonté et apporte à l'ensemble l'appui de sa masse.

Les vestiges de la chaussée qui, de ce gopura, menait au monument ont été dégagés et continuent le chemin d'accès. Le temple, ou mieux son gopura III Est, est précédé d'une terrasse qui semble être une addition postérieure ; profils et décors y sont moins soignés qu'au gopura où elle conduit au travers du bassin-fossé qui entoure la IIIe enceinte. Les bords en grès de ces bassins ont été nettoyés et le déblaiement au dehors et au dedans du gopura III Est était très avancé en fin d'année. Le dégagement de la chaussée qui conduit à la salle à colonnades en croix placée au devant du monument est commencé, ainsi que les travaux du bâtiment à lourds piliers qui jouxte cette chaussée au Nord.

De l'autre côté à l'Ouest le dégagement a été amené jusqu'à l'intérieur des galeries II, et une inscription fut trouvée dans les déblais du porche Ouest du gopura II Ouest. L'examen de la galerie O.-E. entre la galerie de première enceinte O. et le pràsàt central a révélé que cette galerie axiale ne fait pas partie du plan primitif, mais a été rajoutée presque immédiatement dans le système, ou mieux sans doute suivant un des premiers essais du système de Tăp Čei. La voûte inférieure latérale est indiquée seulement par une gorge verticale ornée de rosaces. La reprise se marque par l'effacement du profil ancien à la rencontre de la galerie transversale et des bâtiments sur lesquels elle bute.

Le gopura III Ouest a demandé un effort important : six arbres de forte taille poussés sur les voûtes et qui les avaient presque complètement ruinées, ont dû être abattus, opération considérable avec le dessouchement délicat et les resserrages consécutifs. De nombreux blocs, extraits du déblai, ont pu d'autre part reprendre leur place dans le soubassement.

La terrasse qui précède à l'Ouest le gopura III occidental a dû être débarrassée de plusieurs arbres importants qui la disloquaient. Elle appelle les mêmes observations que la terrasse orientale ; bien plus, elle semble même présenter des morceaux de réemploi empruntés à d'autres édifices sans doute ruinés. Des vues d'un effet charmant ont pu être ménagées sur le bassin-fossé qui entoure d'une façon si heureuse le monument central dans le cadre de la forêt.

Une étroite avenue conduit de la terrasse occidentale au gopura IV Ouest. Celui-ci est en moins mauvais état que les autres ; on a pu en déblayer le passage central et les chambres latérales N., réparer les angles extérieurs S.-E. et N.-O. ainsi que le garuḍa de ce dernier angle, tandis que ceux de la face E. étaient reconstitués avec les morceaux culbutés

On a trouvé à l'intérieur du porche O. du gopura Ouest de la deuxième enceinte un fragment portant 4 lignes tronquées, dont la dernière contient le nom de Vīrendravarman.

Sraḥ Sraṅ. — Si, au lieu de prendre le sentier qui mène à l'Ouest, le visiteur quitte la route devant Bantāy Kedei pour le bras E. du même sentier aménagé par nos soins, il est conduit à la terrasse qui domine le Sraḥ Sraṅ et qui a son axe en prolongement de celui du temple. Elle a été débarrassée de la sâlâ qui la gâtait et celle-ci a été reportée un peu plus au sud sur le bord du sraḥ.

Cette terrasse avait son terre-plein maintenu par un soubassement de grès, soigné de profils et de décors ; une ligne continue de pierre, base d'une balustrade de nāgas, posait dessus ; une part de celle-ci gisait en morceaux au pied du muret de soutènement en latérite, haut de 1 m. 40, qui supportait le tout. Le dégagement du dallage supérieur a fait apparaître deux petites cours en longueur, un peu en contrebas, et dont les eaux s'évacuaient par deux déversoirs, au travers du soubassement, au Nord et au Sud. Cette disposition de cours donne l'impression que cette terrasse a reçu un pavillon léger en salle longue entourée d'un cadre de galeries.

De ce niveau on descendait vers le sraḥ à une petite terrasse en croix dont les trois perrons conduisaient à l'eau. Cette gracieuse composition, enrichie de remarquables abouts de balustrade dans le motif du garuḍa et des nāgas, n'a pu reprendre tout son charme ancien en raison du nombre des pièces décoratives qui ont disparu.

Trouvailles diverses. — Ces divers travaux ont amené un certain nombre de trouvailles intéressantes d'objets ou de statues, en dehors de celles du Ta Kèo ; leur rapport avec le monument où ils furent découverts n'est pas toujours certain ; aussi les mentionnerons-nous sous une rubrique spéciale. Il est vraisemblable cependant que la pièce la plus intéressante, un puissant motif de bronze qui semble une branche de triçūla, trouvé en juin devant la Porte de la Victoire, peut avoir fait partie du motif final de celle-ci. On sait que le trident apparaît souvent dans les bas-reliefs d'Aṅkor comme terminaison de pràsàt. En dehors de ce remarquable morceau, nous avons encore à signaler un très beau fragment de tête de nāga en *toṅvā*, trouvé en janvier dans les déblais, près de la chambre extrême S. du Pr. Klāṅ Sud ; une sorte de glaive de 0 m. 60 de longueur environ avec sa poignée et sa lame toutes deux en fer et fort rouillées, découvert en mars dans la rigole E. de la courette N. derrière le même édifice ; une extrémité de bâton de moine en bronze, trouvée dans les blocs des gradins de l'angle S.-E. du bassin-fossé S. de la face O. d'Aṅkor Vat ; une petite bague de *toṅvā* dont le décor assez maladroit a dû recevoir des pierres enchâssées, découverte près du gopura S. de ce temple ; enfin une petite statuette de 0 m. 16, en *toṅvā*, debout, à cinq visages et huit bras, trouvée en juillet devant le bras S.-O. de la façade principale du Klāṅ Nord Mais avec la première pièce signalée, la plus remarquable découverte est la tête de grès qui fut exhumée près du porche central C. du gopura IV Est, dans l'angle S. du soubassement. Cette tête, caractérisée par un chignon à quatre lobes cerclé d'un anneau orné, peut compter parmi les chefs-d'œuvre de la sculpture khmère ; la physionomie tire une expression toute particulière du vide des yeux où devait s'enchâsser quelque matière précieuse.

Environs d'Aṅkor. — Mentionnons ici, bien que le point ne dépende pas exactement d'Aṅkor, une découverte d'inscriptions faite en juin par M. H. Marchal au Kuk Slaket, n° 514, à une dizaine de kilomètres à l'Ouest de Siemrāp. Elles étaient gravées sur les piédroits de la porte E. du sanctuaire Sud. Prises sous les racines d'un arbre dont la chute les a fait apparaître, elles ont beaucoup souffert du délitement du grès

dans le haut. Elles commémorent l'érection des trois sanctuaires en l'honneur de Viṣṇu par Kṣetrajña, fonctionnaire de Rājendravarman (866-890 çaka).

Inhumation à Aṅkor Thom des restes de Jean Commaille. — Notre regretté collaborateur Jean Commaille, assassiné le 29 avril 1916 par six malandrins — dont trois, condamnés à mort, ont été exécutés à Phnom-Penh, avait été inhumé provisoirement à six cents mètres environ du poste de Siemrāp, au lieu dit Kokama. Un petit monument de style khmèr avait été ensuite édifié par les soins de M. Marchal, dans le voisinage du Bayon, pour devenir le tombeau du « premier conservateur d'Aṅkor ». On décida de profiter du passage à Aṅkor de M. Finot, Directeur de l'Ecole, pour procéder à l'inhumation définitive, qui eut lieu le 4 janvier 1921 au matin, en présence de tous les Européens de Siemrāp et des fonctionnaires cambodgiens, les honneurs étant rendus par la Garde indigène. M. Paul Benoist, délégué du Résident de Battambang au poste administratif de Siemrāp, présida à l'exhumation et à la translation des restes, et en fit remise au Directeur de l'Ecole française, qui répondit par les paroles suivantes :

« Messieurs,

« Jean Commaille avait souhaité dormir son dernier sommeil en face du Bayon rendu par ses mains à la lumière : nous sommes réunis aujourd'hui pour accomplir son vœu. Quel tombeau, en effet, eût été plus digne de lui ? C'est ici, dans cette forêt et ses pauvres sâlâs, qu'il a passé ses dernières et sans doute ses meilleures années. C'est ici qu'il a goûté pleinement la vie austère et passionnante du chercheur, à qui chaque jour et presque chaque heure pose un problème, suggère une idée, apporte l'angoisse d'un échec ou la joie d'une découverte. Le résultat de ce grand effort, il est sous vos yeux. Pour en mesurer l'étendue, il faut pouvoir comparer le lumineux Aṅkor Thom d'aujourd'hui au chaos qu'il était il y a treize ans. Sans doute le chaos a ses admirateurs, et il n'est pas impossible que quelques tenants attardés du romantisme germanique regrettent l'effet pittoresque que font les éboulis parmi les broussailles. Pour nous, fidèles à notre tradition latine, nous croyons que la beauté vraie, c'est la beauté intelligible et qu'aucun des prestiges de la matière aveugle n'égale en grandeur le spectacle de l'esprit humain s'évertuant à réaliser dans les choses l'idéal qu'il porte en lui. Or c'est là précisément ce que Commaille nous a montré. En dégageant ces antiques ruines de leur gangue, il nous a permis de comprendre la pensée des vieux âges, ses desseins, ses procédés, ses repentirs et les déconvenues de sa touchante inexpérience technique. Par là il a éclairé toute une face, et non certes la moindre, de l'art asiatique. N'était-il pas juste que ce vaillant pionnier eût son modeste tombeau en face du temple immortel ? Sans doute quand nous, qui l'avons connu et aimé, ne serons plus là pour parler de lui, les visiteurs de ces grandes ruines ne connaîtront pas en détail tout ce qu'ils lui doivent. Mais en lisant sur cette pierre le nom du « premier conservateur d'Aṅkor », ils sauront au moins que celui qui repose ici a fait jadis, pour leur joie, une œuvre utile et belle, et ils donneront un pieux souvenir à sa mémoire.

« Ainsi notre ami, enlevé trop tôt à notre affection par un abominable et stupide attentat, se survivra dans son œuvre. S'il est vrai que c'est à la durée de notre action et non au nombre des années que se mesure la plénitude de notre courte vie, nous

pouvons dire que celle de Commaille a été bien remplie. Aussi est-ce dans un sentiment de sereine acceptation que nous déposons aujourd'hui dans ce tombeau, pour les y garder pieusement, les restes mortels de celui qui fut vraiment l'âme d'Aṅkor et qui va y demeurer comme le bienveillant *genius loci*, protecteur et conseiller des vivants.

« Ces restes, vous venez de nous les remettre, Monsieur le Délégué, en les entourant d'honneurs, dont nous sommes profondément touchés. Je vous en remercie au nom de l'Ecole française d'Extrême-Orient. Je vous remercie tous, Messieurs, de votre présence sympathique et amicale à cette cérémonie. J'associe dans l'expression des mêmes sentiments les fonctionnaires cambodgiens ici présents et les humbles collaborateurs qui servirent naguère de leurs mains laborieuses la pensée du chef juste et bon dont le souvenir est encore vivant parmi eux.

« Je n'ai plus qu'un mot à ajouter. Nous sommes tous venus ici dans le dessein d'honorer la mémoire de Jean Commaille. Or le meilleur hommage que nous puissions lui rendre, celui assurément qu'il eût le plus souhaité, c'est de continuer la tâche qu'il avait si ardemment entreprise. Au nom de tous mes collaborateurs de l'Ecole française, je crois pouvoir vous assurer que nous n'y faillirons pas, et je compte sur vous pour nous y aider. »

Laos. — On a décidé de réparer le Vat Sisakhet de Vieṅ Čan afin de conserver au moins un bon spécimen de l'architecture religieuse du Laos. En même temps le cloître de cette pagode a semblé propre à être aménagé en musée archéologique laotien. Cette affectation impliquant l'élimination des bonzes installés dans le cloître, une nouvelle bonzerie a été construite en arrière de la pagode. Des gradins de maçonnerie ont été disposés dans le cloître, pour recevoir des buddhas de bronze, debout ou assis, de grandeurs variées, tout en respectant les files de buddhas en mortier doré qui constituaient la décoration caractéristique de ces galeries. Le vihāra lui-même a été nettoyé et débarrassé des objets hétéroclites qui l'encombraient. Ces travaux ont été exécutés sous la direction de M. Batteur, du 19 juin au 28 juillet 1920. A cette date, M. Batteur ayant dû se rendre à Aṅkor pour remplacer M. Marchal partant en congé, les autres travaux prévus ont été ajournés.

Grâce à l'obligeant concours qu'a bien voulu nous prêter M. Groslier, Directeur des Arts Cambodgiens, l'Ecole des Arts de Phnom-Penh a exécuté gratuitement les tympans et panneaux sculptés du cloître ainsi que les carreaux destinés aux murettes d'appui.

— Au Tran-ninh le C^{ne} Roux, a continué, a côté d'opérations militaires, les recherches commencées par l'Ecole et nous a fait tenir d'utiles renseignements photographiques et quelques pièces intéressantes pour le Musée.

France

La seconde session de la Fédération des Sociétés orientales s'est tenue à Paris les 6, 7 et 8 juillet 1920. Le travail avait été réparti entre deux sections : 1° Asie antérieure ; 2° Asie orientale. En outre, les questions d'intérêt général ont été traitées en deux séances plénières, l'une d'ouverture, l'autre de clôture. La séance plénière d'ouverture a eu lieu au Musée Guimet, les autres séances à l'Ecole des Langues orientales.

La Royal Asiatic Society avait délégué pour la représenter MM. F. E. Pargiter, vice-président, F. W. Thomas, secrétaire honoraire, R. Grant Brown, trésorier honoraire, J. D. Anderson et S. Langdon, membres du Conseil. Sir George Grierson, vice-président, délégué lui aussi, avait été retenu en Angleterre.

L'American Oriental Society était représentée par MM. A. T. Clay, R. Gottheil, Louis H. Gray et J. H. Woods.

Nous donnons ici les procès-verbaux des séances plénières et des séances de la seconde section (Asie Orientale).

Séance d'ouverture du 6 juillet 1920,

La séance est ouverte au Musée Guimet, à 3 heures, sous la présidence de M. Senart, président de la Société Asiatique.

M. le Président, après avoir rappelé les origines et le but de la Fédération, insiste sur la nécessité, d'autant plus grande que les temps sont plus difficiles, de l'union amicale entre orientalistes, réalisée l'année précédente par la réunion de Londres, qui a laissé de si bons souvenirs. Il salue les délégués anglais et américains, parmi lesquels on regrette de ne pas voir le professeur Lanman, qui s'excuse en des termes si cordiaux, Sir G. Grierson, retenu au dernier moment par un deuil, et tant d'autres. On regrette, de même, l'absence du professeur Guidi et de ses savants collègues de Rome, retenus par les examens de fin d'année. M. le Président donne ensuite quelques détails sur l'organisation de la session, et sur les travaux de la Commission du Dictionnaire bouddhique, composée de MM. Sylvain Lévi, Thomas et Woods, qui se réunira le lendemain.

M. Gottheil expose les avantages résultant de l'introduction de la linotypie dans la typographie orientale. Un premier essai, dont les résultats étaient probants, avait été tenté pour l'impression d'un texte syriaque dans le *Journal of the American Oriental Society* ; maintenant tous les journaux arabes de New York emploient des linotypes pouvant fonctionner de droite à gauche ou de gauche à droite.

M. le lieutenant de vaisseau Lartigue résume l'œuvre de la Mission Ségalen, dont il était membre : après avoir montré l'importance de ses travaux, il dit quelle perte a été pour l'archéologie chinoise la mort prématurée du docteur Ségalen, suivant de si près la perte irréparable d'Édouard Chavannes.

M. Goloubew fait connaître l'organisation et le classement, au Musée Guimet, d'une collection de 25.000 clichés photographiques relatifs à l'Egypte, à l'Inde et à l'Exrême-Orient. Les plus intéressants font l'objet de projections lumineuses, expliquées et commentées par MM. Moret, Goloubew, Pelliot et Lartigue.

La séance est levée à 5 heures.

Section de l'Asie Orientale.

Séance du 7 juillet (matin).

1. M. F. W. Thomas lit une note de Sir George Grierson sur l'état actuel de la publication du *Linguistic Survey of India*. Depuis la guerre, quatre volumes ont paru : il ne reste plus à publier que le volume concernant l'iranien, qui est sous presse ; un autre, concernant les parlers de tribus nomades ou criminelles, dont le manuscrit

est prêt ; enfin l'introduction générale, qui est en préparation, et en vue de laquelle Sir G. Grierson a rassemblé les résultats statistiques et prépare un vocabulaire comparatif tiré de l'ensemble des matériaux. De plus, une vaste collection de phonogrammes fournira un complément précieux au *Survey*. M. Thomas communique à l'assemblée, de la part de Sir G. Grierson : une brochure comprenant les résultats statistiques de l'enquête ; l'index des noms de langues et de dialectes ; un spécimen d'une page du vocabulaire comparatif, comprenant les formes du nom de la « main » en plus de 850 langues ou dialectes ; enfin, la dernière épreuve du volume consacré à l'iranien.

Sur la proposition de M. Sylvain Lévi, la section décide d'adresser à Sir George Grierson, outre les regrets qu'elle éprouve de son absence, ses félicitations pour l'œuvre poursuivie avec tant de persévérance et de succès.

2. M. Meillet met en lumière l'archaïsme des Gâthâs. L'état de la langue en est bien antérieur au vieux-perse de Darius ; du reste il n'y a dans les Gâthâs aucune allusion à un grand empire : Viśtaśpa n'a pas de place dans le monde achéménide. Au point de vue religieux, les Gâthâs témoignent d'une réaction contre le naturalisme et le ritualisme du type védique : ils contiennent une doctrine monothéiste, abstraite, morale, où la vie future occupe une place essentielle ; mais l'aspect de ces textes est fort différent de l'ensemble où ils ont été incorporés : l'Avesta récent témoigne d'une religion devenue officielle, et les textes en sont d'un intérêt bien inférieur à celui des Gâthâs. M F. Cumont pose une question au sujet de la personnalité de Zoroastre. M. Thomas cherche à situer le zoroastrisme dans l'ensemble du monde iranien, et par rapport au monde sémitique ; à ce propos M. Sylvain Lévi signale que les grands faits de l'histoire du bouddhisme paraissent s'expliquer par des influences iraniennes et, à travers celles-ci, par des influences sémitiques.

3. M. Cœdès étudie une inscription inédite qui éclaire les origines de la dynastie de Sukhodaya : Indrāditya, fondateur de la dynastie, est un prince thai, sacré roi par un autre prince qui lui confère le titre que lui-même avait reçu du roi du Cambodge. Cet acte est en fait la déclaration d'indépendance de la principauté de Sukhodaya à l'égard de son ancien suzerain.

Séance du 7 juillet (après-midi).

1. M. Pelliot étudie un vocabulaire mongol recueilli dans la Perse du Nord-Est par un grammairien arabe dans la première moitié du XIVe siècle, qui a été publié d'après des manuscrits de Londres ; il y en avait un à Paris, qui n'a pas encore été retrouvé, et dont s'est servi en 1664 Melchissédec Thévenot. M. Pelliot signale aussi l'existence à Pékin d'une demi-douzaine de manuscrits d'un vocabulaire sino-mongol de la même époque, avec des transcriptions phonétiques du mongol en chinois. Ces documents fournissent un grand nombre de mots disparus depuis, et servent à élucider certaines questions de phonétique historique dont M. Pelliot donne des exemples. Observations de MM. Boyer et Meillet.

2. Miss Hull donne lecture de quelques passages d'un mémoire de M. Longworth Dames sur les Portugais et les Turcs dans l'Océan Indien au XVIe siècle. A propos de ce mémoire, qui résume les informations tirées principalement des sources portugaises, M. Ferrand rappelle les travaux antérieurs de M. Longworth Dames et son

excellente édition du livre de Duarte Barbosa en cours de publication par les soins de la Hakluyt Society.

3. M. ARCHAMBAULT lit une note sur le sphinx, le dragon et la colombe d'après les monuments de la Nouvelle-Calédonie ; il espère prouver, dans un ouvrage en préparation, l'influence égyptienne sur la civilisation de l'île ; il communique à l'assemblée un grand nombre de reproductions de symboles et de figures tirées des inscriptions de Nouvelle-Calédonie.

4. M. Grant BROWN étudie, en les illustrant à l'aide de projections, les éléments préboudhiques dans la vie religieuse des Birmans : culte des Nats, des arbres, sacrifices humains, etc..

Séance du 8 juillet (matin).

1. M. THOMAS lit une note de M. BLAGDEN sur les études malaises, où celui-ci met en lumière l'œuvre accomplie, dans les quinze dernières années, par les malaïsants anglais, notamment par MM. Wilkinson et Winstedt, et insiste sur les secours qu'on peut trouver dans la péninsule pour développer ces études. — M. FERRAND fait observer que, dans cet utile résumé, M. BLAGDEN a cependant omis son œuvre personnelle, qui est considérable ; il rappelle la place que tiennent les études malaises dans l'ensemble de l'histoire maritime de l'Océan Indien et de la mer de Chine occidentale, où les publications portugaises — tant celles de l'Académie des Sciences de Lisbonne que de M. Joaquim Bensaude — sont au premier rang. Sur la proposition de M. Ferrand, la section décide d'adresser à l'Académie de Lisbonne et à M. J. Bensaude ses félicitations pour leurs travaux.

2. M. MASSON-OURSEL distingue les significations qu'a prises aux différentes époques le mot *dharma*, qui désigne tout ce qui a été conçu comme un système stable par la pensée indienne. En premier lieu le *dharman* védique, actif, s'opposant au *karman* et au *brahman* ; plus tard le *dharma* présente un sens passif dont les nuances varient dans les Upaniṣads et aux diverses périodes du bouddhisme ; enfin le brahmanisme médiéval ne fait aucun usage de ce mot, incompatible avec les notions fondamentales qui le caractérisent. — M. THOMAS pense que l'usage philosophique du mot *dharma* doit reposer sur un mot usuel désignant une « manière d'être ou d'agir » capable des deux sens, actif et passif. — M. WOODS ajoute quelques éclaircissements sur l'histoire du mot parmi les notions philosophiques.

3. M. J. BLOCH lit un mémoire de M. MORSE sur les subrécargues dans le commerce de la Chine vers 1700. Dans les ports où les commerçants d'Europe n'avaient pas de correspondants, où il n'y avait pas de banque, le rôle du subrécargue était fort important et exigeait autant de talents diplomatiques que de compétence commerciale. Il exigeait en outre une honnêteté incorruptible. Or leurs salaires étaient ridiculement peu en rapport avec ces qualités. M. Morse montre les concessions de plus en plus grandes faites par les Compagnies en vue de compléter ces salaires, tandis qu'elles cherchaient, au contraire, à réduire les profits personnels des officiers de navigation ; les subrécargues étaient en particulier autorisés à un commerce particulier qui leur permettait, vers 1720, de quadrupler leur mise initiale. Les subrécargues pouvaient se réunir en un conseil une fois débarqués en Chine : et c'est leur groupe qui est à l'origine, d'abord

du Comité de Canton (1778-1834) qui a compris les plus beaux représentants du monde commercial anglais ; et plus tard, des princes-marchands de Chine du XIXe siècle.

4. M. FERRAND communique à la section sa traduction du passage du *Tārīh* de Ya'kūbī sur les rois de la Chine. Le texte arabe peu connu, qui a été rédigé vers le milieu du IXe siècle, a été utilisé par l'auteur de l'*Abrégé des Merveilles* vers l'an 1000, par 'Abd al-Bari à la fin du XIe siècle, etc. Si les noms des rois de la Chine mentionnés par Ya'kūbī ne peuvent pas encore être identifiés, les graphies arabes étant toutes fautives, ce texte contient cependant une indication précieuse : l'inauguration de relations maritimes entre la Chine et l'Asie antérieure (Babylonie et Orient byzantin) sous le règne du roi Harābāt (var. de Mas'ūdī Ḥarātan), qui vivait longtemps avant l'hégire. Peut-être faut-il reconnaître là une allusion au voyage d'ambassadeurs chinois dans l'Océan Indien au IIe siècle avant notre ère, sous l'empereur Wou (140-86), mentionné par le *Ts'ien Han chou* de Pan Kou, texte qui a été récemment découvert et mis en lumière par M. Pelliot.

Séance plénière du 8 juillet 1920.

La séance est ouverte à 4 heures, sous la présidence de M. SENART.

M. le Président donne la parole à M. Sylvain LÉVI, pour la lecture du rapport qu'il a rédigé au nom de la Commission du Dictionnaire bouddhique (voir *infra*) ; il fait ensuite quelques observations sur la nature et la méthode du travail, son importance et la nécessité d'arriver à de promptes réalisations. Après un échange de vues entre M. le PRÉSIDENT et M. LÉVI, les conclusions de ce rapport sont approuvées.

M. le PRÉSIDENT recommande aux membres présents de rechercher quelle serait, pour la prochaine session, la date la plus favorable, afin de concilier dans la mesure du possible, les commodités des délégués des différents pays.

M. CLAY fait un exposé des fouilles archéologiques en Palestine. Il termine en exprimant le vœu que la prochaine session se tienne en Amérique.

M. le PRÉSIDENT remercie cordialement M. Clay. Il se fera l'interprète de sa suggestion près des bureaux de Londres et de Rome ; il regrette que le voyage menace, dans les circonstances actuelles, d'être difficile pour beaucoup de nos confrères ; il le regrette d'autant plus que les relations avec les orientalistes américains sont empreintes d'une cordialité dont témoigne, entre autres, un câblogramme de M. LANMAN, reçu le matin même. Il espère qu'en 1922 Paris bénéficiera d'un tour de faveur, en raison du centenaire de la Société Asiatique. Il termine en exprimant la profonde satisfaction que lui laissent et que, il l'espère, laissent à tous l'activité et les travaux de la session.

La séance est levée à 5 heures.

ANNEXES

RAPPORT DE M. SYLVAIN LÉVI AU NOM DE LA COMMISSION DU DICTIONNAIRE BOUDDHIQUE.

La Commission qui avait été chargée, à la session de Londres en septembre 1919, de procéder aux études préliminaires en vue de préparer l'élaboration d'un dictionnaire du Bouddhisme, a été saisie au cours de la présente année d'un projet soumis

par M. Takakusu, professeur à l'Université de Tōkyō. Ce projet vise la refonte du *Catalogue of the chinese Tripiṭaka* publié par Bunyiu Nanjio à Oxford en 1882, afin de mettre ce précieux ouvrage au courant des progrès de la science.

La Commission a étudié le principe de ce projet; elle l'a approuvé, et, sur les bases indiquées par M. Takakusu, elle propose à la Fédération d'adopter dans ses grandes lignes le programme suivant :

Le nouveau catalogue, au lieu de s'en tenir à la collection des Ming, que M. Nanjio avait seule à sa disposition, donnera le dépouillement intégral de la collection coréenne éditée à Tōkyō, et aussi du 1er supplément au *Tripiṭaka* (*Siu san-tsang* 1re partie) édité à Kyōto.

Les ouvrages qui constituent en eux-mêmes des collections de pièces juxtaposées, comme par exemple le recueil de l'*Avataṃsaka*, seront l'objet d'un dépouillement analytique qui en indiquera les éléments de composition. Les tables des chapitres qui accompagnent un grand nombre d'ouvrages et qui en présentent comme l'analyse en raccourci seront intégralement reproduites.

Les textes correspondant aux ouvrages chinois, en sanscrit, en pāli, en tibétain, seront indiqués avec des références précises ; on ne se contentera pas de marquer l'identité des titres ; l'identité du contenu sera également contrôlée dans ses traits essentiels, sans entrer toutefois dans le problème des recensions diverses.

A propos de chacun des textes catalogués, on indiquera les travaux principaux dont il aura été l'objet, soit dans son original (sanscrit, pāli, etc.), soit dans ses versions (tibétain, chinois, langues sérindiennes, etc.) : éditions, traductions (intégrales ou partielles), notices. Les principaux travaux d'exégèse ou de critique publiés au Japon se trouveront, par là, signalés aux chercheurs de l'Occident, condamnés jusqu'ici à les ignorer presque tous.

Les notices consacrées aux traducteurs dans l'appendice 11 de Nanjio seront complétées de même par les nombreuses informations publiées depuis, et dont beaucoup sont dues, en particulier, à Edouard Chavannes. La mémoire de ce grand sinologue sera ainsi attachée à cette œuvre où sa collaboration aurait été si précieuse.

L'équipe japonaise, sous la direction de M. Takakusu et de M. Anesaki, se chargs de la première élaboration, du travail de catalogue proprement dit. Nos collègues japonais transmettront à la commission des copies du travail par tranches successives ; ces copies seront communiquées par les soins de la Commission aux collaborateurs occidentaux, qui s'occuperont de les réviser et de les compléter, spécialement au point de vue des références bibliographiques et des identifications de textes.

En cas de litige sur des points contestés, la Commission sera appelée à prononcer ; elle seule sera responsable de la rédaction définitive.

Les frais de préparation et de publication seront supportés en commun par les organisations fédérées, en totalisant les ressources recueillies spécialement pour ce travail.

L'ouvrage portera le titre suivant : « Publications de la Fédération des Sociétés orientales. Catalogue du Tripiṭaka chinois, publié sous la direction de M. Takakusu. »

Il sera rédigé en anglais.

La Commission est chargée d'assurer l'exécution typographique des travaux dans les conditions les plus avantageuses.

Le format sera identique au format du Catalogue de Nanjio.

Une introduction générale, signée par la Commission, sera placée en tête du volume ; elle expliquera la méthode suivie et la part due à chacun des collaborateurs.

Il est bien entendu que ce travail ne se substitue pas au Dictionnaire lui-même ; ce n'est qu'une des étapes du plan d'ensemble envisagé par la Commission pour procéder graduellement à la réalisation de la tâche qui lui a été confiée.

Rapport de la commission des transcriptions.

La Commission qui avait été désignée à la session de 1919, à Londres, pour étudier la transcription indo-chinoise et des tons, a tenu une réunion où les résolutions suivantes ont été adoptées :

1° Pour le Dictionnaire bouddhique, la transcription du chinois devra suivre l'usage adopté couramment dans le pays dont la langue sera employée pour la rédaction du Dictionnaire ;

2° Le Comité donne son approbation cordiale au système de représentation des tons exposé par Sir George Grierson dans un article qui a été communiqué en manuscrit à la Commission (et publié ultérieurement dans le *Journal of the Royal Asiatic Society*, octobre 1920).

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

1er mars 1920.

ARRÊTÉ NOMMANT DES CORRESPONDANTS-DÉLÉGUÉS ET DES CORRESPONDANTS DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'EXTRÊME-ORIENT (*Journal Officiel de l'Indochine*, 6 mars 1920, p. 474).

Le Gouverneur Général de l'Indochine,

Vu les décrets du 20 octobre 1911, portant fixation des pouvoirs du Gouverneur général et organisation financière et administrative de l'Indochine;

Vu le décret du 26 février 1901, portant organisation de l'Ecole française d'Extrême-Orient;

Vu l'arrêté du 10 mars 1902 instituant des correspondants et des correspondants-délégués de l'Ecole française d'Extrême-Orient, modifié par l'arrêté du 2 février 1905;

Vu les arrêtés du 14 mars et du 27 avril 1910, du 28 mai 1912, du 6 avril 1916 et du 4 novembre 1918;

Sur la proposition du Directeur p. i. de l'Ecole française d'Extrême-Orient;

ARRÊTE :

Art. 1. — Sont nommés Correspondants-délégués de l'Ecole française d'Extrême-Orient pour une période de trois ans :

MM. DURAND (E. N.), missionnaire en Annam ;
GROSLIER (George), directeur de l'Ecole des Arts cambodgiens ;
MASPERO (Georges), administrateur de 1re classe des Services civils ;
SALLET (Albert), médecin-major des Troupes coloniales.

Art. 2. — Sont nommés Correspondants de l'Ecole française d'Extrême-Orient pour une période de trois ans :

MM. BEAUVAIS (J.), consul de France ;
BONIFACY (A.), lieutenant-colonel d'Infanterie coloniale en retraite ;
BOUILLARD (G.), ingénieur-conseil des chemins de fer chinois à Pékin ;
CHÉON (A.), administrateur des Services civils en retraite ;
CŒDÈS (G.), directeur de la Bibliothèque Vajiranāṇa à Bangkok ;
DAMRONG RACHANUPHAP (S. A. N. le prince), ministre de S. M. le Roi de Siam ;
DELOUSTAL (R.), professeur à l'Ecole des Langues Orientales vivantes ;
DUROISELLE (Ch.), directeur-adjoint du Service archéologique de Birmanie ;

MM. EBERHARDT (Ph.), docteur ès-sciences, directeur de l'Ecole supérieure d'Agriculture et de Sylviculture ;
KEMLIN (J. E.), missionnaire en Annam ;
LA VALLÉE POUSSIN (L. de), professeur à l'Université de Gand ;
LUNET DE LAJONQUIÈRE (E.), commandant d'Infanterie coloniale en retraite ;
MEILLIER (H.), administrateur des Services civils au Tonkin ;
ORBAND (H.), administrateur des Services civils en Annam ;
DE PIREY (Henri), missionnaire en Annam ;
PETITHUGUENIN (P.), conseiller du Gouvernement siamois ;
VOGEL (J. Ph.), professeur à l'Université de Leide.

Art. 3. — Le Directeur de l'Ecole française d'Extrême-Orient est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hanoi, le 1er mars 1920.

Par délégation :

Le Secrétaire Général du Gouvernement général de l'Indochine.

MONGUILLOT

3 avril 1920.

DÉCRET CONFÉRANT LA PERSONNALITÉ CIVILE A L'ECOLE FRANÇAISE D'EXTRÊME-ORIENT (promulgué en Indochine le 1er décembre 1920). (*Journal Officiel de la République Française*, 23 avril 1920, p. 6301 ; *Journal Officiel de l'Indochine*, 4 décembre 1920, p. 2254).

RAPPORT

Au Président de la République Française.

Paris, le 3 avril 1920.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation un projet de décret accordant la personnalité civile à l'Ecole française d'Extrême-Orient.

Cette institution, qui a déjà plus de vingt années d'existence, a justifié amplement, par les services qu'elle a rendus, les espérances qu'on avait fondées sur elle. D'autre part, son organisation peut être considérée aujourd'hui comme définitivement fixée.

Il m'a donc paru, d'accord avec l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et avec le Gouverneur Général de l'Indochine, que le moment était venu de conférer à cette institution le régime plus libéral dont l'Ecole française du Caire bénéficie depuis l'année 1898.

Si vous approuvez cette manière de voir, je vous prie de vouloir bien revêtir de votre signature le projet de décret ci-joint.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect.

Le Ministre des Colonies,

A. SARRAUT

Le Président de la République française,

Sur le rapport du Ministre des Colonies,

Vu l'article 126 de la loi de finances du 13 juillet 1911 ;

Vu le décret du 31 mai 1862 portant règlement général de la comptabilité publique ;

Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies ;

Vu le décret du 20 octobre 1911, portant fixation des pouvoirs du Gouverneur général et organisation administrative et financière de l'Indochine,

Vu le décret du 26 février 1901 instituant l'Ecole française d'Extrême-Orient,

Vu le décret du 5 mai 1898, modifié par le décret du 6 décembre 1905, créant une Caisse locale de retraites en Indochine,

DÉCRÈTE :

TITRE Ier

ORGANISATION. — PERSONNEL.

Art. 1er. — L'Ecole française d'Extrême-Orient est placée sous l'autorité immédiate du Gouverneur général de l'Indochine et sous le contrôle scientifique de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de l'Institut de France.

Art. 2. — Elle a pour objet :

1° de travailler à l'exploration archéologique et philologique de la péninsule indochinoise, de favoriser par tous les moyens la connaissance de son histoire, de ses monuments, de ses idiomes ;

2° d'assurer la conservation et l'entretien des monuments historiques de l'Indochine française ;

3° de contribuer à l'étude érudite des régions et des civilisations voisines (Inde, Insulinde, Chine, Japon, etc.)

Art. 3. — Elle est érigée, à partir du 1er janvier 1921, en établissement public doté de la personnalité civile.

Art. 4. — Le personnel de l'Ecole comprend :

A. — Personnel européen :

1° Un directeur ;

2° Des membres permanents ;

3° Des membres temporaires ;
4° Des agents.

B. — Personnel asiatique :

1° Des secrétaires et lettrés indigènes ;
2° Des lettrés ou répétiteurs asiatiques ;
3° Des gens de service (plantons, gardiens, jardiniers, coolies, etc.).

Art. 5. — Les traitements et le classement du personnel de l'Ecole sont fixés par arrêtés du Gouverneur général. Le traitement des membres engagés par contrat d'une durée limitée est fixé par ce contrat.

Art. 6. — Nul ne peut être nommé membre permanent ou membre temporaire, s'il n'a été au préalable l'objet d'une présentation de la part de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Cette présentation est également requise pour toute prorogation de mandat ou de terme de séjour.

Toutefois, elle n'est pas nécessaire pour l'attribution à un membre de l'Ecole de l'intérim de fonctions dont le titulaire est momentanément absent de la colonie ou hors d'état de les exercer.

Art. 7. — Le Directeur de l'Ecole est nommé par décret : tous les autres membres du personnel européen sont nommés par arrêté du Gouverneur général.

Les prorogations du terme de séjour des membres temporaires et les promotions des membres permanents sont accordées dans la même forme et par la même autorité.

Art. 8. — Le Directeur est nommé pour six ans ; son mandat est renouvelable.

Il est chargé :

1° d'accomplir tous les actes d'administration nécessaires au fonctionnement de l'Ecole ;

2° de présider et de prendre part lui-même aux recherches qui font l'objet de l'institution ;

3° de diriger les publications et les autres services de l'Ecole, notamment les bibliothèques, musées ou sections de musée placés sous son autorité ou son contrôle ;

4° de proposer au Gouverneur général le classement et le déclassement des monuments historiques ainsi que les mesures destinées à en assurer la conservation ; de prescrire et de surveiller l'exécution des travaux de dégagement, réparation, fouilles, etc., et de statuer sur le transfèrement aux musées des pièces détachées.

Il peut faire, sans autorisation spéciale, tous voyages d'inspection ou d'études à l'intérieur de la colonie ; ses voyages à l'étranger doivent être autorisés par le Gouverneur général.

Art. 9. — Les pouvoirs du Directeur, en ce qui concerne les monuments, recherches et collections archéologiques, peuvent être, sur sa proposition, délégués, par arrêté du Gouverneur général, à un membre permanent qui reçoit le titre de chef du Service archéologique et qui a droit, en cette qualité, à une indemnité spéciale attachée à la fonction.

Art. 10. — Les membres de l'Ecole peuvent être chargés par le Directeur de fonctions spéciales telles que : inspecteurs du Service archéologique, conservateur du groupe d'Angkor, secrétaire, bibliothécaire, professeurs, comptable, etc.

Art. 11. — Les fonctions de membres permanents peuvent être remplies par des personnes préalablement agréées par l'Académie et engagées par contrat pour une durée limitée. Ces contrats sont passés avec l'engagé par le Directeur et ne sont valables qu'après l'approbation du Gouverneur général.

Art. 12. — Les membres temporaires sont nommés pour un an. Ce terme peut être prorogé d'année en année sur la proposition du Directeur et l'avis conforme de l'Académie.

Art. 13. — Les membres permanents ou temporaires doivent, tout en poursuivant leurs travaux personnels, coopérer à l'objet spécial de l'Ecole.

Ils peuvent être chargés de missions d'études, soit en Indochine, soit dans les autres pays d'Extrême-Orient, Inde, Chine ou autre, selon l'objet particulier de leurs recherches.

Art. 14. — Les membres permanents, qui remplissent par ailleurs les conditions exigées, seront admis de droit à bénéficier des dispositions du décret du 5 mai 1898 et des autres textes relatifs à la Caisse locale de retraites en Indochine.

Il en sera de même des autres membres de l'Ecole qui antérieurement à leur nomination, étaient déjà tributaires de la Caisse locale de retraites.

Les membres temporaires nommés membres permanents auront la faculté de bénéficier de ces mesures du jour de leur entrée à l'Ecole comme membres temporaires, à condition de verser à la Caisse locale de retraites, dans la première année de leurs nouvelles fonctions, les sommes qui auraient dû être retenues sur leur indemnité considérée comme un traitement.

Art. 15. — Chaque année le Directeur adresse au Gouverneur général un rapport détaillé sur les travaux de l'Ecole, ses publications en cours ou projetées, l'activité de ses membres et généralement sur tout ce qui intéresse les résultats et les progrès scientifiques de l'institution. Ce rapport est comuniqué à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres par l'intermédiaire des Ministres des Colonies et de l'Instruction publique.

L'Académie correspond directement avec le directeur toutes les fois qu'elle le juge utile, pour tout ce qui concerne la marche des travaux de l'Ecole.

TITRE II

Immeubles. — Budget. — Recettes et dépenses. — Comptes.

Art. 16. — Il sera fait remise à l'Ecole française d'Extrême-Orient, au 1er janvier 1921, des terrains et immeubles occupés par cette institution et du matériel dont elle aura la jouissance.

Ces immeubles et ce matériel feront l'objet, au moment de la remise, d'un état des lieux et d'un inventaire détaillés.

Art. 17. — Les recettes de l'Ecole française d'Extrême-Orient comprennent :

1° la subvention annuelle du budget général de l'Indochine ;

2° les subventions éventuelles des autres budgets ;

3° le produit de la vente des publications ;

4° les revenus des valeurs appartenant à l'institution ;

5° les dons et legs, et toutes autres recettes accidentelles et extraordinaires.

Art. 18. — Les dépenses comprennent :

1° les traitements, indemnités et gages du personnel ;

2° les frais de transport, de missions et de fouilles ;

3° les dépenses des bibliothèques et des musées ;

4° les dépenses diverses d'entretien des immeubles, d'installation et de matériel ;

5° les frais d'impression du Bulletin et des autres publications ;

6° les dépenses extraordinaires et imprévues.

Art. 19. — Le montant de la subvention annuelle du budget général de l'Indochine prévu à l'article 17 est fixé pour une période de cinq ans par arrêté du Gouverneur général soumis à l'approbation du Ministre des Colonies.

Cette subvention fixe n'est point exclusive des subventions supplémentaires, que le Gouvernement général de l'Indochine peut décider d'accorder à l'Ecole française d'Extrême-Orient en vue de l'exécution de travaux particuliers.

Art. 20. — Le budget de l'Ecole française d'Extrême-Orient établi par articles, est préparé par le Directeur et soumis avant le 1er décembre de chaque année à l'approbation du Gouverneur général en commission permanente du Conseil de Gouvernement.

Dans le mois qui suit la clôture de chaque exercice, un budget additionnel, comprenant les sommes à reporter en recettes et en dépenses à l'exercice en cours, est préparé et approuvé dans la même forme.

Les augmentations et les virements de crédits reconnus nécessaires en cours d'exercice doivent être autorisés par le Gouverneur général. Toutefois les virements de crédits ne peuvent avoir pour effet de modifier l'emploi d'une ressource ayant une affectation spéciale.

Art. 21. — Le Directeur émet les titres de perception des recettes : il engage et ordonnance les dépenses.

Il fixe le prix et les conditions de vente des publications. Il procède aux adjudications, passe les marchés et les baux, contracte les emprunts, opère les acquisitions et les aliénations d'immeubles et de valeurs, et accepte les libéralités faites à l'institution dans les conditions fixées par l'arrêté du Gouverneur général prévu à l'article 27 du présent décret.

Art. 23. — Le Trésorier général de l'Indochine est constitué comptable de l'Ecole française d'Extrême-Orient, dans les conditions fixées par le décret du 30 décembre 1912 et les règlements sur la comptabilité publique.

Art. 23. — La subvention du budget général est ordonnancée par le Gouverneur général au nom du Trésorier général de l'Indochine qui en fait recette au compte ouvert dans ses écritures à l'Ecole française d'Extrême-Orient.

Art. 24. — Le boni de l'exercice au-dessus de 5.000 piastres doit être employé en achat de rentes sur l'Etat ou de valeurs de la colonie garanties par l'Etat ; il en est de même du capital des legs et donations, lorsqu'il n'en a pas été disposé autrement. Les titres sont nominatifs et mentionnent, s'il y a lieu, leur affectation spéciale.

Art. 25. — Le Directeur dresse pour chaque exercice un compte administratif des recettes et des dépenses de l'établissement, qui est envoyé en double exemplaire au Gouverneur général et soumis à son approbation en commission permanente du Conseil de Gouvernement.

Il procède chaque année, au 31 décembre, en présence du secrétaire-bibliothécaire et du comptable, au recolement du mobilier, de la bibliothèque et des collections. Il dresse procès-verbal de cette vérification en double exemplaire : l'un reste déposé à l'Ecole et l'autre est adressé pour approbation au Gouverneur général.

Art. 26. — Le Trésorier général de l'Indochine, comptable du budget de l'Ecole française d'Extrême-Orient, rend compte par gestion et par exercice, des recettes et des dépenses qu'il a effectuées pour cet établissement.

Ces comptes sont jugés et apurés par la Cour des Comptes. Ils sont soumis, le 1er septembre au plus tard, au visa du Gouverneur général, qui les transmet à la Cour des Comptes avec une expédition du compte administratif du Directeur.

Art. 27. — Un arrêté du Gouverneur général de l'Indochine, soumis à l'approbation du Ministre des Colonies, déterminera, conformément aux dispositions du décret du 30 décembre 1912, les mesures de comptabilité nécessaires à l'exécution du présent décret.

Art. 28. — Sont abrogées toutes les dispositions des décrets et arrêtés antérieurs contraires à celles du présent décret.

Art. 29. — Les Ministres des Colonies et de l'Instruction publique sont chargés de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 3 avril 1920.

P. DESCHANEL

Par le Président de la République :

Le Ministre des Colonies,

A. SARRAUT

8 mai 1920.

Arrêté chargeant M. Noël PERI d'une mission d'études en Corée et au Japon, et M. Léonard AUROUSSEAU des fonctions de secrétaire-bibliothécaire en l'absence de M. Peri (*J. O.*, 12 mai 1920, p. 855).

25 juin 1920.

DÉCRET NOMMANT M. LOUIS FINOT DIRECTEUR DE L'ECOLE FRANÇAISE D'EXTRÊME-ORIENT (*J. O. R. F.*, 8 juillet 1920, p. 9609.)

Le Président de la République française,

Sur la proposition du Ministre des Colonies ;
Vu la présentation par le Gouverneur Général de l'Indochine et l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ;

Décrète :

M. FINOT (Louis), professeur au Collège de France, est nommé directeur de l'Ecole française d'Extrême-Orient pour une période de six années à compter de la veille de son embarquement.

Fait à la Monteillerie, le 25 juin 1920.

P. DESCHANEL

Par le Président de la République :

Le Ministre des Colonies,

A. SARRAUT.

24 juillet 1920.

Arrêté accordant à M. Henri MARCHAL, conservateur d'Angkor, un congé administratif de 12 mois (*J. O.*, 24 juillet 1920, p. 1315).

4 août 1920.

RAPPORT AU CONSEIL DE GOUVERNEMENT SUR LA SITUATION ET LES TRAVAUX DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'EXTRÊME-ORIENT PENDANT L'ANNÉE 1919-1920.

L'année 1920 marquera pour l'Ecole Française d'Extrême-Orient un moment important de son développement. Un décret du 3 avril 1920, paru à l'Officiel le 23 du même mois, lui attribue la personnalité civile, avec l'autonomie financière. Cette attribution, sans modifier en quoi que ce soit son organisation scientifique, lui donnera le moyen d'employer plus utilement les crédits mis à sa disposition par l'Indochine et lui permettra de les augmenter à l'occasion des libéralités de ceux, toujours plus nombreux, qui s'intéressent à son œuvre. En outre ce décret consacre le principe de l'organisation d'un service archéologique réel, comportant un personnel européen et indigène susceptible de rendre possibles la conservation et la surveillance des bâtiments et des vestiges dignes d'être classés comme monuments historiques : en dehors du seul groupe d'Angkor, doté d'un conservateur, cette œuvre considérable devait jusqu'à ce jour être assurée par une seule personne, et dans ces conditions était à peu près irréalisable.

Les arrêtés réorganisant l'Ecole sous les directives de ce décret et fixant l'allocation annuelle pour une première période de 5 ans (1921-1925) n'ont pas encore été pris, mais sont à l'étude.

Personnel. — Le personnel de l'Ecole est resté au cours de cette année encore très insuffisant en nombre. M. MAITRE, directeur, a été retenu en France jusqu'au dernier jour de son mandat qui expirait le 10 janvier 1920. M. L. FINOT, ancien directeur, désigné de nouveau à ces fonctions par décret du 8 juillet 1920, n'a pu encore rejoindre la colonie. L'intérim a continué à être exercé pendant cette période par M. H. PARMENTIER, chef du Service archéologique de l'Ecole, mais au détriment de ses propres fonctions. M. PERI, secrétaire-bibliothécaire, a dû être chargé d'une mission au Japon, et a quitté Hanoi le 18 mai 1920. Le secrétariat est assuré en son absence par M. AUROUSSEAU, rentré en Indochine le 12 avril 1920. M. H. MASPERO, professeur de chinois à l'Ecole, a été nommé professeur au Collège de France le 30 décembre 1919. M. H. MARCHAL a été titularisé comme conservateur du groupe d'Angkor par arrêté du 28 novembre 1919. M. BATTEUR, inspecteur des bâtiments civils détaché au Service archéologique par arrêté du 24 mars 1919, n'a pu rejoindre la colonie que le 1er février 1920. M. AUCOURT qui avait précédemment suppléé M. Peri et M. Maspero dans leurs fonctions respectives, est parti en congé en France le 4 février 1920.

Le nombre régulier des pensionnaires de l'Ecole n'a pu même être atteint et n'est encore que de deux. MM. L. CADIÈRE, R. GERMAIN et P. DEMIÉVILLE, ont été nommés respectivement par arrêtés du 28 octobre 1918, du 12 avril et du 31 décembre 1919 ; mais M. Germain a donné sa démission. M. Demiéville est arrivé à Hanoi le 28 février 1920.

Travaux. — M. H. PARMENTIER, chef du Service archéologique, directeur *p. i.*, a dû avancer la date de son inspection des travaux d'Angkor en raison de la réunion

en septembre 1919 de la Commission des Antiquités historiques et archéologiques du Cambodge. Il a profité de ce voyage pour faire une nouvelle enquête archéologique en Cochinchine. Il a publié dans le *Bulletin* le catalogue du Musée cham de Tourane et divers comptes-rendus.

M. N. Peri a exercé pendant la plus grande partie de cette période ses fonctions multiples de secrétaire-bibliothécaire-comptable qu'il a pu interrompre un instant en décembre 1919 pour aller reconnaître avec M. H. Maspero de curieux vestiges découverts dans la région de Thanh-hoa et diriger la fouille d'un tombeau ruiné mieux conservé que les autres. Il est parti en mission au Japon au milieu de mai 1920, après avoir donné dans le *Bulletin* plusieurs comptes-rendus et la suite de ses traductions de nô.

M. H. Maspero, revenant de France, est débarqué à Saigon le 17 juillet 1919 et est remonté par l'Annam, effectuant diverses recherches linguistiques et archéologiques, notamment dans la provice de Kontum ; par malheur les fièvres l'y ont retenu assez longtemps et ne lui ont permis de rejoindre Hanoi que le 5 novembre 1919, pour présider la seconde session de la Commission d'examens de langues orientales. Il a accompagné M. Peri dans les recherches faites au Thanh-hoa. Il a publié diverses notes et comptes-rendus dans le *Bulletin* et a préparé un important article sur le dialecte de Tch'ang-ngan. Il a continué ses études sur la société et la religion des Tai du Haut Tonkin et pousse activement l'établissement du catalogue de la bibliothèque chinoise. Sa désignation le 30 décembre 1919 à la succession de Chavannes au Collège de France dans la chaire de langues et littératures chinoise et tartares-mandchoues, flatteuse pour l'Ecole, la prive par contre d'un de ses membres les plus distingués.

M. L. Aurousseau, revenu de Sibérie en France pour y être démobilisé (21 avril 1919), y est resté en congé jusqu'en mars 1920. Il a profité de ce temps pour étudier les divers documents originaux conservés à Paris sur l'histoire du peuple, de la langue et de l'écriture jučen. Au cours de ce séjour en France, il a posé sa candidature à la succession de Chavannes, candidature qui a été suivie d'une présentation en deuxième ligne, à l'unanimité, tant par l'assemblée des professeurs du Collège de France que par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Rentré à Hanoi le 12 avril 1920, M. Aurousseau a été chargé pendant l'absence de M. Peri des fonctions de secrétaire. Il continue en même temps à réunir les documents qui lui permettront de remplir prochainement la mission en Mandchourie qui lui a été confiée par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, mission à laquelle l'Ecole française ne peut manquer de s'intéresser.

M. H. Marchal, conservateur *p. i.*, puis en titre, du groupe d'Angkor, a continué la remise en état des abords d'Angkor Vat et a commencé le dégagement du Pràsàt Takeo et des temples de Ta Prohm et de Bantāy Kedei. Il a rédigé pour le Bulletin un important article sur un des rares édifices bouddhiques d'Angkor, le Prah Palilay. Il se dispose à aller prendre un congé en France après un séjour colonial de sept ans, dont quatre passés sous le climat déprimant d'Angkor.

M. Batteur, inspecteur des Bâtiments civils, détaché au Service archéologique de l'Ecole, est arrivé à Hanoi au début de 1920. Il s'est occupé de la première enquête archéologique d'ensemble sur les pagodes annamites, puis est allé à Vieng Chan préparer la consolidation du V. Sisaket et l'installation du petit musée qui doit y rassembler, sans y interrompre le culte, les images religieuses laotiennes, éparses dans le

pays, afin d'arrêter l'exode des plus intéressantes, opérations qu'il sera obligé d'interrompre pour aller assurer l'intérim de la conervation d'Angkor.

M. AUCOURT, professeur, détaché à l'Ecole a continué sa collaboration aux travaux de celle-ci et spécialement à ceux du secrétariat pendant la fin de l'année 1919 ; il est rentré en France au début de 1920.

M. L. CADIÈRE, pensionnaire, est venu à l'occasion des examens de langues orientales prendre part aux études de l'Ecole et aux recherches sur l'art annamite, dont il a contribué à augmenter la section au Musée. Il a donné dans le Bulletin la seconde partie de son remarquable travail sur les croyances religieuses des Annamites des environs de Huê, traitant de celles qui se rapportent aux pierres.

M. P. DEMIÉVILLE, dès son arrivée au Tonkin en février 1920, s'est mis à l'examen des nombreux matériaux que fournit notre bibliothèque pour la préparation des recherches qu'il se propose de faire en Chine l'année prochaine. Il a commencé de préparer une étude sur la société et le monde littéraire au temps de l'empereur Ming Houang des T'ang ; il a continué en outre la traduction qu'il avait entreprise en France des deux versions chinoises du Milindapanho et l'étude de leurs relations entre elles ainsi qu'avec la version pâlie des mêmes textes.

Travaux des correspondants et collaborateurs de l'Ecole. — M. CŒDÈS a continué de Bangkok à fournir à l'Ecole sa collaboration désintéressée de sanskritiste et d'indianisant. Il a fait profiter la bibliothèque et le musée des facilités que lui procure son séjour en un pays qui par tant de points est lié à l'ancienne civilisation d'une part considérable de l'Indochine. Le docteur SALLET a poursuivi au Quảng-nam et à Huê l'enquête archéologique du Champa et a fait don au Musée de quelques pièces chames intéressantes. M. DELOUSTAL, professeur à l'Ecole des Langues orientales vivantes, a publié dans le Bulletin le dernier chapitre de son étude sur la Justice dans l'ancien Annam. M. EBERHARDT a fait profiter l'Ecole des enseignements fournis par les travaux exécutés sous ses yeux près du Jardin Botanique de Hanoi sur l'emplacement de ce qu'on avait cru d'abord être l'ancienne Đại-la thành.

M. BALENCIE a fait une minutieuse enquête archéologique dans la province de Tây-ninh, enquête qui a rendu féconde la nouvelle tournée du Service archéologique dans cette région, où M. Parmentier a reçu l'aide la plus dévouée de M. de CUNIAC, successeur intérimaire de M. Balencie. Au Tonkin l'administration militaire a bien voulu autoriser le capitaine ROUX à profiter de ses rares loisirs lors de la répression du mouvement insurrectionnel du Tran-ninh, pour continuer notre enquête archéologique sur cette région. Outre d'intéressants documents photographiques, notre nouveau collaborateur a rapporté quelques pièces remarquables pour le Musée. Enfin le P. M. de PIREY, frère d'un des correspondants de l'Ecole, est venu passer quelques semaines à Hanoi pour aider au classement de notre importante collection numismatique dont les accroissements constants n'avaient pu encore prendre leur place normale au milieu des séries antérieurement réunies.

Conservation des monuments historiques. — Les travaux d'Angkor sont à cette heure de deux sortes : présentation des monuments dégagés, — dégagement des autres. Dans la première série se rangent les réparations nécessitées par le délabrement des parois aux fossés d'Angkor Vat et le nivellement des terrains avoisinant la grande chaussée intérieure ; à Angkor Thom, le nettoyage des déblais qui encombrent les

abords immédiats du Bayon. Dans la seconde les travaux ont consisté dans l'achèvement des déblais du Prah Pithu et des édifices qui limitent la grande place à l'Est, le curage de la citerne du Bayon, réalisé grâce à la libéralité de M. Bing qui a fourni les coûteux appareils nécessaires, opération qui par malheur n'a pas donné les résultats que les trouvailles antérieures mettaient en droit d'en espérer — et les dégagements avec consolidations urgentes nécessaires du pont ancien d'Angkor Thom, du Pràsàt Takeo et des grands ensembles de Ta Prohm et de Bantây Kedei. Au cours de ces travaux quelques petits édifices ont été découverts, et l'un a livré une remarquable borne inscrite sur les quatre faces, dont la bonne conservation peut faire espérer une lecture complète.

Au Tonkin les réparations du Văn Miêu sont achevées ; elles ont été exécutées avec la plus grande fidélité sous la direction éclairée de S. E. le tổng-đốc de Hà-đông, M. Hoàng-trọng-Phu, membre de la Commission des Antiquités du Tonkin.

A Vieng Chan ont commencé les travaux délicats qui assureront avec la conservation du V. Sisaket, un abri pour les sculptures anciennes du Laos.

Publications. — Contre l'espoir manifesté dans le dernier rapport, le Bulletin n'a pu encore regagner le retard dont il a souffert depuis quelques années, bien que celui-ci ait été fort réduit. Le petit nombre des membres de l'Ecole qui peuvent surveiller l'impression, rend avec les difficultés actuelles des fournitures, la tenue à jour de la publication presque impossible.

Bibliothèque. — La section européenne n'a, comme l'année dernière, reçu qu'un faible accroissement. Par contre nos collections de livres chinois se sont augmentées dans une heureuse proportion, et les ouvrages annamites continuent à affluer, sous forme de copies presque uniquement. Salles et vérandahs de l'Ecole seront bientôt complètement remplies. Un bâtiment nouveau devait être élevé avant la fin de l'année et consacré exclusivement au dépôt des livres et manuscrits, tandis que l'édifice actuel eut été réservé aux salles de consultation des ouvrages ainsi qu'aux bureaux nécessaires — division nette qui seule puisse permettre une surveillance exacte des collections et faciliter la défense contre les mille ennemis du papier et des reliures sous ce climat. Mais il est indispensable que ce dépôt de livres soit constitué dans des conditions parfaites, et il a semblé préférable de risquer de nouveaux retards dans son exécution plutôt que de se contenter d'un pis-aller qui eut compromis définitivement la conservation déjà si précaire de remarquables ouvrages, aujourd'hui parfois presque introuvables.

Musées. — Le Musée de Hanoi s'est augmenté dans ses principales sections, surtout dans celles de préhistoire et dans celles des arts d'Indochine et de Chine.

La préhistoire orientale a reçu ainsi un véritable accroissement, notamment pour les objets de bronze ; la récolte a été particulièrement riche en modèles ornés dans la région de Sơn-tây. Nous avons recueilli aussi quelques pièces de Chine et d'autres provenant du Tran-ninh qui n'était pas encore représenté pour cette partie dans nos collections. On peut rattacher sans doute à cette série semi-préhistorique une remarquable cloche à éléphant trouvée au Thanh-hoá et divers objets de parure dont les décors archaïques s'apparentent à ceux des plus anciens tambours de pluie.

Dans la section épigraphique est entrée une petite stèle acquise dans la région de Tây-ninh qui paraît fort ancienne, mais dont la lecture sera sans doute impossible en raison de son état d'usure.

Notre collection numismatique s'est enrichie d'un don de M. Marty, lingots et médailles annamites de Gia-long à Tự-đức, de monnaies anciennes et d'empreintes de matrices cambodgiennes, offertes par M. Rives, et de vieilles monnaies de même origine acquises au Siam par M. Coedès.

La section la plus considérable du Musée, qui réunit les pièces d'art ou les objets anciens de civilisations connues, a reçu suivant l'ordinaire l'accroissement le plus important, et comme il est naturel, le groupe annamite y est particulièrement représenté.

La série de débris provenant de l'emplacement d'un centre important près de Hanoi qui parait de l'époque des Lí et des Trần, s'est accrue entre autres de deux groupes de pièces recueillies dans des conditions offrant toutes garanties scientifiques ; l'un provient des terrains d'essais aménagés pour la nouvelle Ecole d'Agriculture et de Sylviculture au Jardin Botanique placée sous la direction de notre correspondant, M. Eberhardt ; l'autre de travaux exécutés le long du boulevard Rialan, presque sous les yeux d'un de nos collaborateurs bénévoles, M. Mansuy, du Service géologique. Par malheur aucune des pièces dans ces deux importantes séries ne fournit de données nettement caractéristiques. La plus intéressante trouvaille de ce genre eut lieu au Champ de courses dans des conditions excellentes ; c'est celle d'un miroir de bronze, de décor curieux, réplique un peu grossière et sans doute moins ancienne de ces miroirs antiques dont le tombeau 2 de Sept Pagodes nous a donné un beau spécimen (Cf. *BEFEO.*, XVII, I, pl. VIII).

Des découvertes du même genre faites au Thanh-hoá nous ont valu, avec des monnaies des Song qui les datent approximativement, quelques vases ornés, complets (dons de MM. Rey, Gaudé, Clavaud et Feutrier) dont plusieurs sont semblables à certaines pièces trouvées, d'ordinaire en fragments, aux environs de Hanoi, tandis que la fouille de MM. Peri et Maspero dans un tombeau de la mine de M. Rey nous apportait quelques petits récipients, d'une terre analogue, mais sans décors. Enfin des parties de construction, utilisées en réemploi dans divers terrassements, mais d'époque guère moins ancienne, ont été rapportées par M. H. Maspero, de pagodes de la même région et de la citadelle des Hồ.

L'art annamite récent est représenté par quelques vases de Bat-tràng, un grand brûle-parfum à décor de phénix et de pins, une curieuse statue à trois têtes qui semble assez moderne, deux potiches d'une fabrication parente, d'émail jaune à dessin en relief, et une garniture d'autel formée de cinq vases d'émail vert. De Huê vient un autre mobilier complet d'autel.

Parmi les pièces de métal nous mentionnerons seulement un beau brûle-parfum de bronze à quatre pieds et d'admirables fers forgés dont un splendide lampadaire de deux mètres de haut.

Enfin nous avons acquis une châsse ouverte sculptée, d'un bon travail, abritant un buddha, l'un et l'autre de bois doré, deux de ces curieux personnages de bois agenouillés parfois auprès des autels et que les Annamites expliquent comme des esclaves chams, et de belles planches xylographiques d'un ouvrage du temps de Minh-mạng.

Dans la section cambodgienne sont entrés : une série de pièces en pierre provenant de la région de Tây-ninh et dont une part est d'art primitif, un curieux vase en forme

d'éléphant trouvé près de Châu-đôc et donné par M. Holbé, des bronzes khmèrs acquis à Bangkok avec toute une série de pièces d'art local, bois, cuivres et étoffes, plus ou moins inspirées du style cambodgien.

La section chame s'est augmentée d'un tympan de la seconde période, don de M. Dufresne, d'un curieux et minuscule buddha de bronze attestant la terre et d'une petite tête de statue de la meilleure époque, l'un et l'autre trouvés au Quảng-nam et dons du Dr Sallet.

Un autre buddha de bronze au bizarre piédestal à jour orné sur chaque face d'une tête de monstre humain, rapporté d'un village des environs de Hanoi, et divers buddhas laotiens ramenés du Tran-ninh par le Ct Prévost, un curieux support en terre cuite en forme de dragon et de délicieux éléments d'un de ces édicules en bois qui forment tabernacle sauvés des ruines d'une pagode de la même région par le capitaine Roux, sont venus grossir la série laotienne. Il y a trouvé également deux tambours de pluie, dont le Musée a retenu l'un, tandis que M. Cœdès faisait au Siam l'acquisition d'un autre non moins remarquable. Tous sont du type III et de fabrication relativement moderne.

Pour la Chine enregistrons un about de tuile-canal, à décor de dragons, du jaune impérial, rapporté du tombeau d'un des Ming à Nankin par M. Holbé en 1892 et donné par lui au Musée, un about de tuile ronde de recouvrement, plus archaïque et dépouillé de sa couverte, trouvé au Sseu-tchouan, quelques vases anciens et une marmite de bronze intéressante à décor très archaïque, de cette dernière province, — une jolie Kouan-yin de bronze, — deux éléphants également de bronze des Ming, accroupis, trop richement ornés, qui proviennent de Pékin, deux statuettes en porcelaine polychrome d'enfants, de la même période, et le miroir trouvé près de Hanoi, et qu'il faut rappeler ici, bien qu'il ait été mentionné plus haut.

Deux remarquables *cha-bentō*, en forme de maisonnette laquée qui servaient de nécessaire pour le thé, de la fin du XVIII° siècle, représentent l'unique acquisition japonaise de cette année.

Le Musée de Tourane, consacré aux restes chams et dont le catalogue a été publié dans le Bulletin au cours de cette même période, s'est accru depuis cette publication d'une jolie tête de statue trouvée dans la tour S. de l'enceinte I du grand temple de Đồng-dương, au cours des travaux de 1902, emportée avant 1910 par un visiteur mort aujourd'hui, donnée par lui à M. Beisson de Tourane, et que celui-ci a eu l'amabilité d'offrir au Musée. Le tympan de Mĩ-sơn inscrit au Musée de Saigon sous la cote S 10, resté par erreur dans cette ville, est enfin venu prendre sa place au Musée.

Notre Musée khmèr de Phnom-penh a été fondu par arrêté du 12 août 1919 avec le nouveau Musée du Cambodge, dont il constitue la section archéologique. Déménagées et installées dans les meilleures conditions par les soins de M. Groslier, correspondant-délégué de l'Ecole française d'Extrême-Orient et directeur de l'Ecole des Arts du Cambodge, dont le Musée forme la salle de modèles, les quelques sculptures remarquables qui avaient été recueillies dans le Musée khmèr profiteront d'avantages réels, espace plus vaste, lumière plus franche et situation plus centrale. Un certain nombre de pièces de haute valeur artistique ou archéologique dont la conservation à Angkor était précaire et l'exposition impossible dans les conditions actuelles, ont été déposées au nouveau musée sous notre contrôle immédiat, comme se trouve d'ailleurs tout le reste de la section archéologique.

4 août 1920.

Arrêté nommant M. Victor Golubew pensionnaire de l'Ecole française d'Extrême-Orient (*J. O.*, 7 août 1920, p. 1407).

10 août 1920.

Arrêté prorogeant d'un an, pour compter du 28 octobre 1919, le terme de séjour de M. L. Cadière, pensionnaire de l'Ecole française d'Extrême-Orient (*J. O.*, 14 août 1920, p. 1445).

27 août 1920.

Arrêté chargeant M. Charles Batteur de remplir p. i. les fonctions de conservateur du groupe d'Angkor en l'absence de M. H. Marchal, titulaire de l'emploi (*J. O.*, 1er septembre 1920, p. 1559).

17 septembre 1920.

Arrêté nommant M. Léonard Aurousseau professeur de chinois à l'Ecole française d'Extrême-Orient en remplacement de M. Henri Maspero (*J. O.*, 22 septembre 1920, p. 1753).

20 septembre 1920.

Arrêté réglant l'organisation et le fonctionnement de l'École française d'Extrême-Orient sous le régime de la personnalité civile (*J. O.*, 29 septembre 1920, p. 1794).

Le Gouverneur général de l'Indochine.

Vu les décrets du 20 octobre 1911 portant fixation des pouvoirs du Gouverneur Général et organisation administrative et financière de l'Indochine ;

Vu le décret du 26 février 1901, instituant l'Ecole française d'Extrême-Orient ;

Vu le décret du 3 avril 1920, conférant à l'Ecole française d'Extrême-Orient la personnalité civile ;

Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies ;

Vu le décret du 3 juillet 1897 sur les indemnités de route et de séjour du personnel colonial ;

Vu l'arrêté du 15 septembre 1898 instituant des pensions de retraite pour les employés indigènes ;

Vu l'arrêté du 9 mars 1900, réglementant le classement et la conservation des monuments historiques de l'Indochine ;

Vu l'arrêté du 15 août 1905 créant à Phnompenh une section des antiquités khmères du Musée de l'Indochine ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 1914 modifié par l'arrêté du 13 février 1916, sur les prestations en nature et en deniers ;

Vu l'arrêté du 12 août 1919 créant à Phnompenh le Musée du Cambodge ;

Vu l'arrêté du 22 juin 1918, instituant à Tourane une section des antiquités chames du Musée de l'Indochine ;

Vu l'arrêté du 25 septembre 1907 chargeant le titulaire de la chaire d'histoire et de philologie indochinoise au Collège de France des fonctions de représentant de l'Ecole à Paris ;

Sur la proposition du Directeur de l'Ecole française d'Extrême-Orient et l'avis conforme du Secrétaire général du Gouvernement général de l'Indochine,

ARRÊTE :

TITRE PREMIER. — PERSONNEL.

Article premier. — Le traitement du personnel européen de l'Ecole française d'Extrême-Orient est fixé ainsi qu'il suit :

Directeur.	24.000 fr.	— majoré du supplément colonial.
Membres permanents . .	de 10.000 à 18.000	—
Membres temporaires. .	6.000 fr.	(indemnité annuelle majorée du supplément colonial).

Le traitement de début des membres permanents reste fixé à 10.000 fr. ; il pourra être porté jusqu'à dix-huit mille francs au maximum par quatre augmentations successives de deux mille francs, lesquelles ne pourront être accordées qu'autant que l'intéressé aura, depuis sa dernière augmentation, accompli en Indochine deux ans de services effectifs (1).

Article 2. — Le Directeur, titulaire ou intérimaire, a droit à une indemnité annuelle de frais de service et de représentation de 600 piastres ; dans ses déplacements le Directeur de l'Ecole française continuera à voyager sur feuille de route, conformément aux dispositions expresses de l'arrêté du 30 décembre 1914, modifié par celui du 15 février 1916.

Le Chef du Service archéologique a droit à une indemnité annuelle de frais de tournée de 800 piastres, exclusive de toute indemnité de route et de séjour à l'intérieur de la colonie.

Le Conservateur d'Angkor a droit à une indemnité annuelle de frais de représentation et de tournée de 700 piastres.

---

(1) Jusqu'à ce que le supplément colonial soit définitivement fixé, les intéressés recevront, à titre d'avance, les suppléments coloniaux en piastres prévus à l'arrêté du 5 août 1920.

Les membres de l'Ecole ont droit aux frais de route et de séjour et aux indemnités de zônes et de charges de famille allouées par les règlements en vigueur aux fonctionnaires de mêmes catégories. Toutefois, les indemnités de route et de séjour pourront être remplacées par des indemnités forfaitaires annuelles fixées sur la proposition du Directeur, par le Gouverneur général.

Lorsque le Directeur ou les membres de l'Ecole voyageront en mission dans les autres pays d'Extrême-Orient, ils recevront des indemnités journalières réglées par le tableau suivant.

Pour les divers membres de l'Ecole, cette indemnité journalière pourra être remplacée toutes les fois que le Directeur le jugera préférable, par une indemnité forfaitaire globale.

Indemnité journalière à l'étranger.

CLASSEMENT DU DIRECTEUR OU DES MEMBRES DE L'ECOLE	MARIÉ AYANT SA FAMILLE DANS LA COLONIE	CELIBATAIRE OU MARIÉ N'AYANT PAS SA FAMILLE DANS LA COLONIE	SITUATION A L'ECOLE
1e Catégorie A.	18 $ 00	15 $ 00	Directeur.
1e — B.	11 00	9 00	Membres permanents au-dessus de 13.000 francs.
2e — A.	8 50	8 00	Membres permanents au-dessous de 13.000 francs.
2e — A.	8 50	8 00	Membres temporaires.

Cette indemnité est indépendante de tous frais de transports non fournis par l'Administration, de frais de travaux scientifiques, fouilles, copies, etc., qui seront payés sur mémoire ou feront l'objet d'une allocation spéciale déterminée à l'avance par le Directeur et qui pourra être comprise dans l'indemnité forfaitaire globale prévue.

Article 3. — Les membres de l'Ecole chargés de fonctions intérimaires n'ont droit, de ce chef, qu'aux indemnités attachées à ces fonctions. Ces indemnités ne sont pas cumulables avec celles qui sont attachées aux fonctions dont ils sont titulaires.

Lorsqu'un membre est chargé par intérim des fonctions de secrétaire-bibliothécaire ou de comptable, il reçoit à ce titre une indemnité spéciale dont le montant est fixé par le Directeur, sous réserve de l'approbation du Gouverneur Général.

Article 4. — Le Directeur, le Secrétaire-bibliothécaire et les membres temporaires sont logés à l'Ecole à Hanoi. A défaut de place dans l'établissement, ils ne pourront prétendre à être logés dans d'autres locaux ni à recevoir une indemnité de logement. Le Conservateur d'Angkor est logé à Siemreap. Les autres membres de l'Ecole n'ont pas droit au logement.

Article 5. — Au point de vue des indemnités de route et de séjour, des passages et du traitement dans les hôpitaux, les membres de l'Ecole française d'Extrême-Orient sont classés :

1° Le Directeur à la première catégorie A du tableau annexé au décret du 3 juillet 1897 ;

2° Les membres permanents dont le traitement est égal ou supérieur à 13.000 francs à la première catégorie B du tableau annexé à l'arrêté du 24 mars 1919 ;

3° Les membres permanents dont le traitement est inférieur à 13.000 francs et les membres temporaires à la 2e catégorie 1re série dudit tableau.

Article 6. — Le Directeur et les membres permanents seront soumis, en ce qui concerne les congés et le droit au transport et aux frais de transport, à la règlementation appliquée aux fonctionnaires de la colonie.

Les membres temporaires auront droit au transport lorsqu'ils se rendront de France en Indochine pour rejoindre leur poste, ou d'Indochine en France à l'expiration de leur mandat, ou s'ils sont titulaires d'un congé de convalescence, ou lorsqu'ils voyageront en mission de service dans la colonie ou dans les pays d'Extrême-Orient. Ils auront droit également aux frais de chemin de fer en France, entre le lieu de leur résidence et le port d'embarquement ou de débarquement.

En cas de maladie dûment constatée par un Conseil de santé, un congé de convalescence en France d'une durée maxima de trois mois, non compris le voyage, pourra leur être accordé. Pendant toute la durée de leur absence voyage compris, ils percevront leur indemnité mensuelle. Passé ce délai, si une prolongation de congé leur était nécessaire, ils cesseraient d'avoir droit à leur indemnité.

Article 7. — Le personnel de l'Ecole bénéficiera des réductions accordées aux fonctionnaires de la colonie sur les chemins de fer et les lignes de navigation maritime et fluviale subventionnées.

Le Directeur est autorisé à délivrer aux membres de l'Ecole des réquisitions de transport sur ces chemins de fer et lignes de navigation.

Le Directeur et le Chef du Service archéologique recevront une carte de circulation sur le réseau ferré de la colonie.

Article 8. — Le personnel de l'Ecole aura droit au traitement dans les hôpitaux, dans les mêmes conditions que les fonctionnaires de la colonie.

Article 9. — Les membres du personnel asiatique sont nommés et promus par le Directeur qui est également investi, à l'égard de ce personnel, des pouvoirs disciplinaires dévolus aux autres chefs de service du Gouvernement général.

Article 10. — Les secrétaires et lettrés indigènes seront en principe empruntés aux cadres des différentes administrations de la colonie. En ce cas, ils seront assimilés à tous points de vue au personnel de ces cadres, soumis aux mêmes règles d'avancement et de discipline et admis à bénéficier des dispositions de l'arrêté du 29 décembre 1913 instituant des pensions de retraite pour les employés indigènes, ainsi que des dispositions de tout texte accordant des indemnités ou des avantages spéciaux audit personnel.

Ils sont mis hors cadre à la disposition de l'Ecole et peuvent être réintégrés dans leur cadre d'origine par décision du Gouverneur général ou du Chef d'Administration locale prise sur la proposition du Directeur.

Les gens de service seront, suivant leur classe et leur assimilation, soumis aux mêmes dispositions.

Article 11. — Les traitements des lettrés ou répétiteurs asiatiques et des secrétaires ou lettrés indigènes ne faisant partie d'aucun cadre, ainsi que les gages des gens de service, sont fixés de gré à gré et indiqués dans la décision du Directeur qui les nomme et qui fixe les conditions de leur engagement. Ils peuvent être augmentés par décision du Directeur.

L'acte de nomination peut être remplacé par un contrat passé pour une durée limitée entre le directeur et l'engagé.

Article 12. — Des gratifications pourront être accordées par le Directeur au personnel asiatique ou aux gens de service.

Article 13. — Les membres du personnel asiatique peuvent être admis par le Directeur à subir un examen sur une des branches d'études qui font l'objet de l'institution. S'ils satisfont aux conditions de cet examen, ils peuvent recevoir le titre d'Assistant de l'Ecole française d'Extrême-Orient. Ce grade est assimilé, quant au nombre de classes et au traitement, à celui de commis indigène des services locaux. La promotion à une classe supérieure ne peut avoir lieu qu'après un délai minimum de deux ans. Les assistants peuvent être autorisés à faire un séjour d'un an en France pour se perfectionner dans leurs études. Cette autorisation leur est accordée, sur la proposition du Directeur, par un arrêté du Gouverneur général, qui fixe en même temps les conditions de leur séjour.

Titre II. — Organisation.

Article 14 — Les membres permanents ou temporaires doivent, tout en poursuivant leurs travaux personnels, coopérer à l'objet spécial de l'Ecole.

Ils peuvent être chargés de missions d'études selon l'objet particulier de leurs recherches, soit en Indochine par décision du Directeur, soit dans les autres pays d'Extrême-Orient (Inde, Chine, Japon, etc..) par arrêté pris par le Gouverneur général sur la proposition du Directeur.

Article 15. — Le Chef du Service archéologique est chargé, sous l'autorité du Directeur, de la direction du service archéologique, de l'inspection permanente des monuments historiques et des dépôts archéologiques, de l'organisation des musées dépendant de l'Ecole et du classement des collections qui les composent

Il propose au Directeur, qui l'arrête, le programme des travaux d'ordre archéologique, tels que fouilles et réparations aux monuments historiques, à exécuter chaque année ainsi que le plan de campagne annuel pour la conservation du groupe d'Angkor.

Article 16. — Les Inspecteurs du Service archéologique sont chargés, sous l'autorité du Directeur et du Chef du Service archéologique, de l'étude et de la conservation des monuments historiques de la section pour laquelle ils ont été désignés.

Le Conservateur du groupe d'Angkor est chargé, sous l'autorité du Directeur et du Chef du Service archéologique, de la garde, de la conservation et de l'entretien des monuments du groupe d'Angkor.

Article 17. — Le Secrétaire- bibliothécaire est chargé, sous l'autorité du Directeur, de régler tous les détails du service intérieur.

Il tient l'inventaire du matériel, de la bibliothèque et des collections. Il assiste à la réception des fournitures de toute espèce ; il en vérifie la quantité et la qualité.

Il assure le classement des livres de la bibliothèque et, en l'absence du chef du Service archéologique, le classement provisoire des objets de collection du Musée.

En cas d'absence ou d'indisponibilité du Directeur, et lorsqu'un intérimaire n'a pas été désigné, il est chargé de droit de l'expédition des affaires courantes.

Article 18. — Le titulaire de la chaire d'histoire et de philologie indochinoises au Collège de France rétribué par le budget général de l'Indochine, est chargé en même temps, et sans rémunération supplémentaire au compte du budget de l'Ecole, des fonctions de représentant de l'Ecole française d'Extrême-Orient à Paris.

En cette qualité, il surveille l'impression et le service des publications de l'Ecole faites en France, et assure les relations de cet établissement avec l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et les autres corps savants de France et de l'étranger.

Ces fonctions de représentant de l'Ecole française d'Extrême-Orient à Paris passent de droit au Directeur de cette institution lorsqu'il se trouve en France.

Article 19. — Les personnes qui coopèrent d'une manière effective, au moyen de recherches, informations, dons ou autrement, aux travaux de l'Ecole française d'Extrême-Orient, peuvent recevoir le titre de correspondants de l'Ecole.

Ce titre est conféré, pour une durée de trois ans, par arrêté du Gouverneur général rendu sur la proposition du Directeur. Il peut être renouvelé dans la même forme.

Article 20. — Les correspondants peuvent être chargés par le Directeur de missions de service, leur donnant droit aux frais de transport et aux indemnités de route et de séjour allouées aux membres temporaires de l'Ecole.

Si ces correspondants sont fonctionnaires de la colonie, ces missions ne pourront leur être confiées qu'après l'approbation du Gouverneur général.

Article 21. — Des fonctionnaires ou militaires de la colonie peuvent être détachés à l'Ecole française d'Extrême-Orient sur la demande du Directeur et par arrêté du Gouverneur général, pour y remplir des missions spéciales d'études.

En ce cas, leurs frais de mission sont toujours à la charge de l'Ecole. L'imputation de leur solde est réglée par l'arrêté les mettant à la disposition du Directeur.

Article 22. — Le personnel de l'Ecole française d'Extrême-Orient sera à la disposition du Gouverneur général pour tous travaux, missions ou études scientifiques de son ressort intéressant la colonie.

Article 23. — Le Directeur adressera, chaque année, au Gouverneur général, en même temps que son compte administratif, un rapport sur les travaux de l'institution pendant l'année écoulée.

Article 24. — Le Directeur est chargé de préparer le classement des monuments historiques (immeubles et objets mobiliers), de prendre les mesures propres à en assurer la conservation, de surveiller l'exécution de ces mesures, de constater les infractions et de revendiquer les objets irrégulièrement aliénés, dans les conditions prévues par l'arrêté du 9 mars 1900, et notamment par les articles 1, 10, 14, 15, 16, 19 et 22 dudit arrêté.

Les autres membres de l'Ecole, ainsi que les correspondants de l'Ecole résidant en Indochine, exercent par délégation les pouvoirs conférés au Directeur par l'article 22 dudit arrêté. A ce titre, ils ont qualité pour surveiller les immeubles et objets mobiliers classés comme monuments historiques, pour requérir des autorités locales la constatation des faits pouvant nuire à l'intégrité de ces monuments, et pour provoquer les mesures propres à assurer la conservation des monuments ou objets anciens nouvellement découverts.

Tous travaux de fouille, de dégagement, d'entretien ou de réparation des monuments historiques de l'Indochine ne peuvent être exécutés que par les soins de l'Ecole française d'Extrême-Orient, ou tout au moins qu'avec l'assentiment du Directeur et suivant les indications et sous le contrôle du Service archéologique.

Article 25. — Le Musée de l'Ecole française d'Extrême-Orient est ouvert au public aux jours et heures fixés par le Directeur. Les conditions de consultation et de prêt des livres de la bibliothèque sont également fixées par lui.

Article 26. — Toutes les publications, périodiques ou autres, exécutées par les soins, en vertu des ordres ou avec le concours financier du Gouvernement général, de l'un des services ou de l'une des administrations locales, provinciales ou municipales de la colonie, seront obligatoirement adressées en double exemplaire à la bibliothèque de l'Ecole française d'Extrême-Orient.

Il en sera de même de tous les ouvrages ou publications déjà parus dans ces conditions qui n'auraient pas encore été fournis à l'Ecole en double exemplaire et qui ne seraient pas épuisés.

Cette obligation s'applique également aux réimpressions ou aux nouveaux tirages d'ouvrages précédemment parus.

Article 27. — Le Directeur de l'Ecole française d'Extrême-Orient sera, à la diligence du Directeur des Archives et Bibliothèques de l'Indochine, officiellement avisé de l'arrivée au service des Archives et Bibliothèques de l'Indochine de tous ouvrages envoyés en nombre à ce service par le Gouvernement général ou les administrations locales.

Le Directeur de l'Ecole française d'Extrême-Orient, en accusant réception de cet avis, indiquera si les ouvrages en question sont du domaine des études poursuivies par l'Ecole française et fera connaître, en ce cas, au Directeur des Archives et Bibliothèques de l'Indochine, la quantité d'exemplaires de chaque ouvrage nécessaire à l'Ecole française d'Extrême-Orient tant pour son service courant que pour les répartitions qu'elle aurait à faire entre les personnalités ou sociétés savantes.

Le Directeur des Archives et Bibliothèques sera chargé de faire parvenir au Directeur de l'Ecole française d'Extrême-Orient la quantité d'exemplaires demandés par cette institution.

Cette quantité qui, en aucun cas, ne pourra être inférieure au 1/4 du nombre total d'exemplaires reçus par le Service des Archives, ne pourra d'autre part, dépasser les 3/4 de ce nombre sans autorisation spéciale du Gouverneur général de l'Indochine.

Article 28. — Le Directeur a droit à la franchise postale et télégraphique, sur toute l'étendue de l'Indochine, avec le Gouverneur général, le Secrétaire général du Gouvernement général, les chefs d'administration locale, le Général Commandant supérieur, le Directeur du Contrôle financier, les Procureurs généraux, le Directeur des Finances, l'Inspecteur général des Travaux publics, le Directeur des Douanes et Régies, le Directeur des Postes et Télégraphes, le Directeur de l'Instruction publique en Indochine, les directeurs locaux des Travaux publics, les Administrateurs chefs de province, les Commandants de territoires militaires au Tonkin et les membres et correspondants de l'Ecole.

Les membres de l'Ecole en mission ont droit aux mêmes franchises que les fonctionnaires civils en mission, et, en outre, à la franchise postale et télégraphique avec les autres membres de l'Ecole en mission dans la colonie.

Les correspondants de l'Ecole ont droit à la franchise postale et télégraphique avec le Directeur.

Article 29. — Les immeubles cédés à l'Ecole française d'Extrême-Orient conformément à l'article 15 du décret du 3 avril 1920, comprennent :

1° — le terrain occupé par l'Ecole à Hanoi, en bordure du boulevard Carreau et du boulevard Henri Rivière, avec issue sur le boulevard Dong-khanh, et les bâtiments qu'il contient, à savoir :

a) le bâtiment affecté à la bibliothèque et aux bureaux ;

b, *c*, *d*) les maisons d'habitation du directeur, du secrétaire et des membres temporaires ;

e) un pavillon servant de magasin ;

f) des dépendances ;

2° — le terrain occupé par l'Ecole à Hanoi, rue de la Concession et les bâtiments qu'il contient, à savoir :

a) le bâtiment affecté au Musée (ancien hôtel du Gouverneur général) ;

b) un pavillon (anciens bureaux du Gouvernement général) ;

c) des dépendances ;

3° — la maison d'habitation du Conservateur d'Angkor à Siemreap ;

4° — deux bâtiments à Angkor Thom affectés aux bureaux du Conservateur d'Angkor ;

5° — le bâtiment affecté à Tourane à la section chame du Musée de l'Indochine ;

6° — un pavillon de repos au Langbian.

Article 30. — L'établissement des projets et devis pour les travaux de réparation et d'entretien de ces immeubles, ainsi que la surveillance de ces travaux, seront assurés, à titre gratuit, sur la demande du Directeur, par le Service des Bâtiments civils.

Chaque année, un architecte du Service des Bâtiments civils fera une inspection des immeubles occupés par l'Ecole et rédigera un rapport sur l'état de ces immeubles et les mesures à prendre pour leur conservation. Ce rapport sera établi en double exemplaire, dont l'un sera remis au Gouverneur général et l'autre au Directeur.

S'il apparaissait que ces immeubles ne fussent point entretenus avec un soin suffisant, le Gouverneur général pourra prescrire d'office au Directeur toutes mesures et dépenses nécessaires pour y remédier.

TITRE III

BUDGET — RECETTES ET DÉPENSES — COMPTES.

Article 31. — Le budget de l'Ecole comprendra les articles suivants :

A. — *en recettes*

Article 1er. — Recettes sans affectation spéciale :

§ 1. — Subvention annuelle du Budget général.
§ 2. — Subventions diverses annuelles.
§ 3. — Revenus des biens et valeurs.
§ 4. — Produits divers et recettes accidentelles et imprévues.
§ 5. — Dons et legs et recettes extraordinaires de toute nature.

Article 2. — Recettes avec affectation spéciale :

§ 1. — Subventions avec affectation spéciale.
§ 2. — Dons et legs avec affectation spéciale.
§ 3. — Revenus des biens et valeurs avec affectation spéciale.

B. — *en dépenses.*

Article 1er. — Dépenses de personnel :

§ 1. — Solde et accessoires de solde du personnel européen.
§ 2. — Solde et accessoires de solde du personnel asiatique.
§ 3. — Gages des gens de service.
§ 4. — Versements budgétaires aux caisses de retraite.

Article 2. — Dépenses de mission, de travaux et de matériel :

§ 1. — Frais de transport.
§ 2. — Frais de mission
§ 3. — Entretien des immeubles et installation.
§ 4. — Entretien et renouvellement du mobilier et des fournitures de bureau.
§ 5. — Dépenses des musées.
§ 6. — Dépenses de la bibliothèque.
§ 7. — Frais d'impression et d'expédition du Bulletin et des Publications.
§ 8. — Relevés, fouilles, entretien et conservation des monuments historiques.
§ 9. — Dépenses diverses et extraordinaires.

Article 3. — Dépenses correspondant à des recettes avec affectation spéciale.

Article 32. — Les périodes complémentaires de l'exercice s'étendent jusqu'au 20 mai pour la liquidation et le mandatement et jusqu'au 31 mai pour le recouvrement des recettes et le paiement des dépenses.

Article 33. — La subvention fixe du budget général sera ordonnancée semestriellement et par avance dans la forme déterminée par l'article 23 du décret du 3 avril 1920.

Article 34. — Les achats et ventes de valeurs pour le compte de l'Ecole doivent être autorisés par arrêté du Gouverneur général rendu en commission permanente du Conseil de Gouvernement. Ils sont effectués, à la requête du Directeur, par l'intermédiaire du Trésorier général de l'Indochine, dans les mêmes conditions que les achats et ventes de valeurs effectués pour le compte du Gouvernement général ou des administrations locales.

Les ordres d'achat doivent être accompagnés d'une ampliation en due forme de l'autorisation du Gouverneur général et indiquer que les titres seront immatriculés au nom de l'Ecole française d'Extrême-Orient, et porteront, s'ils sont acquis au moyen de fonds ayant une destination spéciale, mention de cette destination.

Les ordres de vente doivent être accompagnés, en plus de l'autorisation du Gouverneur général, d'une procuration du Directeur au Syndic des agents de change à Paris à l'effet de signer le transfert.

Les titres appartenant à l'Ecole sont déposés au Trésor.

Article 35. — Les acquisitions et aliénations d'immeubles doivent être autorisées par arrêté du Gouverneur général rendu en commission permanente du Conseil de Gouvernement. Les contrats passés à cet effet par le Directeur font expressément mention de cette autorisation.

Article 36. — Les emprunts sont contractés par le Directeur après autorisation du Gouverneur général donnée par arrêté rendu en commission permanente du Conseil de Gouvernement. Ils peuvent être réalisés par adjudication publique ou par traité de gré à gré.

Les adjudications sont faites dans les formes fixées par la règlementation en vigueur dans la colonie, en présence d'une Commission composée du Directeur de l'Ecole ou de son suppléant, d'un autre membre de l'institution et d'un délégué du Trésorier général de l'Indochine.

Les emprunts réalisés de gré à gré font l'objet de traités relatant les conditions de l'opération et les garanties stipulées par chacune des parties contractantes.

Article 37. — Les marchés de travaux, fournitures et transports au compte de l'Ecole sont faits en principe par adjudication publique, dans la forme déterminée à l'article 36 du présent arrêté, sauf dans les cas où la règlementation en vigueur dans la colonie autorise les marchés de gré à gré.

Il peut être suppléé aux marchés écrits par achats sur simple facture, lorsque la valeur de chacun de ces achats n'excède pas 1.500fr. La dispense de marché s'étend aux travaux et transports dont la valeur présumée n'excède pas 1.500 fr.

Article 38. — Les traités, marchés et baux passés par le Directeur et les adjudications auxquelles il aura procédé, ne seront valables, lorsqu'ils porteront sur une somme supérieure à 1.000 piastres ou 2.500 fr. par an, qu'après l'approbation du Gouverneur général.

Article 39. — L'acceptation des libéralités par actes entre vifs et testamentaires est faite par le Directeur, après autorisation du Gouverneur général donnée par arrêté rendu en Commission permanente du Conseil de Gouvernement. Toutefois, le montant de ces libéralités pourra être encaissé par le Trésorier général avant toute autorisation, s'il n'y est attaché aucune condition et s'il n'y a pas réclamation des ayants-droit, du donateur ou du testateur.

Les dons manuels pourront de même être encaissés immédiatement par le Trésorier général ; leur acceptation deviendra définitive après autorisation du Gouverneur général donnée par simple lettre.

Article 40. — Toutes les recettes de l'Ecole font l'objet d'ordres de recette ou de reversement émis par le Directeur, qui leur donne un numéro d'ordre dont la série est unique par exercice, et les transmet au Trésorier général pour recouvrement, en informant immédiatement le débiteur par un avis indiquant le montant et l'origine de la dette à payer.

Article 41. — Toutes les dépenses de l'Ecole font de même l'objet de mandats émis par le Directeur et forment une série numérique unique par exercice. Avant de les transmettre aux ayants-droit, il les communique, munis des pièces justificatives de la dépense, au Trésorier général, qui les vise et retient les pièces justificatives.

Le Trésorier général, avant de procéder au paiement des mandats, doit s'assurer que ces mandats sont quittancés par les ayants-droit.

Article 42. — Les sommes versées pour trop payé seront portées en recettes au budget de l'Ecole, à titre de « recettes accidentelles ou imprévues ». Le montant de ces mêmes sommes sera rattaché au crédit du budget des dépenses sur lequel elles auront été mandatées.

Article 43. — Le Directeur remet au Trésorier général de l'Indochine les titres de rentes, les budgets et les autorisations spéciales, ainsi qu'une expédition de tous les titres de propriété, baux, contrats, jugements et autres actes établissant les droits de l'établissement. Le Trésorier général lui donne récépissé de ces expéditions, qui sont mentionnées sur un registre et conservées par lui.

Article 44. — Le Trésorier général de l'Indochine est tenu de faire, sous sa responsabilité personnelle, toutes les diligences nécessaires pour la recette et la perception des revenus, ainsi que le recouvrement des legs et donations et autres ressources affectées au service de l'Ecole ; de faire faire, contre les débiteurs en retard, et à la requête du Directeur, les exploits, significations, poursuites et commandements nécessaires ; d'empêcher les prescriptions ; de veiller à la conservation des domaines, droits, privilèges et hypothèques, et de prendre à cet effet toutes les mesures conservatoires autorisées par la législation en vigueur dans la colonie.

Article 45. — Toutes saisies-arrêts ou oppositions sur les sommes dues par l'établissement, toutes significations de cession ou de transport des dites sommes et toutes autres ayant pour objet d'en arrêter le paiement, doivent être faites, à peine de nullité, entre les mains du Trésorier général de l'Indochine.

Article 46. — Les traitements et autres allocations du personnel européen ou asiatique de l'Ecole ne sont susceptibles de saisie ou de cession que dans la proportion et dans les conditions fixées par la législation en vigueur en Indochine pour les saisies et cessions opérées sur les traitements et autres allocations des fonctionnaires de la colonie.

Les gages des gens de service ne sont saisissables que jusqu'à concurrence du dixième, et ne peuvent être cédés que jusqu'à concurrence d'un autre dixième.

Article 47. — Une ou plusieurs avances pourront être mises, par décision du Directeur et à charge de justification ultérieure d'emploi, à la disposition :

1°) du représentant de l'Ecole à Paris, pour le paiement des dépenses à effectuer en France, conformément aux instructions qu'il aura reçues à cet effet du Directeur ;

2°) de l'agent chargé de la comptabilité, pour le paiement des dépenses journalières et urgentes de l'institution ;

3°) des membres de l'Ecole ou autres personnes chargées d'une mission ou de faire des fouilles.

Aucune nouvelle avance ne pourra être consentie qu'après justification complète d'une avance précédente.

Article 45. — Les écritures de comptabilité administrative du Directeur comportent :

1°) Un carnet d'enregistrement des titres de perception, indiquant les droits constatés au profit de l'établissement, la date du titre de perception, le montant de la recette à effectuer, l'article du budget auquel la recette doit être appliquée et les recouvrements opérés d'après les situations fournies par le Trésorier général ;

2°) Un livre journal sur lequel les mandats délivrés sont enregistrés par numéro d'ordre avec leur imputation par articles ;

3°) Un livre journal présentant, par articles de dépense, les crédits, les dépenses engagées, les droits constatés au profit des créanciers de l'Ecole, les mandats délivrés et les paiements effectués à chaque créancier.

Ces livres sont tenus par exercice. Ils sont additionnés chaque mois, et les totaux des mois antérieurs sont reportés à la suite du total de chaque mois jusqu'à la clôture de l'exercice.

Article 49. — La comptabilité en deniers de l'Ecole française d'Extrême-Orient est tenue par le Trésorier général dans la même forme que celle des budgets municipaux de l'Indochine.

Article 50. — Dans les premiers jours de chaque exercice, le Trésorier général remet au Directeur :

1°) Un état détaillé des mandats restant à payer et qu'il y a lieu d'annuler, les dépenses qui en font l'objet ne pouvant être acquittées qu'au moyen d'un nouveau mandatement sur l'exercice suivant ;

2°) Un état détaillé des restes à recouvrer, indiquant les raisons qui se sont opposées à la rentrée des reliquats. L'ordonnateur arrête, à la suite de cet état, la portion de l'arriéré admise en non-valeur, celle qui est admise à la charge du Trésorier général et celle qu'il y a lieu de reporter à l'exercice suivant. Au vu de cet arrêté, le Trésorier général déduit du montant des titres de perception de l'exercice écoulé l'ensemble des restes à recouvrer, et prend charge comme créances nouvelles, des sommes transportées à l'exercice suivant et de celles qui sont mises à sa charge.

En cas de contestation, le Gouverneur général statue sur l'admission en non-valeur ou sur la mise à la charge du Trésorier général des sommes non recouvrées.

Article 51. — Le Trésorier général est soumis, en tout ce qui n'aurait pas été prévu par le présent arrêté, aux dispositions du décret du 30 décembre 1912 relatives au recouvrement des recettes, au paiement des dépenses et aux responsabilités consécutives à sa gestion.

Article 52. — Dans le mois qui suivra la mise en application du présent arrêté, le Directeur, assisté d'un autre membre de l'institution, procédera contradictoirement avec l'agent chargé de la comptabilité, à l'inventaire du mobilier et du matériel de l'Ecole et au récolement de la bibliothèque et des collections. Il sera dressé de cette opération un procès-verbal dont une expédition sera transmise au Gouverneur général.

Il sera procédé en même temps et par les soins de la même commission, à la reconnaissance des objets d'approvisionnement et de consommation existant dans les magasins de l'établissement. Une expédition du procès-verbal de cette opération sera prise en charge par l'agent chargé de la comptabilité comme premier article de sa comptabilité en matières.

Article 53. — L'agent chargé de la comptabilité est responsable du matériel et des approvisionnements confiés à sa charge. Les membres de l'Ecole, détenteurs de meubles ou d'objets mobiliers, en sont responsables vis-à-vis de lui.

Article 54. — L'agent chargé de la comptabilité tient :

1°) Un livre d'inventaire des objets mobiliers et du matériel ;

2°) Un livre de magasin destiné à enregistrer l'entrée et la sortie des objets de consommation et de transformation.

Article 55. — Le livre d'inventaire est divisé en trois parties distinctes : 1°) mobilier et matériel (meubles meublants, machines, engins, outils, ustensiles, instruments, etc.) ; 2°) bibliothèque ; 3°) collections d'objets d'art ou de science. Dans chacune de ces divisions, les opérations faites sont enregistrées chronologiquement et avec un numéro d'ordre spécial à chaque série.

Article 56. — La réforme des objets hors d'usage est prononcée par décision du Directeur. Les objets réformés sont maintenus sur le livre d'inventaire, avec la mention de la décision qui en prononce la réforme. Ils doivent être mis à part pour être représentés à toute réquisition, et ne peuvent être vendus, détruits ou transformés qu'après autorisation du Gouverneur général.

Les objets disparus ne peuvent être réformés. Leur disparition est signalée par le Directeur au Gouverneur général qui prend les mesures que comporte l'affaire.

Article 57. — Au 31 décembre de chaque année, ou en cas de mutation de l'agent chargé de la comptabilité, le Directeur, assisté d'un autre membre de l'institution, procède, en présence de l'agent chargé de la comptabilité, au récolement du mobilier, de la bibliothèque et des collections. Il est dressé de cette opération un procès-verbal, dont une expédition est transmise au Gouverneur général.

Article 58. — L'agent chargé de la comptabilité inscrit dans le livre de magasin :

1°) Tous les objets entrés dans les magasins pendant l'année, au fur et à mesure des livraisons faites par les fournisseurs ;

2°) Le détail de l'emploi qui a été fait de ces objets.

Le Directeur vérifie chaque mois le livre de magasin.

Article 59. — Au 31 décembre de chaque année, ou en cas de mutation de l'agent chargé de la comptabilité, le Directeur, assisté d'un autre membre de l'institution, procède, en présence de l'agent chargé de la comptabilité, à la reconnaissance matérielle des objets qui existent dans les magasins. La situation des objets en magasin est constatée par un procès-verbal dont une expédition est remise à l'agent chargé de la comptabilité.

Article 60. — Le compte administratif du Directeur présentera, par colonnes distinctes et dans l'ordre des articles du budget :

en recettes :

1° la nature des recettes ;
2° les évaluations des budgets primitif et additionnel ;
3° la fixation définitive des sommes à recouvrer d'après les titres justificatifs ;
4° les sommes recouvrées jusqu'à la clôture de l'exercice ;
5° les sommes restant à reporter à l'exercice suivant ;

en dépenses :

1° la nature des dépenses ;
2° le montant des crédits ;
3° le montant des sommes payées sur ces crédits jusqu'à la clôture de l'exercice :
4° les restes à payer à reporter à l'exercice suivant ;
5° les crédits ou portions de crédits à annuler faute d'emploi dans les délais prescrits.

L'ordonnateur joindra à ce compte les développements et explications nécessaires pour éclairer l'administration supérieure et lui permettre d'apprécier ses actes administratifs pendant l'exercice qui vient de se terminer.

Article 61. — Les comptes du Trésorier général seront présentés dans la même forme que les comptes des budgets municipaux de l'Indochine.

Article 62. — L'agent chargé de la comptabilité établit pour l'année entière ou pour la partie de l'année pendant laquelle il a été en fonctions, un compte de matières. Ce compte, qui s'applique exclusivement aux objets de consommation, constate la quantité et la valeur des approvisionnements au dernier jour de l'année ou de la gestion précédente ; la quantité et la valeur des approvisionnements qui sont entrés dans les magasins et de ceux qui en sont sortis ; enfin, la quantité et la valeur des approvisionnements en magasin au dernier jour de l'année ou de la gestion.

Ce compte est transmis par le Directeur au Gouverneur général, avec une expédition du procès-verbal prévu à l'article 57 ci-dessus.

Article 63. — Le Secrétaire général du Gouvernement général, le Directeur des Finances de l'Indochine, le Trésorier général de l'Indochine et le Directeur de l'Ecole française d'Extrême-Orient sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hanoi, le 20 septembre 1920.

Par délégation :

Le Secrétaire général
du Gouvernement général de l'Indochine,

MONGUILLOT

22 septembre 1920.

Arrêté chargeant M. L. Aurousseau de l'expédition des affaires courantes en l'absence de M. Henri Parmentier, directeur *p. i.* (*J. O.*, 25 septembre 1920, p. 1769).

16 octobre 1920.

Arrêté fixant le montant de la subvention annuelle du budget général a l'école française d'extrême-orient (*J. O.*, 20 octobre 1920, p. 1941).

Le Gouverneur Général de l'Indochine,

Vu les décrets du 20 octobre 1911, portant fixation des pouvoirs du Gouverneur Général et organisation financière et administrative de l'Indochine ;

Vu le décret du 26 février 1901, instituant l'Ecole française d'Extrême-Orient ;

Vu le décret du 3 avril 1920, conférant la personnalité civile à l'Ecole française d'Extrême-Orient ;

Vu l'arrêté du 20 septembre 1920, réglant l'organisation et le fonctionnement de l'Ecole sous le régime de la personnalité civile ;

Sur la proposition du Directeur de l'Ecole française d'Extrême-Orient et l'avis conforme du Directeur des Finances,

ARRÊTE :

Art. 1. — Le montant de la subvention annuelle du Budget général de l'Indochine à l'Ecole française d'Extrême-Orient est fixé, pour les années 1921, 1922, 1923, 1924 et 1925, à la somme de cent soixante mille piastres (160.000 $ 00).

Art. 2. — Le Secrétaire Général du Gouvernement Général, le Directeur des Finances de l'Indochine, le Trésorier Général de l'Indochine et le Directeur de l'Ecole française d'Extrême-Orient sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hanoi, le 16 octobre 1920.

LONG.

21 décembre 1920.

Arrêté remettant M. P.-M. AUCOURT, professeur principal de 2e classe, chargé des fonctions de secrétaire adjoint à l'Ecole française d'Extrême-Orient, à la disposition du Directeur de l'Instruction Publique en Indochine (*J. O.* 25 décembre 1920, p. 2417).

INDEX ANALYTIQUE

Les chiffres romains en PETITES CAPITALES renvoient au numéro, les chiffres arabes à la page. — Les noms des auteurs d'articles originaux sont en PETITES CAPITALES, et les titres de leurs articles en *italique*. Les noms des auteurs d'ouvrages ou d'articles dont il a été rendu compte sont en *italique*.

Amoghavajra. Les transcriptions de dhāranī de l'Ecole d' — , v. MASPERO (H.).

Andrews (*F. H.*). Ancient Chinese Figured Silks excavated by Sir Aurel Stein at ruined sites of Central Asia, IV, 170-176.

Aniruddha. Avadāna d' —, IV, 161-162, 164, 165.

Aṅkor. Travaux de conservation du groupe d' —, IV, 205-206, 239-240. — Vat, IV, 206-208. Phnom Bakheṅ, IV, 208-210. — Thom, IV, 210. Bayon, IV, 210. Grande Place et édifices adjacents, IV, 210-212. Praḥ Pithu, IV, 213. Porte de la Victoire, IV, 213. Monuments de la route hors d' — Thom, IV, 213-214. Pràsàt Ta Kèo, IV, 214-215. Ta Prohm, IV, 215-218. Bantāy Kedei, IV, 218-219. Sraḥ Sraṅ, IV, 220. Trouvailles diverses, IV, 220. Environs d' —, IV, 220-221. Inhumation à — Thom des restes de Jean Commaille, IV, 221-222.

Annam. Bibliographie, IV, 73-120 —. Chronique, IV, 202-205. — Géographie historique, IV, 76-87. Histoire, v. *Maybon*. Nouvelles pièces d'art annamite du Musée de l'Ecole, IV, 198, 241. Objets préhistoriques trouvés en —, IV, 195-196, 202-204. Le sino-annamite à la fin des T'ang, II, 21, 40, 41, 57 sqq. Transcription de l'annamite, II, 5-7. — V. Kontum, Tourane.

Archéologie. — chinoise, v. BOUILLARD et VAUDESCAL. — indienne, v. *Coomaraswamy*, *Daya Ram Sahni*, *Duroiselle*, *Goloubew*, *Perera*. — indochinoise, IV, 200-222 ; v. CŒDÈS, FINOT, PARMENTIER. Archæologisch Onderzoek in Nederlandsch Indië, III, v. *Krom*. Commission des Antiquités historiques et archéologiques du Cambodge, IV, 205.

Art. — hindou, v. *Coomaraswamy*, *Goloubew*, *Perera*, Rūpam, *Tagore*. — indo-javanais, v. *Krom*. — des tissus à l'époque des Han, IV, 170-176. Nouvelles acquisitions de la section d' — du Musée de l'Ecole, IV, 198-200.

Asie centrale. Bibliographie, IV, 158-176. — Anciennes soieries chinoises trouvées en —, v. *Andrews*. Culte de Maitreya en —, v. *Leumann*.

Asie orientale. Section de l' — à la Fédération des Sociétés orientales, IV, 222-226.

Atlas de l'Indochine, dressé et publié par le Service géographique de l'Indochine, IV, 69-71.

Aucourt (P.-M.). Remis à la disposition du Directeur de l'Instruction publique, IV, 183, 185, 237, 239, 258.

Aurousseau (L.). Comptes rendus, IV, 73-120, 175-176. — Travaux, IV, 182, 184, 238. — Chargé des fonctions de secrétaire-bibliothécaire, IV, 184, 236, 237, et de l'expédition des affaires courantes de l'Ecole, IV, 182, 257. Nommé professeur de chinois à l'Ecole, IV, 243.

Austro-asiatique. Sur la théorie d'une race —, v. *Heine-Geldern*.

Bantāy Kedei. Dégagement du —, IV, 218-219.

Baphuon. Entretien du —, IV, 210.

Barabudur. Description archéologique, v. *Krom*.

Batteur (C.). Chargé des fonctions de conservateur du groupe d'Aṅkor. IV, 182, 184, 206, 222, 237-239, 243.

Bayon. Dégagement du —, IV, 210.

Beauvais (J.). Nommé correspondant de l'Ecole, IV, 229.

Bibliographie. Indochine, IV, 57-120. Inde, IV, 121-137. Indes néerlandaises. IV, 138-149. Chine, IV, 150-153. Japon, IV, 154-157. Asie centrale, IV, 158-176. Notes bibliographiques, IV, 177-179.

Bibliothèque de l'Ecole, IV, 186-195, 240.

Birmanie. Archéologie, v. *Duroiselle*.

Blagden (C. O.). Les études malaises, IV, 225.

Bỏ-chính, IV, 111.

Bonifacy (A.). Nommé correspondant de l'Ecole, IV, 229. Cf. IV, 185.

Borobudur, Cf. Barabudur.

Bouddhisme. Le — en Chine, IV, 152. Le — au Japon, IV, 155-156. Dictionnaire du —, IV, 226-228. Iconographie bouddhique, IV, 122, 124-127, 133, 134, 141-148. Littérature bouddhique, v. *Leumann, Nariman*. Monuments bouddhiques v. *Daya Ram Sahni, Krom*.

Bouillard (G.). *Les Sépultures impériales des Ming (Che-san ling), par — et* Vaudescal. Première partie. *L'ensemble et les abords. Chapitre I, Situation topographique*, III, 1-2. *Chapitre II, Création du cimetière impérial*, III, 3-10. *Chapitre III, Description d'ensemble*, III, 10-15. *Chapitre IV, La Voie sacrée ou Chemin de l'Esprit, Chen-tao*, III, 16-34, pl. XLIII. Deuxième partie. *Les tombeaux*, III, 35. *Chapitre I, Tch'ang ling*, III, 36-48, pl. XIII-XVIII, XXIV. *Chapitre II, Hien ling*, III, 48-54, pl. XXV. *Chapitre III, King ling*, III, 54-58, pl. XIX, XXVI. *Chapitre IV, Yu ling*, III, 58-64, pl. XXVII. *Chapitre V, Mao ling*, III, 64-67, pl. XX, XXVIII. *Chapitre VI, T'ai ling*, III, 67-69, pl. XXIX. *Chapitre VII, K'ang ling*, III, 69-72, pl. XXX. *Chaptire VIII, Yong ling*, III, 72-77, pl. XXXI. *Chapitre IX, Tchao ling*, III, 77-80, pl XXXII. *Chapitre X, Ting ling*, III, 80-84, pl. XXXIII. *Chapitre XI, K'ing ling*, III, 84-88, pl. XXXIV. *Chapitre XII, Tö ling*, III, 88-90, pl. XXI A, XXXV. *Chapitre XIII, Sseu ling*, III, 90-97, pl. XXXVI. *Chapitre XIV, Tombeaux de concubines*, III, 97-100. *Chapitre XV, Noms des tombeaux*, III, 100-101. Troisième partie. *Chapitre I, Garde et défense des tombeaux*, III, 102-106. *Chapitre II, Cérémonies*, III, 106-107. *Chapitre III, Matériaux*, III, 107-108. *Chapitre IV, Les Tombeaux sous les Ts'ing*, III, 108-109. *Chapitre V, L'Etang des Neuf Dragons. Kieou-long tch'e*, III, 109-110. *Chapitre VI, La Passe de Keou-keou yai*, III, 111-114, pl. XXI B. *Chapitre VII, La Crypte du tombeau de Tö-tsong des Ts'ing*, III, 114-116, pl. XL. Appendice. *Hiao ling. Le tombeau de Nankin*, III, 117-121, pl. XXII-XXIII, XLI-XLII. — Nommé correspondant de l'Ecole, IV, 229.

Bulletin de l'Ecole, IV, 185, 240.

Cadière (L.). Travaux, IV, 185, 198, 239. Terme de séjour prorogé pour 1920, IV, 182, 237, 243.

Cambodge. Bibliographie, IV, 57-66. — Chronique, IV, 205-222. — Archéologie, IV, 199, 205-221, 241-242 ; v. Cœdès, Finot, Parmentier. Dictionnaire cambodgien-français, v. *Guesdon*.

Čampa. A propos des meules čames appelées rasuṅ batau, v. Cœdès. Nouvelles pièces čames du Musée de l'Ecole, IV, 198-199, 242. Musée čam de Tourane, IV, 204-205, 242.

Çaṅkha. Jātaka de la prophétie sur — et sur Maitreya, IV, 162-163, 165-167.

Ceylan. Bronzes de —, v. *Coomaraswamy*.

Che-san ling, v. Bouillard et Vaudescal.

Chen-tao, v. Bouillard et Vaudescal. D'après les auteurs chinois, III. 16-18. Etat actuel de l'ensemble de la route, III, 19-20. Le portique de marbre blanc, III, 20-22. La Grande porte rouge, Ta hong men, III, 22-24. Le Pavillon de la stèle, Pei-t'ing ou Pei-leou, III, 24-27. Personnages et animaux de pierre, III, 27-30. Le Ling-sing men, III, 30-32. Les ponts, III, 32-33. Les différents « Chemins de l'Esprit », III, 33-34. Croquis d'ensemble, III, pl. XLIII.

Chéon (A.). Nommé correspondant de l'Ecole IV, 229.

Chine. Bibliographie, IV, 150-153. — Anciennes soieries chinoises trouvées dans la région du Lop-nor, v. *Andrews*. Archéologie, v. Bouillard et Vaudescal. Introduction de l'écriture chinoise en Corée, II, 9 n. 1. Légende chinoise de la Tisseuse et du Bouvier, I, 87 n. 3. Nouvelles pièces chinoises du Musée de l'Ecole, IV, 199, 240, 242. Eléments chinois dans le nō du Kinuta, I, 75-76. Passage du Tārīk de Ya' kūbī sur les rois de la —, v. *Ferrand*. Phonétique historique, v. Maspero (H.). Principaux ouvrages chinois sur la géographie de l'Annam du XVe au XIXe siècle, IV, 76-79. Question de frontière entre la — et l'Annam en 1688, IV, 114-115. Relations de la — avec l'Annam de 1535 à 1541, IV, 98-102. Religion et morale, v. *De Groot*. Les subrécargues dans le commerce de la — vers 1700, v. *Morse*. Textes chinois sur Maitreya, IV, 160-170. Vocabulaire sino-mongol, IV, 224.

Chronique. Ecole française d'Extrême-Orient, IV, 181-200 Tonkin, IV, 200-202. Annam, IV, 202-205. Cochinchine, IV, 205. Cambodge, IV, 205-222. Laos, IV, 222. France, IV, 222-228.

Çiva. Sculptures çivaïtes de Ceylan, v. *Coomaraswamy*.

Classiques de l'Orient, IV, 177.

Cochinchine. Chronique, IV, 205. — Enquête archéologique, IV, 205, 239. Relation sur la —, V. *La Bissachère*.

Cœdès (G.). *Note sur une statuette cambodgienne de la Prajñāpāramitā*, IV, 7-8. *A propos des meules de pierre appelées rasuṅ batau*, IV, 8-11. — Compte rendu, IV, 57-66. — Inventaire des documents laotiens des Hua phan conservés à la Bibliothèque nationale de Bangkok, IV, 194-195. Traduction de l'inscription de Mỹ-hưng, IV, 1. — Une inscription inédite sur les origines de la dynastie de Sukhodaya, IV, 224. — Nommé correspondant de l'Ecole, IV, 229, 239. Cf. IV, 185, 241, 242.

Colombo Museum. Memoirs of the —, series A, n°s 1 et 2, IV, 124-131.

Commaille (Jean). Inhumation à Aṅkor Thom des restes de —, IV, 221-222. Cf. IV, 206.

Confucius et l'ascétisme, IV, 150-152.

Coomaraswamy (Ananda K.). Bronzes from Ceylon, chiefly in the Colombo Museum, IV, 124-128.

Cordier (Henri). *Rapport sur les travaux de l'Ecole française d'Extrême-Orient du mois d'avril 1918 au mois de juillet 1920*, IV, 183-186.

Corée. Introduction de l'écriture chinoise en —, II, 9 n. 1. Un légende coréenne tirée du Sam kouk you sa, I, 3. Transcription du sino-coréen, II, 5.

Correspondants de l'Ecole, IV, 229-230, 239.

Đại Việt sử kí bản kỉ tục biên et Đại Việt sử kí tục biên, IV, 90-92.

Đại Việt sử kí toàn thư, IV, 90-91.

Đại Việt thông sử, IV, 93.

Dames (Longroorth). Les Portugais et les Turcs dans l'Océan Indien au XVIe siècle, IV, 224-225.

Damrong Rachanuphap. Nommé correspondant de l'Ecole, IV, 229.

Daya Ram Sahni. Annual Progress Report of the Superintendent, Hindu and Buddhist Monuments, Northern Circle, for

the year ending 31st. March 1919, IV, 121-122.

De Groot (*J. J. M.*). Universismus. Die Grundlage der Religion und Ethik, des Staatswesens und der Wissenschaften Chinas, IV, 150-153.

Deloustal (R.). Nommé correspondant de l'Ecole, IV, 229. Cf. IV, 185, 239.

Demiéville (P.). Comptes rendus, IV, 135-137, 150-153, 158-170. — Travaux, IV, 182-183, 184, 197-199, 237, 239.

Dhāranī. Les transcriptions de — de l'école d'Amoghavajra, v. MASPERO (H.).

Dharma, v. *Masson-Oursel.*

Dialecte de Tch'ang-ngan sous les T'ang, v. MASPERO (H.).

Djåwå, driemaandelijkseh tijdschrift uitgegeven door het Java-Instituut, n° 1, IV, 177-178.

Documents administratifs. — 1920. 1er mars, arrêté nommant des correspondants de l'Ecole, *in-extenso*, IV, 229-230. — 3 avril, décret conférant à l'Ecole la personnalité civile, *in-extenso*, IV, 230-236. — 8 mai, M. Peri chargé d'une mission d'études en Corée et au Japon, et M. Aurousseau des fonctions de secrétaire-bibliothécaire, IV, 236. — 25 juin, M. Finot nommé directeur de l'Ecole, IV, 236. — 24 juillet, congé d'un an accordé à M. Marchal, IV, 236. — 4 août, rapport au Conseil de Gouvernement sur la situation et les travaux de l'Ecole pendant l'année 1919-1920, *in-extenso*, IV, 237-242. — Ib, M. Goloubew nommé pensionnaire de l'Ecole, IV, 243. — 10 août, terme de séjour de M. Cadière prorogé d'un an, IV, 243. — 27 août, M. Batteur chargé des fonctions de conservateur du groupe d'Aṅkor, IV, 243. — 17 septembre, M. Aurousseau nommé professeur de chinois, IV, 243. — 20 septembre, arrêté réglant l'organisation et le fonctionnement de l'Ecole sous le régime de la personnalité civile, *in-extenso*, IV, 243-257. — 22 septembre, M. Aurousseau chargé de l'expédition des affaires courantes de l'Ecole, IV, 257. — 16 octobre, arrêté fixant le montant de la subvention annuelle du budget général à l'Ecole, *in-extenso*, IV, 257-258. — 21 décembre, M. Aucourt remis à la disposition du Directeur de l'Instruction publique, IV, 258.

Đội-sơn. Pagode bouddhique de —, IV, 202.

Drame lyrique japonais, v. PERI.

Durand (E.-M.). Nommé correspondant-délégué de l'Ecole, IV, 229.

Duroiselle (*Ch.*). Report of the Superintendent, Archæological Survey, Burma, for the year ending 31st March 1920, IV, 123. — Nommé correspondant de l'Ecole, IV, 229.

Eberhardt (Ph.). Nommé correspondant de l'Ecole, IV, 230. Cf. IV, 239,241.

Ecole française d'Extrême-Orient. Chronique, IV, 181-200. — V. CORDIER, PARMENTIER, Bibliothèque, Correspondants, Documents administratifs, Musée, Publications.

Fédération des Sociétés orientales, seconde session, IV, 222-228.

Ferrand (G.). Passage du Tārīh de Ya 'kūbī sur les rois de la Chine, IV, 226.

FINOT (LOUIS). *Le Triçûla de Práḥ Vihār Thom*, IV, 6-7. — Comptes rendus, IV, 67-72, 121-123, 138-149. — Allocution prononcée à l'inhumation des restes de Jean Commaille, IV, 221-222. — La Marche à la lumière, poème de Çàntideva, IV, 177. — Nommé directeur de l'Ecole, IV, 181, 184, 236, 237.

Folklore japonais, I, 1 sqq. passim.

Fong-chouei, III, 5-6, 7-10.

Fou-kien. Dialectes du —, II, 69-70.

France. Chronique, IV, 222-228.

Gangoly (*Ordhendra Coomar*). Rūpam. A Journal of Oriental art, chiefly Indian. Fasc. I, IV, 131-135.

Garuḍa, v. *Maitra.*

Gāthās. Archaïsme des —, v. *Meillet.*

Géographie. Atlas de l'Indochine, dressé et publié par le Service géographique de l'Indochine, IV, 69-71. —

historique des pays annamites, IV, 75-87.

Go-on, II, 9 sqq.

Goloubew (Victor). Comptes rendus, IV, 124-135, 170-174. — Les classiques de l'Orient, IV, 177. Quatorze sculptures indiennes de la Collection Paul Mallon, IV, 178. — Nommé pensionnaire de l'Ecole, IV, 183, 184, 243. Cf. IV, 223.

Grierson (*Sir George*). Linguistic Survey of India, IV, 223-224.

Groslier (G.). Fouilles à Vĭhăr Thom, IV, 3-6. — Nommé correspondant-délégué de l'Ecole, IV, 229. Cf. IV, 222.

Guesdon (*Joseph*). Dictionnaire cambodgien-français, fasc. 2 et 3, IV, 57-66.

Han. Soieries de l'époque des — découvertes par Sir Aurel Stein dans la région du Lop-nor, v. *Andrews*.

Hanoi. Conservation du Văn miêu de —, IV, 200-202, 240. Musée de l'Ecole à —, IV, 195-200, 240-242. Cf. Thăng-long.

Hara (*Katsuro*). An Introduction to the history of Japan, IV, 154-157.

Hashi-hime, I, 67 n. 2.

Heine-Geldern (*Robert*). Gibt es eine austroasiatische Rasse ? IV, 67-69.

Hia cheng king, IV, 160-161.

Hioai-tche, III, pl. V A, XXII E.

Hiao ling, v. Bouillard et Vaudescal, III, 117-121, pl. XXII-XXIII, XLI-XLII.

Hien-ling, v. Bouillard et Vaudescal. Personnages ensevelis, III, 48. Descriptions anciennes, III, 49-50. Etat actuel, III, 50-53, pl. XXV. Annexes, III, 53-54.

Hŏn bĭt, IV, 8-10.

Histoire. — d'Annam, v. *Maybon*. — de Chine, III, 1 sqq. passim. — du Japon, v. *Hara*.

Hiu King-tsong, II, 51 sqq. passim.

Hiun tch'en, III, pl. XI B.

Ho-k'eou, II, 73 sqq.

Hồ Sĩ-Dương, IV, 90, 93.

Hua Phan. Documents laotiens des — conservés à la Bibliothèque Nationale de Bangkok, IV, 194-195.

Huber (Edouard), v. *Nariman*, *Schnyder*.

Iconographie indienne, IV, 122, 124-134 passim, 141-148.

Ikkyū. Le nō d'Eguchi attribué à —, I, 53-55.

Ikutamayori-hime, I, 2-3.

Inde anglaise. Bibliographie, IV, 121-137, 177, 178. — Anciens traités indiens v. sur l'étymologie, v. *Sarup*. Archéologie, v. Cœdès, *Daya Ram Sahni*, *Duroiselle*, *Goloubew*. Art, v. *Coomaraswamy*, *Perera*, Rūpam. Linguistic Survey of India, v. *Grierson*. Le mot dharma dans la pensée indienne, v. *Masson-Oursel*. Les Portugais et les Turcs dans l'Océan Indien au XVIe siècle, v. *Dames*. — V. Birmanie, Colombo, Lahore.

Indes néerlandaises. Bibliographie, IV, 138-149, 177-178. — Archéologie, v. *Krom*. Une revue sur la culture indigène des —, v. Djåwå. — V. Java.

Indochine. Bibliographie, IV, 57-120, 178-179. — Chronique, IV, 181-222. — Atlas de l' —, IV, 69-71. Objets préhistoriques indochinois, IV, 195-197. — V. Annam, Cambodge, Cochinchine, Laos, Tonkin.

Inscription. — de Mỹ-hưng, v. Parmentier. — de Vĭhăr Thọm, v. Finot. — s du Musée de Lahore, IV, 122. — inédite sur la dynastie de Sukhodaya, v. Cœdès.

Iranien oriental. Un poème en —, transcrit et traduit par *Leumann*, IV, 158-170.

Japon. Bibliographie, IV, 154-157. — Le bouddhisme au —, IV, 155-156. Drame lyrique japonais, v Peri. Introduction à l'histoire du —, v. *Hara*. Les missionnaires chrétiens au —, IV, 156-157. Relations du — avec l'Annam, IV, 96. Transcription et prononciation sino-japonaises, II, 5, 18-20. Transfert de la capitale du — de Nara à Kyōto, IV, 155.

Jātaka. — de l'ermite et des lièvres, IV, 167-168. — de Maitreya, IV, 165-167.

Java. — Instituut, IV, 177-178. Représentation de Garuḍa à —, v. *Maitra*. Temple de Barabudur à —, v. *Krom*.

K'ai-k'eou, II, 73-75,

Kan-on, II, 18-20, 33 sqq.

K'ang ling, v. BOUILLARD et VAUDESCAL. Personnages ensevelis, III, 69. Descriptions anciennes, III, 70. Etat actuel, III, 70-71, pl. XXX. Annexes, III, 71-72,

Kapālī, IV, 165 n. 2.

Karlgren (B.). Les études sur la phonologie chinoise, II, 1 sqq.

Karpelès (Andrée). Illustration de La Légende de Nala et Damayantī, IV, 177. Traduction de Art et Anatomie hindous, IV, 177.

Kemlin (J. E.). Nommé correspondant de l'Ecole, IV, 230.

Keou-keou yai, v. BOUILLARD et VAUDESCAL.

Khmèr, cf. Cambodge.

K'i-lin, III, pl. VII B, VIII A.

Kieou-long tch'e, v. BOUILLARD et VAUDESCAL.

King ling, v. BOUILLARD et VAUDESCAL. Personnages ensevelis, III, 54. Descriptions anciennes, III, 54-55. Etat actuel, III, 55-58, pl. XIX, XXXIV. Annexes. III, 58.

K'ing ling, v. BOUILLARD et VAUDESCAL. Personnages ensevelis, III, 84-85 Descriptions anciennes, III, 86. Etat actuel, III, 86-88, pl. XXVI. Annexes, III, 88.

K'ing t'ien. Colonne —, III, pl. II.

Kīrtimukha, IV, 134.

Klāṅ. Dégagement des pràsàts —, IV, 210-212, 220.

Kojidan. Légendu shōnin Shōku rapportée dans le —, I, 50-52.

Kojiki. Légende d'Ikutamayori-hime d'après le —, I, 2-6.

KOMPARU (UJINOBU ZENJIKU), *Eguchi*, traduit par N. PERI, I, 49-93.

Kontum. Objets recueillis à —, IV, 198-199, 202-204.

Kouang yun, II, 52 sqq.

Krom (N.J.). Beschrijving van Barabudur, samengesteld door — en T. Van Erp. IIte deel. Archælogische Beschrijving, door —, VI, 138-149.

Kuñjarakarṇa, IV, 147.

KWANZE (SEAMI MOTOKIYO), *Miwa*, I, 1-30 ; *Tamura*, I, 31-47 ; *Eguchi*, I, 49-73 ; *Kinuta*, I, 75-95. Traduits par N. PERI.

Kyōto. Transfert de la capitale du Japon de Nara à —, IV, 155.

La Bissachère (Pierre-Jacques Lemonnier de). La Relation sur le Tonkin et la Cochinchine de —, publiée par Charles B.-Maybon, IV, 178-179.

La Vallée Poùssin (L. de). Nommé correspondant de l'Ecole, IV, 230.

Lahore Inscriptions inédites du Musée de —, IV, 122.

Lajonquière (E. Lunet de). Nommé correspondant de l'Ecole, IV, 230. Cf. IV, 185.

Laos. Chronique, IV, 222. — Documents laotiens convervés à la Bibliothèque Nationale de Bangkok, IV, 194-195. Noucelles pièces laotiennes du Musée de l'Ecole, IV, 199.

Lê Hi, IV, 90.

Lê, IV, 97. Les — et les Mạc, IV, 98-102. Histoire des — de 1675 à 1740, IV, 113-119. — hoàng triều kỉ et — sử tục biên, IV, 91-92. — Dụ-tôn, IV, 116-118.

Lê Quí-Đôn, IV, 81, 92, 93, 95.

Leumann (E.). Maitreya-samiti, das Zukunftsideal der Buddhisten, IV, 158-170.

Lévi (Sylvain). La Légende de Nala et Damayantī, IV, 177. — V. *Nariman*. — Rapport sur l'élaboration d'un dictionnaire du bouddhisme, IV, 226-228.

Li Wen-fong, IV, 76, 98.

Ling-sing men, III, 30-32, pl. XII.

Littérature. — bouddhique, v. *Leumann*, *Nariman*. — japonaise, v. PERI. — tibétaine, v. TOUSSAINT. — religieuse de Java, IV, 147-148. — sanscrite, v.

Finot, Lévi. Réparation du Temple de la — de Hanoi, IV, 200-202, 240.

Lop-nor. Anciennes soieries chinoises trouvées dans les sables du —, v. *Andrews.*

Lou Fa-yen, II, 8 sqq.

Mạc, IV, 97. Intervention de la Chine dans la querelle des — et des Lê, IV, 98-102. Conquête de Thăng-long sur les —, IV, 102-106. Campagne des Lê contre les —, IV, 112-113.

Madhyamāgama, IV, 161 sqq.

Maitra (Akshay Kumar). Garuda, the carrier of Vishnu : in Bengal and Java, IV, 132-133.

Maitre (Cl. E.), IV, 184, 237.

Maitreya-samiti, v. *Leumann.*

Mallon (Paul). Quatorze sculptures indiennes de la Collection —, v. *Goloubew.*

Mao ling, v. Bouillard et Vaudescal. Personnages ensevelis, III, 64-65. Descriptions anciennes, III, 65. Etat actuel, III, 65-66, pl. XX, XXVIII. Annexes, III, 66-67.

Marchal (Henri). Travaux, IV, 182, 184, 206, 217, 237, 238. Parti en congé administratif, IV, 236.

Maspero (Georges). Nommé correspondant-délégué de l'Ecole, IV, 229.

Maspero (Henri). *Le Dialecte de Tch'ang-ngan sous les T'ang. Avant-propos,* II, 1-7. Première partie. *Les Documents,* II, 8-11. *1, Le Ts'ie yun,* II, 11-17. *2, Le kan-on,* II, 18-20. *3, Les transcriptions de dhāranī de l'école d'Amoghavajra,* II, 20-21. *4, Le sino-annamite,* II, 21. *5, Le manuscrit tibétain-chinois de Touen-houang,* II, 21-22. Deuxième partie. *Le Système consonantique. Chapitre I, Les Initiales,* II, 23-41. *Chapitre II, Les Finales,* II, 41-50. Troisième partie. *Le Système vocalique. Chapitre I, Examen général des rimes,* II, 51-72. *Chapitre II, Les phonèmes médiaux,* II, 72-75. *Chapitre III. Les Voyelles postérieures,* II, 75-86. *Chapitre IV, Les Voyelles centrales,* II, 86-95 *Chapitre V, Les Voyelles antérieures,* II, 95-107. *Chapitre VI, Tableaux d'ensemble,* II, 108-109. Appendice I, *Les Sources du Ts'ie yun,* II, 110-114. Appendice II, *La Liste des caractères-index de rimes du Ts'ie yun,* II, 115-117. Appendice III, *Notes additionnelles,* II, 118-119. — Travaux, IV, 184-186, 198, 199, 204, 238, 241. — Nommé professeur au Collège de France, IV, 182, 184, 198, 237.

Masson-Oursel. Sens du mot dharma, IV, 225.

Maybon (Charles B.-). Histoire moderne du pays d'Annam, IV, 73-120. La Relation sur le Tonkin et la Cochinchine de M. de La Bissachère, IV, 178-179.

Meillet (A). Archaïsme des Gâthâs, IV, 224.

Meillier (M.). Nommé correspondant de l'Ecole, IV, 230.

Memoirs of the Colombo Museum, series A, nos 1 et 2, IV, 124-131.

Ming. Relations de la Chine avec l'Annam de 1535 à 1541, d'après le — che, IV 98-102. Sépultures impériales des —, v. Bouillard et Vaudescal.

Mongol. Un vocabulaire — du XIVe siècle, v. *Pelliot.*

Morse. Les subrécargues dans le commerce de la Chine vers 1700, IV, 225-226.

Motoori. Son étude sur le kan-on, II, 19, 35.

Musée. — čam de Tourane, IV, 204-205, 242. — khmèr de Phnom-penh, IV, 205, 242. — de l'Ecole à Hanoi, IV, 195-200, 240-242. Inscriptions inédites du — de Lahore, IV, 122. Memoirs of the Colombo Museum, IV, 124-131.

Mỹ-hưng. Borne inscrite de —, v. Parmentier.

Nagarakṛtāgama, IV, 147-148.

Nankin. Le tombeau impérial de —, v. Bouillard et Vaudescal.

Nara. Transfert de la capitale du Japon de — à Kyōto, IV, 155.

Nariman (*G. K.*). Literary History of Sanskrit Buddhism. (From Winternitz, Sylvain Lévi, Huber), IV, 135-137.

Ngan-nan tche yuan, IV, 77.

Ngô Thì-Sĩ, IV, 81, 92, 94.

Nguyễn, IV, 97. Date de l'arrivée de — Hoàng à Thăng-long, IV, 109-110. Généalogie des —, IV, 106-107. Rapports de — Hoàng avec Trịnh Kiểm, IV, 107-108. Rivalité entre les — et les Trịnh, IV, 108.

Nighaṇṭu, v. *Sarup*.

Nirukta, v. *Sarup*.

Nō, v. PERI.

Note on kîrtimukha : being the life-history of an indian architectural ornament, IV, 134.

Orband (R.). Nommé correspondant de l'Ecole, IV, 230.

Padma thaṅ yig, chapitres I et XII-XXII, traduit par Gustave-Charles TOUSSAINT, IV. 13-56

PARMENTIER (HENRI). *Borne inscrite de Mỹ-hưng*, IV, 1-2. — *Vestiges de Vĩhăr Thoṃ*, IV, 2-6. — *Rapport au Conseil de Gouvernement sur la situation et les travaux de l'Ecole française d'Extrême-Orient pendant l'année 1919-1920*, IV, 237-242. — Travaux, IV, 181, 184, 185, 237-238.

Pei t'ing ou Pei leou, III, 24-27.

Pékin. Route de — aux tombeaux des Ming, III, 104-106.

Pelliot (*Paul*). Un Vocabulaire mongol du XIVe siècle, IV, 224. — Manuscrit tibétain-chinois trouvé par — en Asie centrale, II, 21, 32-33, 36-37. Cf. II, 41, 47, 74.

Perera (*Edward W.*). Sinhalese banners and standards, IV, 128-131.

PERI (NOËL). *Etudes sur le drame lyrique japonais* (*nō*). *V. Le nō de Miwa*, I, 1-23. *Le nō de Tamura*, I, 25-47. *Le nō d'Eguchi*, I, 49-73. *Le nō du Kinuta*, I, 75-95. *Le nō de Matsuyama-kagami*, I, 97-110. — Compte rendu, IV, 154-157. — Travaux, IV, 181, 185, 238, 241. — Chargé d'une mission d'études en Corée et au Japon, IV, 236, 237.

Peṣaṇī, IV, 10-11.

Petithuguenin (P.). Nommé correspondant de l'Ecole, IV, 230.

Phan Huy-Chú, IV, 82, 89.

Phnom Bakheṅ. Dégagement du temple de —, IV, 208-210.

Phonétique chinoise, v. MASPERO (H.).

Pirey (H. de). Sa collection de haches préhistoriques, IV, 195-196, 202-204. — Nommé correspondant de l'Ecole, IV, 230.

Praḥ Pithu. Dégagement du —, IV, 213.

Prajñāpāramitā. Statuette cambodgienne de la —, v. CŒDÈS.

Pravarī. Le conte de —, IV, 163-165.

Préhistoire. Nouvelles pièces préhistoriques du Musée de l'Ecole, IV, 195-197, 202-204, 240.

Publications de l'Ecole, IV, 185, 240.

Puruṣāda çānta, IV, 147.

Quốc sử tục biên, IV, 90-92.

Rasuṅ batau, v. CŒDÈS.

Religion chinoise, v. *De Groot*.

Rūpam. A Journal of Oriental Art, chiefly Indian. Edited by Ordhendra Coomar Gangoly. Fasc. I, IV, 131-135.

Salles (André). Une médaille commémorative de la participation militaire des colonies à la guerre, IV, 200.

Sallet (Albert). Nommé correspondant-délégué de l'Ecole, IV, 229. — Travaux, IV, 185, 239.

Sang hyang Kamahāyānikan, IV, 148.

Sanscrit. Littérature — e, v. *Finot*, *Lévi*, *Nariman*. Syllabaire — chinois d'Amoghavajra, II, 20-21, 27-32.

Sarup (*Lakshman*). The Nighaṇṭu and the Nirukta, the oldest Indian treatise on Etymology, Philology and Semantics, IV, 121.

Schmidt (P. W.). A propos de sa théorie d'une race austro-asiatique, v. *Heine-Geldern*.

Schnyder (*Casimir*). Edouard Huber, ein schweizerischer Sprachengelehrter, Sinolog und Indochinaforscher, sein Leben

und seine Briefe, seine wissenschaftliche Bedeutung, nebst einer Auswahl seiner Arbeiten, IV, 71-72.

Sépultures impériales des Ming, v. BOUILLARD et VAUDESCAL.

Shōku shōnin et le nō d'Eguchi, I, 50-52.

Si-ngan tou. Dialecte de —, II, 9, 50. Cf. Tch'ang-ngan.

Si tsing, III, 98.

Siam. Meules siamoises appelées hĭn bŏt, IV, 8-10. Nouvelles pièces siamoises du Musée de l'Ecole, IV, 199.

Singhalais. Etendards et drapeaux —, v. *Perera*.

Sisaket. Réparation du Vat —, IV, 222 240.

Sou Wou, I, 75.

Srah Sran. Dégagement du —, IV, 220.

Sseu ling, v. BOUILLARD et VAUDESCAL. Personnages ensevelis, III, 90-95. Etat actuel, III, 95-97, pl. XXXVI.

Stein (Sir Aurel). Anciennes soieries chinoises rapportées de l'Asie centrale par —, v. *Andrews*.

Sukhodaya. Inscription inédite sur les origines de la dynastie de —, v. *Cœdès*.

Suor Prat. Dégagement des pràsàts —, IV, 210-212.

Sutasoma, IV, 147.

Ta hong men, III, 22-24.

Ta Kèo. Dégagement du pràsàt —, IV, 214-215.

Ta Prohm. Dégagement du —, IV, 215-218.

Tagore (*Abanindra Nath*). Art et anatomie hindous, traduction d'Andrée Karpelès, IV, 177

T'ai ling, v. BOUILLARD et VAUDESCAL. Personnages ensevelis, III, 67. Descriptions anciennes, III, 67. Etat actuel, III, 68, 69, pl. XXIX. Annexes, III. 69.

T'ang. Dialecte de Tch'ang-ngan sous les —, v. MASPERO (H.)

T'ang yun, II, 52 sqq.

Tao ling, III, 100, pl. XXXIX.

Taoïsme. Identité du — et du confucianisme, IV, 150-151.

Tch'ang ling, v. BOUILLARD et VAUDESCAL. Personnages ensevelis, III, 36. Descriptions anciennes, III, 36-37. Etat actuel, III, 38-47, pl. XIII-XVIII, XXIV. Annexes, 47-48.

Tch'ang-ngan. Dialecte de — , v. MASPERO (H.).

Tch'ang-p'ing tcheou, III, 103-104, pl. XLIV.

Tchao ling, v. BOUILLARD et VAUDESCAL. Personnages ensevelis, III, 77-78. Descriptions anciennes, III, 78. Etat actuel, III, 78-80, pl.XXXII. Annexes, III, 80.

Thai. Comparaison du chinois et des langues — , II, 22, 57-64.

Thăng-long. Prise de — par Trịnh Tùng le 18 février 1592, IV, 102-106.

Thiên Nam dư hạ tập, IV, 79-80.

Tibet. Le manuscrit tibétain-chinois de Touen-houang, v. MASPERO (H.). Un poème tibétain, v. TOUSSAINT. Transcription du tibétain, II, 7.

Ting ling, v. BOUILLARD et VAUDESCAL. Personnages ensevelis, III, 80. Descriptions anciennes, III, 81. Etat actuel, III, 81-84, pl. XXXIII. Annexes, III, 84.

Tō ling, v. BOUILLARD et VAUDESCAL. Personnages ensevelis, III, 88. Descriptions anciennes, III, 89. Etat actuel, III, 89-90. Annexes, III, 90. Le pont à cinq arches, III, pl. XXI A, XXXV.

Tō-tsong. La crypte du tombeau de — des Ts'ing, v. BOUILLARD et VAUDESCAL.

Tong tsing, III, 97-98, pl. XXXVII

T'ong-yong et tou-yong, II, 53-55.

Tonkin. Chronique, IV, 200-202. — Archéologie, IV, 200-202. Histoire, IV, 75 sqq., v. *La Bissachère*. — V. Hanoi, Thăng-long.

Touen-houang. Manuscrit tibétain-chinois de — , v. MASPERO (H).

Tourane. Musée čam de — , IV, 204-205, 242.

Toussaint (Gustave-Charles). *Le Padma thaṅ yig*, IV, 13-56.

Triçūla inscrit de Praḥ Vĭhār Thoṃ, v. Finot.

Trịnh, IV, 98. — Tùng et la prise de Thăng-long, IV, 102-106. Rapports de — Kiểm avec Nguyễn Hoàng, IV, 107-108. Rivalité entre les Nguyễn et les — , IV, 108. — Cối et — Tùng, IV, 108-109, 110.

Tsiang Fou, II, 52 n. 2.

Ts'ie yun, v. Maspero (H.).

Ts'ing. La crypte du tombeau de Tö-tsong des — , v. Bouillard et Vaudescal. Les tombeaux impériaux des Ming sous les — v. Bouillard et Vaudescal.

Uji. La Princesse du pont d' — , I, 67 n. 2.

Van Erp (*T.*). Beschrijving van Barabudur, samengesteld door N. J. Krom en —, v. *Krom*,

Văn miếu. Conservation du — de Hanoi, IV, 200-202, 240.

Vaudescal. *Les Sépultures impériales des Ming*, v. Bouillard.

Việt sử tục biên, IV, 91-92.

Vĭhār Thoṃ, v. Finot, Parmentier.

Viṣṇu. Garuḍa, vāhana de —, v. *Maitra*.

Vogel (J. Ph.). Nommé correspondant de l'Ecole, IV, 230.

Vredenburg (*E.*). The continuity of pictorial tradition in the art of India, IV, 133-134.

Wada dōmō shō. Une légende du —, I, 5-6.

Wan Tombeau de —, III, 98-99, pl. XXXVIII.

Watanabe (*Kaikioku*). Traduction de quatre sūtras chinois, IV, 160-170.

Winternitz (M.), v. *Nariman*.

Wou. Dialecte de —, II, 8-16, 22 sqq.

Yen Tche-t'ouei, II, 8 sqq.

Yong ling, v. Bouillard et Vaudescal. Personnages ensevelis, III, 72-73. Descriptions anciennes, III, 73-74. Etat actuel III, 74-77, pl. XXXI. Annexes, III, 77.

Yu ling, v. Bouillard et Vaudescal. Personnages ensevelis, III, 58-60. Descriptions anciennes, III, 60-61 Etat actuel, III, 61-63, pl. XXVII Annexes, III, 63-64.

Yuan-hiao, IV, 161 n. 2, 163 n. 2 et 4.



C



B

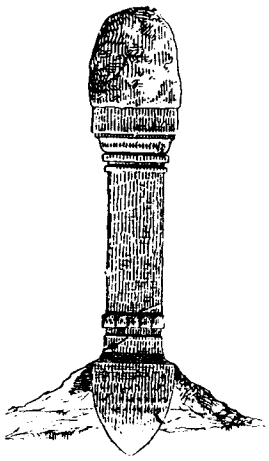

A

A. Borne de Mỹ-hưng. — B. Triçūla de Kŏmpŏn Čàm. — C. Inscription du triçūla.

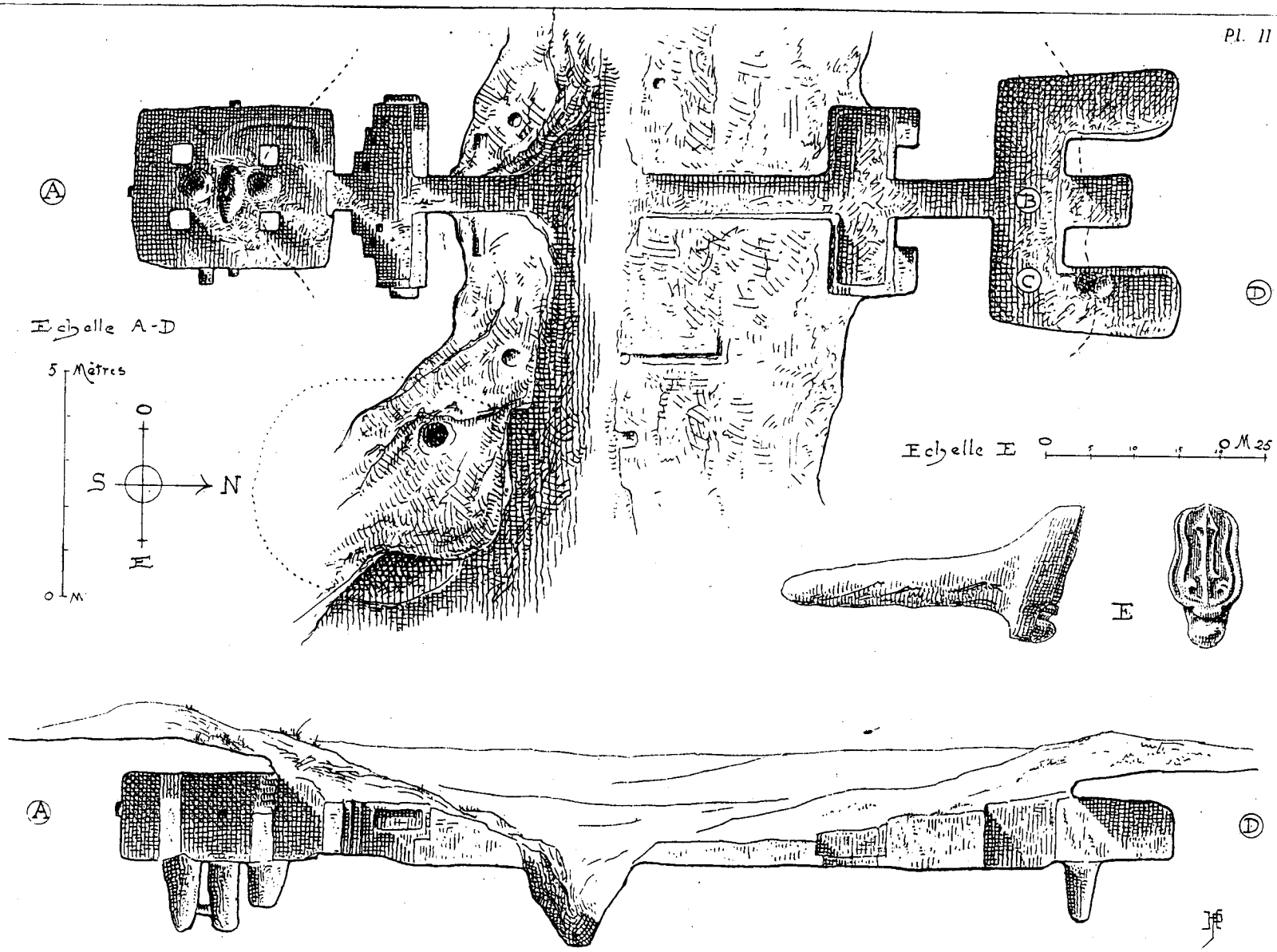

GROTTES DE VIHĂR THOM.

Plan : section horizontale à 1 m. au-dessus du sol de la salle A, à 1 m. 50 environ au-dessous du niveau général de la plaine. — Profil : section verticale coudée suivant A B C D. — Pièce E : côté et face.

Echelle générale : 0 m. 0075 p. m. ; détail E : 0 m. 15 p. m.

N. B. — Le pointillé, suivant le cas, indique dans le plan, le surplomb de la roche plafond ou le vide de la grotte naturelle de la source dégagée par les bonzes. Le trait de cernure marque les lignes où le plan de section coupe le terrain au plan ou au niveau indiqués.

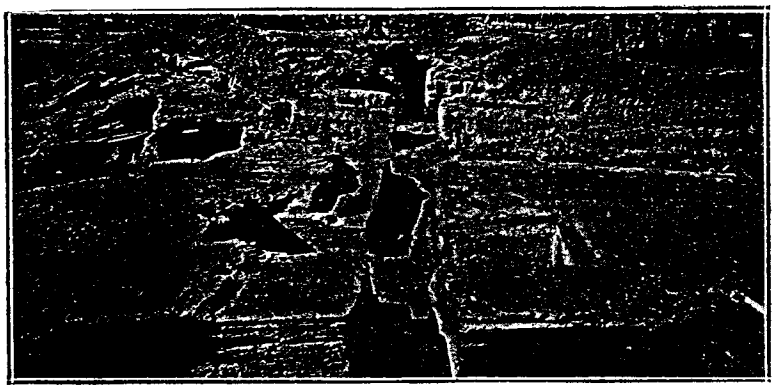

A



B

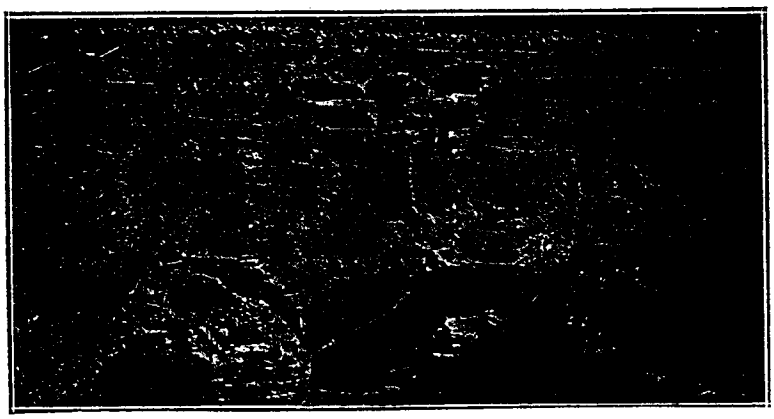

C

GROTTES DE VIHĀR THOM.

A. Vue selon l'axe Nord-Sud. — B. Grotte Sud. — C. Vue selon l'axe Sud-Nord.



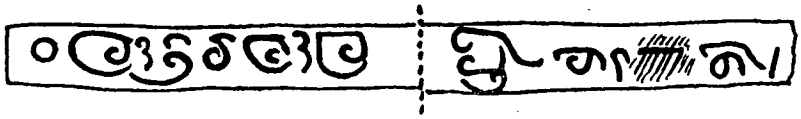

PRAJÑĀPĀRAMITĀ, bronze. (Hauteur : o m 255). — Au dessous, le fac-simile de l'inscription.

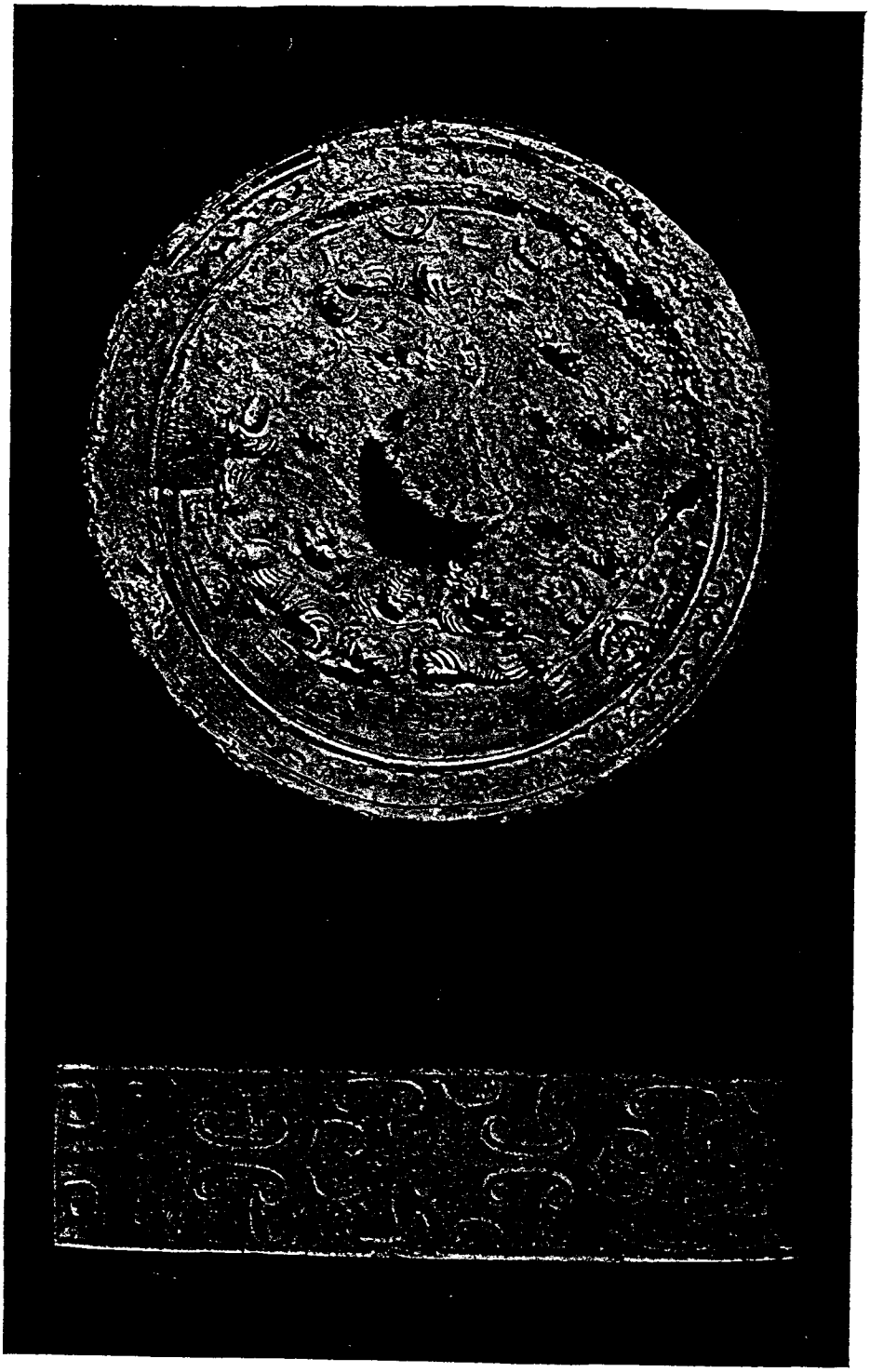

A. Miroir de bronze (Musée, D. 6214, 26 ; diamètre : 0m13). — B. Coulant de ceinture en pagodite (Musée, A. 22, 80).



Brûle-parfums, bronze annamite (Musée, D. 161, 48).

TABLE DES MATIÈRES.

N° 1

N PERI. — Études sur le drame lyrique japonais *Nō*, V (p. 1-110).

N° 2

H. MASPERO. — Le Dialecte de Tch'ang-ngan sous les T'ang (p. 1-124).

N° 3

G. BOUILLARD et VAUDESCAL. — Les Sépultures impériales des Ming (Che-san ling) (p. 1-128 et pl. I-XLIV).

N° 4

Notes archéologiques :

H. PARMENTIER — Borne inscrite de Mỹ-hưng (p. 1-2).
ID. — Vestiges de Vihăr Thoṃ (p. 2-6).
L. FINOT. — Le Triçula inscrit de Práḥ Vihăr Thoṃ (p. 6-7).
G. CŒDÈS. — Note sur une statuette cambodgienne de la Prajñâ pâramitâ (p 7-8).
ID. — A propos des meules de pierre appelées rasuṅ batau (p. 8-11).

G.-C. TOUSSAINT. — Le Padma thaṅ yig (p. 13-56).

BIBLIOGRAPHIE

I. — **Indochine**. — *Joseph Guesdon*. Dictionnaire cambodgien-français (G. Cœdès), p. 57. — *Dr Robert Heine-Geldern*. Gibt es eine austroasiatische Rasse ? (L. Finot), p. 67. — Atlas de l'Indochine, dressé et publié par le Service géographique de l'Indochine (Id.), p. 69. — *Casimir Schnyder*. Eduard Huber, ein schweizerischer Sprachengelehrter, Sinolog und Indochina-forscher, sein Leben und seine Briefe, seine wissenschaftliche Bedeutung, nebst einer Auswahl seiner Arbeiten (Id.), p. 71. — *Charles B.-Maybon*. Histoire moderne du pays d'Annam (1592-1820) (L. Aurousseau), p. 73.

II. — **Inde.** — *Lakshman Sarup.* The Nighaṇṭu and the Nirukta, the oldest Indian treatise on Etymology, Philology and Semantics (L. FINOT), p. 121.— Annual Progress Report of the Superintendent, Hindu and Buddhist Monuments, Northern Circle, for the year ending 31st March 1920 (ID.), p. 121. — Report of the Superintendent, Archæological Survey, Burma, for the year ending 31st March 1920 (ID.), p. 123. — *Ananda K. Coomaraswamy.* Bronzes from Ceylon, chiefly in the Colombo Museum (V. GOLOUBEW), p. 124. — *Edward W. Perera.* Sinhalese banners and standards (ID.), p. 128. — Rūpam. A Journal of Oriental art, chiefly Indian, fascicule I (ID.), p. 131. — *G. K. Nariman.* Literary History of Sanskrit Buddhism (From Win. ternitz, Sylvain Lévi, Huber) (P. DEMIÉVILLE), p. 135.

III. — **Indes néerlandaises.** — *N. J. Krom* en *T. Van Erp.* Beschrijving van Barabudur. 1te deel. Archæologische Beschrijving, door N. J. Krom (L. FINOT), p. 138.

IV. — **Chine.** — *J. J. M. De Groot.* Universismus. Die Grundlage der Religion und Ethik, des Staatswesens und der Wissenschaften Chinas (P. DEMIÉVILLE), p. 150.

V. — **Japon.** — *Katsuro Hara.* An Introduction to the history of Japan (N. PERI), p. 154.

VI. — **Asie centrale.** — *E. Leumann.* Maitreya-samiti, das Zukunftsideal der Buddhisten (P. DEMIÉVILLE), p. 158. — *F. H. Andrews.* Ancient Chinese Figured Silks excavated by Sir Aurel Stein at ruined sites of Central Asia (V. GOLOUBEW et L. AUROUSSEAU), p. 170.

Notes bibliographiques, p. 177.

CHRONIQUE.

INDOCHINE FRANÇAISE : Ecole française d'Extrême-Orient, p. 181.
Tonkin, p. 200.
Annam, p. 202.
Cochinchine, p. 205.
Cambodge, p. 205.
Laos, p. 222.
FRANCE, p. 222.

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS, p. 229.

INDEX ANALYTIQUE, p. 259.

ERRATUM.

N° 1. — P. 1, l. 10, *au lieu de* okugi, *lire* ōgi.
P. 3, l. 28, *au lieu de* kōden, *lire* kuden.
P. 5, l. 1, *au lieu de* Kracheninnikof, *lire* Krachennikov.
P. 17, note 1, l. 1, *au lieu de* 哀, *lire* 衰.
P. 20, note 3, *au lieu de* 予, *lire* 子.
P. 26, l. 24, *au lieu de* trasporté, *lire* transporté.
P. 28, l. 33, *au lieu de* 石, *lire* 宕.
P. 32, note 4, l. 2, *au lieu de* Kiyōto, *lire* Kyōto.
P. 43, l. 6, *au lieu de* hoppi, *lire* happi.
P. 50, l. 26, *au lieu de* Murozuni, *lire* Murozumi.
P. 53, l. 19, *au lieu de* 今, *lieu* 金.
P. 54, l. 36, *au lieu de* 風 松, *lire* 松 風.
P. 75, l. 26, *au lieu de* au pays de Yen, *lire* à Yen-jan.
P. 81, note 2, l. 1, *au lieu de* 鴛 鴦, *lire* 鴦 鴛.
Id., note 3, *au lieu de* Himoku, *lire* Hirame.
P. 82, note 3, l. 1, *au lieu de* 于, *lire* 行.
P. 87, note 3 l. 9, *au lieu de* Pei, *lire* P'ei.
P. 91, l. 12, *au lieu de* tsubo-hori, *lire* tsubo-ori.
P. 92, note 2, l. 2, *supprimer l'un des deux mots* jeunes.
P. 101, note 7, l. 2 et 3, *au lieu de* Lou-k'ieou 綠 球, *lire* Lu-tchou 綠 珠.
P. 101, note 7, l. 3, *au lieu de* 超, *lire* 趙.
P. 107, note 3, l. 2, *au lieu de* chen, *lire* tch'en.
P. 109, note 2, l. 4, *au lieu de* ping, *lire* p'ing.
N° 4. — P. 1, l. 1 au-dessous de la fig. 1, *au lieu de* bhumī, *lire* bhūmi.
P. 83, note 1, *b*, l. 4, *supprimer* originale.
P. 87, l. 22, *au lieu de* en *lire* ainsi que le.
P. 96, l. 14 et 15, *au lieu de* 1597, *lire* 1598.
Id., l. 16, *au lieu de* 1605, *lire* 1603.
P. 155, l. 41, *au lieu de* chabi, *lire* dabi.
P. 157, l. 7, *au lieu de* 1610, *lire* 1640.
P. 200, l. 2, *au lieu de* ta ben to, *lire* cha-bentō.
Id., *au lieu de* étain, *lire* argent.
Id., l. 3, *au lieu de* Tokugawa, *lire* Ikeda.

PUBLICATIONS DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'EXTRÊME-ORIENT.

I. — **Numismatique annamite.** Par DÉSIRÉ LACROIX, capitaine d'Artillerie de marine. Saigon, 1900, 1 vol. in-8°, accompagné d'un album de 40 planches . . . . . *Épuisé*

II. — **Nouvelles recherches sur les Chams.** Par ANTOINE CABATON, attaché à la Bibliothèque Nationale. Paris, Leroux, 1901, in-8°. . . . . 10 fr.

III. — **Phonétique annamite** (DIALECTE DU HAUT-ANNAM). Par L. CADIÈRE, de la Société des Missions étrangères. Paris, Leroux, 1902, in-8°. . . . . 7 fr. 50

IV. — **Inventaire archéologique de l'Indochine. I. Monuments du Cambodge.** Par E. LUNET DE LAJONQUIÈRE, chef de bataillon d'Infanterie coloniale. TOME Ier. Paris, Leroux, 1902, in-8°. . . . . 15 fr.

V. — **L'Art gréco-bouddhique du Gandhâra.** ÉTUDE SUR L'ORIGINE DES INFLUENCES CLASSIQUES DANS L'ART BOUDDHIQUE DE L'INDE ET DE L'EXTRÊME-ORIENT. Par A. FOUCHER, docteur ès-lettres. TOME Ier. INTRODUCTION. — LES EDIFICES. — LES BAS-RELIEFS. Paris, Leroux, 1905, in-8°. . . . . 15 fr.

VI. — **Le même.** TOME II. PREMIÈRE PARTIE. LES IMAGES.

DEUXIÈME PARTIE. (*Sous presse.*)

VII. — **Dictionnaire cham-français.** Par ETIENNE AYMONIER, ancien directeur de l'École coloniale, et ANTOINE CABATON, attaché à la Bibliothèque Nationale. Paris, Leroux, 1906, in-8° . . . . . 40 fr.

VIII. — **Inventaire archéologique de l'Indochine. I. Monuments du Cambodge.** Par E. LUNET DE LAJONQUIÈRE, chef de bataillon d'Infanterie coloniale. TOME II. Paris, Leroux, 1907, in-8°. . . . . 15 fr.

IX. — **Le même.** TOME III. Avec un cartable. Paris, Leroux, 1912, in-8°. . . 20 fr.

X. — **Répertoire d'Epigraphie jaina,** PRÉCÉDÉ D'UNE ESQUISSE DE L'HISTOIRE DU JAINISME D'APRÈS LES INSCRIPTIONS. Par A. GUÉRINOT. Paris, Leroux, 1908, in-8°. 15 fr.

XI. — **Inventaire archéologique de l'Indochine. II. Monuments chams de l'Annam.** Par H. PARMENTIER, chef du Service archéologique de l'École française d'Extrême-Orient. TOME Ier. DESCRIPTION DES MONUMENTS. Paris, Leroux, 1909, in-8° . . . . 16 fr.

XII. — **Le même.** TOME II. ETUDE DE L'ART ČAM. Paris, Leroux, 1918, in-8° . 30 fr.

XIbis-XIIbis. — **Le même.** PLANCHES, D'APRÈS LES RELEVÉS ET LES DESSINS DE L'AUTEUR. 2 albums in-8°. Paris, Leroux, 1909 et 1918. . . . . 16 fr. et 20 fr.

XIII. — **Mission archéologique dans la Chine du Nord.** Par EDOUARD CHAVANNES, membre de l'Institut. TOME Ier. PREMIÈRE PARTIE. LA SCULPTURE A L'ÉPOQUE DES HAN. Paris, Leroux, 1913, in-8°.

DEUXIÈME PARTIE. LA SCULPTURE BOUDDHIQUE, Paris, Leroux, 1915, in-8°.

XIV. — **Le même.** TOME II. (*En préparation.*)

XIIIbis-XIVbis. — **Le même.** PLANCHES. 2 albums in-4°, comprenant 488 planches. Paris, Leroux, 1909. (*Ne se vendent pas séparément. Prix de souscription à l'ouvrage complet* : 150 fr.)

XV. — **Bibliotheca Indosinica.** DICTIONNAIRE BIBLIOGRAPHIQUE DES OUVRAGES RELATIFS A L'INDOCHINE. Par HENRI CORDIER, membre de l'Institut. TOME Ier. BIRMANIE, ASSAM, SIAM ET LAOS. Paris, Leroux, 1912, in-8° . . . . . 50 fr.

XVI. — **Le même.** TOME II. PÉNINSULE MALAISE. Paris, Leroux, 1913, in-8°. . 15 fr.

XVII. — **Le même.** TOME III. INDOCHINE FRANÇAISE. Paris, Leroux, 1914, in-8°. 40 fr.

XVIII. — **Le même.** TOME IV. INDOCHINE FRANÇAISE. Paris, Leroux, 1914, in-8°. 40 fr.

Atlas archéologique de l'Indochine. MONUMENTS DU CHAMPA ET DU CAMBODGE. Par le capitaine E. LUNET DE LAJONQUIÈRE, attaché à l'École française d'Extrême-Orient. Paris Leroux, 1901, 1 vol. in-f° . . . . . 12 fr.

BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'EXTRÊME-ORIENT.

I. — **Eléments de sanscrit classique.** Par VICTOR HENRY, professeur à l'Université de Paris Paris, Leroux, 1902, in-8°. . . . . 10 fr.

II — **Précis de grammaire pâlie,** ACCOMPAGNÉ D'UN CHOIX DE TEXTES GRADUÉS. VICTOR HENRY, professeur à l'Université de Paris. Paris, Leroux, 1904, in-8° . . . 10 fr.